

U d/of OTTAWA



39003001882066



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

430-13-293 ⑧
674 p. un

L'INVASION ALLEMANDE

DANS LES PROVINCES

DE NAMUR ET DE LUXEMBOURG

*Il a été tiré de cet ouvrage 25 exemplaires de luxe,
portant la signature des auteurs.*

*Ces exemplaires sont numérotés de I à XXV
et sont hors commerce.*

Tous droits de reproduction et de traduction réservés
pour tous pays.

Copyright by G. Van Oest et C^{ie}, 1922.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE

L'INVASION ALLEMANDE

DANS LES PROVINCES

DE NAMUR ET DE LUXEMBOURG

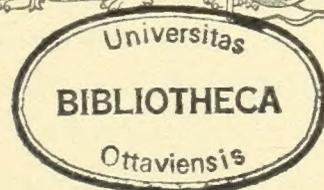
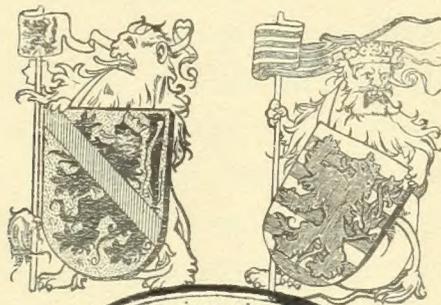
PUBLIÉS PAR

LE CHANOINE JEAN SCHMITZ ET DOM NORBERT NIEUWLAND
SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR DE L'ABBAYE DE MAREDSOUS

QUATRIÈME PARTIE

LE COMBAT DE DINANT

II. LE SAC DE LA VILLE



BRUXELLES & PARIS

LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE

G. VAN OEST & C^{ie}, ÉDITEURS

—
1922

LE SAC DE DINANT

AVANT-PROPOS

« Dinant est une des stations de la voie sanglante par où l'humanité s'est élevée, dans la douleur, à la justice. » C'est ainsi que s'exprima sur les ruines de la ville et les tombes des victimes, le 23 août 1919, en ce jour anniversaire du *Sac de Dinant*, M. Paul Deschanel, alors Président de la Chambre française. Et il disait bien vrai. De toutes les villes martyres sur le front occidental — et Dieu sait si elles furent nombreuses tant en France qu'en Belgique — personne ne refusera à Dinant la première place. Ce lugubre honneur, elle l'a payé assez cher du reste pour qu'on ne le lui marchande pas ; car ce n'est pas seulement un passé de gloire et de prospérité qu'elle a vu anéantir en quelques heures, ce ne sont pas uniquement des souvenirs historiques et des œuvres d'art qu'elle a vu détruire par la torche incendiaire, — d'autres villes ont matériellement plus souffert que la cité mosane, mais elles ressuscitent déjà — non, ce qui place au premier rang la ville de Dinant sur la liste si longue des cités martyres, c'est son nécrologe. Elle pleure près de sept cents de ses enfants qui ne sont plus et qui, innocentes victimes, ont été lâchement assassinés par l'ennemi sans qu'aucun jugement préalable ait été porté, sans qu'aucune preuve de culpabilité ait pu être formulée contre eux.

Il n'est pas sans intérêt de relire « les Conventions à l'acte final de la deuxième Conférence de la Paix signées, le 18 octobre 1907, par la Belgique et les Puissances représentées à la dite Conférence (1) », et tout particulièrement le « Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre ». Que le lecteur veuille bien se rappeler qu'en tête des

(1) Voir *Moniteur belge* du 6 novembre 1907.

puissances signataires se trouvait l'Allemagne, représentée par le baron Marschall de Bieberstein, ministre d'Etat, et le D^r Johannes Kriege, envoyé en mission extraordinaire. Or, nous ne craignons pas d'affirmer devant le monde et l'histoire que presque toutes « les lois et coutumes de la guerre sur terre », approuvées à la Conférence de La Haye, furent cyniquement violées, en août 1914, à Dinant, par le XII^e corps de la III^e armée saxonne.

Des soldats prisonniers et désarmés, loin « d'être traités avec humanité », furent cruellement mutilés et enfin achevés sans merci ; des civils blessés furent abandonnés sans soins ; les maisons qui avaient arboré les insignes de la Convention de Genève furent particulièrement visées par l'artillerie ennemie. Aucune mesure ne fut prise pour « épargner les édifices consacrés au culte, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance ». La cité tout entière, après avoir été livrée au pillage, fut détruite par la torche incendiaire et d'autres matières inflammables, contrairement au droit des gens, sans qu'aucune nécessité stratégique puisse légitimer cette destruction systématique. Des otages, au nombre de plusieurs milliers, furent pris sans distinction d'âge, de sexe ou d'état de santé (1). Leurs biens furent confisqués, leur honneur parfois lésé, leurs convictions religieuses à maintes reprises outragées. Bien plus, les troupes ennemies, à plusieurs endroits, ne s'avancèrent que sous la protection du bouclier vivant de leurs victimes. Ces otages furent aussi considérés comme solidairement responsables de faits individuels, nullement prouvés du reste, et des peines collectives furent édictées contre eux. A certains endroits, on exigea d'eux des contributions pécuniaires très élevées ; ailleurs, on s'en prit à leur vie même. Six cent soixante-dix de ceux-ci furent fusillés, parmi lesquels des vieillards, des femmes et des enfants à la mamelle ! L'aînée des victimes avait quatre-vingt-huit ans, la plus jeune n'avait que trois semaines ! (2). Enfin, plus de quatre cents hommes furent conduits en captivité en Allemagne pendant trois mois, sans que jamais le moindre crime ait pu leur être imputé. Et après avoir

(1) « Les prises d'otages, quoique non *formellement* interdites par les Conventions de La Haye, heurtent violemment la conscience moderne. » *Livre Gris belge*, p. 44.

(2) « *La fusillade des otages* qui se fit en divers quartiers, dit le *Livre Blanc*, était conforme au droit... On s'assura des otages pour mettre fin aux opérations de francs-tireurs. Comme la population continuait, malgré tout, à infliger des pertes aux troupes en action, on passa à l'exécution des otages. Sinon, la prise d'otages n'eût eu d'autre signification qu'une vaine menace. Leur exécution était d'autant plus justifiée que, en présence de la participation générale de la population au combat, il pouvait difficilement s'agir là d'innocents. Cette mesure ne pouvait être évitée, étant donné l'objectif militaire (*Kriegszweck*) à atteindre et le danger de la situation dans laquelle se trouvaient les troupes attaquées sournoisement par derrière. » (P. 123.)

violé tous les droits et commis tous les méfaits, les assassins et les incendiaires poussent l'audace jusqu'à se croire les instruments de la divinité, et c'est en adressant un hymne de reconnaissance à l'Éternel qu'ils terminent leur journée, voulant en quelque sorte rendre Dieu complice de leurs crimes (1).

« Pour le coup, s'écrie avec indignation Godefroid Kurth, Charles-le-Téméraire est dépassé; il n'a pas fait périr les femmes; il a respecté leur dignité et leur deuil; il ne s'est pas acharné sur les enfants; il a laissé à Guillaume l'Exterminateur l'honneur de l'avoir fait oublier! (2) » Aussi, est-ce avec raison qu'on a proclamé que « Dinant reste le monument de la barbarie saxonne (3) ». Faut-il s'étonner dès lors qu'un Allemand un peu consciencieux, le prince Max de Saxe, frère du roi, ait écrit au baron von Mathies que la façon dont on a traité la Belgique crie vengeance au Ciel. « Si j'avais pu prévoir, ajoute-t-il, cette marche à travers la Belgique et tout ce qui l'accompagna, j'aurais refusé de suivre l'armée comme aumônier militaire (4). »

Monseigneur Heylen, évêque de Namur, ne tarda pas à notifier au Saint-Siège les crimes dont son diocèse avait été le théâtre et notamment la ville de Dinant. En date du 4 février 1915, le pape Benoît XV adressa au vénérable Prélat une lettre dont nous nous contentons d'extraire la phrase suivante : « Ce que vous nous avez communiqué est tellement horrible que le cœur de tout homme doit en être profondément remué! (5) »

Quelque peu effrayés de l'indignation soulevée dans le monde entier par les crimes de leurs armées, quatre-vingt-treize savants allemands adressèrent un manifeste aux nations civilisées. « Ce n'est pas vrai, disaient-ils, qu'un seul bourgeois belge ait été atteint dans sa vie et dans sa propriété par nos soldats sans que la plus légitime défense ne les y ait forcés... Ce n'est pas vrai, ajoutaient-ils, que notre « Direction de la guerre » méprise les lois du droit des gens. Elle ne connaît pas la *cruauté indisciplinée*... » On sait le retentissement que produisit ce manifeste qu'un Allemand lui-même, le D^r Hans Wehberg, a qualifié

(1) « Einschlagen von Granaten in die Häuser. Abends Feldgesang : *Nun danket alle Gott!* » (Voir dans BÉDIER : *Les Crimes allemands d'après les témoignages allemands*, Paris, Colin, 1915. p. 26-27.)

(2) *Le Guet-Àpens prussien en Belgique*, p. 181.

(3) *Livre Gris belge. Réponse au Livre Blanc allemand*, p. 242.

(4) Dans la feuille suisse « *Schildwache* » n° 25 de 1915. Reproduit par M. Prüm dans le *Veuvage de la vérité*, Bloud et Gay, 1919, p. 185. Le Prince-prêtre visait nettement les crimes de Dinant et des environs où il se trouvait alors. (Voir notre t. IV, p. 39.)

(5) Cité par M. Prüm, *ibid.* p. 193.

de document de la bêtise humaine, « ein Dokument menschlicher Dummheit (1). »

L'histoire l'a jugé du reste et la plupart des signataires se sont dédités ! Sur les soixante-quinze encore en vie en 1920, seize seulement maintiennent leur point de vue. Quarante-deux sont d'avis qu'en aucun cas on ne peut soutenir toutes les affirmations de cet appel, et la plupart avouent avoir signé cette protestation sans en bien connaître le contenu (2). En l'occurrence, la science allemande est donc prise en défaut !

Mais, si autorisé que puisse être le manifeste des quatre-vingt-treize savants allemands, il n'engageait que la personne des signataires. Cela parut insuffisant, et, en date du 10 mai 1915, le Département impérial des Affaires Étrangères adressa à toutes les puissances un *Mémoire* qui figure en tête du *Livre Blanc*. Cette fois c'était la protestation officielle de l'innocence de l'Allemagne et de la culpabilité de la population belge.

Le *Livre Blanc* est, du reste, intitulé : « Le caractère non conforme au droit des gens de la guerre populaire belge (3) ». Abstraction faite du mémoire d'introduction, le *Livre Blanc* émane du ministère de la guerre de Prusse. Sur les 328 pages, 115 sont consacrées à la « Participation de la population de Dinant aux combats du 21 au 24 août 1914 (4) », pour persuader au monde que « les malheureuses troupes allemandes ont été cruellement éprouvées à Dinant par les attaques sauvages et déloyales d'une population fanatique (5) ».

Ce n'était pas assez pour notre cruel ennemi de violer la Belgique et de martyriser sa population, ce n'était pas assez d'avoir détruit la coquette cité des bords de la Meuse et fusillé 670 de ses paisibles habitants, il lui fallait encore nous enlever notre honneur et faire passer la population belge, et notamment celle de Dinant, comme ayant attenté à tous les droits et coutumes de la guerre (6).

(1) *Wider den Aufruf der 93!* Das Ergebnis einer Rundfrage an die 93 Intellektuellen über die Kriegsschuld. Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik und Geschichte M. B. H. in Berlin W. 8, p. 14.

(2) *Ibid.* p. 11.

(3) Traduction approximative du titre allemand : « Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs ».

(4) *Belgischer Volkskampf in Dinant vom 21 bis 24 August 1914*, pp. 115 à 230.

(5) TSCHOFFEN, *Le Sac de Dinant*, 1917, p. 50.

(6) Le 28 août 1914, le généralissime von Moltke communiquait à la presse une protestation dans laquelle il parlait « des attaques traîtresses de la population civile belge, y compris les femmes, et des cruautés bestiales (bestialische Grausamkeiten) commises sur leurs blessés ». Cité par Van Langenhove dans son ouvrage *Comment naît un cycle de Légendes*, p. 206.

Aussi ne s'étonne-t-on pas que le Gouvernement belge en présence de la conduite du Gouvernement allemand n'ait pas hésité à proclamer bien haut que « celui-là est deux fois coupable qui, après avoir violé les droits d'autrui, tente encore, avec une singulière audace, de se justifier en imputant à sa victime des fautes qu'elle n'a jamais commises (1) ».

On comprend encore que, grisés par leurs premiers succès, les Allemands, sûrs de l'impunité et n'ayant à rendre de comptes à personne, aient écrit l'histoire de l'Invasion allemande en Belgique à leur façon, en rejetant sur la population belge la responsabilité des crimes commis par les armées envahissantes. On comprend moins qu'après quatre ans de guerre, après avoir vu s'écrouler leur chimérique espoir de conquérir le monde à leurs idées et de posséder des territoires injustement envahis, des militaires allemands soient aveuglés au point de rééditer encore et toujours la légende des « francs-tireurs », de l'accentuer même, en incriminant odieusement leurs victimes d'hier, devenues aujourd'hui, de par le fait de la victoire des alliés, leurs juges ! Et c'est cependant ce qu'ont fait, avec une outrecuidance qui n'a pas de nom, le général Baumgarten-Crusius d'abord, et après lui le commandant de la III^e armée saxonne le général von Hausen (2).

Dans son ouvrage *Die Marneschlacht*, paru en 1919 (3), le général Baumgarten explique l'insuccès des troupes allemandes à Dinant le 23 août 1914 « en faisant intervenir dans la lutte un élément tout nouveau : la participation militaire de la population, préparée avec soin depuis longtemps, organisée et conduite militairement ; une révélation effrayante de cette guerre des peuples, déjà si riche pourtant en terribles surprises » (p. 30).

Le général von Hausen renchérit encore sur ces accusations et laisse éclater toute son indignation dans ses *Mémoires* qu'il a publiés en 1920

(1) Livre gris p. 101. Le journal américain *New-York Times*, dans son numéro du 23 juillet 1915, consacre au Livre Blanc un article intitulé *Perturbation de la raison*. Nous en détachons la phrase suivante : « Quand le même peuple, ayant violé la loi, proteste solennellement contre la violation de cette loi par ceux qu'il a illégalement attaqués, l'intelligence d'un tel fait est limitée au domaine de la psychopathologie ». *Cabiers documentaires belges*, livraison 34, p. 7.

(2) Nous ne citons ici que deux noms, car ces deux généraux seuls ont dans leurs *Mémoires* directement visé les événements de Dinant. Mais Ludendorff, dans ses *Souvenirs de guerre*, et von Klück, dans *La Marche sur Paris et la bataille de la Marne*, ont aussi odieusement attaqué la population belge. Nous avons déjà eu l'occasion de le signaler dans le tome III de notre ouvrage, p. 19, en note.— Von Bulow s'est montré plus réservé, et, dans son *Rapport sur la bataille de la Marne*, il ne souffle mot d'une guerre de « francs-tireurs ».

(3) Verlag der Akademischen Buchhandlung, R. MAX LIPPOLD, Leipzig.

sous le titre : *Erinnerungen an den Marnefeldzug 1914* (1). « Nos troupes, est-il dit à la page 129, parvenues jusqu'au faubourg situé sur la rive droite, se trouvèrent en face d'habitants armés, dont la participation à la résistance était, selon toute vraisemblance, organisée militairement. Les toits, les fenêtres et les caves étaient préparés pour la défense ; les assaillants furent reçus par un feu violent partant de toutes les maisons. La population aveuglée employa toutes les perfidies. Même les femmes et les jeunes filles prirent part au combat. Ainsi se déroula dans Dinant un combat de rues très acharné, qu'il fallut conduire sans ménagements. »

Un peu plus loin (p. 139) le plaidoyer prend des proportions romanesques et nous croyons bien faire d'en mettre quelques lignes sous les yeux de nos lecteurs (2) :

« Les troupes du XII^e corps d'armée tout principalement, dont le but était de passer la Meuse rapidement, se trouvèrent devant la nécessité, résultant de la guerre, de briser la résistance qui s'opposait à elles. A ce point de vue, me paraissent pleinement justifiés et le bombardement de la ville qui prend une part active au combat, et l'incendie des maisons occupées par les civils, et le fait de fusiller des non-soldats trouvés les armes à la main ; la condamnation des otages elle-même est conforme au droit, puisqu'on s'était rendu maître d'eux pour arrêter l'attitude hostile des habitants, et que ceux-ci n'ont pas cessé de prendre part au combat. Étant donné le but de guerre proposé et vu la situation critique dans laquelle s'est trouvée la troupe surprise sournoisement et par derrière, cela ne pouvait pas être évité.

« Certainement, du côté allemand, on regrette profondément que les événements ont, les 23 et 24 août 1914, mis en ruines la ville de Dinant et anéanti un grand nombre de vies humaines. La responsabilité n'en retombe pas sur la troupe saxonne qui, au milieu de la lutte, s'est vue forcée de prendre des mesures de rigueur contre la population soulevée secrètement et qui poursuivait son but de guerre ; mais en première ligne au gouvernement belge qui approuvait la conduite de la guerre populaire contraire au droit des gens ; et en second lieu à la population de ces localités qui s'associèrent au combat allumé d'une façon fanatique. »

Comme l'a très bien dit le 6^e rapport de la Commission belge d'enquête : *les faits sont plus forts que toutes les affirmations*. Aux

(1) R. F. KOCHLER, Verlag, Leipzig.

(2) Notre traduction se ressent fatalement de la construction allemande, que nous avons tâché de suivre de près.

protestations doctorales et toutes gratuites des intellectuels allemands, aux allégations intentionnellement vagues et presque toujours mensongères du *Livre Blanc* (1), aux accusations odieuses des généraux, nous opposons l'histoire objective, claire et précise, du *Sac de Dinant*. Et ainsi se réalise le vœu exprimé par l'Évêque de Namur dans sa magistrale réponse aux calomnies du gouvernement allemand. « Nous n'attendons, disait en octobre 1915 le vaillant défenseur du droit outragé, que le moment où l'historien impartial pourra venir à Dinant, se rendre compte sur place de ce qui s'y est passé, interroger les survivants. Il en reste un nombre suffisant pour reconstituer l'ensemble des faits dans leur vérité et dans leur sincérité. Alors il apparaîtra que jamais, peut-être, on n'a rencontré chez des victimes une innocence plus démontrée, chez les agresseurs une culpabilité aussi évidente. Les événements se résoudront au déchaînement, au sein d'une armée, d'une cruauté aussi inutile qu'inexpliquée. Alors l'univers, qui a déjà jugé avec une extrême et juste rigueur le massacre de près de sept cents civils et la destruction d'une ville antique, avec ses monuments, ses archives, ses industries, appréciera avec plus de sévérité encore ce nouveau procédé qui, pour se laver d'une accusation méritée, ne recule devant aucun moyen et transforme en assassins des victimes injustement sacrifiées (2). »

*
* *

Il ne sera pas sans intérêt, avant de passer à l'analyse de tous les événements qui se déroulèrent à Dinant en août 1914, de se demander pourquoi la vindicte allemande se déchaîna avec un tel raffinement de cruauté sur la malheureuse ville qui n'eut que le tort de se trouver sur le chemin de l'envahisseur.

Nous croyons voir trois motifs principaux à ce vandalisme sans nom qui extermina une population et détruisit une cité. Tout d'abord ce fut pour l'ennemi un moyen d'intimidation, ensuite la vengeance d'un double échec et, enfin, l'aboutissement logique d'une mentalité et d'une doctrine.

(1) A propos des mensonges allemands, il y a lieu de citer ici le témoignage non suspect du général von Falkenhayn, qui succéda à von Moltke, comme commandant supérieur de l'armée allemande (1914-1916). « Les phrases, l'aveuglement sur soi-même et le mensonge, en étouffant chez notre peuple, jadis fort et bon, le sens de la réalité, ont précipité l'Allemagne dans l'abîme le plus profond. » Dans *Le commandement supérieur de l'armée allemande 1914-1916 et ses décisions essentielles*. Traduction par le général Niessel, Paris-Lavauzelle, 1920, p. XI.

(2) Dans JANSEN, *Monseigneur Thomas-Louis Heylen*, p. 234.

Somme toute, ce dernier motif suffirait à lui seul à expliquer les deux autres qui n'en sont que le résultat (1).

Dans le *Kriegsgebrauch im Landkriege*, publié en 1902, le Grand Etat-Major allemand formule le principe suivant (p. 115) : « Employer sans ménagement les moyens nécessaires de défense et d'intimidation n'est pas seulement un droit, mais un devoir pour tout chef d'armée ». « Que des particuliers, dit le général von Hartmann, soient atteints durement, quand on fait sur eux un exemple destiné à servir d'avertissement, cela est assurément déplorable pour eux. Mais, pour la collectivité, c'est un bienfait salutaire que cette sévérité qui s'est exercée contre des particuliers. Quand la guerre nationale a éclaté, le terrorisme devient un principe militairement nécessaire (2). » De la théorie à la pratique, il n'y a pas loin pour l'Allemand et voici ce que publiait la *Kölnische Zeitung* dans son numéro du 10 février 1915 (n° 146) : « Les innocents doivent pâtir avec les coupables ou, si ces derniers ne parviennent pas à être découverts, les innocents doivent expier pour les coupables, non parce qu'il y a eu crime, mais pour empêcher les crimes à venir. L'incendie d'un village, l'exécution d'otages, la décimation des habitants d'une commune dont les occupants ont pris les armes contre les troupes qui s'avançaient, tout cela constitue moins des actes de vengeance que des signaux d'avertissement pour les parties du territoire non encore occupé. Et ceci est hors de doute : c'est à la façon de signaux avertisseurs qu'ont agi les incendies de Battice, de Herve, de Louvain, de Dinant. Les destructions, les flots de sang des premiers jours de guerre en Belgique, ont sauvé les pauvres villes belges de la tentation de s'attaquer aux faibles troupes d'occupation que nous devions y laisser. Y a-t-il un homme au monde qui s'imagine que la capitale de la Belgique nous aurait tolérés, nous qui vivons aujourd'hui à Bruxelles comme dans notre propre pays, si l'on n'avait pas tremblé devant notre vengeance et si l'on ne tremblait pas encore ! (3) »

Nous avons donné, comme second motif pour expliquer le *Sac de Dinant*, la soif de vengeance dont les Allemands se sont sentis envahis à la

(1) Nous pourrions peut-être ajouter comme quatrième motif, et avec beaucoup de vraisemblance, le caractère anti-catholique des atrocités allemandes commises en Belgique en août 1914. Nous préférons nous en abstenir, pour que le lecteur ne puisse pas nous faire un reproche de présenter un plaidoyer *pro domo*. Nous nous contentons de renvoyer à l'ouvrage de M. Van Langenhove, *Comment naît un cycle de légendes*, particulièrement au 1^{er} chapitre.

(2) *Militärische Nothwendigkeit und Humanität*, dans la *Deutsche Rundschau*, t. XIII, p. 117.

(3) L'article est signé Walter Bloem. C'est nous qui avons souligné certains passages.

suite de leur double échec des 15 et 23 août. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans l'exposé détaillé de ces deux batailles ; qu'il nous suffise dans cette préface d'en exposer les grandes lignes.

Dès le 15 août, le commandant de la troisième armée allemande par son attaque brusquée sur Dinant manifeste sa volonté de s'emparer des passages de la Meuse pour seconder le grand mouvement tournant de l'aile droite et couper toute liaison possible entre les troupes belges et françaises. L'arrivée à point de la division Deligny (1) entrave la réalisation de ce plan et retarde de huit jours la traversée de la Meuse par les troupes de von Hausen. « Ce retard a sans aucun doute contribué aux insuccès de l'armée allemande au commencement de septembre (2). »

Ce n'est en effet que le 23 août que le passage de la Meuse fut forcé à hauteur de Dinant et encore ne le fut-il pas dans les conditions où l'avait espéré le Grand Etat-Major allemand. N'ayant pu empêcher la V^e armée française de remonter dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et d'établir ainsi la liaison avec l'armée anglaise, l'ennemi avait espéré pouvoir encercler ces deux armées et voir se réaliser sous les murs de Maubeuge un second Sedan, voir même un *Cannae* selon la doctrine de Schlieffen (3).

Le succès obtenu par les deux armées de von Bülow et de von Hausen « resta très au dessous des espoirs escomptés (5) ». La cause doit en être recherchée tout d'abord dans la résistance française sur la rive gauche de la Meuse qui, sur presque tout le front d'attaque, tint sans fléchissement jusqu'au soir, à Dinant notamment où les troupes de la 51^e division ne se retirèrent que vers 19 heures « après avoir bien rempli leur mission (6) » ; mais encore et surtout au manque d'entente entre les commandements supérieurs des II^e et III^e armées allemandes. Von Bülow attaqua trop tôt sur la Sambre et von Hausen trop tard sur la Meuse. De plus, pour être efficace, la poussée de la III^e armée allemande aurait dû s'effectuer plus au sud, c'est-à-dire à hauteur de Givet.

Ce double échec militaire des 15 et 23 août, contribua largement, on n'en peut douter, à indisposer les troupes saxonnes contre la cité où par deux fois elles avaient été arrêtées.

(1) 2^e division, du 1^{er} corps, de la V^e armée française.

(2) VON KIRCHEISEN, *Das Völkerringen*, 1914-15, p. 438.

(3) Voir notre t. III, p. 16.

(5) BAUMGARTEN-CRUSIUS, *Die Marneschlacht 1914*, p. 32.

(6) VON HAUSEN, *Erinnerungen an den Marnefeldzug 1914*, p. 131.

La stratégie allemande ne pouvant être prise en défaut, il fallut bien trouver une autre explication plausible, et la légende des francs-tireurs servit à souhait les chefs qui trouvèrent la mentalité de leurs hommes admirablement préparée à admettre sans discussion aucune « la vérité allemande officielle et contrôlée! »

Nous en arrivons ainsi tout naturellement à exposer le troisième motif des crimes commis à Dinant, à savoir la *mentalité allemande, résultat de la doctrine*. « Tout se tient, comme on l'a dit, et s'enchaîne sans solution de continuité : une conception déterminée de l'Etat se traduit en règles d'action édictées par l'autorité militaire, et ces règles, à leur tour, se réalisent en actes par l'intermédiaire des individus. Il ne s'agit donc pas, en tout ceci, de fautes individuelles, plus ou moins nombreuses; mais on est en présence d'un système, parfaitement organisé, qui a ses racines dans la mentalité publique et qui fonctionne automatiquement (1). »

Nulle part, peut-être, on ne peut mieux saisir l'application de ces théories néfastes qu'à Dinant, où l'on constate à l'évidence qu'en un point les 93 intellectuels allemands avaient raison, quand ils affirmaient dans leur manifeste que la direction de la guerre chez eux « ne connaît pas de *cruauté indisciplinée* ». La violence par discipline prévient l'indiscipline, et la crainte d'un désordre est écartée par l'application du terrorisme (2). Il est vrai que ce terrorisme lui-même pourrait être limité par la crainte des représailles, mais ces représailles supposent l'Allemagne vaincue, hypothèse inadmissible pour le militarisme allemand. On connaît la formule célèbre de von der Goltz : « Bah! nous vaincrons et la gloire effacera tout! »

Après la résistance de Liège et le dédaigneux refus du gouvernement belge opposé à la sommation allemande adressée par deux fois à la Belgique, le quartier-maître général M. von Stein notifia à l'armée allemande que « la Belgique ayant repoussé ses avances, elle aura à supporter toutes les conséquences de sa conduite ».

Pour bien se rendre compte de ce que M. von Stein entend par les *conséquences de sa conduite*, il importe de savoir ce que l'état-major prussien enseigne au sujet du droit de guerre. Ne pouvant tout dire sur ce point, nous croyons trouver la synthèse de cette doctrine condensée dans la formule suivante : « L'officier, dit le *Kriegsgebrauch*, se rendra

(1) E. DURKHEIM, *L'Allemagne au-dessus de tout*, Paris, Colin, p. 39.

(2) « On ne saurait introduire dans la philosophie de la guerre un principe de modération sans commettre une absurdité », KARL VON CLAUSEWITZ, dans son grand ouvrage : *Vom Kriege*, t. I, p. 4.

compte que la guerre comporte forcément une certaine rigueur, et, bien plus, que la seule véritable humanité consiste souvent dans l'emploi dépourvu de ménagement (*rücksichtslos*) de ces sévérités ».

Imbues de ces doctrines, les troupes saxonnes marchèrent sur Dinant ; et, pour les mieux préparer encore à exécuter les ordres de massacre et d'incendie et les rendre plus aptes à toutes les besognes, les officiers colportèrent de régiment en régiment ces récits anonymes et apocryphes au sujet des francs-tireurs qui, circulant de bouche en bouche, se propageaient avec une étonnante rapidité, et trouvaient partout des oreilles avides et des échos complaisants. Nous n'en voulons donner que quelques exemples rapportés dans le *Livre gris* (p. 232).

Voici ce que raconte Alfred Dilling, soldat à la 11^e compagnie du régiment d'infanterie n^o 103 :

« Le 22 août (et le lendemain son régiment fut engagé à Dinant) le lieutenant-colonel fit avancer sur le front du régiment une voiture dans laquelle il nous dit qu'il y avait deux sœurs allemandes dont les mains avaient été coupées par des civils. Je dois reconnaître que j'ai vu la voiture, mais que je n'ai pas aperçu ces sœurs et pas davantage les mains coupées. »

La déposition d'Alfred Jäger, soldat à la 3^e compagnie du régiment d'infanterie n^o 105 est non moins significative : « Bien entendu, dit-il, je n'ai pas vu de mes propres yeux les atrocités que je vous rapporte, mais elles nous ont été racontées par nos officiers pour nous inciter à nous méfier des habitants (1). »

La mentalité ainsi préparée par leurs chefs, les Allemands ont envahi Dinant, le jugement faussé par une idée préconçue, le cœur dominé par la haine et la vengeance. Et beaucoup, dès lors, seront de bonne foi, lorsqu'ils feront peser sur la malheureuse population dinantaise tous les incidents imprévus de la bataille, tous les faits inquiétants et inexplicables.

Pour attiser cette flamme, prête à jaillir, un implacable mot d'ordre suffit et le mot d'ordre fut donné : piller, incendier, massacrer.

Ewald Breitschneider, soldat réserviste au 108^e régiment d'infanterie (5^e c^{ie}) déclare sans ambages que le vendredi 21 août, « le lieutenant

(1) Au sujet des « francs-tireurs » nous recommandons à nos lecteurs la lecture de l'ouvrage de M. F. Van Langenhove, *Comment naît un cycle de Légendes*, Paris-Payot 1916, et celui du Père Duhr, s. j. *Der Lügengeist im Völkerkrieg, Kriegsmärchen* (L'esprit de mensonge dans la guerre des peuples. Légendes relatives à la guerre). München-Regensburg, Verlagsanstalt Vorm. G. J. Manz, Buch und Kunstdruckerei, 1915, 72 pages.

Schultz qui remplaçait le commandant de compagnie, blessé, a fait connaître que l'ordre était de massacrer à Dinant tous les civils. Cet ordre était un ordre de corps d'armée (1) ». La même injonction fut donnée à toutes les compagnies de ce régiment, ainsi que le déclare le sous-officier Johannes Peisker (2).

Nous avons déjà dans le volume précédent de notre ouvrage (t. IV, p. 18) donné d'autres ordres « de fusiller tous les habitants mâles », émanant du commandement supérieur.

L'ordre d'incendier n'est pas moins formel, qu'on en juge. « Nous sommes entrés à Dinant le 23 août, déclare Walter Lehmann, sous-officier de l'armée active au 182^e régiment d'infanterie. Dans la matinée, mon capitaine m'a transmis, de la part du haut commandement, l'ordre de mettre le feu aux maisons de la ville. Je précise, cet ordre m'a été donné par le lieutenant Hartung, qui le tenait du capitaine. J'ai été forcé d'obéir, et, accompagné de huit hommes, j'ai mis le feu à tout un quartier. Nous entrions dans les maisons, et, à l'aide d'allumettes, nous enflammions les rideaux, ce qui était éminemment combustible (3). »

Mais, avant d'incendier, ils avaient encore reçu l'ordre de piller, ce qui arracha au soldat Willy Meyer, du 101^e régiment, ce cri d'indignation : « On ne se contente pas de perquisitionner dans les maisons mais on emporte tout ce que l'on peut. *Nos soldats se conduisent comme des Vandales* (4). » Il suffit, du reste, de parcourir les rapports recueillis à ce sujet dans le *Livre Gris* belge pour être édifié sur l'honnêteté et la conscience des troupes allemandes (5). Quelques rares maisons furent épargnées grâce à une recommandation écrite de la main d'un chef sur la porte : Nicht plündern (ne point piller) (fig. 93) ou encore : Nicht mehr plündern (ne plus piller). On peut en inférer ce que devinrent celles qui ne portaient point cet écriteau protecteur !

Terminons par cette appréciation d'ensemble, prise au carnet d'un sous-officier du 46^e régiment d'infanterie de réserve. Bien qu'il ait en vue la conduite des troupes allemandes en France, son jugement peut *a fortiori* s'appliquer au sac de Dinant : « Cette façon de faire la guerre est purement barbare (6). Je m'étonne que nous puissions

(1) *Livre Gris*, p. 249.

(2) *Livre Gris*, p. 248.

(3) *Livre Gris*, p. 248.

(4) Paris, *Direction du Contentieux et de la Justice militaire*. Dossier 1055, rapport 131.

(5) Notamment le résumé de la page 246. Voir aussi *Les violations des lois de la guerre par l'Allemagne*, p. 115.

(6) C'est écrit en date du 15 octobre 1914.

reprocher aux Russes leur conduite, car nous nous comportons en France de façon bien pire, et en toute occasion et sous n'importe quel prétexte, c'est l'incendie et le pillage. Mais Dieu est juste et voit tout : *Sa meule moule avec lenteur, mais terriblement menu* (1) ».

*
* * *

Nous avons déjà dans la *Préface des auteurs* publiée en tête de notre ouvrage, exposé aux lecteurs « comment nous avons compris et exécuté notre tâche » d'historiens de l'*Invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg*. Nous croyons utile, néanmoins, avant d'aborder l'histoire du *Sac de Dinant*, de préciser encore notre méthode de travail.

Qu'on veuille bien se rappeler tout d'abord que « nous avons travaillé sans entente préalable et presque à l'insu l'un de l'autre » pendant toute la durée de la guerre. Après l'armistice, nous nous sommes donc trouvés, notamment pour Dinant, devant une documentation double qui permet « une vérification des témoignages et des faits aussi sûre que facile ». Nos dossiers ont pris des proportions considérables, et quand il s'est agi de procéder à la rédaction du *Sac de Dinant*, nous avons eu à démêler plus de 2,000 pages de dépositions de témoins oculaires.

Tous ces témoignages nous les avons recueillis dès le début de l'occupation, alors que les souvenirs étaient encore bien vivants dans les mémoires. Le vendredi, 28 août 1914, c'est-à-dire cinq jours après la fatale journée du 23 août, nous nous trouvions déjà sur les lieux, interrogeant les « escapés » des fusillades, la plupart blessés, soit à l'hôpital, soit à la prison.

Pendant quatorze mois, nous avons séjourné dans les environs de Dinant, venant en ville plusieurs fois par semaine et recueillant de la bouche même des victimes le récit de leur martyre et de celui de leurs concitoyens. Quelques-uns de ces récits nous ont été faits jusqu'à quatre et cinq fois à différentes époques, et cela afin de pouvoir mieux les comparer et les coordonner.

Nous avons été largement aidés dans cette rude tâche, et nous tenons à le dire bien haut, par M^{lle} Louise del Marmol, dont la charité et le patriotisme pendant toute la guerre ne connurent pas de bornes. Ayant recueilli les veuves et les orphelins (voir fig. 118), elle était mieux à même

(1) J. BÉDIER, *Comment l'Allemagne essaye de justifier ses crimes*. Paris, Colin, p. 46.

que n'importe qui de recevoir de la bouche de celles à qui les Allemands « n'avaient laissé que des yeux pour pleurer », la tragique histoire de leur infortune. Pendant quatre ans, sans jamais se lasser, et malgré tout le danger qu'offrait un pareil office de renseignements, M^{lle} del Marmol nous apporta sa large contribution à l'histoire du *Sac de Dinant*.

Quand, il y a plus d'un an, il s'est agi de « mettre au point » cette histoire, nous sommes retournés sur place pendant plusieurs mois. Nous y avons, cette fois, confronté les témoins, nous leur avons relu leurs dépositions ; puis, lorsque la suite du récit eut pris « corps », nous l'avons soumis à des juges qui, par leur connaissance personnelle des faits et leurs autres qualités, étaient capables d'apprécier la valeur objective de l'ouvrage.

Et, ici, la reconnaissance nous fait un devoir de placer en tout premier lieu le nom de M. Herbecq, juge au tribunal de première instance, dont la compétence professionnelle et le dévouement inlassable nous furent d'un secours inappréciable. A côté de son nom, nous aimons à citer ceux de M. Tschoffen, procureur du Roi, de M. Vincent, secrétaire communal honoraire, de M. l'avocat Gérard et de M. van Ryckevorsel, vice-consul de Hollande.

Quant aux événements militaires qui forment le cadre de la sanglante tragédie, nous en avons emprunté le récit du côté allemand, aux documents *officiels* parus pendant la guerre ou depuis l'armistice, notamment au *Livre Blanc* et aux *Mémoires* du général Baumgarten-Crusius (1) et du général von Hausen (2). Du côté français, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir puiser nos renseignements à toute première source, c'est-à-dire à la *Section historique* de l'Etat-Major Général de l'armée, à Paris. Nous les avons complétés par les *Mémoires* du général Lanrezac et les notes inédites du général Cadoux, colonel du 148^e en 1914. Nous avons naturellement consulté tous les ouvrages déjà parus sur la question. Les voici dans l'ordre chronologique.

D. NORBERT NIEUWLAND : *Le Nécrologe Dinantais* (3). Bruxelles, Dewit, février 1915.

(1) *Die Marneschlacht 1914*, par le général-major BAUMGARTEN-CRUSIUS. Verlag der Akademischen Buchhandlung R. Max Lippold, Leipzig, 1919. — Cet ouvrage fut fort bien analysé par la *Revue Militaire Suisse*, novembre 1919, et par la *Revue de Paris*, septembre 1920.

(2) *Erinnerungen an den Marnefeldzug 1914*, par le général commandant baron VON HAUSEN, K. F. Kochler. Verlag, Leipzig, 1920.

(3) Cette brochure publiée clandestinement et tirée à 5,000 exemplaires en « Belgique occupée », est très incomplète, mais a le mérite d'être la première en date et d'avoir donné la liste des victimes identifiées à cette époque, soit six cent six. La brochure fut reproduite par de nombreux journaux étrangers et la liste fut publiée dans le *Livre Gris belge*. (p. 277).

Le Livre Blanc allemand : « *Die völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs* (1). » Berlin, 10 mai 1915.

XX^e Rapport de la Commission belge d'enquête sur la violation du Droit des gens en Belgique. Paris, Berger-Levrault, juillet 1915.

J. DABIN : *La Vérité sur les Massacres de Dinant* (2). Liège, août 1915.

Mgr THOMAS-LOUIS HEYLEN, évêque de Namur : *Protestation contre les accusations du Livre Blanc allemand*. 31 octobre 1915.

Le Livre Gris belge : Réponse au Livre Blanc allemand. Paris, Berger-Levrault, 1^{er} mai 1916.

M. TSCHOFFEN : *Le Sac de Dinant et les Légendes du Livre Blanc allemand*. Leyde (Hollande). S. A. Futura, 1917.

G. SOMVILLE : *Les Crimes de l'Allemagne : Dinant*. Paris, Perrin et C^{ie}, 1919.

E. GÉRARD : *La Mort de Dinant*. Dinant, Bourdeaux, 1919.

Les publications « *Dionantensis* » : *Le Martyre de Dinant*. 1920.

Et, maintenant, la parole est aux faits. Ils sont éloquents par eux-mêmes et revêtent un accent d'émouvante sincérité dans la bouche ou sous la plume des témoins oculaires. Le lecteur sera peut-être étonné de trouver si peu de *phrases* dans tous ces récits sobres et contenus. L'émotion, la douleur, la crainte, la colère parfois s'y devinent plus qu'elles ne s'expriment; c'est que les grands sentiments, arrivés à leur paroxysme, ne trouvent plus d'expression, et tous ceux qui vécurent les tragiques événements du *Sac de Dinant* pourraient dire ce que rapporte dans sa déposition la veuve de Saturnin Charlier : « Les barbares m'avaient donc tué quatre des miens ! Le coup fut si dur que je ne pus dire une parole ni pousser un cri : j'étais anéantie ! »

Et nous aussi, en reproduisant ces récits, nous avons évité de manifester nos sentiments. Que de fois n'avons-nous pas dû nous adresser ces paroles que se disait à lui-même Godefroid Kurth, en écrivant l'histoire de sa patrie mutilée et sanglante : « J'ai dit à mon cœur de ne pas battre et à ma plume de ne pas trembler pendant que je traçais ces tristes pages (3). »

* * *

(1) Pour la réfutation *ex-professo* du *Livre Blanc*, nous renvoyons le lecteur au *Livre Gris belge* et à l'ouvrage de M. Tschoffen. Nous n'entamerons le sujet que pour autant que la nécessité s'en fera sentir dans notre histoire du *Sac de Dinant*.

(2) Cette brochure, également clandestine, bien que postérieure au *Livre Blanc*, fut composée avant que celui-ci ne s'introduisit dans la « Belgique occupée ».

(3) *Le Guet-Àpens prussien en Belgique*, p. 5.

Pour permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble sur le *Sac de Dinant*, résumons brièvement les événements que nous allons rapporter dans ce volume.

Dès le début des hostilités, l'autorité communale prend les mesures que comporte la situation.

Le 6 août, la première patrouille allemande fait son apparition à Dinant, et le soir de ce même jour arrive l'avant-garde de la V^e armée française, qui a pour mission de garder les ponts de la Meuse.

Le 15 août, la cavalerie saxonne, appuyée par l'infanterie et l'artillerie, tente de forcer le passage du fleuve à Dinant. Elle allait réussir, lorsque l'arrivée au dernier moment de la division Deligny sauve la situation et refoule l'ennemi. La semaine suivante s'écoule en préparatifs de part et d'autre. Tandis que l'armée du général Lanrezac remonte dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, celle de von Hausen s'approche de plus en plus du front situé entre Namur et Givet.

Une reconnaissance allemande effectuée rue Saint-Jacques dans la nuit du 21 au 22 met en garde les habitants contre les procédés de guerre de l'envahisseur. De nombreux incendies s'élèvent dans le quartier. Un civil est tué, d'autres périssent dans les flammes, plusieurs sont blessés. Le lendemain, terrorisés par les événements de la veille, un grand nombre d'habitants abandonnent leurs demeures et passent sur la rive gauche de la Meuse.

Le samedi 22, le 1^{er} corps de la V^e armée française, préposé à la garde du fleuve, prend la direction de Saint-Gérard, et est relevé sur la Meuse par la 51^e division de réserve, et notamment à Dinant par le 273^e régiment d'infanterie. C'est lui qui, le lendemain, aura à soutenir le choc de tout un corps d'armée. L'après-midi, les Français font sauter le pont de Bouvignes ; celui de Dinant demeure intact.

Le dimanche 23 août, l'artillerie du XII^e corps saxon entre en action de grand matin, tandis que l'infanterie descend en ville par quatre voies différentes.

Tout au nord, c'est la 32^e division qui a pour mission d'occuper le secteur compris entre le village de Houx et le faubourg de Leffe. La 64^e brigade s'avance par les *Fonds de Leffe* et jalonne sa route de cadavres de civils. Treize hommes sont fusillés dans le pré Capelle ; soixante et onze sont assassinés aux abords de la *Papeterie*. Les habitants des maisons dites « ouvrières » sont brutalement tirés hors de chez eux et

conduits à l'abbaye des Prémontrés, où se trouvent bientôt rassemblées toutes les personnes du quartier. A 10 heures, on en fait sortir les hommes, et ceux-ci, au nombre de quarante-trois, tombent sous les balles homicides sur la place de l'abbaye.

Pendant la journée les crimes se multiplient de tous côtés dans le faubourg. Vers le soir, les Allemands découvrent, caché dans la grande Manufacture de Leffe, le directeur M. Himmer, entouré de sa famille et d'une partie de ses ouvriers. Tandis que les femmes et les enfants sont enfermés dans le couvent des Pères blancs, les hommes sont fusillés auprès des cadavres accumulés en tas devant l'abbaye. Ils étaient trente et un.

La nuit n'arrête pas la rage des bourreaux et, à la lueur des incendies, de nouvelles victimes sont immolées.

Quand l'ennemi aura abandonné le faubourg de Leffe, il ne laissera derrière lui qu'une dizaine d'hommes en vie.

Entre-temps, la 32^e division construit un pont de bateaux en face du « Pâtis de Leffe », et, en attendant que celui-ci soit achevé, des troupes traversent déjà la Meuse sur des pontons. Nous les retrouverons bientôt à Bouvignes et au quartier Saint-Médard.

Tandis que la 64^e brigade s'avance par les *Fonds de Leffe*, la 46^e brigade, elle, descend la rue Saint-Jacques et se répand dans le quartier. Dès 6 h. 30 du matin, les avant-gardes atteignent déjà l'abattoir et y mettent le feu. Bientôt toutes les rues adjacentes deviennent un fantastique brasier. La plupart des habitants ayant fui la veille, le nombre des victimes est relativement peu élevé, cependant tous les hommes qui sont découverts sont impitoyablement massacrés, sans égard à l'âge et aux infirmités.

Dans le courant de l'après-midi, les Allemands surprennent une centaine de personnes cachées dans la brasserie Nicaise. Les femmes et les enfants sont dirigés vers l'abbaye de Leffe, et les hommes, au nombre de trente, sont rangés contre le mur Laurent, dans la rue des Tanneries. On tire sur eux à bout portant : tous tombent et sont tués, à l'exception de trois qui parviennent à s'échapper à la faveur des ténèbres.

Le quartier qui s'étend de la Collégiale à la rue du Palais de Justice, fut épargné le 23, pour la bonne raison que les Allemands ne pouvaient s'y risquer sans s'exposer au feu des Français qui tenaient encore en face le quartier Saint-Médard et le pont qu'ils ne firent sauter que vers 18 heures.

Puis, c'est le 100^e régiment des grenadiers qui dévale par la Montagne de la Croix et qui, de « 8 heures du matin à 8 heures du soir », met à feu et à sang le quartier Saint-Nicolas.

Tout en descendant la route escarpée, les premières troupes tirent déjà sur plusieurs civils et abattent deux hommes sur le seuil de leur maison. Les habitants sont chassés de force de chez eux et conduits dans la direction de la place d'Armes. Là, les soldats se servent de ce rempart vivant pour passer impunément de l'autre côté de la place. Ils usent du même procédé pour se rendre au quartier des Rivages. Les balles françaises atteignent malheureusement plusieurs civils.

Pendant toute la journée, les soldats vont de maison en maison pour en faire sortir tous les occupants, ordinairement cachés dans leurs caves, et les conduire soit sur la place, soit à la maison Bouille. Les habitations, ainsi évacuées de force, sont à la merci des troupes qui se conduisent comme des vandales, pillant et détruisant. Lorsque leur rapacité n'a plus d'objet, l'immeuble devient la proie des flammes.

Les centaines d'otages conduits dans la maison Bouille et ses dépendances n'avaient d'abord pas eu trop à souffrir de la part des soldats. Une partie des prisonniers fut transférée à la prison. Mais, vers le milieu de l'après-midi, la soldatesque se montra plus cruelle, et, sans aucun motif, abattit comme des chiens une vingtaine d'otages. A 17 heures, tous les civils enfermés chez Bouille sont conduits dans la direction de la prison. Au pied de la Montagne de la Croix, on sépare les hommes des femmes. Celles-ci reçoivent ordre de se retirer, tandis que leurs maris et leurs fils sont alignés contre le mur du jardin de M. Tschoffen. Après une courte harangue, le colonel Kielmannseg fait tirer sur ces innocents. Tous tombent, la plupart pour ne plus se relever ; plusieurs de ceux qui n'avaient pas été tués sur le coup sont achevés à coups de revolver par les officiers. Cette hécatombe se monte à cent neuf victimes. Les rares « escapés » parviennent à gagner les hauteurs et les bois. Pendant toute la nuit, les femmes et les enfants errent de rue en rue, de maison en maison, traqués comme des bêtes fauves. Plusieurs encore sont tués. Quant aux otages enfermés dans la prison, ils voient les portes s'ouvrir devant eux vers 18 heures ; c'est encore loin d'être la liberté. Ils sont tous menés jusqu'au Rocher Bayard. Là, les femmes et les enfants sont renvoyés dans la direction de Dréhance et d'Anseremme, mais on fait rebrousser chemin aux hommes, qui sont plus de quatre cents et qui, sous la conduite du capitaine von Hammerstein, sont dirigés sur l'Allemagne où les attend une dure captivité de trois mois.

Tout au sud, dans le courant de l'après-midi seulement, le 101^e régiment d'infanterie débouche dans la vallée de la Meuse par la route du Froidvau, en vue de construire un pont de bateaux en amont du Rocher Bayard. Pour la sécurité des troupes, les habitants sont faits prisonniers et retenus comme otages. On leur adjoint tout un groupe de civils de Neffe, à qui on a fait passer l'eau en barque. Sous prétexte que les Français tirent sur eux, les Allemands rangent ces otages, au nombre de quatre-vingt-neuf, le long du mur du jardin Bourdon et les abattent sans merci. Soixante-seize sont tués, dont trente-huit femmes. Parmi les victimes, il y a sept enfants de moins de deux ans ; la petite Mariette Fivet n'avait que trois semaines !

Passant sur l'autre rive, les soldats du 101^e régiment continuent à employer leurs barbares procédés d'intimidation et de vengeance. Le bombardement avait déjà fait à Neffe plusieurs victimes ; l'infanterie en augmente le nombre. Les familles Burniaux, Even, Lempereur et Dauphin eurent particulièrement à souffrir ; cette dernière perdit cinq de ses membres.

Mais de toutes les horreurs accumulées en cette fatale journée, une des plus criantes est le drame de l'aqueduc de Neffe. Cinquante-cinq personnes qui s'y étaient réfugiées sont assaillies à coups de fusil et de grenades : vingt-trois sont tuées, douze blessées. C'est le major A. M. E. von Zeschau qui porte devant l'histoire l'infamie de ce crime.

Saint-Médard n'eut à déplorer le dimanche que la destruction d'un certain nombre d'immeubles atteints par l'artillerie ennemie. Les Français avant de se retirer, vers 18 heures, font sauter le pont, et c'est le lendemain seulement que le quartier est envahi, alors que la soif de cruauté des Allemands semble quelque peu apaisée.

La commune de Bouvignes, indépendamment de la section établie sur la rive droite, fut d'abord abondamment bombardée pendant la journée du 23, notamment l'ambulance établie au château et l'église. Le soir, les premières troupes ennemies prirent pied sur la rive gauche. L'énergique intervention du bourgmestre arrêta l'incendie projeté de la commune et le nombre des victimes ne fut pas très élevé.

La journée du lundi voit encore perpétrer quelques crimes dans les différents quartiers de la ville. Celui de Montferrand est complètement évacué et les habitants conduits soit à l'école régimentaire, soit à l'abbaye

de Leffe, tandis que leurs maisons après avoir été pillées sont livrées aux flammes.

Le lendemain, les civils qui, depuis le dimanche, s'étaient tenus cachés dans les environs de la place de Meuse, sont eux aussi dirigés sur Leffe ; de sorte que, pendant plusieurs jours, la ville est entièrement abandonnée aux nombreuses troupes qui descendent dans la vallée pour traverser la Meuse soit au pont de Leffe, soit à celui « des Rivages ».

Entre-temps quelques prisonniers civils, réquisitionnés à cet effet, sont chargés d'enterrer les centaines de victimes tombées de tous côtés.

Le jeudi, 27 août, les hommes détenus à l'école régimentaire, reçoivent l'autorisation de sortir, moyennant un « laissez-passer » qui leur est délivré. Déjà, la veille, les femmes et les enfants enfermés à l'abbaye de Leffe et à l'église, avaient vu les portes de leur prison s'ouvrir devant elles. Plusieurs cependant n'avaient pas encore osé s'aventurer en ville, d'autres ne savaient où trouver un gîte.

Enfin, le vendredi 28 août, la plupart des prêtres et des religieux de la ville sont conduits à Marche où ils demeurent jusqu'au 24 septembre.

Quelque temps après les tragiques événements du mois d'août 1914, le procureur du Roi, M. Tschoffen, recueillit de la bouche du général von Longchamps, Gouverneur de Namur, ces paroles significatives : « *Il résulte d'une enquête que j'ai faite, qu'aucun civil n'a tiré à Dinant.* » Six cent soixante-dix victimes avaient donc été injustement immolées et une ville entière criminellement détruite!

CHAPITRE I

LES PRÉLIMINAIRES DES JOURNÉES SANGLANTES

I. — *La Ville de Dinant.*

Dinant, qui comptait avant la guerre 7,890 habitants, s'étend, rive droite de la Meuse, sur une longueur de près de quatre kilomètres, resserrée entre le fleuve et la montagne qui, à certains endroits, semble vouloir l'étrangler. (1)

La vieille cité mosane est séparée en deux tronçons par la Grand'Place; sur celle-ci s'élève la magnifique église Collégiale de style gothique que domine une énorme masse rocheuse, coupée à pic, de 80 mètres, et sur laquelle est bâtie l'ancienne Citadelle (2).

Une seule rue court d'un bout à l'autre de la ville et la traverse dans toute sa longueur, à mi-distance entre la Meuse et les rochers. En amont de la Grand'Place, elle porte le nom de rue du Faubourg Saint-Nicolas, rue Léopold, rue Grande; en aval, elle s'appelle rue Adolphe Sax et rue Saint-Pierre. Aux extrémités de la ville, deux faubourgs la prolongent : au sud, celui de Saint-Paul, appelé *Les Rivages* (3), où s'alignent de propres maisons de détaillants et d'ouvriers occupés à l'usine *La Dinantaise*; au nord, le faubourg de Leffe, plus peuplé, où se massent les familles qui, de tradition, desservent l'importante fabrique de mérinos.

(1) Pour tout ce qui concerne la topographie des lieux, il faut consulter les plans annexés à la fin de cet ouvrage (fig. 210 à 214).

(2) Cette citadelle fut construite en 1530, par Erard de la Marck, 39^e évêque de Liège. Démantelée par les Français en 1690, elle fut réparée par le gouvernement des Pays-Bas en 1818. Elle est depuis longtemps déclassée. On y monte, du côté de la vallée, par un escalier de 408 marches.

(3) On appelle *Les Rivages* la partie du faubourg Saint-Paul comprise entre la carrosserie Defoy et le bas du Froidvau, tandis que le faubourg Saint-Paul lui-même va de la place d'Armes jusqu'à la limite d'Anseremme.

Là où la vallée est assez large, une vieille ruelle s'accroche aux flancs de la colline, tandis que la Meuse est bordée d'immeubles plus spacieux, donnant à quai, en amont, jusqu'à la place de Meuse, et sur un chemin de halage en aval. Ces différentes artères sont coupées et reliées entre elles par des rues latérales, telles que la rue des Fossés, la rue Wiertz, la rue du Palais de Justice d'un côté ; de l'autre, la rue Saint-Jacques, la rue des Orfèvres et la rue Benjamin Devigne. Au faubourg Saint-Paul, déjà cité, au bout duquel se dresse le fameux Rocher Bayard, la colline rocheuse rejoint presque la Meuse, ne laissant place, à certains endroits, qu'à une route bordée d'une rangée de maisons adossées au versant. A *La Redoute*, l'étranglement devient tel, que la chaussée seule trouve à se glisser entre la montagne et le fleuve et n'est séparée de celui-ci que par un étroit chemin de halage en contre-bas.

Au point de vue des quartiers, voici comment se divise le Dinant de la rive droite. En aval, la paroisse de Leffe, qui englobe non seulement le faubourg du même nom, mais la section de Devant-Bouvignes (commune de Bouvignes) ; le quartier Saint-Pierre, qui s'étend de Leffe jusqu'à la rue Petite ; le quartier du Centre, dit Montferrand, depuis la place Patenier jusqu'à la rue du Palais de Justice ; le quartier Saint-Nicolas jusqu'à la place d'Armes ; la paroisse Saint-Paul, depuis la prison jusqu'au pont de Penant.

Trois grandes voies de communication donnent accès à la ville de Dinant.

Tout au nord, la route de Dinant à Huy qui se termine au « Charrau » de Leffe. Les Allemands ne s'en sont pas servis le 23, et pour cause : elle était trop exposée au feu français ; ils ont débouché par la route de Thynes, encaissée dans une étroite vallée et qui vient aboutir à la place de l'Abbaye, à Leffe. Un peu plus au sud la grand'route de Ciney (route de Dinant à Liège), après avoir traversé Sorinne et le hameau de Gemechenne, fait un angle droit et, en pente rapide, descend dans la vallée, où elle rejoint la courte antenne bordée de maisons que forme la rue Saint-Jacques. Enfin, à l'extrémité sud de la ville, un peu en amont du Rocher Bayard, débouche la route de Neufchâteau, communément appelée route du Froidvau (1).

(1) Les Allemands sont également descendus en ville, le 23 août 1914, par la Montagne de la Croix, qui n'est qu'un chemin rocailleux et abrupt, dévalant du plateau d'Herbuchenne et aboutissant rue Léopold, au centre du faubourg Saint-Nicolas.

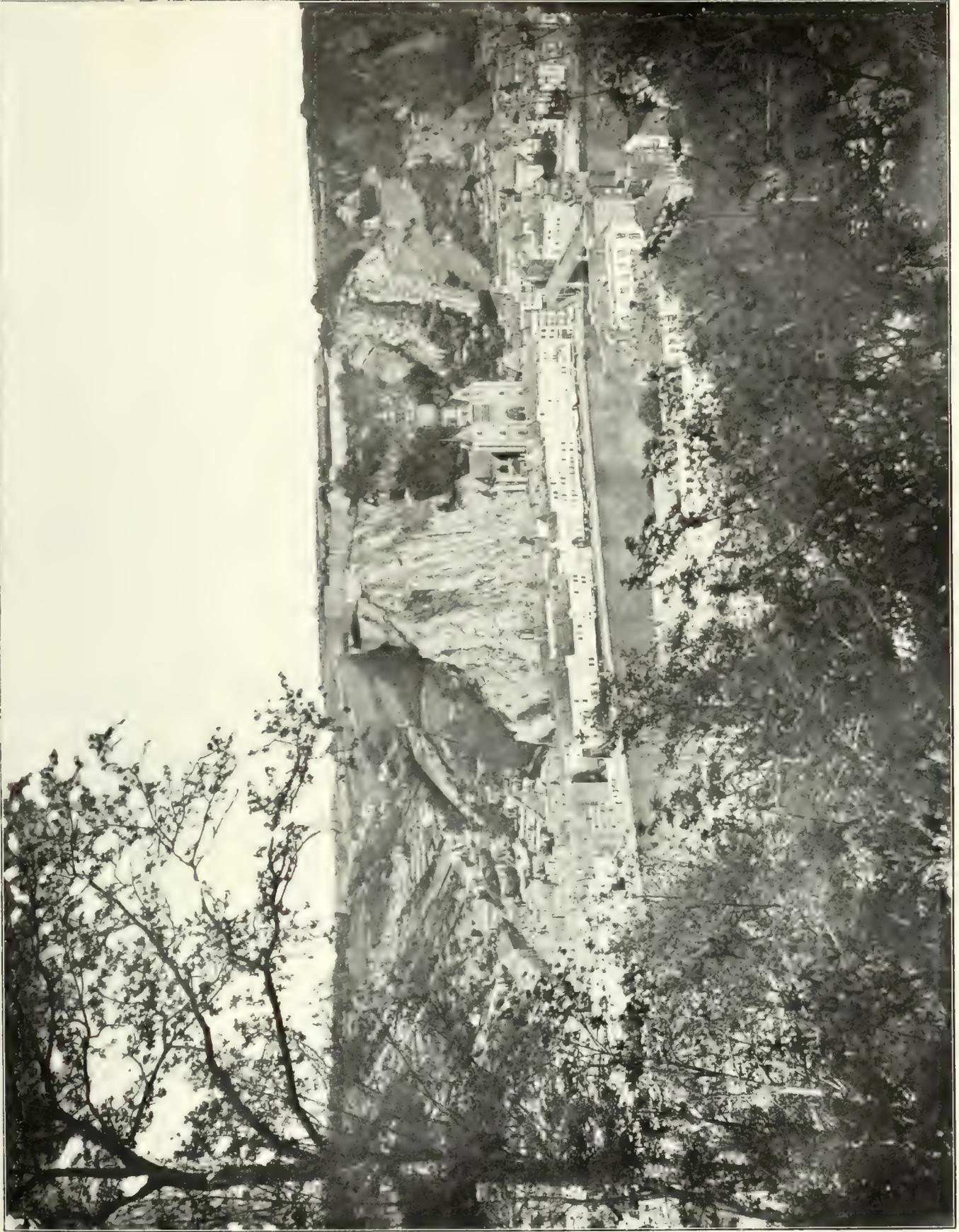


Fig. 1. — Vue panoramique de Dinant, avant-guerre.

LE RÉVEIL

Organe de la circonscription Dinant-Philippeville
Paraisant le Dimanche

CIRCULAIRE AUX HABITANTS

Actes d'hostilité
Espions et agents étrangers
Combats dans la commune
Occupation permanente
Passage de troupes étrangères
Requisitions
Vente publique d'immeubles

Le Directeur
A. DELQAIN.

Le Bled
FARINE
LACTÉE
NESTLÉ
LA BELLE
LA SÛRE
LA DÉLICIEUSE

A VENDRE
Vente publique d'une belle et vaste maison de Commerce...
Vente publique de Réclames
pour Philippeville
Vente publique d'une belle Propriété rurale à Thynges

A VENDRE
Vente publique d'immeubles
Le jeudi 14 août 1914 à 8 heures...
A VENDRE
Vente publique d'immeubles
Le jeudi 14 août 1914 à 8 heures...

A VENDRE
Vente publique d'immeubles
Le jeudi 14 août 1914 à 8 heures...
A VENDRE
Vente publique d'immeubles
Le jeudi 14 août 1914 à 8 heures...

A VENDRE
Vente publique d'immeubles
Le jeudi 14 août 1914 à 8 heures...
A VENDRE
Vente publique d'immeubles
Le jeudi 14 août 1914 à 8 heures...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...
VILLE DE DINANT
AVIS AUX HABITANTS
Il est avis aux habitants de la ville de Dinant...

Fig. 2. — Numéro du 9 août 1914 du journal local Le Réveil.

Fig. 3. — Deuxième page du numéro du 9 août 1914 du journal Le Réveil.

La vieille cité dinantaise qui s'étend tout entière sur la rive droite que nous venons de décrire, a en quelque sorte une extension, presque aussi ancienne, sur la rive gauche, à laquelle la relie un pont établi au centre de la ville, en face de la Grand'Place. Devant ce pont s'élève le quartier Saint-Médard, où vient aboutir la grand'route de Philippeville; un peu plus à droite, se trouve la gare du chemin de fer, et à mi-côte le Collège épiscopal de Bellevue. En amont, s'élèvent deux grands bâtiments : l'Hospice et le Couvent des Sœurs Dominicaines; puis, à un kilomètre de là, le faubourg de Neffe s'étend à cheval sur les deux communes de Dinant et d'Anseremme, en face du faubourg Saint-Paul et du Rocher Bayard.

Sur la rive gauche également, mais à l'extrémité tout opposée, la commune de Bouvignes qui fait suite au quartier de la gare est ramassée autour de sa belle église ogivale et au pied des ruines historiques de Crève-Cœur. Bien qu'administrativement distincte de Dinant, nous avons cru devoir fondre son histoire avec celle de la ville, puisqu'une communauté de malheurs a uni leur sort.

*
* *

« Une ville de près de 4 kilomètres de longueur, dit M. Tschoffen, avec une largeur de 300 mètres à peine aux endroits où elle est le moins étranglée, bordée, sur un de ses flancs, par un fleuve large et profond, dominée de l'autre côté par des rochers, dont l'ennemi tient tous les endroits accessibles, et envahie sur toute sa longueur, ne paraît guère propice aux embuscades de francs-tireurs (1). Si la topographie locale rendait impraticable pour les habitants toute participation à la bataille, bien plus encore y formait obstacle le caractère de la population (2). »

Dinant avait été de tout temps le rendez-vous des touristes et un lieu de villégiature. Les nombreux hôtels qui s'élevaient au bord du fleuve et au centre de la ville, témoignaient du bon renom de la cité. Les étrangers faisaient vivre le petit commerce, tandis que les grandes usines de Leffe, des Rivages et de Neffe occupaient la population ouvrière; si bien que sans vivre dans le luxe et l'abondance, les Dinantais de toutes conditions jouissaient d'un bien-être justement envié.

(1) Est-ce peut-être pour ce motif que le *Livre Blanc* ne donne sur la topographie locale que des renseignements relatifs aux environs de la ville, et garde un silence complet sur la configuration toute particulière de la localité?

(2) *Le Sac de Dinant*, pp. 6 et 7.

Du temps des princes-évêques de Liège, dont Dinant relevait, la ville détenait le monopole, pour la Belgique et le nord de la France, des ouvrages en cuivre si répandus alors ; ils empruntaient son nom : on les appelait *dinanderies*. De leur côté, les habitants avaient reçu le surnom de *Copères* : ouvriers en cuivre. Cette industrie tendait petit à petit à disparaître, lorsqu'une exposition de dinanderies organisée en 1903 fit concevoir le projet de ressusciter à Dinant l'art des batteurs de cuivre. Une école y fut créée et produisait déjà des œuvres de valeur, lorsque le cataclysme de 1914 vint arrêter cette tentative de restauration d'un art ancien qui promettait de si heureux résultats. L'âme de ce renouveau artistique, M. Victor Poncelet, fut une des premières victimes de l'ennemi.

« Rien ne révèle mieux l'humeur d'un peuple, dit encore M. Tschoffen, que le choix des distractions populaires. Or, c'est pour le jeu de balle et la paisible pêche à la ligne, que se passionne le Dinantais (1). » Et c'est cette population honnête et calme, que le Gouvernement allemand a voulu faire passer aux yeux du monde pour une *bande organisée de francs-tireurs* soutenant « contre les bataillons allemands une guerre fanatique et perfide qui força ces troupes à prendre les mesures de représailles exigées par l'intérêt militaire (2) ».

C'est le même *Livre Blanc* qui déclare que « l'impression générale qui se dégage de tous ces événements, est tout d'abord, que cette résistance de la population civile de Dinant et de ses faubourgs contre l'armée allemande résulte d'un *plan prémédité* (3) ».

En historiens intègres, nous ne tranchons pas la question, nous laissons le lecteur juger lui-même et, à cet effet, nous allons exposer objectivement les faits d'où la lumière jaillira nécessairement. Mais ce qui est de toute évidence, et ce que nous ne pouvons omettre de signaler ici, c'est que les Allemands arrivèrent à Dinant avec une mentalité toute faite « à priori » au sujet des dispositions des habitants. Ils savaient, eux, que « la population de Dinant était séditieuse, *die bekanntgewordene Aufsässigkeit der eingeborenen Bevölkerung von Dinant* (4) ». Bien plus, après les événements du 21 août que nous allons décrire, l'autorité militaire déclare « qu'il y avait lieu d'admettre que les habitants *prendraient part* également à la lutte dans les opérations qui devaient suivre (5) ».

(1) O. c., p. 7.

(2) *Livre Blanc*, Aperçu général, p. 124.

(3) *Ibid.*, p. 121.

(4) *Ibid.*, p. 121.

(5) *Ibid.*, p. 118.

De pareils préjugés pouvaient mener loin et, de fait, ils aboutirent à la destruction de toute une ville et à l'assassinat de près de sept cents paisibles habitants.

II. — *Au lendemain de l'ultimatum allemand.*

Dinant, tout en menant sa vie paisible et calme, se préparait aux réjouissances estivales qui attiraient tant de touristes pendant la saison des vacances, quand au commencement d'août 1914 des bruits de guerre vinrent troubler la quiétude de ses habitants.

Le bourgmestre, M. Defoin, prit aussitôt les mesures exigées par la situation internationale et dicta une ordonnance de police, qui fut affichée en ville et dont voici la teneur de l'art. 1^{er} : « Est interdit tout rassemblement qui pourrait avoir pour objet de manifester des sympathies ou des antipathies à l'égard de l'un ou de l'autre pays. » Ce même jour le susdit bourgmestre adressa encore un manifeste à ses concitoyens, dans lequel il les priait de rester calmes et de ne pas s'affoler. « La Belgique, ajoutait-il, n'est pas du tout visée par les puissances en conflit. » C'était évidemment se méprendre étrangement sur les intentions de l'Allemagne, mais c'était aussi témoigner d'une confiance inébranlable en la foi des traités et dans le pacte de notre neutralité.

A l'unisson de tout le peuple belge, la population de Dinant lut avec un légitime orgueil la fière et digne réponse opposée par le Gouvernement belge à la sommation allemande, et c'est au cri cent fois répété de : *Vive le Roi !* que les quelques volontaires que fournit la ville, partirent pour leur patriotique devoir.

Le 4 août, dans une proclamation signée par le Conseil communal tout entier, il était dit que, même en état de guerre, il y a des lois qu'il faut respecter. « Qu'aucun acte blâmable, ajoutait la circulaire, ne soit commis, qu'aucune parole de haine, qu'aucun cri de révolte ne sorte de vos poitrines, qu'aucun attentat contre des personnes étrangères ne vous puisse être reproché. C'est dans le calme, la dignité, l'honneur qu'il faut attendre la vengeance *que l'armée belge tirera de nos ennemis* (1). Ce serait douter de la vaillance de nos soldats que de vouloir vous faire justice vous-mêmes. »

Le lendemain, 5 août, M. Defoin édicte encore deux ordonnances se rapportant au ravitaillement. Dans l'une de celles-ci, il dit « qu'il croit

(1) C'est nous qui soulignons.

devoir ajouter qu'actuellement il n'y a aucun danger et qu'il ne voit pas la raison pour laquelle la population fuyait ses foyers. » Il faut croire que les Dinantais avaient été frappés de panique, et c'est cette même population que le *Livre Blanc* accuse d'avoir préparé un guet-apens !

Déjà des cavaliers allemands sont signalés à quelques kilomètres de Dinant, dans le Condroz, et la ville n'a encore pour la protéger que des sapeurs du génie occupés à miner le pont. Il est vrai que celui-ci est gardé militairement par la garde-civique locale qui en interdit l'accès à quiconque n'est pas muni d'un laissez-passer délivré par l'autorité communale.

Le 6 août, les habitants peuvent lire sur les murs de la ville l'arrêté suivant : « Avis est donné aux habitants, sous peine d'arrestation immédiate, d'avoir à porter au bureau de police tous les appareils de transmission ou de réception par télégraphie sans fil, *toutes les armes à feu et munitions qu'ils posséderaient.* (s.) Le Bourgmestre, A. Defoin. »

Conscient de son devoir et scrupuleux presque jusqu'à l'excès, M. Defoin ne se contente pas de ce premier arrêté, il en lance le jour même un second ainsi conçu : « Il est formellement signalé aux habitants que les civils ne peuvent se livrer à aucune attaque de violence par les armes à feu ou autres contre les troupes ennemies. Semblables attaques sont prohibées par le droit des gens et exposeraient leurs auteurs, peut-être même la ville, aux plus graves conséquences. »

Enfin, et toujours en ce jour du 6 août, le bourgmestre de Dinant adresse un long avis aux habitants (1), dans lequel, entre autres choses, il est dit que les civils « s'abstiendront de toute intervention individuelle et directe dans la lutte par les armes, qui les exposerait à être traités avec plus de rigueur que les soldats ».

Tous ces arrêtés et proclamations, collés aux murs de la ville, ont été brûlés lors de l'incendie du 23 août, mais ont été publiés dans le numéro 32 (dimanche 9 août 1914) du journal local *Le Réveil*, dont un exemplaire est parvenu jusqu'à nous. (Voir fig. 2 et 3.)

C'est à dessein que nous avons mis avec si grand soin en relief toutes les mesures de précaution prises par les autorités communales pour éviter des actes répréhensibles qui auraient pu déchaîner sur la cité de funestes représailles. Néanmoins, la Commission d'enquête allemande suppose la complicité directe, ou tout au moins tacite, de ceux qui, à Dinant, occupaient une situation officielle, puisqu'elle parle d'un « plan

(1) Reproduit en première page dans *Le Réveil* (voir fig. 2 et 3.)

prémédité... d'un guet-apens organisé... » et qu'elle dit que « toute la population n'avait qu'une seule volonté : celle d'arrêter la marche en avant des troupes allemandes ». Ce sont les expressions du *Livre Blanc* (1). Il va même jusqu'à formuler son accusation contre le Gouvernement belge qui « aurait prêté assistance à l'organisation de la résistance (2) ». Comme indices, il se base sur le seul fait qu'on aurait trouvé des fusils d'ordonnance belges aux mains de la population.

A ces accusations toutes gratuites, nous avons déjà répondu en indiquant la ligne de conduite dictée à la population par le conseil communal et spécialement par le bourgmestre. Toute la suite de cette histoire montrera avec quelle docilité les Dinantais se conformèrent à ces instructions.

Mais nous allons plus loin encore, et nous affirmons qu'à Berlin aussi bien qu'à Dinant *on sait* qu'il n'y a pas eu de complot.

En effet, la manière d'agir des Allemands, dès le lendemain du sac de la ville, prouve à l'évidence qu'ils ne croyaient pas à la participation des autorités locales à une prétendue guerre de francs-tireurs, et n'ont, à aucun moment, pensé à les en rendre responsables.

Le 26 août, M. Legrand reçoit l'autorisation de circuler en ville (voir fig. 203) et le passeport mentionne sa qualité de *Substitut du Procureur du Roi*. Quelques jours après M. Bribosia, échevin, est invité à remplacer le bourgmestre absent. Vers la fin de septembre la justice belge reprend ses droits : M. Virez fonctionne comme juge d'instruction et M. Legrand, comme chef du Parquet ; tous les deux cependant avaient été arrêtés lors du sac de la ville. Les membres du clergé paroissial n'ont été entravés dans leur ministère que par une détention, de trois jours, au même titre que les habitants non déportés. Les autres prêtres, conduits à Marche, furent remis en liberté après un mois, et on leur présenta les excuses de l'armée allemande !

Enfin, le bourgmestre, un échevin, des magistrats furent envoyés en Allemagne « par mesure de sécurité », le 23 au soir. Lorsque, après plusieurs jours de captivité, la direction de la prison leur fit décliner leur identité, elle connut leur qualité en même temps que leurs noms. Elle ne leur en tint cependant aucune rigueur, et lorsque trois mois après ils furent rapatriés, tous ces magistrats reprirent immédiatement leurs fonctions.

(1) Aperçu général, pp. 117 et ss.

(2) P. 122.

Nous avons tenu, dès le commencement de cet ouvrage, à insister sur ce point capital acquis pour l'histoire : les Allemands ne croyaient pas eux-mêmes à l'organisation d'un complot à Dinant. Les faits vont prouver, et péremptoirement, que, pas plus que les autorités, les civils n'ont essayé de résister à l'envahisseur. Et, à ce sujet, les événements des premiers jours sont significatifs. Hâtons-nous de les rapporter.

III. — *Les premières escarmouches.*

N° 392.

A l'annonce de l'approche des Allemands, le commandant de la place de Namur envoya à Dinant une compagnie cycliste du 1^{er} chasseurs à pied, qui débarqua le *jeudi 6 août* au matin. C'est ce même jour que deux uhlands se présentent jusque bien avant dans la rue Saint-Jacques (1). Des gardes civiques installés dans la maison de Fabry-Diskeuvre tirent sur eux sans les atteindre. Aussitôt l'ennemi tourne bride; un chasseur cycliste décharge son fusil, et cette fois cavaliers et montures sont touchés. L'un d'eux blessé au bras, descendant de cheval, partit à travers champs et arriva dans les Fonds de Leffe, au château de Chession, où il se dépouilla d'une partie de son équipement. Les soldats français ne tarderont pas à mettre la main sur lui dans les bois. Son compagnon n'était pas encore arrivé à Gemechenne qu'il tomba de cheval. Le docteur Remy, requis à cet effet, partit en auto pour relever le blessé qu'il transporta à l'hospice de Dinant. C'était un nommé Wilhelm Batz, d'Unna, près de Dortmund, attaché au 8^e hussards de Paderborn (2).

Le soir du *jeudi 6 août*, à 18 heures, débarque en gare de Dinant le 1^{er} bataillon du 148^e régiment d'infanterie française, qui tenait garnison à Givet.

Nous avons, dans la troisième partie de cet ouvrage (3), raconté à la suite de quelles circonstances le général Lanrezac prit l'initiative de faire garder la Meuse de Givet à Namur. Ce rôle fut attribué, comme nous venons de le voir, au 148^e, commandé par le colonel Cadoux.

Le 1^{er} bataillon, à la tête duquel se trouve le commandant Vannière, s'échelonne sur un front de 13 kilomètres et tient la Meuse d'Hermeton à Bouvignes. C'est la 2^e compagnie, avec l'état-major du bataillon et la section de mitrailleuses, qui occupe la ville de Dinant et en garde le pont (4).

Le *vendredi 7 août*, les chasseurs cyclistes arrivés la veille, retournent à Namur, et la défense de Dinant est désormais entre les mains des Français seuls.

De grand matin, des cavaliers ennemis sont signalés sur la route de Ciney.

(1) Déjà le même jour, au matin, des hussards étaient descendus par le Froidvau et s'étaient rendus jusqu'au pont d'Anseremme.

(2) Après avoir été fort bien soigné, il fut évacué par les Français le 16 août.

(3) Tome III, p. 8.

(4) Tous les renseignements d'ordre militaire se rapportant à la bataille de Dinant nous ont été obligeamment communiqués par des officiers de la « Section historique » de l'Etat-Major Général de l'armée à Paris, et par le général Cadoux, colonel du 148^e en 1914.

Une section de la 2^e compagnie se porte à leur rencontre et dirige sur eux un feu de mousqueterie qui les met en fuite, blessant l'un d'entre eux.

La journée du *samedi 8 août* se passe sans aucun incident méritant d'être signalé. La ville attend avec calme les événements, mais déjà on sent l'atmosphère se charger de menaces lourdes de conséquences.

La population dinantaise lit à son tour l'*avis très important* du gouvernement provincial de Namur et contresigné par le gouverneur militaire, général Michel, attirant l'attention des habitants de toute la province « sur le très grave danger qui pourrait résulter pour les civils de se servir d'armes contre l'ennemi ». La recommandation était superflue, mais elle montre une fois de plus les mesures prises par les autorités belges, que le gouvernement allemand nous dépeint comme des « excitateurs à la résistance armée ».

Le *dimanche 9 août*, quelques modifications sont apportées dans la disposition des troupes françaises. Le 148^e tout entier a reçu ordre de glisser vers le nord, pour garder les ponts de la Meuse depuis Givet jusqu'aux abords de la place fortifiée de Namur. Tandis que le 1^{er} bataillon s'établit à Anhée avec mission de garder les passages de Houx à Godinne, c'est le 2^e bataillon (commandant Graussaud) qui débarque à Dinant, ainsi que l'état-major du régiment et la compagnie hors-rang. Le colonel Cadoux établit son poste de commandant au Grand Hôtel des Postes.

De tous côtés, et à chaque heure du jour, arrivent de multiples renseignements, montrant que Dinant devient de plus en plus le point de convergence des reconnaissances allemandes. Durnal, Loyers, Lisogne, Thynes, Sorinne sont constamment traversés par des patrouilles ennemies, dont le nombre augmente toujours.

L'après-midi du *lundi 10 août*, le poste français établi à la *Cliche de Bois*, sur la place de l'Abbaye, à Leffe, apprend que des uhlans sont annoncés venant de Loyers. Aussitôt des soldats se mettent en faction sur le « charrau », près de la maison Bastin, à mi-côte. Ils ne tardent pas, en effet, à apercevoir cinq cavaliers gris avançant prudemment derrière une charretée de paille que conduisait en ville M. Nepper. Deux d'entre eux dépassant la voiture sont abattus, tandis que leurs trois compagnons prennent la fuite. Les tués sont les dragons Födisch et Hauptstadt du 3^e escadron du régiment d'Oldenbourg, n^o 19. Ils furent inhumés au cimetière de Dinant. Le soir, de nombreux cavaliers s'avancent sur les hauteurs entre Gemechenne et Herbuchenne. Une patrouille de la 6^e compagnie, envoyée en reconnaissance, vit l'ennemi se retirer à son approche.

Les débuts du *mardi 11 août* furent plus mouvementés.

Il était à prévoir que les cavaliers aperçus la veille ne tarderaient pas à reparaitre. En effet, le mardi, dès 2 heures du matin, on signale l'approche de l'ennemi par la route de Ciney. Aussitôt le colonel Cadoux dépêche différentes reconnaissances. L'une d'entre elles, commandée par le lieutenant Woiry, de la 6^e compagnie, marche dans la direction de la ferme du Chesnoy, au nord d'Herbuchenne où elle est reçue à coups de feu. Les Français se couchant par terre se mettent à leur tour à tirer, mais l'opacité du brouillard rend le tir peu efficace. Cependant l'ennemi décampe au plus vite, laissant sur le terrain un hussard tué,

un autre blessé, un troisième faisant le mort qui fut ramené prisonnier (1) et cinq chevaux tués, plus des harnachements et des armes (2). Ces Allemands appartenaient au régiment de hussards de Crefeld n° 11. La section Woiry revint à Dinant à 7 h. 45, n'ayant brûlé que 400 cartouches et sans avoir perdu un homme.

Les reconnaissances de cavalerie n'ayant probablement pas donné de résultats satisfaisants, à partir du *mercredi 10 août*, les Allemands envoient leurs avions explorer le pays et relever les emplacements et les forçs des troupes françaises. Quatre fois, en ce jour, on en vit évoluer au-dessus de la ville, remonter la Meuse ou la descendre. Tous ces aéroplanes passant à grande hauteur, le tir des Français est inefficace.

Dès la pointe du jour du *jeudi 13 août*, de nombreuses reconnaissances partent de différents côtés pour explorer les hauteurs de la rive droite où l'ennemi s'enhardit de plus en plus.

A 11 heures, le colonel Cadoux reçoit du général Franchet d'Esperey commandant le I^{er} corps d'armée, l'ordre de procéder immédiatement à une nouvelle répartition, entre les bataillons du 148^e, des ponts de la Meuse depuis Anseremme jusque Lustin.

L'état-major du régiment, la compagnie hors-rang et le 2^e bataillon quittent Dinant pour se rendre à Bioul. Le 3^e bataillon (commandant Bertrand) remplace ces troupes aux ponts de Dinant et de Bouvignes.

A partir de ce jour, le 148^e régiment d'infanterie cesse de relever directement de la V^e armée française et est rattaché au I^{er} corps qui commence cette marche de flanc devant aboutir à l'occupation de l'Entre-Sambre-et-Meuse que le général Lanrezac sollicite depuis si longtemps et dont il vient enfin d'obtenir l'autorisation (3). Les événements, notamment à Dinant, ne tarderont pas à justifier cette mesure.

Bien que le danger s'annonce menaçant dans la région de Dinant, la nouvelle garde des ponts se trouve, le *vendredi 14 août*, plus faiblement constituée qu'avant la relève. Là où il y avait 6 compagnies, il n'y en a plus que 4 : la 9^e à Anseremme, les 10^e et 12^e à Dinant avec la section de mitrailleuses et la 11^e à Bouvignes. Il sera, du reste, promptement porté remède à cette insuffisance.

Dans la matinée, quatre cavaliers allemands descendus par la route du Froidvau s'avançaient dans la direction de la prison, lorsqu'ils furent aperçus par un soldat français. Les quatre uhlands font aussitôt demi-tour, mais une patrouille de la 9^e compagnie venant d'Anseremme, avertie à temps, tire sur les cavaliers ennemis au moment où ils s'approchent du Rocher Bayard, en tue deux et abat trois chevaux; le cavalier désarçonné est fait prisonnier.

Nous avons, dans la quatrième partie de cet ouvrage (4), rapporté la tentative de combat faite sur Anseremme le soir du 14 août par l'infanterie allemande appuyée par des mitrailleuses.

Cette fois, la situation devient grave et le haut commandement du I^{er} corps

(1) Karl Budde.

(2) Voir tome IV, p. 126.

(3) Voir tome III, p. 8.

(4) Page 192.

d'armée comprend la nécessité d'empêcher d'urgence l'ennemi de traverser la Meuse. En conséquence, les dispositions suivantes sont prises : « Le général-commandant la 2^e division, disposant de toute sa division (moins un régiment de la 4^e brigade) et d'un demi-escadron (de réserve) reçoit, dès maintenant, mission d'interdire à l'ennemi le franchissement de la Meuse dans le secteur compris entre Hastière inclus et Anhée inclus. Les éléments du 148^e et la compagnie du 348^e tenant les passages de la Meuse, dans ce secteur, sont placés sous ses ordres. Les troupes seront en place pour 3 heures, le 15 août. Le général-commandant le corps d'armée aura son poste de commandement à Anthée à partir de 4 heures, le 15. »

IV. — *La Bataille du 15 août.*

La 2^e division du I^{er} corps d'armée, à qui avait été confiée la défense du passage de la Meuse à Dinant, était commandée par le général Deligny (1).

Au matin de cette journée du 15 août, où devait se livrer la première grande bataille pour la possession du fleuve, voici quelles étaient les dispositions des troupes françaises.

1^o A Anseremme :

Le bataillon Momenteau du 33^e avec une section de mitrailleuses et la 9^e compagnie du 148^e (soit en tout 5 compagnies).

2^o A Dinant :

2 compagnies (10^e et 12^e) à la Citadelle, sous le commandement du chef de bataillon Grasse du 33^e.

3 compagnies et une section de mitrailleuses au pont et dans les rues voisines de la rive gauche, sous le commandement du chef de bataillon Bertrand du 148^e.

3^o A Bouvignes :

2 compagnies et une section de mitrailleuses, sous le commandement du capitaine Roques du 148^e.

4^o Aux environs du cimetière de Dinant (route de Philippeville) :

Le bataillon Verwaerde et une section de mitrailleuses en réserve, à la disposition du lieutenant-colonel Stirn, commandant le 33^e.

(1) La 2^e division comprenait la 3^e brigade (33^e et 73^e), et la 4^e brigade (8^e et 110^e); plus le 6^e chasseurs et le 27^e R. A. Le 33^e R. I. est l'ancien régiment du colonel, devenu maréchal Pétain, qui le commandait peu de temps encore avant la guerre. En août 1914, le colonel Pétain commandait par intérim la 4^e brigade (8^e et 110^e).

Au total donc, 16 compagnies et 4 sections de mitrailleuses, mais pas un seul canon.

Ces forces françaises, que nous venons d'énumérer, allaient se rencontrer à Dinant le 15 août avec deux divisions de cavalerie d'avant-garde, la division de la garde et la 5^e division, appuyées de trois bataillons d'infanterie, les 11^e, 12^e et 13^e chasseurs (1).

N^o 393.

Dès la pointe du jour, une section du 148^e établie à la Citadelle était partie en patrouille sur les hauteurs de la rive droite. Vers 5 heures, la 12^e compagnie du III^e bataillon du 33^e régiment reçoit ordre de monter au fort. Le capitaine Carton l'y mène. Les obus ennemis ne tardent pas à éclater sur la ville et la rive gauche de la Meuse. Un des premiers atteint l'Hospice, qui avait cependant bien ostensiblement arboré la Croix-Rouge. La 10^e compagnie, commandée par le capitaine Bataille, est bientôt envoyée en renfort à la Citadelle, avec ordre de gagner du terrain en avant, pour éloigner l'artillerie allemande. Elle est d'abord maintenue en réserve dans les couloirs du fort. Mais bientôt une mitrailleuse allemande parvient à s'approcher à cent mètres de la première ligne de la défense qui se replie. C'est alors que les soldats de la 10^e compagnie mettent baïonnette au canon et s'élancent pour contre-attaquer. Les pertes de part et d'autre sont grandes : le capitaine Carton et bon nombre de ses hommes sont tués. Les survivants refluent dans la cour intérieure du fort. L'ennemi, impressionné par cette tentative, ne poursuit pas aussitôt, et les débris des deux compagnies s'échappent par l'escalier et traversent pour la plupart le pont, où de nouvelles pertes sont à déplorer. Le capitaine Bataille y est blessé. Outre les morts, les Français ont dû abandonner à la Citadelle un certain nombre de blessés. Plusieurs soldats restés sur la rive droite ont été faits prisonniers l'après-midi ; une trentaine notamment, réfugiés dans les caves de M^{me} Veuve Roland, à Meuse (2). Somme toute, les deux compagnies avaient perdu 50 p. c. de leurs effectifs.

Voyant la tournure des événements, le chef de bataillon Bertrand téléphone de tous côtés pour demander en grande hâte l'appui de l'artillerie. En attendant, les « 77 » allemands pleuvent aux abords du pont et route de Philippeville, par où doivent arriver les renforts français.

Tandis que les trois compagnies placées sous les ordres du commandant

(1) *Die Schlachten und Gefechte des Grossen Krieges 1914-1918*. Quellenwerk nach den amtlichen Bezeichnungen zusammengestellt vom Grossen Generalstab, 1919. Verlag von Hermann Sack, Berlin. — Des tombes au cimetière de la Citadelle de Dinant indiquent des soldats allemands, appartenant au 12^e et 13^e R. I.

(2) M. Legrand s'était réfugié chez sa voisine M^{me} Capelle, rue du Palais de Justice. (Voir fig. 212, n^o 3.) Dans le courant de l'après-midi, il vit arriver le lieutenant de gendarmerie Leduc, l'adjudant Hubert, le maréchal des logis Dom, un gendarme d'Ecclou et un soldat français. Tous les cinq passèrent par les jardins chez Henin, où ils échangèrent leur uniforme contre des habits civils. Les Allemands, des hauteurs, ayant vu tout le manège, M. Legrand ne jugea pas prudent de rester dans la même maison et passa, avec les siens, dans celle du docteur Mabille.

Bertrand évacuent le quartier de la gare, où elles se sentent trop exposées, et abandonnent ainsi la garde du pont (1), d'autres troupes arrivent à grand'peine en ville, prises en écharpe par l'artillerie allemande. En effet, l'ordre est donné à deux bataillons du 73^e régiment qui se trouvait à Onhaye et aux mêmes effectifs du 8^e régiment cantonné à Weillen de se préparer à contre-attaquer, tandis que le restant a mission d'organiser à Onhaye et à Sommière des positions de repli.

Le 73^e arrive sans trop d'encombre sur les hauteurs de la rive gauche et ses pertes sont minimales : une trentaine d'hommes hors de combat. Le 8^e a éprouvé plus de difficultés dans sa marche en avant (2) et ses pertes furent plus considérables : plusieurs officiers furent grièvement atteints, notamment le commandant Lamboley du II^e bataillon qui, blessé une première fois, continua à conduire ses hommes en s'appuyant sur une carabine, jusqu'à ce qu'une seconde blessure l'eut mis définitivement hors de combat. Il y eut une cinquantaine de tués et plus de 300 blessés ou disparus (3).

Bientôt on constate avec une vive satisfaction que le 27^e régiment d'artillerie, attaché à la division Deligny, est entré en action ; les « 75 » français ripostent avec une précision admirable aux obus allemands et font taire les mitrailleuses établies sur les crêtes de la rive droite. Vers 15 heures, un renfort d'artillerie vient s'établir en avant de Weillen, près de la ferme de Chestruvin (4) et cause des pertes notables dans les rangs de l'adversaire. Les canons allemands se taisent petit à petit, et l'ennemi commence une retraite précipitée, vers 17 heures, poursuivi par l'artillerie française, qui s'était approchée le plus près possible de la Meuse. Une batterie s'était installée à la côte 222, en avant de Chestruvin.

Les éléments du 73^e et du 8^e qui avaient abordé ensemble les lisières ouest et sud-ouest de Dinant, en voyant la retraite de l'ennemi, descendent en ville. « Le colonel Doyen, du 8^e, redoutant une surprise des Allemands, prend la décision de faire barrer le pont. Il demande six volontaires : six braves se présentent, parmi lesquels le caporal Vanpouke. Sur le pont, les balles sifflent. A trois reprises les six hommes s'avancent. A la troisième, cinq d'entre eux tombent raidés morts. Il n'en reste qu'un. Il revient à reculons, se protégeant avec un tonneau... Le pont n'est donc pas barricadé (5). » C'est inutile d'ailleurs, car, jugeant le moment venu, deux bataillons français s'élancent sur la rive droite sous la conduite du colonel Doyen qui mène la manœuvre. Dans l'enthousiasme du moment, ils allaient imprudemment grimper l'escalier à pic qui conduit à la Citadelle, lorsqu'on leur donna le sage

(1) Le III^e bataillon du 148^e alla se reformer à Fter (Serville). Il avait eu deux officiers tués : le lieutenant Peluchon au pont de Bouvignes, et le major Cambon au pont de Dinant ; et 9 hommes de troupe tués, 57 blessés et 96 disparus. Pour le 33^e R. I. voir dans *Histoire de la Guerre par les Combattants*, p. 117 et ss, le récit du sergent-major Hayot.

(2) Voir dans *La Ruée sur Paris*, le chapitre II. Récit de l'adjudant Lejeune, du 8^e.

(3) L'artillerie allemande avait tiré en vain sur les colonnes en marche, mais le tir mieux réglé des mitrailleuses causa des pertes sensibles à la colonne de droite.

(4) Il y avait là trois groupes d'artillerie réunis.

(5) *La Ruée sur Paris*, par ROBERT CORNILLEAU, p. 23.

conseil de prendre le chemin moins raide qui y mène par la rue Saint-Jacques. Alors la population de Dinant, qui commençait à oser se montrer sur le seuil des maisons, vit avec joie descendre le drapeau allemand qui flottait depuis midi sur la Citadelle, et qui fut remplacé par l'étendard français. A ce geste, les applaudissements éclatent de toutes parts, et les habitants entonnent avec les troupes la *Marseillaise*. Démonstrations que, huit jours plus tard, l'ennemi allait cruellement faire expier aux Dinantais. Tandis que la cavalerie entame la poursuite, l'infanterie ramenée sur la rive gauche à la tombée de la nuit, s'établit dans la ville en cantonnement d'alerte.

Avec les soldats français, était monté Camille Giltia, le gardien de la Citadelle. « Je suis entré dans la cour, raconte-t-il, et j'ai indiqué à l'officier toutes les issues du fort, car on craignait qu'il ne fût miné. J'ai vu sur les glacis bon nombre de soldats français du 33^e et du 148^e tués et plusieurs Allemands. Dans la cour, j'ai aperçu deux soldats français, la tête séparée du tronc. Ils doivent avoir été achevés, car ils étaient déjà blessés, ayant des pansements autour du bras et des genoux (1). J'ai vu aussi deux blessés allemands qu'on a descendus à l'Hôtel de la Citadelle, et un blessé français resté caché, qui m'a dit avoir vu achever ses deux camarades. » Ce témoignage est confirmé par celui du sergent-major Fernand Noygues, du 8^e. Le capitaine Portalier, du même régiment, rapporte un crime plus odieux encore. Il a vu à la Citadelle de Dinant un caporal pendu, ayant les parties sectionnées. Ce n'étaient malheureusement pas les seules victimes ainsi outragées. Voici ce que dépose, sous la foi du serment, Fernand Verez, du 84^e (2) : « Entré à Dinant avec le 84^e à la tombée de la nuit, j'ai passé la Meuse le soir même avec ma section et suis allé, ainsi que mes camarades, à la Citadelle. J'y ai vu des cadavres du 33^e et du 148^e dans les escaliers et sur la plate-forme; trois étaient pendus, dont deux soldats et un caporal. Le caporal, qui appartenait au 148^e, était pendu par le ceinturon à un arbuste et avait les parties coupées, la eulotte et le caleçon étant tombés sur les chaussures et pleins de sang. Les deux soldats, dont je ne connais pas le régiment, étaient également pendus. Je n'ai pas eu le temps de regarder s'ils étaient mutilés, parce que la section avait reçu l'ordre de revenir sur la rive gauche de la Meuse (3). »

* * *

Qu'advint-il de la population dinantaise pendant la bataille du 15 août?

Tout d'abord les dégâts matériels ne furent pas très considérables. Quelques immeubles de la rive gauche eurent seuls à souffrir; mais, fait digne de remarque, ce furent surtout l'hospice de Dinant (fig. 214, n^o 24) et le château de M. Amand à Bouvignes (fig. 214, n^o 45), qui furent le plus directement visés, bien que tous deux eussent arboré la Croix-Rouge et qu'en effet de nombreux blessés y fussent soignés.

(1) Confirmé par le témoignage de Camille Puissant.

(2) 8^e compagnie, 1^{re} section.

(3) Cette déposition, et les précédentes, nous les avons trouvées à Paris, à la « Direction du Contentieux et de la Justice militaire. » Dossier 523.

A 6 heures du matin, un premier obus tomba sur l'hospice (1), suivi aussitôt d'un deuxième devant la chapelle. Un troisième éclate sur la sacristie; enfin, un quatrième fait encore une brèche dans le mur de la chapelle.

Pendant la journée du samedi 15 août, vingt-cinq obus environ furent dirigés sur le château de Bouvignes qui abritait de nombreux blessés français et qui, lui aussi, avait arboré de tous côtés la Croix-Rouge.

Les blessés français de la rive droite furent soignés notamment à l'Hôtel de la Citadelle et à l'Hôtel des Familles, ainsi qu'à Leffe, à l'Abbaye des Prémontrés (2). Sur la rive gauche, l'hospice de Dinant en hébergea une centaine (3). Quelques-uns moururent, la plupart furent évacués vers le 19 août et les plus grièvement blessés tombèrent prisonniers des Allemands le 24. Enfin, le château de Bouvignes en recueillit une cinquantaine (4). Dix ne survécurent pas à leurs blessures.

La population civile n'eut que deux morts à déplorer : le facteur Narcisse Pirson (47 ans) qui fut atteint par une balle allemande un peu au delà du passage à niveau de Bouvignes et Léon Moussoux (55 ans). Ce dernier fut tué dans l'exercice de sa charité. Porteur du brassard de la Croix-Rouge, vers 13 heures, il se rendait rue Saint-Jacques pour ramasser des blessés français qui étaient tombés près d'une barricade qu'ils avaient construite en travers de la route. Il avait déjà ramené ainsi deux blessés et, accompagné d'Eugène Lahaye (dit Genius) et d'Henri Patigny, il se disposait à retourner, lorsque les Allemands du haut du fort tirèrent sur le groupe des braves. Moussoux reçut une balle à la tête et fut tué. Eugène Lahaye fut blessé, mais pas grièvement (5). Ce même jour, vers midi, Hélène Cellier, épouse Achille Suray, en service chez M^{lle} Evrard, rue Grande, regardait à la lucarne du grenier, lorsqu'une balle allemande tirée des hauteurs de Montfat lui est entrée dans l'œil droit (6).

A Leffe, également, les Allemands tirèrent sur les maisons dites « ouvrières », dans la rue des Fonds. C'est ainsi que fut blessé Ernest Fondaire, qui devait être fusillé huit jours plus tard.

Un fait mérite encore d'être signalé : c'est la conduite des Allemands à l'égard de certains habitants du hameau de Gemechenne sur la route de Ciney. Le 15, de grand matin, les soldats font marcher en tête des troupes Edouard Stéphane et Alexis Bodart. Arrivés aux premières maisons de la rue Saint-Jacques, ils les relâchent. Rentré chez lui, Stéphane est de nouveau arrêté et entouré de soldats qui lui crachent à la figure, lui donnent des coups de crosse et de baïonnette; sa veste même fut trouée. Le malheureux tombe par terre, se relève et, comme fou,

(1) Il y avait un drapeau de la Croix-Rouge au clocheton de la chapelle, un à la porte d'entrée, deux sur l'hôpital, un cloué sur le bâtiment en amont de la chapelle face à la Meuse, un sur la façade de derrière, deux ou trois dans le jardin.

(2) Notamment le lieutenant L'Huillier de la 12^e compagnie du 33^e; le caporal Motte, du même régiment, y mourut le 17.

(3) 31 du 148^e, 62 du 33^e et 2 du 8^e.

(4) Du 148^e et du 33^e.

(5) Il fut fusillé le 23, rue des Tanneries, et Henri Patigny au mur Tschoffen.

(6) Le 23, en la trouvant chez elle blessée, un officier lui délivra un sauf-conduit et mit aussi un soldat de faction près d'elle pour qu'elle ne fût pas molestée.

se dégage à coups de poing. Il s'enfuit dans la direction de Lisogne, sans que les balles tirées sur lui l'atteignent : l'une d'entre elles cependant traverse sa casquette.

Au 15 août remonte aussi l'épisode suivant : Le docteur Cassart, vers le soir, est appelé au Casino près d'un blessé français du 33^e, nommé Tribout. Le docteur le ranime, lorsque soudain surgissent une dizaine d'Allemands. Le soldat français se relève, prend son fusil, et l'ennemi interdit, supposant probablement qu'un détachement suit, jette bas les armes et se rend. Ne perdant pas la tête, Tribout fait mine d'appeler un camarade, donne ordre aux Allemands de se mettre en file et les ramène triomphant à l'hôtel de ville (1).

* * *

Le communiqué officiel français du 17 août résume les événements du 15 août en ces mots qui servent d'entête au bulletin : *Succès français à Dinant*. En effet, non seulement la vigoureuse contre-attaque de la 2^e division avait permis aux Français de rester sur leurs positions, mais la supériorité de leur artillerie avait infligé des pertes sérieuses aux Allemands. On a estimé que ceux-ci eurent beaucoup d'hommes hors de combat ; on compta 12 canons brisés et 51 caissons abandonnés (2). « C'était pour l'ennemi un échec manifeste, qui eût pu tourner au pire, si le général Sordet qui, ce soir-là, repassait la Meuse à quelques kilomètres en amont, n'avait pas craint d'engager ses divisions fatiguées dans un terrain qu'il estimait particulièrement difficile (3). »

Quoi qu'il en soit, l'intérêt du combat de Dinant du 15 août fut grand tant au point de vue stratégique qu'au point de vue tactique. Il donna confiance aux troupes françaises, mais il ouvrit surtout les yeux au commandement supérieur qui autorisa, enfin, le soir de cette même journée, le général Lanrezac à remonter le gros de la V^e armée sur la Sambre (4).

La faute incompréhensible de l'adversaire fut considérable, car elle découvrit tout son jeu. L'offensive prématurée prise par l'état-major allemand un peu trop en avant et en dehors de sa base d'opération, révéla chez lui la ferme volonté de s'emparer des passages de la Meuse pour seconder le grand mouvement tournant par l'aile droite, et, en même temps, couper toute liaison possible entre les troupes belges et les troupes françaises. La perspicacité du général en chef de la V^e armée française et l'arrivée à point de la 2^e division déjouèrent ce plan. Les Allemands ne cachèrent pas leur dépit. Il se manifesta d'abord par un mutisme voulu sur les événements en question ; il se déchaîna surtout sur la malheureuse population dinantaise et aboutit, huit jours après, au sac de la ville.

(1) L'épisode nous a été raconté par le docteur Cassart lui-même. Il est consigné du reste dans l'ouvrage de PAUL GINISTY : *Histoire de la guerre par les combattants*, p. 125.

(2) G. HANOTAUX, *Guerre de 1914*, III, p. 303.

(3) Capitaine DENOLLE, *La Manœuvre de Charleroi*, ouvrage à paraître prochainement. Le commandant du 1^{er} corps d'armée, dans son ordre du jour du 14, avait, du reste, formellement dit que « si les circonstances le permettaient, il fallait combiner une action offensive sur la rive droite de concert avec le corps de cavalerie marchant du sud vers le nord ».

(4) Voir notre t. III, p. 8, et *Le Secret de la frontière* (par ENGERAND), p. 430.

En effet, le communiqué allemand de l'époque ne relève pas la bataille de Dinant. Le général Baumgarten-Crusius, le porte-parole du haut commandement de la III^e armée allemande, n'y fait pas davantage allusion, et le général von Hausen lui-même, dans ses *Mémoires*, n'en souffle mot. Le *Livre Blanc* se borne à dire qu'un détachement de cavalerie allemande, avec la coopération de chasseurs, occupa passagèrement la rive droite de la Meuse, mais dut se retirer le même jour en présence de troupes ennemies supérieures en nombre et abandonner de nombreux morts et quelques blessés (1).

Les historiens allemands, en général, sont sobres de commentaires au sujet d'un coup de main qui n'aurait eu, à leur avis, qu'une portée stratégique très secondaire (2). L'un d'entre eux, cependant, reconnaît dans l'essai infructueux du passage de la Meuse, le 15 août, le commencement de la fissure qui, peu à peu, se produisit dans les forces allemandes et qui alla s'agrandissant jusqu'à la bataille de la Marne. Voici comment il s'exprime : « Ce n'est que le 23 août que la Meuse fut franchie. Si l'état-major de la III^e armée avait pris de meilleures dispositions, le passage de la Meuse aurait pu être effectué bien plus vite. Ce retard a, *sans aucun doute*, contribué aux insuccès de l'armée allemande au commencement de septembre et les forces allemandes marchant sur Paris ont dû être groupées différemment (3). »

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, si l'autorité militaire allemande n'a pas voulu reconnaître son échec du 15 août, son dépit n'en est retombé que plus lourdement sur la cité de malheur et, à partir de ce jour, dans l'esprit des officiers et des soldats, *Dinant était condamnée*.

Le 17, à Scy, un aumônier catholique déclara au curé de l'endroit que « Dinant se souviendrait du dimanche précédent » (4). Il faisait allusion à la bataille du 15 août. Le jeudi 20 août, des officiers du 101^e de passage à Buissonville, dirent à M. Lamotte, président du tribunal, que « les Dinantais étaient des méchants hommes... et que Dinant serait brûlé ! » (5). Le samedi 22, à Hour, des cavaliers du 4^e dragons répétèrent à qui voulait l'entendre : « Demain, Dinant tout kapout, tout, tout ! » (6). Le même jour, un major dit au curé d'Hulsonniaux en parlant de Dinant : « Il n'en restera pas pierre sur pierre » (7). A Lisogne, un capitaine disait textuellement au curé : « Demain, Dinant tout brûlé et tout tué ! » et ajoutait, pour en donner la raison : « Nous, trop d'hommes perdus ! » Il s'offrit même à faire prendre à Dinant, pour les mettre en sûreté, les proches parents que le curé aurait pu y avoir (8). Enfin à Celles, le samedi soir, l'Oberst Baessler en sortant d'un conseil d'officiers dit confidentiellement au curé que ce serait terrible le lendemain à Dinant ! Et, le dimanche matin, en quittant de très bonne heure le presbytère, il répéta sa prédiction (9).

(1) O. c., p. 117.

(2) Par exemple SYBEMANN dans sa *Geschichte des Krieges*, t. I., p. 120.

(3) VON KIRCHEISEN, *Das Völkerringen*, 1914-15, p. 438.

(4) Voir t. II de notre ouvrage, p. 14.

(5) *Ibid.*, t. IV, p. 34.

(6) *Ibid.*, t. IV, p. 41.

(7) *Ibid.*, t. IV, p. 44.

(8) *Ibid.*, t. IV, p. 161.

(9) *Ibid.*, t. IV, p. 182.

V. — La semaine du 16 au 22 août.

C'est le I^{er} bataillon du 73^e régiment d'infanterie (Commandant Dachert) qui assure la défense du pont de Dinant du dimanche 16 août (5 h. 45) au samedi 22 (13 heures) (1). En voici la disposition : la 3^e compagnie se trouve au nord de Neffe et la 4^e est à hauteur de Leffe, tandis que les 1^{re} et 2^e compagnies demeurent en réserve sur les hauteurs de la rive gauche (2).

N^o 394. *La journée du 16 août fut calme. L'ennemi, déçu de sa défaite de la veille, n'avait pas hâte de tenter une nouvelle aventure, et les Français eux-mêmes avaient à reprendre haleine, car ils avaient dû fournir, les jours précédents, une dure randonnée et la bataille du 15 avait été chaude pour les troupes lancées au feu.*

Plusieurs personnes se dépensèrent sans compter pour prodiguer leurs soins aux nombreux blessés qui avaient été transportés dans les ambulances. Des Allemands même y furent l'objet de charitables attentions, notamment à l'hospice de Dinant (3) et chez les Sœurs de Notre-Dame, rue Grande. Un blessé de la bataille de la veille fut amené chez ces religieuses le dimanche matin. Le lendemain, le Père prieur de Leffe fit conduire chez elles un dragon de Berlin retrouvé dans les bois de Loyers.

Le lundi 17 août, deux avions ennemis survolèrent la Meuse et furent canardés par les Français. Le premier put tranquillement continuer son chemin, mais le second, sérieusement atteint, fut forcé d'atterrir sur le plateau de Sommière. Les occupants sont faits prisonniers.

Le mardi, 18 août, les habitants sont quelque peu étonnés de constater que les Français se fortifient sur la rive gauche et y exécutent des travaux de défense au sud du cimetière ; une compagnie du génie est venue à cet effet prêter main-forte à la 5^e compagnie du 73^e.

D'autres indices encore montrent suffisamment l'abandon complet de la rive droite, notamment l'ordre de faire passer sur la rive gauche tous les blessés (voir fig. 90 et 91). La plupart furent embarqués dans un train qui stationnait en gare de Dinant et qui les transporta vers la France.

Ce fut ce jour-là que le major Mouton désarma la garde civique, bien que déjà elle n'était plus en service actif depuis le 15 au matin, avant la bataille (4). Les armes furent transportées sur la rive gauche et, l'après midi, conduites à Namur.

(1) Le II^e bataillon est à Anseremme, le III^e à Bouvignes. Le 73^e était commandé par le colonel Berna. d.

(2) La 11^e compagnie du 148^e était cependant encore demeurée au pont de Bouvignes. Elle en sera bientôt retirée.

(3) Il y eut en tout sept Allemands à l'hospice, dont trois furent évacués avant le 15 août, trois autres quelques jours après, et le dernier fut repris par les Allemands après le 23.

(4) En 1921, on a payé la solde aux gardes civiques dinantais jusqu'au mardi inclusivement, bien qu'ils n'aient plus fait de service depuis le 15.

Le mercredi 19 août, la journée fut un peu plus chaude. La voix du canon se fit entendre et l'artillerie allemande établie près de la ferme de Viet, sur la rive droite, lança quelques obus sur la ferme de Rondchêne, au-dessus de Neffe. Elle fut bientôt réduite au silence par les « 75 » français.

Les cavaliers allemands s'avancent impunément jusqu'aux abords du fleuve sur la rive droite qui n'est plus gardée par les Français. Un uhlan, descendu par la route du Froidvau, traverse presque toute la ville dans sa longueur et remonte par la route de Ciney. Le soir, un second uhlan, venant également de la direction des Rivages, aperçoit M. Henin sur le seuil de sa porte et lui demande : « Poste ? » M. Henin, de bonne foi, le conduit au bureau central des postes, situé à quelques mètres de là. Le soldat lui fait comprendre par gestes qu'il y a méprise et continue tranquillement sa route en obliquant, comme son camarade, par la rue Saint-Jacques. C'eût été le moment, pour « la population fanatique de Dinant », de sévir sur des cavaliers isolés ; elle n'en fit rien.

Pendant la journée *du jeudi 20 août*, de tous côtés arrivent des messages de plus en plus précis annonçant la marche en avant de l'ennemi et une nouvelle rencontre inévitable ; cependant l'atmosphère, lourde de menaces, ne trouble pas encore outre mesure les Dinantais, qui croient tout au plus avoir à se cacher dans leurs caves pendant la bataille, comme ils l'ont fait le samedi précédent. La confiance dans la force et la bravoure des Alliés reste inébranlable et on a la conviction que, tant que les culottes rouges garderont la Meuse, celle-ci ne sera pas franchie par l'ennemi.

Deux cavaliers allemands descendent, l'après-midi de ce jeudi, les Fonds de Lefse, et s'arrêtent même un instant au moulin Capelle. L'un d'eux reconnaît M. Capelle pour l'avoir rencontré jadis à la foire de chevaux à Ciney. On se quitte après s'être donné une bonne poignée de main ! Encore une fois, si les civils de Dinant avaient voulu seconder l'armée et lui prêter main-forte, pourquoi ne pas commencer par s'en prendre à quelques unités qu'il eût été si facile de mettre à la raison ou de faire disparaître ?

Enfin, nous en sommes arrivés à cette journée *du vendredi 21 août*, qui devait se terminer d'une façon tragique et faire concevoir des appréhensions bien fondées pour l'avenir.

Dans le courant de l'après-midi, quelques coups de canon français furent tirés dans la direction de la ferme de Viet où l'on avait aperçu un rassemblement de cavalerie. Celle-ci fut promptement dispersée.

Mais hâtons-nous de rapporter les événements qui se déroulèrent le soir dans la rue Saint-Jacques.

*
* * *

Le vendredi, vers 20 h. 30, un uhlan descendant la rue Saint-Jacques s'est avancé jusque devant la maison de Puissant, puis a rebroussé chemin. Louise Ronvaux et d'autres encore l'ont parfaitement aperçu. Venait-il en simple curieux, ou bien avait-il été envoyé pour reconnaître les lieux et s'assurer que les Français ne défendaient pas la route ? On ne peut qu'émettre des suppositions, mais cette

dernière hypothèse est vraisemblable, car peu de temps après, vers 21 h. 30, un groupe nombreux de soldats dévalèrent de la chaussée de Ciney et se répandirent dans la rue Saint-Jacques vociférant comme des démons, tirant à droite et à gauche, brisant les vitres, enfonçant les portes et jetant dans les maisons des bombes qui propagèrent l'incendie (1). Depuis la ferme d'Achille Stéphane (fig. 214, n° 50), bâtie un peu au-dessus du « Pont d'Amour », jusqu'à la maison de Jadot, la grange Piérard (2) y comprise, presque toutes les habitations de la rue Saint-Jacques furent brûlées; on parvint à circonscrire l'incendie grâce aux pompes qui furent amenées aussitôt après le départ des Allemands (3). Le vaste immeuble dénommé « La Cité » (fig. 214, n° 51, et fig. 92), et abritant une dizaine de familles ouvrières, ne fut pas épargné et dans une des caves on retrouva les cadavres carbonisés de Thérèse Michel, de son fils Hyacinthe et de deux neveux, Joseph et Noël Petit (4). Dans une autre cave, on découvrit le corps d'Adelin Georges, lui aussi consumé par les flammes (5).

Les unités allemandes ayant pris part au sac de la rue Saint-Jacques que le *Livre Blanc* appelle une « reconnaissance en force » (6), appartenaient au II^e bataillon du régiment des fusiliers n° 108 qui opérait conjointement avec la 1^{re} compagnie du bataillon des pionniers n° 12 (7).

Les rapports de ces deux régiments et ceux de quelques soldats ne font pas mention de la présence de troupes françaises sur la rive droite, mais parlent uniquement des exploits des « civils sans insignes militaires qui tiraient des maisons ». Ces dépositions sont en complet désaccord avec d'autres témoignages allemands, car l'état-major du XII^e corps dit explicitement dans son *Journal de guerre* que « le II^e bataillon du régiment des fusiliers n° 108 avait, par une attaque brusque de nuit, réussi à rejeter l'ennemi au-delà de la Meuse » (8). Comme le fait très bien remarquer M. Tschoffen : « Pour repousser l'ennemi au-delà d'un fleuve, la première condition est de l'avoir rencontré en deçà (9) ». L'affirmation de l'état-major du XII^e corps est aussi erronée que la légende des francs-tireurs, car depuis le 17 août, de l'aveu même du Ministère de la Guerre

(1) « Alors retentit le commandement : Enfoncer les portes des maisons et brûler ! Nous travaillâmes fortement à coups de crosse et enfonçâmes toutes les portes et fenêtres. Puis les sapeurs du génie se mirent à l'œuvre. Ils lancèrent les grenades incendiaires dans les maisons. Ce ne fut pas long : des rangées entières de maisons flambèrent. Les flammes s'élevèrent par les fenêtres et illuminèrent la nuit. Nous battîmes en retraite. Toutes les maisons devant lesquelles nous passâmes furent aussi incendiées. *Nous avons atteint notre but.* » Carnet du soldat Paul Förster du 108^e régiment de fusiliers Prince Georges, reproduit par J. Bédier dans *Comment l'Allemagne essaye de justifier ses crimes*, p. 37 et 38.

(2) Ancienne église Saint-Jacques.

(3) Camille Puissant, Jules Adam et Joseph Gonze, entre autres, se dévouèrent à cette besogne.

(4) Victor Coupienne, qui habitait derrière la *Cité*, entendit la femme Michel crier à travers le mur : « Sauvez-vous, les Allemands nous ont enfermés et ont mis le feu à la maison. » Coupienne et les siens se sont cachés dans une grange et de là ont entendu, jusque vers 22 heures, les cris affreux de la famille Michel, puis plus rien... Le lendemain, on a retrouvé dans les décombres les quatre corps carbonisés.

(5) Il était le fils d'Auguste Georges, tué le même soir rue Saint-Pierre.

(6) *Aperçu général*, p. 117.

(7) Annexes 1, 2, 3, 4, 5, 59, 60, 61.

(8) Annexe 1.

(9) *Le sac de Dinant et les légendes du Livre Blanc allemand*, p. 76. L'auteur y réfute les dépositions allemandes auxquelles nous nous contentons de faire allusion.

de Prusse (1), les Français avaient évacué la rive droite et si des patrouilles passaient parfois encore le fleuve dans la journée, la ville était complètement abandonnée à elle-même pendant la nuit; notamment pendant celle du vendredi au samedi, il n'y avait pas de soldats français sur la rive droite. A l'appui de cette assertion, nous donnons le rapport du sergent-vaguemestre Maurice Derudder, du 1^{er} bataillon du 73^e régiment d'infanterie (2).

395.

« Le 1^{er} bataillon du 73^e R. I. occupant la rive gauche de la Meuse à Dinant, je me trouvais au poste du chef de bataillon installé dans un hôtel, où j'avais décidé de passer la nuit du 21 au 22 août 1914 pour recueillir le courrier le lendemain matin et le porter à l'arrière de la division postale.

La soirée était très calme et aucun coup de feu n'était tiré, lorsque subitement, vers 21 heures, nous entendîmes le bruit d'un tir engagé sur la rive droite, semblant provenir de mitrailleuses et de fusils, accompagné bientôt d'explosions dont il était difficile de définir la nature; le tout était couvert par le bruit de nos canons et la fusillade des nôtres, qui tiraient de la rive gauche.

Le commandant Dachert se rendant immédiatement avec ses agents de liaison à proximité du pont, je le suivis et nous aperçûmes de violents incendies dans l'intérieur des quartiers d'habitations de la rive droite. L'intensité du bruit dominait et, aucune troupe ennemie ne se montrant sur le quai de la rive droite, le commandant décida d'envoyer une patrouille pour éclaircir la situation. Je me présente aussitôt comme volontaire et, accompagné d'un caporal et de quatre hommes, je traverse la Meuse en barquette, ne pouvant franchir le pont miné et barré de réseaux de fil de fer. Pendant la traversée nous entendons des appels au secours de la population civile auxquels nous ne répondons pas.

Nous abordons rive droite et, laissant un homme à la barque, nous nous faufilons à travers les rues dans la direction des flammes; nous n'entendons plus aucun coup de fusil. Nous arrêtons bientôt quelques civils et, après un bref interrogatoire, nous apprenons qu'une attaque allemande contre la population venait d'avoir lieu; nous faisons passer ces civils devant nous pour nous conduire sur l'emplacement de l'attaque et nous les suivons tout en nous dissimulant. Nous arrivons ainsi à la rue Saint-Jacques qui est en flammes et je fais immédiatement reconnaître la rue. Seuls, quelques habitants victimes de l'incendie combattaient le feu; la population, n'osant pas sortir, restait enfermée dans les maisons non atteintes.

Prévenu que des pétards non explosés se trouvaient le long des murs et jugeant qu'ils pouvaient encore éclater par communication des étincelles, je me fais aider par les civils, qui m'apportent de l'eau dans laquelle je plonge ces pétards-bombes, puis, par mes hommes, je les fais jeter dans la Meuse. Il y en avait une quarantaine, tous de grandes dimensions sur palettes en bois; j'en conservai quelques-uns comme exemplaires.

Je fis faire des recherches dans toute la rue et je ramassai ainsi quantité d'objets très intéressants: entre autres des calots allemands de différents régiments

(1) *Livre Blanc*, Aperçu général, p. 117.

(2) Paris, *Direction du Contentieux et de la Justice militaire*, dossier 387, rapport 1263.

dont quelques-uns ensanglantés et tachés de matière cérébrale, des théories sur les exercices techniques des pionniers, un gros bâton recouvert de résine et de suif formant torche, nombreuses cartouches, musettes, gourdes, lampes électriques de poche, fusils à baïonnette à dents de scie, etc.....

Notre patrouille terminée, nous repassons la Meuse et je donne tous ces renseignements à mon commandant pour son rapport, en lui remettant tout ce que nous avons pris.

Le lendemain matin, de bonne heure, j'eus le plaisir de voir passer la Meuse, dans des chalands, par grand nombre de civils qui abandonnaient leurs habitations et venaient se soustraire à la barbarie allemande derrière nos lignes. »

De cet important rapport du sergent Derudder, il résulte donc manifestement qu'il n'y avait pas de soldats français sur la rive droite, la nuit du 21 au 22, et que les soldats allemands blessés ou tués furent atteints, ou bien par les projectiles français tirés de l'autre rive, ou bien encore et surtout par des balles allemandes, car il est probable, comme nous le dirons plus loin, qu'il y a eu des mutineries. Ce fut, hélas, ici comme ailleurs, la population civile qui dut en subir le contrecoup. Le dépit, la colère, l'ivresse peut-être des soldats allemands, leur firent apercevoir dans chaque maison (1) des civils sans insignes militaires, qui tiraient. L'imagination surexcitée des troupes, ou leur mauvaise foi, vit même des mitrailleuses établies dans une maison formant coin (2) !

« La nécessité ne connaissant pas de loi », principe cher aux Allemands, il fallut forcer les maisons solidement barricadées. « Au moyen de haches et de cognées, les pionniers brisèrent les portes closes, jetèrent des bombes à main dans les pièces inférieures des maisons et en incendièrent d'autres à l'aide de torches allumées entre-temps (3). »

La déposition du sous-officier Johannes Peisker est significative : « Nous sommes entrés à Dinant, dit-il, le 21 août, vers 9 heures du soir, et nous avons tiré sur les fenêtres des maisons pour nous défendre contre les ennemis qui pourraient y être cachés (4). »

« Il était évident, ajoute le rapport officiel du Ministère de la Guerre de Prusse, que cette attaque de la population avait été faite d'après un plan prémédité, qu'on savait à Dinant que la reconnaissance allait avoir lieu et qu'on avait tiré profit de mesures préparées de longue main, à cette fin (5). » Cette allégation sans preuve, inventée de toutes pièces à Berlin, est aussi invraisemblable que fausse. Comment s'imaginer qu'une reconnaissance des troupes allemandes ait pu être connue d'avance par les civils dinantais ?

Il est temps maintenant de laisser la parole aux témoins oculaires des faits qui se déroulèrent rue Saint-Jacques, la nuit du 21 au 22 août.

(1) Nous résumons ici les rapports du *Livre Blanc* se rapportant à cet événement. (Annexes 2, 3, 4, 5, 59, 60, 61.)

(2) Il est vrai que l'*Aperçu général* ne relève pas cette affirmation ! (Annexe 2.)

(3) Annexe 3.

(4) *Livre Gris belge*, p. 248.

(5) *Livre Blanc*, p. 117.

En entendant les Allemands et en voyant les progrès de l'incendie, la plupart des habitants abandonnèrent leur maison et allèrent se cacher dans la montagne. Tous cependant ne furent pas assez prompts pour s'y rendre à temps. Cédons la parole à une des victimes de cette nuit tragique, Jules Sohet, propriétaire de l'Hôtel de l'Étoile (fig. 211, n° 50), qui échappa à la mort, malgré les sept coups de baïonnette reçus.

96.

Le vendredi soir, en faisant beaucoup de bruit et en tirant de tous côtés, les Allemands descendirent la rue Saint-Jacques. Tandis que tous ceux qui se trouvaient chez moi se retiraient dans la montagne, entendant frapper à la porte, je m'y rendis pour l'ouvrir. Je l'avais à peine entr'ouverte que je reçus un coup de baïonnette au ventre et un second à la tête; en voulant protéger ma figure, j'en reçus encore un à la main gauche, deux au poignet, un à la main droite et, en me sauvant, un dernier dans la cuisse. Les soldats ne m'ont pas poursuivi à l'intérieur de la maison et je suis allé me cacher dans le fenil. Ne m'y trouvant pas en sûreté, je grimpai à grand'peine sur les terrasses, où j'ai fini par rejoindre les miens. M^{me} Lalieu a pansé sommairement mes blessures et l'on m'a descendu par les jardins dans une maison de la rue Petite, où le docteur Remy est venu me soigner. Le lendemain matin, on m'a couché sur une échelle et on m'a ainsi transporté chez les Sœurs de Charité, où je suis resté en traitement pendant dix semaines.

La ferme de Galot, établie à mi-hauteur de la rue Saint-Jacques, à main gauche en montant (voir fig. 214), n'était pas occupée la nuit du 21 au 22, le fermier Jules Petit, sa femme et ses enfants étant allés se réfugier chez la veuve Lahaye, dont la maison fait le coin de la rue Saint-Jacques et de la rue Petite (1). C'est là que la famille Petit essuya le feu des Allemands. Voici comment le père lui-même rapporte les faits.

97.

Le vendredi, vers 21 h. 30, entendant beaucoup de bruit, je me rendis à la fenêtre et j'écartai le rideau pour mieux voir. Aussitôt une grêle de balles vint s'abattre dans la chambre où je me trouvais avec ma femme, mon fils et mes deux filles. Ma femme, Marceline Rouelle, fut atteinte par une balle qui, lui ayant traversé la cuisse, pénétra dans le bas-ventre; la petite Elvire, âgée de 9 ans, que j'avais dans les bras, eut trois orteils emportés et la jambe transpercée à hauteur du genou; moi-même j'ai reçu une balle dans la cuisse. Dans une autre chambre, le fils Lahaye a été blessé au bras.

Le lendemain, aidé du vicaire Delacharlerie, je transporte Elvire et ma

(1) Cette maison semble avoir particulièrement attiré l'attention des Allemands. Plusieurs rapports en parlent. C'est peut-être dans celle-là que se trouvaient établies les mitrailleuses! Il suffit de voir le plan, pour constater qu'une mitrailleuse installée dans cette maison, ne pouvait être utilisée contre les Allemands descendant la rue Saint-Jacques.

femme à l'hôpital civil, où celle-ci meurt le jour suivant dans de grandes souffrances. Quant à ma petite fille, elle fut conduite huit jours plus tard à Ciney, où le docteur Gathy lui amputa la jambe à hauteur du genou (fig. 84).

* * *

Arrivés à l'intersection de la rue Saint-Jacques avec la rue Petite, puis un peu plus loin avec la rue Sax, les Allemands obliquèrent à droite et à gauche. Quelques-uns se dirigèrent par la rue Saint-Pierre, vers Leffe, et c'est ainsi que, non loin du Collège communal, l'ouvrier gazier, Auguste Georges fut tué sur le seuil de sa porte, au moment où il rentrait chez lui (1).

Les habitants de la rue Petite et de la rue Adolphe Sax passèrent eux aussi des moments angoissants, car les soldats tiraient partout en poussant des hurlements sauvages. C'est ainsi que fut blessé le boucher Zéphir Cléda. Les énergiques, ivres sans doute, se risquèrent jusqu'à la Collégiale, où le doyen les vit au coin de l'église (2). Les officiers se démenaient pour empêcher leurs hommes de s'aventurer plus loin et de tomber ainsi sous les balles françaises. Les soldats n'obtempérant probablement pas, quelques coups de revolver (qu'on entendit distinctement) eurent raison des mutins, qui disparurent.

Entendant la fusillade crépiter rue Saint-Jacques, les Français dirigèrent leur feu dans cette direction; quelques coups de canon furent tirés (3).

Nicolas Schram raconte que deux obus français sont tombés à la même place, devant l'escalier de la première maison de la cité, par conséquent à côté de la sienne. Il a entendu des gémissements et des plaintes, et, le lendemain, il a vu à cet endroit des plaques de sang. Il est probable que cette énergique intervention française a quelque peu hâté le départ des troupes allemandes; toujours est-il que, leurs beaux exploits accomplis, les soldats ennemis remonterent la route de Ciney, laissant le feu achever leur œuvre... Cinq personnes carbonisées, un homme tué sur le coup, une femme morte le surlendemain des suites de ses blessures, plusieurs autres civils grièvement blessés, bon nombre de maisons détruites, beaucoup d'autres endommagées: tel est le bilan de l'opération.

Il est impossible d'évaluer les pertes de l'ennemi. Le lendemain, près de chez Stéphane, Charles Bietlot vit un soldat allemand, couché par terre, le crâne fracassé. Ce n'était pas la seule victime atteinte par « un instrument contondant », car le sous-officier Rost déclare en avoir vu un transporté au

(1) La veuve Delaey, entendant les Allemands arriver, ouvrit la porte à son fils Philippe et lui fit signe de se dépêcher. Auguste Georges, qui l'accompagnait, était resté un peu en arrière, près du Collège communal, et revint en courant. M^{me} Delaey, qui n'avait pas encore refermé sa porte, vit tomber Georges devant sa demeure, atteint mortellement par une balle. Tout près de lui, Eugène Cassart fut légèrement blessé.

(2) « Le bataillon s'avança jusqu'au pont, constata que ce dernier était occupé par l'ennemi et se retira. » *Livre Blanc*, p. 117.

(3) Camille Puissant dit: « Il y eut un coup de canon français, suivi d'une sonnerie de clairon allemand, puis des coups de sifflet se sont répandus de proche en proche, en descendant la rue Saint-Jacques. Les Allemands alors sont remontés. »

lazaret de Sorinne (1). A maints endroits on trouva encore d'autres morts. M. le Doyen en vit cinq en face de la « Cité ». Les Allemands eux-mêmes ont transporté deux cadavres des leurs jusqu'au hameau de Gemechenne, comme le rapporte Victor Ansotte ; ils les ont exposés sur la grand'route, en accusant les civils de les avoir tués. En guise de représailles, tous les habitants de cette agglomération ont été faits prisonniers et conduits à Sorinne d'abord, et de là à Leignon.

Ce qui rend vraisemblable l'hypothèse émise plus haut d'une mutinerie, c'est le nombre de douilles de cartouches allemandes retrouvées par terre. On en ramassa par kilos, ce qui fait supposer que les Allemands étaient accompagnés d'une ou de plusieurs mitrailleuses. On a même raconté qu'une auto blindée les suivait. Personne ne peut affirmer l'avoir vue, mais, par contre, le baron Guy de Villenfagne a vu les Allemands s'emparer de son automobile le vendredi soir à Sorinne (une voiture « Minerva »), et la conduire dans la direction de Dinant.

L'*Aperçu général* du *Livre Blanc* allemand au sujet des événements de Dinant, termine ainsi le récit de la « reconnaissance en force » du vendredi soir : « Après cette expérience, il y avait lieu d'admettre que les habitants prendraient part également à la lutte dans les opérations qui devaient suivre (2) ». Comme on l'a très bien dit, « rien n'est terrible comme les suspicions nées d'un préjugé. Dans le cas présent, elles laissent sans défense, livrée à toutes les incertitudes et à toutes les erreurs du hasard, du trouble des combattants ou de leur colère, la population qui en est l'objet (3) ». Nous verrons bientôt comment furent exécutés, le dimanche 23 août, les ordres qu'engendra une telle mentalité!

* * *

La rue Saint-Jacques descend perpendiculairement à la Meuse en pente assez raide. Elle débouche dans la rue Adolphe Sax qui la coupe à angle droit. Dans cette rue se trouvait, précisément *en face* de la rue Saint-Jacques, une ancienne construction appelée le *Rateau* (fig. 211, n° 40), bâtie en « arceau », en sorte qu'en passant sous la voûte qui était à hauteur du premier étage des maisons voisines, on arrivait tout droit de la rue Saint-Jacques au quai et à la Meuse.

Pendant la nuit précédente, cette construction avait empêché le tir des Français établis sur la rive gauche. Aussi, le *samedi 22 août*, s'empressèrent-ils de la faire sauter pour obvier à toute nouvelle surprise de l'ennemi.

Effrayés par les événements de la veille et redoutant l'avenir, bon nombre de personnes demandèrent aux autorités militaires la permission de passer sur l'autre rive, mais, le pont étant barricadé, c'est sur de grandes barques que l'exode devra s'effectuer lentement et péniblement. « Je suis réqui-

(1) *Livre Blanc*. Annexe 59.

(2) P. 118.

(3) *Le Sac de Dinant*, p. 81.

sitionné, dit M. Gérard, par le commandant du 73^e de ligne, pour affirmer l'identité de mes concitoyens qui ont été admis à passer la Meuse en bateau. A midi, des ordres formels arrivent du Quartier-Général. On ne passe plus. »

Sur ces entrefaites, la garde du pont de Dinant avait été confiée à de nouvelles troupes. Le 73^e, qui avait reçu ordre de rejoindre toute la 2^e division (Deligny) du côté de Sart-Saint-Laurent, est relevé par le 273^e régiment appartenant à la 51^e division de réserve (général Bouttegourd).

A Dinant, en première ligne, prennent place trois compagnies, plus une section de mitrailleuses, sous les ordres du commandant Boniface. La 20^e compagnie tient les abords du pont et le quartier de la gare, la 17^e s'étend un peu plus au Sud, et la 18^e établit la liaison avec le 310^e qui défend Anseremme. Les 19^e, 21^e et 22^e compagnies demeurent en réserve.

A Bouvignes, sous les ordres du commandant Stahl, arrivent les 23^e et 24^e compagnies, ainsi qu'une section de mitrailleuses (1). Le samedi soir, le général commandant la V^e armée donne l'ordre de faire sauter les ponts sur la Meuse, sauf ceux de Givet, d'Hastière et de Dinant, encore que, pour les deux derniers, le général commandant le 1^{er} corps soit laissé libre d'en ordonner la destruction, si la nécessité s'en fait sentir. C'est ainsi que le pont de Dinant est réservé le 22, mais vers 18 heures, le génie fait sauter la passerelle de Bouvignes.

(1) Les régiments de réserve sont à deux bataillons seulement. Le 273^e était donc tout entier à Dinant et à Bouvignes le 23.

CHAPITRE II

LA JOURNÉE DU 23 AOÛT

Pour la clarté du récit, nous croyons devoir faire précéder l'exposé détaillé du *Sac de Dinant* en cette journée du 23 août 1914, de quelques données d'ordre militaire nécessaires à l'intelligence de l'histoire (1). Le lecteur comprendra d'autant mieux les causes de l'échec du plan allemand et le dépit qu'en ressentit le haut commandement qui en fit retomber toute la responsabilité sur la population civile.

Pour bien juger la question, il faut se rappeler que la III^e armée saxonne constituait dans les opérations sur la Meuse et sur la Sambre l'élément « surprise ». Nous lui avons déjà vu manquer son but le 15 août, grâce à la courageuse perspicacité du général Lanrezac. Son jeu ayant été dévoilé, il ne restait plus au général von Hausen que la mission de retenir les forces françaises sur la Meuse pour alléger les opérations de von Bülow à Namur et sur la Sambre et ensuite de couper la retraite à la V^e armée française.

La III^e armée allemande venait, malheureusement pour elle, d'être considérablement affaiblie. Sa division de cavalerie lui avait été enlevée au moment où elle allait en avoir le plus besoin, et le XI^e corps lui est pris pour l'investissement de Namur. Toutes ces soustractions malencontreuses nécessitent de notables modifications dans les dispositions de la III^e armée, modifications qui retardent sa marche en avant (2).

Encadrée entre la II^e armée à droite et la IV^e à gauche, l'armée

(1) Toutes ces données sont tirées, pour ainsi dire textuellement, des ouvrages déjà cités du général von Hausen, et du général Baumgarten-Crusius.

(2) « L'enlèvement du XI^e corps d'armée pour la prise de la place de Namur affaiblissait d'un quart ses forces et nécessitait l'aide du XII^e corps de réserve pour opérer immédiatement sur le front. Le contre-coup de ce mouvement sur le développement de la III^e armée sur le front de la Meuse, se fit sentir en amont et en aval de Dinant. » Baumgarten-Crusius, o. c., p. 22.

saxonne ne cesse d'être sollicitée jour par jour, et dans les termes les plus pressants, de se porter au secours de ses voisins.

Mais ce qui affaiblit surtout l'activité des armées allemandes, c'est le manque de coordination. Le Grand Quartier Général, établi à Luxembourg, est trop éloigné du théâtre des opérations pour pouvoir juger une situation qui change à chaque instant ; aussi s'en remet-il aux commandements supérieurs des différentes armées (1). Or, pour que l'encerclement projeté de l'armée française pût réussir, il eût fallu un commandement unique pour toutes les armées qui y coopéraient, notamment pour la II^e et la III^e. L'entente parfaite n'eut pas lieu. Bülow, au gré de von Hausen, attaque trop tôt sur la Sambre, le 21 déjà, alors que les Saxons ne peuvent atteindre la Meuse en force que le 23. Et puis c'est plus au sud, vers Givet, que la III^e armée devait tenter de fermer la porte à Lanrezac, et non pas à hauteur de Dinant, ou plus haut encore, comme le demandait la II^e armée. Le 22, de grand matin, le commandant de la III^e armée reçoit la communication suivante de von Bülow : « L'attaque de la II^e armée au-delà de la Sambre aura lieu le 23 août, au matin ; aile gauche : Jemeppe-Mettet ! » Les ordres sont donnés en conséquence sur tout le front de la III^e armée, lorsque vers le soir, un radiotélégramme du commandant de la II^e armée « demande vivement une avance rapide de la III^e armée avec aile droite sur Mettet (2) ». Un officier de liaison, rentré peu de temps après au Quartier Général, apprend à von Hausen qu'effectivement le corps de la Garde a déjà franchi la Sambre le 22.

Très perplexe, le commandant de la III^e armée ne change néanmoins rien à ses dispositions, et le dimanche 23 août, à 5 h. 50 du matin, il ordonne personnellement d'ouvrir le feu. « L'artillerie française ne tarde pas à donner vivement la réplique. »

A 8 h. 35 arrive un nouveau radiotélégramme du commandement suprême cette fois au Q. G. de la III^e armée, qui parle du combat de la IV^e armée commencé le 22 août, ainsi que d'un défoncement de la ligne de la Meuse entre Namur et Givet par la II^e armée, au profit de la III^e armée, et se termine par la recommandation de faire franchir la Meuse *au sud de Givet* aux éléments disponibles de la III^e armée, pour couper la retraite à l'ennemi.

(1) Le général von Klück (I^{re} armée) est, pour cette période, sous les ordres de von Bülow (II^e armée). Dans ses mémoires : *Der Marsch auf Paris*, le commandant de la I^{re} armée se plaint amèrement de cette subordination et incrimine à tout instant et à propos de tout von Bülow.

(2) C'était donc une avance d'est à ouest, et non plus du nord au sud.

Les données du service de reconnaissances aériennes ne laissent subsister aucun doute que les Français opérant au sud de la Sambre n'eussent commencé leur retraite, et que par conséquent on pouvait escompter ne pas voir se prolonger longtemps la résistance à Dinant. Aussi von Hausen décide-t-il de pousser au sud de Givet avec tout le XIX^e corps, voyant dans cette opération « le germe d'un grand succès ».

Mais, contre toute attente, la résistance ennemie sur la rive gauche de la Meuse « continuait sur toute l'étendue du front d'attaque sans fléchissement ». « Aussi, avoue le commandant de la III^e armée, les succès obtenus par la force des armes à Dinant, au cours de l'après-midi, restèrent très en-dessous de notre attente. » La raison de cette « déception », von Hausen croit la trouver et dans la configuration du terrain, et dans l'attitude de la population. Il en fait cependant aussi retomber la faute sur le commandant de la II^e armée : « Le corps de la Garde, dit-il, qui se trouvait à l'aile gauche de la II^e armée, passe la Sambre dès le 22 août, au lieu du 23 août, date fixée, et attaque, convaincu « de ne rencontrer que trois divisions de cavalerie française avec de faibles éléments d'infanterie ». Cette offensive prématurée tomba sur des forces très supérieures, et la Garde se trouva arrêtée dès le 23 août à Saint-Gérard, et amena la II^e armée, au lieu de frayer la route du passage de la Meuse au sud de Namur, à envoyer à 18 h. 30 l'appel au secours suivant : « Franchissement de la Meuse par la III^e armée demandé d'urgence, encore aujourd'hui ». Dans cette demande pressante, on trouve l'indication certaine que la II^e armée avait besoin de l'aide immédiate de la III^e armée, et ne se trouvait pas en mesure, comme elle l'avait pensé « de faire sentir son action sur la Meuse en aval de Dinant ».

Nous avons vu dans la première partie du *Combat de Dinant* comment la division du XIX^e corps envoyée en toute hâte dans la direction de Givet, *sans équipement de pont*, se heurta à une résistance ennemie vers Willerzie, et trouva le pont de Fumay détruit (1).

Seule la 24^e division du XIX^e corps qui avait passé la Meuse au pont du Colébi (2), parvint à la nuit tombante sur les hauteurs et essaya même de s'emparer de Onhaye. C'est là qu'elle fut arrêtée par « le formidable coup de boutoir » que lui asséna le général Mangin.

(1) T. IV, pp. 68 et 77.

(2) T. IV, p. 43.

Croyant à des forces françaises bien supérieures, l'ennemi n'osa s'aventurer davantage et « cette hésitation providentielle, a-t-on pu écrire, sauva la V^e armée et avec elle la France, car elle se répercuta sur tout le dispositif allemand et entraîna un regroupement des forces en marche sur Paris (1) ».

Sur ces entrefaites, le pont de Dinant avait sauté vers 18 heures; aussi, « bien que la 32^e division à Leffe et la 33^e aux Rivages fussent parvenues à faire prendre pied sur la rive gauche à de petits éléments, elles ne forcèrent pas le passage avec des troupes suffisamment importantes pour pouvoir arracher une décision ».

Les troupes françaises, qui, selon le témoignage de von Hausen lui-même « avaient bien rempli leur mission », appartenaient au 273^e régiment de la 51^e division de réserve. Les 17^e et 20^e compagnies établies près de la gare, ne se retirèrent sur la route de Philippeville que vers 18 h. 30, après que le commandant Boniface eut fait sauter le pont. La 18^e s'était déjà repliée un peu plus tôt. Les trois compagnies portées à Bouvignes n'avaient pu tenir aussi longtemps et, dès le début de l'après-midi, avaient commencé leur mouvement de recul. Le régiment se reforma le lendemain à Vodecée. Il avait perdu en cette journée du 23 août deux capitaines tués, un commandant et quatre lieutenants blessés, deux lieutenants disparus, et cinq cents hommes tués, blessés ou disparus.

De tous ces événements militaires rapidement exposés, retenons deux choses : tout d'abord *l'échec du plan allemand* que reconnaissent von Hausen (2) et Baumgarten-Crusius (3); et ensuite *la présence des troupes françaises* sur la rive gauche qui, pendant toute la journée, tinrent sous leur feu les troupes du XII^e corps saxon. La population civile qui n'était pas responsable de l'échec allemand, ne l'était pas davantage des projectiles qui, de tous côtés, venaient semer la mort parmi les soldats saxons. Et, à ce sujet, nous tenons encore à donner ce dernier témoignage, non récusable, du général Baumgarten lui-même : « Toutes les voies d'accès, dit-il, étaient prises en enfilade, de la position ennemie. La position de l'artillerie allemande sur le plateau oriental, par ailleurs remarquable, ne pouvait rien contre les nids de mitrailleuses très bien construits sur les pentes de la rive gauche de la Meuse. »

(1) F. ENGERAND, *Le Secret de la Frontière*. 6^e édition, p. 545.

(2) « Les événements du 23 août se sont développés autrement qu'on pouvait le prévoir. »

(3) « Le succès obtenu resta très au-dessous des espoirs escomptés. »

I. — *La marche en avant de la 32^e division par les Fonds de Leffe.*

« Dans la nuit du 22 au 23 août 1914, la 32^e division d'infanterie, après s'être concentrée près de Thynes-lez-Dinant, s'avancait, par la route dite des *Fonds*, dans la direction de Leffe, le faubourg septentrional de Dinant.

Le 23 août, vers 5 heures du matin, on fit halte à environ 1,500 mètres à l'est du point de jonction de ce chemin avec la route de la vallée de la Meuse. Les caissons à cartouches furent déchargés et les étendards déployés pour la première fois depuis le début de la campagne. Le premier ordre d'attaque fut donné. La 64^e brigade d'infanterie se déploya sur les hauteurs au nord de la route des Fonds. »

C'est ainsi que débute le long rapport (annexe 26) du capitaine Wilke, commandant la 6^e compagnie du R. I. n° 178. La 32^e division, commandée par le lieutenant-général Edler von der Planitz, comprenait les brigades 64^e et 63^e. Les deux régiments qui composaient cette dernière brigade n'entrèrent en scène à Leffe que dans la seconde partie de la journée; le 103^e, cantonné à Lisogne, ne reçut l'ordre de se rendre à Leffe qu'à 16 h. 30 (1) et le 102^e n'y arriva que vers minuit pour y traverser la Meuse sur le pont de bateaux (2).

Le capitaine Wilke déclare que la 64^e brigade se déploya sur les hauteurs nord de Leffe. En effet le 177^e, qui avait opéré du côté de Houx avec le 102^e n'arriva à Leffe que vers le soir, à temps cependant pour s'illustrer à son tour par des fusillades et des incendies.

C'est le 178^e qui porte surtout la lourde responsabilité des massacres et des incendies de Leffe. C'est lui qui, le premier, pénétra de grand matin dans la localité et y demeura toute la journée, procédant systématiquement à la destruction des immeubles et à la chasse aux hommes. Ceux-ci furent traqués comme des bêtes fauves et quand la horde saxonne eut accompli son œuvre de mort, on ne comptait plus à Leffe dix hommes vivants.

Les auteurs responsables des tueries de Leffe se rejettent mutuellement la faute. Le capitaine Wilke, commandant la 6^e compagnie du R. I. n° 178, qui se vante dans son long rapport d'avoir tué un grand nombre de civils, déclare qu'il n'a fait qu' « exécuter les ordres qui

(1) Annexes 33 et 34.

(2) Annexe 65.

lui avaient été donnés par son commandant de bataillon (Major Koch) » ; il ajoute que, rencontrant le commandant de brigade (le général-major Morgenstern Döring) celui-ci lui « enjoignit d'être *impitoyable* » (1). Mais lorsqu'à son tour le major Fränzel, commandant du 2^e bataillon du R. I. n° 178, fait son rapport (2), il a soin d'ajouter que « les civils de sexe masculin coupables furent fusillés sur l'ordre du commandant du régiment, le colonel von Reyter ». Enfin le dimanche soir, toujours à la recherche des coupables, le capitaine Wilke rencontre le général de division Edler von der Planitz « qui lui intime derechef l'ordre d'agir sans le moindre égard contre ces fanatiques francs-tireurs et d'user des moyens les plus énergiques » (3).



Donc le dimanche 23 août, de grand matin, le 2^e bataillon du 178^e s'avance par les méandres de la vallée, car c'est lui qui a reçu, en premier lieu, l'ordre d'occuper Leffe (4). Près de l'avant-garde se trouve à la fois et l'état-major du régiment et celui du 3^e bataillon.

§ 1. — *Assassinat de Désiré Grandjean.*

N° 398.

En descendant la route des Fonds de Leffe, à un coude très prononcé de la vallée, on laisse à gauche le château de Chession habité en 1914 par M^{me} Bouché. Pendant la journée du 23, comme déjà les jours précédents, la propriété fut envahie par les troupes allemandes, mais celles-ci ne s'y adonnèrent à aucun excès.

Un peu plus loin, à droite cette fois de la route, se trouve une modeste petite ferme, exploitée par la famille Jacquet. Depuis les événements du 15 août les Berthulot s'y étaient réfugiés.

Le dimanche matin, 23 août, ils ne furent guère molestés, mais l'après-midi les hommes arrêtés furent conduits dans la prairie de M. Capelle où on les fusilla. (Voir rapport n° 400.)

Presque en face de la scierie Berthulot, au n° 176 des Fonds de Leffe, habite Charles Sorée, qui y tient une buvette connue sous le nom de *Café Charlemagne*. Après avoir été forcé de débiter des boissons aux Allemands le 15 août, Sorée, accompagné de sa femme, avait quitté sa demeure le lendemain et s'était réfugié dans le centre de la ville, rue Saint-Roch, chez son beau-frère

(1) Annexe 26. « ...der mich nochmals einschärft, rücksichtslos vorzugehen. »

(2) Annexe 30.

(3) Annexe 26.

(4) Annexe 30.

Octave Hubert. Nous le retrouvons à la fusillade du mur Tschoffen, dont il fut un des « escapés ». Le 23, en dévalant dans les Fonds, les Allemands trouvèrent donc sa maison vide.

Un peu plus avant, au n° 174, Joseph Piette était resté chez lui avec les siens. Son récit est fort simple, mais il relève un détail se rapportant aux derniers moments de Désiré Grandjean (56 ans), tué tout près de sa maison.

399.

Le samedi 22 août, des soldats allemands nous ont apporté des pommes de terre et des poulets et nous ont forcés à préparer leur repas. Toute la journée du dimanche nous avons été obligés de cuire pour eux, c'est ce qui nous a peut-être sauvé la vie, non sans toutefois avoir été à maintes reprises à deux doigts de la mort. Pendant plusieurs heures, j'ai dû rester devant la maison avec mon beau-fils Jules Dispas, sous la continuelle menace d'être fusillé.

Désiré Grandjean, qui habitait presque en face de chez moi, s'était caché avec sa famille dans une espèce d'aqueduc. Les Allemands les y ayant découverts, les ont ramenés chez eux. Le lundi, la femme et les trois enfants sont conduits au moulin d'Alprée. Entre deux soldats, Désiré est passé par chez moi, plus mort que vif, et ayant grand faim ; je lui ai donné un morceau de pain. Depuis ce moment, personne ne l'a plus revu. Huit mois plus tard, son cadavre, à peine recouvert d'un peu de terre, fut retrouvé derrière sa maison.

§ 2. — *Les treize victimes du Pré Capelle.*

Dans le pré situé aux abords du moulin Capelle (fig. 5), treize hommes furent fusillés au pied d'un arbre qui garde encore les trous des balles. Parmi ces victimes, huit appartenaient à la commune de Lisogne (1), deux étaient de Thynes (2) et les trois autres avaient été pris un peu plus haut dans les Fonds : ce sont les nommés Gustave Jacquet, père et son fils du même nom, ainsi qu'Ernest Berthulot, dont la maison fut incendiée. Gilbert Berthulot, fils d'Ernest, avait été pris lui aussi, mais vu son jeune âge (13 ans), il avait été libéré. Voici la déposition du seul témoin oculaire de cet odieux attentat.

400.

Dès le 15 août, après la première attaque sur Dinant, nous nous étions réfugiés mon père, ma mère, ma sœur et moi, à la ferme de Gustave Jacquet, un peu plus haut dans les Fonds. Nous y avons vu tous les jours des Allemands qui demandaient à boire et à manger, mais ne nous molestaient nullement.

(1) Capelle, Joseph (62); Culot, Florent (24); Dewez, François (32); Elo, Waldor (37); Leclerc, Olivier (54); Leclerc, Pierre, son fils (25); Modave, Nestor (40); Piraux, Adelin (32).

(2) Dachelet, Zéphirin (17); Dachelet, Camille (20). Les huit habitants de Lisogne étaient cachés dans la cave de la maison n° 3 de ce village. C'est là qu'ils furent appréhendés par les Allemands et conduits dans les Fonds-de-Leffe. Les deux frères Dachelet travaillaient à Lisogne et le 23 au matin retournaient paisiblement chez leurs parents à Thynes, lorsqu'ils furent arrêtés après avoir à peine dépassé la dernière maison de Lisogne vers Thynes.

Le 22 cependant, au soir, M. Van Damme, le concierge de M^me Bouché, vint nous dire que les officiers avaient déclaré au château qu'on allait le lendemain tuer beaucoup d'hommes à Dinant et incendier un grand nombre de maisons. Le 23, dès 6 h. du matin, nous étions sur la porte de la ferme, regardant passer les fantassins, puis les pontonniers, lorsqu'un officier s'est approché du père Jacquet, lui a arraché la pipe de la bouche et nous a tous menacés. Nous nous sommes empressés de rentrer. Vers 14 heures, alors que tout le monde était dans la cave, sauf le père et la mère Jacquet et leur fils, mon père et moi, un officier est entré en nous ordonnant de lever les bras et en disant que nous cachions des armes. La mère Jacquet, ne levant pas les bras assez haut, reçut en pleine poitrine un coup de crosse qui la fit tomber et elle s'évanouit. Son fils en voulant la relever fut accablé de coups. Après une infructueuse perquisition, l'officier prit les hommes et leur dit de le suivre. Nous étions donc quatre et l'on nous rangea devant la maison. Nous vîmes bientôt passer dix prisonniers civils, huit de Lisogne et deux de Thynes, liés deux à deux; on nous joignit à ce groupe et, tandis que les deux Jacquet furent garrottés ensemble, mon père et moi nous le fûmes aussi (1).

Arrivés dans la prairie du moulin Capelle, deux vieux officiers se présentèrent et nous accusèrent d'avoir tiré sur leurs hommes. Naturellement on protesta, mais rien n'y fit et un jeune sous-lieutenant s'approcha de notre groupe et déchargea son revolver sur l'un de nous qui roula sur le sol. C'était un habitant de Thynes; son compagnon qui était lié avec lui, tomba bientôt, lui aussi, pour ne plus se relever. Les soldats, arrêtés sur la route, contemplaient cette scène en riant. Nous étions consternés, nous ne disions pas un mot, et nous n'osions même pas regarder celui qui tombait.

C'est alors qu'un officier vint à moi et me demanda mon âge. Je lui répondis que j'avais 12 ans, alors qu'en réalité j'en avais 13. Je pressentais qu'il voulait me sauver : « Voulez-vous, me dit-il, aller à Thynes et dire aux gens du village que tous les hommes seront fusillés et les maisons incendiées, parce qu'on a tiré sur nos soldats. » Je ne me fis pas répéter l'ordre deux fois, et comme je m'en allais, je me retournai une dernière fois et je vis des prisonniers s'avancer et j'entendis des coups de revolver.

Une fois sur la route, je fus assailli par des soldats qui croyaient que je fuyais et qui me rouèrent de coups. Je revins donc dans la prairie et, en m'apercevant, le bourreau qui exécutait les victimes s'arrêta; sept hommes restaient encore debout, parmi lesquels mon père. Ayant appris qu'on ne me laissait pas passer, on me fit accompagner d'un vieux soldat et tandis que je m'éloignais, j'entendis encore des coups de feu. J'ai erré de tous côtés pendant cinq jours, et le vendredi suivant j'ai retrouvé ma mère et ma sœur au château de Chession.

* * *

N^o 401.

Quels furent les motifs de cette exécution collective? Un billet attaché par les Allemands à l'arbre en question nous en donne le fallacieux prétexte. Il est conçu en ces termes : « Ces paysans ont été tués parce que, dans ce village, des paysans

(1) Tous ces détails sont confirmés par la déposition de la veuve de Gustave Jacquet.

ont tiré sur nos soldats, quoique nous faisons la guerre seulement contre l'armée belge. Sur tous ces paysans tués on a trouvé des armes à feu et des cartouches. Pour ces deux soldats qui ont été tués, on a tué ces paysans-là. Au surplus, deux maisons ont été incendiées » (sic). (Voir fig. 9.)

MM. Capelle frères et leur sœur se trouvaient au moulin; ils ne furent pas témoins de l'exécution. De grand matin, à l'arrivée d'officiers allemands qui avaient l'intention d'établir chez eux une Croix-Rouge, ils avaient été enfermés dans une chambre avec leur personnel. Vers 16 heures, Eugène Capelle reçut ordre d'atteler un cheval à une de ses voitures, et c'est alors qu'il aperçut des civils dans sa prairie, sans pouvoir se rendre compte du sort qui les attendait. Lorsque quelque temps après il sortit encore une fois du moulin, il vit ces mêmes civils étendus sans vie au pied d'un arbre. « Là vos camarades, lui dit un Allemand, vous comme cela! »

A défaut d'autres témoignages, donnons la déposition du sous-lieutenant Martin Richter, de la 1^{re} compagnie du I. R. 103^e qui, dans le *Livre Blanc* allemand, déclare ce qui suit :

« Pendant que le 1^{er} bataillon du 4^e régiment d'infanterie n^o 103 se dirigeait, le 23 août 1914, vers le pont de la Meuse, à Leffe, un coup de feu isolé fut tiré d'une ferme. Un soldat de la 1^{re} compagnie du régiment fut blessé. Sur l'ordre du capitaine Wuttig on fouilla la ferme. Environ quatorze civils mâles furent arrêtés sur lesquels on trouva des armes et des munitions pour fusils de chasse, des pistolets, etc. Un garçon de 13 à 14 ans fut laissé en liberté à cause de son âge : les treize autres personnes furent fusillées (1). »

L'imprécision, voulue du reste, est ici comme ailleurs une des caractéristiques de cette déposition. Il semble toutefois qu'elle se rapporte bien à l'événement dont nous parlons, car le nombre des victimes et le fait d'avoir renvoyé un jeune garçon de 13 à 14 ans concordent parfaitement (2). Nous savons, du reste, par un des procès-verbaux recueillis dans l'enquête du lieutenant Loustalot que ce sont bien des soldats du 103^e régiment (4^e saxon) qui ont exécuté les civils parqués dans la prairie du moulin Capelle. Voici en effet, ce que déclare Willy Materne, soldat au I. R. 178^e le 22 avril 1915 :

« ... J'ai vu à Dinant (3) fusiller treize personnes qui avaient été arrêtées peu de temps auparavant. Il y avait parmi elles un jeune homme de 17 à 18 ans, les autres étant d'un âge pouvant aller jusqu'à cinquante ans. Je suppose que ce sont des officiers qui ont donné des ordres d'exécution, mais je ne sais pas lesquels. Six soldats seulement ont été chargés de passer par les armes ces treize civils. J'étais à cinquante mètres du lieu de l'exécution et j'ai tremblé en la voyant.

On a commencé par attacher un homme à un arbre, un seul soldat a tiré dessus et n'a fait que le blesser ; mais comme cet homme était attaché, il ne tombait pas et

(1) Annexe 35.

(2) Il est probable que les rapports cités dans les Annexes 33 et 34 visent les mêmes faits.

(3) Il s'agit bien de la fusillade exécutée dans la prairie du moulin Capelle, car outre toutes les circonstances qui concordent, le témoin ajoute à la fin de son récit : « Il n'y avait que les troupes qui faisaient la pause à proximité du champ où avaient lieu les exécutions, qui ont pu suivre tous les détails. » Il ne s'agit donc pas d'une exécution en ville.

remuait seulement la tête d'avant en arrière. Alors les six soldats ont tiré à leur tour sur lui pour le finir.

Les autres civils qui attendaient leur tour d'exécution assistaient à cette scène et s'embrassaient pour se faire leurs adieux. Je le répète, je tremblais, car je n'avais jamais rien vu de semblable. Après ce premier homme, trois autres furent fusillés par les six soldats tirant ensemble. Enfin, ces six soldats ouvrirent une dernière fois le feu sur les neuf civils qui restaient et qui tombèrent les uns après les autres.

Un officier, un capitaine, dont je n'ai jamais su le nom et qui n'était pas de mon régiment, s'est approché des victimes et a tiré une balle de revolver dans la tête de ceux qui lui semblaient encore vivants.

Cette scène a duré environ un quart d'heure.

Les six soldats qui ont participé à l'exécution étaient du 103^e régiment saxon (1).

§ 3. — A la « Papeterie ».

« Dans sa marche en avant sur Leffe, le 2^e bataillon arriva auprès d'un moulin ou fabrique (2) ». C'est ainsi que s'exprime le major Fränzel. Le commandant du bataillon, le lieutenant colonel Koch, donne à l'usine le nom sous lequel elle est ordinairement désignée dans le pays, la « Papeterie » (fig. 4). C'est une ancienne construction où, peu de temps encore avant la guerre, était installée une scierie mue par l'eau du ruisseau. Autour de cette fabrique, propriété de M. Ravet, s'élevaient quelques habitations, occupées en 1914 par une douzaine de ménages presque tous parents entre eux.

Cette « Papeterie » a hanté l'imagination des officiers allemands, car dans tous leurs rapports ils en parlent comme s'il s'agissait d'une forteresse inexpugnable défendue par un grand nombre de francs-tireurs.

A en croire le major Fränzel, c'est la 9^e compagnie qui était en tête du régiment (3) et qui *accueillie par un feu violent partant de la fabrique la prit d'assaut*. Elle fut minutieusement fouillée, et cette perquisition aurait fait découvrir seulement 20 hommes; naturellement, ceux-ci sont fusillés par ordre du commandant du régiment (4). Mais tout le monde veut avoir eu l'honneur d'avoir fait l'assaut de cette légendaire fabrique, et cette fois ce sont les chasseurs de Marbourg, qui y perquisitionnent et y fusillent dans la cour encore une vingtaine d'hommes. C'est le capitaine

(1) *Livre Gris belge*, p. 261. — La déposition du soldat Willy Materne concorde avec celle de Fritz Schlechte, soldat à la 11^e compagnie du I. R. 103^e qui donne comme détail complémentaire que c'est le capitaine de la 1^{re} compagnie qui avait donné ordre de les fusiller isolément. Lorsque le colonel s'en aperçut, il fit fusiller en bloc les dix derniers. (*Livre Gris belge*, p. 256.)

(2) *Livre blanc*. Annexe 25.

(3) D'après l'annexe 31, ce serait la 8^e compagnie qui était en avant, suivie de la 6^e.

(4) Annexe 25.



Fig. 4. — La " Papeterie " dans les Fonds de Leffe,
où furent assassinés soixante et onze civils. X Ferme de Malaise reconstruite.

(Photo De Wynter.)



Fig. 5. — Moulin Capelle.



Fig. 6. — Maison Servais,
sur la place de l'Abbaye, à Leffe,
devant laquelle furent exécutées
plus de cent victimes.

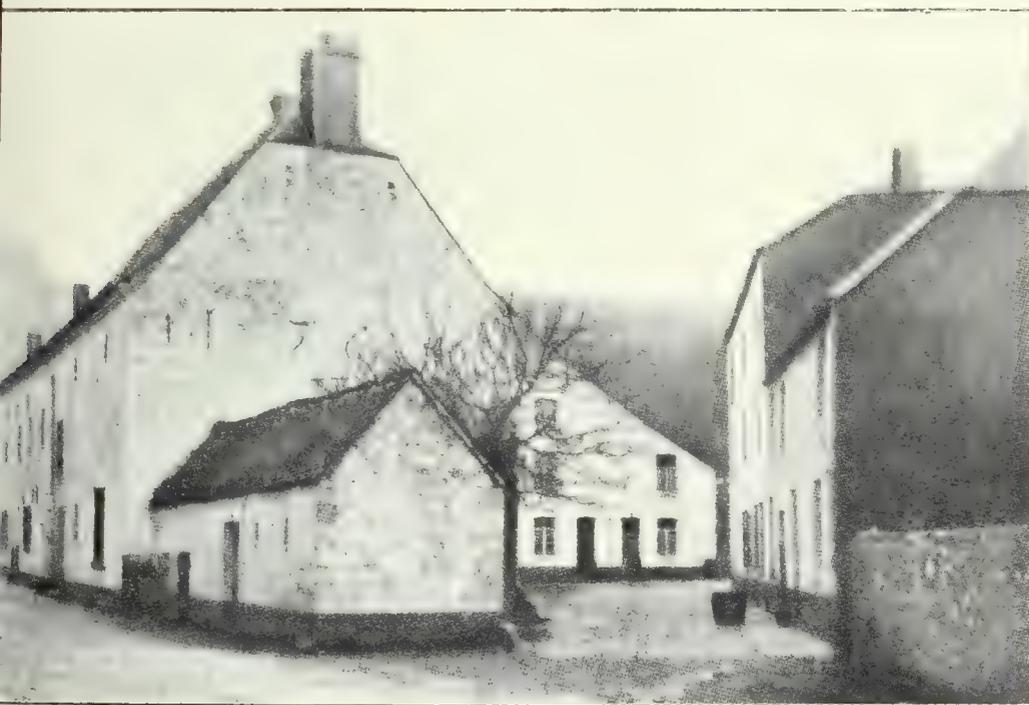


Fig. 7. — Moulin d'Alprée, à l'entrée des Fonds de Leffe,
où les femmes avec leurs enfants furent détenues prisonnières.



Fig. 8. — M^{me} SERVAIS REMACLE
photographiée dans son jardin, à Leffe,
où l'on avait enterré
plus de cent quarante victimes.

Absender:
	Abgegangen				
	Angelommen				

An

Les paysans de la localité de Capelle
 ont été informés par les Allemands
 que les soldats allemands ont
 besoin de nourriture et de
 vêtements. Les Allemands ont
 promis de leur donner de
 l'argent et des vêtements
 s'ils leur fournissent
 la nourriture et les vêtements
 nécessaires. Les Allemands
 ont promis de leur donner
 de l'argent et des vêtements
 s'ils leur fournissent la
 nourriture et les vêtements
 nécessaires.

Fig. 9. — Fac-simile de l'affiche attachée par les Allemands à un arbre du pré Capelle.

Wilke qui le raconte en témoin oculaire (1). Une perquisition de plus est cependant encore jugée nécessaire, et cette troisième fois elle sera exécutée par le lieutenant de réserve Wendt de la 7^e compagnie. Au cours de cette opération il fusille, lui aussi, quelques hommes (2). Il est même possible qu'il faille voir dans l'annexe 32, le récit d'une nouvelle visite de la fabrique par la 6^e compagnie.

La vérité n'est pas si compliquée. La voici en deux mots : Soixante et onze hommes furent lâchement assassinés par groupes, quelques-uns isolément, les 23 et 24 août, près de la Papeterie Ravet, et enterrés le mardi dans le jardin de François Gaudinne, une des victimes. Le fait brutal était là, il fallait l'expliquer. Ici encore la légende des francs-tireurs venait bien à point pour disculper ceux qui, à les en croire, n'avaient que légitimement usé d'un droit de représailles.

Après avoir donné l'explication allemande des cadavres amoncelés au pied des murs de la « Papeterie », écoutons le témoignage, simple dans sa forme, mais combien éloquent par son accent de sincérité, des femmes et des enfants qui ont vu tomber sous la balle des assassins qui un mari, qui un père, qui un fils, tous des parents.

Rapport de M^{lle} Marie Gaudinne.

no 402.

Le dimanche, de grand matin, au bruit du canon, nous sommes tous descendus dans la cave, nous y étions à neuf : mon père François Gaudinne (fig. 11), ma mère Catherine Remacle, mon frère Jules (fig. 12), ma sœur Lucie et moi; de plus mon oncle Victor (dit Honoré) Englebert et sa femme Marie Remacle, ainsi que mon oncle Jules Remacle et sa femme Pauline Vincent. Nous entendons bientôt les Allemands frapper à la porte à coups de crosse (3). En remontant pour ouvrir, je vois déjà deux panneaux de la porte enfoncés. Un officier, revolver au poing, me demande : « Cachez-vous des Français? — Non. — Avez-vous des armes? — Non. » Ils envahissent la maison, et nous font tous sortir de la cave, après avoir consciencieusement visité toutes les places, sans rien trouver de compromettant bien-entendu. En les voyant arriver, mon oncle Victor Englebert leur présente trois livres de beurre et deux pains : « Nous n'avons que faire de cela, lui fut-il répondu, ce sont des hommes qu'il nous faut ! »

Mon oncle Jules Remacle, souffrant gravement de l'asthme, était étendu sur un matelas. Mon père, qui avait une maladie de cœur très prononcée, avait grand'peine à marcher. Malgré toutes nos protestations, ils poussèrent les hommes

(1) Annexe 26.

(2) Annexe 27.

(3) Cette porte était naturellement fermée, ^{quo}quoi de répréhensible à cela? C'est ce que le capitaine Wilke appelle « barricadées... les portes étaient obstruées ! » (*Livre Blanc*, annexe 26.)

en avant. Mon frère soutint tant bien que mal mon oncle Jules, qui ne pouvait se tenir debout.

Nous nous trouvons bientôt dans le fond de la cour, au pied de la scierie, entre l'écurie et la maison de Jules Dessy, où nous rencontrons d'autres personnes de notre voisinage, prisonnières comme nous (1). Les femmes doivent demeurer en place, tandis que la plupart des hommes sont conduits sur la grand'route, en face de la maison Migeotte. Parmi eux se trouvaient mon père et mon oncle Honoré (2). Le petit Jules (16 ans) était resté avec nous, soutenant toujours son oncle. Un officier allemand blessé que des femmes venaient de soigner, dit à ma mère de cacher Jules, qui se mit derrière nous. Nous avons alors entendu les coups de feu qui tuaient les nôtres, mais sans bien nous rendre compte de ce qui se passait, les soldats se tenaient de l'autre côté de la route, tandis que les victimes étaient adossées au mur de la maison Migeotte. Julia Bulens vit cependant tomber son mari, Victor Jacquet, quelques hommes se trouvant contre le rocher.

Bientôt arrivèrent dans cette même cour des caissons et des chevaux, et c'est alors qu'on nous fit tous entrer dans la maison de Julia Bulens.

Le matin déjà, en visitant cette maison, les Allemands avaient tué à bout portant, au pied de son lit, le vieux Paul Gonze, âgé de 65 ans. Julia Bulens, d'en bas, entendit parfaitement la détonation et lorsque, le vendredi, elle rentra chez elle, elle trouva le cadavre de son locataire, et l'ensevelit dans le jardin.

Un canon fut placé tout près de nous et il se mit à tirer plusieurs coups dans la direction de la Meuse (3). A chaque détonation la maison tremblait au point qu'on se demandait si elle n'allait pas s'ébranler, les tuiles tombaient avec fracas et les carreaux se brisaient.

Dans une étroite chambre nous étions entassés les uns sur les autres, sans trop oser nous communiquer nos impressions. Il n'y avait parmi nous que sept hommes : Jules Dessy, qui habitait à côté, Ferdinand Questiaux, Silvain Dehez, Jules Gaudinne, mon frère ; mon oncle Jules Remacle (4), Florent Simonet et Henri Masson.

Vers 16 heures de l'après-midi, les Allemands firent soudain irruption dans la maison et prirent les quatre plus jeunes parmi les hommes, déclarant les autres trop âgés. Quand ma mère a vu qu'on lui arrachait son petit Jules, elle l'a tendrement embrassé en lui disant : « Au revoir, mon fils, si nous ne nous revoyons plus ici-bas, ce sera au ciel. — Oui, maman, a-t-il répondu. » On ne sait pas exactement où on les a fusillés. Ce qui est certain, c'est que le dimanche suivant nous avons

(1) Tout ce qui suit est confirmé par les dépositions de Julia Bulens, veuve Jacquet, de Léonie Dubois, veuve d'Alzir Warnant, d'Angèle Monin, et de Thérèse Dubois, veuve d'Henri Monin.

(2) En même temps qu'eux, ou quelques instants après, furent également fusillés à cet endroit : Joseph Dubois, Henri Monin, Armand Paquet et les trois frères Alzir, Urbain, Félix Warnant. (D'après la déposition de Thérèse Dubois, veuve d'Henri Monin.)

(3) Il s'agit probablement de la batterie Eichler (du 1^{er} bataillon de l'artillerie lourde régiment n^o 19), que le général-major Schramm « conduisit sur la route au nord de Dinant, vers une position plus avancée au sud-est de Leffe... et de là elle bombardait Dinant même. » (*Livre Blanc*, annexe 21.) Le rapport 22^e déclare que c'est Bouvignes qui fut efficacement bombardé.

(4) Jules Remacle ne survécut pas à tous ces événements et mourut quelques jours après.

retrouvé derrière l'atelier Ravet des papiers leur ayant appartenu, et nous y avons vu des flaques de sang ! (1).

Vers le soir, les soldats ont conduit les femmes au moulin d'Alprée, où on les a détenues prisonnières jusqu'au mardi soir.

403. *Rapport de Marie Remacle, veuve d'Antoine Mazy.*

Depuis la bataille du 15 août, je m'étais réfugiée avec les miens chez ma sœur Pauline Remacle, épouse d'Adolphe Dernivois. Nous nous y trouvions à onze (Fig. 214, n° 55.).

Le 23, de grand matin, en voyant les Allemands arriver toujours plus nombreux sur la grand'route, et massacrer les hommes devant la maison Migeotte, nous nous sommes cachés dans le ruisseau qui coule derrière la maison de mon beau-frère (2). Vers midi, ma mère, âgée de 74 ans, ma belle-sœur, Adolphine Croisier, avec ses deux enfants, et Pauline Remacle, sont sorties de l'eau et sont allées se constituer prisonnières chez Migeotte. C'est alors qu'elles ont vu la maison d'Adolphe Dernivois en feu (3).

A la tombée du jour, je suis sortie de l'eau avec mon mari, Antoine Mazy (fig. 16), ma sœur Clarisse, son époux Octave Thomas et mon frère Victor Remacle (fig. 15) Mais, entendant les Allemands tirer dans toutes les directions, nous sommes rentrés dans le ruisseau, ayant de l'eau jusqu'au cou.

Après une nuit épouvantable, ne pouvant plus demeurer dans une pareille situation, le lundi matin, tout trempés, nous nous sommes dirigés, en levant les bras, vers des soldats massés sur la route. Accablés d'injures et de mauvais traitements, nous avons toute la peine du monde à nous frayer un passage au milieu de la cohue générale. Devant moi je vois tuer mon père et mon mari, au milieu des chevaux, et je suis, avec les miens qui me restent, conduite au moulin d'Alprée. On a retrouvé plus tard les cadavres de mon père et de mon mari dans la fosse commune creusée dans le jardin de ma tante Catherine Remacle, épouse Gaudinne.

*
* * *

404. François Ravet, qui habitait derrière l'ancienne Papeterie, dans les Fonds, s'était réfugié à Leffe chez M. Mouton, s'y croyant plus en sûreté. C'est là que les Allemands le découvrirent le dimanche matin et, en compagnie du fils Mouton, René, âgé de 19 ans, le conduisirent près de la Papeterie, où par une ironie cruelle

(1) Un autre fils de François Gaudinne (Edouard dit Edmond), fut tué le 23 à Leffe, devant l'Abbaye (fig. 10).

(2) Adolphe Dernivois avait préféré se retirer dans les bois, mais voyant arriver des soldats, il rebroussa chemin et se cacha dans le tronc d'un arbre encadré de buissons. Il y resta blotti jusqu'au jeudi soir, et de là assista en témoin oculaire aux différentes fusillades. Le mardi, il vit les soldats creuser une fosse dans le jardin Gaudinne, y amener sur une charrette à bras les cadavres et les culbuter dans la fosse ; tout cela s'exécutait au son d'un accordéon que jouait un soldat !

(3) C'est probablement à cette maison qu'il est fait allusion dans le rapport du capitaine Wilke, lorsque celui-ci dit : « Je fis mettre le feu à cette maison parce que personne n'y fut trouvé. » (*Livre Blanc*, ann. 26.)

du sort, il tomba une des premières victimes (1). Lorsque Mathilde Delaey y arriva bientôt après, prisonnière, elle vit les deux cadavres.

J'aperçus aussi, dit-elle, alignés contre le mur Migeotte, mon oncle Camille Delaey et son fils Raymond, le père Geudvert et son fils Albert, ainsi qu'Emile Ronveaux. Mon neveu Georges, âgé de 16 ans, se tenait avec moi. Quand le pauvre enfant vit son père adossé au mur, il s'écria : « Oh ! papa, pauvre papa, je veux, moi aussi, aller au ciel ! » Sans pitié pour ce jeune âge, les soldats prirent Georges et le firent aller avec les autres hommes. Mon oncle Camille se mit alors entre ses deux fils. Ils furent tous fusillés, sauf Raymond que les Allemands, vu son état mental, renvoyèrent auprès des femmes.

§ 4. — Incendie de la ferme de « Malaise » et meurtre des familles Nepper-Bultot.

Tandis que le 2^e bataillon du 178^e s'avancait par les « Fonds », le 3^e « qui se trouvait sur la hauteur (au Nord) était engagé dans un combat avec l'infanterie ennemie établie sur l'autre rive de la Meuse (2) ». Il faut même croire que la partie fut assez chaude, car la 3^e section de la 8^e compagnie fut envoyée en avant pour apporter des cartouches à ce bataillon (3), et le *Journal de guerre* du XII^e corps dit que « la 32^e division rencontra près de Houx et à *Leffe* une vive résistance (4) ».

Sur les hauteurs opposées, le 1^{er} bataillon du régiment des fusiliers n^o 108 « prenait d'assaut la ferme de Malaise » (fig. 4) et y tuait tous les soi-disant francs-tireurs (5).

Donc, tant à droite qu'à gauche on tirait, mais c'étaient les Allemands qui tiraient ; leur propre témoignage à ce sujet est formel. Or, pour ceux qui se trouvaient dans la vallée, un coup de feu ne pouvait être tiré que par « des civils non revêtus d'insignes militaires », et dès lors la chasse à l'homme s'imposait. Le capitaine Wilke s'en chargea. « J'envoyai, dit-il, le sous-lieutenant de réserve Schreyer sur la colline de droite, afin de fouiller le bois tandis que les chasseurs de Marburg se postèrent à gauche de la route... Peu après, le sous-lieutenant Schreyer revint et me rapporta que, sur le versant opposé, il avait aperçu *de la canaille suspecte* sur laquelle il avait tiré. »

(1) M^{me} Ravet n'avait pu suivre son mari et s'était réfugiée avec M^{me} Mouton chez Chabotier, et d'autres personnes encore, parmi lesquelles le gendre de Chabotier, Camille Collignon. On sortit vers 15 heures, et tandis que les femmes étaient conduites l'après-midi chez les Pères blancs, Camille Collignon fut traîné chez Ravet, où les Allemands le fusillèrent.

(2) Annexe 29.

(3) Ibid.

(4) Annexe 1.

(5) Annexe 12.

VICTIMES DES MASSACRES DES FONDS DE LEFFE



Fig. 10.
Edouard GAUDINNE, fils.



Fig. 11.
François GAUDINNE, père.



Fig. 12.
Jules GAUDINNE, fils.



Fig. 13.
Louis NEPPER, père.



Fig. 14.
Emile NEPPER, fils.



Fig. 15.
Victor REMACLE.



Fig. 16.
Antoine MAZY.



Fig. 17.
Jules BULTOT.



Fig. 18.
Joseph BULTOT.



Fig. 19.
Lucien MAZY.

VICTIMES DES MASSACRES DES FONDS DE LEFFE



Fig. 20.
Xavier COLLIGNON, pere



Fig. 21.
Camille COLLIGNON, fils.



Fig. 22.
Arthur COLLIGNON, fils.



Fig. 23.
Alexis HENNUY.



Fig. 24.
Armana MAUDOUX.



Fig. 25.
Ernest FONDAIRE, pere.



Fig. 26.
Pauline FONDAIRE, fille.



Fig. 27.
Léon DONNAY.



Fig. 28.
Joseph ABSIL



Fig. 29.
Hubert HAMBLENNE



Fig. 30.
Arthur VERENNE.



Fig. 31.
Armand PAQUET.

« Un peu plus tard (c'est toujours le capitaine Wilke qui parle), on tira sur nous d'une habitation isolée, située sur la colline de droite. Cela se passait vers 10 heures du matin. J'envoyai de nouveau une forte patrouille sur cette colline pour faire évacuer la maison. La patrouille revint bientôt, ramenant un homme grand et vigoureux d'environ 40 ans en vêtements d'ouvrier, un jeune homme d'environ 16 ans et un certain nombre de femmes et d'enfants éplorés. D'après la déclaration du chef de la patrouille, les hommes étaient armés de fusils de chasse que la patrouille avait rendus inutilisables dans la maison même. Je ne puis me rappeler le nom du chef de patrouille. Les hommes furent conduits à la fabrique, les femmes et les enfants évacués sur le couvent de Leffe (1). »

Le défaut de mémoire du capitaine Wilke est bien fâcheux, sans quoi il eût été intéressant d'entendre le témoignage de ce chef de patrouille. Il est tout aussi regrettable que les preuves du délit, les armes, n'aient pas été apportées au capitaine. Enfin celui-ci ne dit pas ce que sont devenus les deux hommes conduits à la fabrique. Il nous est heureusement facile de compléter ce récit, de le préciser et même de le corriger.

La maison en question n'est autre que celle de Louis Nepper-Bultot, sise sur le « charrau » de Leffe, presque à l'extrémité supérieure, et dominant toute la vallée. Le capitaine Wilke est bon physionomiste, car Louis Nepper avait en effet 42 ans et son fils Emile exactement 16 ans. Ils furent tous les deux exécutés derrière la Papeterie et, le soir, les autres membres de la famille furent conduits au moulin d'Alprée. C'est ce que raconte en détail le rapport suivant de Thérèse Bultot, veuve de Louis Nepper.

Le 15 août déjà la ferme de Malaise avait été prise entre deux feux et un obus allemand y avait blessé un domestique. A partir de ce jour jusqu'au 21, on ne vit plus aucun ennemi dans les environs de la ferme. Le vendredi soir, pendant le bombardement de la rue Saint-Jacques, les Allemands tirent des coups de fusil, non loin de la ferme, mais sans atteindre personne. Le lendemain, ma mère, qui était veuve, vient se réfugier chez moi, avec ma sœur Léontine, tandis que mes trois frères, Alexis, Jules (fig. 17) et Joseph (fig. 18), restent à la ferme avec Alexis Englebert et Lucien Mazy (fig. 19), ainsi qu'un jeune vacher, Eugène Goffin, âgé de 15 ans.

Le dimanche 23 août, de grand matin, nous voyons passer devant la maison trois cavaliers qui descendent le « charrau » de Leffe ; quelque temps après, deux seulement remontent dans la direction de Thynes.

(1) Annexe 26.

Lorsque le canon commence à tonner, nous descendons dans les caves et, vers 9 heures, nous voyons brûler la ferme de Malaise. Notre maison se trouvant, en effet, sur la colline opposée, à même hauteur que la ferme, et la vallée étant très étroite, il nous est facile de nous rendre compte de tout ce qui se passe à Malaise. Lorsque nous vîmes les flammes s'élever, nous aperçûmes également les nôtres qui s'enfuyaient et que les Allemands poursuivaient en tirant dessus (1).

Il ne nous fut pas possible de suivre plus longtemps les péripéties du drame qui se déroulait de l'autre côté, car l'ennemi envahit bientôt notre propre demeure et nous obligea de descendre, à travers les rochers, au fond de la vallée, où l'on nous conduisit à l'ancienne papeterie Ravet. Nous étions douze, parmi lesquels se trouvaient ma vieille mère, ma sœur, mon mari, mes trois enfants (Émile, âgé de 16 ans, et deux jumeaux de 11 ans, Léon et Léontine) ainsi que ma belle-sœur, Juliette Mazy, femme de mon frère Jules. Léon, vu son jeune âge, a pu demeurer avec nous dans la cuisine de la maison Ravet, tandis qu'on emmenait mon mari et mon aîné Émile. Nous avons encore entendu un officier dire à mon mari qui l'avait interpellé : « Vous avez fait des veuves et des orphelins, vous serez fusillé (2) ». Peu de temps après, nous avons perçu trois coups de feu. En effet, quand on a retrouvé les cadavres, mon mari avait une balle au cœur et une à la poitrine, et Émile dans le bas-ventre. Ils avaient été fusillés derrière la cuisine de la maison Ravet, un mur seulement nous séparait du lieu de l'exécution.

Le soir, vers 20 heures, avec d'autres prisonnières, on nous a conduites au moulin d'Alprée, où nous avons passé la nuit, les mains liées. Nous avons été remises en liberté le mardi soir, et nous nous sommes rendues au moulin Capelle. Le mercredi matin, ma sœur Léontine et ma belle-sœur, ne voyant pas revenir nos frères et ne se doutant pas encore de l'étendue de notre malheur, se rendirent à la ferme de Malaise, entièrement consumée par l'incendie. Dans la cour, elles aperçoivent les restes carbonisés de plusieurs bêtes à cornes, de plusieurs chevaux et d'un étalon de grande valeur. Dans un hangar, elles découvrent le cadavre de mon frère Jules, méconnaissable, presque complètement carbonisé; c'est à des lambeaux de vêtements que sa femme a pu le reconnaître. Un peu plus loin, dans les débris d'un autre hangar, elles trouvent le corps de Joseph, lui aussi brûlé. Il est probable que les Allemands ont jeté les corps de leurs victimes dans les flammes.

Ce n'est que le vendredi qu'on parvint à découvrir les cadavres des quatre autres. Alexis et le petit vacher avaient été tués dans une haie, où ils s'étaient cachés. Un fox-terrier, que mon frère possédait depuis de nombreuses années, était couché à côté du cadavre de son maître, auquel il restait fidèle. Il n'avait cependant pu empêcher les assassins de voler la montre d'Alexis. Lucien Mazy gisait derrière un buisson, une blessure à la nuque, et Alexis Englebert fut relevé dans le jardin, atteint à la tête.

(1) C'est ce que les Allemands appellent « prendre d'assaut la ferme de Malaise ». Cette action d'éclat fut accomplie par le 1^{er} bataillon du 108^e régiment de fusiliers. « Tous les francs-tireurs qui luttèrent là furent tués. » (Voir *Livre blanc*, ann. 12.)

(2) Il est probable que cet officier est le capitaine Wilke.

§ 5. — *Au Moulin d'Alprée* (1).

Avant de continuer notre récit, voyons ce que sont devenus les femmes et les enfants qui avaient été rassemblés dans la cour de la papeterie Ravet et notamment dans la maison de Julia Bulens. Nous empruntons ce rapport à Mathilde Delaey.

406.

Le dimanche, vers 18 heures, on nous a fait sortir quatre par quatre pour nous conduire au moulin d'Alprée (fig. 7). Le long du chemin, surtout en face de la maison Migeotte, nous avons aperçu des tas de cadavres. Plusieurs d'entre nous ont pu reconnaître parmi les fusillés des parents, mais pas tous, car les Allemands avaient recouvert la plupart de leurs victimes d'un drap (2). Au moulin d'Alprée, on nous a répartis dans les différentes maisons de M^{me} Coppée. Quant à moi, j'ai dû me rendre dans celle de la veuve Disy-Delaey, ma tante.

Les soldats qui avaient préparé sur une table de grands morceaux de toile (des nappes et des draps de lit qu'ils nous avaient volés), les découpaient en bandes pour nous lier les mains, sauf à celles qui portaient encore des bébés dans les bras. En voyant les soldats rudoyer sa mère et lui lier les mains, la petite Monin, dont le père venait d'être tué, s'est jetée à genoux à leurs pieds en criant : « Pardon, Monsieur, je dirai bien mes prières, je serai bien sage, Monsieur, mais ne liez pas les mains de maman ». Les bourreaux se laissèrent fléchir par ces tendres supplications et la veuve Monin ne dut pas subir le sort de ses compagnes.

Une lampe à pétrole, projetant une clarté indécise, fut allumée dans la place où nous étions détenus prisonniers. Défense nous était faite de descendre dans les caves, de monter au grenier, de nous disputer ou même de parler. Comment faire taire tous ces petits enfants qui mouraient de faim et de soif et à qui la souffrance et la peur arrachaient des cris déchirants ?

De temps en temps un officier venait nous rendre visite dans notre prison et, tout en nous adressant des reproches, proférait à notre égard les pires menaces ; l'un d'entre eux ne cessait de nous répéter : « Vous autres, si nous passons la Meuse, vous aurez la vie sauve, mais vos maris, tous fusillés, il n'y en a pas un qui restera. » La plupart, hélas ! avaient déjà vu le leur tomber sous la balle homicide. Quelques-uns ajoutaient : « Il faut brûler ces sales femmes belges, leurs maris ont tué nos soldats. » Ce qui rendait cette menace plus terrifiante, c'étaient les apprêts d'incendie. Des soldats, en effet, avaient reçu ordre de déposer le long des maisons des bottes de paille.

Le lundi matin, un officier est venu nous couper les bandes de toile qui liaient nos mains et, dans le courant de la journée, on nous a apporté des carottes et quelques pommes de terre. Des soldats distribuaient des bonbons aux enfants. Une plus

(1) D'après l'étymologie « à l'Prée » (wallon).

(2) Confirmé par les témoignages de la veuve Jacquet, de la veuve d'Henri Monin et de Léonie Dubois, veuve d'Alzir Warnant qui déclare qu'elle a reconnu sur le chemin le cadavre de son mari, ceux de son père Joseph Dubois, de ses beaux-frères Urbain et Félix Warnant, d'Armand Paquet et d'Henri Monin.

grande liberté nous fut accordée, et nous fûmes autorisés à prendre l'air dans la prairie voisine, sous la garde de soldats allemands.

De nouvelles prisonnières vinrent grossir notre nombre : Marie Remacle, par exemple, dont le mari et le père venaient d'être fusillés, après s'être longtemps tenus cachés dans le ruisseau, et d'autres encore. Nous vîmes aussi passer Henri Zwollen et son jeune fils Georges, âgé de 15 ans, qui tous deux, nous l'apprîmes plus tard, furent tués.

La nuit du lundi au mardi fut moins angoissante. Le mardi matin, les Allemands amenèrent dans la cour une de leurs cuisinières de campagne et quelques-uns se mirent à apprêter leur repas, tandis que d'autres plumaient des poules ou tuaient des cochons. Nous eûmes ce jour-là, à midi, une soupe au riz ; quelques enfants même, dont l'état de santé inspirait des craintes, reçurent un mets plus substantiel. Le soir, vers 16 heures, on nous annonça que nous étions libres. La plupart d'entre nous cherchèrent un abri chez les Prémontrés (1).

§ 6. — Dans la rue « des Fonds de Leffe ».

Lorsque, vers midi, le capitaine Wilke, après avoir accompli ses beaux exploits dans les environs de la « Papeterie », se dirigea vers Leffe pour atteindre la Meuse, « il vit dans la rue du village un grand nombre de cadavres d'hommes en vêtements civils. En interrogeant quelques soldats, il apprit que les troupes qui l'avaient précédé avaient essuyé le feu de presque toutes les maisons ; de là, les nombreux civils fusillés ». Ce sont les termes mêmes du rapport 26^e.

Les troupes qui avaient précédé dans Leffe celles de la 6^e compagnie, appartenaient à la 5^e et à la 7^e compagnie du 178^e.

Écoutons d'abord le récit de Kipping (2) : « ...La compagnie entra vers 8 heures à Leffe où régnait, à la suite du tir continu, une agitation extrême. On ne voyait que peu de civils dans la rue. Ceux-ci, en levant les mains, donnaient tous à connaître *leurs sentiments pacifiques* (3). » Le rapporteur aurait pu ajouter que ce « tir continu » était dû au duel livré entre les armées aux prises, établies sur les deux rives du fleuve. Nous avons déjà vu plus haut que le 3^e bataillon du 178^e était chaudement engagé sur les hauteurs au nord de la vallée, si chaudement même que l'intervention de l'artillerie devint nécessaire (voir annexe 22). Jusqu'à présent cependant, la conduite de la population est irréprochable, le rapport le constate ; mais, d'après la mentalité

(1) Cette déposition est confirmée en tous points par celle d'Angèle Monin.

(2) Chef de la 1^e section de la 5^e compagnie.

(3) Ce qui est confirmé par le rapport du 2^e bataillon du 178^e : « Le bataillon continua alors sans obstacle sa marche vers la Meuse ». (Annexe 25).

allemande, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas de francs-tireurs, par conséquent, s'ils ne se montrent pas, il faut les rechercher. Écoutons la suite du récit : « Peu après notre arrivée à Leffe, le major Fränzel apporta, au commandant de compagnie, l'ordre du commandant de brigade de fusiller tous les hommes qui seraient trouvés les armes à la main. Il désigna une longue rangée de maisons (1) dans lesquelles on devait rechercher les hommes, et il ajouta, à titre d'explications, que des habitants de la ville avaient, de derrière, tiré sur notre ligne de tirailleurs. Le capitaine Gause (2) m'ordonna de procéder, avec ma section, aux perquisitions dans les maisons. Je le fis avec un détachement. Nous trouvâmes toutes les maisons fermées. Comme notre sommation d'ouvrir restait régulièrement sans réponse, nous dûmes partout forcer l'entrée des maisons. *Trois hommes furent fusillés*; je fis conduire leurs femmes et leurs enfants au couvent (3) qui, auparavant, m'avait été désigné comme destiné à ce but (4) ».

Cette déposition du lieutenant de réserve Kipping est d'un puissant intérêt et, tout en mettant à nu la mentalité allemande, dénoue le nœud de toute la tragédie.

Jusqu'à présent, nous avons vu les maisons assaillies par les soldats pour en débusquer les francs-tireurs qui auraient fait feu sur les troupes. Cette fois, c'est par mesure *préventive* qu'on devra fouiller les immeubles, car *il faut* y trouver « des hommes armés en vêtements de civils ». Les femmes et les enfants doivent être épargnés et mis à l'abri dans le couvent des Pères blancs. Tout est bien prévu. Mais les hommes doivent être impitoyablement massacrés. Il n'est même pas nécessaire de les avoir vus tirer, ou de les avoir surpris les armes à la main, leur sexe suffit pour les désigner à la vindicte allemande. Kipping déclare que « trois hommes furent fusillés » sans autre motif !

Il est vrai que la version du sergent Stiebing, de la 3^e compagnie, ne concorde pas avec celle de Kipping. Ces divergences dans les récits foisonnent dans le *Livre Blanc* et rendent l'intelligence des faits très ardue. On pourrait se demander si cet imbroglio n'est pas voulu.

Mais revenons au rapport de Stiebing. Selon lui, de toutes les maisons on tirait sur eux. Chacune d'entre elles se change en forteresse

(1) Il s'agit probablement des maisons dites « ouvrières », qui s'allongent à gauche de la rue des Fonds de Leffe.

(2) Commandant de la 5^e compagnie.

(3) Abbaye des Prémontrés.

(4) Annexe 28.

qu'il faut prendre d'assaut, chaque chambre est un réduit qu'il est nécessaire de forcer, et toute la population mâle, sans exception, a le fusil de chasse au poing. C'est une *pluie de balles* qui tombe dru sur les Allemands et l'attaque est si violente que les troupes engagées sont débordées et deux nouvelles sections de la 3^e compagnie arrivent en toute hâte leur prêter main-forte (1)! L'exagération même nuit ici à la vraisemblance du récit.

On devine, dès lors, avec quelle violence devaient se faire ces perquisitions, et l'on comprend aussi pourquoi, ainsi que le rapporte le major Fränzel (2), les coups de feu éclatent dès que les troupes envahissent les maisons. Seulement... ce n'est pas la population désarmée qui tire ; Kipping en fait ingénument l'aveu : « Je vis une femme dont le pied était blessé : une éraflure provoquée par un coup de feu. D'après les déclarations du soldat, elle aurait été blessée au moment où l'on avait tiré dans une maison qui n'avait pas été ouverte immédiatement (3) ».

« Au cours de la visite d'une maison, sous la conduite du sergent Schuster, de la 8^e compagnie, une cave dans laquelle se trouvaient des civils ne fut pas ouverte. Le sergent tira pour cette raison à travers la porte et blessa à la poitrine une femme qui se trouvait dans la cave. La cave ouverte, il a, ainsi que cela a été confirmé par le soldat Jentsch, pris soin de faire immédiatement transporter la victime, par du personnel militaire, à l'ambulance établie dans le couvent. D'après les dires de Jentsch, la femme mourut et se trouvait ensevelie deux jours après, au couvent (4). »

Un mot encore avant de faire entendre une autre catégorie de témoins.

Plusieurs rapports affirment que, du haut des collines, des francs-tireurs tiraient sur les troupes. Que des coups de feu aient été tirés, nul ne songera à le contester. Mais de là à conclure à la présence de civils armés, il y a du chemin et les faits établissent tout le contraire. Nous empruntons, pour le prouver, nos arguments au *Livre Blanc* lui-même.

Nous savons déjà que les hauteurs de droite étaient couvertes par le 3^e bataillon ; quant à celles de gauche, elles furent occupées tout au moins par la 7^e compagnie, qui y demeura, pour son compte, plus de

(1) Annexe 31.

(2) Annexes 25 et 30.

(3) Annexe 28.

(4) Annexe 29. Il s'agit probablement de Léopoldine Rasseneux. Mais le rapporteur oublie de dire qu'il y avait eu une seconde victime, Marie Lamand, épouse Jooris. (Voir p. 85, note 2.)

quatre heures (1). Sans même parler des balles françaises qui pouvaient évidemment faire des victimes dans les rangs allemands et qui en firent (2), quoi de plus naturel que de supposer que les soldats établis sur les hauteurs aient à leur tour usé des cartouches ? Qu'ils ne se soient pas montrés, c'est de toute évidence, car s'ils avaient été aperçus par les leurs, ils n'auraient pas davantage échappé aux regards investigateurs des Français établis sur l'autre rive. Enfin, un dernier argument, péremptoire nous semble-t-il, nous est donné par le sergent Stiebing. Vers 3 heures de l'après-midi il reçut l'ordre de se retirer avec une demi-section pour aller occuper les collines et en chasser les francs-tireurs. *Il avoue qu'il n'en trouva pas un seul* (3) !

Audiatur et altera pars. Écoutons maintenant le récit des veuves et des orphelins, car c'est d'eux seuls que nous pouvons apprendre la vérité sur les tueries de Leffe, tous les hommes ayant été fusillés.

Commençons par celui d'Angèle Monin. Le nom de Monin paraît douze fois sur le nécrologe dinantais ; et, à ce chiffre, il faut ajouter toutes les personnes apparentées à la famille Monin mais portant un autre nom.

Rapport d'Angèle Monin.

Nous étions à dix cachés dans la cave (4) : Mon père Félix Monin (fig. 53), ma mère, ma sœur Emilie, mes frères Charles, Alexis et Alphonse, ce dernier n'ayant que 14 ans, ma belle-sœur A. Fauquet, la femme de Charles, Armand Paquet, Alexandre Jacqmin et moi.

Vers 10 heures, les Allemands envahissant toutes les maisons ouvrières, frappent à coups redoublés sur la porte. Mon père, espérant ainsi nous sauver, monte pour leur ouvrir. Il est aussitôt saisi, roué de coups et conduit entre deux soldats à la papeterie Ravet, où il tombe sous les balles allemandes. Au bruit qui se fait à la porte au moment où mon père se présente, maman s'empresse de remonter elle aussi pour demander grâce pour son mari. Des soldats la fouillent, lui prennent tout l'argent qu'elle avait sur elle et déchirent en petits morceaux six actions d'une valeur de 1,000 francs.

Entendant les soldats descendre dans la cave, nous nous enfuyons par une fenêtre donnant sur le jardin. C'est alors que les Allemands, voyant leur proie leur

(1) Annexe 27.

(2) La 64^e brigade d'infanterie dit dans son rapport que « la 3^e C^{le} du R. I. n^o 178 souffrit particulièrement du feu d'infanterie partant des maisons à tours pointues et des usines à droite de celles-ci à Bouvignes ». Annexe 22). Le journal d'un officier saxon du 178^e publié par M. De Dampierre est tout aussi explicite : « Les rues descendant à la Meuse, sont balayées par le feu de l'infanterie ennemie. » *Carnets de route de combattants allemands*, p. 21.

(3) Annexe 31.

(4) Au centre des « maisons ouvrières », n^o 73.

échapper, ont tiré sur nous et que mon petit frère Alphonse (fig. 56) a été mortellement atteint (1). Saisis par nos bourreaux, nous sommes conduits dans la direction de la Papeterie, encadrés chacun de deux soldats. Mon frère Charles (fig. 55) et mon beau-frère Armand Paquet (fig. 31) nous précèdent. Arrivés près de chez Ravet, les Allemands tirent sur eux, et je les vois tomber tous deux, après quoi on nous introduit chez Jacquet-Bulens.

Mon frère Alexis, ainsi qu'Alexandre Jacqmin, étaient restés dans la cave, blottis derrière des caisses. Les Allemands ne les y découvrirent pas. Le soir, ils purent s'échapper à la faveur des ténèbres et restèrent cachés dans les bois jusqu'au vendredi. Mon frère aîné Henri avait été, lui aussi, tué à la papeterie Ravet, avec son beau-père Jules Dubois, et en présence de sa femme (2). Le soir, nous fûmes conduites au moulin d'Alprée, où nous retrouvâmes ma belle-sœur chez elle, pleurant son mari. Un officier lui avoua que c'était lui qui l'avait tué, mais s'excusa en disant qu'il y avait été forcé, et que s'il n'avait pas exécuté l'ordre, il aurait été fusillé lui-même. Avant de s'en aller, il lui remit un sac de farine et d'autres denrées.

Lorsque, le mardi soir, les Allemands nous déclarèrent libres, nous nous sommes toutes rendues chez les Prémontrés, où il nous semblait que nous étions plus en sûreté.

Nous avons appris un peu plus tard que mon oncle, Jean-Baptiste Monin et un de mes beaux-frères, Emile Haustenne, avaient été tués devant l'Abbaye. Le nécrologe de notre famille portait donc sept noms : mon père, trois de mes frères, deux beaux-frères et un oncle ! Sans compter les parents plus éloignés.

L'histoire de la famille Bulens est douloureusement intéressante et se confond avec celle des Zwollen et des Jacquet. Bien que la veuve d'Édouard Zwollen, Elvire Bulens, habitât rue Saint-Jacques, elle se trouvait avec les siens, chez son père, rue des Fonds de Leffe, n° 67, le 23 août.

C'est à son rapport que nous empruntons le passage suivant :

Vers 9 heures, les soldats allemands s'introduisent dans la maison et nous font sortir de la cave, où nous nous étions tous cachés : mon père, ma mère, mes sœurs, mon mari et mes deux enfants âgés respectivement de 10 et de 8 ans. Après nous avoir fouillés et nous avoir enlevé notre argent, ils nous font sortir et nous conduisent dans la direction des Fonds.

A peine avons-nous dépassé les « maisons ouvrières », que nous vîmes un

(1) Voici ce que dit dans sa déposition Elvire Bulens, veuve d'Édouard Zwollen qui, le 23, se trouvait rue des Fonds, dans une maison voisine de celle des Monin : « Dans la matinée, j'entendis crier : au secours, maman ! Je regardai par la fenêtre de la cuisine-cave, et j'aperçus le petit Alphonse Monin s'enfuir par les jardins. Je vis alors des Allemands tirer au revolver sur l'enfant et le petit tomber la figure contre terre en criant : Maman. Deux soldats ont voulu le relever, mais l'enfant est retombé, il était mort. On l'a retrouvé enterré chez les Sœurs, des cordes sous le bras. Il aura probablement été traîné jusque là. »

(2) Qui avait vu tuer son père, son mari et deux de ses beaux-frères.

cadavre sur le chemin, c'était celui de mon oncle Louis Bulens (1). Près de la papeterie Ravet nous avons vu au moins une douzaine de corps couchés les uns sur les autres. Je reconnus celui de mon oncle Victor Jacquet, que sa femme, Julia Bulens, vit tomber.

Après avoir traversé le petit pont qui conduit dans la cour, les soldats poussèrent brutalement les femmes dans le fond et se saisirent des hommes. J'ai embrassé une dernière fois mon père, Henri Bulens, et mon mari, Édouard Zwollen, que ma petite fille ne voulait pas lâcher. Son père lui dit alors : « Va bien avec maman et sois gentille, tu diras tes prières pour moi. » Mon mari tenait mon père par le bras, un soldat les a séparés d'un coup de crosse. Je n'avais pas fait cinq mètres, que j'entendis commander le feu. Je me suis retournée, et je les ai vu s'affaisser tous deux...

Le frère de mon oncle Victor, Henri Jacquet, fut aussi parmi les victimes qui tombèrent à la papeterie Ravet.

Adeline Zwollen m'a raconté plus tard avoir vu les soldats tirer sur Camille Jacquet, le fils de mon oncle Victor, tandis qu'il s'enfuyait par les jardins. Il fut blessé et tomba entre les mains des Allemands qui le fusillèrent.

Enfin Alfred Bulens, mon frère, fut retrouvé parmi les cadavres de ceux qui furent tués en face de l'abbaye des Prémontrés.

Le capitaine John, du 178^e, prétend que des hauteurs au sud de Leffe on pouvait voir dans les jardins et les cours des civils apparaître soudain et tirer sur des soldats allemands (2). Ce capitaine a mal vu ou plutôt intervertit volontairement les rôles, car le récit suivant, de Léopoldine Collignon, veuve d'Arthur Verenne, nous montrera comment d'inoffensifs vieillards sont abattus dans leur jardin par des balles allemandes.

409.

Rapport de Léopoldine Collignon, veuve Verenne.

Nous avons passé la nuit du samedi au dimanche dans la cave de notre maison, située au milieu de la rue des Fonds-de-Leffe (n° 87). Nous nous trouvions là à plusieurs : papa, maman, mon mari Arthur Verenne (fig. 30), mon frère Arthur (fig. 22), âgé de 16 ans (3) et Louis Chabotier du même âge.

Vers dix heures, entendant les Allemands enfoncer les portes, nous avons voulu nous sauver par les jardins, mais, en voyant des soldats partout, nous sommes rentrés dans le poulailler. C'est alors que mon père, Xavier Collignon (fig. 20), a reçu une balle au front. Il est cependant parvenu à se glisser avec nous dans un trou sombre, et là ma mère a lié autour de son front son tablier pour arrêter le sang qui coulait

(1) Charlotte Génot, veuve d'Arthur Hottetlet, dit avoir vu à cet endroit le cadavre de Louis Bulens et ceux d'Hubert Cartigny et d'Ulysse Mazy. La veuve d'Hubert Cartigny croit aussi que c'est là, près de sa maison, qu'ils ont été tués, car elle y a vu des traces de sang et y a retrouvé une pantoufle de son mari. Ils ont cependant tous trois été enterrés chez Ravet.

(2) Annexe 27.

(3) Son frère Camille (fig. 21) était chez ses beaux-parents, les Chabotier, et fut tué chez Ravet.

abondamment. Mon pauvre père n'a pas tardé à rendre le dernier soupir sans prononcer un mot.

Aussitôt après, les Allemands sont arrivés et nous ont fait sortir de notre réduit, en nous obligeant à lever les bras. Mon mari, mon frère Arthur et le jeune Chabotier sont mis à part avec notre voisin Auguste Jacqmain, tandis que les femmes sont conduites chez M. Simonet. Après une demi-heure, on nous dit de nous rendre au couvent des Pères blancs. Je vis, en face de la maison Adam, un tas de cadavres dont je détournai les yeux. J'appris plus tard que parmi eux se trouvaient ceux de mon mari, de mon frère, de Louis Chabotier et d'Auguste Jacqmain.

Lorsque le jeudi nous sommes rentrées chez nous, maman et moi, nous y avons encore trouvé le corps de mon père toujours à la même place, seulement on lui avait retourné les poches! (1).

Ce n'est pas sans émotion qu'on lira le rapport de Marie Robert, veuve d'Ernest Fondaire, qui raconte la mort tragique de son mari, de sa fille et de ses deux fils aînés.

N° 410.

J'habite rue des Fonds de Leffe au centre des maisons dites « ouvrières » (n° 103). Nous avons passé dans la cave la nuit du samedi au dimanche, en compagnie de quelques voisins. Quand les Allemands entrèrent chez nous, vers midi seulement, je m'y trouvais avec mon mari Ernest Fondaire (46 ans) (fig. 25), ma fille Pauline (18 ans) (fig. 26), mes deux garçons Robert et Marcel, âgés respectivement de 17 et 15 ans, et mon petit Vital. J'attendais mon cinquième enfant! Entendant les soldats enfoncer la porte et tout saccager, nous sommes remontés, et nous nous sommes enfuis par la porte du jardin. Nous étions à peine sortis, qu'une grêle de balles s'abattit, et des soldats se ruèrent pour nous constituer prisonniers. Mon mari et mes deux fils aînés me furent enlevés. J'appris plus tard qu'on les avait fusillés contre le mur de la papeterie Ravet.

Je vis les Allemands s'emparer d'un de nos voisins, Emile Pire, qui était aveugle, et de son fils Antoine (2). Tous deux furent tués près de la propriété de M. l'avocat Adam.

Comme des enragés, les soldats nous bousculèrent et nous poussèrent dans le ruisseau qui coule au bout de notre jardin. J'y tombai ainsi que ma fille et mon petit Vital. Je vis alors une brute arracher la petite Marguerite Banse, âgée à peine de deux ans, des bras de son père, et la jeter à l'eau (3). Je parvins à la sauver, au moment où elle allait se noyer. Un docteur, plus humain, nous aida à remonter la berge et je rentrai chez moi, tenant toujours dans mes bras la petite Marguerite.

J'avais vu ma fille Pauline entrer dans la maison, accompagnée d'un officier.

(1) Le lendemain, vendredi, Alfred Herbay enterra Xavier Collignon, là où il était tombé.

(2) Voici ce que dit dans sa déposition Adeline Zwollen, veuve de Joseph Georges : « Mon beau-frère, Emile Pire, qui était aveugle, ne savait se diriger, je l'ai tenu par le bras, et j'ai crié : Pitié pour lui, il ne voit pas clair. Les soldats sont venus nous frapper à coups de crosse de fusil, alors je suis tombée d'un côté et lui de l'autre. Quand je me suis relevée, j'ai vu que les soldats l'avaient entre les mains et l'emmenaient. »

(3) Le père fut tué et enterré dans le jardin des Sœurs.

et je pensais la retrouver dans la rue. Quel ne fut pas mon étonnement de ne pas l'y voir ! Arrivée chez Mathilde Barré avec mon jeune fils et la petite Banse, je m'inquiétai sur le sort de ma fille et je demandai à une voisine d'aller à sa recherche. On me rassura en me disant qu'elle était chez les Sœurs.

Quelque temps après, je fus moi-même conduite à l'Abbaye des Prémontrés, pour y être détenue jusqu'au jeudi. Ce n'est que huit jours plus tard qu'on retrouva le cadavre de ma fille Pauline dans la cave de notre maison, complètement incendiée. Son corps avait été carbonisé sur place !... (1).

J'avais donc, en quelques heures de temps, perdu mon mari, ma fille et mes deux fils aînés !

La veuve d'Alexis Hennuy, Zélie Materne, dont le rapport suit, a eu son mari, ses deux fils, son père et sa mère, son beau-frère et son neveu, fusillés par les Allemands le 23 août 1914.

En venant de l'Abbaye et en remontant vers les Fonds, nous habitons la deuxième maison à droite, la première étant occupée par les familles Maudoux et Jacquet. (Voir fig. 210, n° 3.)

La nuit du samedi au dimanche, 23 août, nous l'avons passée dans la cave de notre voisin, Lissoir (2). Nous nous y sommes trouvés avec le père Lissoir, son fils Camille, et toute sa famille ; M^{me} Quentin, son fils et son bébé de six semaines ; mon beau-frère, Gustave Hennuy, avec sa femme et ses deux enfants et enfin nous tous au nombre de sept : mon mari, Alexis Hennuy (fig. 23), mes deux fils Jules et Georges, mes trois filles et moi.

Presque tous les hommes qui se trouvaient dans cette cave, devaient tomber sous les balles allemandes !

Vers 4 heures du matin, je remontai pour faire du café. Je sortis même pour voir s'il n'y avait plus moyen de fuir du côté de l'écluse de Leffe. Une sentinelle française, qui s'y trouvait encore en faction, me fit rebrousser chemin, en me déclarant qu'il était impossible de traverser l'eau (3). En rentrant chez moi, je fus mise plusieurs fois en joue par les soldats qui remplissaient déjà la rue.

Tandis que tous les autres restaient cachés dans la cave du père Lissoir, ma belle-sœur avec sa fille, M^{me} Quentin et son bébé, et moi, nous restâmes dans notre maison.

(1) Voici ce que raconte Alfred Herbay : « Un officier allemand (le dimanche 30 août) m'a obligé de prendre du goudron au gazomètre, et m'a dit qu'à 3 heures le corps de Pauline Fondaire devait être brûlé. Je suis descendu dans la cave, où j'ai vu le cadavre de la jeune fille étendu sur deux sacs de pommes de terre, la tête appuyée sur un bras, les jupons relevés et la physionomie méconnaissable. Je l'ai imbibé de goudron et, après avoir jeté du bois tout autour, j'y ai mis le feu. J'étais aidé dans cette besogne par Ferdinand Dony et Alex. Jacqmin. L'officier est en effet venu constater si nous avions exécuté ses ordres ; il n'est cependant pas descendu dans la cave et s'est contenté de voir la fumée sortir par le soupirail. »

(2) Ils y étaient cinquante-quatre personnes d'après la déposition d'Alfred Herbay.

(3) Nous reproduisons cette affirmation sans la faire nôtre. Il nous paraît assez peu probable que des soldats français se soient encore trouvés sur la rive droite ce jour et à cette heure.

Vers 14 heures, enfonçant portes et fenêtres, et vociférant comme des démons, les soldats firent irruption chez moi. Et tandis qu'ils montaient au grenier, je suis allée me cacher dans le water-closet établi dans la cour. Les Allemands prirent tous ceux qu'ils trouvèrent dans notre cave, et comme il n'y avait que des femmes et des enfants, ils les conduisirent chez les Prémontrés.

D'autres soldats découvrirent ma cachette et m'en retirèrent brutalement. L'aîné de mes fils, Jules, m'ayant aperçue, voulut venir à mon secours : « Mon Dieu, maman, cria-t-il, on va vous tuer ! — A la grâce de Dieu, m'fi, lui ai-je répondu. » Nos bourreaux aussitôt se sont emparés de Jules et, tandis qu'on me conduisait chez les Prémontrés, on tua l'enfant dans le corridor, où j'ai encore découvert des traces de sang quelques jours après. Son cadavre fut retrouvé dans la fosse commune du jardin Servais, en face de chez nous.

Le soir, mes trois filles vinrent me rejoindre à l'Abbaye. Qu'étaient devenus mon mari, mon fils Georges et les autres hommes qui se trouvaient dans la cave du père Lissoir ? J'appris qu'ils avaient, comme mes filles, passé par un trou que nous avions pratiqué dans le mur du jardin des Pères. Arrivés à l'Abbaye, ils s'y sont tenus cachés, mais lorsqu'ils apprirent que les Allemands y tueraient tout le monde, femmes et enfants, s'ils y trouvaient un seul homme, ils crurent de leur devoir de s'en aller. Ils profitèrent de l'obscurité pour s'enfuir dans la montagne. Que s'est-il passé alors ? Ne les ayant plus revus, il ne m'est pas possible de reconstituer leur martyre, mais toujours est-il que dans le jardin Adam, on retrouva les cadavres de mon mari, de mon fils Georges, de mon beau-frère Gustave et de son fils Marcel, ainsi que ceux du père Lissoir et de son fils Camille (1).

Ce même jour, mon père, Jules Materne (fig. 82) et sa femme, Marie Taton (fig. 81), furent tués près de leur demeure, rue Saint-Jacques (2). Je restais donc toute seule avec mes trois filles, dont la plus jeune avait onze ans.

M^{lle} Juliette Maudoux va nous raconter dans quelles circonstances elle se sauva avec sa mère chez les Prémontrés, et ce qui advint de tous ceux qui l'accompagnaient.

N^o 412.

La maison que nous occupions, tout contre l'abbaye des Prémontrés (fig. 210, n^o 2), était habitée d'un côté par ma mère et moi, de l'autre côté par la famille Jacquet : les parents et le ménage Charlier-Jacquet avec leurs quatre filles.

(1) Tous les hommes n'avaient pas quitté la cave de la maison Lissoir, quelques-uns y étaient restés, parmi lesquels Alfred Herbay, dont nous tenons ces détails. Vers 17 heures, des soldats entrèrent dans la cave, mais n'y découvrirent pas ceux qui s'y tenaient bien cachés. Le soir, ceux-ci se faufilèrent jusque dans la montagne, où le groupe se dissémina ; Herbay resta avec Eugène Disy, et tous deux demeurèrent dans les buissons jusqu'au vendredi matin.

(2) Ils avaient passé la nuit du 22 au 23 avec leur fille Julia, épouse Nestor Toussaint, dans les caves de la brasserie Nicaise, rue Saint-Pierre. Le dimanche matin, ils ont voulu rentrer chez eux pour y soigner leur bétail, mais ont été surpris par le bombardement. Les circonstances de leur mort nous échappent, mais on a trouvé leurs cadavres dans leur jardin. Le jeudi, après sa libération, Zélie Materne elle-même les y a enterrés.

Le 23, au matin, nous nous trouvions réunis à dix dans la cave. Nous y sommes restés jusque dans l'après-midi, effrayés par le bruit du canon et de la fusillade, mais croyant à un combat régulier entre deux armées belligérantes, et ne soupçonnant pas le drame qui, depuis le matin, se déroulait à notre porte.

Vers 14 heures, je venais de remonter avec M. Jacquet et nous avions aperçu dans la rue les soldats placés en tirailleurs, lorsqu'on vint violemment frapper à la porte. Je me disposais à ouvrir, lorsque les cris forcenés poussés par les soldats et les coups de hache donnés sur la porte, me firent prendre la fuite du côté du jardin. Sur ces entrefaites, tous ceux qui se trouvaient dans la cave étaient remontés et me suivirent.

Nous avions, par prudence, adossé une échelle au mur qui sépare notre jardin de celui des Pères. Je montai la première et ma mère me suivit. Vint ensuite Lucienne Charlier qui précédait son grand-père. Celui-ci aidait sa femme à escalader le mur, lorsqu'une détonation se fit entendre. Les Allemands tiraient par dessus le mur qui sépare notre maison de l'Abbaye. Une balle traversa le poignet de M^{me} Jacquet (1) et l'atteignit en plein cœur. Elle tomba à la renverse dans notre jardin.

L'aînée des filles Charlier, Camille, grimpa à son tour sur l'échelle, mais à peine fut-elle arrivée au sommet du mur, qu'une nouvelle détonation retentit et une balle lui traversa la cuisse : elle retomba dans le jardin des Pères et se traîna tant bien que mal jusqu'à l'ouverture d'une cave où elle se cacha. Un soldat la poursuivit, mais ne lui fit plus aucun mal (2). M. Charlier en voyant les Allemands tirer, était parvenu à escalader le mur, et, retombé de l'autre côté, était resté étendu par terre faisant le mort. Les soldats, en effet, croyant voir un cadavre, passèrent outre.

Devant ces scènes de carnage, la mère Charlier prit ses deux plus jeunes enfants et les fit passer dans le jardin voisin, d'où elles allèrent se blottir dans la cave du père Lissoir, et de là se rendirent dans la soirée à l'Abbaye. M^{me} Charlier fut elle-même empoignée par les soldats qui la jetèrent au milieu de la rue. Un officier la releva, et la conduisit chez les Prémontrés.

Les deux hommes, Alexandre Jacquet et son gendre Henri Charlier se trouvaient dans la propriété des Pères. De crainte de représailles de la part des Allemands, on leur conseilla de se cacher dans la montagne. A la tombée du jour ils s'y rendirent, en effet, mais le lendemain, pris par des patrouilles à la recherche des fuyards, ils furent fusillés et leurs corps enterrés dans la cour du couvent des Sœurs.

Au sujet de la mort d'Alexandre Jacquet et d'Henri Charlier, dont il a été question dans le rapport précédent, voici ce que la veuve de celui-ci raconte dans sa déposition :

Le lundi après-midi, on vint dire que les Allemands avaient pris mon père et mon mari. En effet, je les vois traverser la cour de l'Abbaye, encadrés de soldats. Mon père marchait le premier, la tête baissée, il ne m'a pas vue. Mon mari, en

(1) Hortense Sarazin, 70 ans.

(2) Après quinze mois d'indicibles souffrances, Camille Charlier mourut, âgée de dix-neuf ans et demi.

m'apercevant, eut un cri : « Ma femme ! » Ses gardiens lui permirent de s'arrêter, et il m'embrassa sans plus dire un mot. Ma fille Lucienne s'était pendue à son cou et ne voulait pas le lâcher ; mais un Allemand vint le tirer par le bras, et on les fit sortir par la grande porte de l'Abbaye. Nous pensions qu'on les emmenait à la caserne ou à l'église de Leffe, où, depuis quelques heures, on rassemblait tous les hommes de la ville.

Nous avons pu reconstituer la fin de ce drame, grâce au récit qu'en ont fait trois Prémontrés qui furent conduits avec les autres prisonniers et ne durent leur salut qu'à la présence d'esprit de l'un d'eux qui, Lorrain d'origine, possédait, bien qu'imparfaitement, la langue allemande.

Rapport du Frère Eugène.

N° 414.

Le lundi après-midi, tous les religieux de l'Abbaye venaient d'être installés à l'école régimentaire, lorsqu'un soldat vint à la porte de la salle où nous étions détenus et en désigna trois qu'il conduisit dans la cour. C'étaient le P. Marcel, âgé de 60 ans, le frère Augustin, du même âge, et moi frère Eugène.

On nous mena d'abord dans la propriété de M. Victor Henry, près de la maison qui brûlait, et là on nous fouilla : on nous enleva notre chapelet, notre crucifix et notre mouchoir. Conduits ensuite à l'Abbaye, le frère Augustin et moi, nous dûmes descendre au moyen d'une échelle, accompagnés de deux soldats, dans le ruisseau qui coule sous les bâtiments. Les soldats y trouvèrent un chaudron et forcèrent le frère Augustin à le porter. Une fois remonté, ce même frère fut obligé de se promener tout autour de l'usine de Leffe en feu, le chaudron en main, à la grande hilarité des soldats.

A peine le frère Augustin nous est-il rendu, que tous trois nous sommes forcés de nous joindre à un groupe de prisonniers qu'on conduit dans le jardin de M. l'avocat Adam (fig. 214, n° 56), par la cour des Sœurs. Ces civils sont au nombre de huit : Camille Marchal, Georges Disy, Alphonse Thomas et Charles Carriaux, qui, tous les quatre, avaient été trouvés dans la maison d'Arthur Charlot, rue Camille Henry ; Alexandre Jacquet et Henri Charlier qui avaient été pris dans un trou à charbon chez Victor Poncelet, enfin Armand Georges et Félicien Genot.

Du haut du balcon de la maison Adam, un officier nous insultait et nous accusait d'avoir tiré sur les soldats. Je me mis à crier et à protester énergiquement contre de pareilles calomnies. L'officier me fit venir près de lui et, en sa présence, je continuai à affirmer notre innocence. Reconduit auprès de mes confrères, je vis Victor Coupienne, couché à terre, les mains couvertes de sang.

Les soldats demandaient à grands cris notre mort. Ils se mirent alors à déshabiller le Père Marcel et le frère Augustin, et s'apprêtaient à me faire subir les mêmes avanies, lorsque je me débattis tant et si bien qu'ils s'écartèrent. Cependant, le moment fatal approchait et tous les prisonniers avaient déjà été rangés le long du ruisseau, lorsque, de son balcon, l'officier donna ordre d'écartier les trois religieux et de les reconduire à l'Abbaye.

Et voici enfin le dernier acte de ce drame, tel qu'il ressort du récit fait par la Sœur Supérieure des Religieuses de la Doctrine Chrétienne de Leffe :

415.

En voyant le Père Marcel traverser notre cour (fig. 210, n° 9) en compagnie de tous les prisonniers, je crus qu'il avait été appelé par les Allemands pour exercer son ministère auprès de nouvelles victimes. Je ne pus en voir davantage, car les soldats nous forcèrent, mes consœurs et moi, à rentrer dans le couvent. Quelque temps après, nous entendîmes une vive fusillade. Le lendemain, un soldat se vantant d'avoir tué beaucoup de civils, nous fit sortir pour présenter à nos regards l'horrible spectacle de huit corps raidis, qui avaient gardé sur leurs visages l'expression d'une épouvante sans pareille.

Nous venons de voir les événements qui se sont déroulés dans le jardin de M. l'avocat Hector Adam. Ce nom doit retenir notre attention, car c'est le seul qui soit cité dans toute l'enquête allemande au sujet de Dinant (1).

416.

Dans sa déposition, le témoin Arthur Otto Hund prétend avoir vu le fils de l'avocat Adam, âgé de 12 ans environ, faire feu sur lui et deux de ses camarades au moyen d'un revolver. Les deux camarades furent blessés.

Ce témoignage paraît si important aux yeux de l'autorité allemande, que le réserviste Hund est soumis à un second interrogatoire, et, après avoir confirmé sa première déposition, il ajoute : « Je fus envoyé avec deux camarades dans la maison pour voir si elle était vide, en vue d'y installer une ambulance. On fit feu sur nous du fond du jardin. En nous dirigeant vers l'endroit d'où partaient les coups de feu, nous trouvâmes sous un arbuste, un garçon d'environ douze ans qui tenait un revolver en main. L'un de mes camarades fut mortellement blessé par les coups de feu, l'autre légèrement. Le gamin a été fusillé sur place par un des camarades qui était survenu entre-temps. Au moyen de photographies trouvées dans l'habitation, nous reconnûmes que c'était le fils de la maison ».

Les détails sont si précis, que le plus sceptique n'y trouverait rien à redire. Et cependant rarement mensonge fut plus facile à démasquer.

Tout d'abord il est à remarquer que M. l'avocat Adam et sa famille avait fui sa demeure le soir même du 15 août, après la bataille et s'était réfugié avec les siens chez son beau-fils Georges Cousot, place Patenier. Le samedi, 22 août, avant midi, les deux familles passent l'eau et se rendent à l'Institut hydrothérapique (2).

(1) Livre Blanc, annexe 62.

(2) M. Hector Adam, le père, fut pris par les Allemands près du passage à niveau de Bouvignes, le soir même du 23 août et conduit avec d'autres civils dans la maison de la veuve Poncelet. Le nom de l'avocat Adam figure au verso du passeport délivré à M. Mühlen (fig. 190). M. Georges Cousot a été ramassé à Neffe, le lundi, et conduit à Cassel. Quant à M. Franz Adam, il était resté à l'Institut, caché dans un aqueduc. Il se rendit quelques jours après à Yvoir. Ayant appris que les Allemands le recherchaient, il ne rentra à Dinant que plusieurs mois plus tard.

Par conséquent, à l'arrivée des Allemands, le dimanche, plus aucun membre de la famille ne se trouvait dans la propriété sise dans la rue du Fonds de Leffe.

Ensuite, il est un autre argument, plus péremptoire encore si possible, qui confond le témoin Hund et met à néant son rapport, c'est le fait que le seul fils de M. l'avocat Adam, nommé Franz, avait, en 1914, vingt-quatre ans, et était lui-même avocat !

Enfin, les plus jeunes victimes fusillées à Leffe avaient au moins quatorze ans.

§ 7. — *L'abbaye des Prémontrés et la paroisse de Leffe.*

Dans plusieurs des récits qui précèdent, nous avons vu invariablement toutes les femmes et les enfants de la rue des Fonds de Leffe conduits à l'abbaye des Prémontrés, tandis que les soldats emmenaient les hommes pour les fusiller. Les rapports allemands eux-mêmes indiquent le « *couvent* comme le lieu désigné d'avance pour y enfermer les femmes et leurs enfants (1) ». Du reste, les Allemands qui, pour obéir à des ordres supérieurs (ce sont eux qui le disent), ont été forcés d'opérer à Leffe et de s'y montrer cruels vis-à-vis des hommes, ne manquent pas de se vanter d'avoir toujours épargné les femmes et les enfants ; si ceux-ci ont souffert, c'est bien malgré leurs bourreaux et tout accidentellement (2). A en croire le capitaine Wilke, à qui ses chefs confient toutes les besognes sanguinaires, personne mieux que lui « n'a protégé les vieillards, les femmes et les enfants », et par trois fois dans son rapport il a soin de le faire remarquer, en ajoutant « qu'il les a fait évacuer sur le *couvent de Leffe* (3) ».

L'abbaye de Leffe est un vaste bâtiment dont quelques parties sont de construction assez ancienne et qui se trouve adossé à la montagne, à l'entrée des Fonds de Leffe (fig. 210 et 32). Le mince ruisseau, qui a donné son nom à la vallée et à la localité, disparaît sous l'abbaye et s'engage dans un canal souterrain qui débouche à la Meuse (4). Vers la place de l'abbaye convergent les routes qui viennent de Dinant, Houx, Loyers et Thynges. C'est cette place qui verra se perpétrer tant de crimes en cette journée affreuse du 23 août 1914.

*
* *

(1) Voir par exemple l'annexe 28 et bien d'autres encore.

(2) Voir annexes 28 et 29.

(3) Annexe 26.

(4) En dessous du pont dont il est question note 2 de la page 84.

Depuis 1903, l'abbaye de Leffe hébergeait les chanoines de l'ordre de Prémontré du monastère de Saint-Michel de Frigolet, dans les Bouches-du-Rhône (France) (1). Le récit qu'on va lire est dû à la plume du Père Adrien Borrelly, prieur de l'Abbaye en 1914, actuellement élevé à la dignité abbatiale.

° 417.

Le 23 août, vers 7 heures du matin, les soldats allemands arrivèrent sur la place de l'abbaye. Brisant les portes, et pénétrant ainsi de force dans les maisons, ils en chassaient les habitants qu'ils nous amenèrent par groupes en les terrorisant et en les obligeant de tenir les bras levés.

Nous pensions encore à ce moment-là que c'était une pensée d'humanité qui poussait nos ennemis à mettre à l'abri les non-combattants, et les plus pessimistes s'imaginaient que le couvent avait été estimé assez vaste et assez sûr pour contenir toute la population civile prisonnière. On ne se doutait pas que, pour la plupart des hommes, c'était la dernière étape avant l'exécution sommaire et brutale et qu'à nos portes allait se dérouler un drame sanglant qui coûterait la vie à plus de cent victimes !

Vers 9 heures, le cloître abritait déjà plus de trois cents personnes affolées. Parmi elles se trouvaient des malades pouvant à peine se traîner ou portés par des parents ; des femmes blessées déjà, des mères avec leurs nourrissons ; d'autres traînant ou portant leurs enfants, arrivaient en criant, les yeux égarés, grandis par l'effroi, les cheveux en désordre, souvent à peine vêtues. Les hommes semblaient anéantis, affaissés, et les sentiments de terreur qui remplissaient leur âme se trahissaient sur leur visage (2).

C'était dimanche. Le curé de Leffe, l'abbé Baelde, aumônier militaire, avait quitté sa paroisse depuis les premiers jours de la mobilisation. Le Père Joseph, vicaire, n'avait pu, à cause du combat qui s'était engagé de grand matin, dire la messe à la paroisse. Il la dit à l'Abbaye un peu après 9 heures, au bruit de la mitraille et du canon. Tous les prisonniers y assistèrent et y prièrent avec ferveur. Presque tous les hommes qui allaient mourir moins d'une heure après, communiaient, grâce à une heureuse inspiration du Père Joseph. Il leur dit — sans peut-être croire parler si juste — que la mort était menaçante, et qu'en pareil danger la communion en viatique pouvait leur être accordée. Hélas ! la mort était à la porte de l'Abbaye et attendait ses victimes.

Quelque temps après, en effet, il pouvait être environ 10 heures, un officier vint dans le cloître et donna ordre de rassembler tous les hommes. Les religieux, persuadés qu'il s'agissait d'un appel, d'un contrôle quelconque ou d'avis à recevoir,

(1) Le faubourg de Leffe possédait au XI^e siècle une église, dont le comte de Namur fit donation en 1152 à l'abbaye de Floreffe. Le nouveau monastère fut érigé en abbaye en 1200. En 1794, l'Abbaye fut pillée et sac-cagée par les troupes révolutionnaires et l'église détruite en 1815. (Voir *Monasticon belge*, par D. Berlière, t. I, p. 124.)

(2) C'est ainsi que nous arriva la vieille Virginie Disy, femme de Jacques Disy, qui venait d'être tué chez lui. Cette femme aveugle, ayant été chassée de chez elle par les Allemands, se traîna péniblement jusqu'à l'Abbaye en se tenant aux murs.

voire même de travaux à exécuter, recherchèrent tous les hommes dispersés dans la maison et les engagèrent à se grouper près de l'officier (1). Plusieurs cependant se demandaient avec anxiété ce qu'on allait faire d'eux. L'officier, entouré de soldats, baïonnette au canon, tenait son revolver de la main gauche. Il demanda si tous les hommes étaient bien là (2). Sur une réponse affirmative, il leur dit : « Levez les bras ! N'ayez pas peur ! On ne vous fera pas de mal. Sortez. » Tous les hommes défilèrent alors devant lui : ils étaient quarante-trois. Il sortit lui-même le dernier en fermant la porte derrière lui.

Une minute se passa, le temps de faire vingt-cinq à trente pas. Un cri d'effroi s'élève, dominant le bruit de la bataille. Il est poussé par ces quarante-trois hommes, et en même temps des coups de fusil retentissent en feu de peloton. C'en est fait. Tous sont tués sur la place de l'Abbaye, en face du mur blanc de la maison Servais (fig. 6).

Devinant ce qui vient de se passer, je regarde par une fenêtre, et je vois tous ces hommes étendus, morts, la face contre terre, les bras en avant, pêle-mêle les uns sur les autres. Tous avaient été frappés par derrière, à la hauteur de la poitrine ou de la tête. On peut encore voir, après neuf mois (3), des traces de sang et de matière cérébrale sur le mur Servais.

Pendant toute la matinée, arrivent à l'Abbaye des groupes de deux, trois, quatre personnes et plus encore, mais cette fois composés uniquement de femmes et d'enfants. C'est ainsi que je vois entrer M^{me} Victor Poncelet, accompagnée de ses sept petits enfants. La pauvre veuve me raconte qu'on a fusillé son mari sous ses yeux et en présence de ses enfants. La peine de cette malheureuse femme brise le cœur et l'on ne trouve pas les paroles nécessaires pour soulager une telle douleur !...

Au fur et à mesure que nous arrivent de nouvelles prisonnières, nous n'apprenons pas seulement le nom des victimes qu'ont faites les balles allemandes, mais on nous dit aussi que la ville toute entière est devenue un grand brasier et que l'incendie se propage de plus en plus. Nous voyons, en effet, le ciel rouge de feu et nous sentons l'odeur âcre de la fumée.

Un peu après l'exécution du premier groupe d'hommes, un enfant de 13 à 14 ans, portant le costume de boy-scout allemand, arrive dans la cour de l'Abbaye en criant : « On tire des fenêtres du couvent sur les soldats ! » Ce vulgaire mensonge excite la colère des officiers et des soldats, et, malgré les protestations énergiques du Révérendissime Père Abbé et de tous les religieux, l'Abbaye fut considérée comme un repaire de francs-tireurs.

Vers midi, un officier du 178^e saxon se présente au Révérendissime Père et lui dit : « Vous allez verser 60,000 francs pour avoir tiré sur nos troupes.

(1) Des épouses elles-mêmes encourageaient leur mari à se rendre à l'appel. M^{me} Lion-Gonze va à la cuisine chercher son mari qui épluche des légumes.

(2) Célestin Bon, un vénérable et vieux serviteur de la maison était à son poste à la porterie. Il avait 74 ans. Les soldats veulent le forcer à suivre la colonne; les religieux s'interposent en disant que c'est un de leurs. L'officier alors lui fait signe de rester; mais un des derniers soldats le saisit par le bras et le pousse en avant. Il devait être la quarante-troisième victime de cette fusillade.

(3) Ce rapport a été rédigé au mois de mai 1915.

Si, dans deux heures, la somme n'est pas versée, le feu sera mis à votre maison ». Le Père Abbé proteste en vain de l'innocence de tous, l'officier maintient ses dires et ses exigences. Le Révérendissime supplie alors et demande au moins la réduction d'une pareille somme, impossible à trouver soit à la maison, soit au dehors. L'officier consent enfin à en référer au chef qui l'a envoyé. Il revient au bout d'un moment et annonce qu'on se contentera de 15,000 francs, qu'il reviendra à 15 heures précises, et que, faute de versement, l'incendie du couvent aura lieu de suite. Il fallut bien se résigner devant les menaces. Les femmes prisonnières furent mises au courant de la situation si critique pour tous. Elles se cotisèrent pour arriver à parfaire la somme que la caisse de l'abbaye était incapable de fournir. On arriva ainsi péniblement à réunir ces 15,000 francs.

A l'heure dite, l'officier se présente. Il est accompagné cette fois de soldats, baïonnette au canon, et d'autres chefs encore. Lui-même braque son revolver sur le Révérendissime Père, puis le dépose sur le bureau, à sa portée, se dégage, et compte pièce par pièce les 15,000 francs étalés sur la table. L'officier met le tout dans ses poches, tout en protestant qu'il ne veut pas accepter d'argent *ecclésiastique* (sic). Il donne un reçu écrit d'avance en allemand, et s'en va, revolver au poing. Voici la teneur de ce reçu : « 15,000 Francs, wörtlich fünfzehn tausend Francs, als Kriegsbeitreibung wegen Beteiligung der Einwohner am Gefecht erhalten : — Leffe, den 23. 8. 1914. (s) Major Fränzel III, 178 ». (Voir fig. 35.)

Tous les événements de la matinée étaient déjà de nature à troubler les plus courageux, aussi n'est-il pas étonnant qu'en pareille circonstance la peur en ait poussé quelques-uns à adopter des résolutions malheureuses. Ce fut le cas pour le Père Nicolas Perreu et le Frère Herman-Joseph Bony qui, malgré les conseils pressants de leurs confrères qui les engageaient à ne pas se séparer de la communauté, se glissèrent furtivement, vers midi, dans le canal qui traverse l'Abbaye dans toute sa longueur. Ils pensaient s'y trouver en sûreté et contre l'incendie et contre la fusillade. Ils espéraient aussi pouvoir gagner le large en traversant la Meuse à la nage.

Qu'advint-il d'eux? Impossible de l'établir avec précision et certitude. Pendant plusieurs jours la communauté resta sans nouvelles d'eux. Enfin, on apprit que le corps du Père Nicolas avait échoué à Houx, à 5 kilomètres de Dinant, le 30 août, et celui du Frère Herman-Joseph à Lustin, à 12 kilomètres, le 9 septembre.

D'après le témoignage de ceux qui virent les deux cadavres, les Allemands ont dû s'acharner sur leurs victimes. Le Père Nicolas avait été atteint de plusieurs balles et portait, notamment sur la tête, des traces de coups de crosse. Le Frère Herman-Joseph avait le ventre labouré de coups de baïonnette. M. Henri Disy, de Leffe, fut requis par un officier, quelques jours après, d'attirer à la rive un corps qui surnageait au milieu du fleuve, en face de Bouvignes. L'officier croyait être en présence d'un cadavre allemand. C'était le corps du Frère Herman-Joseph (1). Quand le gradé eut constaté sa méprise, il ordonna de repousser le corps dans le courant, qui l'emporta.

Quand donc furent tués les deux religieux? Il n'est pas aisé de déterminer le

(1) M. Disy avait fort bien identifié la victime, qu'il connaissait.

moment, ni même le jour de leur mort, car les témoignages directs manquent. Très probablement cependant leur cachette ne les abrita que fort peu de temps et la nuit du dimanche ne les trouva plus en vie.

Dans sa précipitation, le frère Herman-Joseph avait négligé de masquer ses mouvements. Il était descendu dans le canal souterrain par l'ouverture du jardin extérieur de l'Abbaye. Des maisons voisines où ils étaient installés, et des hauteurs toutes proches qu'ils occupaient, les Allemands surprirent probablement la manœuvre et l'apprécièrent défavorablement (1).

Un officier très irrité accourut à l'Abbaye avec des soldats et ne connaissant pas ou très peu le français, il criait : l'eau, l'eau ! On supposa qu'il demandait à boire et on s'empressa d'aller chercher de la bière ; le frère Norbert lui apporta même une bouteille de vin. L'officier, à la vue de la bouteille, entra dans une fureur extrême et menaça le religieux de son revolver, puis il se dirigea vers le jardin extérieur. On comprit plus tard qu'il avait demandé à être conduit à l'ouverture du ruisseau. Les soldats se précipitèrent dans le canal à la poursuite des fugitifs. Les rejoignirent-ils ? Il semble que non, car sur ces entrefaites les soldats obligèrent l'étudiant Marcel Barbut, puis plus tard le frère Eugène à descendre avec eux dans le souterrain et ils ne les y trouvèrent pas. Les deux religieux ont dû se diriger vers la Meuse et cette supposition est d'autant plus vraisemblable qu'ils avaient, comme on l'a dit plus haut, manifesté à leurs confrères leur dessein de passer le fleuve à la nage afin d'arriver dans les lignes françaises. Il est probable qu'ils profitèrent de la tombée de la nuit pour exécuter leur projet, mais que malgré l'obscurité leur habit blanc les trahit et attira l'attention des soldats qui passaient (2).

Si le crime avait eu lieu dans le souterrain même dont l'ouverture de ce côté est à 50 mètres au moins de la Meuse, on ne s'expliquerait pas comment les corps seraient arrivés jusqu'au fleuve, les eaux du canal en août 1914 étant trop peu abondantes pour les entraîner. D'autre part, dans la soirée du 23, après le versement des 15,000 francs, lorsqu'un peu de calme sembla s'établir dans l'Abbaye et que la menace de l'incendie parut conjurée, le frère Norbert descendit dans le souterrain pour en prévenir le père Nicolas et le frère Herman-Joseph et pour les engager à remonter. Il s'avança muni d'une lampe électrique, et appela très fort ses confrères. Les échos des voûtes silencieuses portaient au loin sa voix. Il n'eut pas de réponse. Tout porte à croire qu'ils n'étaient plus là. Ils auront passé la Meuse, supposa le frère Norbert. Hélas non ! ils devaient tomber sous le fer meurtrier ou sous les balles des assassins.

Pendant toute la soirée les prisonnières affluent toujours plus nombreuses à l'Abbaye et le récit de chacune d'entre elles nous fait entrevoir davantage l'étendue

(1) Le père Nicolas s'était laissé glisser par l'orifice qui se trouve dans le préau.

(2) Les annexes 64 et 65 du *Livre Blanc* donnent un récit fantaisiste de la mort des deux Prémontrés, car nous pensons pouvoir reconnaître les deux Pères en question dans « les deux hommes revêtus de vêtements de femmes et qui s'étaient enroulés dans des linges blancs ». Buchner et Ulbricht, soldats à la compagnie de mitrailleuses du régiment d'infanterie n° 102, qui venaient de Houx en longeant la Meuse, sont les auteurs du crime. Ils s'en vantent même et, pour justifier leur inqualifiable méfait, ils supposent que ces « deux francs-tireurs avaient voulu faire sauter le pont » et que, surpris par les Allemands, ils s'étaient servis de leurs armes ; puis, voyant leur retraite coupée, ils avaient cherché à s'enfuir à travers l'eau. C'est alors que les balles allemandes les avaient touchés !

du cataclysme qui a fondu sur la paroisse de Leffe, car, jusqu'à présent, nous n'avions encore aucune notion de ce qui se passait dans les autres quartiers de la ville.

— C'est Lucie Monin, accompagnée de son petit garçon, qui tombe évanouie dans nos bras, au moment où les soldats referment la porte sur elle. Elle vient de voir son mari, Emile Haustenne, abattu d'un coup de revolver et elle a entendu de la bouche d'un officier ces cyniques paroles : « Nous ne tuons pas les femmes, elles doivent vivre pour pleurer et souffrir ». Son oncle, Jean-Baptiste Monin, qui l'accompagnait, a lui-même été tué.

— C'est Angèle Ravet, qui, faite prisonnière dans l'après-midi avec une dizaine de personnes, a vu le cadavre de Victor Poncelet sur le seuil de sa maison, ceux d'Alphonse Henrion et de Jacques Fallay devant leur porte, ceux encore de Joseph Piette et d'Hector Ansotte en face du café de la *Cliche de bois* et qui a vu les Allemands tirer sur Léopoldine Rasseneux (1), et sur Ernest Duchêne.

— C'est encore M^{me} Naus, dont le mari venait d'être tué chez lui, et dont le cadavre tout sanglant était tombé à ses pieds. Au moment de pénétrer dans l'Abbaye, elle avait vu tomber sous les balles des assassins le vieux Laloux et Joseph Junius.

A peu près au même moment — il est impossible de préciser les heures — arrivèrent des prisonnières de la rue des Fonds de Leffe. Nous apprîmes ainsi que ce quartier n'avait guère été plus épargné et que, là aussi, la barbarie allemande avait accumulé les crimes et fait des veuves et des orphelins.

Nous avons ainsi accueilli la femme d'Ernest Fondaire, qui ne connaissait pas encore toute l'étendue de son malheur. Elle devait bientôt apprendre que son mari avait été fusillé à la papeterie Ravet avec ses deux fils et que sa fille avait été tuée chez elle.

Un peu plus tard, c'est la veuve de François Ravet, dont le mari a été massacré le matin, et qui s'amène avec toutes les personnes réfugiées chez Chabotier et que les soldats ont conduites jusqu'ici prisonnières. Tout le long du trajet elles ont aperçu des cadavres et devant l'Abbaye elles ont pu contempler l'hécatombe !

Adeline Zwollen, qui venait d'être séparée de son mari Joseph Georges, nous raconte que de chez elle jusqu'à l'Abbaye — elle habite au n° 107 des Fonds de Leffe — toute la route est jonchée de cadavres. Elle a vu tuer son neveu Camille Jacquet, elle a vu tomber Arthur Darville sur l'escalier de chez Chabotier, et elle-même n'a échappé que par miracle à la mort, une balle lui ayant traversé la manche. La malheureuse ne savait pas encore qu'elle était veuve (2) !

Vers 17 h. 30, se présente un groupe plus nombreux : à leur tête se trouvent

(1) Léopoldine Rasseneux logeait chez M^{me} Jooris-Lamand qui habitait presque à côté de l'Abbaye. Les Allemands tuèrent chez elle M^{me} Jooris et tirèrent sur Léopoldine Rasseneux. Ensuite, ils amenèrent le corps de celle-ci chez les Prémontrés en demandant au Père Prieur de soigner la jeune fille, mais celle-ci avait déjà cessé de vivre. Son cadavre resta là sans sépulture jusqu'au mardi. C'est probablement à ce drame que fait allusion dans son rapport (*Livre Blanc*, ann. 29) le lieutenant-commandant de compagnie Lucius. Dans ce cas, ce serait le sergent Schuster, de la 8^e compagnie, du R. I. n° 178, qui serait responsable de la mort de ces deux femmes. (Voir plus haut, p. 70.)

(2) Le corps de son mari, Joseph Georges, fut retrouvé dans le jardin des Sœurs, ainsi que celui de son beau-père Henri Georges.

M^{me} Himmer et sa fille Isabelle. Elles sont accompagnées de la plupart des femmes et des enfants de leurs ouvriers qui s'étaient cachés dans les sous-sols de l'usine de Leffe. Les hommes avaient été mis à part « pour montrer leurs papiers » paraît-il. Hélas ! cette explication voilait la sanglante réalité et les femmes de ce groupe qui entrèrent les dernières à l'Abbaye surent bien ce que les Allemands comptaient faire de leur mari, de leur père, de leurs garçons. Toutes les prisonnières n'avaient pas encore franchi la porte du cloître qu'une salve retentit et coucha par terre, près des victimes du matin, trente et un innocents !

Alors aussi, nous vîmes arriver les femmes et les enfants qui s'étaient cachés dans la brasserie Nicaise et que les Allemands venaient de séparer des hommes. Ceux-ci, au nombre de trente — nous l'apprîmes plus tard — avaient été mis contre le mur du jardin Laurent, rue des Tanneries, et froidement exécutés, à l'exception de trois qui, miraculeusement, échappèrent à la mort.

Le soir, il était bien 22 heures passées, la porte de l'Abbaye s'ouvrit encore pour livrer passage à un groupe de prisonnières de Devant-Bouvignes. M^{me} Isidore Laffut entra la première, une lampe allumée à la main. Cette femme et ses compagnes venaient de voir assassiner les six hommes qui étaient avec elles.

Un des crimes les plus odieux, accompli en cette matinée du 23 août, si féconde cependant en scènes de barbarie et d'inhumaine cruauté, fut l'assassinat de Victor Poncelet (41 ans), en présence de sa femme et de ses enfants (1). Le récit qu'on va en lire a été rédigé par M. l'avocat Eugène Poncelet, le frère de la victime, sous la dictée de l'infortunée veuve.

N^o 418.

Les derniers jours de Victor Poncelet (fig. 61) furent consacrés à des œuvres de miséricorde corporelle, car du 15 au 23 août il se dépensa sans compter au service des blessés et à la sépulture des morts. Il soigna ainsi plusieurs soldats allemands tombés pendant la bataille du 15 ou dans les escarmouches des jours suivants.

Le dimanche 23 août, au bruit du canon qui se fit entendre dès l'aube, Victor Poncelet, avec son épouse, ses sept enfants en bas âge — l'aîné avait 10 ans, le plus jeune 22 mois — et trois servantes, se réfugia dans une cave creusée dans le flanc de la montagne. Il s'y croyait à l'abri des projectiles, n'estimant pas avoir à redouter autre chose, lorsque se firent entendre des cris sauvages et des hurlements féroces. A ces bruits terrifiants succéda aussitôt le fracas de portes qu'on brisait et de fenêtres volant en éclats. Le doute n'était pas possible : l'ennemi envahissait la maison, et il n'y avait plus qu'un parti à prendre : la fuite.

C'est ce que voulurent faire Victor Poncelet et les siens, mais à peine étaient-ils arrivés dans le jardin, qu'ils entendirent les balles siffler de tous côtés. Toute retraite étant coupée, il fallut se résigner à rentrer dans l'habitation (fig. 210, n^o 32) où bientôt des soldats, qui paraissaient sous l'empire du plus furieux délire, entourèrent

(1) Victor Poncelet habitait rue de Leffe n^o 43. Il s'occupait de dinanderies et avait, à l'instigation de quelques rénovateurs de cet art dinantais, ouvert un atelier d'où commençaient à sortir des objets exécutés avec art. Le grand chandelier pascal qui se trouve dans le chœur de la collégiale vient de là et il perpétuera son souvenir.

père, mère, enfants, servant, braquant des revolvers, abreuvant ces innocents des pires injures, brandissant des haches avec lesquelles ils venaient de défoncer les portes et les fenêtres, et allant même, l'un d'eux, jusqu'à saisir à la gorge M^{me} Poncelet. En vain chercha-t-on à convaincre les scélérats qu'il n'y avait pas d'armes dans la maison, en vain grands et petits demandèrent-ils pitié; invariablement l'officier, chef de la bande, répondait : « Pas de pitié pour les hommes ! »

Escortée par ces bandits en armes, la famille Poncelet tout entière fut d'abord conduite dans la rue de Leffe, mais aussitôt l'officier qui commandait le peloton donna ordre de faire remonter tout le monde et l'on s'arrêta dans le vestibule de la maison.

A la violence qui avait marqué le premier contact avec la famille Poncelet avait succédé tant chez l'officier que chez les soldats un calme tout au moins apparent. On parla. M^{me} Poncelet proposa de faire appeler une personne parlant la langue allemande pour faciliter les explications. Le commandant refusa, continuant à dire, comme il l'avait fait précédemment, qu'il n'y avait pas de pitié pour les hommes. Victor Poncelet offrit tout ce qu'il avait dans la maison, on ne voulut rien entendre. L'infortuné fit alors valoir qu'il était père des sept enfants qui l'entouraient et tendant au militaire son carnet de mariage, il lui dit : « Vous n'allez cependant pas tuer le père de ces petits innocents. » Pour toute réponse, la brute saxonne jeta le livret sur les dalles du corridor, proférant toujours sa menace « pas de pitié pour les hommes. » Au même instant, cet officier scélérat prit le fusil des mains du soldat qui était à ses côtés, et, avec le sang-froid d'un criminel de race, en présence de l'épouse et des sept enfants, il abattit d'une balle l'infortuné père de famille (1).

Son forfait accompli, le commandant donna ordre de conduire sous escorte la malheureuse veuve et ses enfants à l'abbaye de Leffe transformée en prison (2). Sur la place de l'Abbaye gisaient les cadavres des civils que les hordes saxonnes avaient déjà assassinés. Voyant ce terrifiant spectacle, les enfants Poncelet dirent à leur mère : « Maman, voilà où l'on va nous tuer ! »

Le mardi, étant prisonnier à l'école régimentaire, grâce à la pressante intervention du consul de Hollande, M. van Ryckevorsel, j'obtins l'autorisation de sortir de prison quelques heures, pour enterrer mon frère. J'étais accompagné de six soldats saxons, baïonnette au canon. Je retrouvai le cadavre de Victor dans le corridor et, après avoir entouré son corps de couvertures, je l'étendis dans une fosse qu'un soldat avait creusée dans le jardin (3).

(1) Angèle Ravet, cachée avec d'autres personnes dans les souterrains de la maison Poncelet, y fut prise le soir par les Allemands. Voici ce qu'elle ajoute dans sa déposition : « ...J'ai vu un homme tué (c'était le cadavre de Victor Poncelet.) Dans la chambre à côté, les Allemands jouaient du piano et buvaient du vin. Tout était cassé ! »

(2) Il s'agit probablement de Victor Poncelet dans le récit de cet officier saxon du 178^e que publie M. Bedier et dont nous ne donnerons que l'extrait suivant : « Nous pénétrons, par une brèche pratiquée par derrière, dans la propriété d'un habitant aisé, et nous occupons sa maison. A travers un dédale de pièces nous atteignons le seuil. Là, le corps gisant du propriétaire. A l'intérieur, nos hommes ont tout détruit, comme des Vandales. » *Les crimes allemands d'après des témoignages allemands*, p. 11.

(3) Adèle Fécherolle, veuve Joseph Coupienne, déclare dans sa déposition qu'elle a accompagné M. van Ryckevorsel pour enterrer le cadavre de Victor Poncelet et que c'est en effet le frère de la victime qui procéda à l'inhumation.

Dans le rapport du Père Prieur de l'abbaye de Leffe, il est fait allusion à la mort de M. Charles Naus, assassiné aux pieds de sa femme. C'est celle-ci, née Marie Louis, qui va nous raconter elle-même dans quelles circonstances fut accompli le crime.

N° 419. Le dimanche 23 août, nous nous étions cachés dans la cave de notre maison, rue Longue de Leffe, n° 5. Joseph Junius vint nous y rejoindre, avec sa femme, sa petite-fille et son beau-père Jules Laloux, âgé de 76 ans.

La bataille grondait toujours, lorsque nous entendîmes un grand fracas du côté de la maison Ronvaux. C'était les Allemands qui, pour ne pas s'exposer aux balles françaises, pratiquaient un trou dans le mur de la maison voisine, pour pénétrer de là dans la nôtre et ainsi, à l'abri, tirer sur l'autre rive. Effrayés, nous nous sommes réfugiés au rez-de-chaussée, dans l'aile du logis qui se trouve du côté de la Meuse (fig. 210, n° 35).

Mais les soldats se répandaient dans toute l'habitation, brisant portes et fenêtres. Mon mari, Charles Naus (fig. 62), crut mieux faire alors de se rendre, et, ouvrant toute grande la porte qui donne sur la cour, il se présenta aux Allemands, les bras levés. Il n'avait pas fait un pas en avant, qu'un officier l'abattit à bout portant, et il tomba à mes pieds.

Alors les soldats, sous la menace du revolver, nous forcèrent à les suivre et nous entraînèrent vers l'Abbaye. Devant la maison Servais j'aperçus un grand tas de cadavres : c'étaient les premières victimes du matin. Deux innocents allaient sous mes yeux en accroître le nombre. M^{me} Junius et sa fille venaient à peine d'entrer au couvent et j'allais les y suivre, lorsque je vis tomber, sous les balles des assassins le vieux Laloux et Joseph Junius (fig. 39).

Je restai jusqu'au vendredi prisonnière chez les Prémontrés. Je retrouvai ma maison pleine de soldats, et ceux-ci manifestaient leur intention d'y mettre le feu. Ils allaient exécuter leur dessein, lorsque, sur ma demande, un officier leur enjoignit d'éteindre l'incendie et chassa de chez moi tous les soldats.

Je ne savais ce que les meurtriers de mon époux avaient fait de son cadavre, lorsque, quelques jours après, je constatai que le chien de chasse de mon mari remuait toujours la terre du jardin à la même place. Soupçonnant quelque chose, je fis appeler mon voisin Henri Schram qui, en creusant le sol, trouva deux sacs. On les ouvrit, et on en retira *le cadavre de mon mari coupé en deux...*

Je n'avais pas seulement la mort de mon époux à pleurer, j'avais à porter le deuil de neuf proches parents fusillés en cette journée du 23 août 1914 : tout d'abord mon mari, Charles Naus, comme je l'ai rapporté plus haut ; puis mon frère, Désiré Louis (fig. 37), et ses deux fils (fig. 36 et 38), tombés devant l'Abbaye ; ensuite mon beau-frère, Joseph Lion-Naus (fig. 42) et son fils Charles, tués dans une cave, en face du collège communal ; enfin mon frère Xavier Louis et son fils Benjamin, tués au mur du jardin Laurent.

Le lieutenant-colonel Koch, qui commandait le II^e bataillon du R. I. 178, après s'être arrêté, comme nous l'avons vu, dans les Fonds, notamment à la « Papeterie », reçut ordre de passer en avant pour « assumer le commandement du combat près de Leffe ». Il y avait cependant déjà été précédé, car il vit « le long de la rue, mais surtout sur une place publique à Leffe même, beaucoup de civils tués (1) ». D'après cela, il serait à supposer qu'il n'est arrivé au centre de la localité qu'après 10 heures, c'est-à-dire après la fusillade collective devant l'Abbaye. Il ne serait donc pas directement responsable de celle-ci. Il est étonnant que le *Livre Blanc* allemand qui relève la plupart des massacres de Leffe pour s'en disculper à sa façon, ne souffle mot de l'exécution des quarante-trois hommes sur la place de l'Abbaye dans la matinée du 23 août. La seule allusion qui y soit peut-être faite, est celle que nous venons de rapporter du colonel Koch.

A cette heure, des éléments du II^e et du III^e bataillon avaient déjà certainement opéré à Leffe, notamment les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e compagnies.

Cependant, à étudier de près les rapports du major Fränzel (2) de la 2^e compagnie, il semble qu'il pourrait bien être l'auteur responsable de la fusillade collective devant l'Abbaye à 10 heures du matin. C'est lui qui entre un des premiers à Leffe; c'est lui dont le bataillon se déploie dans Leffe; c'est lui qui fait évacuer les maisons, notamment celles d'où les soldats pouvaient impunément tirer sur l'ennemi établi sur l'autre rive; c'est lui qui reconnaît avoir eu parmi ses hommes, dans le village même, six tués et un assez grand nombre de blessés, tous atteints, bien entendu, par des balles françaises — ce que le narrateur a soin de passer sous silence — c'est lui qui a fait « mettre en sûreté toutes les femmes et tous les enfants auprès du prier du couvent ». Mais qu'a-t-il donc fait des hommes? Il déclare ingénument qu'il ne serait pas à même d'indiquer combien de civils furent tués!

Le chef de la 1^{re} section de la 5^e compagnie vient renforcer les soupçons qui pèsent sur le commandant du II^e bataillon, lorsqu'il dit dans son rapport que c'est le major Fränzel qui apporta l'ordre de fusiller tous les hommes qui seraient trouvés les armes à la main. Cet ordre fut donné peu après l'arrivée de la 5^e compagnie à Leffe, soit vers 8 h. 30 (3).

Où la narration du major Fränzel devient grotesque, c'est lorsqu'il déclare que tout un bataillon ne suffisait pas, par ses seules forces, à net-

(1) Annexe 24.

(2) Annexes 25 et 30.

(3) Annexe 28.

toyer le village et qu'il dut demander du renfort au régiment qui envoya les 6^e et 7^e compagnies. En effet, le premier sergent Stiebing, de la 6^e compagnie, déclare que vers 10 heures du matin sa section, la 2^e, commandée par le lieutenant Schreyer, vint au secours des camarades qui se trouvaient dans le village (1).

Nous avons déjà vu Schreyer à l'œuvre près de la « Papeterie », sur l'ordre du capitaine Wilke. Les Allemands s'entendent à choisir leurs hommes et ils savent à qui confier des missions délicates ! « Nous dûmes nous emparer de force de chaque maison isolément, dit le rapport, tuer la population mâle qui s'y trouvait et qui, pour autant que j'ai vu, avait *sans exception* des fusils et faisait feu, et emprisonner, enfin, les femmes et les enfants (2). »

Vers midi, le capitaine Wilke arrive avec sa compagnie à Leffe. Il fit faire halte à ses hommes près du couvent et partit lui-même en avant vers la Meuse où il vit des détachements des 1^{er} et 3^e bataillons et des hommes des régiments 102 et 103, des fusiliers du 108^e et des chasseurs de Marburg combattre contre l'ennemi occupant l'autre rive (3).

Dans le courant de l'après-midi, il reçut l'ordre d'occuper lui-même la rive de la Meuse et, à cet effet, s'installa à « l'école » qu'il quitta vers 17 heures, lorsque l'ennemi eut abandonné la partie et que des détachements de troupes allemandes commencèrent à passer le fleuve.

Il fut alors chargé par le colonel Koch de fouiller toutes les maisons et de fusiller *impitoyablement* tous les civils armés. A cet effet, il se fit adjoindre une seconde compagnie qui fut placée sous ses ordres. Il estima sa mission accomplie lorsque 50 hommes environ eurent été fusillés et que la rue principale de Leffe eut été rendue impraticable par les maisons en train de brûler. Jusqu'où a-t-il étendu son action incendiaire et meurtrière ? Il est impossible de le déterminer d'une façon précise et, de crainte de tomber dans l'arbitraire, nous préférons nous abstenir de délimiter son rayon d'action.

Sur ces entrefaites, le 103^e, qui a quitté Lisogne vers 16 h. 30, arrive à Leffe et prête main-forte aux troupes du 178^e.

Vers 22 heures, ou plus tard encore, arrive le 102^e que suit une compagnie de mitrailleuses du régiment n° 177. Le commandant de cette compagnie ordonne d'incendier et, joignant l'exemple à la parole, il renverse

(1) Annexe 31.

(2) Ibidem.

(3) Annexe 26.



Fig. 45.
Anselme QUOILIN, fils,
fusillé devant l'Abbaye.



Fig. 46.
Désiré QUOILIN, père,
fusillé devant l'Abbaye.



Fig. 47.
Fernand QUOILIN, fils,
fusillé devant l'Abbaye.



Fig. 48.
Octave PRIGNON-QUOILIN,
gendre de Désiré Quoilin,
fusillé devant l'Abbaye.



Fig. 49.
Joseph QUOILIN,
fusillé devant l'Abbaye.



Fig. 50.
Anselme QUOILIN,
fusillé rue des Tanneries.



Fig. 51.
Hyacinthe MONIN, père,
fusillé rue des Tanneries.



Fig. 52.
Arthur MONIN, fils,
fusillé rue des Tanneries.



Fig. 53.
Félix MONIN, père
fusillé dans les Fonds de Leffe.



Fig. 54.
Henri MONIN, fils,
fusillé dans les Fonds de Leffe.



Fig. 55.
Charles MONIN, fils,
fusillé dans les Fonds de Leffe.



Fig. 56.
Alphonse MONIN, fils,
tué rue des Fonds de Leffe.



Fig. 57.
Emile COUPIENNE,
fusillé rue des Tanneries.



Fig. 58.
Félix LONGVILLE,
Commissaire de police,
fusillé devant sa demeure,
rue Saint-Pierre.



Fig. 59.
Vital DISY,
fusillé rue des Tanneries.



Fig. 60.
Prosper JUNIUS,
victime de son dévouement,
assassiné rue des Tanneries.



Fig. 61.
Victor PONCELET.
fusillé à Leffe, en présence de sa femme
et de ses sept enfants.



Fig. 62.
Charles NAUS,
tué à Leffe, et dont le cadavre
fut coupé en deux.



Fig. 63.
Charles BIETLOT,
tué chez lui, rue Saint-Pierre.



Fig. 64.
Marie DEFAYS, épouse Bovy,
tuée rue St-Pierre, avec son petit-fils
Marcel Bovy (4 ans).



Fig. 65.
Eloïse BOVY, épouse Gérard,
tuée rue St-Pierre.

et brise une lampe qui communique le feu à la première maison (1). Ce sont peut-être ces troupes qui, venant de Houx, ont passé par Devant-Bouvignes, tard dans la soirée et y ont fait prisonniers tous ceux qui s'étaient cachés dans la maison Laffut. Six de ces hommes, comme nous le dirons bientôt, ont été exécutés devant l'Abbaye.

Enfin, vers 23 heures, après avoir bien rempli sa journée, le capitaine Wilke, c'est toujours lui, a l'heureuse fortune de rencontrer le commandant de division Edler von der Planitz, qui lui intime derechef l'ordre *d'agir sans le moindre égard contre ces fanatiques francs-tireurs et d'user des moyens les plus énergiques*. Il savait à qui s'adresser ! Wilke, encouragé, se mit aussitôt à l'œuvre et cerna une maison isolée de laquelle on aurait tiré sur un escadron de hussards. Il la fouilla, mais n'y trouva personne. Néanmoins, il la fit incendier. Ce fut la dernière action du capitaine Wilke en cette journée mémorable du 23 août 1914 (2).

Mais revenons un peu en arrière pour raconter plus en détail deux faits consignés dans le récit du Père Prieur de Leffe : la fusillade collective des ouvriers de la Manufacture de Tissus et les dernières victimes de Devant-Bouvignes.

§ 8. — *A la « Manufacture de Tissus ».*

Il nous reste à dire encore, toujours d'après les documents allemands eux-mêmes, dans quelles circonstances la fabrique de Leffe fut incendiée.

Voici le résumé des rapports 64 et 65 du *Livre Blanc*. Vers minuit, la compagnie de mitrailleuses placée à la queue du régiment d'infanterie n° 102, venant de Houx, arrivait à Leffe, et les derniers véhicules allaient passer sur un pont, construit par les troupes, lorsque deux coups de feu furent tirés par deux hommes revêtus de vêtements de femme et cachés à l'orifice d'un canal qui conduisait de la Meuse à la fabrique (3). Ce fut comme un signal, et aussitôt des francs-tireurs cachés dans la fabrique tirèrent des fenêtres, bien pendant 5 minutes, sur les troupes. Les narrateurs ne disent pas ce que firent les soldats. Mais ils ajoutent que, peu de

(1) Le fait, rapporté par le lieutenant Lucius (annexe 29), pourrait bien viser le capitaine Nitze, commandant la compagnie de mitrailleuses du R. I. n° 177 (voir annexe 38).

(2) Tous les faits que nous venons d'avancer sont consignés au long et au large dans le *Livre Blanc*, et notamment dans le rapport très détaillé du capitaine Wilke (annexe 26, pp. 156 à 159).

(3) Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ces deux hommes revêtus de vêtements de femme et avons, croyons-nous, mis fin à la légende accréditée par le *Livre Blanc*. (Voir plus haut, pp. 83 et 84.)

temps après, lorsque défila le régiment n° 177 on fit de nouveau feu de la fabrique et cette fois les soldats ripostèrent à coups de mitrailleuses. « Nous vîmes alors, c'est ainsi que conclut le soldat Henri Buchner du 102^{me}, le feu des francs-tireurs étinceler aux fenêtres de la fabrique. Ce tir ne cessa que *quand la fabrique eut été incendiée.* »

Pour montrer que tout ce récit ne correspond pas avec la réalité des faits, il suffit de rappeler les événements : lorsque vers minuit les régiments 102 et 177 passèrent le long de la fabrique de Leffe, cet établissement était depuis longtemps occupé par les Allemands, comme le reconnaissent les rédacteurs du *Livre Blanc*, quand ils disent qu'ils *furent évacuer la fabrique* et fusiller le propriétaire et un grand nombre de ses ouvriers. Or, ce massacre eut lieu vers 17 heures, par conséquent il ne pouvait plus être question, à minuit, de francs-tireurs dans la Manufacture de Tissus. C'eût été trop facile de justifier ainsi l'incendie de cet important établissement.

« La 9^e compagnie du régiment n° 178 occupa face à l'ennemi établi sur la rive gauche de la Meuse, le jardin, longeant le fleuve, d'une villa (1) et d'une fabrique. Ici aussi, elle essuya des coups de fusil. La villa et la fabrique furent, pour cette raison, évacuées. On fit sortir de la cave de la fabrique le propriétaire et un grand nombre de ses ouvriers et on les fusilla. Les femmes et les enfants que l'on y trouva furent conduits dans la cour du couvent (2). »

Telle est la version officielle allemande du terrible drame qui se déroula le dimanche soir à la *Manufacture de Tissus* de Leffe et dans lequel le directeur, M. Remy Himmer et trente civils, presque tous ouvriers de la fabrique, trouvèrent la mort.

Il est intéressant de constater que le rapport allemand a soin de ne pas dire *pourquoi* on fusilla les hommes trouvés dans la fabrique. Il est vrai que les Allemands prétendent avoir essuyé des coups de feu, tandis qu'ils se trouvaient dans le jardin de la fabrique, et un lecteur superficiel pourrait facilement voir une corrélation entre les deux faits; à dessein le rapport laisse subsister cette amphibologie; mais il est certain que ces coups partaient de la rive gauche, c'est-à-dire qu'ils étaient tirés par les Français établis à Bouvignes. Ce que le rapport néglige d'ajouter, c'est que les soldats allemands étaient déjà installés depuis le matin dans la cour

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici de la maison de M. Himmer. Elle était vide depuis le matin; par conséquent les francs-tireurs s'évanouissent et il n'est pas question de faire « évacuer ».

(2) *Livre Blanc*, p. 119.

et dans le jardin de la Manufacture sans se rendre compte que celle-ci servait de refuge à plus de cent personnes cachées dans les caves ! Ce n'est que vers 17 heures que tout ce monde se rendit aux Allemands et que ceux-ci découvrirent la présence des francs-tireurs ! Ils ne s'en étaient pas doutés jusqu'alors, n'ayant fait aucune perquisition. Le récit qui va suivre mettra au point la vérité et aura raison, auprès de tout homme de bonne foi, des calomnies et des mensonges accrédités par le *Livre Blanc*.

Depuis la fondation, en 1872, de la *Manufacture de Tissus*, Leffe était devenu un centre industriel assez important, et presque toute la population « vivait de l'usine » qui, en 1914, occupait 625 employés et ouvriers (fig. 32).

Les bâtiments de l'usine de Leffe recouvraient une vaste surface entre la rue Camille Henry et la Meuse. Une haute cheminée dominait cet imposant massif de toitures sous lesquelles les multiples métiers filaient la laine et procédaient à son tissage.

A la tête de cette importante industrie se trouvait un homme qui réunissait toutes les qualités du bon directeur, pour qui les ouvriers sont autre chose qu'une machine vivante, et qui, pour eux tous, était un vrai père. M. Remy Himmer, administrateur-délégué-directeur de la *Manufacture de Tissus de Leffe* était également vice-consul de la République Argentine. Ce titre, à lui seul, aurait dû protéger la personne du représentant d'une puissance neutre, de même que le drapeau du consulat aurait dû écarter la torche incendiaire. Il n'en fut rien. M. Remy Himmer tomba le 23 août 1914 sous les balles des assassins avec 146 de ses fidèles ouvriers. La majeure partie de l'usine fut incendiée et les dégâts se montèrent à 4.000.000 de francs. valeur 1914. Les Allemands ne mirent le feu à la *Manufacture de Tissus* que le dimanche soir, c'est-à-dire bien après la bataille et sans qu'aucune raison stratégique quelconque puisse pallier le forfait (fig. 33). Après l'incendie, il ne restait plus de cette immense usine que les deux dernières salles : la salle de préparation de filature et une salle contenant six mille broches. On ne sait ce qui empêcha celles-ci de prendre feu. Sur le mur de la première étaient tracés ces mots en allemand : « Brûlez ceci comme le reste. » Il n'entraîna donc pas dans l'intention des incendiaires d'épargner quoi que ce fût.

Réfugié dans les sous-sols de l'usine avec un grand nombre de ses ouvriers et leur famille, M. Himmer (fig. 40), avec tous ceux-ci, fut arrêté le dimanche soir, et, tandis que les femmes entraient à l'abbaye des Prémontrés où les conduisaient des soldats, les hommes, au nombre de trente et un, furent massacrés devant le couvent, et tombèrent autour de leur directeur qui, pour les sauver, avait offert à ses impitoyables bourreaux toute sa fortune. Les autres membres du personnel, au nombre de cent-quinze encore, furent tués pour la plupart en différents endroits du quartier de Leffe, les autres furent fusillés à Dinant.

M^{lle} Isabelle Himmer a consigné par écrit ces tragiques événements peu de temps après, et c'est à ce récit que nous faisons les emprunts suivants.

Après les événements survenus rue Saint-Jacques, pendant la nuit du vendredi au samedi, il fut un moment question de passer sur l'autre rive de la Meuse, moins par crainte du danger que par entraînement; mais mon père ne put se résoudre à abandonner ses ouvriers et son usine, et nous résolûmes de rester.

Le samedi soir, nous crûmes plus prudent de descendre dans la cave, et c'est là que nous passâmes la nuit (1). Vers 3 heures du matin, accablés de fatigue, malgré le danger, nous sommes remontés dans nos chambres pour nous reposer un peu. Nous fûmes bien vite réveillés par le bruit du canon. En hâte, nous descendîmes et, entendant l'ennemi défoncer les portes voisines, nous allâmes nous cacher dans la fabrique. Il est incompréhensible qu'en traversant la grande cour, nous n'ayons pas été aperçus par des soldats qui, dès 6 h. 30, avaient pénétré dans la conciergerie.

Dans la fabrique, mon père retrouva plusieurs de ses ouvriers qui s'y étaient réfugiés avec leur famille (2). Quelques-uns y étaient déjà cachés depuis la veille au soir, d'autres s'y étaient rendus à la première heure du jour, en voyant les Allemands envahir les demeures. Plusieurs se trouvaient blottis dans les fondations de la machine, une partie s'était réfugiée dans les caves. C'est de là que nous entendîmes durant toute la journée le bruit sourd du canon et le crépitement de la fusillade.

Nous avons déjà, pendant la matinée, aperçu des Allemands dans la grande cour, ce qui en détermina quelques-uns à se cacher dans le magasin aux laines. Notre situation devenant de plus en plus critique, Papa alla trouver plusieurs de ces braves gens qui partageaient notre sort, et on fut d'avis de se rendre.

Sachant un peu d'allemand, j'espérais au moyen de la connaissance de leur langue, faire entendre raison à ces soldats dont nous ne connaissions pas encore les procédés barbares; aussi je prends bravement la tête du cortège, avec Désiré Louis (fig. 37) qui, au bout d'une perche, avait arboré un grand drapeau blanc.

En débouchant dans la cour, nous voyons celle-ci toute remplie de soldats. Grimpés sur tout ce qu'ils avaient pu trouver, ils tiraient abrités par le mur d'enceinte et si absorbés qu'il fallut les appeler à plusieurs reprises. En nous apercevant, ils parurent tout d'abord stupéfaits, puis, avec des cris de sauvages, ils nous firent lever les mains et ainsi traverser toute la cour, la prairie et l'ancien polissoir. Là, une sentinelle gardait un des leurs, le seul soldat mort que nous ayons vu, et dont le cadavre était recouvert de fleurs.

A la sortie de la grille, un officier arrêta brutalement mon père qui tenait par la main le petit André. « C'est mon petit-fils », disait Papa, mais l'officier, qui ne voulait pas entendre raison, lui arracha l'enfant et me le remit en disant : « Kind mit Mama ». Je vis alors qu'on groupait tous les hommes à part et que les femmes et les enfants étaient dirigés vers l'Abbaye. Ne me doutant pas du danger qui menaçait les nôtres, je demandai à un officier pourquoi on gardait les hommes; sur le ton le plus rassurant il me répondit que c'était tout

(1) M^{lle} Himmer se trouvait avec son père, sa mère et son neveu, le petit André Brisbois.

(2) Exactement 108 personnes.

simplement pour leur faire exhiber leurs papiers. Aussi je quittai mon père, sans lui adresser une parole, ni même sans relever la tête pour le regarder, tant j'étais sûre que nous allions le revoir quelques instants après. Ma mère, qui ne voulait pas quitter son mari, en fut séparée à coups de crosse, et, sous la menace du revolver, dut rejoindre le groupe des femmes.

Arrivée sur la place de l'Abbaye, je vis près de la maison Servais une quantité de morts étendus pêle-mêle et, comme ils ne portaient pas l'uniforme militaire, je me demandais comment un si grand nombre de civils pouvaient avoir été tués. Ce n'est qu'en entrant chez les Pères, devant l'accueil compatissant et terrifié des religieux, que nous commençâmes à comprendre et à redouter l'horrible vérité. En effet, à peine étions-nous entrées de quelques instants que nous entendîmes les détonations.

Nous n'y tenions plus, affolées, demandant en vain à nos compagnes de captivité la consolation qu'elles-mêmes recherchaient, nous vivions là les heures les plus tragiques de notre vie, dans l'incertitude du sort de ceux qui nous avaient été arrachés et que nous ne reverrions plus. Déjà plus d'une, que nous avions retrouvée à l'Abbaye, n'avait plus d'illusion possible, pour avoir vu perpétrer sous ses yeux le crime infâme. C'est ainsi que M^{me} Poncelet nous annonça la mort de son mari tué devant elle et ses sept enfants, que M^{me} Naus nous raconta comment son mari avait été abattu à ses pieds.

Malgré la défense d'approcher de la porte, entendant sonner, j'y courus, et je revis l'officier, celui qui, déjà deux fois, m'avait assurée qu'on ne retenait les hommes que pour leur demander leurs papiers. Une troisième fois je lui posai la même question pour entendre toujours la même réponse et la porte se referma sans que je pusse en savoir davantage.

La sanglante réalité ne devait que trop tôt, hélas, nous être révélée. L'exécution des trente et un hommes (1) pris à la fabrique avait été si rapide, que les femmes qui se trouvaient à l'arrière de notre groupe, purent encore voir les hommes rangés pour la fusillade et quelques-unes même les virent tomber. Maria Gaudinne, veuve d'Henri Blanchard, vit mon père entre trois soldats allemands, et aperçut Désiré Louis tenant ses deux fils dans ses bras. Cette même femme entendit mon père dire à un officier : « Grâce, Monsieur, ce n'est pas seulement pour moi, mais pour tous ces pauvres ouvriers, pères de famille, laissez-nous la vie sauve, je vous donne toute ma fortune. » Mais il lui fut répondu : « *Ce n'est pas de l'argent qu'il nous faut, c'est du sang !* » Yolande Croïn, qui est entrée la dernière chez les Prémontrés a vu les soldats tirer sur les hommes et ceux-ci tomber les uns sur les autres.

§ 9. — *La Section de Devant-Bouvignes.*

La Manufacture de Tissus de Leffe forme en quelque sorte un triangle rectangle dont l'hypoténuse serait constituée par la rue Camille Henry (fig. 210). Dinant se rattache par cette artère à la commune de Bouvignes.

(1) Dont 24 ouvriers de l'usine.

C'est M. Ludovic Amand, bourgmestre de la dite commune, qui nous en retracera l'histoire pendant les journées d'août 1914. Contentons-nous ici d'en extraire ce qui a rapport aux événements de la rive droite.

N^o 421.

La commune de Bouvignes qui s'étage sur la rive gauche de la Meuse a une annexe sur la rive droite, appelée *Devant-Bouvignes* et qui est le prolongement de Leffe, à la paroisse de laquelle ce tronçon de commune est rattaché (1).

Devant-Bouvignes subit le même sort que le hameau de Leffe, et les quelques hommes qui y étaient restés le 23 août, furent impitoyablement massacrés. Vingt et une maisons y furent systématiquement incendiées après la bataille (2).

Le 22 août, à la suite des événements survenus la nuit précédente, rue Saint-Jacques, les habitants commencèrent à quitter Devant-Bouvignes dès avant midi et à se réfugier soit à Dinant (3), soit à Bouvignes. Le soir, après l'explosion du pont, vers 17 heures, l'exode continua, de telle façon que, le 23 août, il ne restait à Devant-Bouvignes que quelques personnes.

Le dimanche, vers 11 heures, Camille Henry qui était sorti de chez lui pour soigner des chevaux, fut atteint mortellement par une balle française ou allemande, on ne le sait pas. Le 25 août, en rentrant chez elle, avec son fils Georges, l'épouse d'Alexandre Pirson trouva dans sa cave le cadavre de son mari, et celui d'Arnould Fiévet, âgé de 73 ans, impotent, marchant avec des béquilles. Le corps de celui-ci qui avait été transpercé de deux balles, l'une à la tête, l'autre à l'estomac, était étendu sur un matelas tout ensanglanté.

Théophile Fauquet, Joseph Laforêt, Victor Giaux, Léon Donnay, Henri Blanchard, tous ouvriers de la Manufacture de Tissus, à Leffe, auxquels s'était joint Auguste Goad, se réfugièrent, dès le samedi soir, à l'usine et subirent le même sort que leur chef, M. Himmer. Tandis que les femmes étaient enfermées chez les Prémontrés, les hommes furent massacrés devant l'abbaye. Sur la même place, l'éclusier de Leffe, Lucien Milcamps, âgé de 68 ans, et son fils Jules (4) trouvèrent la mort.

Camille Marchal, Georges Disy, Alphonse Thomas et Charles Carriaux, quatre habitants de Devant-Bouvignes, s'étaient réfugiés rue Camille Henry, dans la maison d'Arthur Charlot. Le lundi, les Allemands les y découvrirent et, après les avoir maltraités de toute façon, les fusillèrent dans la cour des Sœurs, près de l'abbaye de Leffe, vers 16 heures (5).

Nous devons encore ajouter un nom au nécrologe de Devant-Bouvignes : c'est celui de Camille-Lambert Absil, blessé par les Allemands le 23 août et achevé par eux le lendemain, près du cimetière. Voici comment le drame peut être reconstitué

(1) Devant-Bouvignes, en 1914, se composait de 65 maisons, occupées par 200 habitants.

(2) Comme témoins de ces incendies systématiques, nous pouvons citer entre autres les noms de Joseph Laloux, François Deloge (prisonnier à l'écluse de Leffe), la veuve Thomas Lamy et Adèle Thiébaud, épouse Emile Monjot.

(3) Herman Bastin, réfugié à Dinant, y fut pris par les Allemands le 23 août, et fusillé au mur Tschoffen.

(4) Jules Milcamps était domicilié à Dinant et ne figure par conséquent pas sur le nécrologe de Bouvignes.

(5) Voir rapport n^o 414.

VICTIMES TOMBEES SUR LA PLACE DE L'ABBAYE, A LEFFE



Fig. 66.
Isidore LAFFUT.



Fig. 67.
Théodule LENAIN, père.



Fig. 68.
Emile LENAIN, fils.



Fig. 69.
Edmond THIBAUT.



Fig. 70.
Adolphe SERVAIS, père



Fig. 71.
Georges SERVAIS, fils.



Fig. 72.
Jean BIETLOT.



Fig. 73.
Emile HAUSTENNE.



Fig. 74.
A. PIETTE-REMACLE, père.



Fig. 75.
Jean-Baptiste PIETTE, fils.



Fig. 76.
Adrien PIETTE, petit-fils.



Fig. 77.
Lucien MILCAMPS.



Fig. 78.
Augustine DETINNE,
veuve Chabotier,
tuée rue des Fossés.



Fig. 79.
Marie LAMAND,
veuve Jooris,
tuée à Leffe.



Fig. 80.
Henriette VANDEPUTTE,
tuée à Bouvignes.



Fig. 81.
Marie TATON,
épouse Materne,
tuée rue Saint-Jacques.



Fig. 82.
Jules MATERNE-TATON,
tué rue Saint-Jacques.

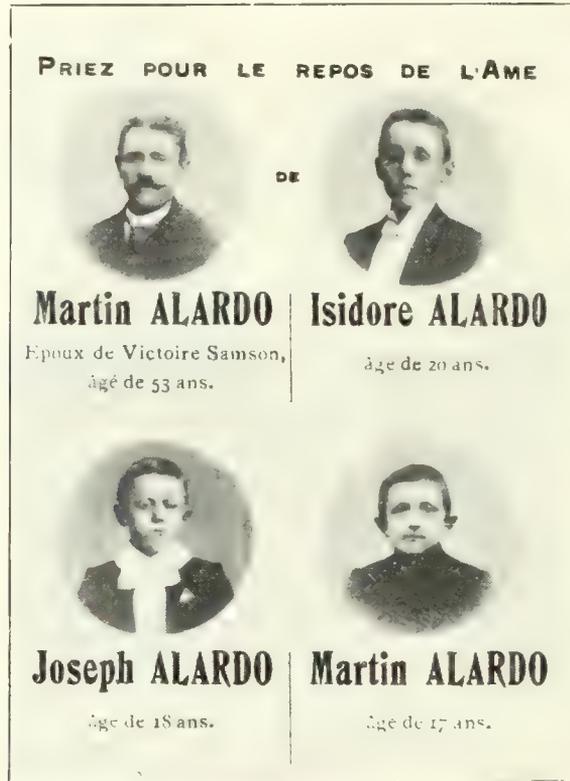


Fig. 83.
Martin ALARDO et ses trois fils fusillés
sur le plateau d'Herbucenne.



Fig. 84. — Elvire PETIT,
blessée rue Saint-Jacques
dans la nuit du 21 août.



Fig. 85.
Léon SIMON,
fusillé au « Tienne d'Orsy ».



Fig. 86.
Louise LEPAS,
blessée mortellement
à Saint-Médard.



Fig. 87.
Théodorine JASSOGNE,
tuée aux « Caracoles ».



Fig. 88.
Omer GILLET,
tué à Bouvignes.

par les dépositions des témoins oculaires : Le dimanche, vers 18 heures, Joseph Famerée vint chercher Absil pour l'accompagner chez lui. Ils ont suivi le chemin le long du bassin. Arrivé près de la fontaine, Absil reçut une balle allemande dans le côté droit. Il entra alors dans une pièce d'avoine où il passa la nuit et la matinée du lundi. Ce jour, à 13 heures, le charretier Simon d'Awagne, réquisitionné avec son chariot par les Allemands, s'arrêta près de l'endroit où se trouvait Absil, environ à cent mètres du cimetière, et vit deux soldats allemands essayer en vain de relever le blessé. C'est alors qu'un officier arriva, et, malgré les cris du malheureux, tira son revolver et brûla la cervelle à Absil.

Le groupe des habitants de Devant-Bouvignes, auquel s'était jointe la famille Thibaut, de Dinant, réfugiés chez Laffut, sont peut-être les dernières victimes, à Leffe, de la journée du 23 août. Dans un rapport circonstancié, la veuve d'Isidore Laffut, Marie Schepkens, raconte ces heures tragiques. Laissons-lui la parole.

° 422.

Rapport de Marie Schepkens, veuve d'Isidore Laffut.

Nous habitons sur la rive droite de la Meuse, dans la section appelée Devant-Bouvignes, et qui fait partie de la commune du même nom, quoique nous soyons rattachés à la paroisse de Leffe. Notre maison est bâtie presque en face de la passerelle, communément appelée « Pont-de-Bouvignes ».

Vers 17 heures, le samedi 22 août, les Français firent sauter le pont, ce qui occasionna d'assez grands dégâts dans le voisinage. Tous les carreaux étaient cassés et certaines maisons fort endommagées. Celle de Pierre Poncelet l'était tout particulièrement : le toit avait été complètement démoli et ce fut miracle que personne ne fût tué.

Toute la famille Poncelet vint se réfugier chez nous. Nous avions, dans le rocher, une espèce de cave qui semblait offrir un abri sûr. Dès le samedi soir, nous y étions cachés à dix-sept : mon mari, Isidore Laffut (fig. 66), ma mère, mes deux enfants, une fille de 12 ans et un garçon de 5 ans et moi ; mon beau-frère Théodule Lenain (fig. 67), sa femme et leur fils, Emile (fig. 68) ; mon neveu, Edmond Thibaut (fig. 69) (1) avec sa mère, dont le mari était soldat français ; notre voisin, Pierre Poncelet, sa femme, Laure Pierroux, et leurs deux enfants, et un autre voisin, Jules Delvigne, avec sa femme, Arsène Murette, et leur fils, âgé de 12 ans (2). Il y avait donc, parmi nous, six hommes qui devaient tous tomber le lendemain soir sous les balles des Allemands. Mais n'anticipons pas.

De notre asile, nous avons entendu, pendant toute la journée du 23, la bataille faire rage, mais sans nous rendre compte de la situation. Notre maison était trop exposée au feu des Français pour que l'ennemi osât s'y aventurer de bonne heure.

(1) Edmond Thibaut ne figure pas sur la liste des fusillés de Devant-Bouvignes, parce qu'il était domicilié à Dinant.

(2) Nous avons les dépositions de la veuve Delvigne et de la veuve Poncelet, qui concordent en tous points avec celle de la veuve d'Isidore Laffut.

Ce n'est, en effet, que vers 20 heures, que, de notre cachette, nous vîmes des soldats dans la maison. Un peu plus tard, il pouvait être environ 22 heures, une cinquantaine de ces énergumènes sont entrés dans le magasin et y ont tout pillé (1). Ne sachant trop que devenir, nous décidons de nous rendre à eux, ne pouvant supposer le sort terrible qui nous attendait. Je m'avance la première, munie d'une lampe à pétrole, et je demande à un soldat que j'aborde si nous pouvons rester là. « Non, non, me dit-il, partez ! partez ! » Je communique cette réponse aux miens et nous voilà tous sortis de notre cave.

En arrivant sur la place, nous constatons que les abords de la Meuse sont couverts de soldats et que les maisons environnantes brûlaient déjà toutes. Ne sachant de quel côté nous diriger, nous suivons la femme Thibaut qui se rendait vers sa maison, rue Camille Henry, n° 65, d'autant plus qu'on ne voyait pas d'Allemands dans cette rue.

J'ouvrais la marche, toujours avec mon quinquet allumé. Arrivés près du vieux cimetière, apercevant un grand nombre de soldats, nous voulons rebrousser chemin, mais ils nous font signe d'approcher et nous obligent à lever les bras. Laure Pierroux, ne voulant pas abandonner son petit et devant obtempérer à l'ordre des Allemands, attache son enfant sur son dos et parvient ainsi à tenir les bras levés. Les soldats arrachent à la femme Delvigne le chapelet qu'elle tenait entre les mains. Nous avons à peine dépassé l'abbaye des Prémontrés, qu'on cria : « Halte ! », juste en face de la maison Texhy. L'officier qui nous accompagnait alla parlementer avec un autre officier assis dans une auto. L'arrêt de mort de nos hommes fut probablement prononcé à ce moment, car, de retour près de nous, l'officier donna ordre aux soldats de séparer les hommes des femmes. Celles-ci, avec les enfants, furent repoussées derrière la pompe, contre la maison Lissoir (fig. 210, n° 30), tandis qu'à quelques mètres plus loin, six coups de feu couchaient par terre les six hommes. Le petit Delvigne, de 12 ans, avait été pris avec son père pour être tué, mais, au dernier moment, on l'épargna et, tout en larmes, l'enfant vint se jeter dans les bras de sa mère en criant : « Je suis revenu, maman, mais papa est mort ! » Folles de douleur et d'épouvante, nous ne savions où aller, lorsqu'à coups de crosse les soldats nous poussent vers l'Abbaye en disant : « Allez, les femmes, chez les Pères blancs. » En entrant chez les Prémontrés, ma lampe brûlait encore (2).

(1) De quelles troupes s'agit-il ici ? Très probablement — comme nous l'avons déjà rapporté — du 177^e, qui arriva de Houx vers cette heure-là. Et, en effet, le *Livre Blanc* déclare que, vers minuit, le lieutenant-colonel von Zeschau, du 177^e, fit encore fusiller des civils. Il s'agit vraisemblablement des six hommes en question, les dernières victimes de la journée. (Aperçu général, p. 120.)

(2) La veuve de Jules Delvigne termine sa déposition par ces mots : « Ils ont volé tout ce que les hommes avaient sur eux ; mon mari avait sur lui 200 francs qui lui ont été pris. Quand je suis sortie de l'Abbaye, ma maison était détruite et j'avais pour vivre 5 francs que j'avais sur moi ».

Il s'agit probablement des massacres que nous venons de rapporter dans le passage suivant du Carnet du soldat Philipp, de le 1^{er} comp. du 1^{er} bat. du R. I. 178^e : « A l'entrée du village (Leffe), gisaient environ cinquante bourgeois, fusillés pour avoir, par guet-apens, tiré sur nos troupes. Au cours de la nuit, beaucoup d'autres furent pareillement fusillés, si bien que nous en pûmes compter plus de deux cents. Des femmes et des enfants, la *lampe à la main*, furent contraints à assister à l'horrible spectacle. Nous mangeâmes ensuite notre riz au milieu des cadavres, car nous n'avions rien mangé depuis le matin. » J. BÉDIER : *Les Crimes allemands d'après des témoignages allemands*, p. 12.

II. — *La descente de la 46^e brigade par la rue Saint-Jacques et sa conduite dans le quartier Saint-Pierre.*

Les deux divisions, la 32^e et la 23^e, du XII^e corps allemand avaient reçu l'ordre, nous l'avons vu, de s'emparer le 23 août de la rive gauche de la Meuse. Tandis que la 32^e prenait pour objectif le secteur compris entre le village de Houx et le faubourg de Leffe, la 23^e devait opérer plus au sud : la 46^e brigade descendant dans la vallée par la rue Saint-Jacques, et la 45^e par la Montagne de la Croix et, plus au sud encore, par la route du Froidvau. Nous n'avons à nous occuper, dans ce chapitre, que de la 46^e brigade d'infanterie composée des régiments 182 et 108, et des deux régiments d'artillerie de campagne, n^o 12 et n^o 48, qui prirent part au bombardement de la ville, dont nous aurons ici à entretenir le lecteur.

A en croire les documents officiels émanant de l'autorité militaire allemande, ce serait le bombardement qui aurait anéanti la rive droite de la ville de Dinant, coupable de s'être opposée à la marche en avant de l'envahisseur.

A cette affirmation, purement gratuite, nous opposons ici encore un formel démenti : *la destruction de Dinant, rive droite bien entendu, est l'œuvre de criminels, manieurs de pastilles incendiaires, de bombes et autres engins perfectionnés.* A l'appui de notre assertion nous n'apporterons d'autres preuves que les documents allemands eux-mêmes.

Il nous est impossible de donner *in extenso* tous les rapports allemands publiés dans le *Livre Blanc* et qui se rapportent au bombardement de la ville; nous y renvoyons le lecteur. (Annexes 12, 19, 20 et 21.) Nous nous contenterons d'en donner un fidèle résumé, en nous servant, autant que possible, des termes mêmes des susdits rapports.

« Le commandant de la 46^e brigade, dit l'aperçu général, reconnut, dès la matinée, l'impossibilité de maîtriser la population fanatique sans bombardement de la localité par l'artillerie (1) ». Pour opérer ce bombardement, l'ordre d'évacuer la ville fut donné aux troupes à 10 heures du matin (2). Celles-ci étant trop accrochées, la retraite ne put s'effectuer que vers 15 heures, et à 17 heures commença le bombardement de la ville par l'artillerie allemande. Au bout de peu de temps l'œuvre

(1) *Livre Blanc*, p. 119.

(2) Comment expliquer que la 46^e brigade donne à 10 heures l'ordre d'évacuer la ville, et qu'à la même heure l'état-major du XII^e corps donne l'ordre de passer la Meuse? (Voir Annexe I.)

d'anéantissement semblant être accomplie, on fit cesser le feu. A 18 heures, donc une heure après, l'infanterie était déjà en possession des hauteurs de la rive gauche de la Meuse !

Cette version allemande, développée dans les rapports des deux régiments d'infanterie et des deux régiments d'artillerie, contient une *invraisemblance* et se trouve en *contradiction* flagrante avec d'autres documents du *Livre Blanc*.

La ville de Dinant comptait en 1914 une population d'environ 7,500 habitants. Si l'on estime qu'il en restait de 4,000 à 5,000 sur la rive droite, le dimanche 23 août, on fait la part bien large à la vérité. Sur ce nombre la moitié, tout au plus, pouvait être capable de prendre part à une lutte armée, soit environ 2,000 combattants (1).

Contre eux, en cette journée du 23 août, les Allemands ont mis en ligne : quatre régiments d'infanterie de ligne (103, 177, 178, 182), un régiment de fusiliers (108), deux régiments de grenadiers (100 et 101) et deux bataillons de chasseurs (11 et 12), soit sept régiments et deux bataillons d'infanterie.

Toutes ces troupes, bien équipées, ne seraient pas venues à bout, après plusieurs heures de lutte acharnée, d'un groupe de bourgeois, non exercés au métier militaire et armés de revolvers et de fusils de chasse ; à tel point que tous ces fiers régiments allemands auraient dû battre en retraite, et que, la ville évacuée, l'artillerie de campagne elle-même impuissante aurait sollicité le concours de l'artillerie lourde ! « Voilà l'invraisemblable récit que nous offre le *Livre Blanc*, conclut M. Tschoffen. Le mensonge est ici poussé jusqu'à la sottise. Son exagération dépasse le but (2). »

Une autre invraisemblance du récit allemand, que relève également M. Tschoffen, consiste dans la rapidité de l'action qui tient du prodige !

A 15 h. 30 les soldats évacuent la localité. A 17 heures, le bombardement *commence*. Il s'achève, les troupes se précipitent de nouveau dans la ville, la traversent malgré les francs-tireurs toujours embusqués et que le bombardement n'a pu réduire, passent la Meuse, chassent les Français et sont à 18 heures en possession des hauteurs de la rive gauche. Toutes ces opérations ont duré 60 minutes ! (3)

Le lecteur, même non prévenu, ne pourra s'empêcher pour le moins de hausser les épaules en présence, non seulement du manque de bonne

(1) Dans son travail M. Tschoffen ne concède que 1,500 combattants possibles.

(2) *Le Sac de Dinant et les Légendes du Livre Blanc allemand*, p. 89.

3) *Ibid.*, p. 90.

foi, mais aussi du non-sens historique des faits allégués par le Ministère de la guerre prussien.

Mais le récit officiel allemand du bombardement de la ville de Dinant n'est pas seulement, comme nous venons de le prouver, une invraisemblance, il est encore en *flagrante contradiction* avec d'autres récits du même genre contenus dans le *Livre Blanc*.

Le bombardement de Dinant, rive droite, par l'artillerie allemande, n'eût été possible qu'après l'évacuation préalable de la ville par les troupes du XII^e corps qui y étaient descendues de grand matin.

Les *Rapports de combat*, résumés plus haut, signalent en effet la difficulté d'une pareille opération et reconnaissent que, commandée dès 10 heures du matin, elle ne put s'effectuer que dans le courant de l'après-midi, les troupes ayant trop de peine à se « décrocher » dans les combats de rue.

A toutes ces affirmations alléguées avec un sang-froid inconcevable et une netteté déconcertante, il nous suffira, croyons-nous, d'opposer un fait : *Les troupes allemandes, arrivées dès le matin du 23 août 1914, dans la ville, ne l'ont pas quittée de toute la journée.*

Pour la clarté de la preuve que nous voulons faire, nous allons adopter la division de la ville en secteurs, ainsi que l'a présentée M. Tschoffen dans sa *Réponse au Livre Blanc*.

Du Nord au Sud ces secteurs sont :

1^o LE FAUBOURG DE LEFFE. — Nous avons vu, dès le matin, le régiment n^o 178 y opérer avec une activité fiévreuse et, de toute la journée, ne cesser de faire la chasse à l'homme dans toutes les rues et de maison en maison.

2^o LE FAUBOURG SAINT-JACQUES (du Pâtis de Leffe à la Grand'-Place). — Nous allons bientôt y suivre les opérations des régiments 108 et 182 qui dévalèrent, dès 7 heures du matin, par la route de Ciney et débouchèrent de la rue Saint-Jacques. Nous les verrons presque à chaque instant de la journée dans les différentes rues du quartier, incendiant ici, et tuant là. Notamment, un assez grand nombre de soldats du 108^e fusillaient vingt-sept civils dans la rue des Tanneries et conduisaient les femmes et les enfants à l'abbaye de Leffe à 17 heures, précisément au moment où le bombardement de la ville devait battre son plein.

Que l'autorité militaire allemande ait été obligée de retirer la 46^e brigade sur les hauteurs, nous l'admettons volontiers, mais le bombardement de la ville n'était pour rien dans cette mesure préventive. C'était uniquement « *parce qu'il était impossible de séjourner dans la ville en*

flammes (1) ». C'est l'état-major du XII^e corps saxon qui parle ainsi et qui n'a pas osé se rendre directement coupable du mensonge qu'il a prudemment laissé commettre à des sous-ordres.

3° DE LA GRAND'PLACE A LA RUE DU PALAIS DE JUSTICE (quartier Montferrand). — Les Allemands n'y ont pas pénétré le 23 août.

Ils auraient, par conséquent, pu impunément bombarder ce quartier, sans risquer d'attenter à la vie de leurs propres hommes; mais, précisément, le quartier ne fut pas détruit le dimanche. Les troupes ne l'incendièrent systématiquement que le lundi et le mardi, ainsi que tous les témoignages des civils en font foi.

4° LE CENTRE DE LA VILLE ET LE FAUBOURG SAINT-PAUL.

Pour ce quartier, il nous suffira d'opposer, aux rapports de la 46^e brigade, l'assertion formelle du comte Kielmannsegg, lieutenant-colonel au régiment des grenadiers du roi n^o 100, qui dit que « depuis environ 8 heures du matin jusque environ 8 heures du soir, les trois compagnies (du 1^{er} bataillon) furent *continuellement* engagées dans des combats de rues et de maisons (2) ». Au reste, les multiples dépositions qu'on lira plus loin rendent évidente la présence de nombreuses troupes dans ce quartier de la ville *pendant toute la journée*.

5° AUX RIVAGES.

Les Allemands y arrivent précisément en rangs serrés, descendant la route du Froidvau, peu de temps avant l'heure indiquée pour le bombardement. Si celui avait eu lieu, le régiment des grenadiers n^o 101 eût été en partie anéanti !

Nous sommes donc en droit de conclure que l'artillerie allemande n'a pas bombardé la ville de Dinant (rive droite) pour la bonne raison que de nombreuses troupes allemandes l'occupaient et qu'il ne viendra à personne au monde l'idée que les Allemands aient de propos délibéré anéanti leurs propres hommes. Mais le témoignage des pierres ici est éloquent; et quand, après le passage des incendiaires, on put contempler à son aise les restes branlants des murailles calcinées par les flammes, il fut impossible d'y découvrir de trace des ravages qu'y auraient causés les obus. C'est ce qui fit s'écrier d'indignation un major allemand : « Mais c'est affreux; on m'avait dit que Dinant avait été bombardée et il n'y a pas trace de bombardement! (3) »

(1) Annexe 1.

(2) Annexe 7.

(3) Voir Mgr Heylen, *Réponse au Livre Blanc*, dans Jansen, p. 241.

Par contre, des centaines de témoins ont vu mettre systématiquement le feu aux maisons les 23, 24 et 25 août 1914.

Peut-être bien que l'incendie, qui a dévoré la toiture et le clocher de l'église collégiale (fig. 94, 95, 104 et 105), a été allumé par des obus allemands ou des fusées lancées de la citadelle, que les Allemands ont occupée dès le matin.

Ce qui, par contre, est certain, c'est que le lundi, 24 août, vers 11 heures du matin, un canon allemand, posté à Neffe, au bord de la rive gauche, a tiré quelques coups dont plusieurs ont atteint l'hospice et notamment l'un d'eux a frappé la maison du docteur Laurent, sur la rive droite, et y a mis le feu. Et cela « pour montrer comment on détruit les maisons qui gâtent le paysage ! »

Mais pourquoi ce mensonge officiel émanant du Ministère de la guerre de Prusse ?

Devant la ville, *volontairement et systématiquement incendiée*, l'énormité de leur crime est apparue aux Allemands, et ils ont cherché à rejeter sur la victime le poids du forfait accompli. « Dinant incendiée témoignait d'un crime : la ville bombardée attesterait le droit qu'avaient eu les Allemands de se défendre (1). »

Mais nous n'en sommes plus au jour où les maîtres d'Outre-Rhin croyaient pouvoir écrire eux seuls l'histoire de la guerre, convaincus que leur triomphe certain bâillonnerait les vaincus et imposerait silence à l'univers (2) !

Aux légendes mensongères et aux affirmations gratuites, nous opposons des faits et des preuves (3).

En 1914, dix-sept cent onze habitations s'élevaient dans la commune de Dinant. En août 1914, huit cent soixante-dix-neuf immeubles ont été incendiés, soixante-cinq ont été bombardés. Ces derniers sont situés sur la rive gauche, à Neffe et au quartier Saint-Médard. Parmi les sept cent soixante-sept autres, un bon nombre ont subi des détériorations plus ou moins graves et presque tous ont été pillés.

Mais la proportion de 879 immeubles incendiés sur 1711 ne donne

(1) Tschoffen, o. c., p. 95.

(2) Voir notre *Préface*, t. I, p. VII.

(3) Constatant l'inutilité de ses efforts pour se justifier, l'Allemagne rejette sur ses ennemis les crimes dont elle s'était d'abord reconnue coupable, en essayant de les expliquer. En effet, dans son n° 4 (8 Jahrg.) la *Deutsche illustrierte Zeitung* de Berlin reproduit une photographie des ruines de Dinant (la rue Grande) avec ces mots en dessous : « Wie die Franzosen selbst ihre eigenen Städte verwüsten » et encore « Ein Bild französischer Zerstörung in der Stadt Dinant. » (Traduction : « Comment les Français eux-mêmes détruisent leurs propres villes », et « Une vue de destruction française dans la ville de Dinant. »)

pas une idée exacte de l'importance du désastre. Chaque bâtiment, grand ou petit, a été compté pour une unité. Or, ce sont les immeubles au centre de la ville, surtout les plus importants, qui ont disparu (fig. 101 et 103). En voici une énumération.

L'église Saint-Nicolas (fig. 107) et l'église Saint-Pierre (fig. 106). Le clocher et la toiture de la Collégiale (fig. 105).

Le couvent des Sœurs de Notre-Dame et celui des Sœurs de la Nativité ; l'établissement des Frères de la Doctrine Chrétienne.

L'Hôtel de Ville (fig. 108).

La Poste (fig. 108).

La Banque Centrale (fig. 113 et 114) et la Banque Populaire.

L'Hôtel de la Paix, l'Hôtel Saint-Jacques, l'Hôtel de la Tête d'Or, l'Hôtel des Touristes, l'Hôtel de la Citadelle, l'Hôtel Delimoy, l'Hôtel des Ardennes (fig. 111), le Casino.

La Manufacture de Tissus de Leffe (fig. 33) et la « Dinantaise » (fig. 132) aux Rivages.

La ferme de Malaise et les deux fermes d'Herbuchenne (Alardo et Marot).

Parmi les principaux immeubles bombardés et brûlés sur la rive gauche, il faut citer le grand Collège de Bellevue (fig. 109), l'Hôtel des Postes, le Château de Bon-Secours, le Château de Meez et le Château des Roches, l'Institut hydrothérapique, la ferme de Rond-Chêne, et la grande fabrique de Neffe.

Les déclarations particulières des régiments 108 et 182 sont peu nombreuses. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cours du récit des événements qui se sont déroulés dans les quartiers Saint-Pierre et Saint-Jacques ; ici nous nous contenterons de relever une affirmation commune à presque toutes : *On a tiré de la tour de l'église* (1). « Or, le curé-doyen affirme sur l'honneur avoir fermé les portes de l'église le 23 août, à 9 heures du matin. Personne n'a pu s'y introduire et lui-même s'en est assuré, à l'heure où l'incendie dévorait déjà les combles. De plus, on ne pouvait tirer que des tours : or, celles-ci se trouvaient encore soigneusement fermées à la date du 28 août ! (2) »

§ 1. — *L'arrivée en ville de la 46^{me} brigade.*

A en croire le rapport de la 46^{me} brigade d'infanterie, « les régiments n^{os} 108 et 182 n'auraient atteint que vers 9 heures du matin les pentes à l'Est de la Meuse (3) ». Involontairement ou à dessein, ce renseignement

(1) Aperçu général et Annexes 12, 17 et 18.

(2) Mgr Heylen, *Réponse au Livre Blanc*, dans Jansen, p. 241.

(3) Annexe 12.

est inexact, car bien avant 7 heures les troupes dévalaient par la rue Saint-Jacques et incendiaient le quartier comme l'atteste la déposition d'Aline Charlier qui va suivre.

Rapport d'Aline Charlier

3. Avec la famille Stéphane et de nombreux voisins nous nous trouvions cachés, le 23 août, dans la cave de notre maison qui est située juste en face de l'abattoir, au coin de la rue des Tanneries.

Vers 6 h. 30, les Allemands ont mis le feu à l'abattoir. En voyant l'incendie se propager, nous avons cru plus prudent de sortir de notre cachette et nous avons l'intention de nous réfugier à la gendarmerie, lorsque en rue nous apercevons des soldats. A leur vue, nous voulons rebrousser chemin, mais les Allemands tirent sur nous. Mon oncle, Alfred Gillain (1), est touché par une balle et meurt un quart d'heure après dans la maison de M. Capelle, dans laquelle nous sommes entrés en entendant siffler les projectiles (2). Une jeune fille de 17 ans, Juliette Adam, est blessée au pied. Alfred Gillain fils est légèrement touché, son frère Hubert a son écharpe trouée d'une balle, et mon père est atteint aux deux genoux (3).

Le lendemain matin, nous sommes tous faits prisonniers et conduits à l'Abbaye des Prémontrés. Mon père ne pouvant presque pas marcher est resté seul. Quelque temps après, un soldat l'a obligé à se traîner jusqu'à la caserne. Il y est tombé près de la porte et on l'y a laissé. L'après-midi, un officier plus compatissant l'a fait transporter à l'Abbaye, où on l'a soigné. Le vendredi suivant on l'a conduit à l'hôpital, où il est mort le 10 octobre des suites de ses blessures.

Le rapport d'Achille Stéphane, réfugié le 23 août chez Auguste Charlier, complète le récit précédent :

4. Habitant la route de Ciney, un peu au dessus du pont d'Amour (fig. 214. n° 50), nous jugeâmes plus prudent, après les événements du 15 août, de descendre en ville. Je conduisis mon bétail à l'abattoir et ma femme et moi nous demandâmes l'hospitalité à Sohét qui tient un petit hôtel, au bas de la rue Saint-Jacques (4).

Pendant les tragiques événements qui se déroulèrent déjà la nuit du 21 au 22, nous dûmes chercher un refuge dans la montagne, et j'appris, le lendemain, que ma maison avait été incendiée. Errant à l'aventure toute la journée du samedi, nous sommes invités le soir à demeurer chez les Sœurs de charité, rue d'Enfer.

Le dimanche, de grand matin, nous nous rendons à l'abattoir pour y soigner le bétail, nous sommes accompagnés de mon beau-frère Lucien Porigneaux, de sa femme et de leur fils Jules, âgé de six ans. Nous y rencontrons Alexandre Diffrang, concierge de l'abattoir, et Auguste Charlier. Nous y étions de quelques minutes à peine, que le canon se mit à gronder et que notre situation devint critique.

(1) Les Gillain qui habitent à côté des Charlier avaient fui eux aussi sous la menace de l'incendie.

(2) Les Allemands inhumèrent Alfred Gillain dans le jardin Capelle (fig. 211, n° 30).

(3) Il s'agit d'Auguste Charlier (56 ans).

(4) Il s'agit de Jules Sohét (hôtel de l'Étoile) blessé le 21 août.

Nous allâmes tous nous réfugier dans la cave d'Auguste Charlier, à l'exception d'Alexandre Diffrang, qui resta blotti dans un coin de l'abattoir (1). C'est de notre nouvelle cachette que nous vîmes les Allemands pénétrer dans l'abattoir. L'un deux tomba sur le seuil de la porte, atteint par une balle française. Quelques instants après, les soldats firent sortir toutes les bêtes, trois chevaux furent enlevés, les vaches furent chassées, au nombre de 24, dans la rue des Tanneries, où elles furent tuées à coup de fusil. Ensuite, l'ennemi mit le feu à l'abattoir.

Quand le feu atteignit l'immeuble Charlier, il fallut bien se résigner à sortir, et on le fit par la porte de la cave qui s'ouvre sur la rue des Basses Tanneries. Alfred Gillain, le voisin, fit de même avec les siens. Par une petite ruelle, on remonte dans la rue des Tanneries et on s'enfonça plus avant vers la gendarmerie.

Nous cherchons à défoncer la porte de la remise Nicaise, mais en vain. C'est alors que, voyant un tombereau dans la rue, je le poussai contre le mur d'Edgard Himmer et ainsi nous allâmes nous cacher dans son jardin (fig. 211, n° 29). Les Charlier et les Gillain étant restés un peu en arrière, n'eurent pas le temps de nous rejoindre et se réfugièrent dans la maison Capelle (fig. 211, n° 30).

Ne nous sentant pas encore à couvert dans le jardin Himmer, nous sommes descendus dans le « Ry de Bruau » (2) et nous nous y sommes cachés sous la rue des Tanneries, à un endroit où il y avait un peu moins d'eau, mais beaucoup de boue. Il pouvait être 8 heures du matin, et nous restâmes là jusqu'au lendemain, ma femme et moi, Lucien Porigneaux, sa femme et son fils et le vieux Donnay, qui s'était trouvé avec nous chez Charlier.

Vers le soir, on entendit les Allemands parcourir la Brasserie, donner ordre aux femmes de s'en aller d'un côté et aux hommes de se ranger à part; on perçut des cris, des coups de fusil, mais on ne vit rien.

Un peu après, descendit dans le « Ry », par le dessus, Arthur Coupienne qui, à l'arrivée des Allemands, s'était caché derrière un tonneau et venait maintenant se mettre plus en sûreté encore. Deux, trois heures après, s'amène par le dessous, ayant suivi le même chemin que nous, un des trois escapés du mur Laurent : Emile Cassart. C'est par lui que nous avons appris le drame sanglant qui s'était déroulé au-dessus de nos têtes.

Le lundi matin, sont encore arrivés deux escapés de la fusillade : Alexandre Disy et Jules Mosty, ainsi que Frédéric Castiaux, qui venait de quitter la maison Capelle.

Vers 8 heures du matin, à l'aide de la roue hydraulique, Arthur Coupienne, Frédéric Castiaux et Jules Mosty sont parvenus à remonter dans la brasserie. Quelque temps après, nous prîmes le même chemin. N'apercevant aucun Allemand rue Saint-Pierre, nous l'avons traversée et nous sommes montés de terrasse en terrasse sur la montagne, pour aboutir dans les bois de Malaise, où nous nous sommes tenus cachés deux jours, n'ayant à manger que des feuilles, et descen-

(1) Quelque temps après, Diffrang s'est caché dans la cave de la maison Houziaux et y a été rejoint par Hubert Gillain. Plus tard, il a lié son sort à celui des Gillain, Charlier, etc...

(2) Le « Ry de Bruau » est un petit torrent qui descend de la montagne, alimente la brasserie Nicaise, passe sous la rue des Tanneries, traverse à ciel ouvert le jardin Himmer qu'il sépare de la propriété Laurent, glisse sous le quai de la Meuse et se jette dans le fleuve.

dant la nuit dans les Fonds de Leffe, pour y boire l'eau du ruisseau. Sur une des terrasses nous avons heurté les cadavres de Marie Defays, épouse Bovy, de ses deux filles et du petit Marcel, âgé de 4 ans, ainsi que celui de Constantin Demuyter.

Cependant, Lucien Porigneaux et son fils Jules s'étaient perdus. Ils avaient fini par aboutir chez les vieux Schram, rue Saint-Jacques, près de la « Cité » ; et, pendant qu'ils étaient cachés dans le fenil avec Nicolas Schram, un des fils, les Allemands sont venus prendre le père Schram, la mère et le plus jeune fils, Arthur, et sont allés les fusiller plus haut, près de ma maison (incendiée le 21), à côté de la porte de la grange. Longtemps on a pu voir sur le mur les traces des balles. Ils ont été enterrés en face, de l'autre côté de la route, avec cinq autres personnes : Auguste Couillard, le vieux Jules Monard et trois cadavres qu'on n'a pu identifier (voir rapport n° 437).

§ 2. — *Les massacres de la rue des Tanneries.*

Chronologiquement, le récit qui suit ne devrait pas trouver sa place ici, le tragique événement qu'il raconte n'ayant eu lieu que vers 17 h. 30, mais nous avons cru bien faire de le mettre à la suite de celui d'Achille Stéphane, les escapés de part et d'autre ayant uni leur sort pour tromper la vigilance de l'ennemi.

La fusillade collective au mur Laurent, rue des Tanneries, coucha par terre trente victimes, dont trois seulement se relevèrent.

Certains ont voulu grossir le dossier du capitaine Wilke, du 178^e, le grand bourreau de Leffe, en lui imputant également cette nouvelle hécatombe.

Nous croyons que les preuves suffisantes manquent pour pouvoir assurer qu'il en est ainsi. Un détail, il est vrai, le ferait supposer : les soldats, après avoir séparé les hommes, conduisirent les femmes et les enfants chez les Prémontrés. On peut se demander si les troupes de la 46^{me} brigade, venant de la rue Saint-Jacques, avaient connaissance de l'existence de l'Abbaye.

Mais l'argument, pour ainsi dire péremptoire, qui nous pousse à disculper le capitaine Wilke de ce nouveau méfait, c'est que les trois survivants de la fusillade du mur Laurent, affirment que c'est un peloton du 108^{me} qui les a mis au mur et a tiré sur eux.

Quoiqu'il en soit, les vingt-sept victimes ont été atteintes par des balles allemandes et rien ne pourra effacer l'odieux d'un tel crime.

Laissons maintenant la parole à Alexandre Disy, un des trois escapés de la tuerie de la rue des Tanneries. (1)

(1) Nous avons pu confronter ce récit avec celui des deux autres survivants : Jules Mosty et Emile Cassart.

N° 425. Demeurant rue Saint-Pierre, n° 53, je me trouvais dans les caves, le dimanche 23 août, avec mon père, ma mère, mes sœurs et des voisins, lorsque, au commencement de l'après-midi, voyant tout le quartier en feu, nous traversâmes la rue et nous nous réfugiâmes en face dans la brasserie Nicaise (fig. 211, n° 17). Beaucoup de voisins s'y trouvaient déjà.

Vers 17 heures, les Allemands ont frappé à la porte de la brasserie, rue Saint-Pierre. Les avis étaient partagés : les uns conseillaient de ne pas bouger, les autres au contraire, parmi lesquels M. Jules Monin, disaient qu'on devait ouvrir, pour ne pas exaspérer les soldats et épargner peut-être ainsi la brasserie. Les coups redoublant, on finit par ouvrir la porte de derrière donnant sur la rue des Tanneries.

Dès que les Allemands nous aperçurent, ils nous mirent en joue et nous crièrent de lever les bras. Les femmes et les enfants furent aussitôt mis à part et dirigés par la rue Saint-Pierre dans la direction de l'Abbaye.

Les soldats du 108^{me}, arrivant toujours plus nombreux, nous entouraient de tous côtés. Un officier alors, en un mauvais français, nous annonça que tous les hommes allaient être fusillés. M. Jules Monin s'avança vers cet officier et lui offrit une forte somme d'argent, mais il fut impitoyablement repoussé. C'est alors que M. Junius (fig. 60), professeur au Collège communal, sortant de la cave de la maison Barré, où il était caché avec sa femme et son enfant, se précipita pour sauver ses malheureux concitoyens, et — en allemand — plaida leur cause auprès de l'officier (1). Une première fois il est éconduit ; sans se laisser décourager, il revient à la charge, mais cette fois, on le repousse brutalement dans nos rangs. Il veut alors s'adresser aux soldats ; il est trop tard : un coup de sifflet a retenti et le peloton placé en face tire sur nous. Tous tombent, et une seconde décharge atteint ceux qu'avait épargnés la première. Je suis cette fois moi-même blessé, mais je n'ai que de légères éraflures à la tête, au dos, aux jambes et à la main droite.

Après avoir chanté victoire, le peloton partit, laissant quelques soldats en sentinelle pour achever ceux qui vivaient encore. Avant de s'en aller, ils s'assurèrent que toutes les victimes étaient bien mortes, et satisfaits de leur examen, ils abandonnèrent l'hécatombe humaine. Parmi les victimes se trouvait mon père Vital Disy.

Trois de nous avaient échappé à leur investigation, ou tout au moins les avaient trompés : Emile Cassart, Mosty et moi. A la nuit tombante, profitant d'un tombereau garé contre la propriété Himmer (2), nous sautâmes dans le jardin et de là nous nous réfugiâmes dans le « Ry de Bruau ». Emile Cassart, remontant le ruisseau, est allé retrouver les Stéphane en dessous de la rue des Tanneries. Mosty et moi, nous nous sommes tenus cachés sous le quai de Meuse, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

(1) « Nous habitons 13, rue des Orfèvres, dit M^{me} Junius, mais en voyant le dimanche après-midi les progrès de l'incendie, nous décidons, mon mari et moi, de nous rendre avec notre enfant dans la demeure de M. l'avocat Barré, car, cette maison disposant d'un jardin, nous pourrions plus facilement nous y abriter en cas d'incendie. La porte du jardin de M. Barré donne dans la rue des Tanneries et c'est de là que mon mari vit les Allemands ranger contre le mur les civils sortis de la brasserie Nicaise. « Je vais au secours de ces gens-là » s'écria-t-il, et il s'élança hors du jardin sans que je pusse le suivre, mon enfant me réclamant à grands cris dans la cave. Je ne revis plus mon mari ! »

(2) Celui-là même dont s'était servi Achille Stéphane et les siens.

Le lundi matin, notre situation était intenable. L'eau, le froid, la fatigue, la faim, l'épuisement nous avaient mis à bout. Un petit détail le fera bien comprendre. Jules Mosty s'était assis sur une nasse en fer pour poissons, et s'y était endormi, malgré le danger de tomber dans le ruisseau (1).

Vers 8 heures du matin, nous décidons de remonter dans le jardin pour y cueillir des fruits. Nous étions à peine remontés, que nous entendons des coups de feu et nous apercevons Frédéric Castiaux s'engouffrant dans le ruisseau. Réfugié depuis la veille dans la maison Capelle, rue des Tanneries, Castiaux avait voulu l'abandonner, mais, poursuivi par les coups de feu des Allemands, il venait se cacher dans le « Ry ». Nous regagnons, nous aussi, le ruisseau et nous rejoignons avec lui le groupe des Stéphane blottis sous la rue des Tanneries.

Ne pouvant indéfiniment rester ainsi dans l'eau et mourant de faim, nous sortons de notre réduit. Nous remontons dans la brasserie à l'aide de la roue hydraulique, puis, n'apercevant pas d'Allemands dans la rue Saint-Pierre, nous la traversons et nous nous sauvons dans la montagne, où nous voyons les cadavres de la femme Bovy et de ses enfants, ainsi que celui de Constantin Demuyter.

Des troupes allemandes qui défilaient sur le quai de Meuse nous ont vus escalader les terrasses et ont tiré sur nous. C'est alors que quelques-uns se sont réfugiés dans la tour carrée (2), où ils ont été faits prisonniers. D'autres, parmi lesquels les Stéphane, se sont dirigés vers Malaise. Emile Cassart, la veuve Marchal et son fils, le vieux Donnay et moi, nous nous sommes avancés dans la direction de la rue Saint-Jacques, jusque derrière la maison d'Adolphe Puissant. Tandis que les autres étaient blottis dans une remise, Cassart et moi nous restâmes cachés dans un w-c.

Le mercredi, Donnay s'aventura jusque dans la rue Saint-Jacques, mais il vint nous rapporter qu'il y avait encore des Allemands partout. Nous fûmes, l'après-midi de ce même jour, sur le point d'être découverts, car des soldats, accompagnés de chiens policiers, traquaient partout les civils. Emu par ces transes continuelles, Emile Cassart ne voulut plus rester dans notre cachette et nous passâmes la nuit du mercredi au jeudi sous un berceau du jardin voisin.

Le jeudi, M. Brosteaux vint nous dire qu'on pouvait librement circuler en ville, moyennant un passeport qu'on délivrait à la caserne. Nous nous y rendîmes aussitôt et un permis de circulation nous fut, en effet, octroyé, grâce auquel nous pûmes parcourir la ville en cendres.

§ 3. — *Les tueries de la rue Saint-Pierre.*

Le récit qu'on va lire et qui est dû à la plume de Maurice Lion, nous dépeint sur le vif la façon dont se comportèrent les troupes allemandes, rue Saint-Pierre, pour procéder aux perquisitions dans les maisons.

(1) J. Mosty avait été blessé à la joue et à la jambe.

(2) Cette tour carrée qui faisait partie des anciennes fortifications se trouve à peu près à mi-côte au dessus de la rue Saint-Pierre, un peu à droite du gazomètre.

N° 426.

J'habitais avec mes parents rue Saint-Pierre, en face du Collège communal. Mes grands-parents, M^r et M^{me} Lion-Naus, qui occupaient une maison rue des Orfèvres, étaient venus se réfugier chez nous, se croyant plus à l'abri au pied de la montagne. Nous avions une cave de plain-pied, creusée dans le rocher, et qui faisait suite à l'atelier de mon père, Charles Lion, tailleur de son métier. La porte d'entrée de la maison se trouvait être juste en face de celle de la cave, de sorte que de cette dernière on pouvait facilement l'apercevoir. C'est dans ce réduit que nous avons passé la nuit du samedi au dimanche.

Le 23 août, de grand matin, le canon se fait entendre et nous pensons assister à une bataille analogue à celle du 15. Profitant d'une légère accalmie, vers 10 heures, mon père et moi nous entr'ouvrons la porte d'entrée pour mieux nous rendre compte de ce qui se passe dans la rue. Nous la refermons bien vite, en apercevant, à la hauteur de la caserne, des soldats allemands qui, à notre vue, avaient relevé leur fusil, et nous rentrons sous terre.

Quelque temps après, nous entendons le bruit de vitres qu'on brise et de portes qu'on enfonce. Bientôt nous percevons distinctement les coups de hache qui ébranlent la nôtre. Mes parents se décident à aller ouvrir et se trouvaient déjà dans le corridor, lorsque la porte cède sous les coups de ces énergumènes qui font irruption dans la maison, criant comme des démons, et déchargeant à bout portant leurs armes. Mon père, atteint en pleine poitrine, chancelle, recule de quelques pas encore, se cramponne à sa table de coupe et tombe : il était mort. Ma mère, touchée à l'épaule, pousse des cris de douleur et vient se réfugier dans la cave, tandis que ma grand'maman, voulant porter secours à son fils blessé à mort, est elle-même frappée d'une balle dans la nuque qui l'étend par terre. Un quatrième coup de feu atteint mon grand-père, assis dans un fauteuil et le tue. M'apercevant, les bandits déchargent sur moi leurs armes, mais les balles sifflent à mes oreilles sans me toucher. Les soldats, bien convaincus de n'avoir épargné personne, se retirent et autour de moi tout est bientôt plongé dans un silence de mort.

J'entendis soudain de sourds gémissements, accompagnés de plaintes réitérées : c'est ma mère que sa blessure fait atrocement souffrir et qui ne peut plus supporter l'atmosphère viciée de la cave. Se traînant avec peine elle sort de sa prison et se rend dans notre jardin qui est étagé dans la montagne. Je l'y rejoignis le soir, et de là nous pûmes contempler le spectacle de la ville en feu.

De l'endroit où nous étions cachés, nous pouvions voir les soldats, le lundi matin, entrer chez nous, piller et mettre tout à sac. L'après-midi de ce même lundi, je vis notre maison prendre feu à son tour. Malgré les vives instances de ma mère, je me décidai à descendre pour arracher aux flammes les livres de commerce de mon père. Quoiqu'aveuglé par la fumée, je parvins à pénétrer dans la demeure, où je retrouvai les trois cadavres dévalisés... les poches avaient été retournées et les jupes de ma grand'mère arrachées !

Une heure après, nous étions prisonniers des Allemands. Je rejoignis les autres Dinantais parqués à la caserne, tandis que ma mère était conduite chez M. Adam d'abord, ensuite à l'abbaye des Prémontrés, où les premiers soins lui furent prodigués.

L'assassinat du commissaire de police, Longville, froidement exécuté sous les yeux pour ainsi dire de sa femme et de ses enfants, mérite d'être raconté dans tous ses détails. C'est M^{lle} Jeanne Longville elle-même, la fille de l'infortunée victime, qui va nous retracer cette scène de barbarie.

Nous avons passé la nuit chez notre voisin M. Lesuisse. Le dimanche 23 août, vers 5 heures du matin nous étions à peine rentrés chez nous, rue Saint-Pierre (fig. 211, n° 15), au coin de la rue Benjamin Devigne, que mon père, Félix Longville (fig. 58), nous quitta — il était commissaire de police (1) — pour se rendre à l'hôtel de ville. Dix minutes après, il nous revenait, déclarant qu'il était impossible de circuler en rue, les balles pleuvant de partout.

Un peu après midi, nous apercevons des Allemands près de l'église Saint-Pierre, qui se trouve juste en face de la rue des Orfèvres. Bientôt nous entendons les soldats s'acharnant sur les portes de la maison Sizaire et de la gendarmerie ; ils arrivent à la nôtre. Ils s'en prennent aux volets mécaniques qui volent en éclats ; entendant cela, papa propose d'aller leur ouvrir et de leur offrir à boire et à manger. En voyant mon père, les soldats s'écrient comme des fous : « Un homme, un homme ! » et, le prenant par les épaules, ils l'entraînent dehors. Je veux le suivre, mais les soldats me repoussent à l'intérieur, ainsi que ma mère et ma sœur Léonie. A l'un d'entre eux, je dis : « Vous n'allez cependant pas le tuer ? — Mais si, me répond-il en riant. » Et, avant qu'il ait eu le temps de m'arrêter, je m'élançais dans la rue. Je vois là mon père essayant de parlementer avec des soldats qui l'entouraient, et l'un d'eux, lui donnant un coup de crosse de fusil dans le dos, le pousse la face contre le mur ; mon père se retourne et présente la face aux soldats. Pendant ce temps je m'étais mise à genoux et je les conjurais de ne pas exécuter le crime qu'ils méditaient, mais ils me regardaient tous en ricanant. A ce moment, j'entends maman qui supplie un soldat de la laisser sortir, et je rentre pour l'empêcher d'être témoin de cet horrible spectacle. A peine suis-je auprès d'elle, que j'entends un coup de feu et la chute d'un corps sur le pavé.

Les soldats, après s'être assurés qu'il n'y avait plus d'autres hommes dans la maison, se mirent à visiter les immeubles voisins, nous laissant à notre triste sort. J'avais encore le secret espoir que mon père n'était que blessé, et, malgré les vives instances de maman, je sortis. Hélas ! il était bien mort ; la balle avait emporté tout le sommet de la tête du côté gauche, l'œil même avait disparu, le sang et la cervelle avaient éclaboussé le mur jusque bien haut. Pour que maman ne vît pas cette horrible blessure, aidée de Léonie, j'enveloppai la tête de mon cher papa avec des serviettes et nous le traînâmes jusque dans la cave, où nous le déposâmes sous un matelas.

N'entendant plus de soldats dans la rue, nous nous sommes sauvées chez M^{lle} Sizaire, notre plus proche voisine, et avec elle nous avons passé le reste de la journée, nous cachant au jardin quand l'ennemi entra dans la maison.

(1) Des cinq policiers qui étaient restés à Dinant le 23 août 1914 — les autres étaient mobilisés — quatre furent tués.

Vers le soir, des Allemands y mirent le feu. Après le départ des soldats, nous essayâmes d'arrêter les progrès de l'incendie, mais, une demi-heure après, une nouvelle bande jeta encore une fois des bombes qui communiquèrent derechef le feu à l'immeuble. En quête de nouvelles victimes probablement, ces soldats sont entrés dans le jardin ; mais nous étions cachées derrière des arbustes, ils ne nous aperçurent pas et nous en fûmes quittes pour la peur. De notre cachette, nous pûmes contempler toute la nuit l'incendie de notre quartier. Au milieu des hurlements poussés par ces barbares, on percevait de temps en temps un coup strident de sifflet et tout bruit cessait alors comme par enchantement.

Le lendemain, de grand matin, nous avons voulu passer par le Collège communal ; mais, quand nous avons vu dans la cour les cadavres de quatre domestiques, nous n'avons pas osé aller plus loin. C'est alors que Léon Libert et Armand Paquet qui étaient avec nous (1), nous ont quittées pour se réfugier dans la montagne. Ils ont été tués l'après-midi.

Vers 9 heures, il fallut bien nous montrer, et des soldats nous conduisirent chez les Pères blancs. En traversant la rue de Leffe, que l'incendie avait épargnée, nous vîmes les Allemands s'adonner à un pillage effréné de toutes les maisons ; mais le spectacle fut autrement lamentable devant l'Abbaye, où s'élevait le monceau de cadavres accumulés la veille.

On nous permit de regagner nos foyers après trois jours de captivité. Pour nous comme pour beaucoup d'autres, cela consistait à retrouver des ruines fumantes encore. Je retrouvai dans la cave le cadavre de mon père, mais le matelas était en partie brûlé.

Dans le rapport qu'on vient de lire, M^{lle} Longville raconte qu'elle vit quatre cadavres dans la cour du collège communal. C'est dans le récit de M. Urbain Douniaux, combiné avec celui de sa femme née Mathilde Toussaint et avec celui de son fils Maurice, que nous trouverons les détails suffisants pour reconstituer le crime.

N° 428.

Les Douniaux avaient passé la nuit du samedi au dimanche dans une cave de M. Lesuisse, en compagnie des Longville, de Georges Baré avec les siens et d'autres personnes encore. Le dimanche matin, tandis que les Longville rentraient chez eux, M^{me} Urbain Douniaux, et son beau-frère Georges Baré, se rendirent chez le concierge du Collège communal, Adelin Dony, qui se tenait dans sa loge avec sa sœur Anna et deux domestiques, Nicolas Mercenier et Vicente Perez Villazo, ce dernier de nationalité espagnole (2).

Au bruit du canon, tout le monde est descendu dans la cave du pensionnat. Vers 14 heures, les Allemands ont frappé à la porte et, selon leur habitude, ils ont enfoncé celle-ci qui ne s'ouvrait pas devant eux. Ils ont eu bien vite fait de découvrir ceux qui étaient cachés dans le réduit obscur. Les deux femmes ont été repoussées avec violence sur le tas de charbon et séparées ainsi des hommes que les

(1) Ils étaient arrivés chez M^{lle} Sizaire le dimanche soir.

2) Nous tenons de source autorisée que les Allemands, pendant la guerre, se sont mis en relation avec la famille de la victime et l'ont indemnisée. C'est reconnaître leur responsabilité.

Allemands ont emmenés. Les quatre victimes ont été exécutées quelques instants après dans la petite cour du pensionnat. Les cadavres y furent provisoirement enterrés.

Le rapport de Jean Delaey est une nouvelle preuve qu'à l'heure où, d'après le récit du *Livre Blanc*, l'artillerie bombardait Dinant, les troupes allemandes circulaient dans toutes les rues, poursuivant leur chasse à l'homme.

29.

Ma sœur Mathilde étant restée chez ma tante à Leffe (1), je me trouvais rue Saint-Pierre avec ma mère et mon frère Philippe (2). Nous avons passé la nuit du samedi au dimanche dans une espèce de cave-remise, au fond de notre petite cour, et nous y sommes restés toute la journée du dimanche. De notre cachette, nous ne pouvions rien voir et nous ne nous rendions nullement compte de ce qui se passait.

Vers 17 heures, entendant casser les vitres et enfoncer les portes, mon frère et moi nous faisons nos adieux à notre mère et nous nous sauvons dans la montagne (3), où nous allons nous cacher dans la tour carrée (4). Six personnes s'y trouvaient déjà : Corbisier père, sa femme, ses deux filles et son fils Frédéric, ainsi que Joseph Compart. Quelque temps après, nous voyons affluer des personnes affolées, qui prétendent avoir vu les Allemands tuer des civils. Comme toutes ces femmes se lamentent et que les enfants pleurent, les Corbisier, dans la crainte de voir arriver des soldats attirés par le bruit, descendent dans leur maison, et je les suis avec mon frère Philippe.

Mal nous en prit. Car nous y étions à peine arrivés, que deux soldats surgissent et nous mettent en joue. Ils nous obligent à lever les mains et nous font descendre dans la rue Saint-Pierre, près de l'usine à gaz. Là, les Allemands se consultent, puis mettent les femmes à part et conduisent les quatre hommes, Corbisier et son fils, Philippe et moi, devant la porte de l'usine. Un officier se présente : je veux m'approcher de lui, mais il me renvoie. Corbisier lui crie en flamand que l'usine est allemande et que nous en sommes des ouvriers : pour toute réponse, il nous fait ranger contre le mur. Les soldats mettent un genou en terre ; un coup de sifflet retentit : les soldats tirent. Nous tombons tous les quatre.

Trois avaient été tués sur le coup (5); quant à moi je n'étais que blessé. J'ai

(1) Nous avons déjà donné sa déposition. (Rapport n° 406).

(2) Son père était mort depuis plusieurs années, et ses deux frères aînés étaient soldats.

(3) Lorsque les Allemands sont arrivés, la mère s'est cachée sous un grand fauteuil et n'a pas été découverte. Quand elle a vu qu'on mettait le feu à des maisons, elle s'est blottie dans un coin de la cave, où elle est restée trois jours sans boire ni manger. Le mercredi, sa fille Mathilde l'y a retrouvée et a eu toutes les peines du monde à la conduire jusqu'à l'église de Leffe, où on l'a étendue sur un matelas. (D'après le rapport rédigé par la Vve Delaey elle-même).

(4) Voir note page 109.

(5) Le mercredi, Eugène Cassart, chauffeur à l'usine à gaz, fut conduit par les Allemands à l'usine pour éteindre le charbon qui y brûlait encore. Sous les coups de crosse, il fut obligé de jeter dans les flammes le cadavre de Philippe Delaey et des Corbisier, père et fils. (Adolphe Terwagne lui avait été adjoint pour cette pénible besogne.) A la suite des coups reçus il a dû subir une opération, mais ne s'est jamais complètement remis et a fini par succomber le 2 juillet 1916.

fait le mort et lorsque, quelque temps après, j'ai pu me rendre compte que tous les soldats avaient disparu, je me suis relevé et suis entré dans la forge de l'usine ; de là j'ai gagné le toit et me suis sauvé par la montagne, dans la direction de la ferme de Malaise. J'avais été atteint au bas ventre et aux jambes ; mon pantalon était tout déchiré et couvert de sang ; ma blessure me faisait horriblement souffrir.

J'ai passé la nuit dans les bois, au dessus de la propriété de M. Adam. Le lendemain matin, dévoré par la soif, je me suis traîné à grand'peine du côté de l'usine, espérant y trouver de quoi me désaltérer ; mais ce fut en vain. Je me rendis alors à la tour carrée, où je retrouvai tous ceux que j'avais abandonnés la veille ; ils n'avaient pas été inquiétés. C'est là que j'ai reçu des soins pour la première fois.

Vers 14 heures, on vint nous dire que les Allemands arrivaient ; aussitôt tout le monde s'enfuit. Je parvins à faire comme les autres, mais les soldats qui tiraient après nous, n'eurent pas de peine à nous rejoindre. Ils nous conduisirent dans la rue Saint-Pierre : puis à la Meuse et enfin à la caserne. Là, nous avons retrouvé d'autres prisonniers, et parmi eux le docteur Mabile qui a examiné ma blessure et l'a déclarée assez grave. Je me suis couché par terre pour la nuit : mes jambes ne me soutenaient plus.

Le lendemain matin, je fus pris d'une forte fièvre. Les Docteurs Cousot et Cassart m'étendirent sur une échelle recouverte de paille en guise de civière, et obtinrent l'autorisation de me conduire ainsi, sous la garde d'un soldat allemand, chez les Sœurs de Charité, rue d'Enfer. C'est là que je revis ma mère le jeudi. Je ne pus quitter l'ambulance des Sœurs qu'en octobre.

D'après le récit de Jean Delaey, les personnes accourues à la « Tour Carrée » ont raconté que les Allemands tiraient sur les civils. Charles Bietlot faisait partie de ce groupe. Écoutons-le :

N° 430.

Le dimanche 23 août nous étions cachés, à vingt-quatre, dans notre jardin, rue Saint-Pierre, lorsque, vers 17 h. 30, nous avons entendu les Allemands pénétrer dans les maisons voisines. Nous avons cru que c'était le moment de nous sauver et nous nous sommes enfuis dans la montagne. Mon grand-père, Charles Bietlot, qui n'avait pas voulu nous suivre, fut tué chez lui ; le jeudi suivant, en rentrant, nous avons retrouvé son cadavre (fig. 63).

Lorsque les Allemands nous virent prendre la fuite, ils tirèrent sur nous ; alors tombèrent pour ne plus se relever : Marie Defays, épouse Bovy ; ses deux filles, Adèle et Eloïse ; son petit-fils Marcel, âgé de 4 ans, et Constantin Demuyter.

Tous ceux qui eurent la bonne fortune d'échapper se cachèrent dans une remise, puis, le lendemain, dans la tour au-dessus du gazomètre. C'est là que les soldats nous firent prisonniers le lundi après-midi, pour nous conduire, les hommes à la caserne, les femmes à l'Abbaye. Victor Coupienne voulut rester : un soldat lui a fracassé le bras. Coupienne fut obligé de nous accompagner. Ses gardiens l'ont emmené chez les Sœurs : on a retrouvé son cadavre dans la cour. (Voir rapport du Frère Eugène. N° 414.)

L'histoire de la famille Bovy, déjà mentionnée dans le rapport précédent, mérite quelques détails complémentaires. Nous les empruntons au récit d'Albine Bovy, mariée depuis à Emile Cassart.

431.

Toute la famille⁽¹⁾ était rassemblée chez mes parents qui occupaient une maison adossée au rocher, derrière les habitations de Joseph Rondelet et de la veuve Camille Thomas, rue Saint-Pierre (fig. 211, n° 9). Mon père, qui travaillait à Mianoye (Assesse) était absent.

Le dimanche, 23 août, vers 16 heures, en voyant des Allemands s'installer dans le café Rondelet, dont les propriétaires s'étaient enfuis la veille, et y boire jusqu'à l'ivresse, nous nous sommes sauvés dans la montagne. Mais d'autres soldats, qui se trouvaient au-dessus de nous, nous aperçurent; ma mère qui s'était mise devant nous avec le petit Marcel, âgé de 4 ans, sur les bras, leva la main restée libre. Néanmoins, les soldats tirent sur nous : une première balle casse un bras à Marcel, une seconde touche ma mère au poignet et une troisième lui fait sauter la cervelle. D'autres balles atteignent mes sœurs Adèle et Eloïse, qui tombent. Tandis que Léon, Aline et Paul se sauvent d'un côté, je parviens à me cacher dans un rocher où je suis restée jusqu'au lundi soir. Alors, les Allemands m'ont découverte et, avec d'autres personnes, m'ont conduite chez les Prémontrés, où j'ai retrouvé ceux des miens encore en vie. Le petit René, fils de ma sœur Eloïse, avait été recueilli par ordre des Allemands par M^{lle} Barzin et M^{me} Coupienne.

Arthur Bietlot, qui a enterré nos morts, déclare que le cadavre du petit Marcel était littéralement en morceaux. Constantin Demuyter a été inhumé avec les nôtres, mais je ne sais comment il s'est trouvé là. Le cadavre d'Eugène Mathieu a également été retrouvé dans notre jardin, mais un peu plus haut.

Donnons maintenant le récit d'Adèle Fécherolle, veuve de Joseph Coupienne, à laquelle il a été fait allusion dans le rapport précédent.

432.

Le vendredi soir, les Allemands ayant, par le soupirail, jeté une bombe dans la cave de notre maison, rue Petite, nous sommes allés nous réfugier chez ma sœur, veuve Winand-Coupienne, rue Saint-Pierre, en face du « Bon Pain » (fig. 211, n° 16). Le dimanche, nous y étions environ dix-huit personnes : M^{me} Winand et ses deux fils Antony et Victor, ainsi que les familles Pécasse et Mabile.

Nous avons passé toute la journée dans la cave, lorsque, vers 17 h. 30, les soldats sont entrés chez M^{me} Winand et en ont fait sortir tout le monde, ainsi que tous ceux qui s'étaient réfugiés à côté, chez les Barzin. Les femmes ont été conduites à l'abbaye des Prémontrés, tandis qu'on faisait monter les hommes dans le jardin Mabile. Nous ne les avons plus revus.

Accompagnée d'une des demoiselles Barzin, j'ai dû d'abord me rendre chez la veuve Thomas, où les soldats m'ont fait prendre un bébé de deux ans, tout couvert de sang. L'enfant, cependant, n'était pas blessé, mais le sang qui le recouvrait était

(1) Marie Defays, épouse Bovy (fig. 64); Adèle Bovy et son fils Marcel (fig. 64); Eloïse Bovy (fig. 65), épouse Gérard, et ses enfants Paul et René; Albine Bovy (depuis épouse Cassart); Léon et Aline Bovy.

celui de sa mère, Eloïse Bovy, épouse Gérard, qui venait d'être tuée avec d'autres membres de sa famille, comme je l'appris plus tard.

Personne, que je sache, n'a vu tuer les hommes de notre groupe. Lorsque nous avons été libérés, le jeudi suivant, les cadavres avaient déjà été enterrés dans le jardin Mabille. Ce n'est que vers la mi-octobre qu'on les exhuma. Il y en avait six : mon mari, Joseph Coupienne, mon fils Camille, mes deux neveux, Antony et Victor Winand, et Léopold Barzin. Parmi les Pécasse, il n'y avait pas d'homme. Le gendre de Mabille, Eli Solbrun, aura sans doute voulu se sauver, car il n'était plus avec nous quand les Allemands nous ont fait sortir. On ne sait où il a été tué, mais son cadavre a été retrouvé dans la cour de la Gendarmerie, et Emile Lahaye, le lundi, a été chargé de l'enterrer dans le jardin Laurent avec tous les fusillés de la rue des Tanneries.

§ 4. — *Les crimes de la rue Sax et de la rue Petite.*

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur la carte (fig. 211) pour se rendre compte qu'à part quelques propriétés situées à Meuse et certains grands bâtiments tels que la gendarmerie, le Collège communal et l'école régimentaire, *toutes les maisons*, depuis la Collégiale jusqu'au Pâtis de Leffe, ont été systématiquement incendiées, à l'exception de trois d'entre elles situées au coin de la rue des Orfèvres et de la rue Saint-Pierre. On croit généralement que ces trois immeubles furent épargnés parce que les Allemands trouvèrent dans une cave le cadavre de la veuve Lahaye, décédée la veille et déjà mise en bière.

Dans les pages qui précèdent, le lecteur a déjà pu s'édifier et constater que les troupes de la 46^e brigade ne se contentèrent pas d'incendier, mais ajoutèrent le crime à la destruction. Toutefois, nous n'avons jusqu'à présent suivi les 108^e et 182^e régiments qu'au-delà de la place Patenier; il nous reste maintenant à voir ce qu'ils firent des habitants de la rue Sax et de la rue Petite. Leur tâche de ce côté fut plus aisée, car la presque totalité de la population avait fui, notamment après les événements de la rue Saint-Jacques, le 21 au soir. Si nous ne nous trompons, trente-trois personnes seulement (1) étaient restées chez elles dans ce quartier si peuplé. Ces malheureux, trop confiants dans les sentiments d'humanité de l'ennemi, furent appréhendés, malmenés, et presque tous les hommes, pour la plupart des vieillards, tués.

(1) Voici leurs noms : *Rue Sax* : Léon Simon, sa femme, sa belle-sœur (Thérèse Gilles) et cinq enfants; Auguste Couillard, son fils Amand et sa fille Julie; le docteur Remy; Joseph Bourdon et sa femme; Amand Lion et son fils; M^{me} Maillen et sa fille Palmyre. *Rue Petite* : Jules Monard et sa femme; Théophile Bouchat; Alexandre Vilain. *Rue Saint-Jacques* : Camille Puissant, sa femme et son fils; Alphonse Herman, sa femme et sa belle-sœur (Marie Pirot); le vieux Lecat, que les Allemands n'ont pas inquiété; Jules Materne et sa femme et enfin Joseph Kinif et sa femme. Il faut noter que les Schram avaient fui et ne sont rentrés chez eux, rue Saint-Jacques, que le lundi. (Voir rapport n° 437.)



Fig. 89. — Les charrois allemands descendant la rue St-Jacques, (fin août 1914.)

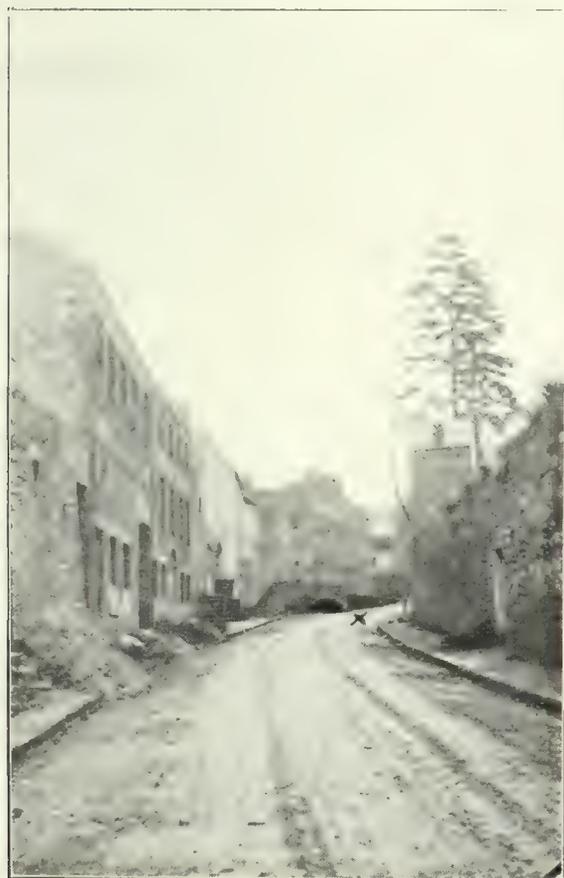
(Photo Pirot.)



Fig. 90.
Transport des blessés français.



Fig. 91. — Transfert des blessés français sur la rive gauche, le 18 août 1914.



(Photo De Wynter.)

Fig. 92. — Rue St-Jacques après l'incendie des 21 et 23 août 1914. (X Immeuble appelé "la Cité".)



(Extrait de " German Atrocities on record " *The Field*, Févr. 1915.)

Fig. 93. — Maison épargnée grâce à la recommandation écrite sur la porte : *Nicht plündern* (ne point piller).



Fig. 94. — Rue Adolphe Sax, avant la guerre.



Fig. 95. — Rue Adolphe Sax, en septembre 1914.



Fig. 96. — Rue Adolphe Sax.



(Photo Paquier.)

Fig. 97. — Rue Petite.



Fig. 98. — Ruines des maisons devant la Collégiale.



(Photo Paquier.)

Fig. 99. — Place Patenier.

Les rapports suivants vont nous donner tous les détails de la tragique journée dans ce quartier de la ville. Fidèles à notre procédé, nous ne ferons parler que des témoins oculaires.

Le récit de Juliette Gilles, veuve de Léon Simon, nous retrace le pénible calvaire de tout un groupe de prisonniers depuis la rue Sax jusqu'à Leignon.

433.

Le matin du 22 août, toute la rue Sax se vide. Les uns se rendent du côté de Saint-Nicolas, d'autres passent l'eau. Nous comptions imiter ces derniers, mais les Français exigeaient un passeport de ceux qu'ils transportaient sur l'autre rive. Mon mari s'était rendu à l'hôtel de ville pour s'en procurer un. Il y avait beaucoup de monde et, fatigué d'attendre, il revint en nous disant qu'il valait tout autant demeurer sur la rive droite, d'autant plus que ceux qui avaient passé la Meuse étaient bloqués à Saint-Médard, les Français ne permettant pas de remonter la route de Philippeville.

Dans tout notre quartier de la rue Sax, il ne restait plus que les Couillard et nous. Nous demandons à ces voisins l'hospitalité pour la nuit, pensant être plus en sûreté chez eux. Nous y étions onze personnes : le père Couillard, sa fille Julie et son fils Amand ; mon mari Léon Simon, et moi, ainsi que nos cinq enfants, quatre filles et un jeune garçon ; enfin ma belle-sœur Thérèse Gilles, qui, depuis le 15 août, se trouvait chez nous.

Le vieux père Couillard ayant été souffrant toute la nuit, le dimanche matin, vers 5 h. 30, son fils va chercher le docteur Remy qui arrive à 7 heures.

Un quart d'heure après, le docteur veut sortir, mais il aperçoit au coin de la rue Saint-Jacques des Allemands qui lui font tranquillement signe de rentrer. M. Remy leur montre de loin son brassard de la Croix-Rouge, mais on lui signifie qu'il ne peut s'aventurer en rue.

Le bombardement devenant toujours plus intense, le docteur Remy nous conseille de descendre dans les caves, tandis que le fils Couillard dispose des matelas aux fenêtres, celles-ci n'ayant pas de volets.

Vers 9 heures, nous entendons un vacarme formidable devant la maison, et bientôt on frappe à coups de hache et de crosse de fusil contre la porte. M. Remy, parlant un peu l'allemand, s'offre à aller ouvrir. Il revient bientôt tout effaré, suivi d'un officier qui nous enjoint de sortir en levant les bras.

La rue était noire d'Allemands. La maison Jangoux brûlait déjà, et les soldats pillaient le magasin de chaussures Furdelle, et celui de cigares de la veuve Nassaux. En face de nous, se tenait Catherine Bietlot-Monin, gardée par un soldat (1). A peine sortis, nous avons été fouillés, et les soldats ont jeté par terre tout ce que nous avions en poche. Les hommes ont été liés séparément, les mains derrière le dos, sauf le vieux père Couillard. Quant aux femmes, elles ont été attachées par le poignet à une même corde. Le docteur Remy qui avait

(1) Elle s'était rendue rue Petite, chez le boucher Alexandre Vilain, pour y chercher de la viande. C'est là qu'elle avait été faite prisonnière.

été lié le premier, a été délié un peu après. L'encombrement de la route était tel qu'on nous a d'abord tous fait entrer, à l'exception du docteur Remy, dans la petite ruelle qui longe la maison Houbion-Diskeuve.

Après quelque temps, nous recevons l'ordre de nous remettre en marche et nous prenons par la rue Saint-Jacques. C'est alors que, pour la dernière fois, nous avons aperçu le docteur Remy. Il se trouvait en face de la pharmacie Paquet et avait l'air tout perdu (1).

Au coin de la rue Petite, devant la maison de la veuve Lahaye, nous voyons deux cadavres : celui d'Alexandre Vilain, boucher de la rue Petite, et celui d'un jeune homme de Dréhance, Alfred Sibret, venu à Dinant pour y chercher du pain (2).

Nous avons beaucoup de peine à nous frayer un passage, car la rue était encombrée par les nombreux charrois qui descendaient et les nacelles que les Allemands véhiculaient pour la construction du pont. Avant de mettre le feu aux maisons, les soldats y prenaient tout ce qu'ils pouvaient emporter; aussi les voyait-on sortir chargés d'objets de toute sorte.

Arrivés à la « Fosse Rapaille », sur la route de Ciney, on nous arrête tous et on parle de nous fusiller. C'est alors qu'un autre groupe de prisonniers vient rejoindre le nôtre; il se compose de la famille Becker, de M^{me} Joseph Kinif, dont le mari vient d'être tué place Patenier (3), d'Alexis Puissant et sa femme, du magasinier de la Maison du Peuple avec sa femme, ses deux enfants et sa belle-sœur et de Catherine Bietlot (4).

M. Becker, s'étant fait passer pour Luxembourgeois, jouissait d'un régime de faveur et n'avait pas les mains liées; par contre, les coups pleuvaient sur la malheureuse Catherine Bietlot, qui tomba par terre et eut la lèvre fendue.

Un peu plus loin encore, nous vîmes arriver Théophile Bouchat les mains liées, et le père Monard, âgé de 80 ans, sur ses bas, sans souliers, tout égaré et méconnaissable, tant la frayeur l'avait changé (5).

(1) La femme Kinif qui a rejoint le groupe de prisonniers un peu plus tard, a dit à Catherine Bietlot qu'elle avait vu près de l'hôtel Saint-Jacques un homme étendu par terre, ayant un grand habit noir, un chapeau de paille et un brassard au bras. Ce devait être le D^r Remy.

Il semble probable, pour ne pas dire certain, que la mort du docteur Remy est consignée dans les annexes 16 et 17 du *Livre Blanc*. Tout fait supposer que c'est bien M. Remy « cet homme, avec le brassard de la Croix Rouge » qui est conduit par des soldats du 182^{me} au colonel Francke, et est accusé par eux d'avoir tiré sur les troupes allemandes. M. Remy déclare au colonel qu'il est docteur et celui-ci ne semble pas ajouter foi aux racontars de ses hommes, car il se contente de surveiller « le prétendu médecin ». Le caporal à qui cette charge avait été confiée, ne l'entendait pas ainsi, et quelque temps après, il vint rapporter au colonel « qu'au moment d'entrer dans le corridor de la pharmacie (Paquet, probablement), le médecin avait tout d'un coup couru dans la partie arrière de la maison et non dans le magasin situé à la rue ». « Sur quoi, se contente d'ajouter sans commentaire le colonel Francke, ils l'avaient tiré hors de la maison et fusillé. »

(2) Ces deux victimes ont été tuées sous les yeux de Catherine Bietlot.

(3) Catherine Bietlot a vu les Allemands tuer Joseph Kinif, sous les yeux de sa femme, devant la maison Fontaine. M. Becker qui, lui aussi, l'a vu tuer en face de chez lui, dit dans sa déposition qu'on l'a abattu d'un coup de revolver dans l'oreille.

(4) Tout ce qui suit est en parfait accord avec les dépositions de Catherine Bietlot et de M. Becker.

(5) Le samedi 22, M^{me} Bouchat ayant passé l'eau, son mari Théophile se rendit chez les Monard, ses voisins de la rue Petite qui, à cause de leur grand âge, n'avaient pu s'en aller. Quand, le dimanche, vers 11 heures, les Allemands sont entrés de force dans la maison, ils ont emmené les deux vieillards, laissant la

Au delà de la maison d'Achille Stéphane, nous constatons que le père Couillard et Jules Monard ne suivaient plus. C'est là, en effet, qu'ils ont été tués et qu'on a exhumé leurs cadavres, mais au moment même personne ne s'est rendu compte de ce qui se passait (1).

Nous étions arrivés presque en vue des premières maisons de Gemechenne, lorsque nos gardiens séparèrent les hommes, et conduisirent les femmes dans une prairie au-dessus de la « Maison Blanche ». Tandis que nous étions là, les mains toujours liées, j'ai vu passer sur la route mon mari Léon Simon, Théophile Bouchat et Amand Couillard, accompagnés de sept soldats et d'un officier monté sur un cheval blanc. Les Allemands leur firent grimper le talus gauche de la route, les mains toujours liées derrière le dos, et sous les coups de crosse de fusil. Quelque temps après, on vit revenir les soldats seuls. Qu'avaient-ils fait des civils? On ne le sut pas alors, mais, le 9 septembre, on exhuma leurs cadavres au lieu dit « Tienne d'Orsy » (2).

Quant à nous, on nous avait finalement délié les mains. Becker, Puissant et le gérant de la Maison du Peuple sont venus rejoindre notre groupe, tout en étant gardés séparément.

Au milieu de l'après-midi, on nous a fait entrer dans une grange de Gemechenne, où l'on nous a distribué des carottes et du genièvre; puis, à la tombée du jour, on nous a dirigés vers Sorinne tout en feu, où nous avons été enfermés au rez-de-chaussée de la maison Capelle, à l'étage de laquelle se trouvaient déjà prisonniers des habitants de Gemechenne. Nous avons partagé leur sort, et après bien des péripéties, nous sommes arrivés à l'église de Leignon, où nous sommes restés jusqu'au vendredi.

Les familles Bourdon, Lion et Maillen, de la rue Sax, avaient partagé ensemble les angoisses de la journée. Celle-ci s'avançant, elles espéraient déjà échapper à l'ennemi, lorsque vers le soir, celui-ci les découvrit dans leur cachette; il tua les hommes et emmena les femmes prisonnières. L'une d'elles, Clémentine Derulle, veuve de Joseph Bourdon, nous a raconté toutes les péripéties de ce drame sanglant.

Après les événements du 21, presque tous les habitants de notre quartier
n° 434. avaient fui. Je suis néanmoins restée chez moi, rue Adolphe Sax, n° 45, avec mon mari et nos locataires Amand Lion, horloger, et son fils Jules. Notre voisine, M^{me} Maillen, et sa fille ainée Palmyre (3), sont venues passer la nuit avec nous

femme qui, à cause de ses rhumatismes, n'aurait pu les suivre. Elle est restée jusqu'au jeudi dans une cave creusée dans la montagne et de là a vu l'incendie de sa maison et de celles des voisins. (Déposition d'Alice Toussaint, veuve de Jules Monard.)

(1) M. Becker, qui a vu s'accomplir le crime, donne les détails suivants : « Près de la maison d'Achille Stéphane un grand officier s'est élancé vers Jules Monard et Auguste Couillard en leur disant : « Vous avez tué deux de nos officiers », et de trois coups de revolver il les a abattus tous les deux. »

(2) Le D^r Cousot et le garde-champêtre Joseph Puissant ont assisté à l'exhumation.

(3) Son autre fille, Marie, s'était réfugiée chez sa sœur, M^{me} Mossiat, au quartier Saint-Nicolas. Le soir du 23, ceux qui se trouvaient avec elle cachés dans une cave constatèrent son absence, sans pouvoir se rendre

dans notre cave. Nous y étions encore le dimanche dans la matinée, lorsque nous en fûmes chassés par le feu, notre maison brûlait. Nous nous sommes alors réfugiés dans un bâtiment situé au fond de la cour et, de là, nous avons passé dans le jardin Dargent, dont la maison brûlait aussi.

Nous nous étions blottis dans une petite baraque, lorsque vers 18 heures, les Allemands, descendant du fort, nous trouvent et nous font sortir en tirant déjà sur nous : une balle blessa légèrement M^{me} Maillen. Tandis que les femmes sont mises de côté, les hommes sont adossés à un mur et tués à bout portant : mon mari d'abord, Joseph Bourdon, puis Jules Lion, et enfin son père. Aussitôt après on nous lie toutes les trois, les mains derrière le dos, puis on nous attache ensemble. Dans cette position incommode, un officier nous fait descendre et nous stationnons quelque vingt minutes rue Adolphe Sax, près de la maison du D^r Capelle, la seule qui n'avait pas encore été incendiée. Après ce laps de temps, nous avons dû grimper de nouveau dans la montagne (1), pour redescendre par l'escalier du fort dans la rue Saint-Jacques. De là, on nous a conduites dans la direction de Gemechenne, où nous avons passé la nuit à la belle étoile dans la prairie de Stéphane, attachées à un piquet, dos-à-dos, les mains toujours liées.

Le lundi, vers 11 heures, nous avons été menées à l'école régimentaire, où l'on nous a délié les mains, et où, pour la première fois, on nous a donné un peu d'eau. Le soir, nous avons dû nous rendre à l'Abbaye, où nous avons été retenues jusqu'au jeudi.

La rue Saint-Jacques, déjà ensanglantée le 21, avait vu passer, pendant la journée du 23 août, des Dinantais prisonniers, dont plusieurs furent tués sur la route de Ciney, ainsi que nous l'avons déjà raconté. Les maisons non incendiées le vendredi le furent le dimanche et, si quelques malheureux s'y tenaient cachés, ils étaient impitoyablement massacrés ou n'échappaient que par miracle. C'est ce que nous raconte Camille Puissant dans le rapport qu'on va lire.

N^o 435.

Nous occupions un appartement dans la maison de la veuve Ronvaux, la quatorzième habitation de la rue Saint-Jacques à gauche en montant, à partir de la rue Petite (2). Les autres habitants de notre quartier avaient fui après les événements du 21 et je restais avec ma femme et mon fils Henri et d'autres locataires, Alphonse Herman, sa femme et la sœur de celle-ci, Marie Pirot.

Le grenier de la maison donnait accès à la première terrasse qui sert de jardin. C'est là que nous nous tenions cachés le dimanche 23 août, depuis le matin.

compte comment elle avait disparu. Son cadavre, à moitié carbonisé, fut retrouvé, un an après, dans un champ au-dessus de la citadelle. On ne sait dans quelles circonstances il fut transporté là. Sa sœur, M^{me} Mossiat-Maillen est venue le reconnaître; elle était accompagnée de son mari et de M^{lle} Maria Fauconnier. (D'après la déposition de M^{lle} Fauconnier.)

(1) On ne pouvait plus passer dans le bas de la rue Saint-Jacques, à cause des incendies.

(2) C'est précisément à cette maison que l'incendie s'était arrêté le 21.

Vers 14 heures, nous entendons les Allemands pénétrer dans la maison. Aussitôt après, nous sentons une âcre odeur de brûlé et nous apercevons de la fumée. Ils avaient mis le feu à la maison. Aidé d'Alphonse Herman, je parviens à éteindre l'incendie au moyen de tuyaux en caoutchouc adaptés à la prise d'eau. Mais cette fois, au lieu de remonter dans le grenier, où nous ne nous sentons plus en sécurité, nous allons nous réfugier dans un trou à porcs qui se trouve sur la première terrasse.

Les Allemands rentrent dans la maison et, furieux sans doute de voir l'incendie éteint, ils mettent de nouveau le feu à l'immeuble. Une fois encore, nous aussi, nous parvenons à l'éteindre, mais en voulant retourner dans notre réduit, nous sommes aperçus et les balles pleuvent tout autour de nous. L'une d'elles frappe à la tête Alphonse Herman qui tombe pour ne plus se relever. Je me laisse aussi choir sur le fumier et je demeure ainsi immobile jusqu'au soir, faisant le mort. De la place où je me trouvais, je voyais des soldats à la citadelle, munis de jumelles qu'ils braquaient sur moi, prêts à tirer si je faisais un mouvement. Le feu fut mis une troisième fois à notre maison, et, pour le coup, avec succès. Puis ce fut le tour de la maison Lemineur-Lenel, que nous avons réussi à préserver l'avant-veille; en un mot, ce fut l'incendie systématique de ce qui était resté de la rue Saint-Jacques.

Le soir, à la faveur de l'obscurité, nous sommes montés sur la seconde terrasse et nous y sommes restés cachés dans une autre porcherie, jusqu'au jeudi suivant, n'ayant pour nous désaltérer que l'eau amassée dans le bac des porcs, que nous filtrions au moyen de nos mouchoirs de poche.

Le meurtre d'Auguste Colin, qui habitait la rue Saint-Jacques, bien que n'ayant pas été perpétré en cet endroit, trouve cependant naturellement sa place ici et nous en empruntons le récit au rapport de l'épouse Colin, Sophie Nihoul.

436.

Nous habitons, mon mari et moi, le premier étage d'une maison de la rue Saint-Jacques. Nous en fûmes chassés le vendredi soir par l'incendie, et le lendemain nous nous réfugiâmes chez M^{me} Edmond Marchal, rue En-Rhée.

Le dimanche soir, mon mari et moi, nous décidons de revenir chez nous rue Saint-Jacques, pensant que nous serions plus en sécurité dans un quartier déjà éprouvé.

Sur la place, en face de la Collégiale, les maisons ne brûlaient pas; mais, constatant que la rue Sax est en feu, nous descendons l'escalier du pont et nous longeons la Meuse. Arrivés près de l'abattoir, nous voyons des ombres remuer et nous entendons des coups de feu. Je suis atteinte, et j'ai une partie de la main gauche emportée. Je vois alors mon mari, Auguste Colin, lever les mains, trébucher et tomber à l'eau.

Je me suis aussitôt rendue à l'Hôtel des Familles où l'on m'a soignée. Le lendemain, lundi, j'ai été faite prisonnière et conduite chez les Pères Blancs. En traversant la place, je vis que les maisons ne brûlaient pas encore et je me rappelle

fort bien que les soldats sortaient de la maison Dandoy, d'où ils revenaient avec des bonbons qu'ils nous distribuaient.

Le cadavre de mon mari a été retrouvé une dizaine de jours après à l'écluse de Houx, avec celui d'un Père Blanc et d'un soldat français.

La famille Schram-Toussaint a trois fois son nom inscrit au nécrologe dinantais. Un des fils, Nicolas Schram, va nous raconter comment, ayant échappé tous le dimanche, trois d'entre eux ont été pris le lundi et fusillés sur la route de Ciney.

N° 437.

La nuit du 21, en voyant les Allemands mettre le feu, rue Saint-Jacques, à toutes les maisons, nous avons quitté la nôtre (1) qui se trouvait être la dernière à gauche en montant, avant la « Cité ». Nous nous sommes réfugiés, par les hauteurs, dans la direction de l'église de Leffe et, le lendemain, nous nous sommes rendus dans l'ancienne maison Pierre Thirionnet, place Patenier, où nous savions qu'il y avait des caves sûres. Nous y avons rencontré mon frère Jules avec sa femme, nous étions en tout dix personnes. C'est là que nous avons passé la journée du dimanche 23.

Le soir seulement, nous sommes descendus dans la cave, et, la nuit du dimanche au lundi, la maison a brûlé au-dessus de nous, sans que nous pussions fuir, les Allemands ayant à dessein rebouché les soupiraux que nous avions débouchés.

Le lundi matin, nous sommes parvenus à nous dégager de notre prison et nous nous sommes enfuis dans des directions différentes, sauf mon père, qui étant infirme est resté caché dans la cave.

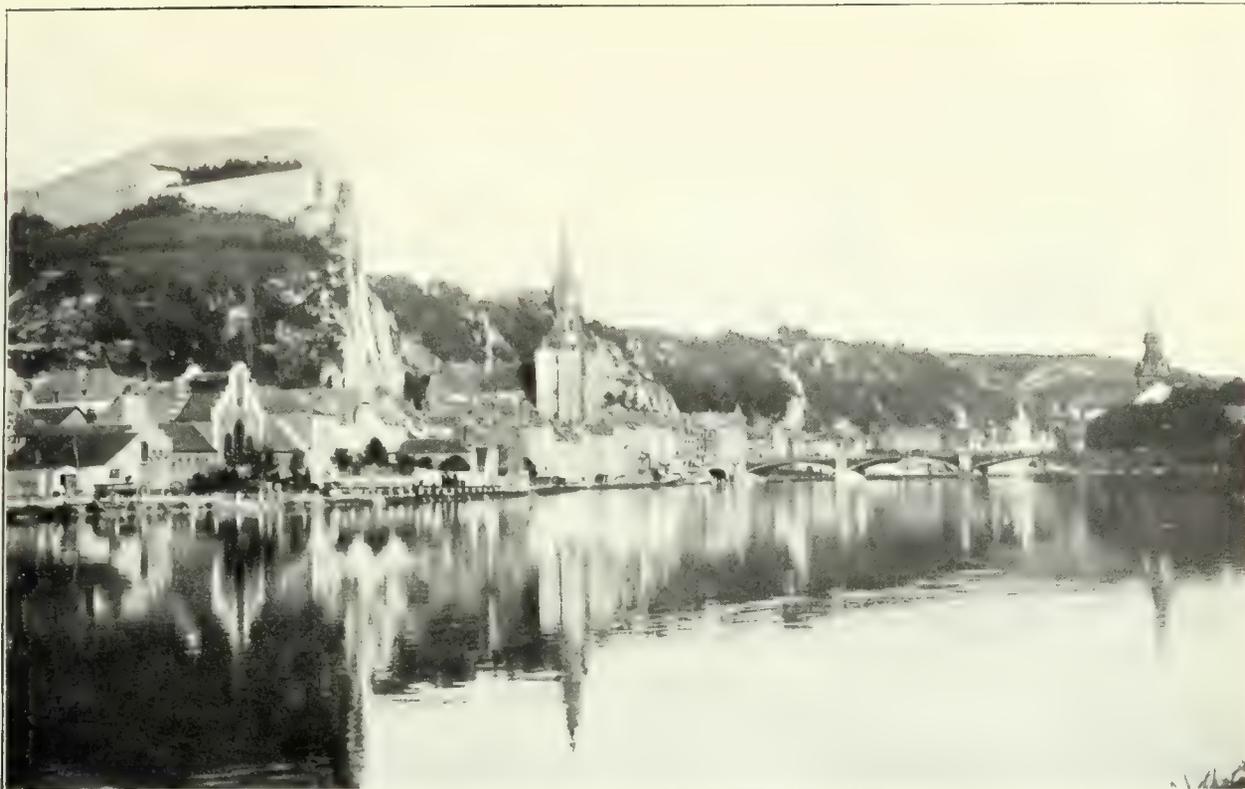
Avec le vieux Hendrickx, en escaladant des murs derrière la Collégiale, je suis parvenu jusque chez M. le Doyen qui nous a servi à déjeuner. De là, en traversant la Grand-Place presque déserte, nous nous sommes rendus chez Somme, rue En-Rhée. Mais, saisi d'un certain remords, je suis retourné chez Pierre Thirionnet : j'y ai pris mon vieux père sur mes épaules et je l'ai emporté rue Saint-Jacques, où je l'ai étendu sur son lit. Un peu plus tard, ma mère et Arthur sont venus nous rejoindre. C'est alors que, voyant arriver des Allemands, je suis allé me cacher dans un fenil où se trouvaient déjà Lucien Porignaux et son jeune fils. (Voir rapport n° 424.)

Mon père, ma mère et mon frère Arthur ont été pris par les soldats et conduits jusque devant la maison d'Achille Stéphane, où ils ont été fusillés. C'est là que quatre jours après, lorsqu'il me fut permis de circuler, je vis leurs cadavres. Il y avait en tout huit corps, jetés pêle-mêle les uns sur les autres, sur l'accotement gauche. Avec les miens, se trouvaient aussi le vieux Monard et le père Couillard. Les trois autres devaient être des étrangers, car, quoique connaissant bien tous les Dinantais, je ne les reconnus pas.

En rentrant en ville, le jeudi, je vis un cadavre à moitié carbonisé rue Sax, en face de la pharmacie Paquet (2). C'était vraisemblablement celui du Docteur Remy.

(1) Il y avait quatre personnes : Egide Schram, le père ; sa femme, Marie Toussaint, et deux fils, Nicolas et Arthur.

(2) Exactement vers le coin formé par la maison « Au Castor » et la maison du greffier de la Justice de Paix Lecocq.



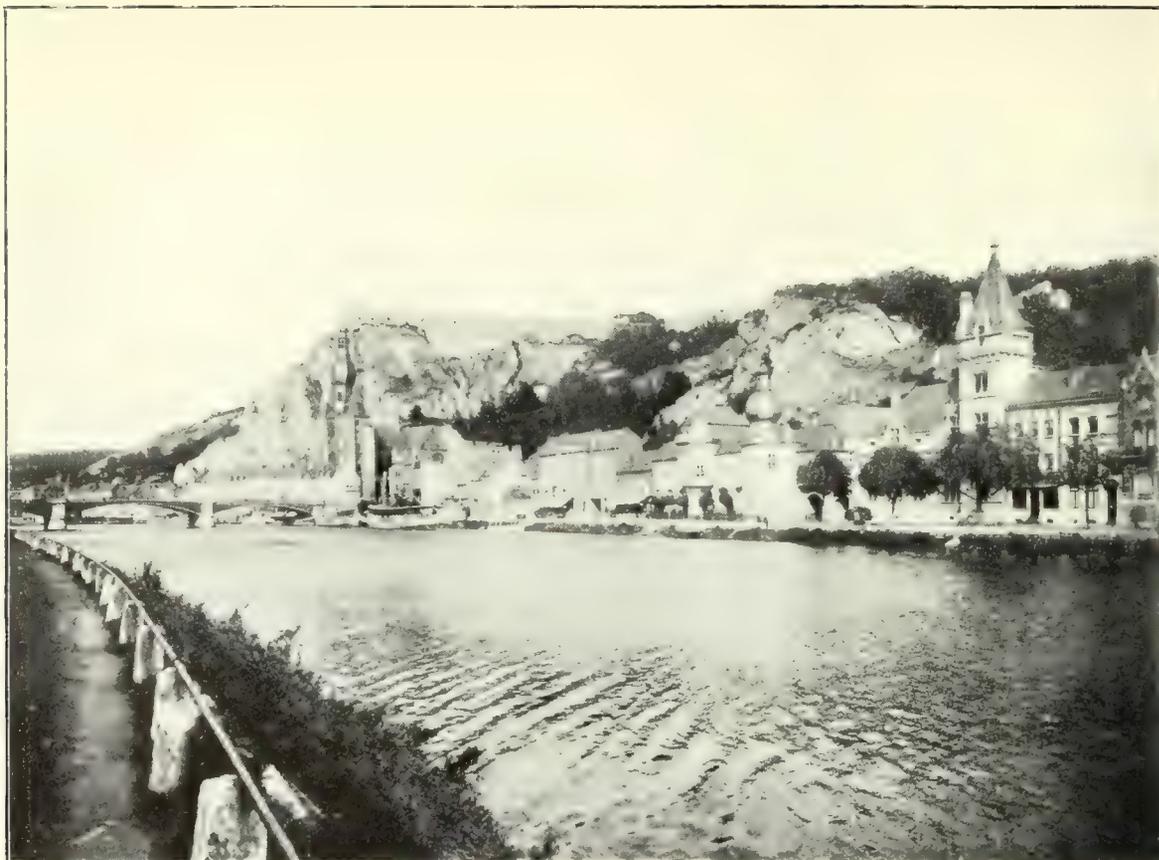
(Photo Nels, Brux.)

Fig. 100. — Dinant en aval, avant le sac de la ville.
(Vue prise du chemin de halage, à Saint-Médard.)



(Photo Pirot.)

Fig. 101. — Dinant en aval, après le 23 août 1914.
(Vue prise du fort.)



(Photo Nels, Brux.)

Fig. 102. — Dinant en amont, avant le sac de la ville.
(Vue prise de la route de Neffe.)



(Photo Pirot.)

Fig. 103. — Dinant en amont, après le 23 août 1914.
(Vue prise du fort.)

III. — *Les opérations* *du 100^e régiment dans le faubourg Saint-Nicolas (1).*

Pendant la journée du 23 août, les troupes de la 46^e brigade ne se risquèrent pas au-delà de la Collégiale : en traversant la Grand'Place, elles s'exposaient à être fauchées par les mitrailleuses françaises (2). D'autre part, le régiment n^o 100, qui descendit par la Montagne de la Croix, ne dépassa guère la rue du Palais de Justice, car les rues transversales, assises perpendiculairement au quai de Meuse et à la rue Grande, restèrent jusqu'au soir sous le feu des Français.

Nous ne nous occuperons donc pas en ce moment du quartier compris entre la Grand'Place et la rue du Palais de Justice.

En même temps que la 32^e division envahissait le faubourg de Leffe et la 46^e brigade le quartier Saint-Pierre, le régiment des Grenadiers de la Garde n^o 100 se répandait dans le quartier Saint-Nicolas.

Le lieut.-colonel comte Kielmannsegg, commandant le 1^{er} bataillon, envoya en avant la 1^{re} compagnie. Les premiers éclaireurs descendirent impunément la Montagne de la Croix et, sans être inquiétés, se fauilèrent à travers les rues jusqu'au coin de la Place de Meuse ; mais, arrivés là, ils furent accueillis par les balles françaises ; plusieurs d'entre eux tombèrent. Quand les troupes suivirent, les Français, dont l'attention était en éveil, les prirent sous leur feu ; et, sur les hauteurs aussi, il y eut « de nombreux tués ou blessés (3) ».

Il n'en fallait pas davantage pour déchaîner sur la population la colère de troupes disposées à voir partout des « francs-tireurs ». Dans l'imagination des soldats faussée par les récits qu'ils avaient entendus, chaque maison se change en forteresse solidement aménagée, dans laquelle les civils « se défendent opiniâtrément à l'aide de toutes les armes imaginables (4) ».

Les mesures de rigueur ne se firent pas attendre : « Aux compagnies furent assignées des parties de la ville pour y perquisitionner et pour les nettoyer, avec mission de conduire à la prison les habitants qui

(1) Pour tout ce chapitre voir plan fig. 213.

(2) Nous avons dit que, de toute la journée, les Allemands n'auraient pu rencontrer que trente-trois civils dans la rue Saint-Jacques, la rue Petite et la rue Sax : ce n'était pas suffisant pour se faire un bouclier de leurs corps.

(3) *Livre Blanc*, annexe 9.

(4) *Ibidem*, annexe 6.

n'opposeraient pas de résistance et de passer immédiatement par les armes ceux qui feraient de la résistance ». C'est le comte Kielmannsegg lui-même qui parle ainsi et il ajoute que « de nulle part il ne lui a été signalé que ses ordres eussent été transgressés (1) ». Le rapport de combat du régiment dit qu'il fallait « en certains endroits lutter pour chaque maison avec des grenades (2) ».

En réalité, que s'est-il passé ?

Lorsque les soldats allemands virent leurs camarades tomber sous le feu des Français, ils tirèrent de force les habitants de leurs demeures ; ils en abattirent plusieurs.

Un premier groupe d'habitants, qui stationnaient rue du Faubourg Saint-Nicolas, servit de cible aux soldats postés sur les hauteurs ; plusieurs personnes furent blessées, deux d'entre elles moururent des suites de leurs blessures. De ses prisonniers, l'ennemi se fit un rempart vivant pour traverser la Place d'Armes. De même, il réunit les habitants des maisons situées au-delà de la prison et, dans le dessein d'atteindre les Rivages, il les exposa aux balles françaises : celles-ci firent, malheureusement aussi, quelques victimes ; l'une d'elles ne tarda pas à succomber. Il renonça, pour le moment, à s'aventurer plus loin et enferma les captifs dans la prison.

Les Allemands avaient, entre-temps, choisi un second lieu de rassemblement : la maison Bouille, rue du Pont-en-Ile, avec ses dépendances : écurie et forge. Là, affluèrent pendant toute la journée, hommes et femmes, vieillards et enfants, indistinctement. Les locaux devinrent trop exigus : la forge fut évacuée et ses occupants menés à la prison. La forge, cependant, ne tarda pas à se remplir une seconde fois.

Vers 17 heures, les gardiens assassinèrent près de la maison Bouille dix-neuf innocents. Ce n'était que le prélude de la fusillade collective. Car voici que les portes s'ouvrent pour laisser sortir les prisonniers ; à travers les ruines accumulées par l'incendie, ils sont conduits rue du

(1) *Livre Blanc*, annexe 7. — Relevons ici une contradiction flagrante entre les rapports 6 et 7 du *Livre Blanc*. Le comte Kielmannsegg déclare explicitement que « depuis 8 heures du matin jusque 8 heures du soir environ, les trois compagnies furent continuellement engagées dans des combats de rues » ; or le rapport de combat du régiment n° 100 dit que « comme, vers la fin de l'après-midi, la localité n'était pas encore complètement entre leurs mains, l'artillerie bombardra la ville. Celle-ci fut alors, pour la plus grande partie, détruite par le feu ». Donc, le colonel aurait imperturbablement maintenu ses troupes sous les obus allemands ! — Ce n'est pas tout. Le sous-lieutenant Brink n'a peut-être pas lu les rapports 6 et 7 et, sans souci de faire concorder le sien avec les autres, il déclare sans sourciller que vers 7 h. s. le temps lui fit défaut pour nettoyer les maisons, car il avait reçu l'ordre d'évacuer immédiatement la ville à cause du bombardement imminent de la cité (annexe 5).

(2) *Ibidem*, annexe 6.

Faubourg Saint-Nicolas. La tête du cortège est arrêtée à la Place d'Armes ; les femmes et les enfants sont retenus ; quelques hommes, la plupart des vieillards, sont écartés ou renvoyés ; tous les autres, les condamnés à mort, au nombre de 137, sont rangés contre le mur du jardin de M. Tschoffen et fusillés par ordre du lieutenant-colonel comte Kielmannsegg ! A la faveur des ténèbres, quand les bourreaux eurent abandonné leurs victimes, trente hommes se relevèrent, blessés ou indemnes ; vingt-cinq d'entre eux sont encore vivants à l'heure actuelle.

Le comte Kielmannsegg avoue être l'auteur de ce massacre, mais il éprouve le besoin d'ajouter qu'il n'a agi « qu'en exécution d'un ordre supérieur (1) ».

La raison de ce massacre ? L'ordre était formel de fusiller sur-le-champ quiconque serait trouvé les armes à la main, et même de faire usage des armes contre ceux qui, au moment de leur arrestation, opposeraient quelque résistance. Si les hommes ont été retenus prisonniers toute la journée, c'est qu'ils n'étaient pas coupables.

Ainsi donc, de sang-froid, sans jugement préalable, en dehors de toute nécessité stratégique, un officier de l'armée allemande commande l'assassinat de 137 innocents ; ses subordonnés lui obéissent et l'autorité militaire relève le fait : loin de le blâmer, elle le sanctionne de sa haute approbation !

Les morts dorment en paix, mais la conscience humaine clame contre une telle infamie et demande justice !

Les femmes et les enfants, sans appui, sans gîte, s'en retournent à travers la ville en feu, traqués par un ennemi inexorable qui fait encore pendant cette nuit tragique plus d'une victime. Le lendemain ou le surlendemain, toutes ces veuves et ces orphelins seront captifs à l'abbaye des Prémontrés, d'où ils ne sortiront que le jeudi.

Après plusieurs alertes, dont certaines furent sanglantes, les civils détenus à la prison au nombre de plusieurs centaines, virent les portes se rouvrir devant eux. Leur espoir de liberté est bien vite détrompé : on tourne le dos à la ville. Arrivé au Rocher Bayard, le cortège s'arrête. Les femmes et les enfants sont envoyés dans la direction d'Anseremme et passent devant l'hécatombe amoncelée au pied du mur Bourdon. Les hommes sont retenus ; et, quand viendront s'adjoindre à eux les prisonniers des Rivages, d'Anseremme et de Neffe, ils feront demi-tour, et seront

(1) *Livre Blanc*, annexe 7.

conduits à Herbuchenne. Sans qu'ils s'en rendent compte, c'est la première étape vers l'Allemagne (1), c'est l'exil qui commence : au nombre de plus de 400, ils resteront trois mois enfermés dans la prison de Cassel avec les malfaiteurs de droit commun « par mesure de sécurité publique ! »

Fidèles à notre procédé, nous allons reprendre par le menu tous les faits et exposer loyalement à nos lecteurs la conduite inqualifiable des Grenadiers de la Garde dans le Faubourg Saint-Nicolas en cette inoubliable journée du 23 août 1914.

Notre documentation est particulièrement riche pour cette partie de la ville. Quatre-vingt-deux dépositions se sont accumulées dans nos fardes pendant la guerre. Depuis lors, les multiples enquêtes faites sur place nous ont permis de mettre au point les événements dans leurs moindres détails. Nous avons cru, toutefois, devoir déroger un tant soit peu au système adopté jusqu'ici. Il ne nous a pas été possible de trouver un rapport « type » relatant tous les faits de la journée. Toutes les dépositions se complètent et se confirment les unes par les autres ; nous avons été forcés de les fondre en quelque sorte pour en faire un récit suivi, en nous servant — autant que les exigences du style le permettaient — des paroles même des narrateurs. Les multiples références que nous donnons sont une garantie de la sincérité de l'histoire et une source de contrôle facile (2).

§ 1. — *Les premières victimes.*

Les habitants de la Montagne de la Croix, de la rue de la Grêle et de la Place Saint-Nicolas signalent la présence des Allemands dans la montagne au lever du jour (3). Des soldats descendirent jusqu'aux abords des habitations : on en vit sur les anciens remparts qui dominent la rue de la Grêle (4). C'est de là, sans doute, que fut tiré le coup de fusil qui blessa M^{me} Eugène Noël, au sein gauche (5).

Le canon se fit entendre vers 6 heures.

(1) Le rapport de combat du régiment n^o 100 (annexe 6), dit « que les hommes furent conduits à Marche ». En n'en disant pas davantage, le *Livre Blanc* dénature la vérité.

(2) Rappelons en passant que, comme il a été dit dans la Préface des auteurs (T. I, p. X), toute cette documentation est déposée aux archives de l'Evêché de Namur et de l'Abbaye de Maredsous.

(3) Déposition d'Henri Richard.

(4) Idem. — « Des voisins m'ont crié : On te met en joue ! Je rentrai précipitamment ».

(5) Elle mit huit mois pour se guérir. — D'autres coups furent tirés, sans résultat, sur Adelin Sibret, sur M^{lle} Manguit, et un peu plus tard, sur Constant Geudvert, qui revenait de la chapelle des Oblats.

« Au premier coup de canon, dit Eugène Noël, un groupe d'Allemands a dégringolé de la montagne par l'escalier du jardin d'Ignace Nossaint, a fracturé la porte et s'est trouvé dans la rue. Ils ont brisé les fenêtres du rez-de-chaussée de la maison Mossiat, et mis le feu dans les deux places (1); puis ils ont disparu par la rue Léopold. »

« Les Allemands, raconte Ignace Nossaint, sont arrivés chez moi par les jardins; ils ont tiré dans les portes et dans les fenêtres. La porte, qui met l'étage en communication avec la première terrasse, s'étant ouverte, ils ont pénétré dans la maison, l'ont visitée sommairement, et sont passés dans la rue, sans descendre à la cave. Jules Poncin, après leur passage, a été trouvé mort dans le cabinet à la cour: la balle qui l'a tué, avait traversé la porte (2). »

« J'étais réfugié, dit Frédéric Colle, chez ma tante, M^{lle} Goulière, Place Saint-Nicolas. Le matin, j'ai vu les Allemands descendre les jardins du Casino. Les Français tirèrent sur eux, car on apercevait distinctement la poussière soulevée par les balles, et les Allemands baissaient la tête en les entendant siffler à leurs oreilles. »

M^{lle} Lelièvre a vu, vers 6 heures, un petit groupe d'Allemands sortir avec défiance par le Casino, dont les portes étaient restées ouvertes: ils ont pris la direction de la Grand'Place.

Selon Camille Vérenne, des Allemands sont descendus vers 7 heures par la propriété de Montfat.

Vers 8 heures, trois soldats, qui ont été bientôt suivis par bon nombre d'autres, ont trouvé le moyen de sortir des jardins du Casino par le Couret et d'aboutir ainsi Place Saint-Nicolas: c'est un des trois premiers qui envoya une balle à Léon Michel. Celui-ci, père d'une nombreuse famille, fut tué au milieu des siens dans la maison de son voisin Jaumonet, dont une fenêtre venait d'être ouverte.

Il semble cependant bien avéré — et en cela nous sommes d'accord avec le *Livre Blanc* — que c'est par la Montagne de la Croix que la majeure partie du régiment n° 100 descendit en ville pour se répandre dans les différentes rues.

Les premiers soldats se présentent vers 6 heures. Ils visitent les maisons. Ils ont (c'est le prétexte qu'ils donnent) la mission de s'assurer qu'il n'y a pas de Français cachés, et qu'on ne possède pas d'armes; ils sont calmes et se retirent en disant aux habitants: « Vous pouvez être tranquilles (3) ».

La même chose se reproduit une demi-heure après. « Mais cette fois, ajoute Léonie Firmin, pendant que nous étions dehors, des soldats, aux alentours du « Rossignol », faisaient le coup de feu dans la direction de l'autre rive, et il en descendait qui longeaient les murs des jardins en face de notre maison et se postaient

(1) Ce commencement d'incendie fut éteint par Jules Laviolette; néanmoins, l'immeuble brûla vers 9 heures.

(2) Jules Poncin était venu de Spontin avec sa famille chez son beau-frère L. Seillier, rue Saint-Jacques; ensemble ils passèrent le 22 août chez M. Nossaint. S'y étaient réfugiés également M. et M^{me} Cousot, les familles Pequet et Evrard; en tout vingt-deux personnes.

(3) Dépositions d'Auguste Guillaume, greffier-adjoint du tribunal, et de Léonie Firmin, épouse Defrance.

de 5 en 5 mètres, tous du même côté. Nous avons vu des soldats briser à coups de hache les portes et les volets des maisons situées en dessous de la nôtre; d'autres tiraient dans les fenêtres. »

Il faut placer à ce moment le meurtre de Joseph Marine. Celui-ci avait passé la nuit chez Malaise et avait voulu rentrer chez lui le matin. Toujours est-il que, plus tard, lorsque les familles Guillaume et Firmin, avec d'autres, seront emmenées prisonnières (1), elles verront, par la porte ouverte de la maison (fig. 213, n° 4), le cadavre de Joseph Marine étendu au pied de l'escalier.

§ 2. — *La chasse à l'homme.*

Les Français, surpris peut-être par l'apparition des Allemands à 6 heures du matin sur la Place de Meuse, durent surveiller avec plus d'attention les accès qui avaient permis à l'ennemi de déboucher si près d'eux, et ils ne tardèrent pas à lui infliger des pertes aux abords du « Rossignol » (fig. 213, n° 8) qui sont à découvert et sur le haut de la montagne. Nous avons l'aveu du *Livre Blanc* (2). Nous en aurions eu, du reste, la preuve dans l'existence jusqu'en 1917, au milieu d'un petit jardin sis à moins de 50 mètres du « Rossignol », d'une sépulture contenant, d'après l'inscription de la croix, dix soldats tombés pour leur patrie en août 1914 (3).

Aussi, dès que les Grenadiers de la Garde furent descendus en ville, laissant à l'artillerie et aux autres régiments de la brigade le soin de combattre, ils ne s'inquiétèrent plus du voisinage de leurs adversaires, si ce n'est pour aviser aux moyens d'éviter leurs coups. Nous les verrons se servir des civils pour relever leurs morts et leurs blessés; nous les verrons s'abriter derrière les femmes et les enfants pour s'avancer dans les endroits découverts; pour visiter à leur aise les maisons, nous les verrons élever des barricades au passage des rues transversales (4); nous les verrons enfin, en cette journée du 23 août, respecter la Place et la Promenade de Meuse, ainsi que les rues qui y aboutissent.

(1) Nous reviendrons sur le sort de ces familles, et spécialement sur le meurtre de Joseph Firmin.

(2) Annexe 9. — Notons en passant que les 3 premières maisons, rencontrées par les Allemands, étaient évacuées chaque soir depuis le 15 août par leurs habitants : Pierre Altenhoven (fig. 214, n° 1), Henri Georges et Joseph Baudart, et que la famille Georges, du « Rossignol », resta cachée jusque 6 heures du soir dans un trou du rocher (avec eux, des voisins; en tout, 18 personnes).

(3) Les cadavres ont été transportés au cimetière allemand de la citadelle.

(4) Rue des Fossés, ils employèrent les meubles de M. le D^r Vermer et de M. Hachez; rue de la Barque, ceux de MM. Thirifays et Wartique; rue Wiertz, les tissus de la maison A. Degraux et C^{ie}; rue du Palais de Justice, les toiles de la maison Legros - Hastière.



(Photo De Wynter.)

Fig. 104. — La Collégiale de Dinant et le pont détruit

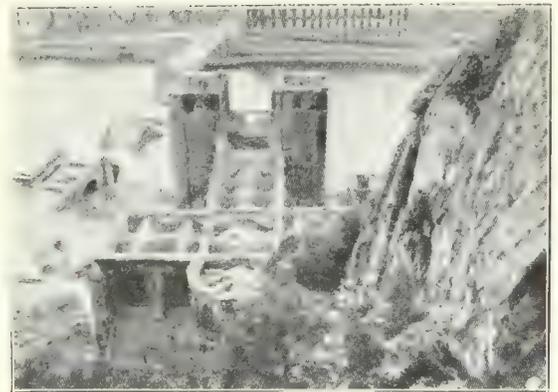
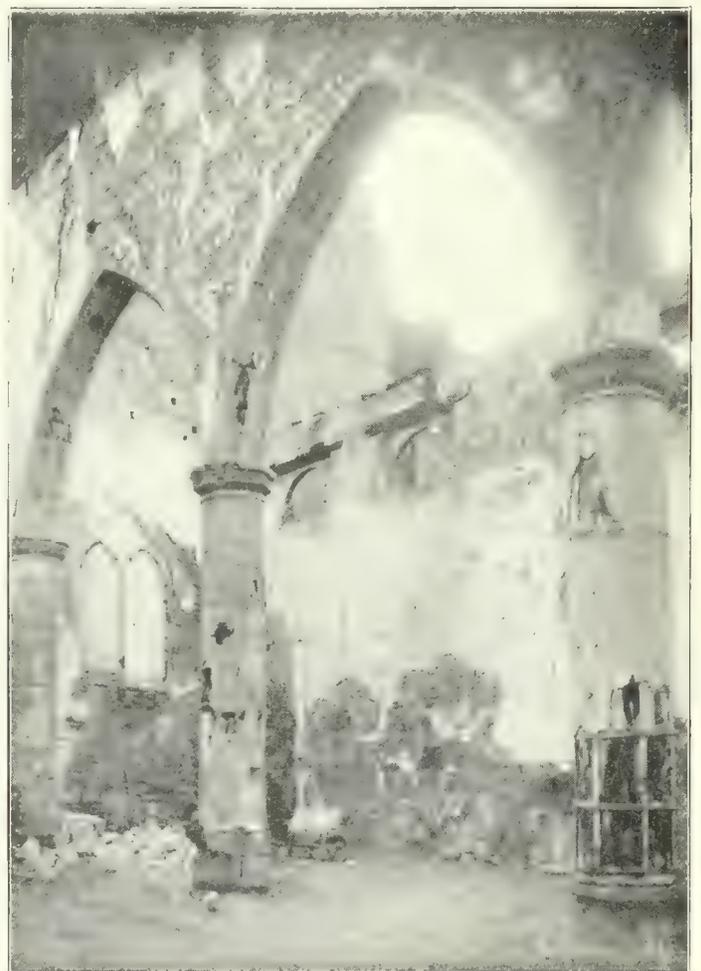


Fig. 105. — La Collégiale de Dinant vue à vol d'oiseau.
(Les tours et la toiture ont été complètement incendiées.)



(Photo De Wynter.)

Fig. 106. — Ruines de l'église Saint-Pierre.



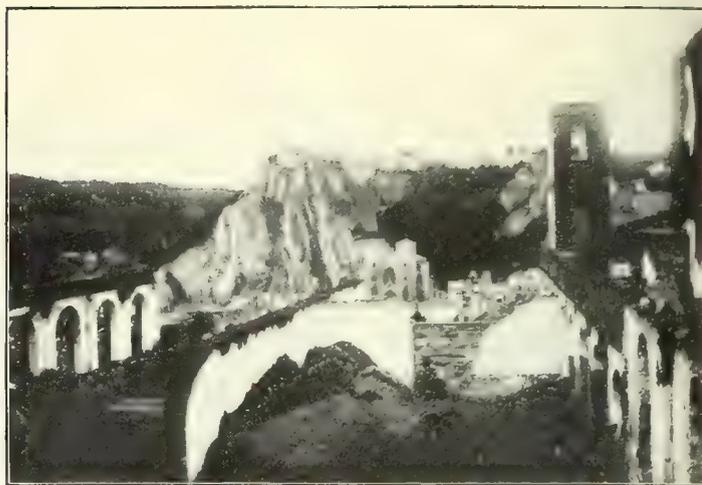
(Photo De Wynter.)

Fig. 107. — Ruines de l'église Saint-Nicolas.



(Photo Paquier.)

Fig. 108. — Les ruines de la Poste et de l'Hôtel de Ville.



(Photo Pirot.)

Fig. 109. — Les ruines du Collège de Bellevue.



(Photo Pirot.)

Fig. 110. — Rue Grande (*Hotel des Familles* à droite).



(Photo van Ryckevorsel.)

Fig. 111. — *Hôtel des Ardennes*, rue Léopold.



(Photo van Ryckevorsel.)

Fig. 112. — Rue Grande.

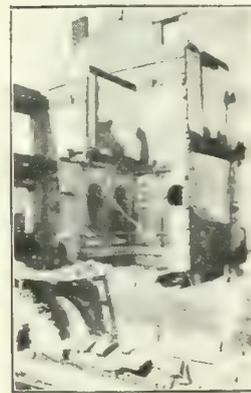


Fig. 113 et 114. — La Banque Centrale de la Meuse

Le régiment n° 100 avait autre chose à faire : il devait « nettoyer » la ville. La chasse à l'homme commençait !

Suivons-le, par exemple, rue du Faubourg Saint-Nicolas et rue Grande (1).

Les soldats manœuvrent en file le long des trottoirs, se suivant à deux mètres de distance. Chaque ligne a les yeux fixés sur les fenêtres d'en face ; aux coups de sifflet, l'arme à la main, la tête en avant, l'air défiante, ils avancent, reculent, s'arrêtent, pour recommencer plus avant le même manège. Des habitants, trop curieux et trop hardis, sont sur leurs portes : parfois, le premier soldat leur fait signe de rentrer (Emile Lelièvre) ; parfois, il tire sans crier gare (Frankinet père, Edouard Diffrang) (2).

Tranquillisés par cette reconnaissance, d'autres soldats, par petits groupes, opèrent à l'aise. Ils sonnent aux portes (s'en donnent-ils toujours la peine ?) et, quand la porte reste fermée, parce que les habitants sont partis ou craignent de se montrer, ou bien même si la porte ne s'ouvre pas assez vite au gré des visiteurs, c'est la hache, la crosse de fusil ou la baïonnette-scie qui fait la brèche. Portes closes, fenêtres et vitrines dont les volets sont partout fermés, tout vole en éclats : il faut faire sortir les occupants ; il faut mettre au jour tout ce qui peut être utile ou seulement agréable à l'armée : ici, vins et liqueurs ; là, cigares ; ailleurs, pains, couques, bonbons, chocolats ; enfin, des matelas et des couvertures.

Ce n'est pas tout : car l'armée allemande a prévu qu'elle n'aurait raison des Dinantais que par la poudre et par le feu ! C'est le tour des lanceurs des grenades, des incendiaires, suivant de près les premiers.

Rue Grande, Émile Lelièvre (3) a vu arriver, poussée par les soldats, une petite

(1) Dépôts de MM. Herbecq et Lelièvre.

(2) Des incidents se produisent : rue Grande, près du Casino, Émile Lelièvre a vu un soldat, qui avait le fusil en bandoulière, tirer en l'air ; immédiatement la conclusion est déduite : le coup n'a pu partir que d'une petite fenêtre à l'étage de la maison du D^r Vermer (fig. 212, n° 28) dans la partie qui forme saillie et regarde la place Saint-Nicolas ; des soldats tirent dans la fenêtre dont les persiennes sont baissées et réduisent fenêtre et persiennes en miettes ; tandis que d'autres font mine d'avoir peur et de s'enfuir. Rue du Faubourg Saint-Nicolas, à 7 h. 1/4, les Allemands tirent sur la maison Simon qui est déserte, et à 9 h. 1/4 sur la maison Mossiat, dont les habitants ne sont sortis que le soir, après l'incendie.

(3) M. Lelièvre fut d'abord conduit avec sa sœur jusqu'à la pharmacie Ferage ; il obtint alors de pouvoir, accompagné d'un soldat, revenir prendre sa mère et son frère. Ils doivent la liberté de rester chez eux, croit-il, à un Allemand qui aurait trouvé une ressemblance entre sa mère et M^{me} Lelièvre. Il est resté presque toute la journée sur la porte, livrant aux soldats couques, bière et sirop de groseilles, et montrant sur la vitrine, à ceux qui voulaient pénétrer chez lui, l'inscription qui leur en faisait défense. C'est à cette circonstance, unique en son genre, que nous devons tant de détails intéressants et précis sur les procédés allemands. M. Lelièvre, en rentrant chez lui, a vu un petit engin qu'il compare à un piège à souris, sur planchette : les soldats lui en ont expliqué l'usage. Beaucoup de Dinantais ont vu semblables engins dans les mains des soldats. Et le soir, devant les « prisonniers de Cassel », il en a été fait emploi pour mettre le feu à certaines maisons des Rivages.

charrette à deux roues, et bientôt un engin est jeté dans la maison Havelange (déserte), qui prend feu aussitôt (1).

A 8 heures du matin, la maison Simon, rue du Faubourg Saint-Nicolas, était en flammes.

Vers 10 heures, rue Léopold, pour sortir de l'Hôtel des Ardennes (fig. 111), M. Delens (2) se vit obligé de passer sur les débris qu'a amoncelés dans le vestibule l'explosion d'une grenade. — En face de l'Hôtel, chez Edouard Herman, une grenade éclata dans le soupirail de la cave (3). — Quand MM. Delens et Taquet (4), partis de la forge Bouille pour aller relever des blessés, passèrent par la Place Saint-Nicolas, ils constatèrent que leurs demeures étaient la proie des flammes.

A 13 heures, la maison de M. Victor Thonon, rue Grande, flambait (5).

A 14 heures, les civils, conduits de la forge Bouille à la prison, cotoyèrent le vaste brasier que formait le pâté de maisons entre la Montagne de la Croix et la rue Saint-Roch; la maison de M. Georges Monin (déserte) achevait de se consumer.

Vers 19 heures, à cause de l'incendie de la maison de M. Leblanc, on ne passait plus rue des Trois Escabelles (6), ou bien on y risquait de voir les vêtements prendre feu (7).

Le soir, encore, la barricade de la rue des Fossés avait brûlé à la suite de l'incendie des maisons voisines (8).

Le soir, enfin, des fusées lancées des hauteurs communiquaient le feu à la maison de M^{lle} Evrard, rue Grande (9).

Ces incendies ne sont pas les seuls : un coup d'œil, jeté sur les plans que nous publions (fig. 212 et 213), suffit à l'observateur pour se rendre compte de l'importance des ravages causés par le feu. Mais nous

(1) Vers 10 heures, les Allemands, avec des civils, entre autres Camille Wilmotte, sont allés à l'arsenal chercher le dévidoir avec les tuyaux et une petite échelle (témoignage de Camille Vérenne). Ils ont travaillé eux-mêmes à éteindre l'incendie ou du moins à l'empêcher de se propager du côté de la maison du D^r Cassart, qui soignait leurs blessés; ils y ont réussi. Néanmoins, le soir, le feu a été mis chez Jules Lemaire et la maison Cassart a brûlé comme les autres (E. Lelièvre).

(2) Avec lui, sa famille et les personnes qui étaient venues loger à l'Hôtel : MM. Paul Corbiaux et Frédéric Cousot, la famille Jérôme Piette, etc. — Celui-ci s'est trouvé parmi le groupe qui s'est arrêté devant la porte du jardin de M. Tschoffen et a été épargné.

(3) Heureusement pour les réfugiés, le soupirail avait été bouché au moyen d'un matelas.

(4) Coin de la rue Léopold, opposé à l'Eglise Saint-Nicolas.

(5) Déposition de M. Sasserath.

(6) Témoignage d'Adolphe Goffinet, épargné comme Jérôme Piette.

(7) Témoignage de Pauline Sorée, devenue, depuis quelques instants, veuve d'Octave Hubert.

(8) Déposition d'Edouard Diffrang.

(9) Déposition d'Hélène Cellier, épouse d'Achille Suray. Celle-ci avait été blessée le 15 août (voir page 39) : Dans la matinée du 23, lorsque les Allemands pénétrèrent chez M^{lle} Evrard, rue Grande, ils enlevèrent à Hélène Cellier le bandeau qui lui recouvrait l'œil, pour s'assurer que la blessure était ancienne; puis, ils lui délivrèrent, à elle et à M^{lle} Evrard, l'autorisation de rester. M^{lle} Evrard servit le café aux Allemands : ce qui ne les empêcha pas de mettre le feu dans le salon quand ils se retirèrent. C'est une façon de remercier. Le commencement d'incendie put être éteint. Les Allemands enlevèrent Achille Suray; mais il eut la chance d'entrer dans la forge Bouille, d'où il sortit pour aller à la prison et à Cassel.

avons voulu, tout au moins, signaler les foyers sur lesquels des renseignements précis nous ont été fournis. Nous l'avons voulu pour mettre une fois de plus sous les yeux de nos lecteurs les mensonges allemands, pour démontrer que les incendies ont été volontaires, et ne sont pas la conséquence d'un bombardement, qui n'a existé, disons-le, en ce 23 août, pour la partie de la ville située sur la rive droite de la Meuse, que dans l'imagination des rédacteurs du rapport de la commission militaire de Berlin (1).

Et ce n'étaient de toutes parts que clameurs, vociférations, appels rauques, hurlements sauvages, entremêlés de coups de sifflets.

Entre-temps, canons, fusils, mitrailleuses, faisaient rage au-dessus de la ville, s'acharnant contre les faibles réserves françaises, dont le seul objectif était de retarder de quelques heures le passage du fleuve afin de permettre à l'armée d'Entre-Sambre et Meuse d'opérer sa retraite.

Cependant, que devenait la population ?

Ignorante des dispositions prises tardivement la veille par l'Etat-Major français, avec qui les communications avaient été interrompues, confiante dans la valeur de nos alliés dont le combat du 15 août lui avait fourni une preuve manifeste, elle s'imaginait que les voûtes de ses caves lui offriraient une fois de plus un refuge, sinon commode, du moins efficace contre les shrapnells. Elle était prête à courir les risques inévitables d'un nouveau choc des armées. Anxieuse, mais calme, elle attendrait l'issue de la journée, faisant des vœux pour le succès des Français, certaine toutefois, si le sort des armes en décidait autrement, de voir les Allemands, dont la civilisation et la discipline avaient été tant vantées, respecter les lois de la guerre, comme elle les avait elle-même scrupuleusement observées (2). Quelle désillusion !

Dès le premier coup de canon, chacun s'était empressé de descendre à la cave (3). On ne tarda pas à comprendre que la situation n'était plus celle du 15 août. Les coups de fusil se succédaient rapides, de plus en

(1) *Livre Blanc*, Avant-propos.

(2) Pour les habitants du quartier Saint-Nicolas, la « reconnaissance » du vendredi soir n'était autre chose que le fait d'une soldatesque avinée en rupture de ban : de pareils exploits ne devaient pas se renouveler. Bien plus, nous voyons bon nombre de familles qui avaient été témoins ou même victimes de la scène de sauvagerie, se borner le 22 août à changer de quartier. Nous retrouvons leurs noms parmi ceux des fusillés du mur Tschoffen : Théophile Fauconnier et son frère Auguste, Henri Fécherolle-Puissant et son fils Marcel, Eugène Goffin, Léon Jassogne, Alexandre Jaumot, Alphonse Laforêt, Emile Nepper, Fernand Panier, Louis Paquet, Henri Patigny ; d'autres noms figurent dans la liste des « épargnés » : Léon Lebrun, Jules Lemineur, Jérôme Piette, Paul Thirionnet.

(3) Pour ne pas être prises à l'improviste, beaucoup de personnes avaient transporté à la cave des matelas et des couvertures et y couchaient depuis le 15 août.

plus rapprochés : se battrait-on dans la rue ? Les Français auraient-ils repassé la Meuse ? Non : on ne voyait que des Allemands ; on entendait leurs lourdes bottes marteler le pavé. Serait-on abandonné ?

Après l'incertitude, l'inquiétude : car le tumulte grandit, il approche. La porte est ouverte, de gré ou de force. Aussitôt qu'un habitant se montre, le revolver est braqué sur lui, les fusils sont à l'épaule, prêts à faire feu, et tandis que le pauvre lève les mains d'un geste de désespoir, il est visité minutieusement : « Pas d'armes ? » Est-il besoin de dire qu'il n'y a d'armes nulle part (1) ? Alors retentit l'inoubliable « heraus ! heraus ! » Il faut aller vite : « heraus ! heraus ! » Inutile de savoir l'allemand pour comprendre ; le geste est là qui traduit le commandement : « heraus ! heraus ! » Pas d'hésitation : sinon, le geste fait place à un coup de poing, de crosse de fusil, parfois même de baïonnette : il faut sortir ! Il arrive qu'on n'a pas même le temps d'appeler les siens, et lorsque ceux-ci ne se décident pas à quitter immédiatement leurs cachettes, les Allemands se font précéder à la cave par des coups de feu : chez Jules Gillet, place Saint-Roch, un coup de revolver est tiré du haut de l'escalier ; rue Grande, chez Delprat-Gentil, ce sont deux coups de fusil, et chez Camille Fisette, c'est encore un coup de revolver ; chaque fois, au milieu d'un groupe nombreux, dans lequel les femmes et les enfants sont en majorité. Il faut sortir ! Et tandis que les Allemands visitent la maison de la cave au grenier, brisent les meubles, les lustres et les glaces, et emportent ce qui leur convient, les Dinantais sont sur la rue, nu-tête (2), sommairement vêtus (3), les mains vides (4) ! Il faut se hâter, car la maison brûle (5) !

Rien n'est respecté : ni l'âge, ni le sexe, ni l'infirmité ou la maladie. Nicolas Vigoureux, âgé de 80 ans et paralysé, est contraint de quitter son fauteuil. Alexis Lahaye, qui a 81 ans, est impotent et ne jouit

(1) Nous nous réservons de raconter en détail le cas de Joseph Pécasse. — Quand on changeait de gardiens, on était exposé à être visité de nouveau : tel Jules Pierrard, qui a été fouillé six fois !

(2) Le contraire était l'exception.

(3) « Emile Flostroy, boulanger, rue Grande, a été amené chez Bouille en manches de chemise, les bras retroussés, avec son tablier de travail. » (Déposition de François Gilles.) — Combien d'autres ont été emmenés plus ou moins habillés, chaussés de pantoufles ou de sabots, voire même de caoutchoucs !

(4) Bien rares sont les personnes qui ont pu emporter l'une ou l'autre petite valise préparée d'avance pour le cas d'alerte. Souvent les soldats s'y opposaient.

(5) « Avant que nous sortions de la maison de Camille Fisette, rue Grande, où nous étions réfugiés, les Allemands avaient mis le feu dans le grenier. » (Déposition de M. Camille Mascart, père.) — « Il faut sortir : nous avons l'ordre de brûler la ville », a dit un officier à M^{me} Herbecq, dès 7 heures du matin. — Pendant la nuit du 23 au 24, non loin du Rocher Bayard, M^{lle} M. Herbecq questionna un soldat : « Mais toute la population n'est pas avec nous ? » Et le soldat de répondre : « Ceux qui n'ont pas voulu sortir seront carbonisés. Tant pis pour eux ! »

plus de ses facultés mentales, reste impassible dans son fauteuil malgré la menace d'un revolver ; son petit-fils se voit obligé de le prendre sur ses épaules (1). Désiré Thianche fait de même avec M. Robbe, qui a plus de 80 ans. Edmond Manteau est arraché du lit qu'il semblait ne plus devoir quitter vivant : il a les mains liées comme Henri Vaugin qui est venu le veiller et l'aide à se tenir debout et à marcher jusqu'à l'endroit où ils seront fusillés le soir (2). M^{me} Jules Leblanc souffre d'une maladie de cœur : quoique sa demeure ne soit pas bien éloignée, les soldats sont obligés de lui présenter une chaise avant de l'introduire chez Bouille (3). M^{me} Wasseige doit prendre dans ses bras sa fille Marie-Thérèse atteinte elle aussi d'une maladie de cœur. Que d'autres cas semblables ne pourrait-on pas citer (4) !

Les perquisitions continuent ; arrêtées à certains endroits par les mitrailleuses françaises, elles recommencent ailleurs. Méthodiquement, chaque rue est visitée d'un bout à l'autre bout, chaque maison est inspectée de fond en comble : famille par famille, pour ainsi dire, les habitants sont les mains levées dirigés vers les lieux de concentration ; les enfants portés à bras, eux-mêmes, suivent l'exemple de leurs parents (5).

Au fur et à mesure que les familles arrivent, on constate l'avance allemande : où s'arrêteront-ils ? Certaines familles manquent à l'appel : on se demande pourquoi elles ne partagent pas le sort commun. Il en est qui arrivent sur le tard : elles n'ont pas été découvertes dans la première visite, ou bien c'est l'incendie, c'est la faim qui les a fait sortir de leurs retraites. Bien peu échappent aux regards de ceux qui les traquent sans merci (6).

Loin de nous la pensée de généraliser : les Allemands ne sont que des brutes ! Mais questionnez les Dinantais : combien peu vous diront

(1) Longtemps on a pu lire sur la porte d'Alexis Lahaye, Montagne de la Croix, l'inscription à la craie : « Sehr arme Leute ! » Lahaye fut laissé deux fois chez lui par les soldats du 100^e régiment ; il ne fut pris que vers 8 1/2 heures (182^e régiment).

(2) Rue d'Enfer, non loin de la maison Bouille.

(3) M^{me} Leblanc est décédée le 18 avril 1915, âgée de 69 ans.

(4) La même chose s'est passée aux Rivages.

(5) « Les familles du Couret sont entrées à la prison vers 5 heures ; M^{me} Léon Michel portait dans ses bras son plus jeune enfant, une petite fille de deux ans à peine, qui tenait les mains en l'air, tandis que les autres enfants, levant une main, s'accrochaient de l'autre aux jupes de leur mère : Ils ont tué mon mari ! » Récit de M. Herbecq.

(6) Il n'entre pas dans le cadre de notre histoire de raconter le sort de toutes les familles dinantaises. Notre récit nous fournit l'occasion de signaler, à cause de leur intérêt spécial, les quelques faveurs accordées par les Allemands eux-mêmes. Néanmoins, nous nous croyons obligés de consigner ici que, dans la zone visitée même, les maisons de M. Emile Marchal et de M^{me} V^e Marchal, rue En Rhée, la caverne du Couret et celle du rocher de Montfat sauvagardèrent les familles qui y ont cherché un refuge ; certaines caves, certaine citerne

qu'ils n'ont pas eu à se plaindre de ce que nous appellerons au moins « un manque d'égards ! » Menaces verbales ou par gestes (1), injures (2) : heureux est-on quand l'injure ne se traduit pas en acte (3) !

Devant les Allemands les civils se taisent : l'ennemi ne doit pas connaître les pensées qui les agitent. On ne résiste pas, on ne proteste pas : il ne faut pas donner au bourreau un prétexte quelconque à l'emploi de la violence, qu'on redoute et qu'on sent prête à se déchaîner. Mais le calme n'est qu'apparent ; l'inquiétude est au fond des âmes ; il n'est pas possible de se la dissimuler les uns aux autres. Une question se lit dans tous les yeux : « Que vont-ils faire de nous ? » On a beau dire : « Que voulez-vous qu'ils nous fassent ? Nous ne leur avons rien fait ! » On ne parvient plus à calmer ses compagnons d'infortune, on n'y tient plus soi-même ; il faut qu'on se renseigne. Mais les officiers sont inabordables ; les soldats répondent : les uns rassurent, les autres menacent ; d'aucuns disent : « c'est la guerre ! » ou bien accusent des civils d'avoir tiré sur les troupes. Les arrivants, toujours plus nombreux, racontent ce qu'ils ont vu : des violences, des flammes, des morts ! Leurs visages décèlent maintenant la stupéfaction, l'effroi, la terreur. Alors la crainte de la bataille, l'appréhension des ruines matérielles disparaissent devant le pressentiment d'un malheur : « Pourvu qu'on ait la vie sauve ! Mon Dieu, miséricorde ! »

Hélas ! L'officier avait raison qui disait à 9 heures du matin à M. Henquin, en le laissant chez lui (4) : « Ce soir, beaucoup n'existeront plus ! »

§ 3. — *Le rempart humain.*

Vers 7 heures du matin, un groupe de prisonniers se rassemble au pied de la Montagne de la Croix. Selon M^{me} Simon, c'est elle et

échappèrent aux recherches ; enfin la crainte d'être asphyxiés par la fumée des incendies ne détermina pas les Mossiat, les Henrotte, les Pirson à sortir de leurs caves. — C'est de la maison Henrotte, rue Léopold, qu'est sortie le dimanche vers 10 heures du soir M^{lle} Maria Maillen, Jules Finfe caché dans un recoin du Casino, a entendu, pendant la nuit, des Allemands qui passaient et une voix de femme qui suppliait : « Pitié ! Pitié ! » Serait-ce M^{lle} Maillen ? Son cadavre a été retrouvé sur les hauteurs en mai 1915.

(1) Quand le groupe formé par les familles Tschoffen, Herbecq, Guillaume, Firmin, etc., a été dirigé vers la maison Bouille à 9 1/4 heures du matin, il a croisé, rue Saint-Roch, un Allemand porteur d'un brassard de la Croix-Rouge, qui leur montra les poings et leur cria en français, l'écume à la bouche : « Je vous massacrerai tous ! »

(2) « Sales Belges ! Sales chiens de Belges ! »

(3) Henri Lenel fils, pris vers 9 1/2 heures rue des Trois Escarbelles, passe par la Place Saint-Nicolas pour se rendre chez Bouille ; il porte dans ses bras son petit garçon de trois ans ; un soldat s'approche, crie à l'adresse de l'enfant : « Sale jeune de Belge » et lui crache au visage.

(4) M^{me} Henquin s'est accouchée le 23 septembre 1914.

M. Waeyens (1), chez qui elle a passé la nuit, qui se trouvent les premiers sur la rue. Elle voit venir des familles habitant le bas de la Montagne (2), la rue de la Grêle (3), la rue Léopold (4). Le groupe se range devant la maison de M. Waeyens (fig. 213, n° 27). C'est le tour des habitants de la rue du Faubourg Saint-Nicolas. Laissons pour un instant la parole à M. Herbecq, voisin de M. Waeyens.

N° 438.

A 7 heures du matin, les soldats allemands occupaient la rue. D'un pas accéléré, la tête en avant, ils marchaient en file le long des trottoirs, tantôt avançant, tantôt reculant, chaque file surveillant les maisons du côté opposé à celui où elle se trouvait, tandis que les officiers marchaient au milieu de la rue.

Au coup de sonnette, je cours ouvrir le grillage. Un caporal, le fusil sous le bras, se présente accompagné d'un soldat, l'arme à la bretelle. Le caporal me dit en allemand, aussi tranquillement que s'il récitait une leçon apprise : « Vous avez tiré. — Pas vrai. — On a tiré de la villa. — Pas vrai. — Des civils ont tiré. — Impossible, les armes sont à l'hôtel de ville. — Voyez. » Passe précisément, venant de la Place d'Armes et portée par deux soldats, une civière sur laquelle un cadavre est étendu : « Vous savez aussi bien que moi que les Français sont sur l'autre rive. » M^{me} Herbecq, qui parle l'allemand couramment, nous rejoint : « Vous devez sortir, lui dit-on. — Nous ne pouvons sortir comme nous sommes, avec nos huit enfants. — Montrez-les? » Survient un officier qui trouve la conversation trop longue. « Mais vous êtes Allemande ! — Non, je suis Belge. — Il faut sortir : Nous avons l'ordre de brûler la ville ! — Et moi qui croyais que les Allemands étaient de braves gens ! » Tandis que les Allemands se consultent, gêné, je détourne la tête. J'aperçois M. Edouard Frankinet, collé au mur de son jardin (fig. 213, n° 14). Instinctivement, je saute dans la rue et je cours en criant : « Brave Leute », me servant de l'expression que je venais d'entendre à l'instant dans la bouche de M^{me} Herbecq. Un coup de sifflet derrière moi : je me retourne et vois l'officier qui lève la main : les fusils s'abaissent (5). M. Frankinet, avec les siens, alla grossir le nombre des prisonniers du quartier.

Le caporal me remet alors un billet dont je n'ai lu que la première ligne : « Diese Leute sind friedlich » et la signature : « von Zenker, Oberleutnant, I. R. n° 100. » Et les Allemands se retirèrent en me faisant signe de fermer le grillage à clef. Je profitai de la liberté qui m'était laissée pour prendre chez moi M. Tschoffen, M^{me} et leur fils, que des soldats venaient d'amener au milieu de la rue.

(1) Et leurs familles avec eux.

(2) Entre autres, les familles Debry, Halloy, Wespín.

(3) La famille Richard, et avec elle des voisins et des parents venus du Faubourg Saint-Pierre, en tout 16 personnes. — Henri Richard fut ligoté pour sortir de chez lui, mais il réussit à se délier lui-même.

(4) Les familles Laurent, Lochtman, Féragé.

(5) « L'officier dut menacer de son revolver un soldat récalcitrant, » dit M. Frankinet. — Celui-ci était sommairement vêtu : sa femme lui apporta un pardessus. Chez lui se trouvaient son père et son beau-frère, M. Grigniet.

Si M. Frankinet eût été coupable, ce n'est pas le geste de M. Herbecq qui eût pu le sauver; dès lors, pourquoi le traiter ainsi?

Les autres soldats composant le peloton ne sont pas restés inactifs : ils ont fait sortir les Picq, deux vieillards, et ils ont trouvé réunies dans le jardin Camauër (1) plusieurs familles de la Montagne (2) qui étaient venues s'y cacher après le passage des premiers éclaireurs.

Pierre Altenhoven (3) s'avance : « Ne nous faites pas de mal, je vous prie ! — Nous ne faisons pas la guerre aux civils ». On est fouillé, puis on est conduit dans la maison de M^{me} Simon (fig. 213, n° 10), dont la porte vient d'être enfoncée. La famille Frankinet y entre aussi. Nicolas Altenhoven (4), sous la conduite d'un officier, est chargé d'ouvrir les fenêtres et les volets. On subit une nouvelle visite avant de prendre rang dans le groupe qui stationne devant la maison Waeyens. C'est ici que se produit l'incident Pécasse. Écoutons M^{me} Frankinet :

N° 439.

Un officier ou un soldat a saisi mon beau-frère, M. Grigniet, par la manche pour lui faire la manœuvre que je vais expliquer; mais il s'est dégagé. Alors l'Allemand a pris le suivant, qui était Joseph Pécasse, et a fait semblant de le fouiller. Je l'ai vu introduire son revolver dans la poche de Pécasse et l'en retirer d'un air furieux et indigné. Pécasse eut beau protester, il eut immédiatement les mains liées derrière le dos (5).

Du trottoir de la maison Waeyens, M. Grigniet voit alors un soldat se détacher des autres, faire quelques pas Montagne de la Croix et se dissimuler derrière le parapet : à l'endroit où le soldat disparaît, éclate

(1) M. Camauër était parti le 12 août pour le littoral. M^{lle} Camauër recevait l'hospitalité chez les Sœurs de Notre-Dame depuis plusieurs jours.

(2) Nous citerons les familles Altenhoven, Coeymans, Laforêt, Malaise, Pécasse, Triest, Victor Collignon; l'épouse de Mathieu Han, née Louise Marine, dont le père préféra rentrer chez lui et se fit tuer sur le seuil de sa porte (page 128).

(3) D'origine luxembourgeoise, Altenhoven parle l'allemand.

(4) Fils de Pierre.

(5) Déposition reçue en août 1915. Elle est en parfaite concordance avec le témoignage de MM. Frankinet, père et fils, de M. et de M^{me} Grigniet. M. Grigniet ajoute que les soldats ont arraché à Pécasse son paletot avant de lui lier les mains. — L'incident était déjà connu à Cassel : M. Grigniet l'avait raconté à M. Herbecq. — *Le Martyre de Dinant* (page 93) a imprimé dans le récit de Pierre Altenhoven : « J. Pécasse avait dans sa poche, à notre insu, un revolver qu'il avait ramassé au fort après la bataille du 15 août. » L'expression a certainement dépassé la pensée. Voici, en effet, ce qu'a déclaré Altenhoven à M. Herbecq : « Le dimanche 16 août, j'étais au fort avec Pécasse et un troisième; à un certain endroit il y avait des revolvers. Tandis que nous déclarions nous abstenir d'en prendre, Pécasse paraissait désireux d'en posséder un. A-t-il suivi son idée? Je ne puis pas le dire. » — Alexis Richard raconte : « Le 20 août, Pécasse, en travaillant aux champs, a trouvé une baïonnette. Ses paroles et sa conduite m'ont donné la conviction qu'il ne voulait rien avoir de suspect chez lui. » — Pécasse a été visité une première fois chez Camauër comme ses compagnons. Ce n'est qu'à la seconde visite que l'Allemand trouve le revolver ! — C'est probablement le cas Pécasse que vise le *Livre Blanc* dans l'annexe 10 : il le raconte à sa façon.

un coup de feu, « tiré dans notre direction », dit M. Grigniet. Aussitôt les Allemands qui gardent les prisonniers se mettent à cribler de balles la maison Simon. Ceux qui occupent les hauteurs ripostent et font pleuvoir une grêle de balles dans la rue (1).

Une panique s'ensuit, qui gagne les Allemands aussi bien que les civils : en effet, Camille Piérard (2), qui arrive en ce moment, suit deux soldats qui se précipitent dans la maison Simon, pour s'y mettre à l'abri ; tandis que certains, civils ou soldats, s'enfuient dans la direction de la Place d'Armes, la plupart des civils s'engouffrent dans la maison Waeyens. C'est là que nous retrouvons Joseph Pécasse ; il supplie Henri Richard de lui enlever ses liens : « Je ne sais pas pourquoi ils me traitent ainsi, je n'ai rien fait ! » La corde qui serre les poignets du malheureux est coupée à l'aide d'un canif.

Un officier a donné un coup de sifflet pour signaler la méprise. La fusillade cesse, mais elle a fait quatre victimes, Marie Altenhoven (3), Victor Colignon (4), M. Waeyens (5) et Léonie Marine (6).

L'alerte passée, le groupe se reconstitue et est dirigé sur la prison. Pécasse est reconnu et repris. Son cadavre fut trouvé, les mains liées derrière le dos, dans le vestibule de la maison Gillard (7).

Quand la colonne des prisonniers (ils étaient une centaine environ) traversa la Place d'Armes, un terrain de quelque 50 mètres à découvert, les Allemands qui l'escortaient eurent soin de se dissimuler derrière elle.

(1) Nous exposons les faits tels que les relatent les témoins. Nous ne nous chargeons pas de les expliquer.

(2) Il fut suivi quelques minutes après par ses parents. Les autres familles du quartier Saint-Roch eurent un sort tout différent : nous aurons l'occasion de parler d'elles dans la suite de l'histoire.

(3) Elle avait reçu une balie dans le ventre. Elle dut suivre les siens à la prison. Le soir, son père la porta jusqu'au Rocher Bayard, mais il dut l'y abandonner, car il fit partie des « prisonniers de Cassel ». Elle resta presque sans soins jusqu'au mardi, puis fut transportée à Neffe chez les Sœurs Clarisses, où elle mourut le 2 septembre dans de grandes souffrances. Le sergent Bartusch, dans l'annexe 10 du *Livre Blanc*, raconte : « Au moment où nous arrivons à Dinant, une enfant d'environ 13 ans avait été atteinte au ventre par une balle partie de l'autre côté du fleuve ; elle fut pansée par deux brancardiers allemands. » Il s'agit bien ici de la petite Altenhoven. Le mensonge est révoltant. — Bartusch continue : « Pendant que nous nous occupions de la fillette de 13 ans qui avait été blessée, son père, un Luxembourgeois, qui parlait un mauvais allemand, nous dit qu'à Dinant les parents avaient donné des revolvers à leurs enfants de 10 à 12 ans pour tirer sur les Allemands. » M. Pierre Altenhoven n'a pas tenu les propos que lui prête Bartusch : il donne à celui-ci le démenti le plus formel.

(4) Atteint au côté. Les civils qui passaient pour aller à la prison le virent affalé contre la porte de la maison Camauër. Il fut transporté chez les Sœurs de Charité et y mourut le 25 août.

(5) Blessé à la jambe. Sa blessure lui valut de ne pas aller à Cassel. Il boîta de longs mois.

(6) Blessée légèrement à la poitrine.

(7) Pendant qu'ils stationnaient sur la Place d'Armes, les civils ont vu Pécasse, suivi d'un peloton de soldats, revenir de la rue du Faubourg Saint-Paul et aller vers la rue du Faubourg Saint-Nicolas. Il fut fusillé avant midi.

Les Français ne tirèrent pas. On parvint ainsi derrière la prison. Les blessés furent l'objet de certains égards : la petite Altenhoven fut étendue sur un matelas ; M. Waeyens put s'asseoir sur une chaise.

Après quelques instants, les prisonniers furent ramenés sur la Place d'Armes ; ils y occupèrent, au coin sud-est, un espace de forme triangulaire dont l'un des côtés s'étendait jusqu'à hauteur de la porte principale de la prison et l'autre côté jusqu'à la maison Piedfort (fig. 213, n° 15). A l'abri de ce rempart humain, les Allemands faisaient leurs mouvements de va-et-vient entre la rue du Faubourg Saint-Nicolas et la rue du Faubourg Saint-Paul ; mais comme ce rempart laissait au nord un intervalle découvert, on voyait les braves soldats s'engager en cet endroit un à un et en courant ! Ce n'était pas assez : M^{lle} Alice Simon affirme qu'un soldat est venu s'agenouiller à côté d'elle, au premier rang, et faire le coup de feu contre la rive gauche ; il tira assez de fois pour devoir recharger son arme !

Nous laissons à penser quelle fut l'angoisse de ces pauvres gens que les Allemands laissèrent pendant une heure dans une aussi terrible situation ; car les portes de la prison ne s'ouvrirent pour eux qu'à l'arrivée des habitants de la rue du Faubourg Saint-Paul.

Vers 7 heures, un peloton de soldats avait débouché par le *Trou du Loup* (1) : c'est à lui qu'était dévolue la mission de « nettoyer » la partie de la ville située en amont de la prison. Mais, lui aussi, il allait se trouver devant une sérieuse difficulté (2) : au-delà de la carrosserie Defoy (fig. 213, n° 20), commencent les *Rivages* ; avant d'atteindre les quelques maisons qui précèdent l'Eglise Saint-Paul, c'est-à-dire sur un espace de 300 mètres, la route est à découvert : il n'y a pas de maisons du côté de la Meuse, dont elle n'est séparée que par un étroit chemin de halage. Encore une fois, ce sont les civils que l'ennemi exposera au tir de son adversaire (3). Donnons la parole à M. Emile Dumont :

N° 440.

Depuis la maison de M. Marsigny (fig. 213, n° 17) jusqu'à la carrosserie Defoy, les Allemands (j'évalue leur nombre à 125 hommes) firent évacuer les maisons,

(1) Le ravin ainsi dénommé se sépare de la Montagne de la Croix au « Rossignol » et descend directement à la rue du Faubourg Saint-Paul qu'il atteint à la hauteur du côté sud de la Prison.

(2) Vers 18 heures, Georges Manteau, amené à la prison avec un groupe de familles des Rivages, a vu deux cadavres d'Allemands près de la Redoute, à mi-chemin entre l'Eglise Saint-Paul et la carrosserie Defoy. A quelle heure ont-ils été tués ? On l'ignore.

(3) Le 28 août 1914, l'Agence Wolff communiquait à la presse une nouvelle protestation du Grand Quartier Général Allemand, dont voici la dernière phrase : « La nouvelle répandue par des journaux étrangers, suivant laquelle les Allemands font marcher la population civile devant eux dans les combats, est un mensonge qui révèle le niveau moral de leurs auteurs... Tous ceux qui connaissent le haut développement culturel de notre peuple le dénonceront comme tel. (S) von Moltke. » (Cité par Van Langendonck, o. c., p. 286.)

brisant à coups de crosse de fusil et de hache les portes des maisons qui ne s'ouvriraient pas immédiatement ; les habitants, les mains levées (même des enfants), furent rassemblés en face des maisons Bailly, Lejeune, etc.

L'officier, qui commandait la troupe, nous fit avancer dans la direction des Rivages entre deux files de soldats. Lorsque nous approchâmes de l'extrémité du quartier, nous comprîmes que nous allions être exposés aux balles françaises. Ma femme s'écrie : « Mais ils vont nous mettre devant eux ! » A quoi l'officier lui répondit : « J'ai des hommes à protéger ».

Les Allemands s'étaient arrêtés derrière la carrosserie Defoy et mettaient en joue ceux des civils qui hésitaient à avancer ou voulaient s'accroupir pour se protéger derrière le mur garde-corps de la route. Nous avons à peine dépassé la carrosserie, que nous essayâmes une volée de balles. M^{lle} Madeleine Marsigny s'affaissa en poussant un cri : une balle lui avait traversé la tête (fig. 159) (1). Edmond Defoy et son fils Eugène avaient été également atteints (2). Ferdinand Burton fut aussi blessé (3). Nous agitâmes alors nos chapeaux et nos mouchoirs. Les Français comprirent et cessèrent le feu.

Après un temps assez long, on nous fit rebrousser chemin et on nous conduisit à la prison.

Il n'était pas loin de 9 heures quand les deux groupes de prisonniers, dont il a été question jusqu'à présent, firent leur entrée dans la prison. Le Directeur, M. Bozet, va nous raconter ce qui s'y passait :

no 441.

Tous les membres du personnel étaient à la prison avec leurs familles : le comptable et les quatre geôliers. A 7 heures, M. l'aumônier (4) a dit la messe au milieu du bruit de la bataille.

Peu de temps après, venant de chez M. Drion (5), cinq hommes du régiment n° 100, dont un sous-officier, ont sonné à la porte principale. « Prison ! » leur ai-je dit (6). En ce moment, un groupe de civils traversait la Place, paraissant se rendre

(1) Les parents furent autorisés à transporter la jeune fille blessée dans la maison du D^r Baivier, rue Courte Saint-Roch, où se trouvait un médecin allemand. Celui-ci refusa de la soigner sous prétexte qu'il devait d'abord prodiguer ses soins aux soldats blessés par les francs-tireurs belges ! Néanmoins, le *Livre Blanc* (annexe 7) a l'audace de dire que « les habitants blessés furent pansés et soignés dans une maison aménagée à cet effet ». — Le soir, M. et M^{me} Marsigny transportèrent leur fille agonisante derrière la prison : ils durent l'y abandonner au moment de la panique qui suivit de près la fusillade du mur Tschoffen.

(2) Les Defoy furent conduits par les Allemands dans une maison inoccupée de la rue pour y être soignés ; ils s'échappèrent pendant la nuit. M^{me} T. Dubois, revenant d'Anseremme le lundi après-midi, les trouva dans son jardin, mourant de soif. Ils avaient vu brûler leur maison et la maison Dubois.

(3) Les Allemands profitèrent de la présence des civils pour faire sortir les familles Defoy et Dubois. Ferdinand Burton qui était réfugié chez Defoy, fut retenu un certain temps sur la porte. C'est sans doute la vue des soldats, qui procédaient à ces « devoirs », qui décida les Français, postés à Neffe, à tirer ; car le groupe formé par les civils n'était pas tellement compact, que les Français n'auraient pu atteindre leur but. — Cependant Ferdinand Burton croit que c'est un Allemand qui l'a blessé.

(4) M. l'abbé Jouve, curé de Saint-Paul.

(5) M. Louis Drion fut laissé chez lui le matin. Il fut pris vers 15 heures et conduit chez Bouille.

(6) M. Bozet s'était fait accompagner de sa femme, qui est Allemande.

aux Rivages. Les soldats étaient calmes; ils acceptèrent une tartine, puis se retirèrent sans entrer.

Peut-être 20 minutes après, des soldats plus nombreux, qui avaient donné des coups de hache dans la porte de la maison Piedfort, sont venus en donner dans la porte de la cour (côté Est). Je me suis présenté à l'entrée principale et les ai appelés. Les civils étaient revenus sur la Place. Pendant que je parlentais avec un officier, une balle française, passant entre lui et moi, vint frapper le mur de la prison.

Les Allemands sont entrés, se sont fait remettre toutes les clefs, ont fait cadénasser la porte principale (1); puis ils ont visité toutes les places. Ils ont trouvé dans la loge du portier, renfermés dans une armoire dont j'avais la clef, les cinq revolvers d'ordonnance, le mien et ceux de mes geôliers; ils ont également trouvé nos sabres dans nos chambres respectives, car aucun de nous n'était en uniforme, nous avons tous revêtu des vêtements civils (2).

Les prisonniers de droit commun, 23 hommes et 6 femmes, demeurèrent renfermés dans les cellules du rez-de-chaussée. Un seul fit exception : il remplissait les fonctions de cuisinier; il fut colloqué dans la cave avec tout le personnel; moi-même, je fus traité de la même façon : je ne pouvais en sortir que sur l'appel des Allemands.

Les civils commencèrent alors à être amenés : ils furent introduits dans le cellulaire. Les blessés furent déposés dans le greffe. Des gardiens furent établis partout : à la cave, dans le cellulaire, au greffe, dans la cour.

Les hommes, les jeunes gens tout au moins, furent mis à part; ils furent obligés de se rendre à l'étage et furent parqués dans les cellules : ils n'en sortirent que le soir (3).

Avant de quitter la prison pour un moment (car il nous faudra y revenir dans la suite du récit), disons que les Allemands y amenèrent encore vers 10 heures les familles Frérotte, Dony et V^e Alardo (4); vers 11 heures, la famille Remy Nossaint (5); vers midi, les familles Delcroix, Louis Fécherolle et Lamkin (6); vers 13 heures, les familles Eugène

(1) Elle est restée cadénassée jusqu'au mardi soir.

(2) Les Allemands ont emporté les armes. — Dans son rapport (annexe 10), le sergent Bartusch triomphe parce qu'il a trouvé à la prison « huit pistolets et autant de sabres, ainsi qu'une caisse à cigares contenant des douilles en carton chargées à plomb ». La découverte n'aurait pas dû l'étonner, les armes étaient réglementaires. — M. le Directeur ajoute : « Bartusch a menti : il y avait cinq revolvers et cinq sabres, pas un de plus; il n'y avait pas une seule cartouche de chasse ».

(3) On cite une cellule où ils furent enfermés à six : Gustave, Victor et Isidore Alardo, Emile Hénard, Fernand Maillard, et Emile Deruisseau.

(4) De la rue Léopold; pendant que ces familles stationnaient devant la maison Lochtman, les Allemands ont criblé celle-ci de balles. Un soldat est tombé à côté d'Auguste Dony : celui-ci ne s'est pas rendu compte comment il a été atteint.

(5) Rue de la Grêle; avec elle J. Jamolet, de la rue Saint-Jacques.

(6) Rue Léopold; elles s'étaient réfugiées derrière le vieux rempart qui court à peu près parallèlement à la rue dans la direction de la rue du Pont-en-Ile; elles y furent rejointes par les familles Auguste Simon et Louis Lemaire, venues de Saint-Roch pour fuir les troupes qui arrivaient dans leurs parages.

Noël, Alfred Baudart et Auguste Warnon (1); vers 17 heures, les familles Jules Lebrun (2) et celles du Couret (3). A l'exception des familles qui composèrent le dernier groupe, celui de 17 heures, et qui restèrent dans la cour Est de la prison, toutes les autres furent introduites dans le cellulaire (4).

Enfin, pour achever l'histoire du « nettoyage » de cette partie de la ville dont nous venons de nous occuper, nous devons signaler le sort différent qui fut réservé à certaines familles; elles n'allèrent pas à la prison. Un peu avant neuf heures du matin, des Allemands descendant à leur tour la Montagne de la Croix enlevèrent les familles que ceux qui les avaient précédés, avaient laissées chez elles : Auguste Guillaume, Joseph Firmin, Alexandre Georges et son fils Henri, Emile Angot (5), Alexis Lahaye. — Léonie Firmin, épouse Defrance, va continuer le récit dont nous avons déjà publié le commencement (page 127).

442.

Après les deux premières patrouilles, est passé un médecin, avec brassard de la Croix Rouge; il distribuait du chocolat, il nous en a offert. Pour répondre à une gentillesse par une gentillesse, mon père lui a demandé s'il n'avait besoin de rien; à quoi il a répondu en bon français : « Oh ! non, merci ! » Mon père lui ayant encore demandé s'il n'y avait pas de danger, il a dit : « Rentrez chez vous, Monsieur ».

Est arrivée ensuite une troisième patrouille : c'étaient les sauvages, ils criaient, ils hurlaient; ils étaient précédés d'un officier, le revolver au poing, le sabre au clair, qu'il agitait à gauche, à droite. Voyant cela, mon mari n'a fait qu'un bond, il s'est sauvé dans le jardin (6).

L'officier s'est trouvé au milieu de nous. Mon frère Joseph a reçu un coup de sabre sur le bras; il a saigné toute la journée, malgré le mouchoir de poche que nous avons serré autour de son poignet. En même temps mon père était atteint d'une balle de revolver qui pénétra dans l'oreille et sortit par le dessus de la tête. Il recula quelques pas dans la place de gauche et tomba sans pousser un cri. Les soldats criblaient la maison de balles.

Le médecin de la Croix Rouge n'était qu'à quelques pas. Je crois qu'en voyant arriver l'officier et les soldats, il a pressenti un malheur et aurait bien voulu l'éviter. Il s'est élancé et a crié : « Halte. » Mais ils ne se sont pas arrêtés.

(1) Au bas de la Montagne de la Croix. Auguste Warnon ne voulut pas se rendre. On le retrouve dans la Montagne le mercredi portant secours aux « escapés » de la fusillade du mur Tschoffen.

(2) Rue de la Grêle; avec elle, des voisins, Baudart, Laforêt, etc.

(3) Les Jaumonet, les Jaumaux et les Michel. M^{me} Léon Michel était veuve depuis le matin (voir page 127).

(4) Nous nous bornons ici à mentionner que la famille Georges, du « Rossignol », et un certain nombre de familles habitant les Rivages en aval de l'église Saint-Paul vinrent aussi à la prison le soir; les événements qui les concernent seront racontés séparément : ils trouvent leur place ailleurs.

(5) Avec lui Joseph Collignon, venu des Rivages.

(6) Emile Defrance s'est dissimulé dans une haie, et y est resté caché jusqu'au mardi; après quoi, il est allé à la caserne, à Leffe.

En descendant la Montagne, nous l'avons revu. Mon frère Alexis lui a dit : « Ils ont tué mon père ! » Il a répondu : « Ce sont des lâches ! » (1).

En faisant des arrêts, ce groupe de familles s'approcha peu à peu de la Place d'Armes ; mais il ne dépassa pas le mur Tschoffen : des soldats qui se trouvaient derrière la prison, lui firent signe de ne pas avancer davantage. Il fit demi-tour et fut conduit « chez Bouille ». En route, vinrent s'adjoindre les familles Herbecq et Tschoffen (2).

Nous allons maintenant suivre les Allemands pas à pas à travers les rues les plus peuplées de la ville, dont ils concentrent les habitants « chez Bouille ». Les civils seront soumis à toutes espèces de tourments et les Allemands y couronneront leur œuvre en procédant, cette fois, non plus à des massacres individuels, mais à des exécutions en masse.

§ 4. — *A la forge Bouille.*

Le quartier Saint-Roch fut envahi dès 6 heures du matin. Le lecteur sait comment furent reçus, Place de Meuse, les premiers soldats qui, par la rue d'Enfer, voulurent s'approcher du fleuve. Ceux qui les suivirent ne renouvelèrent pas la tentative ; ils évitèrent soigneusement les endroits dangereux (3) et, protégés par le rideau du couvent des Pères Oblats et des maisons contiguës, ils s'établirent au carrefour où viennent aboutir la rue Courte Saint-Roch, la rue du Pont-en-Ile, la rue d'Enfer et la rue En-Ile. (Voir plan fig. 213.)

A 6 h. 1/2, tandis que la Croix-Rouge (4) s'installait chez M. le docteur Baivier, chez M^{me} veuve Hubin et à l'ancienne forge Bouille (5),

(1) Les 3 fils Firmin devaient être fusillés le soir au mur Tschoffen (fig. 162).

(2) L'officier, qui commandait le détachement, était du 182^e régiment. Il était extrêmement surexcité. Il déchira, sans le lire, le billet remis à 7 1/2 heures à M. Herbecq : « Das nichts ! alle heraus ! »

(3) Il n'eût pas été impossible aux Français de prendre en enfilade la rue d'Enfer tout entière jusqu'à la maison Bouille qui y fait face. Toutefois la chose présentait de sérieuses difficultés à cause de l'étroitesse et de la sinuosité de la rue qui réduisaient le champ de tir à un espace très restreint, et à cause de la présence, dans le jardin des Sœurs de Charité, d'arbres qui, surplombant la rue, masquaient le but à atteindre. En fait, on ne relève, dans la façade de la maison Bouille, aucune trace de balles françaises, et l'on peut dire que la zone dangereuse ne s'étend pas au-delà du jardin des Sœurs.

(4) Voici ce que dit dans son rapport le colonel Kielmannsegg : « Nos propres blessés, de même que les habitants blessés — ces derniers atteints surtout par le feu ennemi partant de la rive gauche de la Meuse — furent pansés et soignés dans une maison aménagée à cet effet, par l'Oberartz Dr. Marx, médecin au 2^e bataillon du régiment du Roi n^o 100 » (annexe 7). Il oublie de dire dans quelles circonstances M^{lle} Marsigny et François Gilles, par exemple, ont été atteints par des balles françaises : ce sont les Allemands eux-mêmes qui les y ont exposés.

(5) M. le docteur Baivier était parti pour la France. Une douzaine d'Allemands ont été enterrés dans son jardin — M^{me} Hubin s'était réfugiée rue de Maibe. — L'ancienne forge Bouille servait de remise à

des soldats visitaient les maisons voisines, et faisaient sortir les quelques habitants, une vingtaine, restés chez eux ; ils les obligèrent à se ranger devant la maison Bouille et à tenir les mains levées. Auguste Fivet-Baudar, qui avait près de 60 ans et était atteint de surdité, ne comprit pas l'ordre ; il reçut une gifle tellement violente que le soir on en voyait encore la trace (1). Joseph Lebrun, dit « la petite semaine », un peu simple d'esprit, avait les bras en croix.

La prudence (!) commandait aux Allemands d'envoyer des civils là où ils ne pouvaient aller eux-mêmes. Un officier désigna le même Auguste Fivet et François Gilles et leur dit : « Allez chercher nos soldats morts ! » Ils partirent, les malheureux, suivis à distance de quelques soldats ; ils croyaient leur dernier moment venu. Un cadavre était étendu au coin de la maison Remy : ils le ramenèrent ; mais au second voyage, les Français tirèrent ; Gilles fut blessé au bras droit (2).

A 7 h. 1/2, les habitants, une trentaine, trouvés dans les caves de la place Saint-Roch subirent le même sort ; c'est parmi eux que furent choisis les hommes destinés à remplacer Fivet et Gilles dans les pénibles fonctions qui leur avaient été imposées. On cite Grégoire Somme, François Lambert, Camille Lepage ; il y en eut d'autres encore (3).

Vers 9 h. 1/2, arriva le groupe des familles ramassées tardivement Montagne de la Croix et rue du Faubourg Saint-Nicolas, qui n'avaient pu pénétrer dans la prison (4) ; bientôt suivirent des familles de la rue du Pont-en-Ile, de la place Saint-Nicolas, de la rue des Trois Escabelles, de la rue Grande (5), car, à partir de cette heure, les Allemands opéraient de plusieurs côtés à la fois. Et c'était un spectacle pénible à voir, le défilé par la rue du Pont-en-Ile, de toutes ces familles arrivant en

Auguste Simon dont l'habitation était contiguë : nous lui conserverons son nom primitif. Nous avons dit que A. Simon s'était sauvé après le passage des premiers soldats et s'est fait prendre vers midi dans un jardin de la rue Léopold. — La maison Bouille était vide. Henri Bouille avait quitté Dinant avec sa famille. Son frère, Amand, célibataire, avait passé la nuit chez son voisin Lamberty ; il passa de là avec d'autres chez Vérenne où il fut pris dans l'après-midi. Quant à Ferdinand Lamberty, il ne fut pris que vers 5 heures du soir : son âge le fit renvoyer du mur Tschoffen.

(1) Témoignage de François Gilles.

(2) Un soldat compatissant lui pansa sa blessure tant bien que mal ; et plus tard, un médecin lui refit le pansement. C'est à sa blessure que Gilles doit d'avoir été « épargné » au mur Tschoffen. Fivet, lui, y fut fusillé.

(3) Les détails précis manquent : les malheureux ont péri à la fusillade du mur Tschoffen.

(4) Page 142.

(5) Il était environ 9 heures quand les Allemands ont enfoncé la porte de la pharmacie Ferage à la recherche de produits pharmaceutiques pour leur ambulance. — M. Ferage avait passé avec des voisins chez M^{me} Marchal, rue En-Rhée ; les Allemands n'y vinrent pas. — Le sac de la rue Grande commença un peu après le pillage de la pharmacie Ferage.

silence, brutalement expulsées de leurs demeures, à l'improviste, sans motif plausible !

Les gardiens, qui n'étaient pas bien nombreux, craignaient-ils que l'affluence ne rendit la surveillance difficile ? Tinrent-ils compte de l'agitation que provoquait chez les civils la crainte de voir les shrapnells éclater au-dessus de leurs têtes (1) ? Les quelques gouttes de pluie, qui tombèrent à ce moment, eurent-elles leur part d'influence dans la détermination qui fut prise ? Toujours est-il que, avant 10 heures, les prisonniers se séparèrent : une partie pénétra dans la maison Bouille, l'autre partie dans l'écurie, dont la porte s'ouvre rue En-Ile (fig. 119). Il semble même que les gardiens auraient voulu réserver la maison plutôt aux personnes âgées, aux personnes malades, qui y auraient trouvé un certain confort : c'est, du moins, ce que laissèrent entendre plusieurs d'entre eux. Mais il est certain que la règle n'avait rien d'absolu : ainsi, la plupart des familles qui stationnaient sur la rue dès 6 h. 1/2 ou 7 h. 1/2 du matin, si pas toutes, entrèrent dans la maison, et se répandirent dans les différentes places du rez-de-chaussée et de l'étage.

Bien plus, de ce qu'une famille était parquée dans un endroit déterminé, il ne s'ensuit pas qu'il lui était interdit de changer de local. Le cas s'est présenté et mérite d'être raconté.

N° 443.

« Peu de temps après être entrée dans l'écurie, M^{me} Herbecq se plaignit d'être incommodée par l'odeur. J'en fis l'observation à l'Allemand qui montait la garde devant la porte. Il était instituteur à Dresde. Il me dit : « Voulez-vous aller dans la maison ? — Non, puisque vous avez dit que la maison était réservée aux malades. Ceci n'est pas une maladie, c'est une indisposition, ce n'est pas la même chose. Mais ne pouvons-nous pas aller ailleurs, dans la forge par exemple ? — J'aime autant. » Et, appelant un de ses camarades qui avait une hache, il lui fit enfoncer la porte de la forge. Nous passâmes ainsi dans la forge et avec nous, M. Tschoffen, et diverses personnes. » (2)

Beaucoup d'habitants déclarent qu'une fois arrivés à la rue du Pont-en-Ile, ils continuèrent leur chemin sans escorte ; des soldats, postés dans la rue de 5 en 5 mètres, leur faisaient signe qu'il fallait avancer. Et s'il arrivait qu'au bout de la rue on recevait l'injonction de prendre à gauche, c'est-à-dire vers la maison, plutôt qu'à droite, il est permis néanmoins d'affirmer sans crainte d'être démenti, que pendant la première

(1) En faisant entrer les civils dans l'écurie, les Allemands eux-mêmes firent la remarque que l'abri n'offrait guère de sécurité contre les shrapnells.

(2) Rapport de M. Herbecq.



Fig. 115. — Le mur du jardin de M. Tschoffen.

(Photo De Wynter.)



Fig. 116. — Une fosse commune dans le jardin de M. Tschoffen.



Fig. 117. — Autre fosse commune dans le jardin de M. Tschoffen.



Fig. 118. — Un groupe de veuves de fusillés recueillies à l'ouvroir de Dinant.

(Photo De Wynter.)



Fig. 119. — La forge et l'écurie Bouille.
 (— écurie; ++ forge; +++ ancienne forge)

(Photo De Wyr)

VICTIMES DE LA FUSILLADE COLLECTIVE DU MUR TSCHOFFEN



Fig. 120.
Jean-Baptiste FONDER



Fig. 121.
Jules CHABOTIER.



Fig. 122.
François GRIGNIET



Fig. 123.
Pierre WASSEIGE fils.



Fig. 124.
Xavier WASSEIGE père,
Directeur de la Banque Centrale.



Fig. 125.
Jacques WASSEIGE fils.



Fig 126.
Robert ANCIAUX
blessé mortellement chez lui



Fig. 127.
Joseph ROBA.



Fig. 128.
Octave HUBERT.

partie de la journée, à partir du moment où la forge fut ouverte, les habitants choisissaient eux-mêmes, librement, sans l'intervention des Allemands, le local de leur emprisonnement, soit l'écurie, soit la forge. Citons deux exemples. M. Wasseige est entré dans l'écurie avec cinq de ses enfants, tandis que Madame, qui le précédait de quelques mètres, est entrée dans la forge avec les deux autres enfants et le concierge de la Banque. Désiré Collet, Gustave Roquet et Albert Fabry (1) ont été pris ensemble place Saint-Nicolas ; les deux premiers sont allés jusqu'à la forge, tandis que le troisième s'est arrêté à l'écurie.

Nous avons tenu à relever tous ces détails pour montrer une fois de plus l'*arbitraire* qui présidait aux exécutions. Étaient-ils plus coupables que les autres, ceux qui, pris en même temps et dans les mêmes conditions, ont préféré l'écurie à la forge ? Étaient-ils plus coupables que les autres, ceux qui ont été introduits dans la maison, jouissant en apparence d'un régime de faveur réservé aux malades ? Et cependant les hommes de la forge furent conduits à la prison l'après-midi et eurent la vie sauve, tandis que ceux de la maison et de l'écurie ont péri presque tous au mur Tschoffen !

Le *Livre Blanc* est muet sur les incidents qui se passèrent « chez Bouille », il est muet et pour cause : l'explication n'est pas à trouver, malgré la fertilité de l'imagination allemande. Le rapport de combat du régiment des Grenadiers de la Garde n° 100 se borne à dire : « Quand on prenait les habitants les armes à la main, on les fusillait immédiatement. Le reste de la population fut conduit à la prison de la ville (2) ». Le comte Kielmannsegg et le sergent Bartusch ne sont pas plus explicites (3). Pour tout homme de bonne foi, que signifie un pareil silence ? — Le rapport de la commission militaire de Berlin (4) introduit une variante : « Ceux qui furent pris les armes à la main, furent fusillés sur-le-champ ; les suspects furent pris comme otages et conduits à la prison de la ville. » Qu'est-ce à dire ? Le rédacteur du rapport veut-il faire supposer qu'il y a eu à Dinant dans le Faubourg Saint-Nicolas (car c'est de lui qu'il s'agit comme étant le théâtre des exploits du régiment n° 100), trois catégories de citoyens : les coupables, les suspects et les non-suspects ? Cette appréciation serait sans fondement : elle ne s'appuie sur aucun témoignage, puisque les rapports-annexes ne font mention que de coupables

(1) Venu d'Anseremme se réfugier chez D. Collet.

(2) Annexe 6.

(3) Annexes 7 et 10.

(4) Avant-propos.

et de non-coupables, les premiers fusillés, les autres emprisonnés ; elle est contraire à la réalité (1).

Ne discutons pas sur la signification du terme « otages », et contentons-nous de constater que les Allemands accusent la population dinantaise d'avoir continué à tirer sur leurs troupes et que, malgré cela, ils n'ont procédé à *aucune exécution d'otages*. — De quelque côté qu'on l'examine, la thèse allemande est insoutenable. C'est un défi à la conscience publique !

Après cette digression longue, mais nécessaire, revenons aux faits.

La visite des maisons de la rue Grande continuait, et en même temps celle des maisons de la rue Saint-Menge, de la rue des Fossés, de la rue Saint-Michel et d'une partie de la rue En-Rhée.

Il restait des morts et des blessés à relever sur la place de Meuse. Encore une fois des civils durent faire l'office de brancardiers. Joseph Delens et Joseph Taquet furent pris dans la forge, Edgar Guillaume et Camille Wilmotte dans l'écurie. Les premiers ramenèrent huit cadavres ; les deux autres firent cinq fois le voyage ; ils relevèrent d'abord deux tués puis deux blessés (tel était le commandement) ; le dernier Allemand qu'ils relevèrent n'était qu'un simulateur : il sauta de la civière avant d'arriver à destination et détala à toutes jambes !

On s'imagine aisément combien pénible fut la situation de cette population au fur et à mesure qu'elle s'entassait toujours plus nombreuse dans des locaux exigus où la plupart du temps il fallait se tenir debout ; la faim, la soif (2), la fatigue, les émotions, les heures qui s'écoulaient, l'atmosphère viciée de la place, tout concourait à rendre cette situation de plus en plus lamentable. De grandes personnes se trouvèrent mal, des enfants surtout : Marthe Février, âgée de 9 ans, et Marthe Adnet ont faibli trois fois, la première dans le café ou la cour, la seconde dans la remise attenant à la maison ; Elisabeth Wasseige, âgée de 12 ans, dut être ranimée au moyen d'un peu d'éther qu'avait sur elle une personne présente.

Cependant, les gardiens, au début du moins, n'étaient pas méchants. On en vit donner à boire et à manger ; du chocolat, des bonbons furent distribués aux enfants. Mais, ici encore, il faut s'abstenir de généraliser ; il est clair que les provisions ne coûtaient rien, et que les distributions n'atteignirent pas la plus grande partie des prisonniers. En outre, les

(1) Les prisonniers de Cassel s'entendirent désigner sous le nom d'otages pour la première fois à Namur, le 18 novembre 1914, lorsque le Gouverneur, général von Longchamps-Berryer, harangua le premier convoi qui rentrait à Dinant.

(2) Beaucoup de Dinantais n'avaient pas eu le temps de prendre le premier déjeuner.

gardiens autorisèrent certaines personnes à aller puiser de l'eau à la borne-fontaine au coin de l'écurie : beaucoup de souffrances furent allégées.

Disons aussi que les soldats étaient plutôt rassurants (1) : M^{me} Müller (2), chargée par ses compagnes de captivité de s'informer de ce qu'on allait faire d'elles, répondit : « On va visiter toutes les maisons, on y mettra des cachets pour dire qu'il n'y a pas d'armes et on nous laissera rentrer chez nous. » — Peu de temps après son arrivée à la forge, M. Sasserath interroge un sous-officier (3) : « Que va-t-on faire de nous? — Ne craignez rien, vous êtes ici pour votre sécurité personnelle; les troupes sont surexcitées; quand elles seront passées, vous rentrerez chez vous. » M. Sasserath se crut autorisé à rassurer ses concitoyens et il annonça dans la forge : « Tranquillisez-vous, on ne vous fera rien! »; puis il passa dans l'écurie, y tint le même langage et rentra dans la forge pour retrouver sa femme et ses enfants (4).

Les soldats étaient-ils sincères? Nul ne pourrait le dire. En tous cas, les officiers devaient en savoir plus long; témoin, celui qui avait dit à M. Henquin à 9 heures du matin : « Vous avez de la chance. Ce soir, beaucoup n'existeront plus (5). »

C'est alors que les Allemands firent sortir tous les civils détenus à la forge et les conduisirent à la prison. Ceux qui se trouvaient à l'écurie voulurent suivre, mais on les en empêcha : « Plus tard! Plus tard! » Il était environ 14 heures (6).

(1) Le cas n'est pas rare où des soldats ont dit aux habitants qu'ils expulsaient : « Inutile d'emporter quoi que ce soit. C'est pour un instant! »

(2) Müller, électricien, était allemand. Au début de la guerre, il fut soupçonné d'espionnage et recherché, mais il avait disparu. Sa femme, restée à Dinant, fut prise le 23 vers 10 h. 1/2 du matin rue des Trois Escabelles, dans les ateliers de Joseph Séha, où elle s'était réfugiée avec diverses personnes. Elle fut conduite comme les autres dans la maison Bouille. C'est là qu'elle tint à M^{me} Lemineur les propos rapportés ci-dessus; de même que ceux qui seront rapportés plus loin.

(3) Il s'agit de l'instituteur de Dresde, auquel M. Herbecq avait eu affaire auparavant.

(4) M. Sasserath a été enlevé de chez lui à 13 heures.

(5) Voir page 134.

(6) Extrait du rapport de M. Sasserath : « Un simple soldat, originaire de Leipzig, a demandé à ma femme : « C'est votre mari? Il est juif? » et sur réponse affirmative, s'adressant à moi : « Vous êtes juif? — Je suis d'origine juive. — Prouvez-le moi en récitant une prière. » J'ai récité la prière pour les morts. Alors le soldat : « Les juifs ne se tuent pas. — Il y a du danger? — Oui, vous serez tous fusillés. — Sauvez-moi! — Je ne demande pas mieux! » Et prenant mes enfants par la main, l'Allemand s'est mis en route pour la prison. J'ai crié : « Suivez-moi! » et « la forge » a suivi. » — On hésite à croire que l'Allemand ait pu, sans un ordre, un ordre quelconque, agir comme il l'a fait, en d'autres termes qu'il ait agi de sa propre initiative; mais ne peut-on pas raisonnablement trouver dans son intervention tout au moins la préférence qui fut accordée aux détenus de la forge et leur valut la vie sauve? Quoi qu'il en soit, le témoignage de M. Sasserath est précis et catégorique.

Sans anticiper sur le récit des événements qui se déroulèrent « chez Bouille » et en font désormais un endroit célèbre dans les annales dinantaises, nous dirons que la forge fut remplie une seconde fois soit par le trop plein de l'écurie, soit par les nouveaux-venus que les Allemands y amenèrent encore. Il semble bien que les derniers arrivés purent aussi, comme le matin, faire à leur gré un choix entre l'écurie et la forge : mais maintenant le sort est fixé, il est le même pour tous.

On vit venir M^{me} Degraux avec son personnel et des voisins; les habitants de la rue Saint-Roch, ainsi que M. le docteur Albin Laurent et M. Louis Drion; les ouvriers de M. Piérard, découverts dans les caves de la brasserie; enfin les familles Jules Lemaire et Jean Lemaire et un peu après M^{me} Collard, Alphonse Lebrun et Alphonse Binamé (1).

§ 5. — *A la prison.*

Ouvrons une parenthèse et suivons à la prison les habitants que les Allemands ont retiré de la forge. Ils étaient environ deux cents.

M. Tschoffen a bien voulu nous faire le récit suivant :

N^o 444.

Notre cortège est en route. L'escorte elle-même est peu nombreuse, mais il y a des Allemands partout. Place Saint-Roch et rue Saint-Roch, les maisons sont dévastées. Rue Léopold, l'incendie consume un pâté de maisons : Henrotte, Paquet, Closset, Mousnier, Mossiat; la demeure de M. Laurent, président honoraire du tribunal, est debout (2), mais dans la salle à manger des officiers sont attablés autour de bouteilles de vin. Au bas de la Montagne de la Croix, les maisons Noël, Baudart et Warnon sont la proie des flammes. Rue du Faubourg Saint-Nicolas, l'habitation de Georges Monin brûle; le feu achève de consumer la maison de M^{me} Simon; les autres maisons portent des traces d'effraction; un homme est affalé contre la porte de la maison Camauër (3); un cadavre est étendu dans le vestibule de la maison Gillard (4); devant chez moi, sur la rue, le mobilier du salon et des matelas.

On marche plus ou moins à la débandade; on semble pressé d'arriver à desti-

(1) La famille Jules Lemaire habitait rue Grande; elle avait échappé aux perquisitions de la matinée, ainsi que le voisin Jean Lemaire, réfugié chez elle. Elle passa dans l'immeuble Gillain, rue des Trois Escabelles; mais, par crainte de l'incendie qui se propageait dans les maisons de la rue Grande, elle se montra sur la rue. Des soldats, place Saint-Nicolas, l'appelèrent et l'envoyèrent chez Bouille, où Camille Lemaire ne tarda pas à être torturé et fusillé, comme nous le raconterons plus loin. — Pour la même raison, les autres familles citées, ayant vu passer les Lemaire, se décidèrent aussi à quitter leurs demeures, rue des Trois Escabelles; elles se demandaient où elles iraient; c'est en quelque sorte, en errant à l'aventure, qu'elles sont arrivées « chez Bouille »; elles n'avaient pas vu d'Allemands sur leur chemin. — Jules Lemaire, Jean Lemaire, Alphonse Lebrun et Alphonse Binamé ont été fusillés au mur Tschoffen : Francs-tireurs !

(2) Le feu y a été mis le mardi. (Fig. 213, n^o 25.)

(3) C'est Victor Colignon, voir page 137.

(4) C'est Joseph Pécasse. Les prisonniers l'avaient pris pour Théodule Godet, le domestique de M. Gillard.

nation ; on se hâte surtout en traversant la Place d'Armes, et l'on se précipite dans la cour de la prison (côté est).

Un sergent fouille les arrivants. Il prend les canifs, les couteaux, les ciseaux : il y en a bientôt un tas contre le mur. Au fur et à mesure que la visite est achevée, ceux qui l'ont subie se massent le long du bâtiment central. Le groupe est déjà nombreux, et mon tour va venir (1), quand éclate une fusillade précipitée ; une grêle de balles s'abat sur ceux des nôtres qui sont au fond de la cour et sur les Allemands qui sont avec eux. C'est une fuite éperdue ; peu de personnes songent à venir se mettre à l'abri du côté de l'entrée ; la plupart s'engouffrent dans l'étroit couloir qui donne accès au bâtiment central. Des Allemands s'enfuient par là aussi ; l'un d'eux grimpe au grenier et, ouvrant une tabatière, agite en guise de drapeau blanc un drap de lit, qu'il laisse ensuite sur le toit. La fusillade a cessé (2).

Mais il y a des victimes : sur le seuil du couloir, gît un cadavre, celui d'un jeune homme, Joseph Lebrun ; au milieu de la cour, un corps s'agite, mais faiblement et pas longtemps, celui de la vieille M^{me} Stevaux. On se demande comment il n'y a pas plus de victimes, car ce n'est pas en un clin d'œil que la partie exposée aux balles a été déserte. Et ce n'est pas tout, en effet : bientôt apparaît dans le couloir le docteur Drion ; il traverse la cour et se rend auprès des blessés. — Dans la suite, nous eûmes les détails : M^{me} Victor Thonon, blessée mortellement, succomba le lendemain ; M^{mes} Victor Deloge et Louis Hachez, M. Coulonvaux, M. Taquet et ses deux filles, M^{lle} Thirifays, furent aussi blessés plus ou moins grièvement.

L'alerte passée, la visite s'achève et l'après-midi continue au milieu du fracas de la bataille. A un moment donné, nous percevons des coups de canon plus violents : les Allemands ont amené l'artillerie lourde sur la crête de la montagne ; ils avancent... les Français reculent... Hélas !

Vers 17 heures, un nouveau groupe de concitoyens fait son entrée dans la cour : ce sont les familles du « Couret » et celles qui viennent d'être trouvées dans la cave de Jules Lebrun, rue de la Grêle.

Les quelques Allemands qui nous gardent paraissent indifférents pour la plupart ; ils ont déposé leurs sacs et leurs armes contre le mur, ils sont assis à terre ; quelques-uns tirent de leur pochette crayon et cartes et se mettent à écrire. Si l'un ou l'autre s'avise de lier conversation avec un civil, le sergent vient lui signifier que cela est interdit. Un seul est en sentinelle près de la porte d'entrée, jetant de temps à autre un regard sur la Place d'Armes par la brèche qui a été faite le matin.

Nous approchons du moment critique. Des officiers, deux ou trois (3), font leur apparition, surexcités, affairés. Les soldats reprennent armes et bagages, et tandis qu'ils nous séparent de nos femmes et de nos enfants pour nous ranger au milieu de la cour, nous voyons sortir du bâtiment central des hommes, non seulement ceux qui sont venus de chez Bouille avec nous et ont été chassés à l'intérieur

(1) M. Tschoffen avait déjà été fouillé deux fois.

(2) La fusillade n'a pu venir que de la Montagne. Est-il besoin de dire que ce sont des soldats allemands qui se sont livrés à cet exercice ?

(3) Les officiers ont fait plusieurs entrées et sorties.

par les balles, mais encore ceux que j'ai aperçus à 7 heures du matin dans la rue aux mains des Allemands, et bien d'autres encore, M. l'abbé Jouve, le personnel de la prison, etc. La porte s'ouvre; quelques personnes entrent encore : Camille Mascart père, Camille Fisette, Arthur Thomas, des femmes; mais Camille Fisette ne reste pas avec nous. Des bruits alarmants commencent à circuler : « On va nous fusiller! » M. l'abbé Jouve donne l'absolution.

Tout-à-coup, nous sommes surpris par le bruit d'une fusillade épouvantable à l'extérieur de la prison. Dans la cour, c'est l'hésitation, puis le désarroi, enfin la panique qui devient complète, c'est le sauve-qui-peut général, aussi bien des Allemands que des civils, les uns mêlés avec les autres. On s'enfuit, on se cache, on se terre, tant dans le bâtiment central que dans les petites chambres aménagées contre le mur de la rue. Les soldats ne sont pas plus à l'aise que nous, et on les entend chuchoter : « Die Franzosen! Die Franzosen! » (1).

Le calme se rétablit petit à petit (2). Nous entendons des coups de sifflet et des appels : « Dritte Kompagnie! Dritte Kompagnie! » Les Allemands reprennent leurs rangs, et les hommes sont obligés de reprendre aussi les leurs.

Des coups de feu avaient été tirés dans la cour. J'ai vu des soldats décharger leurs armes. Mon affirmation est corroborée par des constatations matérielles : Félix Bailly a été tué; Jules Lebrun a été blessé au bras, de même qu'un soldat. Ajoutons-y la trajectoire horizontale laissée dans l'un des pupitres du greffe par une balle qui a traversé la fenêtre, et les nombreuses douilles amoncelées au pied de la sentinelle qui gardait la porte d'entrée.

Peu après, les officiers se présentèrent encore, et l'un d'eux nous adressa une courte harangue. Les premiers mots ont calmé nos angoisses : « Vous êtes libres! » et je n'ai pas écouté le reste. Mais les paroles de l'officier avaient pour lui une autre signification que pour nous; car, lorsque les portes de la prison s'ouvrirent pour de bon, nous vîmes des troupes alignées devant nous : nous n'avions d'autre direction à prendre que celle du Rocher Bayard (3).

§ 6. — *Les premiers massacres.*

De toutes les personnes venues « chez Bouille » pendant la première partie de la journée, quatre seulement eurent un sort différent des autres : Edmond Manteau, Henri Vaugin, Eugène Février et Lambert Thirifays

(1) Dans la version de M. Tschoffen, la panique est la conséquence de la frayeur provoquée par la fusillade qui a abattu les civils contre le mur de son jardin. — D'autres témoignages laissent supposer qu'il s'est écoulé un certain laps de temps, relativement court, entre la fusillade du mur Tschoffen et la panique, laquelle s'est produite non seulement à l'intérieur de la prison, mais aussi sur la Place d'Armes, car celle-ci fut un moment évacuée complètement. Dans cette version, quel incident serait la cause de la panique? Serait-ce l'apparition de quelques soldats français amenés sans armes sur la place (déposition de Jules Goffin)? Il est difficile de le dire.

(2) En rentrant dans la cour, les prisonniers y trouvèrent le groupe des habitants du « Rossignol », et certaines familles des Rivages, en aval de l'Eglise Saint-Paul, entre autres les Michat.

(3) M. Bozet, directeur de la prison, fut autorisé à se retirer dans ses appartements avec sa famille.

(fig. 158) ; ils furent amenés sous escorte, les mains liées, et furent retenus sur la rue. Pourquoi ce traitement particulier ?

Nous avons dit (1) de Manteau et de Vaugin, deux vieillards, le premier gravement malade, ce que l'on sait d'eux.

Eugène Février fut pris chez lui avec sa femme, ses trois petits enfants et d'autres personnes de sa famille. « Sur la Place Saint-Nicolas trois soldats se précipitent sur lui comme des lions, lui arrachent des bras sa petite Louise, et la jettent par terre ; il n'est arrivé chez Bouille que dix minutes après les autres (2). »

Lambert Thirifays était souffrant : il avait, depuis peu, perdu presque entièrement l'usage de la parole ; il passa la nuit du samedi au dimanche avec M. Malaise-Massart ; et tandis que celui-ci venait à la forge Bouille, le pauvre garçon fut promené dans la rue Grande avant d'être conduit au lieu de son supplice ; il devint la risée des soldats qui le frappaient et lui crachaient au visage (3).

Les quatre malheureux étaient constamment menacés d'être passés par les armes.

Encore une fois, pourquoi ce régime particulier de terreur ?

Lorsque Henriette Jaumot, enfermée dans le café Bouille, dut en sortir pour porter à boire aux soldats allemands, elle vit les quatre victimes. « J'ai voulu leur donner à boire, dit-elle, mais on me l'a défendu ; je suis cependant parvenue à m'approcher de Lambert Thirifays qui tremblait et avait l'écume à la bouche. » Quelque temps après, il fut donné à la femme d'Eugène Février de revoir une dernière fois son mari. Elle nous raconte elle-même dans quelles circonstances :

N° 445.

Quand mon mari est arrivé chez Bouille, on l'a assis sur une chaise, à l'extérieur, près de Lambert Thirifays qui était lié, les mains sur le dos, et une botte de paille derrière lui. J'ai vu qu'on lui crachait à la figure ; il était tout égaré et criait toujours : Papa, papa ! Je m'étais cachée avec mes enfants dans la petite cour, derrière l'écurie. N'y tenant plus, j'ai demandé à M^{me} Müller, dans l'après-midi, de solliciter pour moi la permission de me rendre, ne fût-ce que deux minutes, auprès de mon mari. Un soldat m'a accompagnée tenant son revolver contre ma tête. M'approchant de mon mari, je lui ai demandé pourquoi il se trouvait là. Il a haussé les épaules sans répondre. Je lui ai donné un morceau de couque et j'ai constaté alors que ses mains étaient glacées. Je lui ai dit : « Mon Dieu,

(1) Page 133.

(2) Rapport de M^{me} Février.

(3) Quand le docteur Cassart vint, vers 15 heures, chercher son gendre chez Bouille, il vit Lambert Thirifays maltraité et interreda en vain pour lui.

prends courage, tu n'es que prisonnier! » Il m'a répondu : « Mon Dieu, m'fie, n'abandonne jamais mes enfants, nous y sommes! » Alors les soldats m'ont repoussée et m'ont fait rentrer dans la cour.

Henriette Jaumot qui, après avoir donné à boire aux soldats, était demeurée sur le seuil de la porte du café Bouille, vit les Allemands mener les trois hommes vers le milieu de la rue et les fusiller à bout portant tandis que Thirifays était assassiné sur le trottoir. Ceux qui se trouvaient à l'étage de la maison purent de la fenêtre se rendre compte du meurtre qui se perpétrait tout près d'eux. C'est ainsi que M^{me} Octave Hubert, Germaine Laurent, et d'autres encore ont assisté à l'exécution des quatre victimes (1).

Qu'est-ce qui a mérité à ces personnes inoffensives ce sort si cruel? Nul ne saurait le dire, car aucun grief ne fut relevé à leur charge, et aucun jugement ne fut prononcé contre elles.

Du reste, il faudrait rechercher la cause du changement complet d'attitude des soldats qui se trouvaient aux alentours de la maison Bouille. Le matin, ils s'étaient montrés relativement calmes et compatissants : nous les avons vus distribuer des vivres aux prisonniers et même des bonbons aux enfants. Et les voici changés en véritables tortionnaires : s'amusant à intimider leurs victimes, incendiant les maisons voisines, essayant même de mettre le feu aux locaux qui renfermaient des centaines d'habitants, comme nous allons le raconter, et fusillant, sur un choix arbitraire, une vingtaine d'innocents, car le meurtre des quatre premières victimes n'avait pu apaiser leur soif de sang!

Sans rechercher plus loin la cause de ce brusque revirement, on pourrait en trouver l'explication dans l'état d'ivresse où se trouvaient alors la plupart des soldats de l'armée si bien disciplinée de l'empereur d'Allemagne!

Toutes les dépositions de ceux qui sont arrivés assez tard à la forge ou à l'écurie de M. Bouille sont d'accord pour affirmer que les soldats qui se trouvaient à proximité s'adonnaient à une beuverie sans nom. « J'ai vu, dit Jules Pierrard, une table dressée devant la maison de M^{me} veuve Hubin; elle était couverte de bouteilles et de verres : officiers et soldats y buvaient sans discontinuer. » Le colonel Roulin s'exprime ainsi au sujet de cette table : « On y faisait boire les soldats

(1) M^{me} Engène Février obtint, le mardi après-midi, la permission de venir relever le cadavre de son mari qu'elle fit transporter au cimetière de Leffe. M^{mes} Frankinet et Grigniet virent encore le mardi matin plusieurs cadavres sur la rue. Ils furent ensuite jetés dans la cave de l'ancienne forge, qui était brûlée.

ignoblement ». François Gillain dit qu' « ils buvaient sans discontinuer », et Nestor Trembloy raconte que tous les soldats avaient sous les bras et dans les poches des bouteilles, et ils buvaient sans trêve (1) ».

Quoi d'étonnant après cela que, grisés par le vin, ces soldats abandonnés à eux-mêmes, se soient laissés emporter par les instincts les plus cruels et les plus bas de la nature humaine. « Un soldat titubant voulut tirer dans l'écurie Bouille, dit François Gillain dans sa déposition, mais un sous-officier parvint, quoique difficilement, à l'en empêcher. » Quelle autorité pouvaient encore avoir les chefs sur des êtres qui n'avaient plus de l'homme que le nom!

Ce qui mit au comble l'exaspération de ces soldats ce fut la vue d'un de leurs officiers blessés que l'on transportait sur une civière. Louise Ronvaux l'a vu par la porte entr'ouverte de l'écurie, et en lui montrant le poing le blessé lui a crié : « Vous avez versé mon sang, je ferai verser le vôtre! (2) » Paul Vanheden l'a remarqué également « et c'est alors, ajoute-t-il, qu'un officier est entré dans l'écurie, revolver au poing, disant que les civils avaient encore tiré sur les troupes allemandes ». L'officier s'est précipité en coup de vent dans la forge, et criant comme un enragé a demandé qui avait tiré sur eux. « Vous avez tué nos soldats, s'écria-t-il, vous allez être tous fusillés, hommes, femmes et enfants (3). » Alors des soldats sont entrés et au hasard ont pris quatorze hommes : Edmond Lambert, Jules Dobbeleer, Charles Belot, Henri Romain, Joseph Sauvage, Alfred Brihaye, Victor Toussaint, Camille Wilmotte, Auguste Sauvage, Camille Lemaire, Marcel Vérenne, Edmond et Maurice Roucoux, et Victor Coupienne. Par la porte ouverte de l'écurie, les civils qui y étaient détenus ont vu passer le cortège : on faisait avancer ces condamnés à mort à coups de crosse et à coups de poing. Louise Ronvaux prétend même avoir vu un fils Sauvage tué à coups de baïonnette en face de la porte de l'écurie. Du café Bouille, où elle se trouvait, M^{me} Edouard Lemineur vit les Allemands s'en prendre particulièrement au jeune Camille Lemaire, âgé à peine de 17 ans, et le martyriser. « On lui a pris les mains, dit-elle, et on les lui a tirées derrière le dos, puis on les a violemment ramenées devant, en les croisant, puis

(1) Les Allemands avaient, entre autres, à leur disposition sur place, dès le matin, les caves de MM. le docteur Baivier, V. Piérard, et plus tard celle de M. Léon Henry, qu'ils pillèrent toutes trois consciencieusement.

(2) Même témoignage de M^{me} Fernand Panier. — Cet officier avait été blessé aux abords du jardin de M. le docteur Laurent.

(3) Témoignage de Nestor Trembloy.

on les lui a de nouveau retirées en arrière en les lui attachant avec des espèces de crochets. J'ai vu qu'on lui crachait à la figure maintes fois. Je l'entendais crier : « Papa, pardonne-moi si je t'ai fait de la peine ». Puis quatre soldats l'ont fusillé et un officier est venu lui tirer un coup de revolver dans l'oreille. » M. Louis Drion donne encore un autre détail de ce martyr auquel il assista par la porte entrebâillée de l'écurie : « Le fils Lemaire, dit-il, fut saisi avec une grande violence par le menton, comme si on avait voulu lui tordre la mâchoire ».

Tandis qu'on assassine le pauvre Camille Lemaire, les autres sont rangés près de l'ancienne forge et là, après avoir été forcés de crier « Vive l'Allemagne ! » ils sont abattus comme des chiens. M^{me} Octave Hubert, de la fenêtre du café Bouille, les vit tous tomber. Henriette Jaumot, qui, de la porte du café Bouille, comme nous l'avons déjà dit, a vu toute la scène, raconte que parmi les fusillés « il y avait une femme, sa blouse était déchirée, c'était Mélanie Laverge, épouse de Robert Anciaux ». Son mari, agent de police, avait été blessé mortellement chez lui peu d'instantes auparavant (fig. 126). Laissons parler un témoin du crime, Louise Ronvaux.

N° 446.

Depuis le samedi soir, je m'étais réfugiée aux Dames Blanches, chez M. Léon Henry, où habitaient comme concierges l'agent de police Roba et sa femme. Nous y étions environ vingt-cinq personnes, parmi lesquelles l'agent de police Robert Anciaux et sa femme. Vers 14 heures, comme nous ne nous sentions plus en sûreté là où nous étions, on décida de se rendre par les jardins chez Robert Anciaux, qui habite tout près sur Meuse (fig. 213, n° 24). Robert marchait le premier. Je le suivais, et à peine avait-il entr'ouvert la porte de sa maison donnant sur le jardin, qu'une balle, tirée probablement par le trou de la serrure de la porte de la rue, l'étendit à mes pieds. Epouvantée, je me suis enfuie dans le jardin, et de là chez M. Drion, où les Allemands sont venus nous prendre pour nous conduire chez Bouille.

M^{me} Roba, prise elle aussi dans la propriété de M. Drion, vit, en repassant, Anciaux étendu dans sa cour, sa femme assise près de lui. Elle demanda à celle-ci si son mari était tué, mais elle ne reçut pas de réponse (1).

Que se passa-t-il dans la suite ? Le récit de Victor Coupienne, seul survivant de la fusillade devant la forge Bouille, laisse deviner la vérité.

(1) Il n'avait pas été tué sur le coup ; dans la soirée, aidé par Albert Maury, il trouva la force de se traîner chez les Sœurs de Charité où il mourut le surlendemain. (Voir le récit de M^{lle} Nelly Laurent.)

N^o 447.

J'étais dans la forge Bouille ; un officier entra tout à coup et désigna au hasard quelques jeunes gens et les entraîna dehors. Je fus de ce nombre. A coups de crosse, on nous conduisit devant l'ancienne forge. Là, nous sommes obligés de lever les bras et de demeurer fort longtemps dans cette pénible position. Entre-temps, les soldats nous menaçaient et nous frappaient parfois.

A un moment, je vis une femme arriver en courant et se diriger vers l'Institut des Sœurs de Charité, c'était l'épouse Anciaux. Des soldats l'aperçurent et tirèrent dans sa direction. Elle se rendit auprès d'eux. Ils l'empoignèrent, et, la forçant aussi à lever les bras, ils la placèrent devant nous. En face, des soldats étaient alignés sur trois rangs ; les premiers avaient un genou à terre. Au commandement de l'officier, les soldats déchargèrent leur fusil et nous sommes tous tombés... Je ressentis une grande douleur au bras gauche, mais je ne bougeai pas et je fis le mort.

Je dois avoir perdu connaissance, car je ne me rappelle pas avoir vu le cortège des civils se rendant au mur Tschoffen et qui doit cependant être passé tout près de moi. Lorsque je me rendis compte qu'il n'y avait plus de soldats dans les environs, je me traînai chez les Sœurs de Charité, où je reçus aussitôt les soins que comportait mon état.

§ 7. — *Le lugubre cortège.*

A peine le cortège des quatorze victimes était-il passé devant l'écurie, dont la porte était restée ouverte, qu'un soldat vint la fermer, emportant les clefs et défendant de regarder par la fenêtre, sous peine d'être fusillé ! C'est à ce moment que, transis déjà de peur, les prisonniers entendirent la fusillade. Leur angoisse ne fit qu'augmenter.

L'affolement devint effrayant tant parmi les civils enfermés dans l'écurie que parmi ceux qui se trouvaient dans la forge, lorsqu'ils virent les lueurs de l'incendie se rapprocher toujours plus du local où ils étaient retenus prisonniers (1). C'était en face, la maison de François Gilles qui brûlait, et, la rue étant fort étroite, le danger était menaçant (2).

Adeline Renard, Mélanie Wolvert (veuve Vérenne), Augusta Collignon (veuve Roba), Aline Georges (veuve Lebrun), Louise Ronvaux, affirment avoir vu les soldats repousser dans les flammes un ou plusieurs civils. « Ils ont mis le feu chez François Gilles, raconte cette dernière, et quand les flammes envahissaient déjà l'étage, j'ai vu un homme briser le carreau d'une fenêtre pour s'échapper ; mais en voyant une dizaine de

(1) On les avait du reste menacés de les brûler. Lorsque les portes s'étaient ouvertes pour laisser passage aux premières victimes, on avait pu apercevoir la paille accumulée dans la rue.

(2) François Gilles vit lui-même un soldat lancer dans sa maison, par une fenêtre ouverte, une machine incendiaire qui a fait explosion.

fusils allemands braqués sur lui, il s'est retiré. » M^{me} Wauters précise, et elle n'est pas la seule, et dit que c'est Alfred Brihayé qui fut rejeté dans les flammes. M^{lle} Maria Sinzot est non moins affirmative (1).

L'effroi augmentait. M^{me} Müller qui, le matin encore, avait rassuré ses compagnes après avoir interrogé les soldats, répondit cette fois à une question que lui posait l'épouse Lemineur : « Ah ! madame, pauvre Dinant, tout feu et tout sang ». Elle avait probablement perçu les propos tenus par ses compatriotes, et savait désormais à quoi s'en tenir.

Dans l'écurie même affolement : on aurait voulu se cacher sous terre. « M. Wasseige, Jacques, André, Etienne et Elisabeth, se réfugient sous la mangeoire des animaux, dit M^{lle} Binamé, tandis que Pierre et moi nous nous abritons la tête sous des caisses à sucre. »

Soudain, par la fenêtre de l'écurie, dont le carreau avait été cassé, un officier cria : « Sauve qui peut, la ville est en feu, ceux qui veulent se sauver n'ont qu'à sauter par la fenêtre ! » Nul ne saura jamais décrire la scène qui se déroula dans cette pièce relativement exigüe, où se trouvaient massées près de deux cents personnes. Ce furent des cris déchirants, des plaintes sans nom, des bousculades épouvantables. La porte avait été, nous l'avons dit, fermée à clef après le passage des premières victimes. Il ne restait donc d'autre issue qu'une étroite fenêtre à hauteur d'homme (2), et c'est par là que devaient s'échapper tous les prisonniers !

N° 448. Ma femme qui sait l'allemand, raconte M. Louis Drion, voulut parlementer. Elle monte sur une chaise, sans atteindre la hauteur de la fenêtre ; on l'élève avec les bras et elle peut ainsi dire à l'officier qu'il est impossible, vu la hauteur de la fenêtre, de passer tous par là ; elle le prie donc d'ouvrir la porte. L'énergumène répond grossièrement qu'il a perdu les clefs.

Mais le danger d'incendie devenant de plus en plus imminent rend l'évasion nécessaire et urgente. Ma femme passe la première, en se faisant plusieurs blessures dont elle gardera les traces. Elle est suivie de quelques autres personnes.

(1) Le cadavre d'Alfred Brihayé fut retrouvé dans une annexe épargnée par le feu de la maison Gilles ; il était horriblement blessé aux reins.

Certaines personnes ont cru que Joseph Lebrun, dit la « Petite Semaine », était resté dans les flammes de la maison Gilles. Le matin il ne pénétra pas dans la maison Bouille avec sa sœur, la famille Gilles et leurs voisins ; on le vit dans la forge, mais il voulut sortir pour satisfaire un besoin naturel ; un soldat le poussa violemment dans la cour Gilles. Le mercredi matin M^{me} Frankinet vit son cadavre parmi ceux qui étaient entas sur la rue devant l'ancienne forge. C'est tout ce qu'on sait de certain à son sujet.

(N. B. — Sur le plan (fig. 213) le n° 31 a été mis par erreur sur la maison Edouard Baudouin. La maison François Gilles est celle à côté, qui fait le coin de la rue d'Enfer et de la rue En-Ile.)

(2) Cette fenêtre est à 1 m. 60 du sol. (Voir fig. 119, +.)

Sur ces entrefaites, s'aidant d'une barre de fer, Léon Lebrun avait, de l'intérieur, forcé la serrure de la porte. Comment dépeindre cette sortie mouvementée de plus de deux cents personnes, qui pensaient bien devenir la proie des flammes. Ces malheureux croyaient déjà avoir échappé à un grand malheur; ils ne se rendaient pas encore compte, hélas! qu'on les conduisait à un autre supplice non moins épouvantable!

Tandis que les soldats faisaient sortir les civils emprisonnés dans l'écurie et dans le café Bouille, ils poussaient également dehors ceux qui avaient été enfermés dans la forge, et ces quelques centaines de personnes furent dirigées par la rue Saint-Roch vers la rue du Faubourg Saint-Nicolas et la Place d'Armes (1).

Quelques-uns, Auguste Guillaume, Léon Gillet, Louise Ronvaux, par exemple, profitant d'un moment de désarroi parmi les gardiens, trompèrent leur vigilance et s'enfuirent par la rue du Moulin-des-Batteurs; mais, arrivés devant la maison du docteur Cousot, ils rencontrèrent une patrouille allemande, chargée de leur barrer la route et ils furent obligés de rebrousser chemin et de rejoindre le lamentable cortège. On côtoya d'abord les cadavres des victimes tombées quelques instants auparavant devant l'ancienne forge Bouille, et ce spectacle n'était pas précisément de nature à rassurer ces pauvres gens qui, plus que jamais, commençaient à entrevoir le terrible sort qui leur était réservé.

Ils avancèrent rapidement, car les soldats semblaient vouloir en finir vite. Rue Léopold, ce fut une cohue indescriptible: les charrois allemands continuaient à descendre la Montagne de la Croix et prenaient la direction des Rivages.

A ce moment défilaient aussi, portées sur d'énormes véhicules tirés par quatre chevaux, des barques en fer qui allaient bientôt servir à la construction du pont que les Allemands projetaient de jeter en face du Rocher Bayard.

En passant devant les drapeaux, les soldats obligent les civils, sous peine de mort, de crier « Vive l'Allemagne ». Ils menacent de leurs

(1) Albert Maury était parvenu à se dissimuler derrière la porte de l'écurie; il gagna par les toits la maison Bouille; de là, il passa dans les caves de l'ancienne forge, mais il y heurta des cadavres; alors il revint rue En-Ile, où il rencontra Robert Anciaux se traînant péniblement (voir p. 154, note); il l'aida à se transporter chez les Sœurs de Charité; puis alla se réfugier sur l'île Laurent. Le mardi il fut repris par des soldats qui le conduisirent aux Rivages, et fut retenu prisonnier jusqu'au samedi.

Emile Paquet, malgré la défense des soldats, était monté dans le grenier de l'écurie Bouille avec son frère Louis, le pharmacien. Quand, le soir, on fit évacuer les locaux, Louis descendit et fut tué au mur Tschoffen. Emile monta sur le toit, puis sa position y devenant intenable à cause de l'incendie de la maison Gilles, il passa sur celui de la forge Bouille et de là dans la cour Bourdon. Dans la soirée il est allé se cacher avec d'autres personnes dans la maison du notaire Houyet, rue des Fossés.

fusils ces innocents et invectivent les faibles surtout : « Cochons de Belges, lâches de Belges, s'écriaient-ils, vous avez tué nos hommes, à votre tour maintenant ! (1) ». Des soldats transportaient à ce moment sur un matelas un officier blessé, à moustache déjà blanche et la tête bandée. Il doit avoir fait une profonde impression, car toutes les dépositions consignent sa présence. « Il était comme un enragé, écrit M^{me} Roba, il avait l'écume à la bouche, il nous insultait, et crachait sur nous. « Sales chiens de Belges » disait-il, en nous montrant le poing (2). »

Lorsque le cortège eut dépassé le mur Tschoffen, on le scinda, et les Allemands poussèrent vers la prison les personnes qui se trouvaient en tête. C'est ainsi que Camille Mascart, Camille Fisette, Arthur Thomas et quelques femmes entrèrent dans la maison d'arrêt. Mais Camille Fisette inquiet d'être séparé de sa femme, qui était restée en arrière, sortit, malgré les recommandations de M. Sasserath, et fut tué quelques instants plus tard au mur Tschoffen.

§ 8. — *L'hécatombe du mur Tschoffen.*

Le gros du cortège s'arrêta à hauteur des maisons Waeyens et Herbecq. C'est alors qu'on sépara les hommes des femmes et des enfants. Il est impossible de décrire cette scène déchirante entre toutes. Les dépositions que nous avons sous les yeux sont sobres de phrases, mais combien émouvantes dans leur laconisme !

Nous devons forcément renoncer à reproduire ici tous les passages qui redisent les adieux déchirants d'un mari à sa femme, d'un fils à sa mère, d'un père à ses petits enfants. Nous ne pouvons cependant laisser dans l'ombre quelques-uns de ces derniers entretiens ; ils peignent trop bien les sentiments de ces pauvres gens à l'heure suprême où, innocents du crime dont on les accuse, ils vont payer de leur vie la fantaisie barbare d'un peuple pour qui la force prime le droit !

N^o 449.

Au moment de se séparer de moi, mon mari, raconte la femme de Jules Gillet, m'a embrassée et m'a dit : « Tu penseras à moi. Tu diras quelquefois une prière pour moi ». Puis il m'a rendu ses papiers et son argent. J'ai voulu lui rendre 20 francs. « Inutile, m'a-t-il répondu, je n'en aurai plus besoin. » A ce moment les soldats m'ont séparée de lui à coups de crosse.

(1) Témoignages d'Henriette Jaumot et de M^{me} Jules Gillet.

(2) Plusieurs se demandent si cet officier transporté sur une civière ne jouait pas la comédie, « car, comme le fait judicieusement remarquer dans sa déposition M^{me} Jules Lemineur, comment un homme sérieusement blessé, pourrait-il se livrer à des mimiques semblables à celles que fit cet officier ? »

N° 450.

Lorsqu'on a séparé les hommes des femmes, un soldat, dit la veuve de Joseph Firmin, m'a mis sur les bras l'enfant d'Henri Georges. L'aîné de mes fils est venu me dire au revoir et m'encourager en disant qu'ils allaient retrouver leur père au ciel (1). Il a demandé à ses frères de ne pas se quitter, et ils sont partis en se tenant tous trois par le cou. J'ai vu tomber alors sous les balles mes trois fils et je me suis enfuie en tenant ma tête dans mes mains! Lorsque le lendemain, vers 6 heures du matin, je suis revenue près du monceau de cadavres, j'y ai retrouvé ceux de mes trois fils morts encore dans le même embrassement. (Fig. 162.)

Voici ce que raconte la veuve d'Octave Hubert :

N° 451.

Quand les soldats sont venus nous prendre « chez Bouille », mon mari m'a dit : « Pauline, je vais y passer, aie soin de nos enfants ». Puis il m'a répété plusieurs fois : « Mon Dieu, Pauline, que tu vas être malheureuse ! » J'ai perdu alors mon mari dans la foule : mon aîné, Franz, âgé de 11 ans, m'accompagnait. Lorsque, peu de temps après, je retrouvai mes deux plus jeunes, Maurice et Georges, je leur demandai ce qu'était devenu leur papa : « Oh ! maman, a répondu Maurice, papa est contre le mur ! » Il avait été tué.

Voici encore ce que raconte la veuve Panier :

N° 452.

Mon pauvre Fernand qui, depuis le début, ne m'avait pas quittée un instant, portait sur le bras notre jeune Max alors âgé de 3 ans seulement. L'enfant tenait ses petites mains levées pour demander qu'on ne fasse pas de mal à son papa qu'il baisait sans cesse, tandis que mon aîné — il avait près de 5 ans — que je tenais par la main, pleurait et suppliait les bourreaux. Cette scène aurait attendri des tigres; elle n'eut pas de prise sur ces monstres à face humaine... En ce moment cruel, Fernand me tendit l'enfant qui s'accrochait à lui avec toute la force de ses petits bras, et voulut me parler. Mais les mots expiraient sur ses lèvres et je compris qu'il murmurait : « au revoir ». Il me tendit encore des souvenirs qu'il portait sur lui, mais un soldat, le tirant violemment, le poussa vers le mur d'exécution avec les autres hommes.

M^{lle} Binamé qui, en qualité de gouvernante, accompagnait les enfants Wasseige, raconte ainsi les derniers moments de M. Wasseige et de ses deux fils (fig. 123, 124 et 125) :

N° 453.

Monsieur nous recommanda une fois encore de renouveler entre les mains du bon Dieu le sacrifice de notre vie. Il me passa son argent et me confia ses enfants, puis il se recueillit. Je la verrai longtemps encore, cette figure pâle et résignée! Pierre eut juste le temps de me dire: « Vous prierez pour nous, n'est-ce pas? » Quant à Jacques il ne put dire un mot. Je m'éloignais avec les autres enfants, lorsqu'un soldat vint reprendre André et Etienne, âgés respective-

(1) Tué le matin sur le seuil de sa maison Montagne de la Croix (voir p. 141).

ment de 17 et de 15 ans, pour les placer avec le groupe des hommes. Un officier les écarta, mais par trois fois le soldat les reprit. Enfin, ces deux enfants purent me rejoindre.

Malgré tout, quelques-uns s'obstinaient encore à croire qu'on ne prenait les hommes que pour les faire travailler à la construction du pont de bateaux. C'est dans cette illusion que restèrent longtemps Adeline Renard, M^{me} Edouard Lemineur, et la veuve Gillet, par exemple. Celle-ci dit à son fils : « Tu vas peut-être aller travailler » et elle lui remit de l'argent. La femme d'Alphonse Maury conseilla à son mari de se rendre au travail (!) avec M. Drion, parce que celui-ci, parlant l'allemand, pourrait se faire comprendre des soldats.

Un officier, qui se trouvait aux abords du mur Tschoffen, arrêtait le zèle intempestif des soldats et écartait du groupe des condamnés tout au moins les vieillards et les tout jeunes gens. C'est à son intervention probablement qu'André et Etienne Wasseige doivent de n'avoir pas été fusillés.

En apercevant le colonel en retraite Roulin, ce même officier lui demanda s'il avait peur. Le colonel lui répondit : « Non, je n'ai pas peur, mais j'estime qu'il est peu digne pour un officier de mourir comme cela !... Et puis, je suis père de famille... » L'officier le repoussa dans le groupe des femmes. M. Paul Thirionnet, ayant entendu cette conversation, s'approcha également de cet Allemand qui semblait avoir un peu de cœur et lui dit : « Moi aussi, j'ai des petits enfants... » et il lui fut accordé de retourner auprès d'eux. C'est probablement au même officier que François Gilles montra son bras en lui disant : « J'ai été blessé par les Français en relevant des tués allemands ». — « C'est bien, partez ! » lui fut-il répondu. Quand l'officier aperçut Léon Lebrun, il le fit sortir du groupe, en lui disant : « cheveux blancs, allez ! » Quelques instants après, deux soldats l'ont forcé à retourner au mur, mais le même officier l'a renvoyé une seconde fois.

C'est ici qu'il faudrait intercaler la tragique histoire du docteur Albin Laurent. Sa femme, accouchée depuis trois jours, passait devant le mur Tschoffen, portée par quelques soldats charitables, lorsqu'elle reconnut son mari au premier rang des condamnés à mort. « C'est mon mari, dit-elle à un officier, laissez-le venir avec moi. » Celui-ci se laissa fléchir et dit à Albin Laurent : « Portez votre femme ». Nous voudrions reconnaître dans cet officier, celui à qui d'autres Dinantais devaient déjà la vie.

Dans nos recherches nous avons pu retrouver les noms de quarante-cinq Dinantais qui ont ainsi échappé au massacre, soit qu'ils aient été retirés du groupe par les Allemands eux-mêmes, soit qu'ils se soient dissimulés au milieu des femmes, soit enfin qu'ils aient été épargnés, parce qu'ils étaient à l'extrémité et n'avaient plus de soldats en face d'eux (1).

C'est peut-être trop accorder à la libéralité des Allemands que de croire qu'un mot d'ordre avait été donné pour épargner les vieillards et les jeunes gens. Nous croyons ne devoir donner ce témoignage d'humanité qu'à l'officier complaisant dont nous venons de parler et nous ne voulons en donner comme preuve que l'âge des victimes : sept hommes, âgés de plus de 60 ans, sont tombés sous les balles des assassins au mur Tschoffen, et onze jeunes gens en dessous de vingt ans, dont deux de 15 ans !

*
* *

On disposa les hommes sur quatre rangs le long du mur du jardin Tschoffen (fig. 115) et vis-à-vis d'eux trois rangées de soldats se placèrent, deux à genoux et une debout. C'est alors que, de ces cent cinquante poitrines qui allaient bientôt être transpercées par la mitraille, des cris déchirants s'élevèrent : « Grâce, grâce... pitié pour nos femmes et nos enfants!... » — « Pas de grâce, pas de pitié », répondaient les inflexibles bourreaux.

Un officier supérieur s'est avancé à cheval et a harangué les hommes. Nous croyons qu'il s'agit bien ici du lieutenant-colonel Kielmannsegg. Qu'il nous suffise de donner pour preuve en faveur de notre supposition le témoignage du colonel lui-même qui déclare « avoir fait fusiller environ cent habitants coupables, de sexe masculin » (2).

Voici, en substance, d'après le témoignage de M. Drion, ce que cet officier dit en très mauvais français : « On a tiré sur nos soldats d'un lazaret; on a tiré des maisons où l'on avait arboré la Croix-Rouge; on

(1) Voici leurs noms : Emile Winand, Alexandre Philippart, Alphonse Bertrand, Nicolas Vigoureux, Louis Dembour, Paul Thirionnet, Nicolas Roulin, Auguste Fontaine, Frédéric Colle, Jules Leblanc, Désiré Robbe, Eugène Pierre, Léon Gillet, François Gilles, Jérôme Piette, Alexis Lahaye, Hubert Lahaye, Alphonse Bony, Alphonse Lamour, Philippe Roland, Emile Smets, Léon Lupsin, Octave Tonglet, Auguste Guillaume, Hyacinthe Monin, Eugène Somme, Jean Mossiat, Jules Lemineur, Léon Lebrun, Ferdinand Lamberty, Adolphe Goffinet, Albin Laurent, François Fastrès, Alexandre Georges, Gustave Paquet, Lambert Ory, Emile Lecomte, Émile Paquet père, Alexandre Willem, Fernand Monin, Gustave Somme, Hubert Cassart, Ernest Mazy fils, André et Etienne Wasseige.

(2) Annexe 7.

s'est servi du drapeau de la Croix-Rouge pour mieux tirer sur nos soldats (1). Nous allons vous donner une leçon dont vous vous souviendrez longtemps ». Et, du groupe des hommes, s'élevèrent de nouveaux cris : « Grâce... Vive l'Allemagne... Pitié... Nous n'avons pas tiré..... »

N° 454.

Cependant, continue M. Drion, les apprêts se continuaient plus rapides que je ne puis le raconter. Nous étions rangés à trois ou quatre de profondeur, sauf à un endroit où il y en avait bien six; il y aura là dans quelques instants un monceau de cadavres de plus d'un mètre de hauteur.

Le peloton d'exécution n'étant pas assez important, l'officier fit venir d'autres soldats, qu'il disposa sur le côté, juste en face de moi. Je l'entendais crier : « Noch zwölf, noch sechs ». Encore douze, encore six! — et les soldats se précipitaient comme s'ils étaient conviés à une fête! Il pouvait y avoir au total environ 125 soldats.

Soudain, on entendit un coup de sifflet, et aussitôt une décharge retentit, accompagnée d'un cri d'horreur et d'effroi, poussé par le groupe des femmes et des enfants, témoins de cette scène horrible.

Tous les hommes rangés le long du mur tombèrent... Il était environ 18 heures. Un cadavre s'était affalé au-dessus de moi, trois autres se trouvaient sur mes jambes. Je fis le mort. Je n'avais pas encore une égratignure.

A peine tous étaient-ils par terre, qu'une seconde salve retentit : des coups de feu venaient de nouveau d'être tirés sur nous. A ce moment, je fus atteint de deux balles par ricochet : l'une m'avait blessé la région de l'oreille, l'autre s'était portée à l'arrière de la tête, vers la nuque. Quelques instants après retentit une troisième et assez longue pétarade, de droite et de gauche, mais sans salve.

Puis j'entendis des pas sur toute l'étendue du groupe : c'étaient des officiers et des soldats qui faisaient le tour, d'une extrémité à l'autre, achevant les blessés.

Un quart d'heure environ après, il y eut de nouveaux coups de feu; c'est alors que je reçus, toujours par ricochet, la troisième blessure, un peu au-dessus de la seconde. Elle fut très douloureuse; je me sentis comme la nuque piquée avec un couteau de bois.

L'achèvement des blessés, dont parle ici M. Drion, est confirmé par toutes les dépositions des escapés de la fusillade (2). Georges Moisse entendit même un blessé demander en grâce qu'on l'achève. La cruauté des bourreaux poussa le raffinement jusqu'à ne pas accorder à cet infortuné ce que, si libéralement, ils prodiguaient aux autres! Ce témoignage est confirmé par ceux de Louis Godart et de Narcisse Neuret.

(1) C'est là un des grands arguments que mettent en évidence les rapports publiés dans le *Livre Blanc*. « Un grand nombre d'édifices étaient pourvus du drapeau de la Croix-Rouge; c'est de ces édifices-là qu'on tirait sur nos troupes d'une façon particulièrement violente. » (Annexe 6.) Le rapport 9 dit presque textuellement la même chose. Cet argument ne tient pas debout.

(2) François Gillain, par exemple, déclare avoir été atteint cinq fois, pendant qu'on achevait les blessés. Georges Moisse, lui aussi, reçut alors sa seconde blessure.

La mort elle-même ne trouva pas grâce devant ces êtres inhumains, et les soldats qui passaient donnaient des coups de pied aux cadavres qu'ils pouvaient atteindre et crachaient sur eux! « Je reçus à la tête, dit Nestor Trembloy, un coup de botte qui, heureusement, ne m'atteignit pas grièvement. »

Il est à noter ici, et la loyauté nous en fait un devoir, que certains soldats écoeurés de la besogne à laquelle on les employait, tirèrent intentionnellement trop haut. Nous avons, à ce propos, le témoignage de M. Vigoureux : « Le caporal qui me faisait vis-à-vis, dit-il, m'a fait signe qu'il ne tirerait pas sur moi ». Le colonel Roulin, témoin de la fusillade, dit aussi que « certains soldats accomplirent mal le commandement et tirèrent trop haut, ainsi qu'il appert des traces de balles relevées sur les pierres de couverture, à la crête du mur du jardin, et au pignon de la maison Drion, à cinquante mètres du mur ». Ce qui confirme encore le fait, c'est le témoignage de Julie Louis, veuve Gillet, qui affirme avoir vu un officier « crier sur les soldats » parce qu'ils n'avaient pas bien tiré.

*
* *

Avant même l'exécution des victimes, la majeure partie des femmes et des enfants avait été repoussée vers la rue Léopold et la plupart n'entendirent que le bruit de la fusillade. Plusieurs cependant demeurèrent jusqu'au dernier moment près du mur Tschoffen et virent tomber qui un père, qui un fils, qui un mari, qui un frère. De ce nombre furent Jeanne Michel, qui a vu tuer son mari Auguste Neuret; Aline Georges, qui a été empêchée de s'approcher de son mari Alphonse Lebrun, qu'elle a vu tomber; Augusta Collignon, dont le mari Joseph Roba fut du nombre des tués; Henriette Jaumot, qui déclare avoir vu tomber son frère Alexandre, placé le premier de la quatrième rangée; Lenel Blanche, épouse Lemineur, qui a vu achever tous ceux qui remuaient encore; Léa Adnet, dont le père était parmi les victimes et qui vit tomber le fils Colle à ses pieds; Thérèse Donnay, veuve depuis le matin, son mari Joseph Firmin ayant été tué sous ses yeux Montagne de la Croix, et qui assista, comme nous l'avons dit plus haut, au massacre de ses trois fils se tenant par le cou. Et que d'autres encore ne pourrions nous pas citer, qui, avec les survivants de l'hécatombe, sont autant de témoins du crime infâme perpétré au pied du mur Tschoffen!

A toutes ces veuves éplorées, à ces mères folles de douleur, un officier intima l'ordre de se retirer : « Maintenant, femmes, retournez

dans votre ville incendiée, » selon la déposition d'Henriette Jaumot ; ou encore : « Les femmes et les enfants, retournez dans le feu », d'après la version d'Adeline Renard. Et alors commença pour ces êtres sans protection et sans abri, traqués partout et partout chassés, une lugubre randonnée à travers les rues en flammes de la pauvre cité en deuil !

§ 9. — *Le sort des veuves et des orphelins.*

La plupart des femmes, accompagnées de leurs enfants, reprirent la direction de la Place de Meuse par la rue Saint-Roch. C'est ainsi qu'elles repassèrent devant les cadavres de la forge Bouille et que, selon le témoignage de plusieurs d'entre elles, le fils Sauvage vivait encore, et demandait instamment à boire (1).

Tandis que Pauline Sorée, dont le mari, Octave Hubert (fig. 128), venait d'être fusillé, se sauvait avec ses petits enfants et traversait la Place Saint-Roch, un soldat se jeta sur elle et lui aurait fait un mauvais coup, si un autre Allemand, passant par là, n'avait abattu le soldat coupable (2).

N^o 455.

Nous sommes arrivés Place de Meuse, continue Pauline Sorée. Nous avons voulu nous réfugier chez Trinteler, mais, le feu progressant toujours, nous avons dû nous sauver. Nous nous sommes tous alors couchés par terre derrière le kiosque. Une patrouille, passant sur la route de Neffe, a dirigé sur nous des projecteurs et a fait feu. Nous nous sommes enfuis dans la direction de la rue des Fossés, mais des soldats, placés au bout de la rue, ont commencé à tirer. Ne sachant plus de quel côté nous diriger, nous avons pris la rue des Trois-Escabelles, près de la maison Leblanc, qui brûlait. Mon petit m'a crié : « Maman, ton jupon prend feu ». En effet, je m'étais trop approchée des flammes qui nous léchaient. Nous avons vu l'église Saint-Nicolas s'écrouler (fig. 107) et finalement nous avons abouti aux Dames Blanches où nous nous sommes couchés dans le jardin. Mes petits enfants que je traînais avec moi étaient à bout de forces. Mais, soudain, des bruits étranges nous ont fait sursauter. Nous nous sommes remis à fuir. Pas question de rentrer chez nous rue Saint-Roch, car le feu gagnait de tous côtés. J'ai revu les cadavres de la forge Bouille et du tas des victimes une voix s'est élevée qui a crié : « Pauline, sauve-moi ». Mais je ne pouvais rien et, affolée, ne sachant plus où diriger mes pas, j'ai suivi M. Brasseur qui entra chez Salkin, rue du Pont-en-Ile. Là mes enfants se sont endormis dans le vestibule.

Nous avons tenu à reproduire ce récit pour montrer ce que fut cette nuit tragique pour ces malheureuses femmes qui, après avoir assisté à

(1) D'après les dépositions de Louise Ronvaux, Blanche Lenel, Pauline Sorée et Mathéa Fauquet.

(2) Témoignage de la veuve Hubert elle-même, et d'Aline Georges, veuve Lebrun, qui assista à toute la scène.

l'exécution de leur mari, et parfois même de leurs fils, devaient encore pendant des heures errer à l'aventure afin de chercher un gîte pour s'abriter contre les balles homicides et l'incendie.

Les unes, les plus nombreuses peut-être, trouvèrent asile à l'Hôtel Herman, Place de Meuse; d'autres se réfugièrent chez les Sœurs de Charité, rue d'Enfer, où se traînèrent aussi péniblement des blessés; quelques-unes se cachèrent jusqu'au lundi matin chez M^{me} Piérard-Somme, rue Saint-Roch.

Un grand nombre de civils cherchèrent un refuge chez le notaire Houyet, rue des Fossés. Rapportons le témoignage de M. Vincent.

n° 456.

J'habite rue d'Enfer, près de la forge Bouille (fig. 213, n° 34). Toute la journée du 23, je me tins caché avec ma famille dans la cave, sans me douter que nous nous trouvions si près du théâtre d'horribles massacres. Vers 18 heures, voyant l'incendie tout autour de nous et n'entendant plus les soldats allemands, nous avons quitté notre cachette par peur d'y être asphyxiés et nous sommes allés nous réfugier chez le notaire Houyet. Il y avait bien là deux cents personnes. Après une heure, croyant être mieux chez le docteur Cassart, je me dispose à sortir avec les miens, mais à peine avons-nous entr'ouvert la porte qu'on tire dans notre direction de la rue Grande. Je vois tomber à mes pieds l'épouse Delaet (Flore Marlier) (1). Aussitôt nous rentrons tous et nous sommes restés chez le notaire Houyet sans être autrement inquiétés jusqu'au mardi. Ce jour-là nous avons été pris et conduits à Leffe chez les Prémontrés.

Nous ne pouvons évidemment pas publier ici toutes les dépositions de ces malheureuses qui, chassées de partout, ne savaient où se rendre. Il nous a cependant semblé que nous ne pouvions omettre le récit de Mathilde Guillaume, épouse d'Emile Simon, qui offre un intérêt tout particulier.

n° 457.

Lorsque les Allemands vinrent prendre mon mari, le 23 août vers midi, pour le conduire à la forge Bouille, je demurai dans la maison de M. Alexandre Hubin, rue Grande où nous nous trouvions, un officier m'ayant déclaré que nous n'y courions aucun danger. J'avais dans mes bras mon bébé de 4 mois.

Quelque temps après, la maison fut envahie par un nouveau groupe de soldats qui me forcèrent à leur verser du vin, et m'obligèrent à en boire avant eux. Lorsqu'ils eurent bien bu, un jeune officier m'intima l'ordre de descendre dans la cave avec mon enfant. Arrivée au bas des escaliers, au lieu de rester dans la cave

(1) Revenant de la fusillade du mur Tschoffen, Adolphe Goffinet, gendarme pensionné (69 ans), beau-frère de Flore Marlier, retrouva sa belle-sœur, dans sa cave, rue des Fossés. Il l'engagea à venir se réfugier avec lui dans les caves de la Brasserie Adam, puis il est parti. Comme Flore Marlier tardait à venir, Goffinet est retourné sur ses pas, et a trouvé le cadavre de sa belle-sœur au coin du « Coq d'Or » (en face de la maison du notaire Houyet) (fig. 213, n° 38).

en face, je me rendis dans une autre qui se trouvait de côté. Bien m'en a pris, car j'étais à peine entrée, que les soldats restés au-dessus de l'escalier commencèrent à décharger leurs armes dans la direction de la cave... Après quelque temps un silence de mort se fit. Par le soupirail, je m'aperçus bientôt que tout le voisinage était en feu. Je remontai alors les escaliers pour me sauver, mais, arrivée en haut, je trouvai la porte fermée à clef : les brigands ne sachant pas si j'avais été frappée par leurs balles, avaient voulu rendre la fuite impossible et me condamnaient par le fait même à être brûlée vive avec mon enfant. Après bien des efforts et des coups redoublés, je parvins à enfoncer la porte et je me hâtai de gagner la cour ; de là je me rendis Quai de Meuse. Mais parvenue en face de la maison Hanouille, mes forces me trahirent et je tombai sans connaissance. Je fus recueillie chez M. Hanouille et mes beaux-parents, qui habitent rue des Fossés, ayant été avertis, vinrent me prendre. Il pouvait être 17 heures.

Je sortis soutenue par ma belle-mère, qui portait la petite, et par mon beau-frère Auguste Simon. Mais, au moment de pénétrer dans la rue des Fossés, notre groupe est aperçu par des soldats postés en face de l'hôtel du Coq d'Or et qui se mettent à tirer dans notre direction. Ma belle-mère avec l'enfant se sauve dans la rue de la Barque et, accompagnée d'Auguste, je reviens chez Hanouille. Après m'y avoir déposée, mon beau-frère s'en retourne pour chercher sa mère. On ne le revit plus. Son cadavre fut retrouvé sur le seuil de la demeure de M. Lamotte, Place Saint-Nicolas.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des événements survenus à la forge Bouille pour intercaler celui du docteur Cassart. Nous le plaçons ici, bien qu'il se rapporte à des faits antérieurs.

N^o 458.

J'habitais la rue Grande, au coin de la rue des Fossés (fig 213, n^o 37). Nous étions tous descendus dans la cave le dimanche de grand matin, en entendant le canon. Vers 11 heures on frappe à la porte. Porteur du brassard rouge je vais ouvrir. Des soldats du 182^e me fouillent. L'un d'entre eux trouve dans la poche de mon gilet un rouleau d'or qu'un officier l'oblige à me rendre. Cet officier me demande d'aller voir un soldat blessé couché un peu plus loin dans la rue. Je m'y rends et, en revenant chez moi, je vois mon gendre, François Laurent, qui part accompagné de soldats. Je lui demande où il va et il me répond qu'on le réquisitionne probablement pour relever les blessés. Je le perds de vue, et bientôt je vois passer le docteur Vermer, les bras en l'air. On le conduisait « chez Bouille ». Je me précipite dehors et je dis à l'officier que c'est un médecin qui, les jours précédents, a soigné plusieurs Allemands. L'officier autorise alors le docteur Vermer à entrer chez moi (1).

Encore une fois on vient me prendre pour donner mes soins à des blessés. Nous en relevons un dans la rue Wiertz que j'ai amené chez moi ; je le soigne

(1) Vers midi, après avoir reçu un sauf-conduit du capitaine Ludwig (7^e. C¹⁶. R. I. 182), le docteur Vermer rentra chez lui et cloua ce papier sur sa porte. Il ne fut en effet pas inquiété jusqu'au lundi soir, mais alors, sa maison prenant feu, il se réfugia à la prison.

dans mon bureau. Je repars de nouveau et, cette fois, on me conduit dans la rue Grande jusqu'en face de la pharmacie Constant Laurent où gît un second blessé. Des soldats le transportent, mais, chaque fois que nous passons devant une rue perpendiculaire à la Meuse, nous entendons siffler les balles françaises.

Ludwig Oberl. d. R. 182
 Freiberg / Sachsen

Zur Laurens hat die deutsche Truppe
 sehr gut aufgenommen und sich sehr
 bemüht die deutschen Truppen
 für die Noth zu sein.

Dinant, 23.8.14. Ludwig.
 Oberl. d. R. 182

Fig. 129. — Reconnaissance des bons soins prodigués par M. François Laurent aux troupes allemandes le 23 août (1).

Au coin de la rue du Palais de Justice, six ou sept cadavres de soldats allemands sont couchés par terre. Arrivés à la rue Wiertz, le feu des Français devenant plus violent, les soldats se réfugient dans les locaux de la Banque, mais m'empêchent de les suivre. Alors, au moyen des étoffes prises chez

(1) TRADUCTION : Ludwig Oberl. 7. R. 182. Freiberg. Sachsen.

M. Laurent a bien reçu les troupes allemandes et a pris soin des blessés. Ceci lui est délivré en éloignement de sa conduite.

Dinant, 23.8.14. (s.) Ludwig. Oberl. d. R. 182.

Degraux et des meubles enlevés chez M^{me} Eugène Henry et à la Banque, les Allemands élèvent une haute barricade derrière laquelle ils peuvent désormais passer impunément. Finalement, j'arrive chez moi avec le blessé que j'installe près du premier. Deux médecins allemands sont venus les voir et se sont contentés de leur enlever leur médaille matricule.

Ma fille étant inquiète sur le sort de son mari, François Laurent, et ne le voyant pas revenir, d'autant plus que des officiers lui avaient dit qu'on allait le fusiller, me demande de solliciter la faveur d'aller à sa recherche. Je m'adresse au colonel du 182^e qui se trouvait chez moi et il me rédige séance tenante un papier ordonnant la mise en liberté de mon gendre. Sur ces entrefaites, survint une servante allemande en service chez M. Jules Grandmontagne et qui plaide en faveur de son maître, arrêté lui aussi. Le nom de Jules Grandmontagne est alors ajouté à celui de François Laurent et, muni de l'autographe du colonel, je pars tout seul et me dirige par la rue Léopold vers la prison où se trouvaient, m'avait dit un officier, les civils. Mais je suis bientôt forcé de rebrousser chemin, arrêté par les progrès de l'incendie. Je prends alors la rue Saint-Roch et c'est là que, par hasard, j'apprends par des enfants qu'une partie de la population du quartier est enfermée chez Bouille (1). J'aborde une sentinelle devant le café et lui montre mon papier. Dès que le soldat a vu la signature du colonel, il s'empresse d'ouvrir la porte de la maison Bouille et de crier par deux fois : « Franz Laurent, Advokat! » Enfin mon gendre se présente et, tout heureux de le retrouver en vie, je l'embrasse. C'est en vain que le soldat recherche Jules Grandmontagne, il ne le trouve pas (2). Je rentre aussitôt chez moi avec mon gendre, à qui l'oberleutnant Ludwig délivre un sauf-conduit (voir fig. 129).

A 17 h. 30, tous les officiers nous quittent précipitamment et remontent par le Casino. Ils nous invitent même à les y accompagner, nous affirmant que nous y serions plus en sécurité. Entre-temps, une quarantaine de personnes étaient venues se réfugier chez nous.

A 20 heures, le feu des maisons voisines se communique à la nôtre et nous nous réfugions tous dans le jardin y transportant les deux blessés.

Nous avons dit plus haut que ce n'est que vers 14 heures que M^{me} Degraux, qui habitait rue Wiertz (3), fut prise avec les siens et conduite à la forge Bouille. Dans ce groupe se trouvaient la famille Edouard Culot-Marchal (4) ainsi que M^{me} Wauters-Delplace (5) qui nous a fait le récit suivant :

(1) Près de la forge, j'aperçois Lambert Thirifays les mains liées derrière le dos, criant et pleurant.

(2) J. Grandmontagne se trouvait dans la forge Bouille. Vers 14 heures, il fut, par bonheur, conduit à la prison, et de là il prit le soir la route de Cassel avec les autres prisonniers en vie.

(3) Les magasins Degraux étaient situés rue Grande, mais la maison particulière se trouvait rue Wiertz. (Voir fig. 212, n^{os} 19 et 31.)

(4) Marie Batteux, servante de M^{me} Culot, avait refusé de suivre ses maîtres dans leur fuite. On a retrouvé le cadavre de la malheureuse dans la cave de devant de la maison Spineto ; elle tenait encore une petite Vierge en main.

5) Librairie, rue Grande, en face de la rue du Cheval Noir.

Constant Bovy, chauffeur de la maison Degraux, se trouvait avec nous dans la maison particulière de M^{me} Degraux. Quand les Allemands nous y découvrirent, ils nous firent tous sortir et nous conduisirent à la forge Bouille. Bovy fut mis à part : on a raconté que les soldats l'avaient mené au Casino et l'y avaient fusillé. Toujours est-il qu'on y a retrouvé son cadavre (1).

En nous rendant à la forge Bouille, nous avons vu la barricade élevée au bout de la rue Wiertz et nous avons rencontré le docteur Cassart, accompagné de soldats allemands. Beaucoup de maisons brûlaient déjà, notamment celles de Louis Hachez, de Jules Lemaire et de Nestor Trembloy, rue Grande.

J'étais toujours avec ma vieille mère et ma vieille tante.

Nous sommes revenues de la fusillade du mur Tschoffen par la rue Saint-Roch et la rue d'Enfer. Place de Meuse, nous sommes allées chez Trinteler, où nous avons rencontré les Fastrès dont le fils venait d'être tué au mur Tschoffen. Ne nous sentant pas encore là en sûreté, tous ensemble nous nous dirigeons vers la rue du Cheval Noir. François Fastrès était le dernier ; il allait tourner le coin, lorsqu'une balle allemande, partie de la direction de l'Hôtel de ville, l'atteint à la cuisse ; et le pauvre vieux (il avait 68 ans) devait en mourir.

Le jour tombait. Il pouvait être 19 heures. Nous sommes d'abord entrées chez M. Henri Collard, huissier, puis en face chez la veuve Antoine Garitte. Nous en avons été chassées par l'incendie. Ne sachant vraiment plus où trouver un abri, nous avons voulu passer chez M^{me} Jadot, rue des Fossés, mais, arrivées en face du « Coq d'Or », nous avons vu tomber Flore Marlier, tuée par une balle venant de la rue Grande. Nous nous sommes alors précipitées dans la maison du notaire Houyet.

Certains groupes avaient cependant cru plus prudent de s'éloigner davantage du foyer d'incendie, espérant pouvoir ainsi plus facilement échapper à leurs bourreaux. De ce nombre furent M^{lle} Binamé accompagnée de trois enfants Wasseige, les Jassogne et d'autres encore.

Laissons la parole à M^{lle} Binamé elle-même, qui va nous redire ce que fut, pour des femmes et des enfants, cette fuite à travers la montagne.

N^o 460.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Nous traversons le quai de Meuse et nous nous sauvons par la rue En-Rhée. J'avais d'abord l'intention d'aller nous réfugier dans les grottes de Montfat, mais tant de civils s'y trouvaient déjà cachés (2), que je crus plus prudent de gagner la campagne. Je sonne chez les Frères des Ecoles Chrétiennes, où nous pénétrons avec d'autres personnes. Au moyen d'une échelle nous escaladons le mur du jardin et nous grimpons dans la montagne. Nous étions avec les Jassogne, les Mignolet, les Maquet, M. et M^{me} Couillard, ainsi que M^{me} Jules

(1) Le docteur Cassart l'a vu sortir de chez Degraux. A peine avait-il dépassé le seuil, que les soldats l'ont saisi et lui ont lié les mains derrière le dos.

(2) D'après le témoignage de la veuve Goffin, il y avait bien une cinquantaine de personnes cachées à Montfat, qui, le lundi, vers 15 heures, sortirent et se rendirent aux Allemands. La plupart furent envoyées dans la direction de Thynes. (Emilie Vérenne nous a fait un récit très circonstancié de tous ces faits.)

Lemaire (dont le mari et le fils venaient d'être tués) et sa belle-mère, M^{me} Lemaire-Lemineur. A peine avions-nous franchi la dernière terrasse qu'une fusillade bien nourrie nous accueille. Plusieurs d'entre nous sont touchés. Nous essayons de redescendre, mais les Allemands nous intimement brutalement l'ordre de les rejoindre, et, s'apercevant qu'il y a parmi nous des blessés, des soldats s'amènent avec des civières. La vieille M^{me} Lemaire (72 ans) et Elmire Maquet avaient été tuées sur le coup; Théodorine Jassogne, âgée de 27 ans (fig. 87), avait été mortellement atteinte; plusieurs balles avaient traversé de part en part le bas ventre et une hémorragie ne tarda pas à se déclarer. Sa petite sœur Marguerite, qui n'avait pas 13 ans, avait été blessée aux deux jambes. M. et M^{me} Couillard avaient aussi, tous les deux, été atteints par des balles (1). On nous conduisit dans un champ, près de la ferme Alardo (à la citadelle), où nous dûmes passer la nuit à la belle étoile, entourés de gardiens qui se relayaient d'heure en heure. Nous assistâmes à l'agonie de M^{lle} Jassogne qui, après une heure de grandes souffrances, succomba entre les bras de sa mère.

Le lendemain matin, nos gardiens poussèrent leur cruauté jusqu'au raffinement. Ils vinrent faire le recensement de notre petite troupe, et comptèrent vingt-et-une personnes. Ils se mirent aussitôt à creuser vingt-et-une fosses, en nous signifiant que c'était là notre tombeau!... La demi-heure qui suivit fut angoissante, mais nous respirâmes enfin, quand nous vîmes que tous ces apprêts étaient réservés aux cadavres de quelques soldats tués retrouvés dans les rochers.

Dans la matinée, un officier nous délivre un passeport pour retourner en ville tous ensemble; mais au bas de la rue Saint-Jacques, il nous est impossible d'avancer plus avant. Les rues sont encombrées et par les troupes qui passent toujours plus nombreuses et par les décombres encore fumants des maisons incendiées. Nous rebroussons donc chemin et nous remontons dans la direction de Ciney.

M^{lle} Laure Jassogne corrobore en tous points le récit de M^{lle} Binamé (2) et ajoute qu'avec les blessés, transportés sur une voiture poussée à bras, elle se rendit d'abord à Thynes où M. et M^{me} Couillard se firent soigner. L'état de sa jeune sœur étant plus grave, elle reçut un sauf-conduit pour se rendre avec la blessée à l'ambulance établie au Château de Sorinne, où elle demeura quinze jours. Quand, après cela, elle revint à Dinant, le cadavre de sa sœur Théodorine gisait encore toujours à la même place sans sépulture!

* * *

Pour être complet, nous devons placer ici la tentative, couronnée de succès, de traverser la Meuse en barquette. Nous la laissons raconter par un des acteurs, M. Camille Sohet (3).

(1) Ils ne se sont jamais complètement remis de leurs blessures. M. Couillard en est mort le 24 octobre 1915, et Madame, le 9 avril 1920.

(2) Ce récit du reste est confirmé également par celui de Laure Mignolet.

(3) Depuis le samedi, 22 août, M. Camille Sohet se trouvait chez les Sœurs de Charité, rue d'Enfer, où il avait transporté son frère Jules, grièvement blessé pendant le sac de la rue Saint-Jacques, du vendredi soir (Rapport n° 396). Toute la journée du dimanche, M. Sohet était resté caché chez les Sœurs.

N° 461.

Le dimanche soir, vers 22 heures, après avoir erré longtemps à la recherche des miens, je rencontrai, quai de Meuse, M. Paul Ransonnet, qui me proposa de passer la Meuse sur une barquette de pêche qu'il venait de renflouer au prix des plus pénibles efforts. C'est ainsi que vers 23 heures, nous prîmes place à sept personnes sur cette frêle embarcation au quart remplie d'eau. C'est M. Bony qui ramait. Scène inoubliable ! Le ciel était éclairé comme en plein jour par l'incendie qui se propageait de toutes parts. Des coups de feu tirés de divers côtés dans la direction de la barque firent craindre un moment de ne pas arriver à bon port. Enfin, nous abordâmes sains et saufs sur la rive gauche. En suivant la ligne du chemin de fer nous sommes arrivés au passage à niveau de Saint-Médard où nous avons pris la route de Philippeville. Vers 1 heure du matin nous étions à Onhaye dans les lignes françaises.

Plus d'une fois, pendant cette nuit tragique, cette même barque transporta sur l'autre rive des civils qui fuyaient. Voici ce que dit à ce propos M. Alphonse Bony qui, au pied du mur Tschoffen, était parvenu à se faufiler au milieu des femmes et avait ainsi échappé à la fusillade (1) :

N° 462.

Je me suis alors dirigé vers la Meuse et j'ai vu là au bord de l'eau M. Ransonnet avec sa femme. Il m'a demandé de lui faire passer l'eau dans sa barque, ce que j'ai fait et puis je suis revenu pour en passer d'autres. J'ai fait trois ou quatre voyages. Au dernier, j'ai transporté ma fille et ses enfants et nous nous sommes dirigés vers la gare par la rue de la Station. Arrivés en face de la maison de l'avocat Thirionnet, un soldat a crié « halte ! » Nous avons rebroussé chemin et nous avons repassé l'eau à peu près à hauteur de Mouchenne (2) pour nous réfugier au café Gambrinus, place de Meuse (fig. 213, n° 35) (3).

§ 10. — *Les dernières victimes.*

Avant de retrouver les civils enfermés dans la prison, nous devons y accompagner un autre groupe, découvert le soir seulement par les Allemands, Montagne de la Croix.

N° 463.

Nous avons passé toute la journée du 23, raconte Victor Georges, cachés dans une cave creusée dans le roc et dissimulée par un chariot (fig. 213, n° 8) (4). Le soir, vers 18 heures, croyant qu'on pouvait impunément se montrer, nous sommes sortis. Nous avons aussitôt été faits prisonniers. Il y avait parmi nous six hommes : mes deux frères Auguste et Alexandre Georges, ce dernier estropié, Léon Baudart, un voisin

(1) Son gendre, Jules Lemineur, venait d'y être tué.

(2) « Lieu dit » sur la rive gauche, sous le couvent des Sœurs Dominicaines. (Voir fig. 214, n° 23.)

(3) C'est là que sa fille, M^{me} Lemineur-Bony, fut blessée le lendemain par des éclats de vitres, alors que M^{me} Monin, qui se trouvait à côté d'elle, était mortellement atteinte par une balle qu'avait tirée un soldat posté sur la rive gauche.

(4) Ils y étaient 18 personnes.

et son père Joseph Baudart, paralytique, et un autre voisin Jules Goffin. Les soldats ont lié tous les hommes à une même corde, sauf les deux infirmes, et puis nous ont fait descendre. Nous avons rencontré un premier cadavre. Ce devait probablement être celui de Jules Belot; une dizaine de mètres plus loin, nous voyons celui du garde d'Herbuchenne, Joseph Jacquet; puis celui de Joseph Firmin et près de sa maison deux Allemands blessés. Plus bas encore, nous apercevons Joseph Marine, tué sur le seuil de sa porte.

Des Allemands, qui se trouvaient au pied de la montagne, nous voyant arriver, tirent sur nous. Nous nous empressons, aussi bien nos gardiens que nous, de nous abriter derrière un mur en saillie. Malgré la rapidité du mouvement, mon frère Alexandre est blessé mortellement, et en même temps que lui un soldat allemand. Ma mère couche mon frère contre le mur et un soldat lui dit de déposer à côté du blessé la cruche de café qu'elle tenait en main. Il mourut quelques minutes après (1).

Les hommes, toujours liés ensemble, sont conduits dans la direction de la prison. Nous passons devant l'hécatombe du mur Tschoffen. Nous ne pouvons en croire nos yeux. Mais nous sommes bien vite tirés de nos lugubres méditations par une fusillade nourrie qui nous accueille en face du garage Gilbert, Place d'Armes. Nous nous couchons par terre et c'est dans cette position que mon frère Auguste, atteint par une balle, est tué; un soldat allemand l'est aussi. Sur ces entrefaites, les femmes étaient entrées dans la prison. Alors les trois survivants, après être parvenus à se délier, cherchèrent à se faufiler aussi dans la direction de la prison. De nouveau on tira sur nous, mais, abrités derrière les arbres de la Place, nous parvînmes à échapper. C'est alors que je vis Michat avec son enfant tuée dans les bras. Tous nous entrâmes dans la cour de la prison, d'où nous fûmes bientôt chassés pour prendre, les hommes du moins, le chemin de Cassel (2).

*
* * *

Vers 17 heures, les soldats purent impunément dépasser la carrosserie Defoy et se rendre dans la direction du Rocher Bayard, car les Français avaient tous ou presque tous abandonné la défense du fleuve, et quelques Allemands avaient déjà passé la Meuse. C'est donc le moment de raconter un nouveau crime accompli froidement dans une des maisons *des Rivages*. Nous laissons la parole à René Schelbach

(1) C'est alors que le vieux Joseph Baudart (63 ans), soutenu par des Allemands, a été abandonné par eux. Il est entré dans le jardin, dont la porte est à côté de chez Wespín. Il est tombé d'un mur parce qu'on a tiré sur lui, et est resté étendu blessé sur le fumier, où il a été retrouvé le vendredi. Il n'a guère pu expliquer ce qui lui est arrivé. Il a été conduit chez les Sœurs de Charité, de là à l'hôpital, où il est mort.

(2) Jules Goffin, dans sa déposition, dit qu'après avoir essayé les premiers coups de feu et être resté couché près du garage Gilbert, il a vu arriver de la direction du Rocher Bayard un régiment allemand. Puis un peu plus tard, après la seconde fusillade, pendant qu'avec Michat ils se cachaient derrière les arbres, il vit arriver sur la Place quatre soldats français désarmés qu'accompagnaient deux Allemands. C'est peut-être la vue de ces prisonniers français qui a provoqué la panique parmi les Allemands quand ils ont crié : Die Franzosen !

qui vit perpétrer le meurtre de son père ; il fut bien près, lui aussi, d'être tué.

N° 464.

Nous nous étions cachés, le dimanche 23 août, dans des terrasses, derrière notre maison (fig. 213, n° 21). Vers 17 heures, voyant les Allemands avancer vers le Rocher Bayard, je suis descendu avec mon père dans la cuisine pour y déposer sur la table un pain et du beurre, afin que les soldats ne bouleversent pas tout en entrant. Soudain, tandis que nous étions dans le corridor, un Allemand enfonce la porte, entre dans la maison et, nous voyant, dit à mon père en français : « Vieille rosse, quelqu'un est caché ici ». Mon père, en levant les bras, l'invite à visiter la maison, mais il n'a pas le temps d'achever sa phrase, qu'une balle l'a déjà étendu raide mort. Voyant cela, je monte l'escalier et l'assassin de mon père voulant m'atteindre lance dans ma direction sa baïonnette qui s'enfonce dans les planches qui forment la cage d'escalier. Je m'enfuis dans le jardin où je retrouve ma mère à qui je dois avouer la triste réalité. Dans la soirée, voyant l'incendie du quartier se rapprocher toujours davantage de notre demeure, je descendis pour traîner tant bien que mal le cadavre de mon pauvre père dans la cour afin qu'il ne fût pas carbonisé. Nous avons pu l'enterrer le jeudi suivant.

§ 11. — Les « *escapés* ».

Tout pénible que soit un pareil récit, il nous faut revenir encore une fois auprès des victimes tombées le long du mur Tschoffen pour assister à la douloureuse agonie de plusieurs d'entre elles et voir comment d'autres, bien que blessées, parvinrent à s'enfuir. Le nombre des « *escapés* » se chiffre à trente (1).

N° 465.

M. Xavier Wasseige et ses deux fils (fig. 123, 124 et 125) étaient tombés non loin de moi, raconte M. Louis Drion. Le père, d'abord légèrement blessé, fut ensuite achevé (2) ; Jacques fut tué net ; l'aîné, Pierre, avant de mourir, ne cessait de me demander avec douceur et résignation : « Mettez-moi sur mon côté gauche, mettez-moi sur mon côté droit ; changez ma jambe gauche, s'il vous plaît, relevez ma jambe

(1) Voici leurs noms : Louis Godart, Nestor Trembloy, Narcisse Neuret, Georges Moisse, Edgard Guillaume, Ernest Delplace, Téléphore Vigoureux, Auguste Mathieu, Léon Gillet, Jules Pierrard, Louis Drion, Paul Vanheden, Jules Sovet, François Gillain, Prosper Massart, Georges Bauduin, Charles Sorée, Marcel Dumont, Henri Georges, Gustave Lamour, Hubert Lamour, Georges Culot, Edouard Brihaye, Lelièvre-Dorsimont, Gustave Toussaint, Charles Guillaume-Mélot, Jean Finfe, Henri Fécherolle-Puissant, Camille Romain et Jules Charlier.

N. B. — Jean Finfe fut retrouvé pendu dans le jardin Piedfort, et Henri Fécherolle-Puissant, pendu lui aussi, dans le jardin de Mathieu Ham, Montagne de la Croix. Camille Romain et Jules Charlier furent exécutés à Leffe le mercredi. Charles Guillaume-Mélot fut tué sur le plateau d'Herbuchenne le 25.

(2) Georges Moisse, lui aussi, tombé près de M. Wasseige l'entendit dire à ses compagnons après la grande fusillade : « Ne bougez pas ». « Quelque temps après, ajoute Moisse, un officier a tiré sur M. Wasseige. Il a été atteint à la tête et est tombé sur moi. C'était fini. »

droite... Je vous remercie beaucoup, quand je serai là-haut, je prierai beaucoup pour vous ». Une seule fois il a dit : « Je souffre ! » C'est que je l'avais remué un peu trop vivement, entendant approcher quelqu'un (1). A ce moment je regardai ma montre, il était 18 h. 45. Je vis une sentinelle, toute seule, au coin de la Place d'Armes, à vingt-cinq mètres de moi. Je fis le mort.

Quelque temps après, à la nuit close, aucun gardien ne semblant rôder dans les environs, je vis un homme se soulever du tas de cadavres, ramper à quatre pattes, traverser la rue et disparaître dans la maison Frankinet. Un autre le suivit. En voyant cette fuite, je résolus d'en faire autant, et je communiquai mon intention à ceux qui étaient près de moi et qui vivaient encore, Charles Sorée, Gustave Lamour et Marcel Dumont, et les invitai à me suivre. Par la grille entr'ouverte, j'entrai dans le jardin de M. Tschoffen, j'escaladai, aidé de mes compagnons, le mur de la propriété de M. Herbecq, puis le second mur qui sépare cette dernière de la mienne. Lamour ne nous avait pas suivis. Arrivé dans mon jardin, j'y aperçus mon frère, le docteur Jules Drion, qui était aussi à la recherche d'une cachette. Nous descendîmes dans une cave située sous la tannerie, où nous restâmes jusqu'au jeudi.

La plupart des survivants de la fusillade s'échappèrent par la porte du garage de M. Frankinet (fig. 213, n° 14), dont le panneau inférieur avait été enfoncé le matin même par les Allemands, et qui donnait ainsi communication avec la montagne. Nous empruntons le récit suivant au rapport de M. Nestor Trembloy.

N° 466.

A un moment, je vis un homme se lever du tas de cadavres, traverser la rue et entrer chez Frankinet... Un autre le suivit, puis un autre encore... Je les imitai et nous nous trouvâmes bientôt à huit ou neuf. La plupart étaient grièvement blessés, mais quelques-uns comme Narcisse Neuret, Louis Godart, et moi nous n'avions rien.

Sautant les murs, escaladant les terrasses, nous arrivons bientôt au « Rossignol » et de là nous gagnons les bois et la campagne. Etant trop nombreux, nous résolûmes de nous séparer. Avec mon cousin Ernest Delplace, blessé à la cuisse, je pris la direction de Foy-Notre-Dame. Je perdis bientôt mon compagnon. Le mardi, tout découragé, je résolus de rentrer à Dinant, mais, en arrivant sur la crête du versant, des balles tirées de Neffe m'accueillirent. Je demurai couché par terre dans les buissons jusqu'au soir. Je faillis être pris un peu plus tard par des Allemands qui patrouillaient avec un grand chien policier.

Le soir, j'allais mourir de faim et de soif, lorsque j'eus l'heureuse fortune de voir arriver vers moi Narcisse Neuret et François Gillain. Ils m'indiquèrent la fontaine Saint-Martin où je pus me désaltérer abondamment.

Le mercredi, nous nous sommes enfoncés dans les bois, et nous y avons rencontré Auguste Warnon qui a charitablement partagé avec nous un morceau de

(1) Il mourut quelque temps après. Cf. déposition de M. Vigoureux (Rapport n° 468).

chocolat. La nuit suivante, Warnon partit à la recherche de vivres et nous revint avec du lard et de la bière.

Enfin, ayant appris que les Allemands ne recherchaient plus les hommes, nous redescendîmes en ville le jeudi soir.

Tout près de l'endroit où Nestor Trembloy passa la journée du mercredi avec ses deux compagnons, se déroula un drame, dont ils furent plus ou moins les témoins et que Narcisse Neuret rapporte du reste dans sa déposition. Laissons plutôt parler un témoin plus autorisé encore, Louis Godart :

N° 467.

Je n'avais pas été blessé à la fusillade du mur Tschoffen et, comme d'autres, je m'échappai à la faveur de l'obscurité par le garage Frankinet... Le lundi, dans le courant de la journée, je vis, aux environs d'Herbuchenne, Charles Guillaume-Mélot, un autre escapé de la fusillade, mais blessé lui... Le mardi, nous étions dans le bois du « Fonds des Pèlerins » et nous nous propositions d'aller chez Hautot quérir un peu de nourriture, lorsque, en traversant la dernière pâture, qui nous séparait de la maison, nous vîmes deux soldats apparaître sur le seuil. Ils tirèrent. Guillaume fut tué. Je me laissai choir sur le gazon et me faufilai en rampant jusqu'au bois voisin. Les soldats s'élançèrent à ma poursuite. A l'orée du bois, ils déchargèrent leurs armes dans toutes les directions, mais je ne fus pas atteint. Le soir, je me rendis au château d'Hordenne, où je fus charitablement recueilli par le Baron de Bonhome. Je ne rentrai à Dinant que le samedi.

Le « Supplice de M. Vigoureux », comme on a très justement appelé l'odyssée de cet escapé (1), mérite d'être rapporté, tout au moins dans ses grandes lignes.

N° 468.

Je suis resté étendu au pied du mur Tschoffen environ deux heures. Tout contre moi M. Fernand Vilain agonisait. J'avais cinq blessures aux cuisses et aux jambes. Elles ne me faisaient pas beaucoup souffrir, mais il m'était impossible de me tenir debout. Je rampai le long des cadavres, et je m'arrêtai près de Pierre Wasseige qui, grièvement blessé en pleine poitrine, saignait en abondance et souffrait horriblement de la soif. A ce moment arrivèrent deux femmes : M^{me} Albert Fabry et sa mère. Elles portaient précisément un pot de bière. J'en fis boire Pierre Wasseige. Tout près quelqu'un réclamait aussi à boire : c'était Eugène Bourguet. Comme il me tendait la main pour que je l'aide à s'asseoir, il se raidit et tomba à la renverse : il était mort. Le fils Wasseige également ne tarda pas à succomber.

Je traversai alors la rue en rampant et j'entrai chez Frankinet. Je trouvai là Léon Gillet et Désiré Thianche étendus sur le parquet d'une chambre. Je m'assis à côté d'eux, mais je ne parvins pas à m'endormir, mes blessures commençant à me faire atrocement souffrir...

(1) Dans « Le Cri des Martyrs. »

Quand le jour vint, Thianche était mort ; Léon Gillet avait sa jambe droite à demi écrasée à la hauteur du genou.

Craignant qu'on ne mit le feu à la maison, je sortis. Je revis alors en pleine lumière l'horrible charnier devant le mur : des corps pêle-mêle, les uns sur les autres, troués, déchirés, livides, raides .. J'y trouvai deux survivants, Georges Bauduin, blessé au pied, et Louis Lamberty, qui avait une large plaie dans le dos.

A ce moment, je vis arriver le Père Colas, des Oblats, accompagné de M^{lle} Nelly Laurent. Ils voulurent bien nous aider à nous rendre à l'ambulance des Sœurs de Charité, et emportaient déjà Bauduin, lorsque des coups de feu furent tirés dans notre direction. Le Père Oblat et M^{lle} Laurent s'enfuirent, et je restai seul avec Lamberty.

Le découragement, s'ajoutant à nos atroces souffrances, Lamberty et moi, dans un moment de demi-inconscience, nous souhaitâmes la mort, et nous tentâmes de nous ouvrir le poignet, au moyen d'éclats de verre qui jonchaient le pavé. Nous réussîmes seulement à nous écorcher la peau. Alors nous appelâmes la sentinelle postée à quarante mètres de nous pour lui demander de nous achever. Elle s'approcha, nous mit en joue, mais ne tira pas... Le soldat m'offrit un pansement, et, assis au milieu de la rue sur une caisse abandonnée, je me laissai bander le pied. Quand ce fut terminé, l'Allemand alla chercher un de ses compagnons de service près de la Montagne de la Croix, et, à deux, ils me transportèrent chez Frankinet. Puis ils s'apprêtèrent à soigner également Lamberty, mais, lorsqu'ils revinrent auprès de lui, ils le trouvèrent mort.

Chez Frankinet, je retrouvai Léon Gillet toujours incapable de se mouvoir. Vers 14 ou 15 heures, nous entendîmes encore François Grigniet appeler au secours : nous ne pouvions malheureusement l'aider, il était grièvement blessé au ventre et mourut à la prison le surlendemain.

Vers 17 heures, nous avons vu passer le docteur Vermer, muni d'un drapeau blanc, qui se rendait à la prison. Il promit de venir nous prendre. Une heure après, M^{lle} Nelly Laurent revint avec Théodule Godet, et, à deux, ils transportèrent sur une charrette Léon Gillet chez les Sœurs de Charité (1). Godet revint et me conduisit à la prison où je reçus les premiers soins du docteur Vermer.

Après huit jours, je fus transféré à l'hôpital civil, où l'on m'amputa le pied gauche. J'y ai séjourné cinq mois !

Nous avons dit plus haut que, arrivés au lieu dit « Rossignol », les escapés se séparèrent (rapport n° 466). Mais plusieurs n'arrivèrent pas jusque là, leurs blessures les empêchant de se servir de leurs jambes ou de leurs bras pour escalader les murs ou d'autres obstacles. Ce fut le cas par exemple pour Paul Vanheden et pour M. Massart. Nous terminons cette série par leur récit palpitant d'intérêt.

Voici ce que raconte Paul Vanheden :

N° 469.

J'avais reçu au mur Tschoffen quatre blessures au dos et aux reins, un éclat dans le bras droit, un autre qui m'a frôlé le menton, et j'avais le bras gauche cassé.

(1) Quelques jours après, il fut transporté à l'hôpital, où on lui amputa la jambe droite.

Lorsque les Allemands s'en sont allés, je me suis glissé en face chez Frankinet, où j'ai retrouvé plusieurs escapés de la fusillade. Nous nous sommes tous sauvés dans le jardin, mais je ne pus suivre les autres plus loin, devant pour cela escalader les murs, et mes bras me refusant tout service.

J'ai passé toute la nuit en compagnie de Fécherolle (1). Le lendemain, je suis sorti et j'ai pris la direction *des Rivages* pour rentrer chez moi ; trois soldats m'ont aperçu et m'ont fait prisonnier en me conduisant au Rocher Bayard. En passant devant ma maison incendiée, je ne pus retenir mes larmes. Un de mes gardiens m'asséna un coup formidable, précisément sur une blessure, ce qui me fit énormément souffrir.

Arrivé au Rocher Bayard, j'ai demandé du secours à un officier, lui déclarant que j'étais blessé. « Non, pas de pitié. Allez » me dit-il, en me faisant passer dans le jardin Bourdon. Avec d'autres prisonniers, je suis resté là toute la journée sans nourriture. Le soir, on nous a liés quatre par quatre, les mains derrière le dos, et on nous a fait passer la nuit dans l'écurie Houbion. Le lendemain, on nous a encore une fois parqués dans la prairie, toujours sans nourriture. La nuit suivante, même traitement que la précédente. Enfin, le mercredi, on nous a transférés à l'église des Rivages. Le docteur Mabile m'y a donné les premiers soins. Ce n'est que le samedi que j'ai été délivré.

Laissons enfin parler M. Massart, dont le supplice dura sept jours :

N° 470.

Sans être mortellement atteint, j'avais été touché de différents côtés par des balles ou des éclats, et mes blessures me faisaient beaucoup souffrir.

A la suite d'autres survivants, je me fauila dans la propriété de M. Frankinet, pour de là gagner les hauteurs. Mais, arrivé au jardin des Sœurs françaises (appelées Sœurs d'Albau) (fig. 213, n° 16) (2), je trébuchai en voulant escalader un mur et je retombai dans le jardin.

Dans l'obscurité, je perdis mes compagnons et, comme la soif me torturait, je descendis dans une maison des Rivages (3) où je pus me désaltérer. Je regagnai ensuite les hauteurs, et je restai caché jusqu'au mercredi dans un trou de rocher masqué par un buisson.

Ce jour-là, vers 8 heures du matin, affamé et fatigué de mon immobilité, je résolus de m'aventurer dans la direction de Dréhance. Je n'avais pas encore beaucoup marché qu'une balle atteignit le bâton sur lequel je m'appuyais. Une patrouille allemande m'ayant aperçu tirait après moi. Je levai aussitôt les bras et je me rendis.

Roué de coups, je fus amené à la ferme du Château d'Herbuchenne. On m'y accusa d'être franc-tireur : ma main blessée et mes vêtements souillés et déchirés étaient, paraît-il, des arguments péremptoires. On me conduisit dans la grange où je retrouvai des prisonniers que je connaissais : MM. Marot et Hautot et la dame

(1) Henri Fécherolle-Puissant, celui qui a été retrouvé pendu dans le jardin de Mathieu Ham, Montagne de la Croix.

(2) Le n° 16 a été mis par erreur sur la maison voisine de M. Motte.

Les « Sœurs d'Albau » occupaient jadis la propriété située entre la maison Piedfort et celle de M. Motte. Elles avaient quitté Dinant l'année précédente.)

(3) Chez Schelbach.

de ce dernier. On me fit asseoir le dos au mur et les pieds enchaînés à une batteuse mécanique. Je restai dans cette position jusqu'au vendredi matin, sans nourriture ; alors seulement un soldat nous apporta un morceau de lard rance, immangeable.

J'étais à bout ; mes souffrances s'ajoutant à la faim qui me torturait, je me mis à crier de douleur. Des soldats accoururent, m'imposèrent silence et me frappèrent. Quelque temps après, je reçus un verre de lait.

Le soir, je fus débarrassé de mes entraves, et on me conduisit dans une salle où des officiers buvaient et fumaient. Ils se constituèrent en conseil de guerre et me promirent l'indulgence si j'avouais « ma participation aux actes des francs-tireurs » et si je dénonçais mes « complices ». Sur ma dénégation catégorique, après un bref colloque avec ses voisins, un officier m'annonça : « Demain, à 6 heures, vous serez fusillé ». Quand je rentrai dans la grange, je fus ligoté plus cruellement encore que les autres jours. Mes compagnons passèrent à l'interrogatoire, et la sentence de mort fut également rendue contre eux.

Le lendemain, à 6 heures, en effet, un sous-officier enleva nos liens et nous mit une couverture sur le bras. Un autre nous conduisit au milieu de plusieurs centaines de soldats et l'on se mit en marche. Mes blessures et les privations m'avaient affaibli au point que je pouvais à peine marcher ; M. Marot eut la bonté de me soutenir. Au pont de bateaux, voisin du Rocher Bayard, un officier nous annonça que nous étions libres ! Mes épreuves avaient duré sept jours !

*
* *

En passant (p. 160), nous avons déjà signalé l'heureux événement qui conserva la vie à M. Albin Laurent. Il nous reste à raconter maintenant comment il se trouvait le 23 août au soir au mur Tschoffen, et dans quelles circonstances sa femme vint à passer quelques instants avant l'effroyable exécution qui faucha tant d'innocentes victimes. C'est M^{me} Albin Laurent, née Madeleine Le Boulengé, qui va nous raconter cette histoire.

N^o 471.

Dès le début de la bataille du dimanche 23 août 1914, n'étant accouchée que de trois jours à peine, je fus portée sur un lit à la cave. Pendant toute la matinée nous ne cessâmes de prier.

Vers 15 heures, nous rendant compte que les Allemands enfonçaient les portes et pénétraient dans les maisons, mon mari crut bien faire d'aller ouvrir. M'imaginant que la vue de petits enfants calmerait les soldats, je fis prendre à mon mari l'aîné, Émile, âgé de 2 ans, tandis que la bonne portait dans ses bras la petite Suzanne, ayant à peine 1 an. La garde-couche suivait. Je restais donc seule dans la cave avec le nouveau-né.

J'entendis d'abord des coups de crosse violents ébranler la porte de la maison et puis des cris féroces emplir toute l'habitation. Je vis bientôt la cave envahie par des soldats revolver au poing, et dardant partout leurs lampes de poche. Je fis appel au peu d'allemand que je savais, et, en pleurant, je suppliai ces soldats de me rendre les miens.

Sans rien dire, ils remontèrent et je vis bientôt redescendre les enfants accompagnés de la garde-couche. Vingt minutes après, — qui me parurent des siècles, — mon mari revint aussi. Il avait dû faire le tour de la maison avec un officier et lui montrer ses diplômes, ses livres, ses instruments, tout ce qui pouvait établir sa profession de docteur. Nous nous crûmes sauvés, mais il n'en était rien.

Soudain, un soldat furibond pénétra dans la cave en criant : « Mann heraus! » Albin le suivit. J'appris plus tard que mon mari avait été conduit prisonnier dans l'écurie Bouille avec d'autres Dinantais.

Pendant ce temps, affolée, je suppliais tous les Allemands que je voyais de me rendre mon mari, ou de me permettre tout au moins de le rejoindre. Je recevais toujours la même réponse : « C'est la guerre! Civils ont tué nos soldats! » Enfin, après trois mortelles heures, des soldats consentirent à me prendre avec eux. La garde prit Émile et Suzanne. On me coucha dans une couverture avec l'enfant, et les Allemands me portèrent place Saint-Roch, en face de la brasserie Piérard, où ils me déposèrent sur des débris de volets. La garde ayant pris les devants, je la perdis de vue. Après quelques minutes, les soldats me soulevèrent de nouveau et me conduisirent vers la rue Léopold. Quel spectacle, tout était en feu!

Près de chez M. Tschoffen, j'aperçus soudain une masse compacte de personnes qui tenaient les mains levées. Elles étaient à quinze ou vingt de front, sur plusieurs rangs. Oh! les faces livides, les yeux fous, les bouches crispées!... Je regardais bouleversée, la respiration hâchée, les tempes bourdonnantes. Où était mon mari? Je voulais le voir, je voulais le sauver. Un secret instinct me disait qu'il était là! Par bonheur il se trouvait au premier rang. Je le reconnus tout de suite et je poussai un cri : « Albin! » Il me regarda... Je fus effrayée. Quel changement en trois heures! C'était bien lui encore, mais vieilli de dix ans.

En passant près d'un officier, je me fis suppliante : « C'est mon mari, balbutiai-je d'une voix saccadée en le montrant du doigt, laissez-le venir avec moi... Je vous en supplie ». L'Allemand se laissa fléchir, et à Albin qui s'était précipité vers moi pour un dernier adieu, il ordonna : « Portez votre femme ».

Nous reprîmes notre marche, et on me déposa sur un matelas derrière la prison, parmi des blessés allemands qui hurlaient et blasphémaient comme des démons.

Soudain une fusillade toute proche éclata, couvrant à peine un grand cri d'effroi poussé par des centaines de voix. Albin, qui s'était agenouillé près de moi, tourna la tête et jeta un rapide coup d'œil dans la direction de la maison Tschoffen. Puis, livide, les yeux effarés de ce qu'il venait de voir, il se pencha vers moi et me dit d'une voix où il y avait de la rage impuissante : « Cochons! ils les ont tous tués! »

Quelques minutes après, le peloton d'exécution passa près de nous, sa besogne accomplie. Je pus lire dans le regard de ces assassins la joie du sang répandu. Un officier s'arrêta devant nous et toisa longuement mon mari. Quels instants! Je sentis la vie d'Albin entre les mains de ce bandit... Je haletais. Enfin, après quelques instants qui me parurent démesurément longs, l'officier d'une voix cassante nous ordonna de partir. Un soldat, plus humain que les autres, aida mon mari à me transporter. Cent mètres plus loin nous nous arrêtâmes en face de la maison

Dumont-Bourdon (fig. 213, n° 19). C'est là que nous vîmes les soldats achever eux-mêmes leurs propres blessés à coups de fusil et de revolver (1).

Nous étions pétrifiés par cette vision d'incroyable barbarie, quand, tout à coup, des voix crièrent : « Die Franzosen ». Aussitôt les Allemands, pris de peur, se collèrent le long du mur en déchargeant leurs armes à la diable. Celui qui m'avait transportée nous quitta précipitamment en disant à Albin : « Transportez votre femme dans cette maison » en indiquant celle de M. Dumont. Mon pauvre mari, épuisé, fit des efforts pour véhiculer le matelas. Il l'avait déjà traîné jusqu'au seuil, lorsqu'un soldat qui passait en fuyant, s'arrêta près de nous et coucha brusquement Albin en joue. Celui-ci leva les mains en criant qu'il était médecin. L'autre passa son chemin.

Enfin, à l'abri momentanément dans la maison, nous songeons à nos deux enfants que nous n'avons plus revus. Dans la rue, tout semble être rentré dans le calme. On n'entend plus rien. A peine, de temps en temps, au loin, quelques coups de feu répercutés par l'écho.

Soudain nous percevons du bruit dans la maison, des pas se rapprochent de la chambre que nous occupons, la porte s'ouvre, et quel n'est pas notre étonnement de voir apparaître M. et M^{me} Marsigny avec leur fils. Ces malheureux nous racontent qu'ils ont dû abandonner près de la prison leur fille mortellement atteinte à la tête (voir p. 139). Leur douleur nous fend le cœur et nous oublions un instant la nôtre pour tâcher de consoler ces pauvres parents éplorés.

Alors Albin, ne se sentant pas suffisamment en sécurité dans cette demeure, nous propose un refuge, pas très confortable assurément, mais qui semblait tout à fait sûr. C'était un égout, vulgairement appelé le *Trou du Loup*, profond, bas, étroit, sale, mais dont l'issue, au bord de la Meuse, était quasi introuvable pour qui ne la connaissait pas. On décida de s'y rendre.

Avec mille précautions, rampant pour ainsi dire, nous nous faufilâmes le long de la Meuse, et, sans être aperçus, nous pûmes nous glisser jusqu'à l'égout, où, pour entrer, nous dûmes marcher sur nos genoux et nos mains. Comment ai-je eu la force de faire cet effort ? Sinon parce que, à la vue du danger, les nerfs se tendent à l'extrême.

Après quelques minutes, Albin jugea qu'il était impossible pour moi de demeurer ainsi dans l'humidité et il retourna chez Dumont pour y chercher le matelas.

Alors se succédèrent trois jours et trois nuits de privations, de souffrances et d'angoisses que je ne saurais décrire... Pour toute nourriture, du dimanche soir au mercredi, nous n'eûmes que l'eau de la Meuse que mon mari allait puiser dans le vieux feutre de M. Marsigny, et quelques brins d'herbe arrachés aux abords de l'égout. C'est tout !

Le jour, nous nous tenions à une vingtaine de mètres de profondeur et la nuit nous nous rapprochions de l'orifice pour respirer un peu d'air frais. On n'avait même plus le courage de se parler. Et les heures se succédaient... interminables !

(1) Voici à ce sujet ce que raconte M. Albin Laurent lui-même dans sa déposition : « J'entendis une décharge, et je vis les fusils des Allemands dirigés sur les civières, sur lesquelles nous venions de voir les blessés allemands ; ils les achevaient... Pendant que je regardais, il y eut encore une décharge ».

Aucun incident à signaler jusqu'au mardi, si ce n'est l'apparition d'un soldat à la bouche de l'égout. L'homme inspecta longuement le boyau sombre, se penchant pour scruter l'obscurité ; mais, ne découvrant rien, il s'en fut en sifflant.

Dans la nuit du mardi au mercredi, le bébé qui jusque-là s'était tu, se mit à pleurer longuement. Je voulus le calmer en lui donnant à boire, mais épuisée moi-même par les angoisses et les privations des dernières journées, je ne pus le satisfaire. Ce fut peut-être le moment le plus douloureux. Que faire ? Les cris de l'enfant n'allaient-ils pas nous trahir ? Après deux heures, je dus me résoudre à l'enfourer sous une couverture pour étouffer le bruit. Alors Albin et moi, nous adressâmes au ciel une suprême et fervente prière. La Vierge de Lourdes, en qui nous avons tant de confiance, pouvait-elle nous abandonner, laisser mourir de faim notre pauvre petit ? Tout en priant, mon mari voulut se trouver une veine pour donner à boire à l'enfant. Je lui arrachai le canif des mains. Nous continuâmes à prier...

Bientôt l'enfant exténué s'endormit. A son réveil je pus enfin l'allaiter : il était sauvé !

Et les heures recommencèrent à s'écouler de plus en plus longues, de plus en plus pénibles, de plus en plus angoissantes. Le mercredi, à l'aube, nous entendîmes parler patois sur l'autre rive. C'était bon signe. Aussi nous voilà hors de l'égout et, avec mille précautions cependant, nous gagnons une maison plus proche, celle de M. Lejeune-Marsigny, dans l'espoir d'y trouver quelque nourriture.

Mais nous apercevons bientôt dans la rue des soldats à la mine farouche et nous jugeons plus prudent de réintégrer le *Trou du Loup*.

Le lendemain, les Marsigny, n'y tenant plus, nous quittèrent. A peine étaient-ils partis, qu'Albin exténué, tomba sur mon matelas et s'endormit profondément.

Soudain une figure se montre à l'orifice du boyau et une voix bien française s'écrie : « M. Laurent, êtes-vous là ? » Je réveille Albin qui se précipite au dehors et y voit un Père Oblat et une Sœur de Charité. Notre maison étant brûlée, nous acceptâmes l'hospitalité que nous offraient les bonnes Sœurs de Charité. C'est là que j'appris, que mes deux aînés se trouvaient sains et saufs à Dréhance. Mon mari obtint l'autorisation de les y aller voir ; puis il revint se mettre au service des blessés.

§ 12. — Vers le Rocher Bayard.

Pour en finir avec les événements de la forge Bouille et ne pas interrompre le récit de la fusillade du mur Tschoffen, nous avons abandonné quelque peu les prisonniers détenus depuis le matin dans la maison d'arrêt ou qui y avaient été conduits dans le courant de la journée. Revenons-y maintenant, et définitivement cette fois, et suivons-les dans leur sortie de prison.

Pour la première partie du récit, nous livrerons au lecteur le travail élaboré par M. l'abbé Jouve, curé de Saint-Paul des Rivages et aumônier

de la prison. Nous l'avons déjà vu le matin de ce dimanche aux prises avec les Allemands; il va, le soir, accompagner ses ouailles et les consoler par sa présence et par ses bonnes paroles, comme pendant toute la journée il avait exercé son ministère auprès des mourants et des blessés.

N° 472.

Quelque temps après l'alerte causée par les coups de feu tirés de toutes parts et le vain espoir de voir les Français accourir à notre délivrance, nous recevons l'ordre formel de sortir de la prison : hommes, femmes et enfants; les blessés eux-mêmes ne sont pas exemptés, sauf ceux qui sont pour ainsi dire mourants. C'est ainsi que MM. Waeyens et Burton, malgré leurs blessures, sont poussés dehors et ne parviennent qu'à grand'peine à se tenir debout, grâce à l'obligeance de quelques voisins qui les soutiennent. M. Altenhoven, aidé de M. Toussaint-Houbion, porte sa fille Marie, qu'une balle avait frappée le matin même au ventre. M^{me} Wasseige, qui ne savait pas encore qu'elle était veuve et qu'elle venait de perdre deux fils, doit porter sur son dos sa fille Marie-Thérèse, atteinte d'une maladie de cœur. Enfin M^{me} Michat tient, serré sur son cœur, le cadavre de sa petite Andrée, âgée de 3 ans, tuée dans les bras de son mari, au moment où ils entraient dans la prison. (Voir récit n° 473.)

Encadrés d'une double rangée de soldats, nous sommes conduits dans la direction des Rivages.

Derrière le mur de la prison, nous passons près d'une jeune fille, couchée sur un matelas : c'est M^{lle} Madeleine Marsigny, blessée mortellement à la tête le matin, étant exposée aux balles françaises pour protéger les soldats allemands (1). Un officier me demande si elle vit encore; je crois distinguer certains mouvements de respiration et je lui donne l'absolution. Je me disposais, sur le conseil de l'officier, à la mettre à l'abri dans une maison, lorsque les soldats qui ferment la marche nous bousculent et nous forcent à suivre le groupe des prisonniers.

Arrivés près de la maison Defoy, nous apercevons les incendies des maisons des Rivages et de Neffe. Il pouvait être environ 19 h. 30. Nos gardiens nous font d'abord descendre pour longer la Meuse, puis, quelque temps après, ils nous font remonter et reprendre la grand'route. Nous formions un groupe d'environ cinq cents prisonniers.

Nous passons à côté des maisons en feu. Les unes s'écroulent déjà; d'autres forment un brasier ardent dont les flammes, qui nous éclairent comme en plein jour, nous lèchent pour ainsi dire et rendent notre situation fort périlleuse. Nous voyons, sous nos yeux, les Allemands mettre le feu à des immeubles qui avaient été épargnés jusque là. Un soldat portait un seau rempli de petites grenades. De la main il les prenait, les jetait dans les maisons et l'incendie s'allumait à l'instant. Au total, 120 maisons de ma paroisse furent brûlées. De droite et de gauche on me tire pour donner des absolutions, et les plus revêches en temps ordinaire à faire leurs devoirs religieux sont les plus empressés à se réconcilier avec leur Dieu au moment du danger.

(1) Les parents de la jeune fille, chassés par les soldats, venaient de se réfugier dans la maison de M. Dumont, où ils retrouvèrent le docteur Laurent et sa femme. (Voir récit n° 471.)

La colonne stationne longtemps au Rocher Bayard. Les Allemands y construisaient leur pont de bateaux qui devait permettre le lendemain aux troupes de traverser le fleuve et de se rendre simultanément par les deux rives dans la direction de Givet.

Il pouvait être 22 heures environ, lorsque nos gardiens séparèrent les hommes des femmes et des enfants. Cette séparation donna lieu à des scènes déchirantes : les femmes ne savaient ce qui adviendrait de leur mari et de leurs enfants et les événements vécus pendant cette journée tragique permettaient de tout appréhender pour l'avenir. Nous ne savions pas encore, et heureusement pour nous, ce qui venait de se passer quelques mètres plus loin au pied du mur du jardin Bourdon et la foule des soldats nous cachait l'hécatombe des soixante-dix-sept victimes qui gisaient pêle-mêle, entassées les unes sur les autres.

Lorsque les femmes, accompagnées de leurs enfants, s'en furent allées les unes dans la direction de Dréhance, les autres dans celle d'Anseremme, les soldats firent faire demi-tour aux hommes et nous reprîmes la route de Dinant. Le capitaine me fit mettre en tête de la colonne au milieu des lazzis de ses soldats. Mais, bientôt après, un major vint me dire que j'étais libre. Comme je lui demandais si mon église aussi allait devenir la proie des flammes, il me répondit : « Je pense qu'elle brûle ». Heureusement, il n'en était rien.

Et tandis que mes compagnons de captivité, au nombre de plus de quatre cents, gravissaient la Montagne de la Croix pour prendre la route de l'Allemagne, où ils allaient devoir passer dans la prison de Cassel une pénible détention de trois mois, seul, et repassant dans mon esprit tous les épisodes de cette journée terrible, je retournai à la prison.

Dans le récit de l'abbé Jouve, nous avons vu que M^{me} Michat quitta la prison emportant dans ses bras le cadavre de sa fille Andrée, âgée de 3 ans. Les circonstances de cette mort méritent d'être rapportées en détail. C'est la mère elle-même qui nous les fera connaître (1).

N^o 473.

Le dimanche soir, les Allemands nous ont fait sortir de notre demeure et nous ont conduits à la prison (2). Arrivés au coin de la place d'Albau, les soldats ont tiré sur nous. Mon mari, qui portait la petite Andrée dans ses bras, fut blessé au côté gauche et la même balle qui l'avait atteint frappa mortellement l'enfant. Je pris le cadavre de l'innocente victime dans mon tablier et j'entraï dans la buanderie de la prison avec mon mari que je devais soutenir pour qu'il ne défaille pas. Quelque temps après on nous fait tous sortir et on nous mène jusqu'au Rocher Bayard. Tenant toujours le cadavre de mon enfant dans mon tablier, je devais empêcher mon mari de tomber, car il avait grand'peine à marcher, tant sa blessure le faisait souffrir.

(1) Elisa Demaret, épouse Emile Michat.

(2) Ils habitaient « aux Rivages », un peu au delà de la Redoute. En effet, les Allemands, vers cette heure, ont fait sortir les habitants de ce quartier de leurs demeures, et — protégés par eux — se sont rendus à la prison, où ils les firent entrer en même temps que le groupe Georges du « Rossignol » (voir rapport n^o 463). Avec les Michat se trouvaient les familles Manteau, Minet, Houillet, Hauteclair, Migeotte et bien d'autres encore. — Hauteclair a dû s'enfuir à Herbuchenne pendant la nuit ; on y retrouva son cadavre.

Au Rocher Bayard, on sépara les hommes des femmes. Voyant mon mari maltraité par ses gardiens parce qu'il avait tant de difficulté d'avancer, je vais supplier des officiers de me le rendre en leur montrant mon enfant morte. Ces hommes sans cœur me bousculent et me font déshabiller complètement le cadavre d'Andrée. Ces lâches alors crachèrent sur le corps de la pauvre martyre et trois d'entre eux se sont mis à uriner sur lui!... Après cela, ils m'ont chassée à coups de crosse de fusil dans la direction d'Anseremme, où je me suis réfugiée chez Adelin Vanheden.

Le lendemain, je me suis rendue à Dréhance, où j'ai déposé ma petite dans une caisse et elle fut enterrée au cimetière le mardi. Pendant deux mois je suis restée sans nouvelles de mon mari; j'ai enfin appris qu'il avait été mené à Cassel, en Allemagne, d'où il ne revint que le 28 novembre. Sa santé ébranlée ne résista pas à toutes ces émotions et il mourut le 30 octobre 1918.

IV. — *L'Arrivée du 101^e régiment par la route du Froidvau.*

Nous voici parvenus à l'extrémité sud de la ville de Dinant appelée faubourg Saint-Paul; elle emprunte son nom à celui de la paroisse et s'étend depuis la prison cellulaire jusqu'au *Pont de Penant*, limite des communes de Dinant et d'Anseremme. Dans tout ce quartier, communément désigné sous le nom *des Rivages*, pas d'enchevêtrement de rues et de ruelles; une seule artère s'étire sur toute la longueur, bordée parfois de maisons à droite et à gauche, et la plupart du temps d'une seule rangée de maisons adossées à la montagne. A deux endroits même, la *Redoute* et le *Rocher Bayard*, les maisons disparaissent complètement et la route trouve à peine la place nécessaire pour se frayer un passage entre le rocher et le fleuve.

Le drame qui va retenir notre attention dans ce chapitre se circonscrit dans la très petite partie du faubourg comprise entre le Rocher Bayard et le Pont de Penant, à l'endroit précisément où débouche dans la vallée de la Meuse la route de Neufchâteau, connue dans le pays sous le nom de *route du Froidvau* (1).

§ 1. — *La fusillade collective du mur Bourdon.*

Moins à l'abri que dans les autres parties de la ville et par conséquent plus exposés au feu des adversaires, les Allemands ne s'aventurèrent pas jusqu'aux abords de la Meuse par la route du Froidvau le dimanche matin, et ce n'est que vers la fin de l'après-midi, alors que les

(1) Pour toute cette partie, voir plan général (fig. 214).

Français abandonnaient la rive gauche et se retiraient par la route de Philippeville, que le régiment de grenadiers n° 101, précédé par la 3^e compagnie de pionniers de campagne, déboucha dans la vallée.

L'ingénieur Ermisch, attaché en qualité de capitaine de réserve à la 1^{re} compagnie des pontonniers, fut envoyé en avant pour reconnaître l'endroit où devait être construit le pont. Il était accompagné d'une « patrouille d'officiers des pionniers ». Quand ils arrivèrent aux Rivages, « il n'y avait à voir ni troupes françaises ni troupes allemandes », tout y était calme. Pendant une heure, ils attendent sur place leur compagnie qui arrive enfin avec le charroi de pontons et d'autres troupes (1).

Si des francs-tireurs s'étaient trouvés embusqués là, ils n'auraient certes pas manqué la si belle occasion qui se présentait à eux pendant une heure de faire feu sur quelques officiers allemands. Ils n'en firent rien, les témoignages de la partie adverse sont formels à ce sujet. Ils auraient donc attendu que l'ennemi fût arrivé en masse compacte pour exécuter leurs projets. Cette invraisemblance réduit à néant la version allemande, mais n'anticipons pas et voyons, d'après le *Livre Blanc* d'abord, comment se sont déroulés les événements.

Lorsque les premières troupes arrivèrent, « par mesure de sécurité », elles rassemblèrent « à titre d'otages » un certain nombre d'habitants. Tout va si bien que les Allemands commencent la construction de leur pont, en même temps qu'ils transportent déjà des troupes sur l'autre rive du fleuve. C'est probablement à ce moment-là que le major Schlick, commandant du 1^{er} bataillon du régiment de grenadiers n° 101 réquisitionna des vivres (2). Nous verrons plus loin avec quelle force brutale se firent ces réquisitions. Contentons-nous ici d'en signaler le fait, sans toutefois pouvoir en préciser le moment ; car, c'est une des caractéristiques de tous ces rapports, de s'enchevêtrer tellement les uns dans les autres, qu'il est bien difficile d'y voir clair. Les pontonniers donnent une version des événements ; les grenadiers les présentent sous une forme différente. Les contradictions elles-mêmes abondent, ce qui rend la compréhension du récit plus difficile encore. Ainsi, par exemple, le major Schlick déclare formellement que les troupes durent être retirées de plusieurs centaines de mètres en arrière sur la route du Froidvau pour permettre à

(1) Peut-être des détachements de fusiliers n° 108 et du régiment d'infanterie n° 182, dont il est fait mention dans l'annexe 39.

(2) *Le Bourgmestre*, paraît-il, fut mandé à cet effet. Plusieurs rapports parlent d'un « Bourgmestre des Rivages ». C'est une erreur. Le faubourg des Rivages fait partie intégrante de Dinant et ne constitue pas une commune distincte ; par conséquent, il n'y a pas de bourgmestre des Rivages.

l'artillerie d'ouvrir un feu intense sur la localité (1). Or, tout cela à l'insu des pionniers, car ceux-ci déclarent tout aussi formellement qu'ils n'ont pas cessé d'occuper la localité et de travailler activement à la construction du pont !

Mais revenons-en à l'ordre chronologique des événements. Vers 17 heures, le colonel Meister, sur le conseil du major Steinhoff, « fait nettoyer les alentours, par une section qui ramène une assez grande quantité d'hommes et de femmes (2) ».

A 18 heures, le major von Zeschau, adjudant près du commandant en chef du XII^e corps d'armée, débouche aux Rivages. Il s'informe si l'on a fouillé les maisons. « Une patrouille fut alors envoyée pour y perquisitionner et un vicefeldwebel vint lui annoncer qu'elles étaient vides. » Les habitants, en effet, avaient déjà été arrêtés par le colonel Meister. Von Zeschau stationne encore un certain temps au bord de la Meuse, y observe les effets de l'artillerie allemande sur les maisons de la rive gauche et constate que la construction du pont se poursuit sans encombre. Après avoir vu une partie des troupes effectuer sans obstacle le passage de la Meuse (3), le major von Zeschau retourne auprès du commandant de corps d'armée (4).

Comme on le voit, la présence des troupes françaises, peu nombreuses du reste, sur l'autre rive, n'avait guère gêné les opérations allemandes. « La fusillade de l'ennemi, note le rapport de combat de la 3^e compagnie des pionniers, provenant de la rive gauche, n'était que très faible (5). » Le fait est cependant à signaler, car il démontre que les Français tiraient encore.

« Lorsque vers 8 heures du soir, le major von Zeschau revint aux Rivages, il aperçut un tas de cadavres près de l'endroit où avait été construit le pont (6). »

Que s'était-il donc passé entre-temps ?

Voici la version allemande telle qu'elle ressort des rapports 39, 43, 44, 45, 46 et 48 du *Livre Blanc*.

Quand la construction du pont fut arrivée à une quarantaine de mètres, une vive fusillade fut ouverte des maisons des Rivages et des

(1) Annexe 44.

(2) Annexe 48.

(3) Ce passage s'effectua avec l'aide d'une demi-colonne du train de pontons n^o 12, qui avait été adjointe à la 3^e compagnie des pionniers.

(4) Annexe 45.

(5) Annexe 39.

(6) Annexe 45.

rochers sur les pionniers au travail et sur les grenadiers qui attendaient. Il se produisit parmi eux une grande confusion. L'endroit devint tellement intenable, qu'il mérita, d'après le major Schlick, le nom de « chaudière de sorcières », et ce fut lui qui donna l'injonction aux 3^e et 4^e compagnies de procéder au combat dans les rues... *À ce moment crépita le feu de l'ennemi* (le fait est à retenir); puis quelques courtes salves... et, à l'endroit qu'occupaient les prisonniers, il n'y avait plus qu'un tas de cadavres. *Les otages* avaient été fusillés!

Disons d'abord un mot de cette version fantaisiste. Comment des civils auraient-ils pu tirer des maisons, alors que, par deux fois, on avait perquisitionné dans celles-ci pour en chasser tous les habitants? La topographie des lieux prouve également à l'évidence que des francs-tireurs n'auraient pu se dissimuler dans les rochers escarpés; s'ils avaient tiré de là, ils n'auraient pas manqué de se faire prendre.

Mais, que s'est-il passé en réalité?

Les troupes françaises, au feu desquelles l'artillerie allemande avait imposé silence, voyant les travaux de construction s'avancer, profitèrent de cette circonstance pour tirer sur l'ennemi qui ne s'attendait pas à cette attaque subite. Les Allemands eux-mêmes reconnaissent le fait, nous l'avons déjà signalé. Il est rapporté par le major Steinhoff qui dit « qu'à ce moment crépita le feu de l'ennemi »; et il est confirmé par le rapport de combat du régiment de grenadiers n° 101 qui déclare qu'« une forte fusillade ennemie provenant en partie de troupes d'infanterie et en partie des habitants *de l'autre rive*, transperça les pontons et rendit impossible la continuation de la construction (1) ». Le *Journal de Guerre* de l'Etat-Major du XII^e corps d'armée va même jusqu'à dire que, non seulement les troupes allemandes se trouvèrent atteintes par le feu de l'infanterie ennemie, mais encore par celui *de l'artillerie partant de la rive ouest* (2). Ajoutons à l'appui de ces témoignages la menace proférée par l'officier qui commandait le peloton d'exécution : « Si les Français tirent encore, vous serez tous fusillés! (3) »

Que des soldats aient pu croire, et de bonne foi, qu'on avait tiré derrière eux, sur la rive droite, c'est possible, et d'autant plus probable

(1) Annexe 43.

(2) Annexe 1.

(3) M. Tschoffen donne encore une nouvelle preuve que le tir venait de l'autre rive, par le fait que les balles pour être inoffensives, comme le raconte le major Steinhoff, devaient venir de loin. Ce major, en effet, dit qu'il a entendu siffler une centaine de balles et qu'elles n'ont touché ni lui, ni aucun de ses grenadiers « groupés cependant en masse compacte ». (O. c., p. 184.)

même, que certains projectiles venant frapper le rocher ou les maisons ont nécessairement dû faire ricochet. Y eut-il des victimes parmi les soldats allemands? On doit se borner aux conjectures, les témoignages du *Livre Blanc* étant muets à ce sujet. Quoiqu'il en soit, cette alerte « avait produit une grande confusion » parmi les troupes, et c'en était assez pour légitimer aux yeux de l'ennemi une leçon exemplaire. Les otages furent rangés le long du mur de la propriété de M. Bourdon (fig. 214, n° 3 et fig. 133) et fusillés. Entre-temps, des soldats mettaient le feu à ce coin du faubourg « qui ne forma bientôt plus qu'une mer de flammes (1) ».

« De même que l'incendie, l'exécution des otages, d'après l'autorité supérieure militaire allemande, ne pouvait être évitée en présence du but militaire à atteindre et de la situation précaire dans laquelle se trouvaient les troupes astucieusement attaquées par derrière (2). »

Quel chef a commandé la fusillade du Rocher Bayard? Alors que, pour les événements des autres quartiers de la ville, les noms des auteurs responsables nous sont livrés par les documents officiels allemands, ici, l'aveu du coupable manque et tous les rapports nous cachent son nom. L'ingénieur Ermish seul donne quelques renseignements. « A la suite de ces faits, dit-il, les otages furent fusillés sur l'ordre d'un officier des grenadiers, homme d'un certain âge (eines älteren Grenadier-Offiziers) (3). » C'est trop vague pour pouvoir formellement affirmer que le colonel Meister est ici visé. C'est lui cependant qui se trouvait sur les lieux et y commandait (4), mais sa déposition fait précisément défaut. « Le crime était vraiment trop odieux, dit M. Tschoffen, pour que l'on osât désigner l'assassin (5). »

*
* *

Quel fut le nombre et la qualité des victimes?

Écoutons d'abord les témoignages allemands.

L'aperçu général du *Livre Blanc* est très laconique à ce sujet : « Les otages masculins (6) qu'on avait placés contre le mur du jardin furent fusillés. » Il est vrai qu'un peu plus loin il ajoute cette restriction : « Quelques femmes et quelques enfants ont aussi été atteints aux Rivages

(1) Annexe 43.

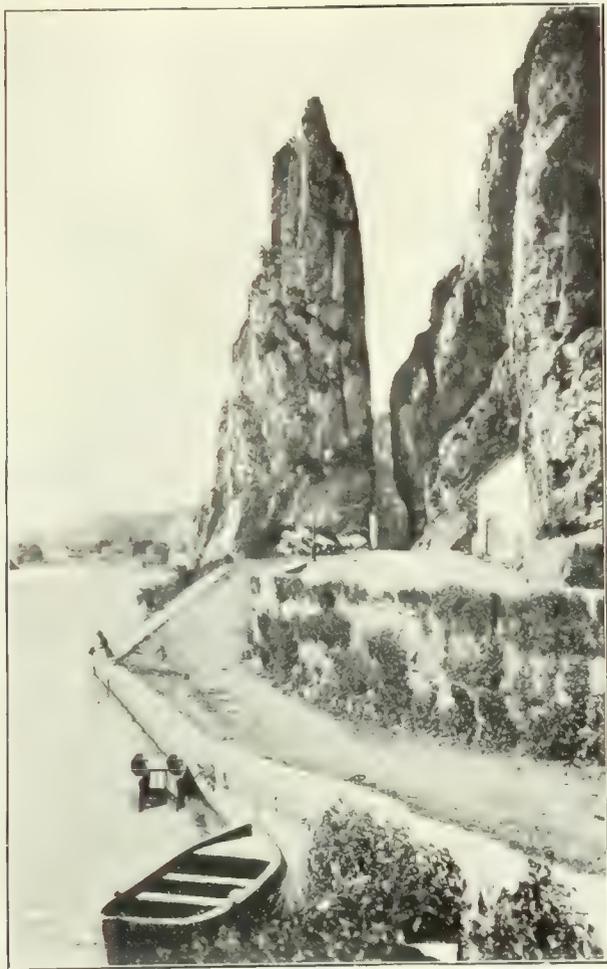
(2) Aperçu général du *Livre Blanc*, p. 123.

(3) Annexe 46.

(4) Annexe 48. Le *Journal de guerre* du XII^me corps dit textuellement que le détachement mixte, chargé de passer le fleuve, fut placé sous les ordres du colonel Meister. (Annexe 7.)

(5) O. c., p. 189.

(6) C'est nous qui soulignons.



(Photo Nels. Brux.)

Fig. 130. — Le Rocher Bayard
et le « Port » aux Rivages.



Fig. 131. — L'aqueduc de Neffe.



Fig. 132. — Ruïnes de la fabrique de tissus « La Dinantaise ».



Fig. 133. — Le mur Bourdon aux Rivages.



Fig. 134.
Jeanne BOURDON.



Fig. 135.
Henri BOURDON



Fig. 136.
Félix BOURDON,
seul survivant de la famille.



Fig. 137. — Edmond BOURDON-RASE.



Fig. 138.
Emma RASE,
épouse Bourdon



Fig. 139.
Jeanne BOURDON.



Fig. 140.
Alexandre BOURDON-BOURGUIGNON.



Fig. 141.
Célestine BOURGUIGNON,
épouse Bourdon.

pendant l'exécution des otages. Malgré les ordres donnés et dans la confusion générale, ces femmes et ces enfants ont quitté la place qui leur avait été désignée, à l'écart des hommes, et s'étaient pressés autour de ces derniers (1). »

Du nombre des victimes, il n'est pas question dans l' « Aperçu général ». Le major von Zeschau parle « d'un tas de cadavres », et le major Steinhoff « d'un monceau de cadavres ». Seul, le médecin de bataillon Petrenz se hasarde à préciser : « J'en ignore le nombre, dit-il, trente à quarante, je crois (2). »

Hélas ! son appréciation est en dessous de la vérité ; l'hécatombe humaine amoncelée au pied du mur Bourdon se monte à *soixante-dix-sept victimes*. Parmi elles, il y avait une femme âgée de 88 ans, sept vieillards ayant plus de 70 ans, quinze enfants en dessous de quatorze ans dont sept n'avaient que 2 ans et moins encore. La plus jeune victime, Mariette Fivet, comptait trois semaines ! Et c'est alors que le *Livre Blanc* ose affirmer « qu'il n'est guère possible qu'il y ait eu des innocents parmi eux (3) ! »

A en croire le document officiel allemand, il n'y aurait eu que des *otages masculins* fusillés, et si par hasard des femmes et des enfants étaient du nombre, c'était accidentellement. Nous invitons le lecteur à parcourir la liste des victimes du Rocher Bayard ; il y trouvera le nom de trente-quatre personnes de sexe féminin, fusillées le dimanche soir. Pour mettre plus en relief encore l'horreur des massacres du mur Bourdon, laissons parler les chiffres.

Le 23 août, vers 18 heures, 90 otages furent alignés le long de la propriété de M. Bourdon, près du Rocher Bayard. Parmi ces prisonniers il y en avait 52 du sexe masculin, 38 du sexe féminin.

La fusillade exécutée par les grenadiers du 101^e coucha par terre 77 victimes ; 13 seulement échappèrent à la mort, parmi lesquelles la plupart furent blessées.

Voici les noms des survivants, qui sont par conséquent autant de témoins oculaires : Camille Lecomte (74 ans) ; Jean Leclercq, blessé ; Emile Méresse, blessé ; Nicolas Tock, blessé ; Fernand Croibien, blessé ; Léopold Schram, blessé ; Camille Fivet ; Hubert Kinique (15 ans), blessé ; Félix Bourdon (15 ans) ; tous ceux-là, sauf Leclercq, trop gravement blessé, ont été emmenés en Allemagne dès le lendemain et y sont

(1) *Livre Blanc*, p. 123.

(2) Annexe 51.

(3) p. 123.

restés trois mois. Croibien y a succombé, et Nicolas Tock est mort après son retour. A part ces deux derniers, nous avons reçu la déposition de tous ces escapés ainsi que celle de Félicie Bétemps (19 ans), blessée, elle aussi au mur Bourdon. Les autres survivants sont des enfants : Marguerite Martin (13 ans), blessée à la lèvre ; Bertha Baujot (3 ans) ; Marie-Louise Pollet (3 ans), blessée à la bouche (fig. 143).

Les morts se répartissent comme suit :

- 43 de Neffe-Anseremme (1).
- 27 des Rivages.
- 5 de Dréhance.
- 2 d'Anseremme.

Mais, avant de passer aux rapports circonstanciés des témoins, il est un dernier fait à signaler.

Six familles ont été complètement anéanties par la fusillade :

1° La famille Morelle-Pinsmaille, 6 victimes : Marie André, veuve Pinsmaille (88 ans), ses deux filles Adèle Pinsmaille (44 ans) et Marie Pinsmaille (49 ans), ainsi que le mari de celle-ci Joseph Morelle (69 ans) et leurs deux enfants Jules (17 ans) (fig. 144) et Marguerite (11 ans).

2° La famille Dupont-Dumont, 4 victimes : Léon Dupont (38 ans), son épouse Clémentine Dumont (38 ans) et leurs deux enfants René (10 ans) et Joseph (8 ans).

3° La famille Marchot-Paquet, 3 victimes : Joseph Marchot (46 ans), son épouse Marie Paquet (40 ans) et leur fille Gilda (2 ans).

4° La famille Fivet-Léonard, 3 victimes : Ferdinand Fivet (25 ans) (fig. 155), son épouse Léonie Léonard (25 ans) et leur fille Mariette (3 semaines).

5° La famille Gaudinne-Minet, 3 victimes : Alphonse Gaudinne (47 ans), son épouse Marie Minet (45 ans) et leur enfant unique Florent (7 ans).

6° Les époux Joseph Collard-Burton, âgés respectivement de 77 et 75 ans.

Cinq familles au complet collées au mur d'exécution ne comptent plus qu'un seul survivant :

1° La famille Kinique-Hamblenne, 5 victimes : Edmond Kinique (57 ans), son épouse Marie Hamblenne (51 ans) et leurs trois

(1) Comme il sera dit plus loin, les Allemands firent traverser la Meuse à une partie de la population de Neffe-Anseremme.

enfants Louise (21 ans), Joseph (19 ans) et Jules (12 ans) (fig. 149 à 151). Hubert, âgé de 15 ans, bien que blessé, fut envoyé à Cassel.

2° La famille Bourdon-Rase, 4 victimes : Edmond Bourdon (62 ans), son épouse Emma Rase (50 ans) et leurs enfants Henri (17 ans) et Jeanne (13 ans). Un autre fils Félix (15 ans) sortit indemne de la fusillade et fut conduit à Cassel. (Fig. 134 à 138.)

3° La famille Baujot-Looze, 4 victimes : Alfred Baujot (46 ans), son épouse Marie Looze (45 ans) et deux de leurs enfants Marthe (13 ans) et Marie (5 ans). Une troisième fille, Bertha, sortit indemne de la fusillade et les deux autres enfants ne s'y trouvaient pas. (Voir fig. 145).

4° La famille Bétemps, 4 victimes : Henriette Poncelet veuve Bétemps (54 ans), son fils Auguste Bétemps (27 ans), ainsi que l'épouse de celui-ci Zoé Burnay (22 ans) et leur enfant unique Maurice (19 mois). Félicie Bétemps (19 ans) sœur d'Auguste, ne fut pas blessée, mais les soldats lui cassèrent les jambes en la retirant du monceau de cadavres.

5° La famille Pollet-Deskeuve, 3 victimes : Auguste Pollet (43 ans), son épouse Marie Deskeuve (36 ans) et leur fille Nelly (1 an). Leur autre petite fille Marie-Louise (3 ans), fut grièvement blessée à la figure mais survécut à ses blessures.

Il nous reste maintenant à laisser parler les témoins les plus autorisés de la fusillade du mur Bourdon, c'est-à-dire les rares survivants que nous avons tous pu interroger. Nous livrons à la méditation de nos lecteurs trois de ces dépositions et nous pensons qu'elles seront de nature à leur faire souscrire à ce cri d'indignation que lançait courageusement à la face de l'ennemi l'Evêque de Namur : « Aucune langue au monde, disait-il, n'a d'expression capable de stigmatiser de telles horreurs (1) ».

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur la liste des fusillés du Rocher Bayard, pour constater que la famille Bourdon fut particulièrement éprouvée dans ses membres, ainsi que nous l'avons déjà dit. C'est Félix Bourdon, le seul survivant de la famille, qui va nous raconter dans ses moindres détails ces tragiques événements qui lui enlevèrent son père, sa mère, son frère et sa sœur (2).

(1) *Réponse au Livre Blanc*, dans Jansen, o. c., p. 248.

(2) Cette déposition a été prise une première fois en avril 1915, puis en septembre de la même année. De nouvelles enquêtes furent faites en 1916 et en 1917 et par des personnes différentes. Jamais Félix Bourdon n'a apporté de variantes dans son récit, la forme seule était légèrement modifiée. Cette déposition est en tous points conforme à celles d'Hubert Kinique, Émile Méresse, Jean Leclercq, autres escapés de la fusillade du mur Bourdon.

N° 474.

Déjà le vendredi 21 août, au soir, les Allemands avaient envahi notre jardin, celui des Gaudinne, d'Alexandre Bourdon et de Kinique. Toute la nuit ils y travaillèrent, creusant des tranchées et pratiquant des trous dans les murs.

Le samedi, de grand matin, un officier entra chez Kinique et lui dit qu'il allait établir une mitrailleuse à sa fenêtre. Dans ces conditions, Kinique jugea plus prudent d'abandonner sa maison, et il se réfugia avec les siens chez mon oncle Alexandre Bourdon-Bourguignon, qui habitait de l'autre côté. Nous nous y rendîmes aussi. Là se trouvaient également deux domestiques, Fernand Croibien, qui est mort à Cassel, et Nicolas Tock, décédé pendant la guerre, ainsi que les deux gardes de M. Brugmann, Clette et Dupont, avec leur famille.

La journée du 22 fut relativement calme.

Le dimanche, dans l'avant-midi, je ne vis passer que quelques patrouilles allemandes.

Vers 15 h. 30, nous entendons soudain un bruit formidable. C'est toute une armée qui dévale par la route du Froidvau, et les soldats, arrivés devant les maisons, font sauter les fenêtres et enfoncent brutalement les portes. Ils entrent chez nous et pénètrent dans la cuisine où nous nous tenions. Ils nous demandent si nous n'avons pas d'armes. Nous répondons que toutes les armes ont été déposées à l'hôtel de ville. Ils ne se contentent pas de cette affirmation et se mettent à chercher partout, à fouiller dans tous les coins, montant jusqu'au grenier et descendant dans les caves. Ils ne trouvent évidemment rien. Entre-temps le pillage a déjà commencé.

Dix minutes après leur arrivée, les soldats font sortir tous les hommes et les conduisent de l'autre côté de la rue. Là, un officier me dévisage et me fait signe de rentrer; il me trouvait probablement trop jeune, je n'avais que 15 ans. Mon frère Henri, qui en avait 17, reçut le même ordre.

Ils exigent alors de moi que je leur montre où se trouvent toutes les marchandises et les provisions. Ils réquisitionnent impérieusement chocolat, genièvre, vin, sucre, café, etc. C'est toujours sous la menace de la baïonnette que je dois leur procurer tout ce qu'ils demandent, et au fur et à mesure que je satisfais leurs exigences, ils emportent les marchandises et les chargent sur des chariots.

Survient alors un soldat qui paraît moins brutal et qui me demande une hache, puis il me souffle dans l'oreille : « Sauvez-vous, quittez la ville, Dinant tout brûlé! » Sans doute savait-il déjà le sort qui nous attendait et voulait-il nous sauver. D'autres soldats viennent ensuite me demander s'il y a des chevaux. Je leur indique l'écurie où se trouve enfermé celui de mon oncle. Ils enlèvent la bête et prennent aussi une chèvre et trois chiens. Puis d'autres encore exigent du sucre et m'obligent, malgré mon jeune âge, à descendre de l'étage une pesante balle de sucre et après plusieurs balles de café. Tout cela est déposé dans la rue et chargé sur des camions (1). Je profite d'un moment de désarroi pour regagner la cuisine, où je rejoins les femmes qui y sont parquées.

Les hommes venaient d'être conduits sur la route du Froidvau, probablement

(1) Toutes les dépositions sont unanimes à déclarer que, avant de constituer les civils prisonniers, les soldats les obligèrent à leur apporter toutes les provisions de bouche qu'ils avaient chez eux.

pour y protéger les troupes allemandes, car les mitrailleuses françaises fonctionnaient encore et même quelques obus étaient lancés dans cette direction.

Bientôt après, on nous oblige tous à sortir, femmes et enfants, et on nous dispose sur le trottoir. Ma tante, que les soldats trouvèrent cachée dans une armoire à l'étage, fut brutalisée et, à coups de crosse et de poing, amenée près de nous. Les soldats affluaient toujours plus nombreux. Les pontonniers descendaient la route de Neufchâteau et je vis passer une trentaine de lourdes nacelles véhiculées sur de gros chariots.

Un nouvel ordre nous fait rentrer dans la maison de mon oncle. C'est alors que nous assistons à la tentative d'effraction du coffre-fort. De vrais bandits font irruption dans le bureau, et, s'aidant d'une grosse poutre qu'ils manœuvrent comme un bélier, ils essayent de défoncer le coffre-fort. Celui-ci heureusement résiste. Sur ces entrefaites, les hommes reviennent du Froidvau et on nous réunit à eux. Tous, hommes, femmes et enfants, sont parqués près de notre maison.

J'aperçois soudain mon père, les yeux en feu, boitant, et tenant en main un papier qu'il me dit devoir remettre à l'officier. Il me raconte qu'il revient de Neffe, où il a été forcé de se rendre en barquette pour dire aux civils de ne plus tirer, — comme si c'étaient des civils qui tiraient ! On lui avait accordé une demi-heure pour faire son expédition, aller et retour, et, ce laps de temps écoulé, s'il n'était pas rentré, tous les siens étaient passés par les armes. Il ajoute qu'au retour, dans la traversée de la Meuse, les Allemands ont tiré sur lui, et qu'une balle lui a traversé la jambe (1). Mais mon pauvre père est tout perdu. Il se hâte de rendre compte à l'officier de sa mission et vient aussitôt nous rejoindre.

Entre-temps, les pontonniers avaient commencé la construction d'un pont de bateaux. Un officier à cheval, parlant très correctement le français, vient alors nous dire : « Si les Français tirent encore, vous êtes tous fusillés ! Vous passerez les premiers sur le pont et si on tire un coup de fusil, vous êtes tous morts ». A ces paroles, tout le monde fut consterné et ma sœur Jeanne, déjà souffrante, s'évanouit.

Il pouvait être environ 17 heures. Les Allemands nous font alors mettre en rang, quatre par quatre, avec ordre d'avancer. On nous fait arrêter en face de chez Georges Schlernitzaner dit Mathieu (2). Je pense que ces mouvements avaient pour but de bien nous exposer aux balles des Français, et d'empêcher ceux-ci de tirer pendant la construction du pont.

Ce doit être vers ce moment-là que débarquèrent des civils de Neffe que les Allemands avaient fait traverser la Meuse. Que se passa-t-il alors au juste ? Nul, je crois, ne saurait le dire. Nous entendîmes des coups de feu tirés tout près de nous (3). Instinctivement je me couchai par terre, ma sœur en fit autant. Mon frère Henri venait cependant d'être atteint par une balle : il gesticulait et criait éperdument.

(1) C'est M. Bourdon que les Allemands ont pris pour le bourgmestre des Rivages. Ils le dépeignent comme un homme « perclus et boîteux », (aperçu général du *Livre Blanc*) et pour cause, ils venaient de tirer sur lui !

(2) A gauche en descendant du Rocher Bayard.

(3) Emile Méresse précise : « J'ai vu des soldats arriver du Rocher Bayard. Je crois que ce sont eux qui ont tiré, sans pouvoir cependant l'affirmer ; alors les soldats postés devant nous et qui nous gardaient, nous ont poussés dans la maison Mathieu et sont entrés avec nous, du moins ceux qui ont pu. Puis, quand le calme fut

Alors un officier s'approcha de nous, nous adressa quelques paroles que je ne me rappelle plus, et nous poussa à coups de crosse de l'autre côté de la rue, le long du mur du jardin. Ce fut une bousculade épouvantable : on se serrait les uns contre les autres, affolés, surexcités. Une femme, que je ne connaissais pas, devenue comme folle, se précipita sur moi et me mordit gravement à la lèvre. Je restai quinze jours sans pouvoir manger des aliments chauds.

Je vis les soldats charger leurs fusils et s'apprêter à tirer. Alors que les autres étaient encore debout, je me laissai tomber par terre et, à peine couché sur le sol, j'entendis les balles siffler et pleuvoir autour de nous. Aussitôt je sentis des corps lourdement retomber sur moi. Un d'abord, puis deux, puis trois. On criait, on pleurait, on gémissait, et dans tout ce tumulte j'ai distingué des voix de petits enfants. Pendant ce temps, les soldats chantaient... Mon frère, adossé près de moi contre le mur, venait d'être blessé plus grièvement que la première fois. Je l'entendis se plaindre assez longtemps : « Maman, papa, Jeanne, disait-il ». Un soldat s'approcha de lui et lui tira un coup à bout portant. Emile Dury demandait à boire et suppliait les soldats de l'achever. Lui aussi ne tarda pas à succomber (1).

Quelque temps après la première salve, de nouveaux coups de feu furent tirés et, cette fois encore, je ne fus pas atteint. Désormais je n'entendis presque plus crier, sauf de temps en temps un petit enfant qui appelait sa maman ! Je vis alors les soldats remuer les cadavres et retirer une petite fille qu'ils emportèrent.

Hubert Kinique qui se trouvait au-dessus de moi n'était pas mort, mais fort mal arrangé : il avait une blessure au cou et au bras et avait la jambe tordue. Je lui demandai de me dégager un peu, car j'étouffais. J'aperçus alors un officier qui promenait lentement sur le tas des victimes une lanterne sourde, et, quand il voyait quelqu'un remuer encore, il l'achevait d'un coup de revolver. Il a ainsi tiré sur plusieurs blessés. C'est vers ce moment aussi que je vis le feu à la maison de la veuve Dulieu, à celle d'Houbion, et à d'autres encore :

Finalement, n'y tenant plus, les quelques survivants qui pouvaient communiquer entre eux, décidèrent de se relever, préférant être tués maintenant que plus tard. Nous nous assimes sur le monceau de cadavres. Un officier nous fit signe de nous relever et d'approcher. Alors les soldats nous fouillèrent minutieusement. Puis, avec une dureté atroce, ils nous lièrent les mains derrière le dos, par groupe de deux. J'étais lié avec Jean Leclercq. Fernand Croibien était derrière moi attaché avec Camille Fivet. Je vis aussi Emile Méresse, Camille Lecomte, Hubert Kinique, Nicolas Tock, Léopold Schram. Les soldats nous obligèrent à nous étendre tout de notre long et un chariot d'ambulance passa et repassa tout près de nous, comme si on avait résolu de nous écraser les jambes. Après ce manège, ordre nous est donné

rétabli, ils ont crié : tous fusillés, et nous ont poussés contre le mur Bourdon ». Il serait plus vraisemblable de croire qu'à ce moment des Français tirèrent encore quelques balles. Félicie Bétemps dit explicitement que, pendant qu'elle traversait la Meuse en barquette, les Français tiraient. Ce qui rend cette version vraisemblable, c'est la peur des Allemands eux-mêmes qui se réfugièrent dans la maison Mathieu, comme le raconte Méresse. Et ce serait à la suite de cette alerte et en guise de représailles, que l'officier, préposé à la construction du pont, irrité d'être entravé dans sa besogne, aurait donné l'ordre d'exécuter les civils.

(1) « Emile Dury, dit Méresse dans sa déposition, a demandé qu'on l'achève. Le soldat qui a exécuté cette besogne, a mis le pied sur moi quand il a tiré ; j'ai entendu deux coups. »

de nous relever ; mais, ne pouvant faire usage de nos bras et étant toujours liés deux à deux, nous avons toutes les peines du monde à nous mettre debout. Loin de nous aider, les soldats avaient grand plaisir de notre embarras.

On nous fit alors descendre au bord de la Meuse, au lieu dit « le port » (fig. 130) et on nous y fit coucher encore une fois. Trois ou quatre soldats nous gardaient. Les troupes qui se trouvaient au-dessus, jetaient les restes de leur repas, et lançaient vers nous des crachats.

Fernand Croibien, pour exciter leur pitié, faisait signe qu'il était gravement blessé et qu'il souffrait beaucoup du bras : alors les soldats tapaient sur le bras malade à coups de crosse. Pendant tout ce temps on travaillait à la construction du pont.

Le jour ne tarda pas à paraître et, vers 7 ou 8 heures, on coupa nos liens et on nous intima l'ordre d'enterrer les morts. Une grande fosse avait été creusée dans le jardin d'Auguste Bourdon et nous devions y transporter un à un les cadavres que nous portions à trois ou quatre ; deux d'entre nous étaient descendus dans la fosse même pour y ranger les morts (1). Préalablement, nous étions obligés de fouiller les cadavres et de remettre aux soldats ce que nous trouvions dans les poches des victimes. Ils prenaient alors ce qui était à leur convenance et rejetaient le reste.

Quand j'aperçus le corps de maman, je me sentis faiblir et je m'appuyai contre le mur, mais un coup de crosse me força à reprendre la lugubre besogne. Je n'ai pu constater où ma mère avait été atteinte par les balles. Je vis de même papa, mon frère Henri et ma sœur Jeanne. Papa avait la tête presque emportée ; mon frère avait la poitrine déchirée, et ma sœur avait le crâne ouvert !

Camille Lecomte, de Neffe, âgé de 70 ans, blessé à la jambe et au bras, dut néanmoins nous aider et transporter ainsi dans la fosse les cadavres de sa sœur et de sa nièce.

Hubert Kinique vit aussi passer sous ses yeux les cadavres de son père, de sa mère, de sa sœur et de ses deux frères.

Notre tâche accomplie, un officier s'approcha de nous et s'exprima ainsi : « Grâce à la grande Allemagne, vous ne serez pas fusillés mais seulement prisonniers ; vous avez aidé la France, mais ce pays sera battu ». Il nous a demandé de crier « Vive l'Allemagne », mais nous nous y sommes refusés. Nous restâmes longtemps sur place, vrais débris humains, n'ayant presque plus de sentiment et comme inconscients de tout ce qui se passait autour de nous. Jusque là on ne nous avait donné ni à manger ni à boire ; enfin, nous reçûmes un seau d'eau puisé dans la Meuse.

Vers 11 heures, je crois, nous partîmes par le Froidvau en compagnie d'une cinquantaine de soldats français prisonniers, à qui les Allemands venaient de faire passer le fleuve (2). Avant de quitter, je m'agenouillai sur la terre humide qui recouvrait les dépouilles mortelles de mes chers parents et l'orphelin que j'étais,

(1) C'était Schram et Méresse.

(2) Jean Leclercq, au moment du départ, incapable de se mouvoir encore, demeura étendu sur l'herbe. Cinq jours après, il fut transporté à l'église des Rivages. Il est resté estropié.

seul désormais sur la terre, adressa à Dieu la plus sincère des prières. Henri Houbion, qui était resté caché dans le comptoir de la maison Mathieu, fut pris le lundi et, à la vue des cadavres, s'évanouit; on eut beaucoup de peine à le ranimer.

Près de la ferme d'Herbuchenne, nos gardiens distribuèrent de la nourriture aux prisonniers français, mais les « francs-tireurs » ne reçurent rien. Les soldats nous mirent sur le dos leurs sacs, nous forçant à les porter malgré notre état d'extrême lassitude. Nous passâmes par la ferme du Chenois, puis à Sorinne tout en feu. C'est à Achène que nous avons rejoint les autres Dinantais et, désormais, notre sort fut lié au leur jusqu'à notre retour de Cassel, trois mois plus tard (1).

Camille Fivet, également un escapé de la fusillade du mur Bourdon, termine sa déposition par des faits qui dénotent une telle cruauté de la part des Allemands, que nous croyons ne pouvoir les passer sous silence.

N° 475.

A peine étions-nous arrivés devant le mur Bourdon qu'on a tiré sur nous; je suis tombé. Alexandre Bourdon était sur moi. Vers 21 heures, j'ai voulu me relever; aussitôt on a tiré dans ma direction, mais comme j'étais en-dessous de Bourdon, c'est lui qui a été touché. Je pus alors me rendre compte de tout ce qui se passait autour de moi. J'ai entendu un bébé qui pleurait et demandait à boire, c'était la petite Gilda Marchot, âgée de 2 ans; un Allemand s'est approché aussitôt et a mis le canon de son fusil dans la bouche de l'enfant et a tiré! Écœuré, je me suis retourné d'un autre côté et j'ai vu un soldat qui portait quelque chose au bout de sa baïonnette; j'ai reconnu le corps de ma petite nièce, Mariette Fivet, qui avait trois semaines. Après avoir joué avec ce cadavre d'enfant, le soldat l'a déposé à terre et lui a mis le pied sur l'estomac pour retirer sa baïonnette... Le lendemain, j'ai enterré le corps de mon frère, de ma belle-sœur et de la petite Mariette, âgée de 22 jours. J'ai constaté que les linges du bébé étaient tout déchirés à l'estomac et remplis de sang (2).

Après ce récit qui fait frémir, il y a lieu de rapporter, sans commentaires, les paroles du major Schlick : « J'ai toujours admiré la conduite calme de nos troupes vis-à-vis de ces brutes (il s'agit des civils) et la façon dont elles s'abstinrent de toute cruauté (3) ».

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, tout un groupe de prisonniers civils de Neffe-Anseremme fut transbordé sur la rive droite et constitua même la majeure partie (43) des victimes de la fusillade

(1) Nous avons sous les yeux la déposition que Félix Bourdon fit à la demande des Allemands eux-mêmes et qui leur fut remise le 22 septembre 1917. Le récit que nous publions est un peu plus développé, mais le fond est identiquement le même.

(2) Camille Fivet a fait cette déposition au commencement de 1915, peu après son retour de Cassel. Après lecture qui lui en a été faite le 7 avril 1921, il l'a signée en présence du bourgmestre de Bouvignes.

(3) *Livre Blanc*. Annexe 44.



Fig. 142.
Jules BARRAS,
fusillé au mur Bourdon.



Fig. 143.
Marie-Louise POLLET,
blessée au mur Bourdon.



Fig. 144.
Jules MORELLE,
fusillé au mur Bourdon.



Fig. 145. - LA FAMILLE BAUJOT.
Le père (1), la mère (2) et deux enfants (3 et 4) ont été fusillés au mur Bourdon.
Un troisième enfant (5) est sorti indemne de la fusillade. Les trois autres étaient absents.



Fig. 146.
Germaine ROULIN, épouse Balleux,
tuée à Neffe.



Fig. 147.
Félix BALLEUX (16 mois),
fusillé au mur Bourdon.



Fig. 148.
Nelly NINITE, épouse Rodrigue,
tuée chez elle avec son bébé de 5 mois.

VICTIMES DE LA FUSILLADE COLLECTIVE DU MUR BOURDON



Fig. 149.
Jules KINIQUE.



Fig. 150.
Louise KINIQUE.



Fig. 151.
Joseph KINIQUE.



Fig. 152.
Jean COLLARD-BURTON.



Fig. 153.
Marie PAQUET.



Fig. 154.
Euphrasie BURTON,
épouse Collard.



Fig. 155.
Ferdinand FIVET.



Fig. 156.
Félicie PIRLOT,
veuve Toussaint.



Fig. 157.
Eugène HOUBION,
tué le 24 août
près du Rocher Bayard.

du Rocher Bayard. Félicie Bétemps (19 ans) qui y a perdu sa mère, son frère, sa belle-sœur et son petit neveu de 19 mois, nous a raconté dans les termes suivants les scènes dont elle fut témoin (1).

N° 476 Le dimanche, 23 août, ma famille et trois familles voisines se trouvaient réunies dans la cave de notre maison, située à Neffe, en face du Rocher Bayard (fig. 214, n° 6).

Ma mère, Henriette Poncelet, était veuve et avait autour d'elle son fils Auguste, et sa belle-fille Zoé Burnay, ainsi que leur petit Maurice qui n'avait pas deux ans et moi. Les voisins réfugiés chez nous étaient au nombre de douze : les familles Baujot, Fivet et Marchot. Tous les membres des deux dernières furent tués, et quatre Baujot, père, mère et deux enfants, tombèrent dans la fusillade (fig. 145).

Pendant toute la matinée, nous entendons le duel d'artillerie tonner au-dessus de nos têtes, mais, terrés dans nos caves, nous ne nous doutons pas encore de ce qui se passe à Dinant sur la rive droite

Vers 15 ou 16 heures, n'entendant plus le canon français répondre à l'ennemi, nous sommes pris d'une vive panique et nous nous rendons chez notre voisin, M. Morelle, pour lui demander conseil. Il nous fait remarquer, avec raison, que fuir est impossible, sous peine de s'exposer aux balles allemandes ou même françaises, et que, dans cette alternative, le plus sage est encore de rester chez soi. Nous nous rangeons à cet avis et rentrons dans la cave. A peine y étions-nous installés, qu'on frappe à la porte. C'est M^{me} Roulin, blessée à la tête, qui nous raconte qu'une bombe est tombée sur sa maison, que celle-ci est en feu et que ses enfants et des voisins réfugiés chez elle ont été grièvement blessés, ou même tués. En effet, Germaine Roulin, épouse Balleux, et Juliette Herman avaient été tuées sur le coup. Henriette Roulin succomba à ses blessures.

Quelques minutes après, M. Lecomte, ayant vu les Allemands traverser la Meuse en barquette, vient aussi nous demander l'hospitalité. Il est accompagné de sa sœur et de sa nièce (2). Cependant, tous ces voisins ne restent pas chez nous et vont se réfugier chez les Morelle, où ils se croient plus en sécurité (3). Un quart d'heure se passe dans une attente mortelle, lorsque tout à coup retentissent des coups violents frappés contre la porte. « Ce sont eux, dit mon frère, restez bien cachés, je vais ouvrir. » Il n'avait pas achevé de tirer les verrous que la porte était enfoncée et deux soldats entrent violemment en hurlant. Nous sortons tous, en levant les bras.

D'autres soldats procédaient à la même manœuvre chez nos voisins, de sorte que nous voilà bientôt réunis une cinquantaine de personnes environ. On nous mène, en nous forçant à tenir toujours les bras levés, un peu plus en amont, juste en face du pont de bateaux que les Allemands commençaient à construire. Nous ignorions complètement la raison d'être de ces manœuvres, mais la vue des maisons en feu sur les deux rives et la brutalité de nos gardiens n'étaient pas de nature à nous rassurer. Nous étions cependant bien loin de soupçonner le sort qui nous attendait.

(1) Cette déposition est en tous points confirmée par celle de M. Lecomte, de Neffe, lui aussi un escapé de la fusillade du mur Bourdon.

(2) Toutes deux furent tuées au mur Bourdon.

(3) Toute la famille Morelle-Pinsmaille fut exterminée au mur Bourdon.

Nous apercevons une grande barque qui quitte la rive opposée et s'avance vers nous. Un officier alors, tenant en main une baïonnette, s'en sert pour opérer une séparation dans le groupe des prisonniers. Il en met sur le côté quarante-cinq qui passeront l'eau et en réserve une dizaine qui resteront sur la rive gauche. Il nous compte encore une seconde fois et en fait avancer une bonne vingtaine, vingt-cinq peut-être, près du garde-corps, pour prendre place dans la première barquette. Je fus de ce nombre, ainsi que tous les miens. Avec nous se trouvaient, pour autant que je puis m'en rappeler, les familles Pollet, Morelle, Baujot, Lecomte et Martin. Cinq ou six soldats nous accompagnaient qui causaient entre eux. Les prisonniers s'étaient tous étendus dans la barque pour être moins exposés aux balles, car les Français tiraient encore. Auguste Pollet se risque à demander à un soldat ce qu'on va faire de nous. Je vis celui-ci pour toute réponse prendre en main une cartouche et la lui mettre à la tempe. A partir de ce moment-là je compris. Les autres, heureusement, n'avaient pas remarqué le geste.

Débarqués sur l'autre rive, nous nous trouvons entourés d'une foule compacte de soldats allemands qui nous dévisagent et se moquent de nous. La vue des femmes et des enfants, des bébés même, ne leur inspire aucune pitié, et c'est au milieu de cette soldatesque que nous devons avancer les bras toujours levés. On nous joint à un groupe d'habitants des Rivages qui se trouvaient devant la maison de M. Bourdon.

A ce moment, un grand officier est venu nous haranguer et nous a dit en substance : « Vous tous, francs-tireurs, et tous vous avez tiré sur nos soldats. Si les Français tirent encore une seule fois, tous sans exception, hommes, femmes et enfants, vous serez tous tués ! » Puis on nous conduisit dans la direction du Rocher Bayard, presque en face de l'endroit où nous avons débarqué.

Nous sommes restés là dix minutes environ. A-t-on déjà tiré à ce moment, je ne saurais l'affirmer, on était tout perdu, mais je me rappelle que, sur l'ordre du même officier, dont j'ai déjà parlé, les soldats nous rangent contre le mur du jardin Bourdon. C'est à ce moment qu'arriva la barque chargée du second groupe des prisonniers de Neffe, une vingtaine de personnes parmi lesquels la famille Collard, une partie encore de la famille Morelle, M^{me} Genon et sa petite de 19 mois, M. et M^{me} Marchot et leur enfant de 2 ans, Félicie Toussaint (fig. 156), la chaisière de Neffe, M. et M^{me} Fivet et leur petite Mariette de trois semaines ! Ces nouveaux arrivés sont brutalement mis à nos côtés, de sorte que nous formons une ligne assez considérable. Les mères portent leurs bébés, qui crient, tandis que les aînés s'accrochant à leur jupon, leur demandent en pleurant : « On ne va pas nous tuer, maman ? » Quant à moi, je tenais ma mère par le bras et mon frère, qui portait le petit Maurice, se tenait à côté de maman avec sa femme.

En face de notre groupe, vingt à vingt-cinq soldats étaient rangés, le fusil braqué sur nous, prêts à tirer. Un officier, toujours le même, revolver au poing, nous donna ordre de nous mettre à genoux, puis, s'écartant quelque peu, il cria d'une voix sèche : « Feu ! »

Je ne m'étais pas mise aussitôt à genoux, et je fus renversée par les cadavres de mon frère et de ma belle-sœur qui tombèrent sur moi. Tous deux, ainsi que leur enfant, avaient été tués sur le coup. Je sentis également s'appesantir sur moi les cadavres de Julie Deskeuve et de Joseph Marchot, mes voisins de gauche.

Je n'étais pas blessée, mais il m'était impossible de faire le moindre mouvement. J'entendis encore plusieurs coups de feu, puis je sentis du sang couler en abondance sur ma figure. Je parvins à grand' peine à soulever une tête qui reposait sur mon épaule. Je reconnus celle de mon frère. Je criai : « Auguste, Auguste ! » Hélas ! je n'obtins pas de réponse, il était mort. De ma main droite, je serrais toujours encore la main de ma mère. Je l'appelai alors, en criant : « Maman, maman ! » Même silence. Je serrai alors sa main dans la mienne, très fort, le plus fort que je pouvais. Pas le moindre mouvement ne répondit à mon étreinte. Elle aussi était morte ! C'est alors seulement que la réalité se fit jour à mes yeux. Un horrible silence commençait à s'étendre autour de moi. Les plaintes et les gémissements s'éteignirent ; à peine si, de temps en temps, une dernière convulsion d'un moribond remuait les victimes.

J'avais quelqu'un près de moi qui bougeait encore et qui me gênait fort en rejetant toujours son bras de mon côté. C'était Emile Dury. Il devait grandement souffrir et suppliait à grands cris qu'on l'achève. Je crois, en effet, qu'un soldat est venu lui donner le coup de grâce, car il n'a bientôt plus bougé.

Sur ces entrefaites la nuit était tombée. Que faire ? Demeurer en silence au milieu des morts ou révéler ma présence par des cris ? La première alternative était plus sûre, mais le poids des cadavres était tel, que je me demandais si je pourrais longtemps encore demeurer dans une telle position ; or, il m'était impossible de me mouvoir toute seule ; appeler au secours les Allemands, c'était risquer de me faire achever par eux. Dans cette terrible perplexité, je me mis à prier. J'appelai à mon aide la petite sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

J'entendis soudain du bruit : c'étaient des soldats qui dépouillaient les cadavres. Ils avaient le mot « mark » constamment à la bouche. Bien décidée cette fois à demander du secours, je profitai de la présence tout près de moi d'un soldat, pour faire entendre quelques plaintes. Il se retourna, se pencha vers moi, me souleva par la nuque, puis me laissa retomber. Il s'éloigna. Environ cinq minutes après, il revint, accompagné de l'officier qui avait commandé la fusillade. Quand je revis cette figure, je me mis à trembler. Il dirigea sur moi sa lampe électrique. « Pouvez-vous vous relever ? » me demanda-t-il. « C'est impossible, Monsieur, » lui répondis-je. Il ordonna : « Mettez-vous à genoux ». Je lui dis : « Je ne le puis, il faudrait pour cela enlever d'abord tous les cadavres couchés sur moi ». Alors un soldat s'approcha, me saisit violemment par les deux bras, et, m'imprimant une forte secousse, il me retira du monceau de cadavres.

Je sentis à ce moment que mes jambes se brisaient, ma jambe droite à deux places différentes et ma jambe gauche au-dessus du genou. Le soldat m'avait retirée si brusquement, que mes bas et mes souliers avaient été arrachés par l'effort et étaient restés dans les cadavres. Deux soldats me transportèrent chez M. Alexandre Bourdon, le négociant, et me déposèrent sur le sol. En entrant, je vis que la pendule marquait exactement 22 h. 10.

Mon état à ce moment n'est pas à dépeindre. Des pieds à la tête, j'étais couverte du sang, qui avait détrempé mes vêtements, et de débris d'entrailles qui tachaient mes habits. J'étais incapable de me mouvoir et la maison où l'on m'avait déposée était remplie de soldats. Je demandai à l'un d'eux à boire, car je mourais littéralement de soif. Il prit un verre d'eau et me le présenta. Ne pouvant lever les

bras, il me dit : « Ouvrez la bouche ! » Il me déversa si brusquement une forte gorgée dans la gorge, que je faillis étouffer, puis il me jeta le reste du verre en pleine figure (1).

Au milieu de la nuit, je fus prise d'une forte fièvre ; heureusement, je vis arriver d'autres prisonniers qui me reconnurent et me prodiguèrent leurs soins.

Le lendemain, vers 10 heures, on signale le feu à la maison voisine et tout le monde de s'enfuir, sans songer à m'emporter. Bientôt les flammes gagnent la maison Bourdon, l'escalier prend feu et j'entends tout s'effondrer à l'étage supérieur. J'appelle au secours, et deux soldats qui passent, me transportent dans un fauteuil qu'ils déposent sur la rue. J'assiste ainsi au défilé des troupes, des camions, des chariots, etc. Après trois quarts d'heure, on me conduit dans la maison d'Alphonse Gaudinne, dit Bayant. Mais celle-ci devient, elle aussi, dans le courant de l'après-midi, la proie des flammes. Il fallut donc encore une fois me transporter, toujours au prix d'horribles souffrances.

Je restai aux Rivages jusqu'au mercredi, et c'est alors, seulement, qu'on me fit repasser l'eau sur le pont de bois et qu'on me mena à l'ambulance établie à Neffe chez Halloy. J'y fus soignée pendant quinze jours et je passai ensuite encore trois mois à l'hôpital de Dinant.

§ 2. — *L'envahissement du quartier de « la Dinantaise ».*

Tandis que les Allemands faisaient prisonniers tous ceux qui se trouvaient dans les maisons aux abords de l'endroit où ils allaient construire leur pont de bateaux, et les rangeaient contre le mur du jardin Bourdon pour les y assassiner lâchement, que devenait le restant de la population des Rivages et notamment les habitants du quartier de *la Dinantaise* (2) ?

A partir de 16 heures, le tir des Français devenant de plus en plus intermittent, les soldats se risquèrent au delà du Rocher Bayard, en aval, et, pénétrant dans toutes les maisons, en firent sortir les habitants qu'ils dirigèrent vers Anseremme (3). De ce nombre furent les familles Lardinois, Piette, Royaux, Defrance, Baudart, Gonze, etc... Tous ces civils virent, en passant devant la propriété Bourdon, le groupe des prisonniers qui allaient bientôt être fusillés. Au fur et à mesure qu'on avançait dans le quartier de *la Dinantaise*, le cortège se grossissait d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à leur domicile. On est ainsi allé jusqu'à l'Hôtel Beau-Séjour, situé sur Anseremme (4). Un malheur y coûta la vie à Charles Lemer, âgé de 13 ans

(1) Nous conseillons la lecture du rapport 51 du *Livre Blanc*, dans lequel le médecin de régiment Petrenz raconte avec quelle sollicitude les Allemands soignaient les civils blessés !

(2) Importante fabrique de mérinos, où travaillaient tous les ouvriers du quartier (fig. 132).

(3) Les soldats leur criaient : « Pas d'armes ? sécurité de l'armée, pas de mal ! »

(4) A Anseremme, il n'y a eu de brûlé qu'un pâté de maisons joignant le « Pont de Penant », côté Meuse, comprenant l'ancien hôtel Piérard, occupé par la famille Warzée, et la maison d'habitation et la brasserie Brasseur, non loin de l'Hôtel Beau-Séjour, que les Allemands n'ont pas dépassé le 23.

seulement. Quand les Allemands arrivèrent près de l'hôtel Beau-Séjour, des civils réfugiés chez Charlier voulurent se sauver. Les Allemands les poursuivirent, et l'un d'eux, en trébuchant, fit partir son arme. La balle tua le petit Lemer. L'Allemand, il faut le reconnaître, a paru tout à fait désespéré du malheur qu'il avait causé. Là, on fit faire demi-tour à cette masse compacte qui comprenait bien cinq cents personnes, et on reprit la direction de Dinant.

Lorsque le cortège arriva en face de *la Dinantaise*, des coups de feu partirent, notamment des maisons Servais et Méresse; or, tous les habitants de ces immeubles se trouvaient dans le cortège des prisonniers, ce ne pouvait par conséquent être eux qui tiraient. Du reste, des francs-tireurs auraient-ils fait le coup de feu sur des prisonniers civils (1)? Aucun soldat allemand ne fut atteint, par contre la veuve Servais fut blessée à la tête et l'éclusier d'Anseremme, Ernest Halloy, fut aussi touché.

Après cette alerte, le cortège fut dirigé vers *le port* (fig. 130) où se construisait le pont de bateaux. Les prisonniers passèrent donc devant la propriété Bourdon et purent contempler, terrifiés, l'hécatombe humaine adossée au mur. Plusieurs vivaient encore : Alphonse Lardinois vit Thérèse Collard soutenir la tête de son vieux père, âgé de 76 ans. Juliette Servais reconnut son beau-frère Octave Warzée, qui n'était même pas blessé. Ses enfants le virent aussi et crièrent : « Papa. » Néanmoins, on l'a retrouvé le lendemain à l'état de cadavre; il aurait donc été achevé.

Lorsque, vers 21 heures, les civils arrivèrent de la prison de Dinant près du Rocher Bayard, les hommes qui se trouvaient dans le groupe venant d'Anseremme leur furent adjoints, et tous ensemble ils partirent pour l'Allemagne, où ils furent détenus plusieurs mois à Cassel (2). Quant aux femmes, celles des deux groupes, reçurent l'autorisation de s'en aller où bon leur semblerait. Quelques-unes reprirent la direction d'Anseremme, la plupart se dirigèrent vers Dréhance. Certaines demeurèrent cependant sur place et furent enfermées le lendemain dans la maison Gaudinne au Froidvau.

Cependant, en voyant les Allemands faire prisonniers tous les habitants du quartier, quelques-uns, dont les maisons étaient adossées à la montagne, furent assez heureux pour se sauver à temps et gagner les hauteurs. Tel par exemple Victor Brasseur qui s'est réfugié à Dréhance; tel aussi Eugène Houbion, âgé de 76 ans, qui, caché dans les rochers, vit brûler sa maison et toutes celles des voisins; ou encore la famille Pinsmaille, qui habitait juste en face du *port* et qui eut l'heureuse fortune de se soustraire à temps aux regards des bourreaux et demeura blottie dans les buissons toute la nuit du dimanche au lundi, entendant le bruit de la fusillade et percevant les cris des victimes.

Malheur à ceux qui se montraient trop tôt, alors que la soif de carnage n'était pas encore apaisée chez la soldatesque allemande. C'est ainsi que le vieux Eugène Houbion (76 ans) (fig. 157) voulant, le lundi matin, descendre du lieu où il se trouvait

(1) Ernest Piette prétend avoir vu un Allemand tirer de la fenêtre de la maison Servais. Un groupe de civils étant entré dans « la Dinantaise » pour s'y mettre à l'abri, les Allemands les y poursuivirent et tirèrent sur eux. Une balle destinée à Piette, passa à côté de lui et alla frapper Désiré Gilles au coin de l'œil, et entama le cuir chevelu de son enfant qu'il portait dans les bras.

(2) 78 d'Anseremme.

caché pour chercher quelque nourriture, fut appréhendé par des soldats et, sans autre forme de procès, fusillé contre le rocher.

Deux autres victimes avaient encore été tuées en cette journée du lundi : Marceline Meurisse, veuve Hénenne, et son fils René. On les enterra, avec le père Houbion, dans le jardin de M. Bourdon, où reposaient déjà tous ceux qui étaient tombés à la grande fusillade de la veille (1).

Le lendemain, on dut creuser encore une nouvelle fosse pour René Gaudinne (18 ans) de faible intelligence. Il fut tué en cherchant à s'échapper du groupe de prisonniers détenus dans le jardin Bourdon.

L'après-midi de ce même jour, les Pinsmaïlle redescendirent, eux aussi, en quête d'un peu de nourriture. Aperçus par les Allemands, ils furent aussitôt faits prisonniers, et fouillés, et tandis que l'épouse Pinsmaïlle était conduite sur la route du Froidvau dans la maison Gaudinne, le mari et les deux fils étaient gardés, avec d'autres civils, dans la prairie de M. Bourdon. Le lendemain, le plus jeune des fils, Charles, âgé de 34 ans, ayant perdu la tête, voulut se sauver en se jetant à l'eau. Un soldat le vit, tira sur lui et le tua.

Pour être complet, il faut encore mentionner deux autres décès dans le quartier. Le dimanche, des bombes jetées à la main dans les maisons atteignaient Nelly Ninite, épouse d'Armand Rodrigue, ainsi que son bébé, le petit Jean, âgé de 5 mois (fig. 148). Le lendemain, laissant les deux mourants sous la garde de Léon Halloy et de sa sœur, Armand Rodrigue s'en va en quête d'un docteur. Il est pris par les Allemands, fait prisonnier et conduit en Allemagne. Sur ces entrefaites, sa femme meurt dans d'horribles souffrances. Léon Halloy et sa sœur sortent de chez eux, emportant l'enfant, qui vivait encore, quoique très mutilé; ils sont eux aussi arrêtés par des soldats et faits prisonniers. Un médecin allemand fit transporter le bébé au lazaret des Sœurs Clarisses à Neffe, où il succomba à ses brûlures (2).

Tandis qu'un bon nombre d'hommes des Rivages, d'Anseremme et de Neffe prenaient le chemin de l'exil, comme nous l'avons raconté plus haut, d'autres furent détenus prisonniers dans le jardin Bourdon. M. Dony, dont nous donnerons le rapport plus loin, nous racontera comment furent soignés ces malheureux et ce qui advint d'eux.

§ 3. — Sur le plateau d'Herbuchenne.

Avant de passer aux événements de la rive gauche de la Meuse, arrêtons-nous encore quelques instants sur les hauteurs de la rive droite et voyons comment les Allemands s'y sont comportés sur la partie du plateau appelée *Herbuchenne*. Outre quelques habitations de petits culti-

(1) La femme Hénenne respirait encore quand les soldats forcèrent Anatole Roulin, aidé de Dony et Vanderstom, de l'enterrer. Roulin ne se mit à la besogne qu'à coups de crosse et, lorsqu'il souleva le corps de la femme, il l'entendit pousser des cris de douleur : « Aie, aie », soupira-t-elle.

(2) Dans sa déposition, la veuve Désiré Fabry-Richard déclare en effet avoir été conduite le lundi matin chez les Clarisses à Neffe, et y avoir reçu l'ordre de soigner le petit Rodrigue qu'on y avait déposé et qui ne survécut pas à ses brûlures.

vateurs, deux grandes fermes se dressent sur le plateau. L'une d'elles était exploitée par la famille Alardo, l'autre par Joseph Marot. A proximité se trouve le château appartenant à la Baronne de Doetinghem. (Voir fig. 214.)

Rapport de la veuve Alardo.

N^o 477. Après avoir distribué les jours précédents tout mon pain aux Allemands, le dimanche, 23 août, je me levai de grand matin pour en cuire du nouveau.

Vers 6 heures, des soldats arrivent à la ferme. Mon mari se rend à leur rencontre et leur déclare la présence de cinq chevaux allemands que, l'avant-veille, il avait trouvés dans les environs. Un officier, après avoir constaté que ces chevaux étaient tous blessés, nous les abandonne. Les soldats alors nous demandent du lait, et mes fils leur en apportent neuf seaux.

Peu de temps après, ces mêmes soldats montent à l'étage et tirent de nombreux coups de feu dans le grenier : aussitôt ils redescendent précipitamment en criant : « Man hat geschossen ! » On a tiré ! Nous sommes tous appréhendés, visités, et on nous force de lever les bras, tandis qu'on nous conduit dans la cour. Je me trouvais là avec mon mari, et mes deux fils Isidore et Martin, tandis que Joseph était resté caché dans la cave avec ma fille Marie-Thérèse.

Je demande aux Allemands pourquoi ils nous en veulent, alors que nous ne leur avons fait que du bien. Ils me répondent que « des Français ont tiré sur eux dans la ferme, qu'ils ont coupé un bras à un de leurs soldats et que le fermier l'a brûlé après lui avoir crevé les yeux ».

Tous les quatre, nous sommes dirigés du côté de la citadelle sous la menace du revolver et au milieu des coups de crosse, des injures et parfois même des crachats.

On nous fait descendre dans le bois du Casino, pour nous reconduire ensuite sur les hauteurs. C'est alors qu'on m'a séparée de mon mari et de mes deux fils. Ceux-ci ont dû descendre en ville, je les ai vus remonter vers midi, mais il m'était interdit de m'approcher d'eux. Un peu plus tard on les a fusillés dans une pâture à Bonair. Je n'appris leur mort que plusieurs jours après. Les Allemands m'avaient assuré qu'ils étaient prisonniers, mais ne couraient aucun danger (1).

Jusque vers 18 heures je suis restée sur le champ de bataille, exposée au feu des Français, les mains toujours liées. A la tombée du jour, des soldats m'ont conduite au château d'Herbuchenne, où j'ai retrouvé ma fille Marie-Thérèse qui avait été découverte dans la cave avec son frère. On les avait forcés de sortir et à peine étaient-ils dans la cour de la ferme, que des balles allemandes frappèrent à mort mon pauvre Joseph et le fils Hautot. Ma fille les a vus tomber : elle a eu le courage de me le cacher, et ce n'est que le mercredi suivant qu'elle m'a mise au courant de leur fin tragique.

1) Quand on exhuma les cadavres de Martin Alardo et de ses deux fils à Bonair, tous les trois avaient les mains liées derrière le dos et le corps transpercé de balles ; on trouva à une centaine de mètres de là le cadavre de Joseph Hautot.

Nous avons passé la nuit à la belle étoile sur la pelouse du château. Le lundi, nous avons accompagné d'autres prisonniers de Dinant à Taviot où l'on nous a relâchées, en nous interdisant toutefois de retourner à Dinant. La nuit du lundi à mardi, nous la passâmes sur de la paille à Boisseilles. Le mardi, nous obtînmes, ma fille et moi, un passeport pour Conneux, où je fus hébergée chez ma sœur.

Le vendredi, 28 août, j'ai voulu rentrer chez moi avec ma fille, mais en approchant du château, à deux cents mètres environ, on tira sur nous, et on nous a poursuivies jusqu'au bois de Foy. Ce n'est que le lundi, 31 août, que nous avons pu enfin parcourir les ruines de la ferme. D'après des témoins oculaires, le feu n'y avait été mis que le mardi, 25 août (1), et préalablement les soldats avaient tout pillé, notamment une somme de 5000 francs, cachée dans la cave. Je n'ai même pu retrouver le cadavre de mon fils Joseph, car, sur l'ordre des Allemands, l'autorité civile de Dinant avait brûlé le corps sur le fumier de la ferme.

J'avais donc perdu en cette journée du 23 août 1914, mon mari et mes trois fils (fig. 83); il ne me restait plus que ma fille. Outre ces pertes irréparables, les Allemands m'avaient ruinée (2).

Rapport de Joseph Marot, fermier.

N^o 478.

Dès 6 heures du matin, le 23 août, la ferme est envahie, et pendant que des soldats nous tiennent en respect, dans une place au rez-de-chaussée, d'autres fouillent la maison de la cave au grenier. L'un d'eux, d'une chambre du premier étage tire un coup de feu. Aussitôt les autres se précipitent sur nous et nous accusent d'avoir tiré sur leurs hommes. Heureusement que le soldat en question, en descendant, avoue avoir tiré par mégarde.

Bientôt la bataille bat son plein et des brancardiers viennent en hâte tout réquisitionner, des échelles pour transporter leurs blessés et de la paille pour les y déposer. Après les avoir satisfaits, je descends dans la cave avec ma femme et mes enfants, pour m'y mettre à l'abri des projectiles. Mais soudain j'entends crier « Au feu ». En effet, une bombe était tombée dans un fenil et les progrès de l'incendie devenaient menaçants. Je dis à ma femme de s'enfuir et de pourvoir à sa sécurité, ainsi qu'à celle des enfants, tandis que je me rends dans les écuries et les étables pour y lâcher le bétail. Je m'éloigne enfin moi-même avec un superbe étalon auquel je tenais beaucoup. Mais je me rends bien vite compte que je suis trop exposé au feu des Français, et après avoir attaché mon cheval à un arbre, près de l'étang, je vais me cacher dans un tas de froment, où je demeure jusqu'au soir.

A la tombée du jour, n'entendant plus le bruit du canon, je crois pouvoir me risquer et je m'avance dans la direction de la ferme; mais, arrivé près du château, des soldats m'arrêtent et, après m'avoir visité, me lient les mains derrière le dos.

(1) Le mardi, en accompagnant sur les hauteurs des officiers allemands en quête d'un château pour leurs blessés, l'abbé Jouve, curé de Saint-Paul, vit la ferme Alardo tout en feu.

(2) La ferme n'était plus qu'un monceau de ruines, et par l'incendie ou le vol M^{me} Alardo avait perdu : 17 chevaux, dont un étalon qu'un officier (von Hammerstein) a abattu près de la ferme, 28 vaches et génisses, 14 cochons, 500 poules, 10 oies, 15 canards. Toutes les avoines avaient péri : la récolte de 32 hectares. Les Allemands ont volé 100 sacs de froment et autant de seigle; enfin ils ont brûlé 116 charretées de fourrage.



Fig. 158.
Lambert THIRIFAYS,
martyrisé
devant la forge Bouille.



Fig. 159.
Madeleine MARSIGNY,
exposée aux balles françaises
et blessée mortellement.



Fig. 160.
Célestin JASSOGNE,
fusillé au mur Tschoffen.



Fig. 161.
Henri COLLARD,
fusillé au mur Tschoffen.



Fig. 162. — Joseph FIRMIN, tué sur le seuil de sa porte, Montagne de la Croix,
et ses trois fils fusillés au mur Tschoffen.



Fig. 163.
François COLLARD,
fusillé au mur Tschoffen.



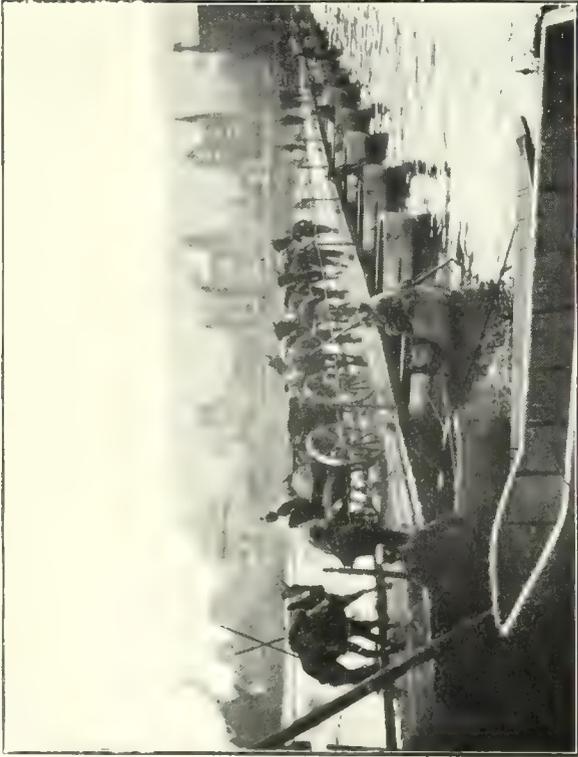
Fig. 164.
Joseph THIANCHE,
fusillé au mur Tschoffen.



Fig. 165.
Auguste FAUCONNIER,
fusillé au mur Tschoffen.

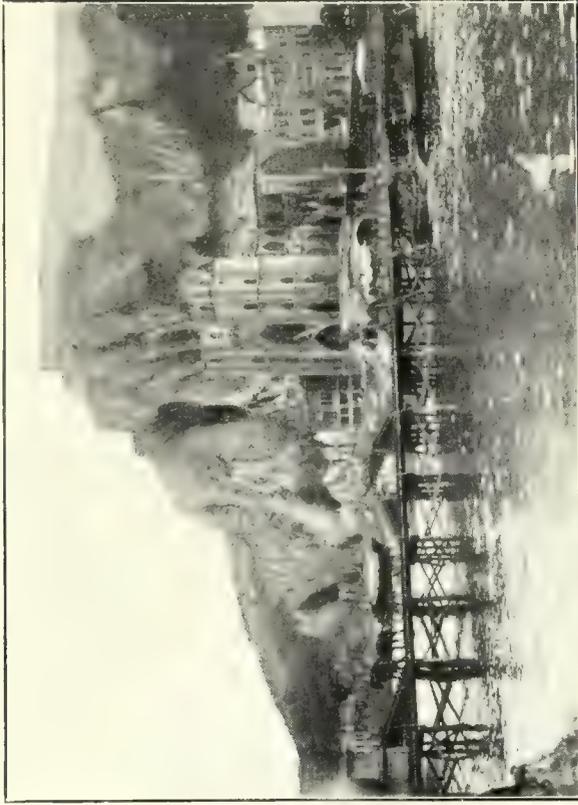


Fig. 166.
Herman BASTIN,
fusillé au mur Tschoffen.



(Photo prise par un officier allemand.)

Fig. 167. — L'artillerie allemande traversant la Meuse au Rocher Bayard, le 24 août 1914.



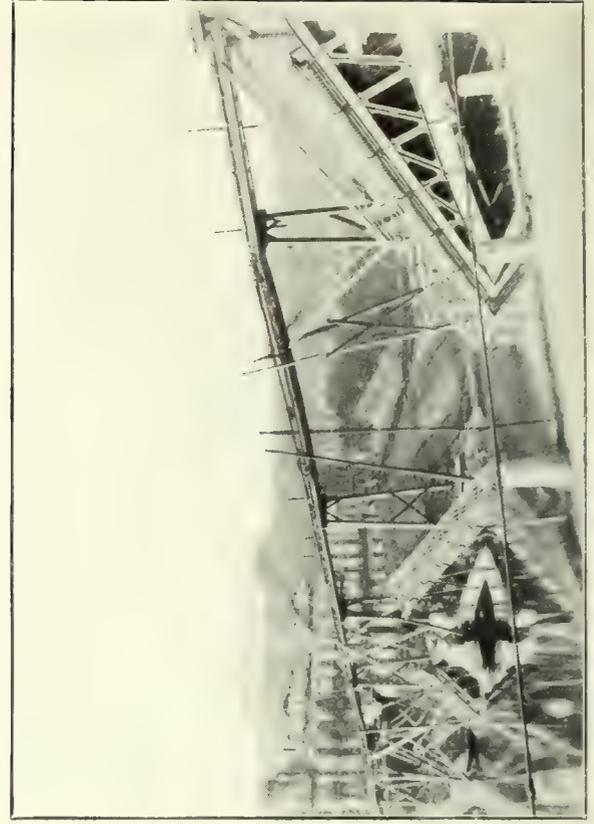
(Photo Degraa.)

Fig. 168. — Les charrois allemands traversant la Meuse, à Dinant, le 28 août 1914.



(Photo Pirot.)

Fig. 169. — La Grand' Place de Dinant, fin août 1914.



(Photo Pirot.)

Fig. 170. — Réfection du pont de Dinant, septembre 1914.

Les troupes m'entraînent avec elles dans la descente de la Montagne de la Croix. Je suis terrifié en voyant sur le chemin des cadavres de personnes connues, notamment de Joseph Jacquet et Jules Belot (1), mais quelles ne furent pas ma stupéfaction et ma crainte en passant au pied de l'hécatombe qui se dressait le long du mur de la propriété de M. Tschoffen!

De la rue Léopold au Rocher Bayard nous avançons entre deux murailles de feu. Tout cela n'est rien moins que rassurant, aussi lorsque, après avoir dépassé l'église Saint-Paul, on me dit que je suis libre, je ne me fais pas répéter la permission de m'en aller et je regagne les hauteurs à travers les rochers et les buissons.

Ne sachant trop où s'est réfugiée ma femme avec les enfants, je me rends à la ferme Alardo, qui n'était pas encore brûlée, espérant les y trouver. A l'entrée de la cour je tombe sur deux cadavres : celui de Joseph Alardo, le fils du fermier, et celui d'Émile Hautot, le fils du facteur des postes. Je fais le tour de la maison, j'appelle, mais personne ne répond. Une lampe était encore allumée dans la cave. Dans une place je trouve, assis dans un fauteuil, sans vie, la figure couverte de sang, Henri Delvaux, de Dinant, blessé le vendredi déjà (2) et que les Allemands avaient achevé. J'en avais vu assez et je m'enfuis.

J'ai d'abord voulu aller me cacher dans la campagne, mais, ne m'y sentant pas en sécurité, je suis revenu vers la ferme et je suis grimpé dans une meule où je me suis tenu toute la nuit. C'est cette même nuit que les Allemands ont dû fusiller dans le parc du château mon domestique Alphonse Martin, âgé de 62 ans. Il fut enterré sur place. Dans l'après-midi du lundi, tiraillé par la faim, je me suis glissé jusque chez moi, où j'ai constaté qu'une chambre au rez-de-chaussée avait échappé aux flammes. Je m'y suis installé tant bien que mal, et j'ai tâché de réunir mon bétail. Le vieux Florent Gaudinne, qui errait dans les environs, est venu passer la nuit avec moi, après quoi je l'ai perdu de vue. Huit jours après, Achille Wilmart, Morue et d'autres encore, chargés d'inhumer les cadavres, retrouvèrent des débris humains dans les décombres de la ferme. C'étaient les restes informes du malheureux Florent Gaudinne.

Le lendemain mardi, je fus une première fois pris par des Allemands que je dus conduire jusqu'en ville. De retour à Herbuchenne, j'y rencontrai la femme Hautot qui cherchait ses deux fils, ne les sachant pas encore morts. Tandis que nous causions ensemble, des soldats arrivent qui nous font prisonniers et nous conduisent au château. On nous crache à la figure; nous recevons des coups de poing, et, finalement, après m'avoir lié les mains derrière le dos, on m'attache à une crèche dans l'écurie.

(1) Joseph Jacquet, garde-chasse, habitait une maison près du château, mais, à partir du 15 août, était venu se réfugier chez Jos. Marot. Là aussi se trouvait le 23, Jules Belot qui travaillait à la ferme. Quand le dimanche matin le feu y fut mis, ces deux hommes se réfugièrent avec l'épouse, les enfants et la sœur de Jos. Marot dans une grange de la ferme Alardo. C'est là qu'ils furent tous pris par les Allemands. Tandis que les femmes et les enfants sont conduits plus loin, les deux hommes, les mains liées derrière le dos, forcés de descendre par la Montagne de la Croix, y sont tués.

(2) Le vendredi, voulant voir ce qui se passait sur le plateau, il monte à Herbuchenne, mais les Français (à Neffe) le prenant pour un Allemand — il avait un complet gris — tirent sur lui et le blessent. On le transporta à la ferme Alardo.

Sur ces entrefaites, on avait trouvé dans la maison Hautot un vieux revolver. Cette découverte mit au comble l'exaspération des soldats qui voulaient nous fusiller. Un capitaine nous interrogea, à tour de rôle, voulant nous faire dire qu'il y avait des francs-tireurs à Herbuchenne et nous sommant, toujours sous la menace de la mort, de désigner le soi-disant chef de la bande.

La nuit se passa sans autre incident et, le lendemain, les soldats arrêtaient tous les civils qui passaient dans les environs. L'écurie devenant trop petite pour contenir tous les prisonniers, on en mit six dans la grange et on les lia tous ensemble. Je fus de ce nombre (1). Nous restâmes ainsi jusqu'au samedi matin.

Le vendredi soir, le capitaine essaya une dernière fois de nous faire parler et de nous faire dire qu'il y avait eu des francs-tireurs. Sur notre refus catégorique de dire un mensonge, il nous déclara que nous étions tous condamnés à mort et que nous serions exécutés le lendemain à 6 heures.

La nuit qui suivit fut terrible. La surveillance avait été doublée et nous pensions bien tous approcher de notre dernière heure. A 5 heures du matin, on nous apporta de l'eau et on nous remit une couverture, puis on nous joignit à un groupe de soldats qui prit la direction de la route de Neufchâteau et, arrivé au Pont-de-Pierre, se dirigea vers la Meuse. Au Rocher Bayard, on nous remit entre les mains de quelques soldats qui avaient mission de nous conduire à l'église Saint-Paul, où nous retrouvâmes de nombreux prisonniers dinantais. C'est là que j'appris que ma femme et mes enfants, arrêtés le dimanche aux environs de la ferme, avaient été adjoints à un groupe de civils et conduits à Achêne, où ils avaient été libérés le lundi. Moi-même je ne fus délivré que le mardi 1^{er} septembre.

Plusieurs semaines après, on retrouva le cadavre de Gustave Halloy dans le bois du Baron, non encore enterré.

Enfin, en avril 1915, mon vacher, se promenant avec le chien au coin du même bois, vit l'animal gratter la terre et arracher des morceaux d'étoffe. Il ne fut pas difficile de mettre au jour le corps d'Henri Hauteclair que ne recouvrait qu'un peu de terre.

V. — *Sur la rive gauche de la Meuse.*

§ 1. — *La paroisse de Neffe.*

En face des Rivages, sur la rive gauche de la Meuse, s'allonge la paroisse de Neffe, assise sur deux communes : Dinant et Anseremme, de là les dénominations Neffe-Dinant, Neffe-Anseremme. En réalité, ces deux sections ne forment qu'un tout bien homogène et c'est comme tel que nous allons l'étudier.

(1) Les cinq autres furent : Le père Hautot et sa femme, Prosper Massart et deux jeunes gens de Jemelle. (Voir rapport n° 470 de Massart.)

Cette agglomération est nettement séparée du faubourg Saint-Médard, par un rétrécissement de la vallée, la montagne s'étendant à un endroit presque jusqu'aux bords de la Meuse.

Pour mettre plus de clarté dans le récit, nous pouvons logiquement, en nous basant sur les événements, diviser la paroisse en trois parties.

L'extrémité nord de Neffe-Dinant ne reçut pas la visite des Allemands le dimanche 23 août. Par contre, ce quartier fut copieusement bombardé. Dès le matin déjà, les obus ennemis atteignirent la fabrique que l'incendie ne tarda pas à réduire en cendres; l'après-midi, le bombardement progressa systématiquement et s'étendit jusqu'au Charrau (1). Presque tous les habitants avaient fui et s'étaient réfugiés dans les bois de Burinfosse, de sorte qu'il y eut peu de victimes. Une femme fut atteinte chez elle par un obus et deux hommes sur la voie ferrée. Le récit de M. Dony (rapport n° 486) nous retracera cette fuite éperdue à travers bois pour échapper aux obus d'abord et ensuite à l'ennemi qui traquait partout les civils.

L'autre extrémité de la paroisse, Neffe-Anseremme, vécut des événements plus tragiques et plus sanglants.

Nous avons raconté plus haut que le major von Zeschau se complaisait à observer des Rivages « le feu de l'artillerie allemande sur les maisons de la rive gauche de la Meuse ». Ces destructions, que ne motivait en ce moment aucune nécessité stratégique, n'anéantirent pas seulement des immeubles, mais firent encore plusieurs victimes. Dans la maison Roulin, trois femmes furent tuées, trois autres personnes furent blessées.

Nous savons que, tout en construisant le pont de bateaux, quelques pontons chargés de grenadiers de la 2^e compagnie du régiment n° 101 avaient atteint l'autre rive. Lorsque ces premiers soldats eurent débarqué, ils pénétrèrent dans toutes les maisons qui se trouvent en face du Rocher Bayard et en chassèrent les habitants qu'ils parquèrent au bord de la Meuse. Ce qu'ils firent de la plupart d'entre eux, nous l'avons déjà raconté. En deux groupes, quarante-neuf prisonniers civils passèrent l'eau et furent incorporés dans la fusillade du mur Bourdon, où quarante-trois trouvèrent la mort. Le récit de Félicie Bétemps donné plus haut (n° 476), nous a retracé cette heure tragique; celui de Marie Detal, veuve Roulin, qui va suivre, y ajoutera encore quelques précieux détails (rapport n° 479).

(1) C'est vers 16 heures que la 5^e batterie du régiment d'artillerie de campagne n° 48, reçut ordre de bombarder la ferme du Rondchêne. (*Livre Blanc*, annexe 20.)

La 11^e compagnie, commandée par le major von Zeschau (1), suivit de près la 2^e et avait pour mission d'opérer à la droite de celle-ci, c'est-à-dire au *centre même de la paroisse*. Les soldats descendirent jusqu'à l'église, puis tournèrent à gauche et s'engagèrent dans une ruelle très étroite. « Soudain, ajoute le major (2), quatre à cinq coups de feu furent tirés derrière moi. Mes hommes forcèrent immédiatement l'entrée de la maison d'où les coups étaient partis. La maison était vide. Derrière le bâtiment, il y avait une petite cour et une buanderie. Dans la cour, il y avait un fusil de chasse déchargé. » Le rapport n'en dit pas davantage sur cet incident. A s'en tenir à ces données, il n'eut pas de suite. Hélas ! il en fut tout autrement, et le silence voulu du narrateur est une infamie.

La maison en question n'est autre que celle de M. Even, située à Meuse, mais formant le coin de la petite ruelle dont il a été parlé (fig. 214, n^o 15). Cinq personnes y furent lâchement assassinées, dont trois femmes; une autre fut blessée. C'est M^{me} Burniaux, dont le mari fut tué, qui nous a fait un récit très circonstancié de cette tragédie, dont elle fut témoin, et presque victime (rapport n^o 480).

Le major von Zeschau a soin de ne souffler mot de la mort du vieux Désiré Dasty (74 ans) et de Jeanne Lempereur (16 ans). Le père de la jeune fille, Emile Lempereur, comblera cette lacune (rapport n^o 481). Enfin, dans le même quartier, six personnes furent tuées dans une cave. La veuve Dauphin perdit dans cette tuerie sa belle-mère, son mari, ses deux enfants et son beau-frère. Elle nous a communiqué les détails suffisants pour pouvoir reconstituer toute la scène (rapport n^o 482).

La 11^{me} compagnie venait de donner des preuves de son « savoir faire » selon la méthode allemande, lorsqu'elle arriva près du talus du chemin de fer. A côté du passage à niveau où le charrau traverse le chemin de fer du Nord-Belge, existe un aqueduc pour l'écoulement des eaux de la montagne. Sous la voûte de cet aqueduc cinquante-cinq personnes avaient cherché un abri contre les obus allemands; elles y étaient encore blotties, lorsque les grenadiers arrivèrent en cet endroit. Le sous-lieutenant von Oer se trouvait déjà de l'autre côté du talus, lorsqu'il cria au major von Zeschau, qui suivait, que de l'intérieur du passage on avait fait feu sur lui. Quelques soldats confirmèrent ce témoignage. Aussitôt, le major, qui n'a rien vu lui-même ni rien entendu, donne

(1) Arnd-Maximilien-Ernest von Zeschau, 42 ans. Ne pas le confondre avec son homonyme Karl-Adolphe-Henri von Zeschau, 46 ans, major, adjudant près du commandant en chef du XII^e corps d'armée, et dont il a déjà été question plus haut.

(2) Annexe 40.

ordre « de tirer dans le passage quelques coups de feu ; en tout dix à douze ». Il oublie de dire que, après avoir tiré des coups de feu, ses soldats jetèrent des grenades à main aux deux orifices de l'aqueduc (fig. 131).

Indifférent aux victimes que l'exécution de ses ordres vient de coucher par terre, von Zeschau s'éloigne et confie à un sous-officier le soin de faire évacuer l'aqueduc. « Ce sous-officier me déclara le lendemain matin qu'il en avait retiré 30 à 40 civils, des hommes, des jeunes garçons, des femmes et des enfants, ainsi qu'un certain nombre d'armes ; il me dit que c'étaient huit à dix armes, ressemblant à des carabines. Les civils arrêtés furent remis à d'autres troupes à l'endroit où avait été établi le pont (1). »

Remarquons, en passant, que von Zeschau joue bien légèrement avec la vie des civils. Il se contente toujours du témoignage d'un de ses hommes, sans s'être rendu compte lui-même de rien. Les pièces de conviction, il ne se les fait pas apporter et se borne à recevoir une affirmation aussi gratuite qu'absurde : « des armes ressemblant à des carabines ! » Que, arrivés au passage à niveau du chemin de fer, les soldats allemands aient été assaillis par des coups de feu, nous l'admettons, et nous le croyons d'autant plus facilement que von Zeschau termine son rapport en disant que, à 200 mètres de là, il se trouva engagé dans un combat avec l'infanterie française (2).

Dans le rapport que nous venons d'analyser, il n'est pas question des *victimes* de l'aqueduc de Neffe. Ces réticences sont calculées pour tromper complètement le lecteur bienveillant et lui faire croire que les 30 à 40 civils en furent quittes pour une détention passagère ; sous la plume du narrateur, nous le répétons une fois encore, elles ne sont que d'odieuses mensonges. Qu'on en juge !

Sur les 55 civils entassés sous l'aqueduc de Neffe, 23 furent tués, 12 blessés ; 20 seulement sortirent indemnes. Le rapport d'Adèle Houbion, veuve de Saturnin Charlier (n° 483) et celui de Louis Florin (n° 484), donneront la version authentique du crime abominable ordonné par le major von Zeschau, dont le nom restera à jamais flétri.

Et, pour terminer cette page de l'histoire sanglante de Neffe, nous donnons les récits de M. l'abbé Fries, curé de la paroisse (n° 485), et de M. Dony, commis-chef au bureau des postes de Dinant (n° 486) : ils

(1) Annexe 40.

(2) Annexe 40.

achèveront de dépeindre la conduite des troupes saxonnes à Dinant et notamment à Neffe.

Nous devons à M. l'abbé Fries le tableau suivant, qui se passe de commentaires :

Paroisse de Neffe.

A. VICTIMES.

1. *Le 23 août 1914 :*

86 (1)	mur Bourdon : 43	}	sexe masculin : 16	
			sexe féminin : 27	
	à Neffe : 43	}	aqueduc	sexe masculin : 14
			sexe féminin : 9	
	}	endroits	sexe masculin : 10 (2)	
		divers	sexe féminin : 10	

dont 11 enfants de 6 ans et en dessous, tous tués avec leur mère.

2. *Le 24 août 1914 : 2*

donc 88 en tout (3)	}	sexe masculin : 41
		sexe féminin : 47

B. DESTRUCTION DES IMMEUBLES :

72 maisons incendiées ou détruites par le bombardement.

31 maisons incendiées à la main.

86 maisons ont échappé à la destruction; 26 d'entre elles se trouvaient sur la route; les autres étaient à l'écart.

N° 479.

Rapport de Marie Detal, veuve Roulin (4).

Notre domicile (fig. 214, n° 8) étant particulièrement exposé au feu des Allemands, il nous fallut descendre dans la cave, le dimanche 23 août, de bonne heure, et y demeurer toute la journée. Déjà pendant la matinée, des balles en

(1) Dans ce nombre sont compris ceux qui (au nombre de 9), bien que n'étant pas de la paroisse, s'y trouvaient le 23 août et ont été tués soit à Neffe même, soit au mur Bourdon.

(2) Dont un inconnu.

(3) Au nombre des tués, il faut ajouter 20 personnes gravement blessées et 67 hommes envoyés à Cassel.

(4) Cette déposition fut recueillie en décembre 1914, à l'Institut Marie-Henriette, à Saint-Servais (Namur), où M^{me} Roulin était en traitement pour son œil. Elle est en tout point confirmée par celle de Louis Herman.

grand nombre étaient venues s'aplatir sur le mur de la maison, ou, brisant les carreaux, elles avaient grandement endommagé le mobilier.

Pour l'intelligence du récit qui va suivre, je donne ici les noms des neuf personnes qui se trouvaient dans la cave. Notre famille se composait de six membres : mon père Hubert Detal (80 ans), mon fils Joseph (23 ans), ma fille Germaine, veuve Balleux (20 ans) (fig. 146), et son enfant, Félix Balleux, âgé de 16 mois (fig. 147), ma plus jeune fille Henriette (12 ans) et moi. Ensuite, trois voisins étaient venus se réfugier chez nous : Louis Herman, et son épouse Maria Maillen, ainsi que leur fille Juliette, âgée de 13 ans.

Vers 17 heures, alors que nous étions tous blottis dans les sous-sols, un obus atteignit notre habitation, la transperçant d'outre en outre, défonçant même la voûte de la cave (1). Ce fut un moment épouvantable : deux d'entre nous venaient d'être tués sur le coup : ma fille Germaine et Juliette Herman. Quatre autres étaient blessés : ma petite Henriette avait une jambe coupée et une lésion profonde à la poitrine, au-dessus du cœur ; Louis Herman avait le bras cassé ; sa femme, Maria Maillen, avait un œil crevé et le nez emporté ; moi-même, j'avais reçu des balles ou fragments d'obus qui m'avaient déchiré la bouche, touché l'œil droit et fait une énorme blessure à la cuisse, de plus une balle s'était logée dans la tête. Je restai quelque temps évanouie. Mon vieux père, mon fils Joseph, et mon petit-fils n'avaient pas une égratignure.

L'obus, qui avait fait tant de victimes, avait en même temps mis le feu à la maison. Il fallut donc sortir au plus tôt. On dut abandonner dans la cave les deux cadavres, qu'on retrouva plus tard carbonisés. Malgré mes blessures, qui me faisaient perdre beaucoup de sang, je me rendis d'abord chez les Bétemps, puis je pus gagner la maison voisine habitée par la famille Morelle. Mon père et les enfants qui me restaient, s'y rendirent aussi ; Joseph portait sa sœur Henriette.

A peine étions-nous entrés chez Morelle, que Camille Lecomte, vieillard de 74 ans, avec sa sœur et sa nièce vinrent s'y réfugier aussi.

Vers 17 h. 30, des Allemands qui venaient de traverser la Meuse en barquette, envahissent la maison Morelle, en poussant des hurlements furieux.

Avec beaucoup de brutalité ils font sortir toutes les personnes qui se trouvaient à l'intérieur et nous obligent à nous joindre à un groupe de civils de Neffe, arrachés comme nous à leurs foyers. Je me jette à genoux, et je supplie, mais en vain, ces bourreaux de me permettre de rester auprès de ma fille mourante.

Arrivés au bord de l'eau, en face du Rocher Bayard, on nous fait stationner quelque temps, puis on en prend quarante-cinq de notre groupe qu'on fait traverser la Meuse pour les massacrer au coin de la propriété de M. Bourdon. C'est ainsi que je perdis encore mon fils Joseph et mon petit-fils Félix Balleux, âgé de 16 mois.

Un trait touchant entre tous se déroule sous nos yeux. Les Allemands, pour compléter leur contingent, le nombre des victimes semblait désigné, jettent encore leur dévolu sur Erasme Toussaint, âgé de 40 ans, père de famille. C'est alors que sa vieille mère, Félicie Pirlot (67 ans), veuve Toussaint (fig. 156), la chaisière de

(1) Rappelons-nous ce qu'avait dit le major von Zeschau dans son rapport (annexe 45) : « J'observai les effets de notre feu d'artillerie sur les maisons de la rive gauche de la Meuse ».

l'église, le retire du groupe et prend généreusement sa place en lui disant : « Demeurez avec vos enfants ». Cette digne mère tombe elle aussi frappée à mort au mur Bourdon.

Le groupe des prisonniers demeuré sur la rive gauche se grossit sans cesse de nouveaux civils arrachés à leurs demeures ou de soldats français que les Allemands viennent de capturer. Quelque temps après, un officier donne l'ordre aux hommes de se mettre à part. Ceux-ci sont embarqués avec les soldats français prisonniers et conduits aux Rivages.

A la lueur des incendies allumés sur les deux rives, les Allemands travaillent pendant toute la nuit à la construction de leur pont de bateaux.

Nous passons les journées de lundi et de mardi au même endroit, sans nourriture sauf quelques fruits cueillis par les soldats dans les jardins et de temps en temps une gorgée d'eau.

Ce mercredi, mon état empirant, je suis transportée sur une civière chez M. Lambert, puis le samedi à l'hôpital civil de Dinant. Je priai alors M^{lle} Léonie Wiart de se rendre dans la demeure des Morelle pour me donner des nouvelles de ma fille Henriette. M^{lle} Wiart la trouva morte dans la petite cuisine, à l'arrière de la maison. Dieu seul a été témoin de l'agonie de cette pauvre enfant, abandonnée toute seule à son malheureux sort.

On vient de lire la description de ce que fut, pour ces malheureux prisonniers, leur captivité au bord de l'eau. Il ne sera pas sans intérêt de mettre en parallèle l'impression que produisit la vue de ces otages sur le général von Hausen lui-même, commandant la III^e armée saxonne, qui passa devant eux le lundi après-midi.

« Sur les bords de la rive gauche se trouvaient rassemblés plusieurs centaines d'habitants de Dinant et des Rivages, gardés par les grenadiers et étroitement serrés les uns contre les autres, debout, accroupis, ou couchés sur les talus. Des vieillards, des femmes âgées, des filles de tout âge, des adolescents, de grands et de petits enfants, étaient là réunis, obéissant à la force (*der Gewalt folgend*). Dans leur attitude, et sur leurs visages se reflétaient une peur et une angoisse indicibles, une rage concentrée, une envie de vengeance et de représailles, toute la misère qui venait de s'abattre sur la population. L'hostilité qui ne reculait devant rien *s'incarnait en eux*. (*Die vor nichts zurückschreckende Feindseligkeit verkörperte sich in ihnen.*) Beaucoup fondaient en larmes, déploraient la perte de leurs proches, de leurs biens et voyaient, sous l'explosion de leur douleur, l'avenir sans consolation : ils succombaient à une faiblesse de nerfs, criaient et tempêtaient... Quelle somme de détresse et de misère s'est trouvée ici rassemblée, ne se laisse pas exprimer en paroles. La faute d'avoir causé une telle douleur, une telle souffrance, retombe sur ceux qui ont excité le peuple belge, et mis dans ses mains des armes pour attaquer les Allemands insidieusement (1). »

(1) O. c., p. 137.

Rapport de M^{me} veuve Ernest Burniaux.

Dans la journée du 23 août, le bombardement augmentant toujours d'intensité, avec mon mari et mes enfants je me réfugie chez notre voisine, M^{me} veuve Even-Matagne (fig. 214, n^o 15), et bientôt nous nous y trouvons à dix-sept cachés dans la cave. Vers 18 heures environ, nous entendons beaucoup de bruit dans la rue et bientôt on heurte violemment à la porte de la cour de derrière qui donne sur une ruelle. Quelques-uns d'entre nous remontent aussitôt. Ne trouvant pas la clef, M. Léon Even traverse la maison pour aller ouvrir par devant, mais entre-temps la porte de la cour cède sous la violence des coups et nous nous trouvons en présence de soldats ennemis. Instinctivement nous levons les bras. Ces premiers Allemands ne semblent pas nous vouloir trop de mal, lorsque soudain surgit un officier gesticulant comme un possédé et apostrophant les soldats dont les fusils se relèvent aussitôt. Les coups de feu partent et tous ceux d'entre nous qui se trouvent dans la cour tombent, la plupart mortellement atteints. De ce nombre sont M^{me} Even-Matagne, Ernest Burniaux mon mari (fig. 176), M^{me} Guerry-Patard (fig. 178), son fils Joseph Guerry (fig. 177), et la femme de ce dernier Rachel Wartique (fig. 179). M^{me} Léon Even est grièvement blessée, son fils Victor, âgé de 2 ans, tombé sur sa mère, n'est pas atteint. Quant à mon aîné, Robert, âgé de 9 ans, ainsi que moi, nous sortons également indemnes de cette fusillade.

Leur crime accompli, les soldats s'éloignent par le jardin, écœurés, semble-t-il, d'avoir dû exécuter une telle besogne. J'étais tombée sous le corps de la veuve Even, et j'entends mon Robert me dire : « Maman, je ne suis pas tué ! — Tais-toi, lui dis-je, ne parle pas ». L'enfant Even ne cessait de répéter en sanglotant : « Mère est tuée » ; il se trompait heureusement, elle n'était que blessée, à l'oreille et dans le dos (1).

A ce moment arrive M. Even. Lorsque celui-ci ayant ouvert la porte de la maison par devant, s'était montré dans la rue, il avait été aussitôt visé par des soldats et plusieurs balles avaient sifflé à ses oreilles. Il eut juste le temps de se cacher derrière un buisson, et de là il vit les Allemands jeter des engins dans la maison, qui y communiquèrent de suite le feu (2). Inquiet sur le sort des siens, M. Even traverse le corridor déjà en flammes et arrive dans la cour où un horrible spectacle se présente à ses yeux. Il y voit les corps des victimes gisant à terre, aperçoit celui de sa femme qu'il croit morte. Entendant parler son enfant, il le prend dans ses bras et descend à la cave le porter auprès des survivants. Il reparaît de nouveau, lorsque reviennent du jardin les soldats, auteurs du crime. Ceux-ci arrêtent M. Even et l'emmenent avec eux. Il passa trois mois d'une rude captivité à Cassel.

Quand je vis M. Even s'en aller, je me relevai au grand étonnement des soldats qui nous croyaient tous morts. Je me jetai au cou de mon mari qui ne donnait plus signe de vie. Mon petit Robert se jette alors aux pieds de nos bourreaux et leur dit en suppliant, les mains jointes : « Vous ne tuerez pas Maman, n'est-ce pas,

(1) Elle fut emmenée prisonnière le soir au bord de la Meuse bien que blessée et fut soignée quelques jours plus tard chez les Sœurs Clarisses de Neffe. Elle se remit de ses blessures.

(2) Ces détails furent communiqués à M^{me} Burniaux par M. Even à son retour de Cassel. Ils sont du reste conformes à la déposition que nous en a faite M. Even lui-même en mars 1915.

Messieurs ». Par gestes les soldats me font comprendre que l'officier qui avait ordonné les massacres ne doit pas nous retrouver en vie ici et ils m'entraînent avec eux. J'aurais voulu rechercher mon petit Franz, mais, ne sachant où il était, je dus me résigner à m'éloigner sans lui. J'appris, peu après, qu'il était resté dans la cave.

Les soldats me conduisent le long de la Meuse, ils portaient un paquet que j'avais pris avec moi, et donnaient la main à Robert. Mais soudain ils me rendirent le paquet, et lâchèrent la main de l'enfant, en disant : « Offizier ». On nous arrêta en face du Rocher Bayard, où se trouvaient déjà massés un grand nombre de prisonniers. Je reconnus parmi eux M. Léon Even.

Ceux qui étaient restés dans la cave ne furent plus inquiétés et purent se sauver la nuit dans les jardins. Mais, le lendemain matin, ils y furent découverts par les Allemands et conduits sous bonne escorte au Rocher Bayard, d'où ils prirent le chemin pour l'Allemagne. De ce nombre furent Emile Guerry, Joseph Toussaint et A. Delaey. C'est dans les environs d'Achêne qu'ils rejoignirent le groupe des prisonniers dinantais arrêtés la veille au soir.

N° 481.

Rapport d'Émile Lempereur.

Dans la matinée du 23 août, en constatant les effets du bombardement, je crus prudent de me réfugier avec les miens chez M^{me} Leloup, notre voisine. Nous nous trouvâmes bientôt vingt-trois personnes dans la cave. Vers 17 h. 30, entendant frapper à coups de hache contre la porte, M. Désiré Dasty (74 ans), père de M^{me} Leloup, monte pour ouvrir. Le vieillard, ne trouvant pas la clef, crie aux soldats : « Attendez un instant ». Sur ces entrefaites, M^{me} Dargent va ouvrir une autre porte ; mais entre-temps la première a cédé sous les coups redoublés des énergumènes et les baïonnettes qui percent le bois, éventrent en même temps le malheureux Désiré Dasty.

Les soldats, faisant irruption dans la maison, en font sortir tous les habitants et nous conduisent le long de la Meuse.

Quelques-uns des nôtres cependant avaient espéré leur salut dans la fuite et s'étaient sauvés dans le jardin. Ma fille Jeanne, âgée de 16 ans, s'était cachée derrière un buisson, mais un officier l'aperçut et malgré les cris de l'enfant : « Ne tirez pas ! », il la tua à bout portant. Ces détails me furent donnés peu après par sa sœur Irma et son cousin Joseph Culot, qui se trouvaient non loin d'elle, et qui vinrent nous rejoindre sur le chemin de halage.

Lorsque le soir, je traversai la Meuse avec mes compagnons de captivité, pour prendre le chemin de l'Allemagne, je savais que ma fille était blessée, mais j'ignorais toute l'étendue de mon malheur. Le mercredi suivant on ensevelit mon enfant dans le jardin, d'où on l'exhuma le 22 octobre pour la transporter au cimetière.

N° 482.

Rapport de M^{me} veuve Léopold Dauphin.

J'étais le 23 août à Neffe (fig. 214, n° 16) chez ma belle-mère, la veuve Justine Dauphin-Mouton (fig. 172), avec mon mari Léopold Dauphin (fig. 171), mes deux enfants Joséphine (fig. 175) et Camille (fig. 174), mon beau-frère Désiré

VICTIMES DE NEFFE



Fig. 171.
Léopold DAUPHIN.



Fig. 172.
Justine MOUTON, veuve Dauphin,
mère de Léopold et Désiré Dauphin.



Fig. 173.
Désiré DAUPHIN



Fig. 174.
Camille DAUPHIN,
fils de Léopold Dauphin



Fig. 175.
Joséphine DAUPHIN,
fille de Léopold Dauphin.



Fig. 176.
Ernest BURNIAUX



Fig. 177.
Joseph GUERRY-WARTIQUE.



Fig. 178.
Marie PATARD, veuve Guerry,
mère de Joseph Guerry.



Fig. 179.
Rachel WARTIQUE,
épouse Guerry.



Fig. 180.
Marguerite GUSTIN.



Fig. 181.

Les enfants CHARLIER, dont trois ont été massacrés avec leur père.
(Dans le fond, le vieux père Houbion et l'aqueduc de Neffe.)



Fig. 182.
Edmond GUSTIN.



Fig. 183.
Vital SÉHA.



Fig. 184.
Charlotte LALOUX,
épouse Florin.



Fig. 185.
Norbert BULTOT.



Fig. 186.
Jean-Baptiste BOURGUIGNON.



Fig. 187.
Emile MEURAT fils



Fig. 188
Marie-Thérèse DELIEUX,
épouse Meurat.



Fig. 189.
Eva MEURAT fille.

Dauphin (fig. 173), et un petit jeune homme de Dinant, Robert Gillain, qui prenait sa pension chez ma belle-mère.

Vers le soir, en voyant arriver les Allemands, mon mari nous a tous fait monter au grenier; nous y avons nettement entendu la fusillade chez notre voisine M^{me} Even et bientôt nous avons vu sa maison tout en flammes. Craignant que le feu ne se communique à la nôtre, je voulus sortir, mais mon mari déconseilla la fuite, disant que nous nous ferions certainement ramasser par l'ennemi; aussi se contenta-t-il de descendre avec les autres dans la cave tandis que moi, tenant à mon idée, j'allais me cacher dans le jardin. Or, en descendant dans la cave, les réfugiés furent aperçus par deux soldats qui se trouvaient dans la maison de M^{me} Burniaux, dont une fenêtre a vue sur notre cour. Aussi les deux Allemands eurent-ils bien vite fait de descendre et de massacrer tous les occupants de la cave. Comment s'y prirent-ils pour les tuer tous, je ne le sais. J'ai distinctement entendu ma fille leur dire : « Qu'allez-vous faire de nous? », et j'ai perçu des cris et des gémissements. Leur forfait accompli, les soldats mirent le feu à la maison. Quant à moi, je suis restée cachée toute la nuit dans le jardin, voyant l'incendie consumer ma maison, et le lundi matin je me réfugiai chez ma voisine M^{me} Toussaint, où les Allemands ne vinrent pas. Je ne fus donc pas constituée prisonnière comme les autres habitants du quartier.

Environ quinze jours après, intrigué par l'odeur nauséabonde qui se dégageait des ruines de la maison, on parvint à dégager l'entrée de la cave et on y trouva les cadavres des six victimes. Je les vis moi-même : ma mère avait la figure toute calcinée, elle était méconnaissable; les autres semblaient avoir été moins atteints par le feu.

N^o 483.

Rapport d'Adèle Houbion, veuve de Saturnin Charlier.

J'avais une belle famille composée de six enfants, mon mari et moi, cela faisait huit personnes; en plus j'avais mon vieux père, Pierre Houbion, âgé de 85 ans, qui demeurait avec nous. Nous vivions très heureux : mon mari Saturnin Charlier (40 ans) était employé de commerce chez M. Legros à Dinant, l'aîné de mes enfants, Maurice, âgé de 16 ans, travaillait à la gare, ma fille Anna (15 ans) apprenait la couture, et les quatre derniers allaient encore en classe : Claire (12 ans), Georges et Georgette, deux jumeaux (9 ans) et enfin le petit Gustave (4 ans). (Voir fig. 181.)

Le 23 août, dès le matin, au bruit du bombardement, nous étions descendus dans la cave et nous y avons passé toute la journée, lorsque vers 15 heures un obus éclate sur la façade de notre maison (fig. 214, n^o 18). Alors avec mon mari, mes six enfants et mon vieux père, nous sommes allés nous réfugier sous l'aqueduc du chemin de fer (fig. 131), notre maison étant juste en face. Nous pensions ne devoir nous protéger que des obus ennemis, ne pouvant nous imaginer que les Allemands s'en prendraient directement aux civils. Mon vieux père, à cause de son grand âge, ne pouvant se baisser assez fort pour pénétrer dans l'aqueduc, demeura à l'extérieur et mon mari et mon fils aîné lui tinrent compagnie. Ils étaient ainsi constamment exposés aux obus et aux shrapnells qui tombaient tout autour de nous. Aussi j'ai tant supplié mon mari, qu'il a consenti à ce que nous allions tous nous réfugier chez nos voisins d'en face, les Florin (fig. 214, n^o 20). Nous nous y sommes

trouvés à dix-sept. Il y avait donc notre famille, puis la veuve Florin-Monin, ses deux fils Raoul et Louis, la femme de celui-ci, Charlotte Laloux et son fils de 4 ans, Nicolas Monin, le boulanger de la rue Petite et ses trois enfants Aline, Jeanne et Georges.

Un obus avait déjà éclaté devant le soupirail de la maison et avait blessé à la jambe Louis Florin. Pendant que nous y étions, un nouvel obus explose sur la maison. Celle du voisin, Joseph Toussaint, ayant pris feu, nous croyons que celle de Florin est devenue la proie des flammes et, cette fois encore, il nous faut déguerpir au plus vite et chercher un nouveau refuge. Je propose de rentrer dans notre cave, notre maison ne semblant plus être le point de mire de l'ennemi. Mais, tandis que les autres sortent, je redescends pour chercher quelque chose que j'y avais laissé. De retour dans la rue, n'y voyant plus personne, je crois qu'ils ont suivi mon conseil et qu'ils se sont tous réfugiés dans notre cave ; je la trouve vide. Alors je me mets à pleurer et à crier et, sur ces entrefaites, arrive mon vieux père, accompagné de M^{me} Florin. Ils me rassurent, me certifiant que les autres auront trouvé un abri sûr, et nous redescendons à trois dans la cave de ma maison. J'appris plus tard que, tandis que je redescendais dans la cave de M^{me} Florin, sa famille et les miens étaient allés encore une fois s'abriter pour leur malheur sous l'aqueduc. Après dix minutes environ, qui nous paraissent des siècles, nous entendons un vacarme épouvantable : des cris, des coups de feu et des bombes qui éclatent... puis un silence de mort. Inquiets sur le sort des nôtres, M^{me} Florin et moi nous remontons ainsi que mon vieux père. Sur le seuil de la porte un soldat m'empoigne, me pousse brutalement au milieu de la rue et me demande si je n'ai pas d'argent.

Je regarde tout autour de moi, espérant toujours revoir les miens, lorsque j'aperçois, étendu par terre, mon petit Georges, blessé, que Jules Vandurme venait de retirer de l'aqueduc. Je me précipite vers lui et lui demande ce qu'il a. « Les soldats ont tiré » me répond-il. Je le prends dans mes bras et je m'assieds sur un petit mur près de notre maison.

Mais que vois-je alors ? Raoul Florin et Constant Pollet, sur l'ordre des soldats, étaient occupés à retirer de l'aqueduc les survivants blessés ; et dans quel état, oh ! mon Dieu ! Le père Gustin ramène dans ses bras son fils Edmond (fig. 182), âgé de 10 ans, ayant les deux genoux broyés. Sa fille Marguerite, âgée de 20 ans, a les intestins perforés et une blessure à la jambe gauche. Constant Pollet transporte le cadavre de son fils Edouard. Le petit Bourguignon, qui avait un an à peine, a lui aussi les jambes toutes meurtries. Sa mère, Léonie Bultot, qui, au moment du massacre, allaitait son enfant, a les seins déchirés. Quand on la déposa derrière moi, elle vivait encore, mais ne parlait déjà plus. Son mari, Jean Bourguignon (fig. 186), fut déposé sur le chemin aussi, et il y mourut pendant la nuit. Je vois aussi transporter le jeune Bultot, âgé de 9 ans, horriblement blessé aux genoux, il meurt du reste peu de temps après. Son père, Norbert Bultot (35 ans), est lui aussi grièvement blessé (il succomba le mercredi suivant chez les Clarisses) et supplie qu'on aille chercher sa femme, Renée Dufrenne, mortellement atteinte. On installe celle-ci près de moi et je vois qu'elle a la poitrine tout en sang ; son bras gauche pend, à demi détaché de l'épaule. Elle essaye de se relever, fait quelques pas,

mais retombe. Le soir, elle voulut fuir par notre jardin, mais se perdit et, trompée par l'obscurité, tomba dans une fosse à purin où elle se noya. Je l'y retrouvai moi-même le surlendemain.

Edouard Pollet (15 ans) expire, comme on le dépose par terre. Je vois encore transporter Louis Bourdon, qui mourut quinze jours après à l'hôpital de Dinant; et Aline Monin, grièvement blessée dans la région du bassin. Elle se remit cependant de ses multiples et graves blessures (1).

Je n'ai pas vu mon fils Maurice, qui avait eu une large blessure au côté gauche. On l'avait transporté sur le remblai du chemin de fer, à côté de Louis Florin qui avait eu sa femme tuée à côté de lui, et lui-même avait reçu une décharge à la jambe qui nécessita l'amputation. Ce fut par Louis Florin que j'appris plus tard que mon fils succomba à ses blessures, dans d'horribles souffrances, vers 23 heures.

Sur ces entrefaites, je vois arriver ma fille Claire avec son frère Gustave. « Mon Dieu, Maman, s'écrie-t-elle, vous n'êtes pas tuée? — Mais non, je n'ai rien. Et vous autres, où étiez-vous? » Elle me répond : « En dessous de l'aqueduc, nous avons suivi notre père ». Et comme je l'entends demander aux soldats de la tuer, je lui demande pourquoi elle tient un tel langage : « Anna et Georgette sont mortes, Maman! » Le choc fut si dur que je ne pus dire une parole, ni pousser un cri, j'étais anéantie. Lorsque je fus revenue un peu à moi, apercevant une voisine, Adolphine Bultot, je lui demande si elle n'a pas vu mon mari et mon autre fils. « Mon Dieu, me répond-elle, ils sont tous tués (2)! » Quel coup! Les barbares, ils m'avaient donc tué quatre des miens!... Comment ne suis-je pas devenue folle?

Non contents d'avoir tué les nôtres, les Allemands nous forcent à abandonner leurs dépouilles mortelles et, ce qui plus est, nous empêchent de prodiguer nos soins à ceux qui vivent encore et que torturaient d'atroces souffrances provoquées par leurs horribles blessures. N'importe, il faut partir. L'ordre a été donné de laisser sous l'aqueduc les cadavres. Ceux donc qui ne peuvent plus se mouvoir, bien qu'encore en vie, sont aussi abandonnés à leur triste état. Tels sont Louis Florin, mon pauvre fils Maurice, la femme Bourguignon et son mari, la femme Bultot, le petit Pollet et Aline Monin. De tous ceux-là deux seulement survécurent : Louis Florin et Aline Monin. Tous les autres blessés doivent nous suivre, bien que quelques-uns soient grièvement atteints. Péniblement ils nous accompagnent, soutenus par des amis ou des parents, jusqu'au bord de la Meuse et doivent se traîner jusqu'en face du Rocher Bayard où nous recevons tous ordre de nous arrêter. Nous y retrouvons du reste un grand nombre de civils prisonniers comme nous, et quelques soldats français.

Peu après notre arrivée les hommes sont séparés des femmes et des enfants et sont conduits sur l'autre rive où on leur fait prendre le chemin de l'Allemagne. Les

(1) Lorsque Raoul Florin eut ramassé tous les blessés, avant de se mettre en route, comme l'ordonnait un officier, il lui demanda de pouvoir tout d'abord rechercher sa mère. « Où est-elle », lui dit l'Allemand. « Très probablement dans la cave », lui répondit Raoul, en lui montrant le soupirail de sa maison. Aussitôt l'officier donna des ordres à des soldats et ceux-ci tirèrent plusieurs coups de fusil dans la cave en question. Florin crut bien que sa mère avait été tuée. Heureusement il n'en était rien, vu qu'elle s'était réfugiée dans la maison en face chez M^{me} Charlier.

(2) A ce moment-là, comme il a été dit plus haut, Maurice vivait encore, mais on le croyait déjà mort

blessés eux-mêmes ne sont pas épargnés (1), sauf ceux qui sont incapables de marcher, par exemple, Jules Toussaint, blessé au pied.

Pendant cette nuit lugubre, trois des blessés qui avaient dû nous accompagner jusque là moururent sur l'herbe : le petit Bourguignon, âgé d'un an à peine, Norbert Bultot (fig. 185), fils, ainsi qu'Edmond Gustin (2). Comme je l'ai déjà dit, Norbert Bultot, père, succomba le surlendemain chez les Clarisses et Marguerite Gustin (fig. 180) expira le même jour, sans que sa mère pût rien faire pour elle, étant elle-même grièvement blessée. Ces cadavres furent enterrés dans le jardin tout proche d'Achille Delimoy. Louis Bourdon est mort quinze jours après à l'hôpital de Dinant.

Lorsque les Allemands nous emmenèrent prisonniers au bord de la Meuse, mon vieux père, que ses jambes soutenaient à peine, ne put nous suivre ; aussi, après quelques pas, il s'arrêta et laissa défilier le cortège. Quand tout le monde fut passé, il remonta péniblement chez nous et donna à boire à Aline Monin qui gisait toujours près de la maison. Elle parvint peu après à se traîner péniblement dans le corridor, où mon père la veilla toute la nuit.

Pendant cette nuit, des Allemands ont demandé des renseignements à mon père et, voyant qu'il ne répondait pas à leurs questions, ils ont voulu le percer de leur baïonnette ; mais Louis Florin, qui de l'endroit où il se trouvait, assistait à cette scène, cria tout indigné aux soldats : « Mais laissez donc ce vieillard, vous voyez bien qu'il ne vous comprend pas ».

Le lendemain matin, voyant Louis Florin, mon père s'est approché de lui et lui a demandé quel était ce cadavre qui reposait à côté de lui. « Mais ne le reconnaissez-vous pas, lui demanda Florin, c'est votre petit-fils Maurice ! » Alors mon pauvre père ayant appris que mon mari avait aussi été tué, demanda à mon oncle Hubert Houbion, qui vint à passer, de transporter le corps de Saturnin à la maison, ce qu'il fit, tandis que Léon Wiart y apportait celui de mon fils Maurice.

Le lundi soir, vu l'état de mon fils Georges, les soldats me permirent de rentrer chez moi. J'y trouvai mon père, octogénaire, dans la cuisine, en prière entre les deux cadavres !...

En voyant cette scène, mon fils, que je portais dans les bras, poussa des cris déchirants et ne voulut pas rester dans la maison. Je le transportai chez les Sœurs Clarisses, où il fut charitablement pris en traitement.

(1) Voici ce que raconte dans sa déposition un d'entre eux, Albert Meurat, qui avait dû abandonner à Neffe les cadavres de sa femme et de ses trois enfants (fig. 187 à 189) : « Pour gravir la Montagne de la Croix, Raoul Florin et Halloy ont dû me tirer. Tandis que la masse des civils passait la nuit dans une prairie proche de la ferme, on me conduisit avec les prisonniers français dans les greniers du château d'Herbuchenne.

Le lendemain, on m'installa sur un chariot qui me transporta jusqu'à Melreux : j'étais étendu sur de la paille, sans bouger... un officier de temps en temps venait me piquer avec sa baïonnette pour s'assurer que je n'étais pas mort...

A Melreux, il me fut impossible de monter en wagon. Les soldats s'en sont aperçus, et, à deux, ils m'ont saisi, balancé, et jeté comme une gerbe de paille.

Le lendemain de mon arrivée à Cassel, on me transféra à l'hôpital. J'y demeurai jusqu'au 16 octobre, date à laquelle on me renvoya, encore que je ne fusse pas guéri. »

(2) Edmond Gustin mourut encore avant le départ de son père pour Cassel. Celui-ci déposa le cadavre de son fils dans le jardin Delimoy, et partit prisonnier abandonnant sa femme blessée et sa fille mourante !

Le mercredi, on procéda à l'enterrement des blessés qui étaient décédés, mais les Allemands défendirent encore de toucher aux cadavres demeurés sous l'aqueduc. Ils se contentèrent de les faire couvrir de terre. La population, craignant qu'une avalanche d'eau, comme il en arrive par les temps d'orage, ne les emporte, supplia l'autorité militaire de pourvoir au plus tôt à leur sépulture. Sur ces instances, les Allemands, après avoir fait imbiber les corps de pétrole, les carbonisèrent, puis on ensevelit leurs restes dans un jardin proche, au-dessus du chemin de fer, dans la propriété Bourivin. C'est là que reposèrent provisoirement mes deux filles, Anna et Georgette, ainsi que Vital Seha (fig. 183), Nicolas Monin, Louis Bourdon, Céline Toussaint, Charlotte Laloux, Maurice Bultot, Thérèse Delieux, épouse Meurat, et ses trois enfants, Emile, Eva et Victor (1).

La fusillade de l'aqueduc de Neffe fit donc trente-cinq victimes, dont vingt-trois furent tuées sur le coup ou moururent de leurs blessures. Douze blessés survivent, ce sont : mon fils Georges, Louis Florin, Albert Meurat, Aline Monin et son frère Georges, Nestor Bultot, Jules Toussaint, Louise Houbion, épouse de Joseph Toussaint, et sa fille Georgette, Joseph Gustin et sa belle-fille Marie Bultot, la femme d'Edmond Gustin et Léonie Bultot. Avec les vingt survivants qui sont sortis indemnes de la fusillade de l'aqueduc, on arrive au chiffre de cinquante-cinq personnes qui s'y étaient réfugiées (2).

N° 484.

Rapport de Louis Florin, escapé de la fusillade de l'aqueduc de Neffe.

Avec ma femme et mon fils de trois ans, nous passâmes la journée du 23 août dans la cave de la maison paternelle qui se trouve juste en face du passage à niveau du chemin de fer (fig. 214, n° 20). Nous y étions assez nombreux, car la famille Charlier était également venue se réfugier chez nos parents.

Dans le courant de l'après-midi, les canons allemands semblèrent viser particulièrement notre quartier; plusieurs obus tombèrent autour de nous. L'un d'eux, qui éclata en face du soupirail, projeta dans la cave des éclats qui me blessèrent à la jambe droite

Vers 17 heures, un nouvel obus explosait sur la maison. Ne nous jugeant plus en sûreté dans notre abri, nous décidâmes de nous réfugier sous le pont du chemin de fer, la voûte paraissant devoir nous protéger contre les projectiles ennemis. Plusieurs personnes nous y avaient déjà devancés, de sorte que nous eûmes quelque peine à y trouver encore place; ce n'est qu'en rampant que nous pûmes nous glisser parmi elles.

(1) Voici, au sujet de la mère Meurat, ce que dit dans sa déposition Raoul Florin, chargé par les Allemands de ramasser les blessés sous l'aqueduc : « Je suis retourné dans le trou pour aller de nouveau chercher les blessés; c'est alors que j'ai voulu prendre le bras d'une pauvre femme pour détacher ses petits enfants qui étaient couchés sur sa poitrine; le bras s'est détaché et, horreur! ses trois enfants ont roulé en bas, morts tous les trois. La mère avait été atteinte entre les deux seins! »

(2) Nous donnons les noms de ces vingt survivants : Claire Charlier; Edmond Gustin; Alphonsine Bultot, épouse de Jules Toussaint; Gilberte Toussaint; Edmond Romain et sa femme Julie Matterman; Louis Florin; Raoul Florin; Joseph Toussaint; Catherine Duquesne, veuve de Joseph Houbion; Anna Albert, épouse de Louis Bourdon et ses deux enfants, Georges et Marie; Constant Pollet et sa femme Alphonsine Barthélemy et leur enfant Maria; Léonie Laloux; Jules Vandurme; Marie Vandurme; Jean Bourguignon.

Nous n'y étions que de quelques minutes à peine, que nous voyons cinq ou six soldats allemands, venant de la Meuse, monter la ruelle et se diriger vers nous. Arrivés à quatre ou cinq mètres au plus de l'aqueduc, ils se mettent à tirer sur nous, toutes leurs balles faisant des victimes dans le tas compact des civils entassés les uns sur les autres. Ceux qui ne sont pas atteints sur le coup poussent des cris d'horreur qui étouffent les plaintes des blessés et les gémissements des mourants. Non contents de cette première fusillade, les soldats escaladent la voie ferrée et, à l'autre orifice du trou, ils se mettent à jeter sur nous des grenades et des bombes à main. Ils en jettent également au milieu par les trous qui se trouvaient dans la voûte (1).

J'avais eu le pied gauche presque arraché par une de ces grenades, et, la douleur m'ayant fait pousser un cri, ma femme me demanda si j'étais blessé. Sur ma réponse affirmative, elle m'embrasse et, au même moment, une balle la frappe mortellement. Elle tombe sur moi, tuée raide... (fig. 184). Elle tenait dans ses bras son fils qui n'eut heureusement rien.

Un peu plus tard, les Allemands ordonnent à mon frère Raoul et à Constant Pollet de relever les blessés, et c'est ainsi qu'ils me retirent du tas de cadavres et me placent sur un matelas, qu'on installe sur le remblai du chemin de fer, car il m'était impossible de marcher si peu que ce fût. Ma mère, qui prit dans ses bras mon fils, s'en alla avec les autres prisonniers.

Maurice Charlier, blessé lui aussi, avait été placé à côté de moi. Il mourut au milieu de la nuit. Tout près de moi se trouvaient aussi Jean Bourguignon, qui succomba le lundi de grand matin, et Aline Monin, ma cousine, qui survécut à ses nombreuses blessures. Vers minuit, un officier allemand nous procura un peu d'eau. Les maisons continuaient à brûler, notamment celle du garde-barrière et celle de M. Toussaint. Pendant ce temps, l'infanterie s'avancait doucement, suivie bientôt de l'artillerie. J'ai dû me reculer de quelques centimètres pour ne pas être écrasé par les lourdes roues des canons.

Le lundi matin, Jeanne Monin, accompagnée de deux soldats allemands, vint chercher sa sœur Aline qu'elle fit transporter chez les Clarisses (2). Quelque temps après, Edmond Toussaint, le garde-barrière, vint à passer et, n'écoutant que son courage, il alla chercher une brouette, m'y installa et me conduisit également chez les Sœurs Clarisses. A proximité du couvent, mon charitable compagnon et moi, nous fûmes sur le point d'être achevés par des soldats allemands (3).

Depuis le lundi jusqu'au samedi soir, je suis resté sans soins médicaux, à part quelques piqûres de morphine que m'administra un caporal allemand. Chaque fois que le docteur entra dans la salle où je me trouvais, je lui demandais d'examiner mes blessures qui me faisaient de plus en plus souffrir, et toujours il me répondait « morgen », demain ! Et, le lendemain, je recevais la même réponse. Je connus enfin la raison de ces procédés si barbares : au-dessus du grabat où je reposais, les Alle-

(1) L'aqueduc était en reconstruction et une partie du centre encore non achevée était à jour.

(2) Huit jours après, elle fut conduite à l'hospice, où elle resta neuf mois en traitement. Elle en sortit le 8 juin 1915 pour se rendre à Namur, à l'hôpital, où on l'opéra jusque trois fois. Elle y est restée jusqu'au 14 février 1916.

(3) Ce détail est confirmé par M. l'abbé Aubinet, aumônier des Clarisses, qui vit la scène.

mands avaient attaché un billet sur lequel se trouvaient écrits ces mots : *Civil suspect* plus une phrase en allemand. Le samedi, je vis arriver le docteur Albin Laurent qui parvint à arracher pour moi l'autorisation de me transférer à l'hôpital de la ville. On m'y conduisit le jour même et, le soir, le docteur Mabile me prodigua les premiers soins. Le lendemain, on me coupait la jambe... Je fus atteint du tétanos, j'eus quatre terribles hémorragies, plusieurs fois je fus laissé pour mort, mais enfin, avec la grâce de Dieu, après huit mois de soins assidus, mais aussi d'horribles souffrances, je pus quitter l'hôpital.

N° 485.

Rapport de M. Fries, curé de Neffe.

Toute la matinée du 23 août je la passai au presbytère, en compagnie de ma sœur, de ma nièce et de mes deux neveux, Charles et Maurice Fries. Nous entendions le bombardement qui faisait rage dans la direction de la fabrique. Ce fut le côté de Neffe qui eut le plus à souffrir pendant la matinée. Vers midi, une balle traversa un carreau de la cuisine où nous nous tenions, et nous fit comprendre qu'il serait plus prudent de descendre dans la cave.

Vers 16 h. 30, j'entends des pas dans le jardin et je vois arriver au presbytère M. Edmond Bourdon, des Rivages, la figure décomposée et tremblant de tous ses membres. Il veut parler, mais les mots n'arrivent pas à ses lèvres. Enfin, après quelques instants, il parvient à me dire : « Monsieur le Curé, excusez-moi, je suis envoyé par les Allemands pour venir dire de ne plus tirer sur eux. Ils m'ont fait passer l'eau dans une barquette à moitié remplie d'eau, et j'ai failli chavirer plusieurs fois. Etant dans la barquette, ils ont tiré sur moi, et voyez ma poche, elle est trouée par des balles. Aux Rivages, ils ont pris les femmes et les enfants. Je suis otage, mais je suis un homme perdu ; je dois retourner auprès d'eux, car je tiens en main la vie de tous les miens. Dites-moi où je dois me rendre à Neffe pour dire aux gens de ne plus tirer. »

Ces paroles, l'émotion et la douleur du vieillard, me firent une impression que je n'oublierai jamais. Je lui répondis : « Monsieur Bourdon, dites bien aux Allemands de ma part qu'aucun civil n'a tiré ici sur eux. Nous sommes tous dans nos caves. Dites leur que, seuls, les Français tirent des hauteurs. Quant à vous, ne repassez pas devant le presbytère, de crainte d'être trop exposé aux balles allemandes, mais rendez-vous au village en passant par mon jardin, derrière la maison. » Je le conduisis jusqu'au pied du mur, où j'appliquai une échelle. Arrivé de l'autre côté, avant de disparaître — je ne voyais plus que sa tête — ce malheureux me dit : « Monsieur le Curé, donnez-moi votre dernière bénédiction. » Alors, je le vis se découvrir et pencher la tête dans un profond recueillement. Je lui répondis : « Mon cher ami, repentez-vous de vos fautes, c'est l'absolution que je vous donne », et je prononçai la formule sacramentelle. « Merci, Monsieur le Curé, me dit-il, adieu ! » Je ne le revis plus. Il alla chez M. Fabry (1), chez M. Mathieu, qui l'engagea même à

(1) Voici ce que dit à ce sujet M^{me} Fabry : « M. Bourdon est arrivé, demandant de ne pas tirer, bien convaincu cependant que ce n'étaient pas les civils qui faisaient le coup de feu. Le pauvre homme était tout hors de lui : « Je n'ai qu'une demi-heure, disait-il, la vie de tant de gens dépend de moi. » Je l'ai frotté avec du vinaigre et je lui ai donné à boire. »

rester et à ne pas regagner l'autre rive. « Je ne le puis, répliqua-t-il, je tiens trop de vies entre mes mains. » Hélas ! son sacrifice héroïque ne servirait ni à lui ni aux siens, car, à peine de retour sur la rive droite, il devait, avec la plupart des habitants de son quartier, tomber sous les balles homicides.

Vers 17 h. 30, je me rendis compte que l'ennemi bombardait systématiquement les maisons étagées à mi-côte au-dessus de notre quartier, la villa de M. Dony (fig. 214, n° 9) par exemple et celles des voisins (1). Je vis bientôt des habitations proches du presbytère prendre feu. C'étaient celles de M. Even, de M. Jacqmar et des Dauphin. J'appris plus tard que les Allemands les avaient systématiquement incendiées. Bientôt, nous entendîmes près de chez nous une vive fusillade et des cris aigus. Nous croyions à une rencontre entre soldats allemands et français. Nous ne nous doutions pas alors de la sanglante tuerie de l'aqueduc.

Je crus plus prudent d'abandonner le presbytère, et, me servant de l'échelle qu'avait utilisée M. Bourdon, je me sauvai avec les miens dans les campagnes pour gagner le bois voisin. Mais une patrouille allemande nous arrêta dans notre fuite, et, nous menaçant du revolver, nous fit redescendre. Ma nièce, parlant couramment l'allemand, parvint à calmer la fureur de nos gardiens qui nous rudoyèrent un peu moins.

La nuit tombait, et il commençait déjà à faire noir. Arrivé au passage à niveau du chemin de fer, au lieu dit le « Charrau », je vis, sous la voûte très basse qui soutient la voie ferrée et aux abords, plusieurs cadavres. J'entendis aussi des blessés qui m'appelaient : « Ah ! Monsieur le Curé, Monsieur le Curé ! » Bien que pressé par les soldats qui nous faisaient marcher vite, je me détachai du groupe. Je reconnus, parmi les blessés, Céline Toussaint et Louis Florin ; je leur dis quelques mots et leur donnai l'absolution. Sur l'ordre bourru des gardiens, je dus les abandonner et rejoindre mon groupe.

On nous conduisit, le long de la Meuse, jusqu'en face du Rocher Bayard. Je retrouvai là une grande partie de mes paroissiens, car je crois que nous fûmes parmi les derniers arrivants. Il pouvait être environ 21 heures. Tous ceux qui se trouvaient parqués en cet endroit ignoraient encore les terribles massacres du mur Bourdon, mais la plupart avaient déjà assisté à d'autres tueries sur la rive gauche, et ce n'étaient que lamentations, pleurs, plaintes et gémissements. Je fus prié de donner une dernière absolution à M^{lle} Marguerite Gustin, blessée mortellement à l'aqueduc et que les Allemands avaient entraînée jusqu'ici. J'administrerai également un soldat français ; d'autres prisonniers français, une vingtaine peut-être, se trouvaient tout près de nous.

Un officier s'approcha de moi et me demanda si j'avais de l'argent. Je lui répondis affirmativement. Il revint quelque temps après et me demanda si j'avais des armes. Ma nièce lui répliqua en allemand que je n'en avais pas et qu'il pouvait me fouiller. « Genug, genug, » dit l'officier. Sur ces entrefaites, des soldats avaient mis le feu aux maisons voisines, à la seule fin de s'éclairer pour la construction du pont. Ils en avaient agi de même sur l'autre rive.

(1) C'est probablement alors que les deux frères Edouard et Octave Hardy furent frappés par des bombes en voulant fuir. L'épouse Hottélet (Georges Apolline) fut tuée chez elle par un obus dans l'après-midi.

L'ordre fut alors donné aux hommes de se porter en avant, et aux femmes de rester en arrière. On fit passer l'eau à environ soixante-cinq hommes de Neffe. C'était la contribution de ma paroisse au groupe des quatre cents prisonniers dinantais conduits à Cassel. Parmi eux se trouvait entre autres le pauvre M Meurat qui était lui-même blessé, et qui avait perdu sous l'aqueduc sa femme et ses trois petits enfants !

Débarqué aux Rivages, près du Rocher Bayard, un officier supérieur m'interpelle : « Monsieur le Curé. Sur le côté. » Quand tous les prisonniers eurent défilé, il me dit : « Vous êtes le Curé de Neffe? — Oui, Commandant. — Je suis major, dit-il. — Excusez-moi. — Que pensez-vous de la journée, Monsieur le Curé? — De quoi voulez-vous parler, Major? — Mais, Monsieur le Curé, les civils ont tiré sur nous! — Si les civils ont tiré sur vous, répliquai-je, je l'ignore complètement, ayant passé la journée dans la cave, avec ma famille; s'ils l'ont fait, du reste, je suis le premier à les en blâmer hautement, mais je suis convaincu qu'aucun de mes paroissiens n'a tiré. Tous avaient remis leurs armes à la maison communale. — Si, Monsieur le Curé, ils ont tiré! — Major, je suis certain qu'ils n'ont pas tiré. Ce sont les Français qui ont tiré des hauteurs et de quelques maisons à mi-côte. Quant à moi, dans mes dernières prédications, j'ai bien recommandé à mes paroissiens de ne poser aucun acte d'hostilité envers l'ennemi, et éventuellement de faire un accueil correct aux armées envahissantes. — Monsieur le Curé, je vais vous faire reconduire à votre presbytère. Nous ne faisons pas de prêtres prisonniers. » Cet officier, probablement le même qui a relâché mon confrère des Rivages, me mena jusqu'au pont de bateaux qu'on était occupé à construire. Il parla à un officier supérieur, se retourna vers moi, me salua, puis regagna son groupe. Un lieutenant s'approcha de moi alors et me dit : « Monsieur le Curé, je vous accompagnerai avec deux soldats ».

De retour sur l'autre rive, en me revoyant, ma sœur et ma nièce demandèrent à pouvoir m'accompagner. Cette permission leur fut accordée, et à 23 h. 30 nous rentrions au presbytère. L'officier resta avec nous jusqu'au matin, et empêcha par sa présence les nombreux soldats qui se présentaient de dévaliser la maison et de nous faire un mauvais coup. Ce lieutenant nous déclina son nom. Il était de Dresde, s'appelait Drude et appartenait au 12^e Pionniers. Il nous dit aussi que l'officier qui m'avait fait mettre en liberté aux Rivages était le colonel von Deggenhardt. L'après-midi, ma nièce ayant été appelée chez les Clarisses pour servir d'interprète entre les médecins allemands et les blessés français, ma sœur et moi nous l'y suivîmes et, munis d'un brassard de la Croix-Rouge, il nous fut permis de circuler. Ce fut le général von Römer qui autorisa l'établissement de cette ambulance privée.

Ce même jour mourut d'émotion et de frayeur la vieille Victorine Delimoy, âgée de 81 ans, épouse d'Henri Toussaint.

L'ambulance établie chez les Sœurs Clarisses (fig. 214, n^o 12) soigna 65 blessés français et 15 civils. Trois autres ambulances fonctionnèrent encore sur la paroisse : chez Mathieu (8 Français), chez Lambert (11 Français) et chez Culot (16 Français).

Le mercredi, 26 août, un dernier meurtre fut perpétré sur le territoire de Neffe-Dinant. Un nommé Emile Eugène, de Fosses, fut tué à Mouchenne par les Allemands.

Un des premiers obus tombés le 23 août sur Neffe, atteint ma maison (fig. 214, n° 9) au mur nord, un autre enfonce le toit du voisin Félix Toussaint. Conscients du danger, nous descendons tous dans la cave. Avec nous se trouvait M^{me} de Terwagne, de Louvain, gravement malade, et qui devait subir une opération. Nous la transportons sur un matelas.

D'une fenêtre de cette cave, nous pouvons nous rendre compte de tout ce qui se passe sur l'autre rive, sans grand danger d'être aperçus. C'est ainsi que nous voyons les soldats descendre par grappes du lieu dit « *Bonair* » et les civils exposés au feu des Français au delà de la carrosserie Defoy, pour protéger les troupes allemandes. Bientôt, les flammes des incendies ne nous font rien augurer de bon, et chacun sent les appréhensions envahir son cœur, sans oser les communiquer à son voisin.

Il est 16 heures environ, quand les obus recommencent à tomber sur ma maison, et, cette fois, presque à bout portant pour ainsi dire. On entend tout s'écrouler et cependant, à ce moment, il n'est plus question de fuir; aussi tout le monde s'est-il blotti dans le coin le plus reculé de la cave à charbon. Puis le calme se rétablit, et au milieu de ce silence, impressionnant après un tel vacarme, nous entendons dans la direction du passage à niveau quelques coups de feu et des cris, des hurlements ! C'étaient les échos du drame du « *Charrau* » qui arrivaient jusque'à nous.

Bientôt notre angoisse monte à son comble. Nous entendons les fenêtres de la partie arrière de la maison restée encore debout voler en éclats et la porte enfoncée à coups de crosse, puis les bottes résonner au-dessus de nous ! Etre découverts, c'était la mort. Aucun de nous heureusement ne bouge, aucun enfant ne pousse un cri, le chien lui-même, un grand groenendael, n'aboie pas. Malgré les instances de quelques-uns qui me conseillent d'aller au devant des soldats, j'ai la bonne inspiration de ne pas sortir. Puis on entend les Allemands passer devant la fenêtre et s'éloigner... Momentanément, le danger est écarté.

Quelque temps après, ma femme étant sortie, revient nous dire que tout Dinant est en feu et qu'on tue tout le monde ! Affolés, nous décidons de fuir. Je sors le dernier avec M^{me} de Terwagne, que j'ai toute la peine du monde à hisser, cette malheureuse personne ne quittant plus le lit depuis longtemps. Elle veut que je l'abandonne à son triste sort, mais je me fais un point d'honneur de risquer tout au monde pour la sauver. A deux, nous prenons la malade, et nous la portons dans nos bras. La nuit tombait, nous gagnons le ravin. Soudain, nous apercevons deux soldats; pris de peur, nous nous cachons, je lie mon chien à un arbre et je m'efforce de l'empêcher d'aboyer. Nous n'étions pas de cinq minutes dans notre cachette que d'autres soldats viennent à passer tout près. Décidément, nous n'étions pas en sécurité, car nous avons l'intime conviction, qu'être vus, c'était être tués. Prudemment nous avançons de cinquante en cinquante mètres, et nous arrivons finalement à la lisière du bois, le long des peupliers de Rondchêne. Nous nous y enfonçons, à travers des fourrés quasi impénétrables. Les ronces et les épines déchirent nos vêtements et mettent nos mains en sang. A tout moment, nous passons à côté d'autres civils qui se cachent comme nous, et évitent le moindre bruit. Finalement, nous

arrivons à l'extrémité du bois et nous nous installons dans un bosquet touffu, n'osant aller plus loin. Constamment des coups de feu sont tirés non loin de nous et des balles passent au-dessus de nos têtes. Néanmoins, pris de lassitude, les enfants s'endorment.

Résolu cependant à gagner la direction de Mariembourg, je m'avance au dehors pour me rendre compte de la situation, lorsque je vois un soldat allemand marcher prudemment, le fusil sous le bras, la pointe en terre, dans l'attitude d'un chasseur qui épie le gibier. Me vit-il? je n'en sais rien, mais toujours est-il qu'il ne tira pas et continua son chemin. Vraiment, il ne faisait pas encore bon de partir et, pris d'une transe nouvelle, nous rampons à l'intérieur du taillis. Soudain les enfants me disent : « Papa, les voilà, lève-toi vite, montre-toi, parle-leur avant qu'ils tirent! » Je me relève d'un bond, et je barbouille quelques mots d'allemand. Or, ceux qui étaient devant nous, étaient des civils de Neffe : M. et M^{me} Lempereur et leurs enfants et le vieux père Bourdon. Eux aussi nous avaient pris pour des Allemands et fuyaient à toutes jambes. A tout autre moment on eût ri de la méprise.

Cependant, nous mourions de faim et de soif. C'est alors que, chemin faisant, nous croisons M. et M^{me} Mahiat, M. Langenscheid et bien d'autres personnes encore, qui partagent avec nous une miche de pain. Plus loin, nous rencontrons la famille Poncelet. Je vois également un officier français et six soldats. Plus bas, nous abordons le major Mouton qui fuyait, lui aussi, tout en nous annonçant cependant que c'était fini et que les Allemands ne faisaient plus de mal à personne! Il se trompait, car, le lundi, les soldats tirèrent encore sur Camille Struvay et Louis Vinstock, et tuèrent ce dernier (1).

Je me décide malgré tout à rentrer à Neffe, et, accompagné de ma femme seulement, je descends la côte et j'arrive au passage à niveau du chemin de fer. C'était le lundi, à 8 heures du matin. Sur le chemin gisaient le fils Pollet et Maurice Charlier : les cadavres étaient déjà tout violets. Je n'aperçus pas les autres victimes qui étaient sous l'aqueduc. Dans le village, les rues étaient remplies de décombres et je ne rencontrai personne, sauf le vieux Houbion, tout perdu, et qui ne répondit même pas à mes questions. Enfin, je vis Edmond Toussaint, porteur d'un brassard de la Croix-Rouge (2) qui, en m'apercevant, me cria : « Sauvez-vous, on tue tout le monde! » Sur ces paroles peu rassurantes, avec ma femme, je rejoignis les miens qui nous avaient suivis à quelque distance. Mais nous étions tellement à bout de forces, que, quoi qu'il pût nous arriver, nous décidons de redescendre en quête de nourriture.

A peine avons-nous fait quelques centaines de pas, que des Allemands nous aperçoivent; plus mort que vif, je vais droit à eux et je leur dis : « Que voulez-vous que je fasse? » « Komm! Schnell! » furent les seuls mots qu'ils articulèrent et encore très rudement. Ils nous font lever les bras, et, avec d'autres civils qu'ils ramènent de partout, les soldats nous conduisent près de chez M^{me} Lambert. Là,

(1) Struvay et Vinstock étaient allés chercher des couvertures pour les fugitifs. En repassant sur la voie ferrée, près de la fabrique de Neffe, ils furent aperçus par des soldats allemands qui tirèrent sur eux. Struvay blessé parvint à se sauver. Vinstock, criblé de balles, tomba mort.

(2) Après avoir transporté Louis Florin blessé chez les Sœurs Clarisses, Edmond Toussaint obtint des Allemands l'autorisation de circuler avec Poncelet pour le service de l'ambulance.

l'un d'entre eux, en très bon français nous dit : « On va tous vous fusiller ! Mais avant cela, nous allons vous montrer comment nous détruisons vos maisons, elles gâtent le paysage ! » Et, en effet, ils installent sur la route un canon et en tirent plusieurs coups, dont l'un frappe sur la rive droite la maison d'Albin Laurent, qu'il détruit complètement ; les autres atteignent sur la rive gauche la maison Ancia et deux coups frappent l'hospice. La Sœur Supérieure avait envoyé les petites filles de l'orphelinat se reposer au dortoir dans la matinée pour les remettre de leurs émotions de la veille. La première bombe tomba près du dortoir. Il fut aussitôt évacué et, à peine les enfants l'avaient-ils quitté, qu'une seconde bombe éclata au milieu de la salle.

Cette mise en scène terminée, nos gardiens nous menèrent auprès d'autres civils, prisonniers comme nous, pour la plupart des femmes et des enfants, qui, depuis la veille au soir, stationnaient au bord de l'eau, en face du Rocher Bayard.

Nous étions à peine arrivés là, qu'un officier nous fait passer l'eau sur de grands radeaux, nous débarque sur l'autre rive, et nous parque tous dans le jardin Bourdon, où nous retrouvons des civils de Neffe et d'Anseremme. Cyniquement, un soldat nous montre un coin de terre fraîchement remué, en nous disant : « Ici soixante-dix civils enterrés ! »

Nous n'étions pas d'un quart-d'heure assis sur la prairie, que nos gardiens choisissent quelques hommes pour creuser, à proximité de la première sépulture, une nouvelle fosse mesurant environ 3 mètres sur 1 m. 50. Je fus désigné pour cette macabre besogne ; puis, aidé d'Anatole Roulin, et du fils Vandenstorme, j'allai chercher les cadavres. Nous rapportâmes d'abord le vieux Eugène Houbion-Nanquette, âgé de 76 ans, qui avait une blessure énorme à la jambe, en haut de la cuisse. Il fut déposé dans le trou. Puis ce fut le tour de la femme Marcelline Meurisse, épouse Héenne, et de son fils René. Cette femme saignait et n'était pas morte. Anatole Roulin le fit remarquer aux soldats, mais ceux-ci nous forcèrent à la mettre dans la fosse comme les autres. Or, j'affirme qu'elle vivait encore, je l'ai même entendue gémir.

Un de nos gardiens se montrait bon vis-à-vis de nous et tâchait, en cachette, d'améliorer notre sort. « Ich bin gut », nous répétait-il sans cesse, comme pour blâmer ses compagnons qui tuaient, pillaient et faisaient souffrir, et ainsi séparait, autant qu'il le pouvait, sa cause de la leur.

Le soir arriva. Les soldats firent coucher tous les civils, trois cents personnes environ, sur l'herbe. Ils placèrent sur une chaise une bougie qui répandait une lueur blafarde et qui contribuait à rendre plus sinistre encore le tableau. Jamais je n'oublierai cette nuit lugubre. Les gardiens avaient commandé impérieusement : « Couchez-vous et plus un mot ! » Nous étions serrés les uns contre les autres, sous les arbres. Un grand nombre d'enfants qui mouraient de faim, ne cessaient de crier. Vers 23 heures, on leur apporta un peu de soupe qu'on distribua parcimonieusement. Les grandes personnes n'eurent que l'eau de Meuse apportée dans des seaux. Tout autour, les maisons étaient en feu et les flammèches pleuvaient abondamment sur nous. A côté, le pont de bois était construit (1), et les troupes défilaient sans discontinuer poussant des cris et des hurlements. (Voir fig. 167.)

(1) Ce pont, en effet, fut achevé dans l'après-midi du 24 août (voir *Livre Blanc*, annexe 39).

La journée du mardi fut marquée par de nombreux incidents. J'en relève quelques-uns seulement.

Un jeune homme, René Gaudinne, en s'écartant pour satisfaire un besoin naturel, songea à s'éclipser : il fut tué dans sa fuite. Nous vîmes aussi arriver ce jour Paul Vanheden, un escapé de la fusillade du mur Tschoffen. Il y avait été grièvement blessé et était tout couvert de sang. Il paraissait avoir les deux bras cassés. Néanmoins, des soldats s'emparèrent de lui, et lui lièrent brutalement les bras derrière le dos. La douleur du malheureux nous inspira à tous une profonde pitié. Après l'avoir ainsi ligoté, les soldats le jetèrent dans un groupe d'une quarantaine d'hommes qui étaient liés.

La faim nous tiraillant davantage, la situation devenait de plus en plus critique. Les enfants ne cessaient de pleurer et de crier. C'est dans ces conditions que s'écoula la nuit du mardi au mercredi.

C'est pendant cette nuit que Charles Pinsmaille, ayant perdu la tête, fut installé à part au pied d'un arbre. Il était devenu fou et tenait des propos incohérents. Un moment donné, il se leva et alla se jeter dans la Meuse. Un soldat qui jouait avec un chat, le vit, prit son fusil et le tua. D'autres soldats le repêchèrent, tout en ricanant et en s'amusant. Séance tenante, ils lui creusèrent une fosse et l'y enterrèrent.

Le mercredi, la situation devint intenable. Plusieurs étaient menacés de folie et manifestaient des symptômes inquiétants. M^{me} Robert, puis M^{me} Sury et d'autres encore perdirent connaissance. Je priai alors un officier de pouvoir aller chez moi chercher des vivres. Il me demanda où se trouvait ma maison, et, les indications données, il me répondit qu'il irait lui-même. En effet, après quelque temps, je vis des soldats revenir avec mes bicyclettes et plusieurs mannes d'aliments. L'officier me dit : « J'ai pris les vivres pour mes soldats, parce qu'ils ont faim ». Je m'écriai alors : « Et vous ne donnerez rien aux civils, rien aux femmes et aux enfants ! » Il consentit à me donner fort peu de chose, puis il ajouta : « J'ai tué votre chien à la cuisine, parce qu'il était trop méchant, et j'ai pris vos bicyclettes parce que mes soldats en ont besoin ».

Enfin, à force d'instances, j'obtins l'autorisation de faire une tournée dans le village pour y recueillir des vivres. Je me mis donc en route, accompagné de quatre soldats portant des mannes. J'allai d'abord jusqu'à l'extrémité du village, disant à tous ceux que je rencontrais de me préparer des vivres, que je repasserais peu d'instant après. Puis, revenant sur mes pas, je recueillis, au fur et à mesure, tout ce qui m'avait été préparé. Je revins dans la prairie avec plusieurs mannes d'aliments. Tout le monde se précipita sur la nourriture et j'eus beaucoup de peine à établir un partage équitable. Je me chargeai notamment des quarante hommes liés. Ils ouvraient la bouche, comme de petits enfants exténués, pour attraper un morceau de pain. Ils criaient : « A moi, Monsieur Dony, à moi ! »

Un certain nombre de femmes obtinrent aussi l'autorisation de se rendre dans les maisons non incendiées. C'est ainsi que M^{me} de Terwagne fut installée dans un grenier. A la fin de la journée, toutes les femmes furent remises en liberté, et, la nuit, les hommes purent aussi s'en aller. J'entrai chez Alphonse Gaudinne où je retrouvai M. le Curé de Saint-Paul et le docteur Vermer. Nous y fûmes de nouveau menacés

de mort, parce qu'on avait retrouvé, prétendait un officier, trois soldats allemands brûlés dans la montagne !

Le samedi, on nous congédia, et l'officier me retint encore un instant pour me signifier que j'avais à coller des affiches, à nettoyer les rues, à rechercher les bombes non éclatées, et à enterrer les chevaux. « Vous transporterez, ajouta-t-il encore,

M. Dony commis-chef de Poste
 A autorisé, 7000 franz. Soldaten
 in Belgien zu begraben und zu
 transportieren in ein Hospital in Dinant
 zu bringen.
 Bornemann
 Oblt. 3. R. 12.
 Les Rivages
 29. 8. 14.

Fig. 206. — Permis d'inhumation délivré à M. Dony le 29 août 1914 (1).

les blessés français à l'hôpital et, si des prisonniers s'échappent, vous êtes responsable ! » Il me délivra un billet daté du 29-8-14 et signé Bornemann, Oblt. 3 R. 12. (Voir fig. 206.)

§ 2. — Le faubourg Saint-Médard.

Les habitants du quartier Saint-Médard avaient, eux aussi, passé toute la journée du 23 dans leurs caves, exposés à un bombardement continu, mais espérant toujours, comme il en avait été le 15 août, que les Français reprendraient le dessus et que, finalement, l'issue de la journée serait favorable aux Alliés. Mais lorsque, vers 17 heures, une formidable détonation vint leur apprendre que le pont sautait, et lorsqu'ils virent

(1) TRADUCTION : M. Dony, commis-chef de poste est autorisé à enterrer des soldats français tués et des Belges et de transporter des blessés dans un hôpital à Dinant.

Les Rivages, 29.8.14

(s), Oblt' 3. R. 12.

leurs défenseurs abandonner la place, ce fut un saut qui peut et un exode lamentable sur la route de Philippeville. La vue des incendies, notamment de l'Hôtel des Voyageurs et du Grand Hôtel des Postes, décida les plus hésitants.

Ceux qui habitaient dans la direction de Bouvignes, pour ne pas passer devant le pont, dans l'espace découvert, entrèrent dans la gare, et, abrités par les murs, longèrent la voie ferrée jusqu'au passage à niveau de la route de Philippeville.

La veuve de Camille Thomas-Mosty et Joseph Rondelet se séparèrent du groupe, et voulurent se diriger sur Neffe. La veuve Thomas atteinte par une balle allemande, et grièvement blessée, se traîna péniblement jusqu'à l'hôpital. Quant à Rondelet, il rebroussa chemin et vint retrouver ceux qu'il avait quittés peu auparavant.

Le nombre des fugitifs, échelonnés sur la route de Philippeville, monta bientôt à plusieurs centaines. Lorsqu'ils furent arrivés environ à hauteur du cimetière, des soldats français les arrêtèrent et leur déconseillèrent d'aller plus loin, les Allemands étant à Onhaye (1). On voyait, en effet, ce village en feu et on entendait une vive fusillade. Il pouvait être 18 h. 30. Ces malheureux étaient pris entre deux feux. Ils se divisèrent en plusieurs groupes : les uns allèrent se cacher dans les grottes appartenant à la famille Roulin, les autres se réfugièrent dans une excavation, propriété de M^{me} Jadot, et c'est dans ces conditions qu'ils passèrent cette nuit lugubre du dimanche au lundi.

Tous, cependant, n'avaient pas encore pu se résigner à quitter la ville et de ce nombre étaient ceux qui avaient trouvé un refuge dans les sous-sols de la gare. Mais, vers 19 ou 20 heures, un coup de feu tiré par un soldat allemand par le soupirail de la cave, leur fit comprendre que cet abri n'était plus sûr, et, par le quai, eux aussi, ils allèrent retrouver la route de Philippeville. Ce groupe se composait des familles Guisset, Levaque, Libion et Ferage. La Collégiale de Dinant brûlait et le Collège de Bellevue était en flammes (fig. 104, 105 et 109). Le spectacle était grandiose, mais nos fugitifs avaient autre chose à faire que de contempler une ville en feu. Près du cimetière, deux soldats français, qui montaient la garde, les arrêtèrent aussi et les empêchèrent d'aller se jeter dans la gueule du loup à Onhaye. Ils crurent bon alors de prendre la direction de la ferme du Rondchêne. Ils ne tardèrent pas à rencontrer des soldats

(1) Qu'on se rappelle que les Allemands avaient déjà construit un pont de bateaux sur la Meuse, le 23, dès 13 heures, près de Falmignoul, « au Colébi », en vue de Lenne. C'est par là qu'ils se rendirent à Onhaye. (Voir notre tome IV.)

allemands, arrivés sur les hauteurs par le Charrau de Neffe. Après avoir été fouillés (1), les civils durent s'étendre par terre pour y passer la nuit. Le lendemain matin, on les dirigea sur Onhaye, où l'on sépara les femmes et les enfants. Ignorant du sort qui les attendait, les hommes, qu'accompagnait cette fois un groupe de prisonniers français, redescendirent la route de Philippeville, et furent conduits sur l'autre rive, près du Rocher Bayard. Là, prisonniers civils et militaires remontèrent la route du Froidvau et rejoignirent le soir, à Achêne, les prisonniers dinantais partis la veille.

*
* *

Les civils, qui avaient passé la nuit dans les grottes, avaient cru pouvoir redescendre en ville dès le lundi matin. Un premier groupe était déjà arrivé sans encombre au delà du passage à niveau de Saint-Médard, lorsque des soldats allemands l'arrêtèrent. Deux garçons de l'*Hôtel Moderne*, Calixte Didion et Arthur Demillier, marchaient en tête, l'un d'eux était porteur du brassard de la Croix-Rouge. Ils furent tués à bout portant, alors qu'ils levaient la main droite, ayant leur pardessus sur le bras gauche (2). Voyant cela, les autres, affolés, reculèrent; mais les Allemands leur firent signe d'approcher. Victor Lenoir, croyant qu'il s'agissait de renseignements à donner, marcha vers eux. Les soldats faisant mine de le mettre en joue, Lenoir se retourna et fut tué par derrière, près de la maison Sodar. Sa femme, Marie Laurent, voulut aller le relever, et fut elle-même blessée; elle succomba peu de temps après (3). Alexandre Kockelenberg, occupé à éteindre le feu rue des Grusiats, fut aussi blessé par des soldats venant de Neffe (4).

Ces exploits accomplis, les soldats firent rebrousser chemin aux civils et, mettant les hommes en avant, reprirent la route de Philippeville. Cent mètres plus loin, nouvel arrêt et, cette fois, des hommes furent détachés du groupe pour servir de guides aux troupes jusqu'au village de

(1) Joseph Ferage-Navaux dit dans son rapport : « Je passai à l'officier mon porte-monnaie d'où il retira deux pièces d'or de 20 francs; il en glissa une dans sa poche et passa l'autre à son compagnon, officier également, puis il me remit mon porte-monnaie ».

(2) Ils se trouvaient entre l'*Hôtel Moderne* et la maison de M. Crispin. Le lendemain, Louise Sorée vit des soldats allemands dépouiller les cadavres des deux jeunes gens.

(3) Cette scène est rapportée tout au long dans les dépositions de Louisa Lenoir, épouse Goffart, fille des deux victimes, de Louise Sorée, épouse de G. Remy, et de Joseph Colin, employé au Nord-Belge, tous témoins oculaires du crime.

(4) Camille Closset le transporta chez Brismoutier, et, le soir, on le conduisit à l'hôpital, où il resta trois semaines en traitement. Une balle l'avait atteint au sein droit et était ressortie en dessous de l'omoplate. Pendant neuf mois, il eut le bras paralysé et, à l'heure actuelle encore, il ne peut s'en servir.

Onhaye. Ils revinrent dans l'après-midi sans avoir été autrement molestés. Le soir, des civils furent de nouveau réquisitionnés pour relever les blessés français tombés derrière le cimetière. Arrêtés par des artilleurs en cours de route, ils allaient passer un mauvais quart d'heure, lorsqu'un des leurs, parlant l'allemand, parvint à s'expliquer avec les soldats.

*
* * *

Le rapport de Joséphine Vincent, épouse de Nicolas Lepas, complète cette vue d'ensemble que nous venons de donner, en racontant dans quelles circonstances sa fille, Louise Lepas (fig. 86), fut mortellement blessée au quartier Saint-Médard.

N° 487. Après les événements de la nuit du vendredi au samedi, nous avons quitté la rue Petite où nous habitons, et nous nous étions rendus sur la rive gauche en face de la gare, chez le notaire Delimoy.

Le dimanche matin, vers 11 heures, ma fille Louise, âgée de 17 ans, s'étant montrée à la fenêtre, les Allemands de l'autre rive tirèrent dans sa direction et la blessèrent au bras droit. Avec mon mari je la transportai à l'hospice où elle mourut le 12 septembre. Le soir, en retournant du côté de la gare pour retrouver nos autres enfants que nous y avons laissés, mon mari et moi nous fûmes tous les deux blessés en face de chez Ferage-Navaux par des soldats qui se trouvaient au passage à niveau de Bouvignes : mon mari avait été atteint au bras gauche et au côté, et moi à la jambe gauche. Nous eûmes tout juste le temps de nous cacher dans les caves de la gare. De là, tout blessés que nous étions, nous gagnâmes la route de Philippeville où se trouvaient déjà nos autres enfants. Nous passâmes la nuit dans les grottes de Rampaine et, le mardi, on nous conduisit à l'hôpital où je restai trois mois en traitement.

Les habitants des maisons situées près du passage à niveau de Bouvignes étaient restés chez eux. M. Mühlen, ingénieur principal des Ponts et Chaussées, nous raconte dans le récit qui va suivre, comment lui et ses voisins furent arrêtés par les Allemands, et sur le point d'être fusillés.

N° 488. Durant le bombardement du 23 août, j'étais réfugié avec deux Dinantais dans les caves de l'habitation de M. Jordan, agent du trésor à Dinant, située le long de la route vers Bouvignes, à peu près en face de l'Institut hydrothérapique. Vers la tombée du jour, le bombardement diminuant fortement, je me hasardai à monter au rez-de-chaussée, d'où je pus voir des soldats allemands qui passaient la Meuse, près du pâtis de Leffe, dans des bacs de pontonniers. Me doutant alors que les Français avaient battu en retraite, et que nous allions tomber aux mains des Allemands, je recommandai à mes deux compagnons de rester dans un coin de la cave, hors de l'atteinte directe des balles, me réservant de parlementer si possible avec

nos envahisseurs. J'avais pris soin de laisser entr'ouverte la porte d'entrée de la maison, afin de ne point provoquer, par un vain obstacle, l'exaspération des soldats allemands. Quelques minutes plus tard, j'entends le bruit de leurs bottes dans le vestibule. Je leur criai aussitôt : « Um Gotteswillen, schießt nicht; wir sind hier friedliche Bürger. » — « Kommen Sie oben, Hände auf! » (1) me fut-il répondu.

J'obtempérai, et me trouvai au milieu de soldats allemands qui, après m'avoir demandé combien d'autres personnes étaient encore dans les caves, m'ordonnèrent de faire monter mes deux compagnons. Ils nous firent ensuite sortir de la maison, et, en franchissant le seuil, je vis que trois Dinantais (dont l'avocat Hector Adam) étaient alignés au mur du chemin de fer longeant la route, le visage vers les pierres. Les soldats nous traînaient vers eux. Saisi d'appréhension, et n'apercevant sur les lieux aucun officier, je dis aux deux soldats qui m'encadraient : « Ihr sollt sofort einen Offizier holen. Ich muss unbedingt mit einem Offizier sprechen. (2) » Ils ne me répondirent point. Nous fûmes également amenés au mur, à côté des trois autres Dinantais déjà y alignés. Ordre nous fut donné de rester immobiles, les mains derrière le dos, et d'observer un complet silence.

La rangée s'allongea de nouvelles séries d'hommes que les soldats faisaient sortir des maisons voisines. Du coin de l'œil, je voyais que les femmes et les enfants étaient groupés à part, de l'autre côté de la route, près des maisons. Nous restâmes ainsi pendant un certain temps.

J'ignorais que, à ce moment-là, des centaines de Dinantais eussent déjà été fusillés sur l'autre rive. Néanmoins, j'avoue que je n'étais guère rassuré. J'éprouvai un certain soulagement quand un sous-officier nous autorisa (je me chargeai de traduire ses paroles) à nous accroupir dos au mur, les mains sur les genoux. Nous pouvions, alors du moins, faire usage de nos yeux.

Après une nouvelle attente, je vis enfin arriver un officier. Il s'arrêta devant nous et demanda en allemand : « Quel est celui d'entre vous qui a demandé à parler à un officier? » A cet appel, je me levai et lui exposai que nous étions tous des bourgeois paisibles, restés blottis dans les caves; qu'aucun de nous n'avait commis le moindre acte d'hostilité à l'égard des soldats allemands : que, d'ailleurs, nous n'avions pas d'armes, vu que toutes celles que détenaient les Dinantais avaient été, sur l'ordre formel des autorités communales, déposées à l'hôtel de ville depuis quinze jours. Dès lors, nous ne pouvions être considérés comme des coupables parce que les troupes régulières françaises avaient occupé et défendu Dinant. « Vous prétendez n'avoir pas d'armes, me répondit-il, nous allons nous en assurer. On va vous fouiller. » Naturellement, pas un de nous n'avait d'arme. Ce fait constaté, l'officier déchira un feuillet de son carnet de route et, me le remettant, me chargea de dresser une liste des civils alignés. Après avoir pris cette liste, il griffonna lui-même quelques mots au verso, puis me la rendit en me disant : « Vous allez conserver cette liste et rentrer avec les gens dont vous avez inscrit les noms dans la maison en face (maison Poncelet, fig. 214, n° 35, occupée par

(1) TRADUCTION : « Au nom du Ciel, ne tirez pas, nous sommes ici des bourgeois paisibles. » — « Montez, haut les mains ! »

(2) TRADUCTION : « Il vous faut quérir immédiatement un officier, je dois absolument parler à un officier. »

M. Maurice Hubert). Vous y passerez la nuit. Vous-même êtes responsable d'eux. Qu'aucun n'essaie de s'échapper, les autres paieraient pour lui. Demain, on décidera de votre sort. » Quand nous fûmes entrés dans la maison et que je pus obtenir de la lumière, je constatai que, au verso de la liste, l'officier avait écrit : « Diese Leute sind ohne Waffen aufgefunden. Unschuldig. Sachs, Lt. d. R. Jäger ». (Voir fig. 190.)

Diese Leute sind ohne
Waffen aufgefunden
Unschuldig. Sachs
Lt. d. R. Jäger.

Fig. 190. — Attestation de l'innocence d'un certain nombre d'habitants remise à M. Mühlen par le lieutenant Sachs (1).

Parmi les alignés au mur se trouvaient M. Ernest Le Boulengé, ancien bourgmestre de Dinant, et plusieurs de ses fils; l'avocat Hector Adam, déjà cité, etc. Nous étions dix-sept, moi compris, dont les noms figuraient sur la liste. (2)

D'autres Dinantais et Bouvignois, amenés plus tard encore par les Allemands, qui les avaient traînés hors de leurs habitations plus éloignées, bénéficièrent de la mesure déjà prise à notre égard et furent parqués provisoirement dans la maison Poncelet.

Parmi eux plusieurs blessés, entre autres l'avocat Georges Wilmart et son fils Carl. J'évalue de quatre-vingts à cent le nombre de civils, hommes, femmes et enfants, qui passèrent la nuit accroupis sur le plancher, appuyés contre les murailles, les uns à côté des autres.

(1) TRADUCTION : Ces gens ont été trouvés sans armes. Innocents. (s.) Sachs, lieutenant du régiment des chasseurs.

(2) Voici les noms de ces dix-sept personnes inscrits au verso du billet en question (voir fig. 190) : Hector Adam, Auguste Monin, Jules Hubert, Isidore Bodart, Max Mühlen, Joseph Hubert, Alphonse Leduc, Paul Lemaire, Ferdinand Lemaire, Joseph Pimpurniaux, Georges Pimpurniaux, Ernest Le Boulengé et ses fils, Léon, Victor et Antoine; Fernand Baudart, Théodule Brosteaux.

Le lendemain, dans la matinée, un officier supérieur vint à la maison Poncelet et débita en mauvais français une harangue dont le fond était que les Dinantais avaient tiré sur les soldats allemands et que Dinant avait été puni. Cet officier nous autorisa à nous répartir dans les maisons contiguës non incendiées. Après trois jours, il nous fut permis de sortir.

M. le baron Joseph del Marmol nous raconte quelques événements survenus la nuit du dimanche au lundi sur les hauteurs de la rive gauche. Son histoire est celle d'un bon nombre d'habitants du quartier Saint-Médard, notamment celle des ecclésiastiques du Collège de Bellevue et des religieuses Dominicaines.

N° 489.

Le château de Bonsecours (fig. 214, n° 28) étant situé à mi-côte sur la rive gauche, juste en face de la route de Ciney, nous nous trouvions particulièrement exposés au feu de l'ennemi. Aussi, dès le 16 août, sur le conseil d'officiers français, nous avons émigré à l'Institut hydrothérapique du docteur Cousot; mais cet établissement débordant bientôt de monde, le samedi 22 nous cherchons refuge à la Villa des Pervenches (fig. 214, n° 30) située entre Bonsecours et l'Institut (1). C'est là que nous passons toute la nuit du samedi au dimanche.

Le 23 août, nous nous trouvons de nouveau, comme le 15, sous le feu convergent des deux armées pendant toute la matinée, sans que la maison qui nous abrite ait trop à souffrir. Vers 13 heures, le tir des batteries françaises diminue manifestement d'intensité et, vers 15 heures, on n'entend plus que les canons allemands. Alors, chose odieuse, commence le bombardement systématique. A un moment donné, nous nous sentons visés; les obus pleuvent autour de nous: quatre ou cinq au moins d'entre eux frappent la villa avec un vacarme épouvantable, brisant tout. La terreur est à son comble. Nous restons blottis dans la cave, adressant tous au ciel de ferventes prières.

Vers 19 heures, le bombardement se calme ainsi que la fusillade. Je me hasarde au dehors et je vois Dinant tout en feu; d'immenses gerbes de flammes s'élèvent de tous côtés à la fois. Bien qu'ignorant encore les atrocités qui se commettent, nous décidons de fuir et, après avoir rassemblé à la hâte quelques provisions, nous gravissons en file indienne la montagne boisée qui se trouve derrière la villa. Outre ma femme et mes six enfants, nos domestiques suivaient.

Après avoir cheminé une centaine de mètres, nous nous entendons appeler: c'est un petit cultivateur de nos voisins, appelé Charlot (fig. 214, n° 32), qui nous invite à nous réfugier auprès de sa famille dans une grotte qu'il occupe depuis le matin. Nous nous y entassons dans l'obscurité. Après une demi-heure, je décide de redescendre à la villa avec Charlot et mon jardinier Louis Madant, pour prendre des literies pour les enfants; mais, arrivés dans le jardin, nous sommes surpris par un soldat allemand et nous n'avons que le temps de déguerpir au plus vite. Dans notre fuite, nous entendons les balles siffler à nos oreilles. De crainte de signaler

(1) Cette villa était celle du baron Emmanuel del Marmol, commissaire d'arrondissement, qui, en cette qualité, avait reçu ordre du gouvernement belge de se retirer à l'approche de l'ennemi.

la grotte où se tiennent cachés les nôtres, nous faisons un grand détour avant de nous y rendre, et, après des circuits sans fin, nous finissons par les y retrouver, mais combien anxieux. Notre présence dans le bois ayant été vraisemblablement signalée par le soldat en question, nous sommes tous d'avis que notre abri n'est plus sûr et nous nous remettons en route dans la direction du bois de Meez. Nous approchons de la petite ferme Piette (fig. 214, n° 33), lorsque, soudain, au milieu des gerbes de paille, surgissent des ombres et une voix gutturale nous ordonne de nous arrêter et de lever les bras : nous étions prisonniers. Immédiatement, nous sommes entourés de soldats qui dirigent vers nous le canon de leurs fusils.

Ma femme, qui parle l'allemand, s'explique avec eux et leur dit que nous fuyons notre maison incendiée. On se contente de nous fouiller. Sur ces entrefaites s'amène un major, et, tandis qu'il s'informe de ce qui se passe, arrive par le chemin de la ferme de Wespín un groupe assez important de fugitifs. Nous reconnaissons parmi eux le Principal du Collège de Bellevue M. le chanoine Nicolas, et l'abbé Hames (1), les Sœurs Dominicaines avec leur aumônier M. l'abbé Servais et d'autres personnes de Neffe.

Un major assez correct nous fait tous avancer jusqu'à la ferme Piette et là installe les femmes dans la grange, tandis que les hommes sont gardés dans une chambre délabrée du rez-de-chaussée, car cette ferme avait déjà beaucoup souffert lors du bombardement du 15 août. Le major remet à l'aumônier des Dominicaines un écrit déclarant que nous sommes des gens inoffensifs et que l'on ne doit pas nous molester. Peu de temps après, arrivent l'abbé Poty et l'avocat Poncelet qui, sortis du Collège de Bellevue peu après le premier groupe, avaient pris la direction de Weillen pour échapper à l'incendie et à la fusillade et avaient été, eux aussi, faits prisonniers en cours de route. A part l'une ou l'autre alerte, la nuit se passe sans incident notable.

Le lundi matin, M. l'abbé Hames, professeur d'allemand au collège, se rend en parlementaire auprès d'un état-major installé dans un champ non loin de la ferme pour obtenir quelque adoucissement à notre sort, notamment des vivres. Il est autorisé à aller quérir avec Charlot une vache que celui-ci a laissée dans son étable.

Vers 11 heures, on nous fait savoir que nous pouvons quitter la ferme et que nous avons à nous rendre à Leffe, chez les Pères Prémontrés, où nous serons en sécurité. Ne soupçonnant nullement ce qu'il y avait de perfide dans cet avis donné, paraît-il, dans notre intérêt, notre groupe, qui se composait de soixante-dix personnes environ, se met en route escorté par un soldat jusqu'au château des Roches. Là, nous sommes abandonnés à nous-mêmes, et nous descendons vers

(1) Le Principal du Collège avec les abbés Hames, Poty et Gaspard et une dizaine de religieuses était resté à l'abri dans l'arrière-cuisine du Collège de Bellevue jusque vers 17 heures. A ce moment un premier obus, puis un second viennent éclater près d'eux, renversant tout un pan de mur. Ils ont bien vite fait de descendre dans les caves, mais, à peine s'y trouvent-ils, qu'un gros obus éclate à l'entrée du soupirail et, par l'ouverture béante, on aperçoit de grandes flammes sortir des chambres du bâtiment central. Il n'y a pas à hésiter : il faut fuir. Et, tandis que presque tous s'engagent dans le bois du Collège, MM. Poty et Gaspard et quelques religieuses prennent un autre chemin. M. Poty rejoindra un peu plus tard les premiers; quant à l'abbé Gaspard, il devait être fusillé le 25 août à Surice.

Bouvignes. Dans un fossé, nous voyons le cadavre d'une femme, à demi caché sous une valise ouverte : c'était, je l'appris plus tard, la servante de M. Wilmart, tuée en fuyant.

Arrivés dans la vallée, nous nous dirigeons vers le pont de bateaux construit en amont de l'écluse, mais là nous sommes arrêtés par le passage d'une armée en marche qui défile en bon ordre. Après une demi-heure d'attente, un vide s'étant produit entre deux colonnes, nous en profitons pour nous faufiler lentement sur le pont et par là gagner l'autre rive.

Sur le « pâtis de Leffe », c'est un enchevêtrement indescriptible d'armes de toutes sortes dans lequel nous passons difficilement, et à grand-peine nous atteignons l'abbaye des Prémontrés qui devait être pour nous, nous le pensions du moins, le port du salut.

La cour intérieure est toute remplie de civils à l'air consterné et affolé : on commence à entendre parler de gens fusillés, de condamnations à mort, etc.; mais l'angoisse est à son comble, lorsqu'un officier vient, d'une voix brutale, ordonner aux hommes de se ranger à part. Les femmes supplient en vain en faveur de leurs maris; la mienne, notamment, demande à l'un de ces officiers ce qu'on va faire de nous. Il lui est répondu qu'elle n'a pas à s'inquiéter de cela, et, sans nous donner le temps d'embrasser nos femmes et nos enfants, sous bonne escorte on nous entraîne à l'école régimentaire. On m'introduit avec les prêtres et les civils de notre groupe dans une salle où se trouvent déjà les Pères Prémontrés, les Frères des Écoles Chrétiennes, M. van Ryckevorsel, et quelques détenus de droit commun de la prison de Dinant. M. van Ryckevorsel qui, en sa qualité de Hollandais, a obtenu sa libération et celle de sa famille, me promet de travailler activement à la nôtre. Il fut pour beaucoup, je crois, dans certains soulagements apportés à notre captivité pendant les jours qui suivirent et, enfin, le jeudi suivant, il vint nous annoncer que nous étions libres. Tous ne l'étaient malheureusement pas et, pour les religieux et pour les prêtres, commençait une nouvelle période de tribulations.

§ 3. — *La commune de Bouvignes.*

Bouvignes est une commune distincte de celle de Dinant, et à ce titre ne devrait pas entrer dans le cadre de ce présent volume; mais son histoire est si intimement liée à celle de la ville mosane pendant les journées tragiques d'août 1914, qu'on ne peut logiquement séparer les deux localités, unies dans un commun malheur.

Comme Dinant, Bouvignes est assise sur les deux rives de la Meuse, mais de façon très inégale : tandis que le gros de la commune établi sur la rive gauche comprend 900 habitants, Devant-Bouvignes, qui est le prolongement du faubourg de Leffe, sur la rive droite, n'en compte que 250 environ. Nous avons déjà eu l'occasion, en racontant les massacres de Leffe, de parler de cette partie de la commune; il n'y a donc pas lieu d'y revenir ici.

L'histoire de Bouvignes même est contenue dans le très intéressant récit que nous a donné M. Ludovic Amand, bourgmestre de la commune, et auquel nous joignons un rapport de M. l'avocat Georges Wilmart.

Pour l'intelligence du récit, que le lecteur se rappelle que Bouvignes se rattache à Dinant par le quartier Saint-Médard : le passage à niveau de la ligne du chemin de fer Givet-Namur forme la limite entre les deux communes. La grand'route qui longe la montagne, laisse à droite des maisons ou des villas entourées de jardins, le chemin de fer et la Meuse ; elle mène en quelques minutes au centre du bourg, qui, profitant d'un élargissement de la vallée, s'est groupé autour de l'église, au pied des ruines historiques de Crèveœur.

C'est le dimanche soir déjà, vers 18 heures, que les premières troupes allemandes, qui ont traversé la Meuse en face de l'école régimentaire de Leffe, font irruption dans Bouvignes. La rage de l'ennemi semble quelque peu apaisée et les sévices sont beaucoup moins nombreux et moins sanglants sur la rive gauche, à l'extrémité nord tout au moins.

N° 490.

Rapport de M. Ludovic Amand, bourgmestre de Bouvignes.

Dans le château (fig. 214, n° 45), les caves qui, du côté de la Meuse, sont au niveau du jardin ne pouvant nous protéger contre les obus ennemis, je me trouvais le 23 août, avec ma vieille mère infirme et tout mon personnel, chez M. le curé où nous avons rencontré la famille d'Evelette et d'autres voisins. Nous y passons toute la journée du dimanche dans la cave, entendant toujours gronder le canon, mais ne nous rendant nullement compte de l'issue de la bataille.

Vers 18 h. 30, une accalmie se prolongeant, je me rends dans le jardin de la cure et, de là, j'aperçois la maison de M. d'Evelette en flammes. Tandis que les soldats français s'enfuient, j'entends les Allemands sur la grand'route. Je me glisse jusqu'au château et j'y trouve l'ambulance remplie de blessés français. A la suite d'une alerte, je retourne précipitamment au presbytère. Je communique mes impressions à mes compagnons et tout le monde est d'avis qu'il faut se rendre aux Allemands pour arrêter l'incendie du village et éviter de plus grands malheurs. En vue de toute éventualité, nous prions M. le curé d'entendre notre confession et nous sortons. Je marche en tête accompagné de M^{lle} Michel, d'origine allemande, ancienne gouvernante, et qui, en l'occurrence, pourra nous rendre service. Je vois l'hospice en feu et, m'autorisant de ma qualité de bourgmestre, je crie dans la rue pour inviter les voisins à venir éteindre l'incendie. Peine perdue : tout le monde a fui, le village est désert. Sur ces entrefaites, j'aperçois des soldats allemands, porteurs de bidons à pétrole, activer le feu. Ceux-ci me voient aussi et, abandonnant leur œuvre incendiaire, ils se retournent vers nous, nous entourent et nous obligent à lever les bras. Tandis que quelques-uns nous gardent, d'autres s'apprêtent à

incendier la maison située en face du presbytère et occupée par Victor Renard. Je proteste énergiquement et je finis par obtenir gain de cause : les soldats renoncent à leur entreprise. Ils visitent tout le presbytère, mais ne mettent pas le pied au château.

Un officier nous dit alors : « Je vais vous conduire sous la sauvegarde de l'Allemagne », et il nous fait descendre la ruelle qui se trouve entre le jardin de M. le curé et notre propriété. Nous y heurtons le cadavre d'un soldat français. Ma pauvre mère souffrait d'une phlébite ; instruit de son état, un officier lui permet de rester, mais un soldat ne l'entend pas ainsi et l'oblige à nous suivre. Finalement, elle obtient l'autorisation de retourner chez elle.

Arrivés sur la grand'route, nous voyons toutes les maisons en feu : d'Evelette, Bouchat, Pimpurniaux, Wilmart, Rodrigue, etc. On nous conduit chez M^{me} Ponczet, un peu au delà du passage à niveau, où nous retrouvons d'autres civils de Dinant et de Bouvignes, prisonniers comme nous.

Le lundi matin, le colonel nous réunit tous et nous dit : « Je croyais trouver en Belgique un peuple ami. Au lieu de cela, nous trouvons un peuple de bandits. Les civils ont tiré sur nous. Allez voir dans les rues de Leffe la vengeance allemande : il y a plus de cent cinquante cadavres de civils. »

L'après-midi, le bruit se répand qu'on va bombarder la maison. Nous la quittons spontanément. Ce n'était qu'une fausse alerte provoquée par les soldats pour pouvoir piller à leur aise nos vivres. Je rentre chez moi et je vois la commune envahie par les Allemands qui fouillent partout à la recherche de soldats français. Ils font, en effet, plusieurs prisonniers.

Ce même jour, les Allemands enlèvent les fusils et autres armes déposées par mon ordre à la maison communale. Aucun bon ne me fut remis à cette occasion.

Le mardi, à midi, un capitaine accompagné de deux soldats me mande : « Monsieur le Bourgmestre, dit-il, on a tiré dans votre commune, vous êtes responsable, vous serez fusillé ». Immédiatement, les soldats m'empoignent et me conduisent contre le mur de la propriété de M. d'Evelette. Après deux ou trois heures, on me dirige vers la ferme de Meez. Là, nouvelle attente ; enfin, des officiers à cheval se présentent et l'un d'eux me dit : « Nous avons fait une enquête, et il en résulte que l'on n'a pas tiré de cette commune, en conséquence vous êtes libre ».

Le lendemain, je dois organiser une équipe de fossoyeurs pour enterrer les soldats tombés sur le territoire de la commune : vingt français et trois allemands (1).

L'ambulance établie au château, qui avait hébergé le 15 août une cinquantaine de blessés français des 148^e et 33^e R. I. qu'on fit bientôt évacuer plus à l'arrière, en soigna tout autant après la bataille du 23 août. Ils appartenaient cette fois aux 273^e et 310^e R. I. Parmi eux se trouvaient le commandant Stael du 273^e, le capitaine Bailly du 310^e et le lieutenant Reubrez du 273^e. Lorsque, le lundi, un officier supérieur allemand vint visiter l'ambulance, il félicita le commandant français de sa vaillante conduite, et, en gage d'admiration, lui permit de garder son épée. Un médecin français et, après le 23, un médecin allemand furent attachés à l'ambulance. On eut

(1) Après le 15 août, on avait déjà enterré dix soldats français.

à déplorer parmi les blessés quatre décès. Le 6 septembre, l'ambulance fut évacuée pour une destination inconnue.

Je n'ai pas à redire ici ce que j'ai déjà raconté (p. 95 et ss.) de la section de ma commune appelée « *Devant-Bouvignes* » qui se trouve sur la rive droite de la Meuse et où les Allemands incendièrent systématiquement 21 maisons et fusillèrent 21 habitants. La joie du triomphe semble avoir quelque peu calmé les instincts sanguinaires de l'ennemi et, lorsqu'il eut traversé l'obstacle devant lequel depuis huit jours les Français le tenaient en échec, il ne fut plus aussi assoiffé de sang et carnage. Dans la partie de la commune de Bouvignes établie sur la rive gauche, il y eut en tout quatre tués. Déjà le 15 août, pendant la bataille, Narcisse Pirson, facteur des postes, avait été atteint mortellement près du passage à niveau en rentrant chez lui. Omer Gillet (fig. 88) quitta sa maison le 23 août, au soir, et en rue reçut une balle qui l'étendit raide mort. Ce même jour, Henriette Vandeputte, servante chez les Wilmart, accompagnant ses maîtres dans leur fuite, reçut un coup de feu à bout portant. Enfin, le lundi 24 août, on trouva Léon Dure la jambe cassée, étendu mort sur la grand'-route en face de la maison d'Emile Bouchat. On ignore les circonstances de sa mort.

En cette même fatale journée du 23 août, un habitant de Bouvignes, le petit Fernand Beaussart, âgé de 9 ans, qui avait fui avec sa mère pour se réfugier à Hastière-par-delà, y trouva la mort, tandis que sa mère y fut blessée à la joue.

Ainsi le nécrologe de la commune eut à inscrire en tout vingt-six victimes de la barbarie allemande. Les dégâts matériels furent également très considérables. Outre les vingt et une maisons systématiquement incendiées à *Devant-Bouvignes*, il y en eut quatorze détruites à Bouvignes même. Le château de Meez, appartenant à M. Camille Blondiaux, et celui des Roches à M. Maurice Beernaerts avaient déjà été atteints par les obus le 15 août. Le 23, dix autres immeubles furent également incendiés par des obus au cours du combat. Le soir, les Allemands qui avaient traversé la Meuse mirent le feu à l'Hospice du bureau de bienfaisance et à la maison de Louis Marlier. Ils s'apprêtaient à continuer leur œuvre incendiaire, lorsque d'énergiques protestations leur firent renoncer à leur dessein. Donc, il y eut en tout sur la commune trente-cinq maisons incendiées.

A ces destructions complètes il faut encore ajouter les dégâts partiels. Ainsi l'église paroissiale, œuvre d'art du XIII^e siècle et classée comme monument public, fut atteinte par de nombreux obus. Les dégâts en sont évalués par les architectes Lebrun de Namur et Pequet de Dinant à plus de 100.000 francs, prix d'avant-guerre. L'estimation en a été faite en 1919 à 247.000 francs. Le château, bien qu'ayant arboré le drapeau de la Croix-Rouge, fut déjà copieusement bombardé le 15 août. Il le fut encore davantage le 23, vingt-cinq obus environ tombèrent sur lui. Tout le toit fut pour ainsi dire enlevé, et les blessés durent se blottir dans les écuries et le garage, plus à l'abri des projectiles (1).

(1) Le *Rapport de combat* de l'Etat-Major de la 64^e brigade d'infanterie dit que le 23 août « vers 1 h. 45 de l'après-midi, un détachement d'artillerie lourde ouvrit le feu (à Leffe) avec un résultat manifeste sur les maisons de Bouvignes occupées par l'ennemi ». (Annexe 22). Dans son « journal », un officier saxon de la 8^e compagnie du 178^e va jusqu'à dire ceci : « Le clou de la journée ç'a été deux obusiers de 15 cm., du 19^e d'artillerie à pied qui, en vingt coups environ, ont bombardé de fond en comble la localité de Bouvignes. » (*Carnets de route de combattants allemands*, publiés par J. DE DAMPIERRE, p. 21.)

Dans le *Livre Blanc allemand* (Annexe 83) le nommé Martin Lemke, lieutenant de réserve de la 6^e compagnie du régiment 103, commandant local de Bouvignes du 24 au 26 août, raconte une histoire invraisemblable de francs-tireurs qui se serait passée dans la commune de Bouvignes sous son commandement. Il y met ma personne en cause et affirme que le Bourgmestre lui-même, à qui il raconta ce qui s'était passé, parla d'une façon indignée contre les francs-tireurs.

En effet, le 26 août, je fus mis en rapport avec le commandant local Lemke qui se montra correct à mon égard. Mais je n'ai aucun souvenir que cet officier m'ait entretenu d'exploits de francs-tireurs. J'affirme, au contraire, sur mon honneur, que pas un habitant de ma commune ne s'est rendu coupable d'un acte d'hostilité quelconque à l'égard des troupes allemandes (1).

N^o 491.

Rapport de M. l'avocat Georges Wilmart.

J'habitais une villa située sur la route de Namur à Dinant, sise sur la commune de Bouvignes, au lieu dit *Bouyet* (fig. 214, n^o 39). Je m'y trouvais, le 23 août 1914, avec ma femme, mon fils Carl et mes deux servantes Henriette Vandeputte, de Aye, et Bertha Miécrot, de Halma.

Le bombardement de la rive gauche de la Meuse, commencé dès 6 heures du matin, progressa systématiquement et atteignit bientôt ma maison. Dès 9 heures, les Allemands lancèrent sur mon habitation des obus incendiaires, alors que pas un soldat français ou belge ne s'y trouvait caché. Bientôt, l'œuvre de destruction était accomplie et, dévoré par les flammes, l'immeuble s'écroulait.

De crainte d'être ensevelis sous les décombres, en voyant les progrès de l'incendie nous nous étions tous réfugiés chez une voisine, la veuve Pauline Baudart. Mais, bientôt, ce nouveau refuge devint aussi précaire que le premier et force nous fut de l'abandonner. On décida d'aller se cacher derrière un mur de la propriété de M. Beernaerts située en face de la nôtre. Pour nous y rendre, il fallait traverser la grand'route sur un passage à découvert de cent mètres environ. Les Allemands qui, des hauteurs de la rive droite, suivaient facilement tous nos mouvements, dirigèrent sur nous un feu nourri, mais sans nous atteindre.

Pendant toute l'après-midi, nous assistâmes ainsi au spectacle effrayant et douloureux de l'incendie de Dinant, tandis que le canon grondait.

Vers 17 h. 30, un soldat français vint tomber près de nous, gravement blessé. C'est à peu près vers cette heure, que les premières troupes allemandes traversèrent la Meuse au-dessus de l'écluse de Bouvignes, se dirigeant à la poursuite des soldats français (2). L'ennemi s'avança bientôt vers la place que nous occupions et, arrivé à 40 mètres de nous, un sergent saxon du 103^e de Dresde, qui accompagnait un peloton d'infanterie, saisit le fusil d'un de ses hommes et sans aucun motif, alors que ma femme implorait en allemand sa pitié, fit feu sur nous. La première victime fut Henriette Vandeputte (21 ans) (fig. 80) qui reçut une balle à la tête et fut tuée sur

(1) Voir la réponse de l'Evêque de Namur au *Livre Blanc* dans *Mgr Heylen*, par Jansen, p. 239 et *Le sac de Dinant* de M. Tschoffen, pp. 201-203.

(2) Il s'agit probablement des chasseurs de Marbourg qui, les premiers, avaient traversé la Meuse sur des pontons. (Voir J. DE DAMPIERRE, o. c. p. 23.)

le coup. Mon fils Carl eut le poumon droit traversé de part en part. La seconde servante, Bertha Miécrot, reçut une balle dans la main gauche. Quant à moi, je fus atteint de trois balles, dont l'une me brisa l'avant-bras droit, la seconde me traversa le buste sous l'épaule et la troisième m'entra dans le ventre du côté gauche pour ressortir en séton près de l'épaule, à raison de ma position couchée par terre. Ma femme seule, sans qu'on puisse expliquer comment, était indemne. A force de supplications, elle parvint à faire arrêter le feu.

Lorsque le calme parut quelque peu rétabli, mon épouse en profita pour aller chercher du secours chez M^{me} Poncelet, au-delà du passage à niveau du chemin de fer de Bouvignes à Dinant. Arrivée au dit passage, elle fut saisie par des soldats et placée avec d'autres civils contre le mur pour y être fusillée. Mais, cette fois encore, grâce à sa connaissance de la langue allemande, elle eut la vie sauve et obtint la même faveur pour ses compagnons d'infortune; avec ceux-ci elle fut retenue prisonnière chez M^{me} Poncelet.

Ne voyant pas arriver les secours attendus, avec mon fils et Bertha Miécrot, je me traînai comme je pus jusque chez M^{me} Poncelet, confiant à la servante une valise contenant des papiers domestiques et tous les bijoux de la famille. Arrivés au passage à niveau du chemin de fer, nous sommes arrêtés et les soldats arrachent la valise à la servante. Sur une plainte portée par ma femme en main d'un officier allemand, une enquête fut ouverte, et la valise fut retrouvée plusieurs mois plus tard dans le Luxembourg, mais sans bijoux (bien-entendu); les papiers domestiques seuls s'y trouvaient encore intacts.

Bientôt d'autres prisonniers vinrent nous rejoindre chez M^{me} Poncelet et, vers le soir, nous y étions au nombre de 80 environ, sous la garde de soldats allemands. Le lendemain, mon fils et moi, tous les deux blessés, nous étions étendus sur des matelas de fortune, lorsque les soldats nous disent de nous en aller en toute hâte, parce qu'on va bombarder la maison. Nous n'avons même pas le temps de nous habiller, et, en costume très sommaire, nous nous dirigeons vers Bouvignes. Avec les miens, je me rendis à la Croix-Rouge établie au château de M. Amand.

CHAPITRE III

AU LENDEMAIN DES MASSACRES

Le soir du 23 août, l'État-Major de la III^e armée s'étant rendu au château de Taviet, informe les généraux-commandants qu'ils ont à se tenir prêts à poursuivre l'ennemi : le XII^e corps dans la direction de Philippeville, le XIX^e (24^e division) vers Romerée-Mariembourg.

Le lundi, à 2 h. 30, le général von Hausen publie l'ordre du jour pour l'armée. A peine est-il lancé que le major von Fouqué, officier d'état-major de von Bülow, vient annoncer que « bien que l'attaque de la II^e armée, le 23 août, ait, en général, été favorable, il était cependant ordonné d'une façon pressante (*dringend geboten*) en vue du nouvel assaut projeté pour le 24 août au point du jour, que la III^e armée ait à soutenir cet effort par un combat dans la direction est-ouest, de concert avec l'aile gauche de la II^e armée qui marcherait sur Mettet (1) ».

Le général von Hausen, dans ses *Mémoires*, ne cache pas sa déception et adresse des critiques assez amères au commandant de la II^e armée, qui, par son avance prématurée sur la Sambre, « avait créé une situation critique, notamment à la suite du succès remporté par l'ennemi sur le X^e corps ». Néanmoins, devant l'appel urgent de son voisin, von Hausen « bien à contre-cœur (*schweren Herzens*) se voit forcé d'abandonner son projet et de partir le 24 août de l'est à l'ouest, et non vers la direction sud-ouest ». En conséquence, à 5 h. 50 du matin, un nouvel ordre de marche est lancé, et, en attendant que les ponts de guerre soient achevés à Leffe et aux Rivages, les troupes se transportent sur la rive gauche au moyen de pontons et de radeaux et prennent la direction indiquée.

Mais lorsque, dans les premières heures de la matinée, les commu-

(1) von Hausen, o. c., p. 132.

nications d'aviateurs rapportent que les troupes françaises sont en retraite dans la direction sud-ouest, le commandant de la III^e armée reprend sans délai son plan primitif et abandonne la direction est-ouest demandée par von Bülow. Aussi, un troisième ordre du jour, devenu nécessaire, est-il publié à 9 h. 45. Sur ces entrefaites, les troupes de la 32^e division commencent à passer la Meuse sur le pont de Leffe achevé, et bientôt, vers midi, la 23^e division prend pied sur celui des Rivages. A 13 heures, von Hausen et son État-Major le traversent eux-mêmes pour suivre la direction de Onhaye. Peu de temps après, le 2^e régiment des pionniers construit un pont de bateaux un peu en amont du grand pont détruit.

Les événements militaires de la bataille de Dinant s'arrêtent ici. Quel sort fut réservé pendant le passage des troupes aux habitants de la ville détruite ? C'est ce qui nous reste à dire, pour terminer l'histoire du *Sac de Dinant*.

Les Allemands ont atteint leur but ; ils ont traversé la Meuse ; et cependant leurs instincts sanguinaires et destructeurs ne sont pas assouvis. Les meurtres et les incendies continuent : le lundi 24 août, et les jours suivants, plus de cinquante civils sont tués, et des quartiers entiers incendiés.

Beaucoup de ces événements ont été racontés dans les rapports précédents ; nous nous contenterons de les résumer ici pour donner au lecteur un tableau de la situation, que nous ferons suivre de quelques narrations particulièrement intéressantes.

Le lundi, pendant toute la journée, la chasse à l'homme continue dans le faubourg de Leffe. Un officier ne s'en cache pas et dit ingénûment aux Religieuses de la Doctrine Chrétienne, chez lesquelles il s'est arrêté, que l'ordre a été donné de tuer tous les hommes : « il ne restera que deux vieillards, ajoute-t-il, que nous avons jugés incapables de tenir un fusil ». A quelques hommes près, il ne disait que trop vrai.

Des patrouilles, accompagnées de chiens policiers, fouillent les moindres recoins et malheur à ceux qui sont découverts : pour les hommes, c'est la mort presque certaine ; pour les femmes et les enfants, l'emprisonnement. Nous avons relaté le meurtre de Désiré Grandjean dans les « Fonds », de quatre civils (1) près de la « Papeterie », de huit autres dans la cour des Sœurs.

Dans le quartier Saint-Pierre : Léon Libert et Floris Paquet trouvèrent la mort au lieu dit « Dry les Waines » ; Adèle Lenel, veuve de

(1) Victor Remacle, Antoine Mazy, Henri et Georges Zwollen.

Gaston Jacquet, nous dira plus loin (rapport n° 492) la fin de son mari et de quatre autres personnes, rue Saint-Pierre; quant à l'exécution d'Egide Schram, de sa femme et de son fils au « Pont d'Amour », nous avons déjà eu l'occasion de la raconter (rapport n° 437).

N'étant plus inquiétés désormais par les mitrailleuses françaises, les Allemands envahissent le quartier situé entre la Collégiale et le Palais de Justice. Ils parquent sur la Grand'Place tous les habitants qu'ils découvrent dans leurs maisons. Les civils réfugiés chez les Frères des Écoles chrétiennes fournissent un bon contingent de prisonniers, qui, M. le Doyen en tête, sont dirigés sur Leffe. Les hommes sont enfermés à l'école régimentaire; les femmes et les enfants à l'abbaye des Prémontrés. Après le départ des habitants, les maisons sont systématiquement pillées, livrées au vandalisme, puis incendiées. Une vieille personne, M^{lle} Héloïse Colin, âgée de 75 ans, qui habitait rue Grande, reste dans les flammes de sa maison. Quelques rares immeubles, l'Hôtel des Familles, par exemple, échappent aux flammes.

En lisant le récit de M^{lle} Nelly Laurent, que nous donnons plus loin (rapport n° 498), le lecteur se rendra compte que, circuler en rue ce lundi 24 août dans les environs de la Place d'Armes et de la Place de Meuse, était encore la plus grave des imprudences. Place de Meuse trois personnes furent tuées, une quatrième mortellement blessée. Des balles allemandes tirées de la route de Neffe abattirent rue des Fossés, M^{me} Jadot (78 ans), puis M^{me} Chabotier (fig. 78) (1) qui s'empressait pour la secourir.

Près du Rocher Bayard, le vieux Houbion, en quête de nourriture, est appréhendé par des soldats et tué sans autre forme de procès. Quelque temps après, c'est la veuve Hénenne et son fils René qui tombent sous les coups des assassins. Ledent, lui, est tué en voulant se sauver à la nage. Le lendemain, la fosse commune, creusée dans la propriété Bourdon, recevra deux nouvelles victimes : René Gaudinne et Charles Pinsmaille.

Les hauteurs de la rive droite virent encore se perpétrer plusieurs crimes après le 23 août. Le lundi, Joseph Gaudinne, Alphonse Martin et Henri Hauteclair sont tués à Herbuchenne. Le lendemain, un escapé du mur Tschoffen, Guillaume Charles, tombe sous une balle allemande. Enfin, le 26 probablement, Gustave Halloy est tué dans le « Bois du Baron ».

Anticipant sur l'ordre chronologique, nous avons déjà rapporté les

(1) M^{me} Chabotier avait perdu, la veille, trois fils et deux gendres.

événements survenus sur la rive gauche de la Meuse en cette même journée. Nous n'y reviendrons pas (1).

Le mardi, les Allemands rassemblent sur la Place de Meuse tous les habitants restés cachés dans le quartier Saint-Nicolas (2) et au Palais de Justice, et les conduisent à Leffe. L'encombrement des troupes est tel que l'accès de l'abbaye des Prémontrés devient presque impossible ; les femmes et les enfants sont, cette fois, enfermés dans l'église paroissiale, tandis que les hommes vont grossir le nombre des prisonniers civils détenus à l'école régimentaire. Le récit du Père Prieur de Leffe nous apprendra quel fut leur sort (rapport n° 501).

A l'autre extrémité de la ville, les habitants avaient été parqués dans le jardin Bourdon, où se trouvaient réunis les prisonniers des Rivages et de Neffe ; ils furent plus tard transférés à l'église Saint-Paul. Les quelques personnes restées au quartier Saint-Médard furent gardées à vue dans des maisons particulières.

Toutes ces précautions sont prises, paraît-il, « et pour la sécurité des troupes et pour le bien des civils eux-mêmes ! » Mais à voir la conduite des soldats allemands dans la ville ainsi dépeuplée, on peut se demander si d'autres motifs n'ont pas inspiré ces mesures. En effet, le 23 août et les jours qui suivent, la soldatesque se livre au pillage des maisons non incendiées et des camions automobiles emportent « le butin de guerre ! » C'est ainsi qu'on voit partir du vin en quantité, des pianos, des machines à coudre, des meubles, des tableaux et autres objets de valeur. Nous n'insistons pas davantage et nous ne nous attarderons pas à relever tous les articles de la *Convention de La Haye* qui furent ainsi violés. Nous laissons au lecteur et à l'histoire le soin de juger de pareils procédés, qui pâlisent cependant devant le meurtre de près de sept cents paisibles citoyens et la destruction de toute une ville.

Le mercredi, un étranger, Emile Eugène, de Fosses, est tué sur la route de Neffe par les troupes qui passent ; on n'a jamais su pourquoi (3).

(1) Deux victimes à Neffe : Victorine Delimoy et Louis Vinstock ; quatre à Saint-Médard : Victor Lenoir et sa femme Marie Laurent, Arthur Demillier et Calixte Didion ; enfin, une à Bouvignes : Léon Dure.

(2) C'est ainsi que Mélanie D'heur, épouse de Jules Houbion, dut abandonner son mari infirme qu'elle retrouva mort deux jours après chez les Sœurs de Charité.

(3) M. Legrand, substitut du procureur du Roi, fut témoin de son exécution. « Je me trouvais Place de Meuse, raconte-t-il, avec le docteur Gathy, de Ciney, lorsque nous vîmes tout à coup, parmi les troupes qui passaient sur l'autre rive, à Neffe, un mouvement anormal. On descendit quelqu'un d'un caisson et on le colla contre le mur de la cave de Mouchenne, (propriété de M. Delimoy), puis on tira sur lui. Un de mes voisins vit même un soldat de la Croix-Rouge achever la victime. A ce moment, mon impression était que les Allemands avaient exécuté un soldat indiscipliné. Bien longtemps après seulement, j'appris que j'avais assisté au meurtre d'un civil belge. »

Le même jour, à Leffe, les Allemands exécutent quatre prisonniers qu'ils prétendent avoir surpris détroussant les cadavres. Ce fut la seule condamnation précédée d'un semblant de jugement ! (1)

Ce que furent ces journées de détention pour tous ces malheureux que les angoisses et la faim tourmentaient, nous renonçons à le décrire. Pour les hommes surtout, enfermés à l'école régimentaire, ce fut un supplice continuel ; à tout instant ils croyaient leur dernier moment venu, et plusieurs en arrivèrent à un tel état d'épuisement physique et moral, qu'ils souhaitaient la mort.

Les femmes, qui se trouvaient à l'abbaye des Prémontrés et à l'église de Leffe, reçurent dès le mercredi l'autorisation de circuler en ville. Beaucoup n'en usèrent pas, soit par crainte de nouvelles rigueurs, soit parce qu'elles n'avaient plus de gîte.

Enfin, le jeudi 27 août, vers 11 heures, les hommes eux-mêmes furent remis en liberté et on leur délivra un certificat attestant qu'ils n'étaient pas « suspects ». Toutefois exception fut faite pour la plupart des prêtres et des religieux : le vendredi matin, au nombre de 33, ils durent se joindre au cortège des prisonniers de Spontin, de Dorinne et d'Yvoir, et commencèrent un pénible exode qui, pour eux, se termina à Marche : ils y restèrent internés chez les Pères Carmes jusqu'à la fin de septembre. Le martyre de deux Prémontrés dans l'église de Leignon fait l'objet d'un rapport à part (n° 502), car il montre jusqu'où peuvent s'abaisser des officiers de l'armée allemande.

Les prisonniers enfermés à l'église Saint-Paul furent retenus plus longtemps encore ; quelques-uns virent les portes s'ouvrir devant eux le samedi, mais la plupart ne purent sortir qu'au début de la semaine suivante.

Et, dès lors, fut inauguré pour la ville de Dinant le régime de l'*occupation allemande*. Le colonel Beeger (fig. 193) est nommé commandant de la place et fixe sa résidence dans la propriété de M. Georges Henry, quai de Meuse (fig. 212, n° 9). Le colonel von Skopnik (fig. 194) est désigné aux fonctions de Kreischef et s'établit dans l'hôtel du notaire Ravelli, en face de la gare. En l'absence du bourgmestre, M. Defoin, retenu prisonnier à Cassel, M. Bribosia, premier échevin, en exerce les fonctions.

(1) Le vendredi on retrouva le cadavre d'Hermance Pécasse, épouse Goard (rapport 496), mais on ne sait au juste quel jour elle fut tuée.

I. — *Les dernières tueries dans le quartier Saint-Pierre.*

Nous ne pouvons, évidemment, suivre toutes les personnes qui cherchent leur salut dans la fuite ; il sera intéressant néanmoins de raconter ce qui advint, le lundi 24 août, à un groupe de civils qui, pendant toute la journée du dimanche, s'étaient cachés dans les terrasses au-dessus de l'église Saint-Pierre.

Rapport d'Adèle Lenel, veuve de Gaston Jacquet.

N° 492.

Le dimanche, quelques voisins étaient venus se réfugier chez nous (1), mais, en voyant le feu se propager, nous ne nous sommes plus crus en sûreté dans notre maison, et, en passant par celle de la veuve Lemineur, nous nous sommes cachés chez Désiré Coupienne, dans les souterrains de la montagne (2). Nous y sommes restés à plus de soixante jusqu'au lundi sans boire ni manger.

De grand matin, un premier groupe composé de plusieurs membres de la famille Gonze descend en quête de nourriture. L'église Saint-Pierre brûle et la veuve Bodart recueille dans son tablier un crucifix atteint par les flammes. M^{me} Lemineur-Gonze m'a raconté que, lorsque le groupe fit son apparition dans la rue, les Allemands lui ont envoyé plusieurs balles, qui n'ont heureusement touché personne. Tout ce groupe a été constitué prisonnier et conduit à Leffe.

Un peu plus tard, un second groupe descend sans encombre et se rend chez Trinteler, une des rares maisons non brûlées, pour y prendre des vivres ; le retour s'effectue sans incident.

Enfin, un troisième groupe s'aventure également dans la rue : Camille Fivet et sa femme Marie-Louise Delaire, Henri Aury, ses frères Georges et Albert, son beau-frère Auguste Laforêt, Emile Lamour, Léon Finse, mon mari Gaston Jacquet, et d'autres encore peut-être dont les noms m'échappent à présent. Quelques instants suffisent pour se munir de vivres, et l'on se retrouve pour regagner la montagne, lorsque deux soldats allemands surgissent à l'improviste par la rue des Orfèvres et déchargent leur fusil à bout portant. Emile Lamour est tué ; Georges Aury est blessé à la figure ; Albert Aury a la casquette trouée et une balle a traversé le paletot d'Auguste Laforêt. Les soldats poursuivent dans les maisons ceux qui s'y réfugient pour échapper aux balles meurtrières, et c'est ainsi que sont encore tués Camille Fivet et sa femme, ainsi que mon mari Gaston Jacquet. Les autres parviennent à nous rejoindre.

L'après-midi, les Allemands sont venus crier du haut des remparts qu'il fallait se rendre. Plus morts que vifs, nous nous montrons et nous descendons dans la rue Saint-Pierre où nous sommes constitués prisonniers. Les hommes sont conduits à l'école régimentaire et les femmes sont dirigées vers l'abbaye des Prémontrés.

(1) Rue Saint-Pierre.

(2) La narratrice entend par là des espèces de caves qui sont situées dans les terrasses au-dessus de la rue Saint-Pierre.

Lorsque le père Hubin, âgé de 77 ans, nous vit tous partir, il ne voulut pas se rendre aux Allemands. Il donna son argent à sa fille en lui disant : « Je suis trop vieux, je reste ici, j'aime autant qu'on me tue ». Qu'advint-il de lui ? On l'ignore. On retrouva son cadavre quelques jours après rue Saint-Pierre et, sur l'ordre des Allemands, il fut brûlé avec ceux d'Emile Lamour et de mon mari.

En vue d'établir le décès d'Emile Hubin, dont il vient d'être question, le tribunal de première instance de Dinant a fait comparaître, à l'audience du 22 avril 1915, le nommé Raiwet Paul, ardoisier, qui, sous la foi du serment, a déclaré ce qui suit :

N° 493.

Trois cadavres se trouvaient sur le trottoir de la maison Lamour, à peu près en face de l'église Saint-Pierre. C'étaient ceux d'Emile Lamour, de Gaston Jacquet et d'un troisième que je n'ai pas reconnu : un homme de petite taille, coiffé d'une casquette plate, habillé d'un pantalon en velours et d'un gilet à manches ; c'était certainement un vieillard, et un de mes camarades, Célestin Coclet, m'a dit que c'était Emile Hubin, mais moi, je ne puis l'affirmer.

Sur l'ordre des Allemands, alors que nous étions prisonniers à la caserne de Leffe, nous avons transporté ces trois cadavres au moyen d'une échelle dans la rue des Orfèvres, près de chez Barré. Nous avons ramassé du bois dans les maisons avoisinantes et nous en avons fait un tas sur lequel nous avons placé les cadavres que nous avons encore recouverts de bois, ensuite nous avons versé du goudron, et, toujours sur l'ordre des Allemands, l'un de nous a mis le feu au tas, comme on avait fait un peu auparavant avec des vaches mortes.

Célestin Coclet ajoute :

N° 494.

Parmi les trois cadavres que nous avons enlevés, rue Saint-Pierre, se trouvait sans aucun doute celui d'Emile Hubin que je connaissais fort bien. Je ne sais quel jour il a été tué. En ce qui concerne l'incinération des trois cadavres, je ne puis que confirmer entièrement la déposition de Raiwet Paul dont il vient de m'être donné lecture.

II. — *De la Collégiale au Palais de Justice.*

Rares furent les Allemands qui, venant du quartier Saint-Nicolas, se risquèrent, le dimanche 23 août, au delà de la rue du Palais de Justice. Quant à se rendre dans ce quartier par le nord en traversant la Grand'Place, il n'y fallait pas songer, les mitrailleuses françaises faisant bonne garde jusqu'à la destruction du pont, c'est-à-dire jusqu'à la tombée du jour. La plupart des habitants de ce quartier se réfugièrent chez les Frères des Ecoles chrétiennes, chez les Sœurs de Notre-Dame et au Palais de Justice. Les rapports qui suivent racontent dans quelles



(Photo Pirot.)

Fig. 191.

Les attachés militaires aux grandes manœuvres de 1913.
(Vue prise dans la cour de l'Hôtel des Postes à Dinant.)



(Photo Degraa.)

Fig. 192. — Les attachés militaires allemand et italien aux grandes manœuvres de 1913 à Dinant, étudiant le passage de la Meuse, en face du pont construit par les troupes.



(Photo Pirot.)

Fig. 193. — Le colonel Beeger, commandant militaire de Dinant, avec son état-major.

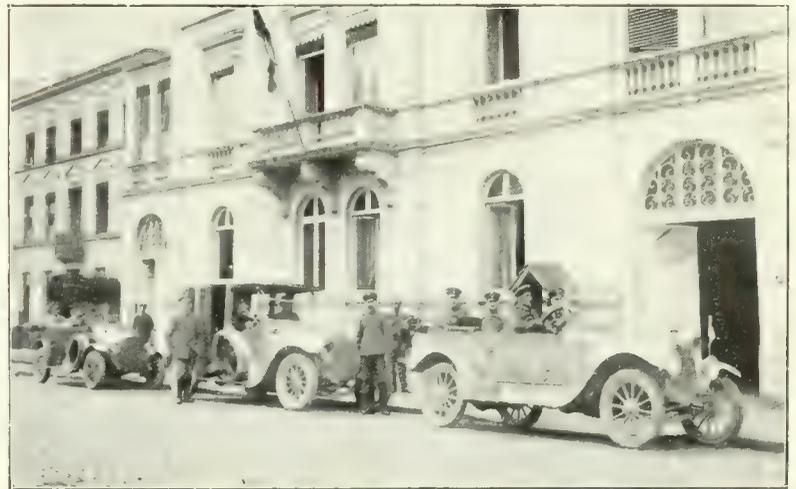


Fig. 194. — Le colonel von Skopnik, commandant civil de Dinant.



Fig. 195. — Le colonel Beeger, se faisant photographier devant les ruines de Dinant.



Fig. 196. — Officiers allemands photographiés dans la propriété de M. Georges Henry, servant de résidence au colonel Beeger.



La Nécrologie civile Dinantaise

du 23-24 AOUT 1914.

Liste A des Exhumations - Fin Septembre.

NUMÉROS D'ORDRE DES PLAQUES	NOM & PRÉNOMS	AGE	PROFESSION
1	Lenel Aug.	21 ans	couffeur
2	Fécherolle Henri	41 ans	zingueur
3	Charlier Théodule	48 ans	vitrifier
4	Baudum Edouard	43 ans	employé
5	Corbiau Paul	61 ans	rentier
6	Dandais Gust.	44 ans	ouv. brasseur
7	Fievez Baudart Aug.	59 ans	peintre
8	Hubert-Sorée Oct.	36 ans	ag. de police
9	Jassogne Léon	25 ans	manœuvre
10	Boullie Ami.	36 ans	manœuvre
11	M ^{me} Stevaux	85 ans	rentière
12	Binamé Dor Ed.	37 ans	cimentier
13	Pothuzy Jh. de Falmignoul	39 ans	o. brasseur
14	Coupienne Henri	43 ans	rattacheur
15	Patiny J.-B.	19 ans	camionneur
16	Firmin Alexis	17 ans	camionneur
17	Vérenne Arth.	41 ans	tailleur
18	Lemaire-Mahieu Jean	18 ans	tisseur
19	Chabotter Jules	27 ans	couvreur
20	Mossiat Fred.	28 ans	plumonnier
21	Chabotter Jos	26 ans	comptable
22	Lemaire Fr.	ans	boucher
23	Fivet-Smeets Aug.	ans	serrurier
24	Paronx Alf.	ans	negasnier
25	Lemineur Bony Jules	68 ans	leuaguer
26	Dusy Julien	48 ans	matchassier
27	Adnet Ferdinand	55 ans	journalier
28	Pirot Jh	26 ans	employé
29	Jaumot Alexandre	20 ans	tailleur
30	Vérenne Georges	ans	
31	Georges-Somme Aug.	39 ans	
32			

VILLE DE DINANT

PAR ORDRE DE L'AUTORITÉ MILITAIRE :

Il est prescrit de remettre IMMEDIATEMENT à l'Hôtel de Ville (Palais de Justice) les listes A " La Nécrologie civile Dinantaise " qui sont en possession des habitants. Il ne peut être toléré aucune exception.

A Dinant, le 10 Octobre 1914

Le Bourgmestre H. F. BRIBOSIAV.

VILLE DE DINANT

Il est rappelé aux intéressés détenteurs des listes d'exhumés (Serie A) que celles-ci doivent rentrer SANS AUCUN DELAI à l'Hôtel de Ville.

Des mesures rigoureuses pourraient être prises contre ceux qui n'obtempèrent pas à cet ordre formel de l'AUTORITÉ ALLEMANDE.

A Dinant, le 9. Octobre 1914

Le Bourgmestre H. F. BRIBOSIAV.

Fig. 198. — La défense formelle de posséder La Nécrologie civile Dinantaise est portée à la connaissance du public.



Fig. 199. — Nouvelle défense de détenir la liste des exhumations.



Fig. 200. — Exhumations derrière la prison, à Dinant.

Fig. 201. — Mise en bière des victimes exhumées dans le jardin Servais, à Leffe.

circonstances, les uns, le lundi, les autres, le mardi, furent faits prisonniers et conduits à Leffe.

N° 495.

*Rapport du Frère Martin, Directeur de la maison Saint-Perpète,
des Frères des Écoles chrétiennes.*

Dès le samedi soir, 22 août, une centaine de personnes vinrent chercher asile dans l'établissement des Frères (fig. 212, n° 34) et nous mêmes volontiers à leur disposition tous les locaux et même les provisions de bouche.

Le dimanche matin, la communauté se rendit à la messe dite chez les Sœurs de Notre-Dame par l'abbé Gérard. Vers 13 heures, nous vîmes les premières lueurs de l'incendie un peu partout : l'Hôtel des Postes, le Collège de Bellevue, le Château de Bonsecours et enfin la Collégiale elle-même, étaient en flammes.

Vers 19 heures, arrivèrent une foule de femmes et d'enfants, qui firent irruption en criant et en se lamentant. Ils avaient presque tous assisté à la fusillade du mur Tschoffen. Nous avons quelqz peine à croire les récits atroces qu'ils nous en faisaient; sur leurs instances, on dressa une échelle contre le mur de la propriété de M. Dechamps, pour leur permettre par là de gagner les hauteurs.

Quant à nous, après avoir consommé les Saintes Espèces, nous restâmes blottis sous les arbres qui bordent le jardin. Bien nous en prit, car nous entendîmes bientôt une vive fusillade qui accueillait les fugitifs. Plusieurs devaient en être victimes, nous l'apprîmes plus tard. Peu de temps après, tout le monde rentra dans l'établissement.

Le lundi matin, nous ne fûmes pas encore inquiétés; mais, l'après-midi, vers 13 heures, des soldats vinrent nous prendre; nous stationnâmes quelque temps sur la Grand'Place et, de là, nous fûmes conduits à l'école régimentaire. Depuis lors, notre sort fut lié à celui des Prémontrés et, avec eux et d'autres ecclésiastiques, nous fûmes conduits à Marche où nous restâmes quelques semaines prisonniers chez les Pères Carmes.

N° 496.

Rapport de M. l'abbé Schiltz, curé-doyen de Dinant.

Le dimanche, 23 août, après l'unique messe célébrée dans la Collégiale, je congédie tout le monde, et la plupart des habitants du quartier se réfugient chez les Frères des Écoles chrétiennes, rue En-Rhée. Je rentre chez moi avec le vicaire Delacharlerie. Pendant toute la matinée, j'entends gronder le canon, mais je ne vois rien d'anormal. Vers 13 heures, un officier allemand, revolver au poing, s'avance jusqu'au pied de l'escalier du fort, puis s'en retourne. L'ennemi est donc en ville. Par mesure de prudence, avec le vicaire et la servante, je me réfugie dans la cave à charbon, sous la sacristie. C'est de là que, vers 16 heures, je vois le drapeau national qui est arboré au clocher de l'église, léché par les flammes. Nous nous hâtons de rentrer dans le presbytère; nous prenons à la hâte un matelas et un peu de linge et nous nous rendons dans une sorte de cave creusée dans la montagne. Voulant cependant mettre en sûreté le Saint-Sacrement, je redescends à l'église,

mais quand j'y entre la fumée m'aveugle tellement, que je n'aperçois même plus l'autel. Précipitamment je referme la porte.

Vers 18 heures, les Français font sauter le pont.

La nuit est relativement calme. A part quelques coups de feu, le silence est peu troublé, ce qui rend plus impressionnant encore le spectacle grandiose, mais combien triste, d'une ville en feu, car de notre abri nous voyons tout Dinant brûler !

Le lundi matin, je me rends à l'église où je constate avec bonheur que la voûte n'est pas tombée. Je m'empresse de mettre le Saint-Sacrement à la sacristie, et je referme soigneusement la porte de communication. Dans la matinée, je vois arriver par derrière l'église le vieux Hendrickx et Nicolas Schram (voir rapport n° 437). Ils racontent que les Allemands mettent le feu partout et tuent les hommes. Ce sont les premiers bruits de massacre qui me parviennent.

Après avoir pris quelque aliment vers midi, je me rends avec l'abbé Delacharlerie et ma servante à la maison des Vicaires, rue En-Rhée, sans rencontrer d'Allemands. Nous y trouvons beaucoup de monde, entre autres le président du tribunal, M. Virez, mais on nous dit que les deux vicaires se sont enfuis dans la montagne.

Commençant alors à connaître toute la vérité sur les massacres de la veille, et apprenant que les Allemands sont encore à la poursuite des hommes, je propose à M. Virez de rentrer chez moi. Nous allions mettre ce projet à exécution, lorsque nous entendons les soldats hurler et heurter à la porte à coups redoublés. Je vais leur ouvrir et je me trouve en face de deux énergumènes qui déclarent que tout le monde doit sortir. Notre groupe comprend environ vingt personnes. Les insultes ne manquent pas et les membres du clergé sont particulièrement visés. J'avais gardé mon chapeau sur la tête. J'entends un soldat dire à un de nos gardiens : « Flanque par terre son plat à barbe, à ce sale cochon ! » J'ai certainement entendu crier plus de trente fois : « Religions-Krieg, guerre de religion ».

Près du pont, nous sommes bientôt rejoints par d'autres civils, prisonniers comme nous. Pendant plus d'une heure, nous sommes là l'objet des moqueries, des injures de la part des soldats qui nous montrent le cadavre d'un des leurs en prétendant qu'il a été tué par des francs-tireurs. Chaque fois que de nouveaux arrivants se présentent, la scène recommence. Finalement, un soldat invective ses compagnons, leur disant qu'ils se comportent d'une façon indigne. Constatant ces bonnes dispositions, je lui demande en allemand ce qu'on a l'intention de faire de nous. « Il va passer beaucoup de troupes, me répond-il, et dans votre intérêt, comme dans le nôtre, on va vous enfermer. »

Soudain, je vois déboucher de la rue Grande trois officiers, à l'air sinistre, complètement ivres. Arrivés près de nous, ils nous font ranger quatre par quatre. J'étais en tête avec le vicaire, M. Virez et un autre encore. On nous fait descendre l'escalier près du pont, en nous obligeant à tenir les bras levés. Nous avons à peine fait deux cents mètres dans la direction de Leffe, au bord de l'eau, qu'on nous ordonne de rebrousser chemin. Les soldats nous placent sur l'escalier que nous venions à peine de quitter, en nous disant de regarder vers la Meuse. Tout à coup éclate derrière nous une vive fusillade ; nous entendons les balles siffler à nos oreilles et nous tombons les uns sur les autres. Chose curieuse, pas un cri ! N'étant

pas touché, je fais le mort. Finalement, n'entendant rien, je me soulève et je vois près de moi M. Virez cligner de l'œil. « Silence, dit-il, ne bougeons pas ! » Enfin, n'y tenant plus, je me lève et que vois-je ? Les soldats rire aux larmes ! Je dis alors à mes compagnons : « Relevez-vous tous, c'est une indigne comédie ». Je me retourne et j'aperçois au-dessus du fort des casques à pointe. C'étaient ces soldats qui, pour nous effrayer, avaient fait le coup de feu dans notre direction. Un officier a néanmoins le toupet de me dire : « Vous voyez bien qu'il y a encore des francs-tireurs là-haut ! »

Nous reprenons bientôt notre marche dans la direction de Leffe. On nous arrête au seuil de l'école régimentaire et on sépare les femmes et les enfants qu'on conduit à l'abbaye des Prémontrés. Quant à nous, on nous fait entrer dans la cour au fond de laquelle sont placées deux rangées de soldats. On nous met bien en face, à quelques mètres de distance, sur deux lignes. J'étais avec M. Virez au premier rang. Les soldats étaient armés de leurs fusils et je les regardais attentivement épiait tous leurs gestes, quand subitement je me sens tiré par derrière. Je me retourne, et je vois un Allemand qui me dit à l'oreille : « Que votre révérence se rassure, elle ne sera pas fusillée ; il y en a quatre qui seront fusillés, mais ils ne sont pas ici. Dites cela aux autres » (1).

Quelque temps après, on nous enferme dans des chambres à l'étage où nous recevons un verre d'eau. Nous étions à trente-neuf dans une salle qui pouvait tout au plus contenir dix personnes. C'est là que nous dûmes passer les longues journées du mardi et du mercredi, recevant deux fois en tout un peu de riz et de l'eau.

Le jeudi, 27 août, vers 11 heures du matin, on me fait passer dans un bureau où l'on me délivre un billet qui porte ces mots : « Relâché de l'étape de Leffe, non suspect ». Signé : *Schubert*.

L'après-midi de ce même jour, accompagné de l'abbé Delacharlerie, je me rends à l'église dont j'ouvre la porte, en ayant seul les clés. Je trouve tout sens dessus-dessous, les chandeliers enlevés, les troncs défoncés, etc. Intrigué, me demandant comment on était parvenu à pénétrer dans l'édifice, je vais jusqu'au fond du sanctuaire, j'ouvre le tambour et je vois une des portes entièrement consumée, le haut brûlait encore. On avait donc dû y mettre le feu le jour même.

Le vendredi 28 août, je vois des Allemands arrêtés sur l'escalier de la citadelle. Je m'approche et j'aperçois par terre sur un des paliers le tronc d'une femme carbonisée, toute noire. Impossible de la reconnaître, mais j'enlève une chaîne qu'elle portait au cou et à laquelle pendaient des médailles et une croix. Grâce à cela on put

(1) Des cinq policiers qui se trouvaient à Dinant le 23 août, quatre avaient été tués : le commissaire Longville, le commissaire adjoint Roba, et les agents R. Anciaux et Octave Hubert ; Detal seul était encore en vie. Fait prisonnier chez lui (coin de la rue des Orfèvres et quai de Meuse) le lundi, il est conduit avec les autres civils à l'école régimentaire. Le lendemain, des officiers, sur l'indication de Gustave Beyer, dinantais d'origine allemande, font comparaître Detal et lui demandent s'il connaît quatre individus ligotés qui se trouvaient rangés contre le mur de la salle. Detal répond affirmativement. C'étaient Jules Charlier, Alexis Hansen, Hubert Menu et Camille Romain. « Ces civils, s'écria un officier, ont été trouvés détroussant les cadavres. » Et, comme pièces à conviction, sur la table se trouvaient trois ou quatre portefeuilles bourrés de billets de banque et deux couteaux tout couverts de sang. Tous les quatre furent exécutés le mercredi matin dans le jardin de la brasserie Jaumotte. (N. B. — Jules Charlier et Camille Romain étaient des « escapés » de la fusillade du mur Tschoffen.)

l'identifier : c'était Hermance Pécasse, épouse Goard. Comment se trouvait-elle sur la citadelle, car c'est là que les soldats prétendirent l'avoir trouvée, on l'ignore ainsi que les circonstances de sa mort. De même, on n'a jamais retrouvé le corps de sa petite fille Marie-Louise, âgée de 6 ans à peine, qui l'accompagnait.

N° 497.

Rapport de Sœur Louise, des Sœurs de Notre-Dame de Dinant.

Le dimanche 23 août, en plus de la communauté, nous hébergions deux de nos élèves qui n'avaient pu rejoindre leur foyer (1), ainsi que M^{lle} Laure Camauër et la vieille M^{me} Coulonvaux tout à fait impotente.

Nous eûmes le bonheur d'avoir, le matin encore, la Sainte Messe, dite par l'abbé Gérard. Nous assistâmes, pendant toute la journée, au duel d'artillerie, étourdies par le bruit du canon, mais ne nous doutant nullement des crimes qui se perpétreraient presque à nos portes. Notre maison se trouvant rue Grande (fig. 212, n° 33), entre la Collégiale et le Palais de Justice, ne fut pas visitée ce jour-là par les Allemands, qui n'osèrent se risquer dans ce quartier. Cependant, vers 17 heures, à la vue des incendies qui s'allumaient partout, la Sœur Supérieure jugea prudent de descendre le Saint-Sacrement dans la cave (2). Nous-mêmes nous allâmes nous réfugier à l'externat. La porte de cette partie de l'établissement avait été forcée et une cinquantaine de personnes étaient venues y chercher refuge. Par elles, nous apprîmes un peu ce qui s'était passé en ville dans le quartier Saint-Nicolas.

La nuit fut relativement calme. On voyait brûler, notamment, le Collège de Bellevue et la Collégiale.

De grand matin, on résolut de retourner au couvent. La Sœur Supérieure invita même tous les civils qui se trouvaient à l'externat à nous suivre; mais, chaque fois que pour nous y rendre l'un ou l'autre voulait sortir, une vive fusillade éclatait des Caracoles.

Vers midi, le feu menaçant de gagner la maison, on obtint l'autorisation d'un soldat allemand d'actionner une pompe à incendie que nous possédions. On procédait à cette opération, lorsque des soldats tirèrent sur ceux qui travaillaient et un officier survint qui nous menaça de nous fusiller si l'on faisait quelque effort pour arrêter les progrès de l'incendie. Tout le monde dut rentrer et l'ordre formel fut donné de laisser porte ouverte.

Quelque temps après, un autre officier se présenta pour visiter l'établissement. Il procéda à une visite générale, naturellement ne trouva rien de suspect et se montra assez correct. La Sœur Supérieure lui demanda s'il comptait mettre le feu au couvent. « Non, répondit-il, mais il se communiquera probablement par les maisons voisines (3). » En effet, le péril devenant de plus en plus menaçant, tout le monde se rendit dans le jardin, et là, protégés plus ou moins sous une charmille,

(1) L'une était Française et l'autre Anglaise.

(2) Il y demeura près de six semaines. Alors seulement, un des vicaires parvint à le retrouver sous les décombres du couvent incendié.

(3) L'Hôtel des Familles (fig. 110) est un des rares immeubles de ce quartier qui ait échappé à l'incendie. Le lundi soir, des Allemands s'y étaient rendus pour y mettre le feu, mais le propriétaire, M. De Wynter, eut la bonne idée de les faire boire et ils s'en allèrent sans avoir accompli leur forfait. Pendant la nuit,

vers 22 heures, nous vîmes jaillir les premières flammes, et, bientôt, l'immeuble tout entier ne fut plus qu'un brasier. La proximité du feu rendant notre situation intenable, au milieu de la nuit nous nous rendons tous au Palais de Justice où se trouvait déjà beaucoup de monde. Les Sœurs passent plusieurs heures assises sur les marches de l'escalier.

Le mardi matin, nous rentrons dans notre jardin et, vers midi, les Allemands donnent ordre à tout le monde de se rendre sur la Grand'Place, sous peine d'être fusillés. Une cinquantaine de personnes, cachées dans les grottes, descendent la montagne et viennent se constituer prisonnières; les deux vicaires faisaient partie de ce groupe (1).

Nous obtenons l'autorisation de placer M^{me} Coulonvaux sur une charrette à bras, et, avec bien des difficultés, nous arrivons à l'école régimentaire de Leffe. Là, les hommes sont internés et les femmes dirigées vers l'abbaye des Prémontrés ou vers l'église paroissiale (2). Les religieuses obtiennent l'autorisation écrite de se rendre au château de Chession, chez M^{me} Bouché. Des soldats sont désignés pour les y accompagner, et, à vingt-huit, elles arrivent vers 18 heures dans cette maison encombrée de blessés allemands. On nous cède, néanmoins, un salon où nous nous installons, tant bien que mal, pour y passer la nuit.

Le mercredi matin, nous prenons le chemin de Thynes où nous recevons charitablement l'hospitalité, pendant quelques jours, chez les bonnes Sœurs de la localité.

III. — *Au quartier Saint-Nicolas.*

Nous avons eu plus haut l'occasion de dire que les rares habitants du quartier Saint-Nicolas, qui étaient parvenus à rester cachés le dimanche et le lundi, furent appréhendés le mardi et conduits à Leffe où ils allèrent grossir le nombre déjà très considérable de prisonniers. Pour être complet, il nous faut rapporter quelques incidents survenus dans ce quartier avant leur départ. A cet effet, nous faisons suivre le récit de M^{lle} Laurent, un rapport sur les prisonniers de droit commun et quelques notes de M. le docteur Cassart.

M. De Wynter parvint à éteindre un commencement d'incendie communiqué par les maisons voisines. D'une fenêtre du premier étage, M^{me} De Wynter a vu les Allemands mettre le feu rue Grande. Trois équipes procédaient à cette opération : la première brisait portes et fenêtres, la seconde dévalisait et chargeait le butin sur des camions automobiles, enfin la troisième mettait le feu.

(1) Ils s'étaient cachés dans une grotte avec M. Marchal et son neveu Fernand de Saint-Hubert (pharmacien de la Grand'Place), et Joseph Mignolet.

(2) M^{me} Coulonvaux fut introduite, toujours sur sa charrette, dans l'église de Leffe. Son état inspirant de sérieuses inquiétudes, M^{lle} Salkin obtint l'autorisation d'aller chercher le Père Deville, supérieur des Oblats, prisonnier lui aussi, pour administrer à la malade les derniers sacrements. Elle mourut deux heures après. Son cadavre fut transporté à côté de l'église, dans le vieux cimetière, où il resta trois jours en plein air. — Son mari avait été emmené à Cassel. Il est mort depuis son retour de captivité.

M'étant rendue de bonne heure, le dimanche 23 août, chez les Pères Oblats, pour y entendre la Sainte Messe, j'y ai été surprise par le bombardement et j'y suis restée toute la journée (1). Vers 18 heures, le feu gagnant le quartier, le Père Supérieur a pris le Saint-Sacrement qu'il a déposé dans une valise et tous nous nous sommes rendus chez les Sœurs de Charité, où nous avons reçu l'absolution.

Bientôt nous voyons arriver, éperdus, affolés, des femmes et des enfants revenant de la rue Léopold où ils avaient assisté au massacre des hommes. Nous ne voulions pas ajouter foi aux récits qu'on nous faisait des atrocités, et que nous pensions devoir attribuer à un affolement provoqué par une grande terreur.

Sur ces entrefaites, Anciaux, l'agent de police, qui s'était péniblement traîné jusque chez les Sœurs, frappe à la porte et nous le voyons entrer affreusement blessé. Tout à coup nous nous rendons compte que l'incendie, qui fait des progrès, est bien près de menacer le couvent des Sœurs et tous nous allons sur la Place de Meuse nous installer sur la berge à la grâce de Dieu (2). Beaucoup de monde s'y trouvait déjà. Toutefois, ne nous sentant pas plus en sécurité à cet endroit, quelqu'un nous suggère l'idée d'aller nous cacher dans la ruelle des Veaux (fig. 212, n° 36) où nous retrouvons le vieux M. Robbe. Nous y étions une douzaine de personnes. C'est vers 23 heures que nous avons entendu tomber les grosses cloches de la Collégiale. A minuit, nous avons tous communié de la main du Père Supérieur des Oblats Sœur Virginie et Sœur Octavie ne nous y avaient pas suivis, ne voulant pas abandonner un pauvre blessé français à qui elles prodiguaient leurs soins (3).

A 3 heures du matin, n'entendant plus rien et ne voyant plus de soldats allemands, nous avons cru pouvoir rentrer chez les Sœurs (4). En y arrivant, nous avons entendu le malheureux Anciaux gémir et, avec le Père Colas, je l'ai transporté dans une chambre.

Un peu après, le Père Colas et moi nous nous sommes rendus chez mon frère Albin où nous avons trouvé toutes les portes ouvertes, et la maison vide. En cours de route nous avons rencontré Alphonse Ory, gravement blessé aux reins, et l'avons conduit chez les Sœurs. Cela fait, nous sommes allés à la prison et de là nous nous sommes risqués jusqu'au mur de M. Tschoffen, où se trouvait un monceau de cadavres. C'était un enchevêtrement indescriptible de corps, de bras et de jambes d'où émergeaient quelques têtes seulement, dont la plupart étaient méconnaissables; plusieurs avaient le crâne emporté, par exemple M. Wasseige.

Le premier moment d'horreur passé, je me suis approchée et j'ai crié : « C'est

(1) Après la messe quand elle voulut sortir du couvent des Pères, un Allemand posté au carrefour de chez Bouille, a tiré sur elle. La balle a sifflé à ses oreilles.

(2) Anciaux n'étant pas transportable, demanda à être caché dans un buisson du jardin.

(3) Fernand Leroux, d'Armentières, blessé le 15 août. Il est mort vers la fin du mois dans le lazaret établi par les Allemands chez les Pères Oblats.

(4) En cours de route, le Père Supérieur distribua la Sainte Communion aux Sœurs de l'Immaculée Conception et à une quarantaine de personnes réfugiées chez M^{lle} Delforge.

M^{lle} Laurent, puis-je venir en aide à quelqu'un? » Aussitôt j'ai vu remuer des corps. Le premier que j'aperçus fut le petit Georges Baudouin (16 ans). Mais déjà on commençait à tirer sur nous. Je me suis empressée d'aller demander à la prison une boisson quelconque pour les blessés que la soif dévorait. Quand je revins avec une casserole, on tirait de plus belle et je n'eus que le temps de passer le récipient à Vigoureux, le plus valide, pour qu'il fit boire ses compagnons. Le Père Colas et moi nous rentrâmes à la prison. Là, nous avons vu les cadavres de M^{me} Stevaux et de Joseph Lebrun. M^{me} Thonon agonisait et on soignait M^{me} Deloge, son fils et Jules Lebrun, tous trois blessés.

Je voulus sortir de la prison, mais, chaque fois que la porte s'entr'ouvrait, on tirait dans ma direction. Enfin, après un certain temps, le Père Colas est parvenu à rentrer chez lui et moi chez les Sœurs, où je trouvai beaucoup de monde, notamment les religieuses de l'Immaculée Conception.

Vers 14 heures, on avait dit chez les Pères Oblats au Frère Pierre Ferré de venir nous rejoindre. Il n'a pas bien compris et, sa valise en main, il s'est rendu Place de Meuse où il n'a pas tardé à être atteint par plusieurs balles : trois d'entre elles lui perforèrent les intestins après avoir traversé sa valise. Le Père Colas est allé le chercher et nous l'a amené tout sanglant; il est mort pendant la nuit. Nous avons aussi soigné M^{me} Lemineur-Bony, blessée à la tête, ainsi que Henri Georges (dit Bibi Séba). Enfin, on a conduit au couvent le malheureux Fernand Monin qui, de désespoir, après avoir achevé sa femme gravement atteinte, avait voulu se donner la mort (1). Ce même jour, Eugène Trinteler fut tué Place de Meuse (2).

Vers 17 heures, je suis retournée à la prison où j'ai vu M^{me} Thonon morte. Toujours en quête de mes frères dont je n'avais aucune nouvelle, je suis allée chez Dumont, où j'ai trouvé tout en désordre, et de là jusqu'à la carrosserie Defoy, puis je suis revenue près des fusillés. Grigniet, affreusement blessé, se plaignait beaucoup. Avisant une échelle, j'étendis sur celle-ci une couverture, puis y ayant fait asseoir le malheureux Grigniet, j'essayai de le traîner tant bien que mal, mais je dus renoncer à ce mode de locomotion et abandonner le mourant à son triste sort (3).

(1) Voici comment, d'après M^{mo} Lemineur-Bony, la chose se serait passée : Le lundi, je me trouvais place de Meuse au café Gambrinus, lorsque des cavaliers allemands passant sur la route de Neffe tirèrent dans notre direction. Je fus blessée par des éclats de vitres, de même que Léopoldine Vanheden, épouse Monin. Les autres personnes non blessées se sauvèrent dans la cour. Fernand Monin croyant sa femme gravement blessée et ne voulant pas la voir souffrir, perdit la tête, lui transperça la gorge et, la mort ne venant pas de suite, il lui coupa la nuque, puis se donna deux terribles coups de couteau. Il mourut quelques semaines plus tard.

(2) Il portait sur les épaules une manne remplie de bouteilles de vin, qu'il était allé chercher chez Arnould, à la demande de M^{mo} Delforge. Voici ce que raconte M. Legrand qui fut témoin du meurtre : Des cavaliers allemands, suivis d'un cycliste, passaient sur la route de Neffe, quand, sur l'ordre d'un officier, les cavaliers se mirent à décharger leurs armes dans la direction de la Place de Meuse où se trouvaient bon nombre de civils. Trinteler fut ainsi abattu sur la bascule publique. D'autres balles dirigées vers le café Gambrinus blessèrent M^{mo} Monin. Je vis alors le cycliste, qui suivait les cavaliers, descendre de vélo, mettre un genou en terre et, appuyant son arme sur le garde-corps, viser le corps de Trinteler et décharger sur lui plusieurs balles.

(3) En route, M^{lle} Laurent rencontra M^{mo} Grigniet qui parvint à faire transporter son mari à la prison, où il mourut.

Aidée alors du domestique de M. Gillard, je transportai Léon Gillet chez les Sœurs, où l'on venait d'amener Edgar Guillaume et Victor Colignon (1).

Le lendemain matin, mardi, j'étais près des blessés avec une Sœur, lorsque nous entendîmes crier : « Place de Meuse ». Un Allemand, en effet, venait nous intimer l'ordre de nous rendre tous Place de Meuse, « parce que, disait-il, on allait encore brûler ce qui restait de Dinant ».

Le Père Supérieur qui venait à peine d'achever la consécration de la messe, communit aussitôt toute l'assistance pour consommer les Saintes Espèces et tous, Pères, Sœurs et blessés, nous nous rendîmes Place de Meuse où l'on voyait du monde accourir de tous côtés. J'allai chercher le vieux Robbe toujours caché dans la ruelle des Veaux et l'une d'entre nous, accompagnée de deux soldats, alla prévenir les civils cachés dans les caves du Palais de Justice qu'on allait mettre le feu au quartier. Lorsque tout le monde fut réuni, on permit aux cinq Sœurs de retourner chez elles avec les blessés, les autres personnes au nombre de trois à quatre cents furent dirigées sur Leffe. On parqua les hommes à l'école régimentaire, on emprisonna les femmes à l'abbaye des Prémontrés.

N° 499.

Rapport sur les prisonniers de droit commun.

Nous avons vu les Allemands envahir la prison le dimanche 23 août, y amener bon nombre de civils, puis, dans la soirée, conduire tout le monde dans la direction du Rocher Bayard. Cependant, le directeur de la prison, M. Bozet, avait obtenu, pour lui et les siens, l'autorisation de rester dans ses appartements, tandis que tous les gardiens se voyaient obligés de partir comme les civils, de même qu'un détenu de droit commun, Alphonse Rase, de Sommière, qui faisait l'office de cuisinier et n'était pas en cellule. Quant aux autres détenus, au nombre de 23, ils n'avaient pas été inquiétés.

Le lundi, vers 9 heures, cinq prisonniers : Elard, Verin, Gaudion et les deux Ledent parviennent à trouer les murs de leurs cellules et à pénétrer dans le cellulaire ; sous menace de mort, ils forcent M. Bozet à leur donner la clef des cellules qu'ils ouvrent à leurs compagnons.

A peine sortis de la prison, la plupart se font prendre par les Allemands : les uns sont conduits à l'école régimentaire de Leffe, les autres, s'étant rendus dans la direction des Rivages, sont enfermés dans la propriété Bourdon (2). Ceux-ci ont raconté que Gilles Ledent arrivé au Rocher Bayard s'était jeté dans la Meuse pour la traverser à la nage, mais que les Allemands avaient tiré sur lui. Plusieurs jours après, son cadavre a été retrouvé à l'écluse de Leffe et identifié par M. Bozet et le frère de la victime.

Deux détenus, Grégoire et Mazy, ont grimpé dans les jardins et, après s'être

(1) Victor Colignon fut blessé le 23 au matin rue Léopold devant la maison Waeyens. Il mourut de ses blessures le mardi, et son cadavre fut transporté le jour même au cimetière de Leffe avec ceux du Frère Ferré et d'Eugène Février.

(2) Plusieurs d'entre eux ont été forcés d'enterrer les morts au Rocher Bayard. Eugène Potier (de Bruxelles) a même raconté qu'on lui avait fait passer l'eau pour inhumer des soldats français près de la ferme du Rondchêne.

cachés la première nuit dans les rochers, sont arrivés à Dréhanche, puis à Falmignoul, où ils n'ont plus été inquiétés.

Huit jours après, neuf de ces prisonniers avaient été enfermés par les Allemands, avec d'autres civils, dans l'église des Rivages. Comme M. Bribosia, ff. de bourgmestre, ne voulut pas répondre d'eux, ils furent réintégrés par ordre de l'autorité militaire dans la maison d'arrêt, le 1^{er} septembre, sous la surveillance de soldats du 100^e régiment.

N^o 500.

Rapport du docteur Cassart.

Nous avons passé toute la nuit du dimanche au lundi dans notre jardin avec deux blessés allemands qui y avaient été transportés sur des matelas (1).

Le lundi matin, je sors et je me rends jusque près du pont où je rencontre un officier à qui je déclare que j'ai chez moi deux soldats blessés. Il ne vient pas

Das folgende ist ein
 Permis de circuler
 délivré à M. Legrand
 le 25 août 1914.
 O. O.

Fig. 202. — Permis de circuler délivré à M. Legrand le 25 août (2).

les visiter. L'après-midi, nous voyons des soldats mettre le feu à la maison du docteur Vermer, au Casino et à d'autres immeubles encore.

Le mardi matin, apprenant qu'on distribue des vivres Place de Meuse, je m'y rends. Là, j'aperçois une grande quantité de prisonniers civils et on me dit que les Allemands veulent encore brûler et fusiller. J'aborde un officier et, tout en lui déclarant que j'ai sauvé la vie à deux militaires allemands, j'intercède en faveur de la population de Dinant. Des soldats se rendent chez moi et constatent, en effet, la présence des deux blessés qu'ils emmènent. Tous nous nous rendons Place de Meuse. Notre sort dépend, paraît-il, d'un général qui réside à Leffe. Une délégation reçoit l'autorisation de s'y rendre; nous sommes à cinq : M. Bribosia et sa

(1) Voir rapport n^o 458.

(2) TRADUCTION : Ce Monsieur désire parler au commandant pour avoir l'autorisation de rendre visite à ses parents. (s) Otto.

femme, qui parle couramment l'allemand, M. Léon Legrand, le docteur Cousot et moi (1). Le général refuse de nous recevoir, mais un autre officier nous accueille et nous assure qu'on ne fusillera plus. Forts de cette assurance, nous revenons Place de Meuse, où nous ne trouvons plus personne. Pendant notre absence, tous les civils groupés sur la place avaient été conduits à Leffe. A mon grand étonnement, un officier supérieur m'aborde en m'appelant par mon nom. « M. le docteur Cassart, je sais ce que vous avez fait pour nos blessés, que puis-je faire pour vous? » Je lui demande de faire en sorte que je puisse retrouver les miens et me rendre avec eux en lieu sûr. Il me fait accompagner par un de ses lieutenants jusqu'à Leffe,

Aussweis
für

Mr Legrand, stellvertretender
Staatsanwalt, am im 1. Stadt
Dinant bei Friedberg

26/8/14

H. Brasseur
Gym. J. D. W.

Fig. 203. — Permis de circuler délivré à M. Legrand, le 26 août (2).

et en cours de route cet officier ne cesse de me répéter que ce sont « ces cochons de curés qui nous ont attiré tous ces désagréments ». Nous obtenons un permis de circuler et le même soldat nous ramène sur la Place de Meuse où nous sommes hébergés d'abord à la « Coopérative », puis chez les Sœurs de Charité et de là, enfin, nous partons pour Ciney.

(1) Voici ce que raconte à ce sujet M. Legrand : Dans ce désarroi, un Dinantais, M. Brasseur, s'écria que les autorités ne faisaient pas leur devoir, et qu'elles devaient s'aboucher avec les Allemands. Nous n'étions plus là que quatre personnes représentant l'autorité : M. Cousot, sénateur ; M. Cassart, conseiller provincial ; M. Bribosia, échevin, et moi-même. Nous décidâmes de tenter une démarche et obtînmes du sous-officier Otto un permis pour aller trouver l'État-Major qui se trouvait à Leffe. (Voir fig. 202.) M^{me} Bribosia nous accompagna en qualité d'interprète.

(2) TRADUCTION : Autorisation pour M. Legrand, substitut du Procureur du Roi, de circuler librement dans la ville de Dinant.

IV. — *Les prisonniers de Leffe.*

Nous avons vu, le dimanche, les Allemands enfermer les femmes et les enfants à l'abbaye des Prémontrés. Dès le lundi matin, les hommes de Leffe qui avaient échappé à la balle homicide, étaient conduits à l'école régimentaire ; l'après-midi, arrivèrent les civils faits prisonniers dans le quartier du Palais de Justice, et, le lendemain, ceux du faubourg Saint-Nicolas. Il nous reste à dire ce qui se passa tant à l'abbaye qu'à l'école régimentaire les jours qui suivirent le sac de la ville, et notamment ce qui advint du groupe des ecclésiastiques sur lesquels les Allemands se plurent à déchaîner leur colère.

N° 501. *Rapport du Père Adrien Borrelly, prieur de l'abbaye des Prémontrés à Leffe.*

Le lundi 24 août, vers les 10 heures du matin, un groupe de soldats saxons fait irruption dans l'abbaye. En un clin d'œil les cloîtres, les parloirs, les lieux réguliers sont envahis et toutes les issues gardées militairement. L'officier, qui commande ces énergumènes, aborde le Père Abbé et, braquant sur lui son revolver, lui annonce qu'il est prisonnier. Il prétend que le couvent est un refuge de francs-tireurs, qu'il va perquisitionner partout et que, si on trouve une arme quelconque, tous les religieux et les civils seront fusillés !

Aussitôt les soldats, armés de haches, se répandent dans toute la maison, de la cave au grenier ; ils enfoncent les portes, éventrent les meubles, renversent les bibliothèques et fouillent les lits à coups de baïonnette. C'est un vacarme d'enfer, car, au bruit des coups de hache, des armoires brisées et des vitres qui volent en éclats, se mêlent les ordres stridents des officiers et les cris sauvages des soldats.

Ils finissent par trouver dans une table de nuit un vieux pistolet rongé par la rouille, dont personne dans la maison ne connaissait la présence. A la sacristie, ils découvrent la hallebarde du suisse. Le crime était prouvé : les religieux avaient tué des soldats allemands avec ces armes.

Mais une preuve plus manifeste encore de la culpabilité des religieux est découverte au grenier. Là, sous un amas de ferrailles et d'ustensiles hors d'usage, gisait une vieille lampe formée de l'enveloppe d'un obus de 1870. Elle portait encore le bec pour la mèche à l'huile, mais surtout une couche de peinture aux trois couleurs françaises à peine visibles. Plus encore que la hallebarde et le pistolet, cette lampe est la preuve de la culpabilité des religieux.

Notre dernière heure semble arrivée. On se donne mutuellement l'absolution et l'accolade d'adieu, tandis que, autour de nous, les prisonnières se lamentent et pleurent sur notre sort. Pendant ce temps, les officiers se consultent entre eux. Soudain, un ordre bref est donné aux soldats qui se mettent en marche vers la porte d'entrée et on ordonne à tous les religieux de les suivre. Allons-nous être fusillés sur les cent vingt cadavres gisant déjà devant l'abbaye ? Non ! la colonne tourne à gauche. Nous la suivons à travers les rues encombrées de chariots, de cavaliers et

de fantassins. Le R^{me} P. Abbé, âgé de 72 ans, est en tête de ses religieux avec le Père Prieur; toute la communauté suit, même les infirmes, parmi lesquels un père paralysé et un vieillard de 87 ans! Les insultes, les menaces et les coups nous accompagnent jusqu'à l'école régimentaire. En arrivant là, on nous pousse dans un local où déjà plusieurs civils se trouvent entassés. On s'accroupit sur les dalles, car les forces sont épuisées par les privations et les émotions, autant que par les angoisses d'un sombre avenir. Bientôt, nous voyons entrer dans notre salle des figures connues. C'est M. le chanoine Nicolas, principal du Collège de Bellevue, avec les abbés Hames et Poty, M. l'abbé Servais, aumônier des Dominicaines, le baron Joseph del Marmol et l'avocat Poncelet. L'après-midi, un officier entr'ouvre la porte et désigne trois des nôtres en leur adjoignant l'ordre de le suivre. Ce sont le Père Marcel, le frère Auguste et le frère Eugène. Pendant leur absence, qui dura deux à trois heures, nous fûmes fort inquiets sur leur sort, mais ils nous revinrent dans la soirée et nous racontèrent toutes les avanies qu'ils avaient dû subir tant de la part des chefs que des soldats. (Voir rapport n° 414.)

Les plus haut gradés eux-mêmes s'abaissent au rôle de vils insulteurs. C'est ainsi qu'un officier supérieur, accompagné d'autres chefs subalternes, entre soudain dans la salle où la plupart des prisonniers sont des ecclésiastiques, et, la pipe à la bouche, les yeux terribles, il interpelle le Père Abbé et lui fait ce discours : « Misérables serviteurs de Dieu, vous êtes des hypocrites qui trompez le peuple. Vous avez prêché la guerre en France et ici. Vous êtes responsables de tous les morts dont les routes sont jonchées. Vous allez être tous fusillés pour vos crimes. Tous les civils sont les victimes de vos mensonges, ils souffrent à cause de vous, vous êtes la cause de leurs maux... » Un Frère des Ecoles chrétiennes essaye de protester, mais l'officier lui impose brutalement silence. Pour l'honneur de la religion, le Révérendissime Père rédige au crayon une protestation très ferme et très digne contre ces ignobles accusations et l'envoie au commandant de la prison. Il n'eut naturellement pas de réponse.

La nuit vient et on essaye de s'endormir, l'estomac bien creux, la plupart d'entre nous n'ayant plus rien mangé depuis 24 heures. La sentinelle avait déposé au milieu de la salle un seau d'eau malpropre dans lequel à tour de rôle on puise avec un seul et unique verre.

A minuit, nous sommes réveillés, ceux du moins qui avaient pu dormir quelque peu, par l'arrivée d'un sous-officier et d'un soldat qui nous apportent une marmite de soupe. En toute autre circonstance, ce liquide nauséabond n'aurait pas trouvé grâce même chez les moins difficiles, mais à cette heure on fut bien heureux de tromper la faim par ce semblant de nourriture.

Le mardi matin nous apporte de nouvelles angoisses. Un officier paraît dans la salle. Il est jeune, grand, portant un monocle prétenctieux. Il fait sortir d'abord quatre civils (1), puis il promène son regard sur tous les religieux et les prêtres, fixe son choix sur deux victimes et, d'un geste impérieux, désigne le Père Ernest Dubois, maître des novices, et le Frère Patrice Ring, jeune religieux âgé de 20 ans. « Vous, sortez! » leur dit-il, et il les conduit dans la cour où les six prison-

(1) Philibert Eloi, Joseph Gigot, Alexis Donnay et Vital Haulin.

niers sont ligotés ensemble et partent dans la direction des Fonds de Leffe avec une cinquantaine de soldats français prisonniers. Ce que furent pour nos deux confrères les journées qui suivirent, nous l'apprîmes plus tard lorsque, à la sortie de Leignon, nous eûmes le bonheur de les retrouver, en vie, mais après avoir miraculeusement échappé à la mort. (Voir rapport n° 502.)

Toute la journée nous voyons constamment arriver de nouveaux prisonniers : devant la porte de l'école régimentaire la séparation se fait : les femmes sont envoyées à l'abbaye et les hommes sont poussés dans la cour en attendant qu'on leur assigne le local qu'ils auront à occuper (2). Notre salle demeure toujours l'endroit réservé aux ecclésiastiques et aux notables. Mais le nombre des nouveaux détenus devenant considérable, on ne semble plus vouloir faire de sélection et, en une fois, une cinquantaine de prisonniers sont introduits dans notre local, où nous nous trouvons à une centaine.

Le soir, nouveau potage au vermicelle et à l'eau.

Le mercredi 26 août, M. van Ryckevorsel parvient à se glisser jusqu'à nous et nous annonce que, probablement, on ne fusillera plus personne, mais que nous resterons otages jusqu'à la fin du passage des troupes, ce qui durera encore plusieurs jours.

Les femmes retenues à l'abbaye ayant été libérées, quelques-unes nous apportent des vivres et, pour la première fois depuis dimanche, il nous est donné de manger quelque chose d'appétissant.

L'aube du jeudi se lève et éclaire pour quelques-uns le jour de la délivrance ; mais, pour la plupart des ecclésiastiques et des religieux, c'est le début de nouvelles souffrances, plus pénibles encore que celles déjà endurées, car elles viennent s'ajouter à quatre journées de privations physiques et de douleurs morales.

A partir de midi, les locaux de l'école régimentaire se vident et les civils, par petits groupes, recouvrent leur liberté. On leur délivre à la sortie un laissez-passer, sur lequel il est écrit qu'ils ne sont pas suspects ! (Voir fig. 204.) M. le Doyen, prisonnier depuis le lundi, obtient également sa libération, et, en nous quittant, nous serre la main en nous disant « à tantôt », bien convaincu que notre tour allait arriver de pouvoir rentrer chez nous. Hélas, il n'en fut rien ! Nous étions réservés pour un autre voyage !...

L'après-midi, M. l'abbé Hames a une conversation très significative avec un officier haut gradé qui, déjà à plusieurs reprises, l'a entretenu des francs-tireurs en Belgique et, notamment, de la participation du clergé à cette guerre « contraire au droit des gens ». Mais, cette fois, il dévoile plus nettement le fond de sa pensée et avoue ingénument au prêtre que les Allemands profitent de leur passage en Belgique pour faire une guerre religieuse « *ein Religionskrieg !* »

Le soir de ce même jour, nous voyons la cour de l'école régimentaire s'emplier d'un nombre considérable de prisonniers, répartis bientôt dans les divers locaux. Ce sont des civils de Spontin, de Dorinne, d'Evrehailles et d'Yvoir qui viennent

(2) Plusieurs de ces prisonniers (notamment Carl De Wynter) virent le camion de M. Diffrang rempli des armes de chasse et autres trouvées à l'Hôtel de Ville. Les officiers choisissaient les meilleurs fusils et les soldats s'emparaient de ce qui restait.

déjà de faire une terrible randonnée. Partis d'Yvoir, le lundi, ils ont été conduits jusqu'à Roly, en butte aux plus mauvais traitements et à peine nourris (1). Leurs bourreaux avaient calculé tout juste pour ne pas les laisser mourir de faim. Parmi eux se trouvaient les curés de Dorinne et d'Yvoir. Mais dans quel état, grand Dieu ! Ils étaient méconnaissables. L'abbé Grégoire, curé d'Yvoir, avait particulièrement souffert et était dans un tel état de prostration qu'on pouvait craindre pour sa vie.

Le vendredi 28, à 5 heures du matin, l'appel est sonné : « Tous debout, et dehors deux par deux ! » Cette fois, nous pensons bien que notre dernière heure est

*Als immo d'iefly mis du Glayy Leffe
- nullappan (Namur, ou Mettet)*

Leffe, 27 août 1914

*Juste au
Gumbold*

Fig. 204. — Specimen de laissez-passer délivré à la sortie de prison de Leffe le 27 août (2).

venue. Réunis dans la cour, nous attendons une heure entière, dans le froid brouillard du matin, sous une pluie fine, sans chapeau, sans manteau ; le chapelet à la main, nous en égrenons les dizaines.

Sept heures... nous attendons toujours. On nous compte une fois, deux fois, trois fois... Pourquoi toutes ces simagrées ? Cruelle énigme ! Sept heures et un quart : nouvelle inspection et... décision du tribunal suprême : « Vous ne serez pas « fousillés », mais vous partirez en prison en Allemagne... Vorwärts (3) ».

Après bien des démarches, des supplications même, le Père Abbé obtient pour cinq de nos confrères, âgés et infirmes, la permission de demeurer à Dinant. C'étaient le Père Désiré Edwin (73 ans), les Frères Louis Julien (77 ans), Pierre de Corbières (76 ans) et Cyprien Rives (76 ans), enfin le Père Isfrid Gabriel, âgé seulement de 45 ans, mais atteint d'une maladie de cœur très accentuée. Il mourut du reste le 22 décembre de la même année chez les Sœurs de charité.

(1) Voir tome IV de notre ouvrage p. 112 et ss.

(2) TRADUCTION : Congédié de l'étape de Leffe comme non suspect. (Namur ou Mettet.)
Leffe, 27 août 1914.

(s) en remplacement du capitaine, Steinhoff, lieutenant 2/100.

(3) En avant.

L'organisation du triste convoi demande presque une heure. Enfin, le cortège s'ébranle encadré d'une double haie de chasseurs saxons; nous formons la queue. Nous sommes là trente-trois ecclésiastiques dont dix-sept Prémontrés, deux Oblats de Marie, les pères Deville et Colas, sept frères des Écoles Chrétiennes, le chanoine Nicolas, les abbés Hames et Poty, les curés d'Yvoir et de Dorinne, un père Jésuite de Florennes et l'abbé Servais.

On traverse les ruines fumantes encore de la rue Saint-Pierre pour arriver au bas de la rue Saint-Jacques. Nous croisons à tout instant des pionniers saxons qui occupaient alors la ville (voir fig. 205). L'ascension de la montée de la route de

Passagierschein

Pater Norbert darf imbehörden
sein Pflege bewilligt d. ov. passieren.
(mit Fahrrad).



Mohrmann
Leutnant 4 R. P.; 4

Fig. 205. — Laissez-passer délivré le 28 août au P. Norbert par le capitaine Mohrmann (1).

Ciney est faite au pas de course. Le souffle manque à beaucoup. Qu'on se rappelle qu'il y a parmi nous plusieurs vieillards de plus de 70 ans, affaiblis par huit jours de privations. Qu'importe! les retardataires sont frappés à coups de crosse, parfois même piqués à coups de baïonnette, plus souvent encore rudoyés avec les poings ou les pieds.

On parvient ainsi péniblement à Sorinne, les plus jeunes et les plus vaillants soutenant les invalides. Du village, il ne reste plus rien. On passe devant le château transformé en ambulance par les Allemands. Des soldats viennent nous voir défiler, pendant que leurs chefs prennent des instantanés photographiques de notre groupe.

C'est à quelques centaines de mètres de là que le curé d'Yvoir tombe évanoui dans les bras de ceux qui le soutiennent. Sur l'ordre d'un médecin allemand, nous

(1) TRADUCTION : Passeport. Le Père Norbert peut librement passer pour le service des blessés (avec bicyclette).

(2) Mohrmann, capitaine.

N. B. — Le passeport avait été délivré au Père Norbert Nieuwland de l'abbaye de Maredsous, qui s'en servit pour commencer, dès cette époque, ses enquêtes.

sommes obligés de l'abandonner au bord de la route. Nous le retrouverons plus tard à Marche où il fut transporté après avoir été soigné à l'ambulance de Sorinne (1).

Notre colonne arrive à Achêne. La route étant obstruée par des chariots et des troupes, on nous range sur le côté. C'est pendant cet arrêt d'une demi-heure que nous fûmes livrés à toutes sortes d'avanies. Plusieurs Pères reçurent des crachats sur la face; d'autres, des poignées de boue; quelques-uns, des coups de bâton, de cravache, et des verres d'eau lancés en pleine figure. Un soldat voulut même reproduire l'*Ave Rex* de la Passion de Notre Seigneur. Il se mettait à genoux devant le Père Sous-Prieur et, avec des gestes diaboliques, singeait, les mains jointes, des prières qui étaient des blasphèmes. Tout le vocabulaire des grossièretés fut employé contre nous, et les qualificatifs les plus orduriers nous furent servis. C'est ainsi que, dans un pré de Leignon où nous venions d'arriver vers 13 heures, pour y attendre la première distribution de pain, un officier à cheval fonce sur notre groupe, interpelle grossièrement le R^{me} P. Abbé, et, après l'avoir insulté, lui donne un coup de cravache sur la tête. Le coup fait rouler à terre la barrette blanche du prélat, et l'officier s'éloigne en riant avec ses compagnons.

Remis en marche, nous continuons le chemin sous les huées et les menaces des troupes qui nous croisent. On souffre de la faim et de la soif. Parfois, en passant près des maisons, une femme charitable, un homme compatissant essayent de nous porter quelque nourriture ou un peu de boisson, mais, menacés par la baïonnette des gardes, ces pauvres gens se détournent et se contentent de pleurer sur notre sort. On leur permet bien de donner aux autres civils, mais défense rigoureuse de s'approcher de ces sales *papistes*.

Le Père Abbé et cinq autres religieux étaient épuisés. Nous dûmes les laisser près d'un fossé; heureusement, un officier, plus humain, réquisitionna une auto qui passait et les fit conduire à Marche. Nous-mêmes, nous n'arrivâmes vers 20 heures, qu'à 5 ou 6 kilomètres de la ville. On nous fit faire halte dans une prairie et, un peu plus tard, on nous permit de monter dans les mansardes d'une maison abandonnée où nous passâmes le reste de la nuit étendus sur le parquet nu.

Le lendemain, vers 7 heures, on se remit en route et, une heure après, nous arrivions à Marche. La gare d'embarquement pour l'Allemagne était encore à 12 kilomètres. On fit halte dans un champ.

Que s'était-il passé à l'arrivée du Père Abbé et de ses compagnons à Marche? Ils furent conduits à l'ambulance établie dans la maison du notaire Jadot. Leur état d'épuisement était tel qu'il excita la pitié de tous ceux qui les virent. Les autorités militaires furent-elles mises au courant de la situation? On ne sait. Toujours est-il que nous attendions le signal du départ pour Melreux, lorsque trois officiers, accompagnés du commandant local, vinrent nous dire que les ecclésiastiques n'iraient pas plus loin et qu'ils seraient emprisonnés à Marche même. Le lieutenant Kuntz nous conduisit alors au couvent des Carmes. Il imposa silence aux soldats qui bordaient la route et recommençaient à nous insulter, nous introduisit dans le cloître et nous présenta au Père Prieur des Carmes.

(1) Voir t. IV., p. 119.

Le soir, le même lieutenant vint nous lire les conditions de notre détention à Marche :

- 1^o Les trente-trois ecclésiastiques sont prisonniers de guerre sur parole ;
- 2^o Ils sont au secret et ne peuvent ni sortir, ni correspondre avec le dehors ;
- 3^o Ils sont sous la garde et la responsabilité du supérieur du couvent des Carmes ;
- 4^o Un appel sera fait chaque jour.

L'évêque de Namur, mis au courant de notre captivité, intervint auprès des autorités supérieures allemandes. Il en résulta une enquête : un officier vint à Marche, interrogea cinq des détenus et avoua « qu'on ne savait pas pourquoi nous étions prisonniers, par suite de l'absence de tout procès-verbal concernant les faits accomplis à Dinant les 23 et 24 août ». « Les officiers qui ont opéré à Dinant, ajouta-t-il, n'ont laissé aucune pièce réglementaire. » Quel aveu !

Quelques jours après l'enquête, le général von Longchamps, gouverneur militaire de Namur, accompagné de trois officiers, vint nous dire en personne, que notre parfaite innocence avait été reconnue et qu'on regrettait les mauvais traitements qu'on nous avait infligés. Il nous déclara libres et nous permit de retourner à Dinant.

Dans quel état ne devions-nous pas retrouver notre chère abbaye ! Tout avait été pillé et saccagé. Le tabernacle fracturé et enlevé de l'autel gisait dans la cour, avec le ciboire bosselé à côté. Les vases sacrés les plus précieux avaient été brûlés dans la fabrique de Leffe où M. Himmer les avait cachés dans la laine. Les reliques avaient été arrachées des médaillons et jetées à terre. Les croix pectorales et les anneaux du Père Abbé avaient disparu. Les linges sacrés et beaucoup d'ornements sacerdotaux avaient été déchirés, privés de leurs orfrois, piétinés et surtout couverts d'ordures. Une des plus riches dalmatiques a été retrouvée à Mariembourg, où un soldat l'avait emportée.

Quelques jours avant notre retour, des soldats sont venus enlever les quelques costumes religieux que leurs camarades avaient laissés, et l'on a vu se promener en ville des soldats, et même des officiers, affublés de nos soutanes blanches. Le commandant militaire de Dinant, Beeger, établi dans la maison de M. Georges Henry, se faisait servir à table par une ordonnance revêtue de la robe des Prémontrés !

Enfin, le 29 décembre 1914, l'autorité supérieure militaire de Namur nous a fait remettre un certificat qui est, à la fois, la reconnaissance de notre innocence et l'aveu solennel de l'injustice de tous les mauvais traitements qu'on nous a fait subir.

En voici la traduction littérale :

« Il est affirmé, par la présente, aux religieux de l'ordre norbertin de l'abbaye de Leffe, ci-dessous nommés, que leur conduite à l'égard de nos troupes au commencement de la campagne a été tout-à-fait irréprochable et qu'une suspicion

antérieure a été prouvée non fondée ; mais au contraire il est avéré que quelques-uns d'entre eux ont rendu, plus d'une fois, des services précieux aux blessés allemands.

Namur, le 29-12-1914.

(s) Le Gouverneur militaire,
VON LONGCHAMPS, général-major. (1) »

Suivent les noms des religieux.

Ce document contient donc l'aveu et la condamnation des injustices commises envers l'abbaye et ses religieux. Il constate qu'elles ont été gratuites, injustifiées, et, par conséquent, criminelles. Il ne les répare pas. Les morts restent couchés dans leurs tombes et les ruines s'étalent au grand jour. Un certificat identique aurait dû être délivré à toutes les familles de Leffe. Elles étaient toutes inoffensives et innocentes. Elles ont souffert autant et plus même que les religieux. Elles pleurent leurs morts et attendent tout de la justice divine !

Dans le rapport précédent, il a été fait allusion au martyr enduré par deux Prémontrés, notamment dans l'église de Leignon. Le Père Ernest Dubois, l'une des deux victimes, nous a fait le récit de ses souffrances que nous mettons sous les yeux du lecteur, pour l'édifier, une fois de plus, sur la conduite des troupes allemandes et particulièrement des officiers à l'égard des prisonniers.

N° 502.

En quittant la salle de l'école régimentaire, nous descendons dans la cour, où l'on nous attache fortement les mains derrière le dos à tous les six par une même corde. Sur ces entrefaites, arrivent une cinquantaine de soldats français faits prisonniers dans les environs.

Le signal du départ est donné. Les soldats français ouvrent la marche, notre groupe suit. Mais à peine avons-nous quitté la cour de la caserne, que nous rencontrons une longue colonne de soldats belges capturés à Bioul. Ils viennent se ranger à la suite des soldats français et c'est nous qui fermons la marche.

Le cortège s'engage dans les « Fonds de Leffe » et fait halte pendant une demi-heure près du château de Chession. Nous arrivons vers 10 heures à Lisogne. On nous parque dans une prairie pour toute la journée sous un soleil cuisant. La couleur de notre costume a le don d'attirer les regards des soldats et même des officiers qui ne croient pas déchoir de leur dignité en venant nous insulter et même nous cracher à la figure. Nos mains avaient enflé démesurément et la corde avait fini par déchirer la peau autour des poignets.

(1) Den hierunter genannten Geistlichen des Ordens der Norbertiner aus der Abtei von Leffe wird hiermit bestätigt, dass ihr Verhalten unseren Truppen gegenüber beim Beginn des Feldzuges ein durchaus einwandfreies war und dass ein früher aufgetauchter Verdacht sich als unbegründet erwiesen hat. Festgestellt aber ist, dass einige von ihnen mehrfach deutschen Verwundeten wertvolle Hilfe geleistet haben.

Namür, den 29-12-1914.

Der Militär-Gouverneur,
VON LONGCHAMPS, general-major.

Dans le courant de l'après-midi, j'expose à un officier qui paraissait plus compatissant, notre état lamentable et les avanies dont nous étions l'objet de la part de la soldatesque. Indigné de la façon dont nous avons été traités, impérieusement il ordonne aux soldats qui nous entourent de s'écarter et nous confie à une sentinelle avec défense de laisser approcher qui que ce soit. Sur ma demande, ce même officier complaisant nous délie les mains et n'en retient qu'une seule attachée, puis il nous fait apporter un verre d'eau pour étancher la soif qui nous dévore.

A 18 heures, le signal du départ est donné et le cortège se remet en marche dans le même ordre que le matin. Nous avons à peine quitté le village, que les soldats allemands, chargés de nous conduire, trouvant leurs sacs trop lourds, s'en déchargent sur nous.

De Lisogne à Leignon, la marche fut particulièrement pénible, car nos gardiens, livrés à eux-mêmes, sans la surveillance d'aucun officier supérieur, recommencèrent les mauvais traitements du matin. À la sortie de Sorinne, les soldats distribuèrent un peu de pain à tous nos compagnons de captivité, mais ce léger soulagement fut refusé à mon confrère et à moi.

A Leignon, on nous détache des prisonniers militaires pour nous conduire à l'église paroissiale que nous trouvons déjà encombrée par les habitants de Sorinne. Nous y voyons le curé enfermé dans le confessionnal et le baron Guy de Villenfagne gardé à l'écart près des fonts baptismaux.

La nuit se passe sans autre incident qu'une alerte provoquée par des coups de feu tirés aux environs de l'église, ce qui nous vaut quelques coups de crosse de la part de nos gardiens.

Le mercredi matin, ayant appris notre présence à l'église, M. Eggermont, le châtelain de Leignon, vient nous rendre visite et intercède, mais en vain, en notre faveur.

A midi, pour nous mettre encore plus à l'écart des autres prisonniers, on nous pousse dans un coin où se trouvait déjà le baron de Villenfagne. Nous n'y étions que de quelque temps à peine, lorsque se présentent quatre ou cinq officiers, le regard enflammé de colère et la bouche pleine d'injures. Ils s'élancent sur nous, et, tenant d'une main leur revolver, nous frappent de l'autre au moyen de leur cravache. Nous sommes renversés ; mon confrère a ses lunettes brisées ; je reçois un violent coup de botte dans les reins ; le sang coule. M. de Villenfagne, voulant prendre notre défense, reçoit un coup de cravache en pleine figure. Leur exploit accompli, nos bourreaux disparaissent au plus vite.

Nos gardiens nous reconduisent au milieu de l'église, toujours avec défense de communiquer avec les autres prisonniers. Mais voilà que se présentent de nouveau quelques sous-officiers qui commencent par nous injurier, puis font pleuvoir sur nous des coups de cravache. Il ne nous est même pas permis de parer les coups et la sentinelle qui nous garde nous oblige à tenir les bras pendants. Cette fois, le frère Patrice et moi, nous croyons bien que notre dernière heure est arrivée et nous recommandons notre âme à Dieu. Tous les prisonniers détenus dans l'église furent témoins de cette scène, mais ils ne purent nous témoigner leur compassion autrement que par leurs larmes et leurs prières.

Las de nous avoir si violemment frappés, nos bourreaux s'en vont et nos

gardiens nous conduisent, mon confrère et moi, dans la petite sacristie, située à gauche du sanctuaire, où l'on nous enferme à double tour.

Le bruit de ces mauvais traitements ne tarda pas à se répandre au dehors et parvint même jusqu'à l'État-Major résidant au château. Une enquête est ordonnée sur-le-champ, et, vers 22 heures, un sergent vient procéder à un interrogatoire sérieux. Le résultat ne tarda pas à s'en faire sentir. La soldatesque fut chassée de l'église et deux sentinelles, seulement, furent préposées à notre garde. On nous débarrassa de la corde qui nous retenait toujours attachés l'un à l'autre.

La journée du jeudi fut calme et nous ne fûmes plus l'objet d'aucun mauvais traitement.

Le vendredi, vers midi, un sergent vint nous chercher, le frère Patrice et moi, et nous ordonna de le suivre. Il nous fit traverser tout le village. Nous ne savions où il nous menait, lorsque, à la sortie de Leignon, notre étonnement fut grand de retrouver nos confrères que nous avons quittés le mardi précédent à Dinant. De part et d'autre l'émotion fut profonde et, « en communauté » cette fois, nous reprîmes le chemin de la captivité. Il ne fut plus fort long, car le lendemain on nous conduisit à Marche, au couvent des Pères Carmes, où nous devions rester jusqu'au 24 septembre.

Avant de clore ce chapitre, nous tenons à rapporter un fait bien édifiant qui nous rappelle les âges héroïques de la primitive église. Nous le tenons de l'abbé Baelde lui-même, curé de Leffe, qui mourut le 9 avril 1918, victime de son dévouement patriotique.

N° 503.

Fait prisonnier à Bioul le 24 août 1914 lors de la retraite de Namur, j'obtins le surlendemain l'autorisation de retourner à Leffe, où j'étais curé avant la guerre et d'où j'avais dû partir le 4 août en qualité d'aumônier militaire attaché à la 4^e division d'armée.

Quand le 26 août, vers la fin de l'après-midi, je rentraï dans ma paroisse, mon église servait de prison à des civils dinantais : hommes, femmes et enfants. D'autres habitants étaient gardés dans l'abbaye des Pères Prémontrés. Quant aux religieux, ils étaient prisonniers dans les locaux de l'école régimentaire. Dès qu'ils apprirent mon arrivée, c'est-à-dire le jeudi 27, ils me firent demander la Sainte Communion. Ils ignoraient que mon église n'était pas libre. Ce n'est que le vendredi 28, et chez les Sœurs de charité de Bouvignes, que je pus célébrer la Sainte Messe. Quand je revins à Leffe, j'allai à l'école régimentaire ; malheureusement, les religieux étaient partis pour Marche ; je n'y trouvai plus que deux Pères et trois frères lais : tous étaient malades, vieux ou infirmes.

Ce même vendredi, les prisons improvisées ayant été ouvertes, mon église redevint libre. Elle fut lavée, et le samedi 29 j'eus l'immense consolation d'y monter à l'autel. Je voulus de nouveau visiter les religieux restés captifs ; la sentinelle m'en empêcha. Par bonheur, M^{lle} Marie Prignon, aujourd'hui institutrice à Dinant et âgée alors de 18 ans, s'offrit à me suppléer. Elle avait ses grandes et petites entrées à l'école régimentaire. Malgré les Allemands, elle put faire

parvenir la Sainte Eucharistie chaque jour aux prisonniers : elle allait tous les matins à l'église entre 7 et 8 heures, prenait la boîte en argent où j'avais préalablement déposé huit hosties consacrées, l'enveloppait de papier comme un vulgaire paquet et la remettait à l'un des deux Pères prêtres. Celui-ci acceptait le précieux dépôt et le distribuait à son collègue prêtre, aux frères lais, à un séminariste belge ambulancier et à un médecin militaire français qui était du pieux complot. Cela dura plusieurs jours. La boîte me revenait ; je la purifiais et, le lendemain, nous recommencions.

Enfin, le prêtre le plus malade fut transféré chez les Sœurs de charité, où il mourut quelque temps après ; l'autre prêtre et les frères furent installés chez les Sœurs de l'Immaculée Conception.

Notre pieuse industrie cessa faute d'objet.

V. — *Les 416 civils dinantais prisonniers en Allemagne.*

Tandis que les trente-trois ecclésiastiques dont il a été parlé dans le chapitre précédent étaient retenus pendant un mois à Marche, d'autres Dinantais prenaient le chemin de l'exil, et passaient en Allemagne trois longs mois de dure captivité, pour la sécurité de l'armée allemande !

Le récit suivant permettra d'apprécier la justice militaire allemande ; laquelle, sans enquête, sans interrogatoire, sans jugement, exila tant de civils ; leur culpabilité n'était pas plus démontrée le jour de leur arrestation, que leur innocence ne fut reconnue le jour de leur mise en liberté.

Rapport de M. Tschoffen, Procureur du Roi de Dinant (1).

Le dimanche 23 août, vers 22 heures, la séparation des hommes et des femmes fut faite près du Rocher Bayard. Nous sommes renvoyés vers Dinant (2). Tout brûle autour de nous et, sur la rive gauche également, Neffe ne semble être qu'un vaste brasier. Nous voyons même des soldats mettre le feu à des immeubles qui jusqu'à ce moment avaient été épargnés, et ce sont des arrêts à tout instant comme pour mieux nous permettre de contempler le douloureux spectacle qui se présente à nos yeux.

En face de la maison de M. Bila, directeur de la *Dinantaise*, l'arrêt fut plus

(1) Déjà en juillet 1915, M. Tschoffen envoya son rapport au Ministère de la Justice belge, établi au Havre. Ce rapport figure dans le deuxième volume sur la *Violation du droit des gens en Belgique* (pp. 98 à 105). Il fut reproduit dans la *Réponse au Livre Blanc allemand* (pp. 205 à 210). Depuis lors M. Tschoffen a complété ses renseignements. C'est sa dernière rédaction que nous publions.

(2) A ce moment Anseremme commençait à brûler. M. Permane qui, se faisant passer pour Espagnol, avait obtenu un sauf-conduit, en fit l'observation à un officier. Celui-ci constata l'exactitude du renseignement et renvoya vers Dinant les soldats occupés à incendier les maisons situées au delà du pont de Penant. Voici le texte du sauf-conduit dont il s'agit : « *Artistenfamilie, sieben Köpfe, hat nichts verbrochen* ». Nous avons reçu communication du document trop tard pour en reproduire le fac-simile.

long et, sous la menace d'être fusillés, nous devons remettre tout notre argent dans des casques que des soldats font circuler dans les rangs (1).

Après cette opération, le cortège se remet en marche. Des soldats jettent brutalement leur sac sur les épaules de quelques prisonniers. On passe devant le monceau de cadavres accumulés au pied du mur de mon jardin, mais beaucoup ne le virent pas et même ceux qui aperçurent quelque chose ne se rendirent pas un compte exact de la proportion de l'hécatombe. Cela s'explique et par l'obscurité qui régnait dans ce quartier, les maisons d'en face n'ayant pas été incendiées, et par l'état d'esprit de la plupart des prisonniers qui, après tous les événements dont ils avaient été les témoins, avaient peine à se ressaisir.

Arrivés à la place Benjamin Devigne, on nous fait tourner à droite et nous escaladons la Montagne de la Croix. Là, encore, quelques-uns virent des cadavres isolés couchés à terre.

Il est minuit environ lorsqu'on débouche sur le plateau d'Herbuchenne, où l'on nous fait camper à quelque distance de la ferme Marot qui brûle. Des bottes de paille pour nous coucher, et le silence est ordonné. Aux souffrances morales s'ajoute celle de la faim. La plupart d'entre nous sont, depuis le matin, entre les mains des Allemands, et aucune nourriture ne nous a été distribuée. Pour certains même, cette nuit fut un véritable martyre, car leurs blessures les faisaient horriblement souffrir et les soins les plus élémentaires leur étaient refusés.

Le lundi matin, nous espérons que nous ne serons point fusillés, comme nous pouvions le craindre la veille au soir; un État-Major statuerait sur notre sort. Des bribes de conversation surprises chez les soldats nous font entrevoir la perspective d'une captivité en Allemagne (2).

Nos gardiens permettent à quelques prisonniers de se rendre à la ferme voisine pour y chercher de l'eau. A leur retour, ils racontent avoir vu plusieurs cadavres de civils (3).

Le capitaine du 100^e d'infanterie, qui commande notre escorte, aperçoit, dans une pâture clôturée, un superbe étalon; il l'appelle, et, quand le cheval est près de lui, sans raison, pour le plaisir de mal faire, il le tue à bout portant d'un coup de revolver à la tête.

Vers 10 heures, on nous donne un peu de soupe au riz, que nous puisons dans

(1) A l'occasion de l'enquête faite à ce sujet en 1915, on sut que l'officier qui ordonna ce vol était le baron von Hammerstein, capitaine et commandant de compagnie au régiment n° 100. (Voir fig. 207.) Car le « I. R. n° 100 » est le 1^{er} saxon.

(2) M. Defoin, avec M. Sasserath, et un officier français comme interprète, a demandé audience au capitaine au cheval blanc (von Hammerstein), qui a dit en allemand : « Dinant doit tout mourir, tout périr, tout brûler ». Sur la proposition d'une rançon de 100,000 francs : « Trop tard, a-t-il ajouté, vous allez à Marche pour être jugés ! »

(3) Le cas des Frérotte, de la rue Léopold, est à signaler ici. Henri Frérotte déclare que son père Victor, qui était parmi les prisonniers, avait 72 ans; son frère Joseph, qui l'accompagnait, était malade depuis vingt ans. Henri intercèda pour eux auprès du capitaine, le suppliant de laisser retourner en ville son père et son frère : « Non, non, lui fut-il répondu, c'est égal, toujours bon pour faire deux morts ! » Ce n'est qu'à Hogue, profitant d'un moment où le capitaine paraissait plus accommodant, qu'il est parvenu à faire monter le vieillard et l'infirme sur un chariot. A Cassel, Joseph est resté à l'infirmerie et est mort peu de temps après son retour à Dinant.

Liliput

Verzeichnis

General-Verzeichnis.

Berlin, d. 17. 3. 1918.

N. 100

N. 100

J. 777

Verzeichnis

der bei der General-Verzeichnis-Entnahme
gefundenen.

an-sichende	Behörde die der	
Verfahren.	General-Verzeichnis-Entnahme	bezeichnet.
	die angegebene	
	angehört hat.	
	Ort, Datum.	

Reichsintendant-Verzeichnis
 für d. t. n. p. i. s. t. i. n. g. l. a. n. g.
 C. 1000
 V. 1000
 V. 1000

Das Verzeichnis enthält die
 Beschreibung in der die
 angegebene
 angegeben
 in einer öffentlichen
 d. von dem für die
 d. von dem für die

- 1) 1600,00 Wm. d. d. d. d. d.
 - 2) 1000,-- " " " " " "
 - 3) 2000,-- " " " " " "
 - 4) 1000,-- " " " " " "
 - 5) 100,-- " " " " " "
 - 6) 100,-- " " " " " "
 - 7) 100,-- " " " " " "
- Das Verzeichnis enthält die
 Beschreibung in der die
 angegeben
 angegeben
 in einer öffentlichen
 d. von dem für die
 d. von dem für die

das Königl. Kriegsministerium,
 Centrale für Kriegsgüter
 Hier.

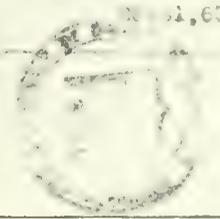


Fig. 207. — Le Ministère de la Guerre à Berlin (centrale pour le butin de guerre) délivre à l'Administration communale de Dinant une copie de l'état descriptif des valeurs que le baron von Hammerstein a déclaré avoir été prises à la population « révoltée ». (Traduction du texte allemand.)



(Recto.)

(2^e et 3^e pages.)

Fig. 208. — Invitation au service solennel célébré à Leffe le 11 avril 1919, pour le repos de l'âme du Directeur M. HIMMER et de 146 membres du personnel de la Manufacture de Tissus, fusillés le 23 août 1914.

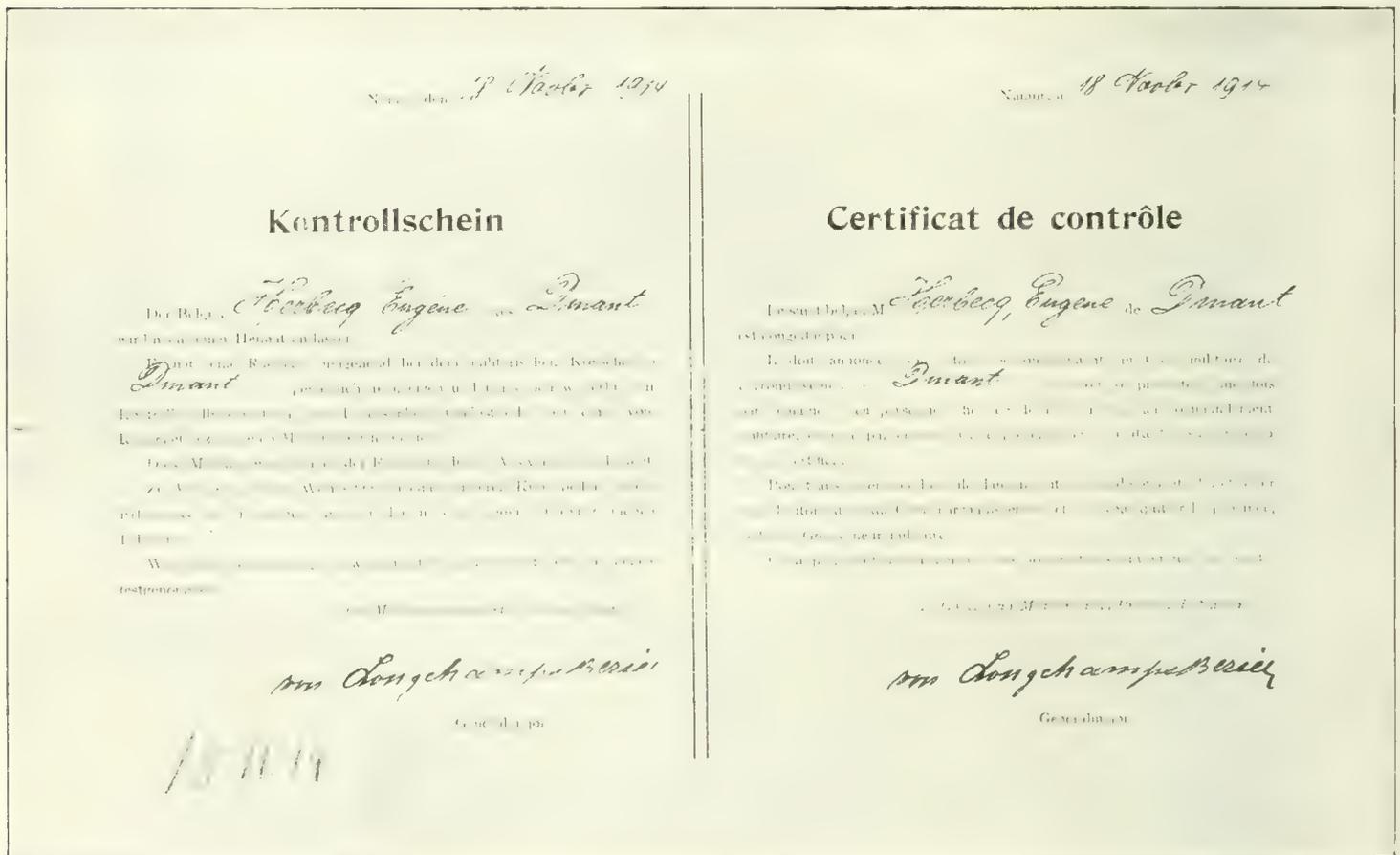


Fig. 209. — Certificat de contrôle délivré aux prisonniers dinantais à leur retour de Cassel (Allemagne)

des sacs à avoine au moyen de boîtes à conserves ramassées sur le champ. On recommence alors à nous fouiller et à nous prendre l'argent que certains avaient pu cacher la veille. Ces recherches se font sur l'ordre et sous la surveillance du capitaine, qui circule et, revolver au poing, ne cesse de nous menacer. Enfin, à midi, on nous achemine vers la route de Ciney, par le chemin qui mène à la ferme du Chesnoy. Avant de quitter Herbuchenne, nous avons été rejoints par différents groupes de civils, pris le matin. Les Allemands les fouillaient et les dévalisaient aussi avant de les confondre avec nous. Nous passons par le hameau de Gemerchenne, presque entièrement brûlé; puis à Sorinne, complètement réduit en cendres, sauf l'église, le château et une ferme.

Tout le long de la route, nous croisons des troupes et des charrois qui défilent en bon ordre, notamment les fourgons du 106^e R. I. R. et la Feldpost. Partout des injures et des menaces nous sont adressées : on nous fait signe qu'on va nous fusiller, nous couper le cou, nous pendre. Des ordures nous sont jetées à la tête, on nous crache à la figure. Un artilleur va même jusqu'à distribuer des coups de cravache à ceux qui passent à sa portée. Jusqu'à notre embarquement à Melreux, il en sera ainsi partout où nous rencontrerons des troupes.

A Achêne, où l'on s'arrête deux heures, on nous sert une soupe assez consistante, versée dans les boîtes à conserves que nous avons gardées. Nous y rencontrons des prisonniers français, mais il nous est interdit de communiquer avec eux. Nous voyons bientôt arriver un autre groupe de prisonniers dinantais qui ont quitté les Rivages le matin même. La caravane, toujours plus nombreuse, se remet en route. En traversant le petit bois, près de la ferme de Liroux, les soldats au lieu de nous encadrer comme la veille, se mettent en file au milieu de la colonne des prisonniers qui marchent par rangs de quatre. Cette précaution était prise, croyons-nous, parce qu'un groupe de soldats français se trouvait encore dans la contrée. En cas d'alerte les balles auraient été pour les civils qui devaient servir de boucliers aux soldats allemands. On arrive près de Conjoux (1) à la tombée du jour. Dans un champ de froment, près de la ferme de Brie, le campement est organisé et, au nombre de quatre cents environ (2), nous sommes rangés en cercle sur quatre rangs de profondeur, sévèrement gardés par des sentinelles devant et derrière nous. Défense de se lever ou de parler sous quelque prétexte que ce soit. Ceux qui enfreindraient la consigne seront fusillés.

Parmi les quatre cents et quelques civils qui composaient notre groupe, il y avait M. Defoin, bourgmestre de Dinant; l'échevin Sasserath; le conseiller communal Malaise, âgé de plus de 70 ans. Le tribunal était aussi largement

(1) Conjoux est une dépendance de la commune de Conneux.

(2) Le groupe des prisonniers dinantais devait comprendre en ce moment 426 civils, dont 416 passèrent à Cassel trois mois de dure captivité. Cinq enfants furent relâchés le mardi; le fils Gouzou s'esquiva le même jour. Fernand Toussaint et Georges Schlernitzaner moururent à Conjoux. Le père Lenel fut tué en cours de route et Camille Lambert, avocat et juge suppléant, tombé malade, fut transporté dans un hôpital, à Halle, et ne rentra en Belgique qu'en janvier 1915.

De ces 416 civils prisonniers, 280 environ étaient Dinantais. Les autres étaient d'Anseremme ou de Neffe-Anseremme (67); il y avait un Bouvignois et deux habitants de Celles, pris à Dinant. Depuis leur retour, (novembre 1914), trente au moins sont morts actuellement (janvier 1921).

représenté : il y avait avec moi deux juges, MM. Herbecq et Laurent ; mon substitut, M. Charlier ; trois juges suppléants, MM. Lambert, Cousot et Fries ; le greffier-adjoint, M. Wartique ; l'inspecteur général des Eaux et Forêts ; le percepteur des postes, M. Coulonvaux (blessé), etc., tous les employés de la prison, sauf le directeur, et quatre professeurs du Collège communal. L'âge ne fut pas plus respecté que la qualité : onze vieillards de plus de 70 ans étaient forcés de nous accompagner ; l'un d'entre eux, Joseph Deravet, avait 82 ans (1). Des jeunes gens de quinze ans et de moins encore devaient nous suivre : Jules Vandurme avait 14 ans, Georges Dotreppe, 13 ans et demi ainsi que Simon Wasseige, Armand Pirson à peine 13 ans. Parmi nous, il y avait également des infirmes : M. Georges Schlernitzaner, dit Mathieu, entre autres, tuberculeux du larynx, mort en route, et M. Jules Remy, également tuberculeux. Et que dire des blessés qu'on eut la cruauté de nous adjoindre ? Presque tous les survivants de la fusillade du mur Bourdon que nous venions de retrouver étaient blessés. Je cite, sans les nommer tous, le vieux Lecomte, Hubert Kinique, seul survivant de sa famille, atteint au bras et au cou, Fernand Croibien, qui mourut à Cassel des suites de ses blessures, Nicolas Tock et d'autres encore. Félix Bourdon (16 ans), seul survivant de sa famille, était parmi les prisonniers. Plusieurs survivants de la fusillade de l'aqueduc de Neffe se trouvaient également dans notre groupe et, parmi eux, je cite Albert Meurat, gravement blessé, qui avait dû abandonner les cadavres de sa femme et de ses trois enfants. Il faut se borner, mais je pourrais continuer l'énumération de ces malheureux que les Allemands, sans pitié aucune, forcèrent à marcher des journées entières, alors que leurs graves blessures auraient réclamé un repos complet et des soins pressants.

De crainte de paraître faire du sentiment dans un récit purement objectif, je passe sous silence les émotions qui nous envahissaient tous après les durs événements que nous venions de vivre. Beaucoup d'entre nous avaient vu avant de partir leur maison réduite en cendres ; un grand nombre avaient dû laisser sans sépulture des cadavres d'êtres bien chers : une épouse, des enfants, des parents, voire même parfois une famille entière, comme ce fut le cas pour Félix Bourdon, Hubert Kinique. Enfin tous, sauf hélas ! ces derniers, nous laissions derrière nous les nôtres sans savoir quel sort leur était réservé. Toutes ces pensées, et bien d'autres encore, nous remuaient le cœur, durant ces nuits de captivité passées à la belle étoile, mais on n'osait se les communiquer, car la consigne était sévère et le silence rigoureusement observé.

Soudain, notre attention est attirée par des cris de femme qui se rapprochent de plus en plus. Sans rien voir, nous comprenons bientôt ; c'est un véritable réquisitoire dressé contre nos ennemis. Les uns ont voulu voir dans cette scène une simple comédie organisée par nos gardiens pour nous exciter à la révolte. D'autres, avec plus de vraisemblance, me semble-t-il, croient qu'il s'agit tout simplement d'une pauvre femme que les tragiques événements avaient surexcitée.

(1) Joseph Deravet, 82 ans (né le 19 décembre 1833), Camille Lecomte et Joseph Dony-Fastré, de 74 ans, Charles Frankinet, de 72 ans, Alphonse Malaise, Léopold Lamkin, Victor Frérotte, Jean-Baptiste Gouzou et Achille Lambert, de 71 ans, enfin Frédéric Dufrenne et Alexandre Hubin, de 70 ans.

Cette hypothèse est vraisemblable. Des prisonniers entendirent un officier interpellé des soldats : Ne tirez pas, elle est folle.

Le calme ne tarde pas à se rétablir, mais le silence de la nuit est de nouveau rompu par des cris insolites. Les émotions, la fatigue et la faim probablement avaient troublé le cerveau d'un prisonnier qui s'était mis à courir et à faire des bonds extravagants. On l'entendit crier : « Au secours, Monsieur le Procureur, au secours, on me tue ! » Les soldats le rouèrent de coups et le capitaine « au cheval blanc » fit demander au bourgmestre, M. Defoin, s'il répondait du « fou ». M. Defoin déclara qu'il n'était pas dangereux. Le lendemain, quand on se remit en marche, le fils Gouzou — car c'était lui — resta étendu sur l'herbe, presque sans connaissance. Il fut ramassé après notre départ et conduit au château de Conjoux, d'où il s'échappa.

Cette même nuit, M. Georges Schlernitzaner se mit à râler. On le transporta le lendemain à la Croix-Rouge de Conjoux où il mourut.

Le matin, après la distribution à chacun de nous d'une poignée de biscuits, les soldats fouillent des prisonniers arrivés à Achêne et que nous avons vu visiter auparavant. Cinq enfants de moins de 15 ans furent alors congédiés : Joseph Grégoire, Robert Hachez, Fernand Séha, Simon Wasseige et Armand Pirson.

On se met en route, et pendant la marche, les soldats réitèrent la manœuvre que nous avons décrite lors de la traversée du bois de Liroux. Près du moulin de Conjoux, on distribue de l'eau. Fernand Toussaint cherchant à se sauver, est tué d'une balle à la tête.

De plus en plus les vieillards, les infirmes et les blessés ont peine à marcher, mais la menace du revolver leur donne des forces surhumaines et les plus robustes soutiennent les plus chancelants. A Haversin, on permet aux habitants de nous donner de l'eau. Enfin, après une rude randonnée de neuf heures, nous arrivons à Marche. Ici, la population est consignée. Il fallait assurer la tranquillité de la ville au passage des Dinantais; et l'on retient comme otage le Procureur du Roi. Singulier procédé que d'enfermer celui qui, de par ses fonctions, est chargé de l'ordre public!

Le passage de la colonne y fait sensation et la population émue jusqu'aux larmes nous apporte des souliers, des chapeaux et des vestons, nécessaires à plusieurs d'entre nous, qui, pris le dimanche matin au saut du lit, sont en manches de chemise, d'autres en pantoufles (1) et beaucoup sans chapeau. Ils nous envoient également du café et des tartines, mais celles-ci sont accaparées par les soldats qui les dévorent à notre barbe.

Dans une salle du Casino, où une inscription sur la porte mentionne qu'il y a place pour cent soldats, on nous entasse. Nous sommes plus de quatre cents. Apparition de notre capitaine : « Ceux qui ont encore de l'argent doivent le remettre, s'écrie-t-il, sinon ils seront fusillés. Vous serez fouillés jusque dans les souliers. » Les soldats commencent les visites corporelles, mais, lassés, les abandonnent bientôt. Plusieurs des nôtres laissèrent tomber dans la paille des pièces

(1) Auguste Simon, par exemple, vieillard de 69 ans, a fait tout le trajet en sabots; Frédéric Cousot n'avait aux pieds rien d'autre que des caoutchoucs.

d'or, plutôt que de les livrer, d'autres avalèrent des billets de banque, notamment M. Defoin, fils.

Quelques-uns avaient en route ramassé des bouteilles vides pour, le cas échéant, y mettre de l'eau. Cela amène une nouvelle visite du capitaine : « Remettez les bouteilles, dit-il, si plus tard un de vous est trouvé avec une bouteille, il sera fusillé ».

Le soir, M. Herbecq surprend la conversation de quelques soldats : on renoncera à nous fusiller. Cela ne fait pas le compte de certains de nos bourreaux : ils se voient frustrés d'une fusillade collective et ne peuvent s'empêcher de manifester leur désappointement, tel ce sous-lieutenant qui dit à ses soldats : « Hat man nicht zu schiessen, das ist nicht gut! (1) » Le soir encore distribution d'une croûte de pain.

Le mercredi à midi, après avoir reçu un demi-pain de soldat par personne, on se met en route pour Melreux, où un train en destination de l'Allemagne attend les prisonniers. A coups de poing et à coups de pied, on nous pousse dans des wagons à bestiaux sommairement nettoyés. à raison de quarante par wagon, avec trois gardiens.

Quel pénible voyage : La faim, la soif, la chaleur ! Il n'y avait pas de sièges, pas même de paille, et, sur un parcours de trente-cinq heures, il n'y eut qu'une seule distribution de nourriture !

A toutes ces privations, déjà si dures, il faut ajouter les peines morales. Partout, en Allemagne, la population semble avoir été invitée à nous insulter sur notre passage. Le train s'arrête à presque toutes les stations ; les femmes et les enfants aussi bien que les soldats et les hommes nous raillent, nous menacent, ajoutent le geste à la parole et parfois l'acte au geste : à plusieurs reprises le train fut criblé de pierres.

M. Lenel, en proie à une crise nerveuse se met à crier et à gesticuler. Voici un malheureux que la raison abandonne ! On va l'apaiser sans doute ? Moyen radical : un soldat lui tire un coup de revolver dans la tête, et jette le cadavre sur la voie (2)

Enfin, le 28 août, vers 3 heures du matin, nous débarquons à la gare de Wilhelmshöhe (Cassel). Nous sommes alignés, comptés, remis aux mains d'une nouvelle troupe de soldats et, au pas accéléré, nous défilons dans les rues de la ville.

(1) TRADUCTION : « Si on n'a pas à fusiller, cela n'est pas bon ! »

(2) Voici comment Achille Lambert, témoin oculaire, raconte la scène : « Une première fois déjà Henri Lenel, qui était dans le même wagon que moi, avait apostrophé les soldats qui nous gardaient, mais j'étais parvenu à le faire taire. Peu de temps après, il recommença et je fis remarquer à Bietlot qu'il fallait absolument l'en empêcher. C'est alors que Lenel enleva son paletot et prit en main son porte-monnaie vide, me disant qu'il allait l'apporter à sa femme. Comme il enjambait le banc qui servait de balustrade, je le saisis à bras-le-corps et je fis signe aux soldats que le malheureux perdait la tête. Néanmoins, le caporal tira un coup de revolver qui atteignit Lenel en pleine poitrine. Il est tombé sur le banc à la renverse et le soldat lui a tiré un second coup dans la bouche. Alors, le même soldat, a poussé du pied le corps en bas du wagon. Sur ces entrefaites, au coup de feu, le train avait ralenti sa marche, puis s'était arrêté. Le garde du train est venu voir et, après explications, les soldats se sont tous mis à rire aux éclats. Le corps du pauvre Lenel est resté là où on l'avait jeté. »

Nous arrivons à la prison. Par trois ou par quatre, on nous enferme dans des cellules et, brutalement et volontairement, on sépare ceux d'une même famille. « Nicht der Sohn mit dem Vater ! » (1).

Je tiens à signaler que nous n'avons été identifiés qu'à Cassel et seulement le dimanche 30 août après-midi, huit jours après notre départ de Dinant et deux jours après notre arrivée à la prison. Jamais aucune justice n'a procédé avec pareille désinvolture !

Je ne m'attarderai pas à dire les souffrances morales que notre captivité nous réservait, souffrances résultant des inquiétudes éprouvées au sujet des nôtres et du pays, provenant aussi de l'incertitude quant à la durée de notre détention, de l'isolement et de l'oisiveté (2).

A peine arrivé, Fernand Croibien, blessé au bras à la fusillade du Rocher Bayard, passa la visite du médecin de la prison. On apprit peu après que l'amputation du bras avait été jugée nécessaire et que le malheureux avait succombé deux ou trois jours après l'opération : ni vivant ni mort, il ne put recevoir un dernier adieu de son père et de ses frères, également internés.

Le 12 septembre, on nous réunit tous et le directeur de la prison nous déclara que nous n'étions pas condamnés, que nous ne passerions même pas en jugement, mais que nous étions détenus *für Schutz*, c'est-à-dire par mesure de sécurité publique et que nous pourrions écrire chez nous. Après une nouvelle attente de huit jours, on nous remit une carte postale; quinze jours après quelques-uns reçurent une feuille de papier à lettre et une enveloppe. La plupart de ces lettres n'arrivèrent pas à destination et celles qui parvinrent aux nôtres leur furent remises après deux mois, c'est-à-dire peu de temps avant notre libération (3). Les miennes n'arrivèrent à Dinant qu'en décembre. Je les reçus moi-même.

Comment décrire notre vie de captivité si déprimante à tous les points de vue ? (4) Qu'il me suffise de signaler que notre régime était en tous points plus dur que celui des condamnés de droit commun. Nous étions à quatre dans une cellule aménagée pour un homme, mesurant 9 m² et ayant une contenance de 25 m³. Pas de siège, pas de matelas; une ou deux bottes de paille renouvelées après deux mois et trois couvertures pour quatre !

L'alimentation était nettement insuffisante. En trois occasions (du 28 août au 16 novembre) nous eûmes des pommes de terre, jamais de viande. Nous recevions tous les jours 450 grammes de pain noir et sur et la soupe aux rutabagas ou aux

(1) TRADUCTION : « Pas le fils avec le père ».

Plus tard, cependant, les jeunes gens obtinrent l'autorisation de rejoindre leur père.

(2) La note de M. Jean Dabin dans sa brochure : *La Vérité sur les Massacres de Dinant* (p. 35) trouve ici sa place : « Je me hâte de dire que ces critiques ne visent pas le personnel de la prison dont beaucoup de membres, apitoyés sur le sort des malheureux Dinantais, s'efforçaient vraiment d'adoucir leurs souffrances. C'est l'organisation qui se trouvait en défaut, surtout le premier mois. Quoiqu'ils en pensent, les Allemands manquent parfois d'organisation... » (Cette note fut dictée à M. Dabin par M. le juge Herbecq.)

(3) M. Even (de Neffe) dit dans son rapport que sa première lettre est arrivée chez lui le 20 novembre, le devançant de deux jours seulement.

(4) On trouvera de plus amples détails dans le rapport que M. Tschoffen fit à la Commission belge d'enquête. (Voir deuxième volume des *Rapports sur la violation du Droit des gens en Belgique*, Berger-Levrault, Paris-Nancy 1915, pp. 98 à 105.)

choux était l'ordinaire. Aussi les prisonniers ramassaient-ils avec délices les croûtes de pain que les détenus de droit commun leur jetaient dans la cour par la lucarne de leur cellule.

Les huit premiers jours, point de sorties ! Dans la suite, un jour par semaine, nous étions, pendant une heure, conduits au préau. Enfin, vers la mi-octobre, le nombre des promenades fut porté à trois par semaine, de trois quarts d'heure seulement chacune. Il fallut multiplier les requêtes pour obtenir quelque travail. Les tailleurs, les cordonniers, les peintres, les paveurs de rue furent occupés à leur métier. Les autres épluchèrent des pommes de terre, confectionnèrent des paillasons, remplirent des matelas ou encore plièrent des sachets.

L'organisation du service religieux fut la seule chose convenable, à cela près que nous avions la messe le vendredi au lieu du dimanche. Pendant notre séjour à Cassel, une retraite nous y fut donnée par le Père Jean Frense, dominicain. Le prédicateur débuta par ces mots : « Dans cet institut où la divine Providence vous a placés !... ». (1)

Un jour, le directeur de la prison me déclara que les autorités militaires, à Berlin, étaient maintenant convaincues que personne n'avait tiré à Dinant. Je ne sais ce qui lui a permis de faire cette affirmation. On n'avait donc eu aucune raison de nous arrêter; j'ignore celles que l'on put avoir de nous remettre en liberté.

Un beau jour, on nous annonça que nous allions être rapatriés. Notre retour s'effectua en quatre groupes; le premier partit le 16 novembre, les autres suivirent à quelques jours d'intervalle.

Le lendemain de notre arrivée à Namur, le Gouverneur militaire, von Longchamps-Bérier, tint à nous adresser un petit discours dans lequel il justifia de la manière suivante l'injuste captivité : « Vous avez été pris comme otages à la suite des combats livrés dans les rues de Dinant, combats auxquels les civils avaient pris part ! » Il termina par une discrète allusion à la magnificence de l'empereur qui daignait nous gracier !!... (2).

Quelque temps après, me trouvant à Namur, le général von Longchamps, me parlant des événements de Dinant, me dit textuellement : « Il résulte, d'une enquête que j'ai faite, qu'aucun civil n'a tiré à Dinant. Mais, il y a peut-être eu des Français, déguisés en civils, qui ont tiré. Et puis, dans l'entraînement du combat, on va parfois plus loin qu'il ne faut... »

(1) La loyauté exige qu'on reconnaisse que ce religieux a fait tout au monde pour hâter l'heure de la délivrance des prisonniers de Cassel. Il a même écrit, à cet effet, au Conseiller de Justice de l'empire. Nous possédons une copie de cette lettre dans laquelle il dit, entre autres choses, *qu'il est convaincu de l'innocence complète de tous ces gens très estimables.* (« Ueberzeugt von der vollen Unschuld dieser achtbaren Leute... »)

(2) Il convient de rendre ici hommage à la conduite généreuse de M. Sasserath, échevin de Dinant. Profitant de sa connaissance de la langue allemande, il parvint à gagner les bonnes grâces du « Lehrer » Herr Walter, que le Directeur de la prison nous avait spécialement préposé, et, grâce à lui, il fit adoucir, sur plus d'un point, le régime des prisonniers. Régulièrement désigné pour faire partie du second convoi qui devait rentrer en Belgique, M. Sasserath demanda à rester, jusqu'au départ des derniers, pour pouvoir ainsi aider davantage ses compatriotes.

Au récit de la captivité des prisonniers dinantais à Cassel, nous croyons intéressant d'ajouter l'annexe suivante.

Le 20 novembre 1914, l'autorité militaire invita la direction du journal « *L'Ami de l'Ordre* », de Namur, à insérer l'allocution que le général von Longchamps avait adressée aux premiers prisonniers dinantais revenus d'Allemagne. En voici le texte :

Messieurs,

Avant que vous ne rentriez dans votre pays, je tiens à vous adresser quelques mots sur la conduite que vous aurez désormais à suivre.

Vous avez été enlevés comme otages sous des conditions exceptionnelles, et, cela, à la suite d'un combat dans les rues de votre ville, combat auquel prit part la population civile. (*Murmures !*)

Le gouverneur impérial n'examine pas s'il se trouve parmi vous de ces coupables ; il vous fait grâce et vous renvoie dans vos foyers.

Mais je vous mets en garde contre toute infraction aux prescriptions du gouvernement impérial, contre tout agissement incorrect par parole écrite ou parlée, ou par voie de fait ; car cela aurait les plus fâcheuses conséquences pour vous. Le certificat dont les prescriptions règlent votre conduite vous sera remis aussitôt. (Voir fig. 209.)

Je souhaite que vous vous rétablissiez bien vite des fatigues et des souffrances que vous avez dû endurer et dont sont redevables votre gouvernement, qui voulait armer la population civile contre nous, et cette population elle-même.

Les puissances qui sont en guerre avec nous, l'Angleterre, la France et la Russie, retiennent tous les civils allemands qu'ils peuvent atteindre, sauf les enfants au-dessous de 17 ans et les hommes âgés de plus de 45 ans. Nous sommes donc forcés d'en faire autant comme justes représailles, mais je prends sur moi de vous renvoyer tous, sans exception, et j'espère que cette marque de confiance sera reconnue par votre bonne conduite.

Allez donc en paix, Messieurs. »

M. Delvaux, directeur du journal, se refusa à publier ce discours et se borna à reproduire, dans l'épreuve du numéro du 21 novembre, en la faisant précéder d'une courte introduction, la liste des premiers prisonniers dinantais rapatriés. Lorsque l'épreuve fut soumise à la censure, l'autorité militaire se montra très contrariée du refus d'imprimer le discours ; elle refusa, de son côté, d'autoriser la publication de la liste et insista en vue d'obtenir gain de cause. Comme M. Delvaux maintenait sa résolution, le censeur lui demanda s'il savait à quoi il s'exposait, et lui dit qu'il en serait référé au Gouverneur général, à Bruxelles, qui statuerait. L'incident resta sans suite.

VI. — *L'inhumation des victimes.*

Les Allemands ne tardèrent pas à s'inquiéter des nombreux cadavres qui gisaient partout, sans sépulture. Il n'était certes pas question de faire disparaître les traces de leurs crimes : ils n'en avaient nulle honte ; mais il fallait éviter l'infection et la peste dont ils étaient exposés à souffrir, eux qui étaient maintenant presque seuls à peupler la ville.

Le lendemain des massacres, ils firent creuser par des civils prisonniers, dont plusieurs étaient des « escapés » de la fusillade, une grande fosse dans la propriété Bourdon, au Rocher Bayard : ils y firent déposer les soixante dix-sept victimes de la veille. D'autres furent enterrées derrière la prison. (fig. 200).

Le mardi, l'autorité militaire fit faire deux immenses fosses dans le jardin de M. Tschoffen (fig. 116 et 117) et on y jeta pêle-mêle cent dix-huit cadavres relevés dans les environs. On inhuma sur place, près de la forge Bouille, les dix-neuf civils qui y furent massacrés.

On creusa des fosses communes dans le jardin Laurent, à Saint-Pierre, dans le jardin Servais (fig. 201), Place de l'Abbaye, dans la cour des Sœurs et dans les jardins Adam et Gaudinne aux Fonds de Leffe. De nombreux cadavres isolés furent enterrés sur place.

On procéda de même à Neffe. Mais ici les victimes de l'aqueduc furent carbonisées. Ce procédé barbare, sur l'ordre des Allemands, fut employé à d'autres endroits encore, comme il a été dit au cours du récit.

Victor Piette, de Leffe, un des civils réquisitionnés comme fossoyeur nous a fait un récit dont nous extrayons le passage suivant :

N^o 505.

J'étais prisonnier à l'école régimentaire. Le lundi, vers midi, on nous a conduits à une vingtaine dans le jardin Servais (fig. 8), situé en face de l'abbaye. Nous avons dû y creuser trois grandes fosses. La première achevée, les soldats m'y ont fait descendre pour y ranger les cadavres. Le troisième qu'on me présente est celui de mon père. J'ai failli tomber, mais dix fusils braqués sur moi me firent continuer ma besogne. J'ai dû ainsi ranger plus de vingt personnes de ma famille ! Pendant tout ce temps, on nous défendit d'aller boire à la fontaine, et nous dûmes étancher notre soif brûlante avec l'eau des gouttières.

La plupart de ces inhumations hâtives avaient été faites dans des conditions si précaires qu'elles constituaient un danger pour la salubrité publique. Le Collège échevinal s'en émut et le 10 septembre, sur la proposition du docteur Cousot, il décida d'opérer le transfert des cadavres de leurs sépultures provisoires au cimetière communal.

Vu la situation où l'on se trouvait à Dinant au début de septembre 1914, trouver le bois nécessaire pour la confection de plus de six cents cercueils et se procurer les matières pharmaceutiques indispensables pour assurer l'innocuité de la douloureuse besogne, ne fut pas chose aisée. Enfin, le 23 septembre, tout était prêt, et l'on commença le travail d'exhumation ; il dura plus de six semaines. Nous empruntons les détails suivants au rapport du docteur Cousot, qui dirigea l'opération.

Avant de nous mettre à l'œuvre, j'examinai mon personnel, afin de me rendre compte de l'état de santé de chacun de mes aides, et de m'enquérir si l'un ou l'autre ne portait point de blessures. Dans une grande cuvelle remplie d'une solution de crésol savonneux trempaient les draps qui devaient servir de linceul. En deux autres cuvelles, nous disposions d'une abondante provision de lait de chaux qu'on répandait largement sur les terres enlevées des fosses. Nous nous lavions fréquemment les mains dans des solutions de sublimé corrosif. Au début, nous avions chacun un petit appareil nasal, mais, dès le deuxième jour, tout le monde s'en était débarrassé à cause de la gêne qu'il occasionnait; cependant, de tous les désagréments, l'odeur répandue par les cadavres était le plus désagréable. Notre matériel se complétait d'une caisse à désinfection au formol, dans laquelle on déposait tous les objets recueillis sur les cadavres.

L'équipe de travailleurs se composait d'abord de quatre vigoureux terrassiers, dont le rôle se bornait à découvrir les cadavres en rejetant les terres et à arroser constamment ces terres avec du lait de chaux; puis de quatre ouvriers robustes qui endossaient un costume de travail et mettaient de forts gants de caoutchouc; ils devaient avec les plus minutieuses précautions enlever cadavre par cadavre et les apporter sur une table lavée à grande eau et arrosée d'une solution de sublimé après chaque examen. Alors intervenaient, sous notre direction, deux jeunes gens dévoués, vêtus d'une blouse blanche, les mains garnies de gants de dissection. Avec de forts ciseaux, ils coupaient les vêtements, ouvraient les poches, cisailaient les doublures, afin de retrouver les papiers, documents, calepins, bourses, souvenirs de tout genre. Les objets ainsi recueillis étaient déposés sur des plateaux, et l'on recherchait alors tous les indices capables de faciliter l'identification des cadavres, car pas un seul ne fut reconnu à ses traits. Après cette minutieuse recherche, les objets étaient placés dans des sacs numérotés et confiés à l'appareil de désinfection. Plus tard, ils étaient remis à la famille.

Aussitôt que le cadavre avait été fouillé, un linceul trempé dans le crésol était étendu sur un volet, le cadavre y était déposé et enveloppé, puis porté dans le cercueil. Lorsque dix cercueils étaient ainsi préparés, au milieu de larmes et de sanglots, on les chargeait sur l'unique charrette que nous avons pu nous procurer, et alors s'organisait ce cortège, dont le passage dans les ruines de la ville morte restera le plus douloureux souvenir de notre épreuve.

Durant un mois et demi, de huit heures du matin à cinq heures du soir, nous nous retrouvions tous à l'œuvre, encouragés par la seule pensée de donner un témoignage d'affection à nos concitoyens. Le soir, afin d'éviter les émanations ou désagréables ou nuisibles, nous recouvrons les fosses ouvertes de grands linceuls imbibés de solution de formol, et puis chacun prenait les précautions hygiéniques personnelles avec une discipline parfaite; ainsi nous parvinmes au bout de notre rude tâche sans avoir eu à déplorer aucun accident ni aucun trouble de santé.

Tandis que ces courageux travailleurs procédaient à leur pénible besogne, un secrétaire dressait la liste des civils ainsi exhumés. En pieux souvenir, on crut bien faire de publier les noms de toutes ces innocentes victimes et on confia l'impression de la liste à M. Janus.

La liste A des exhumations parut fin septembre 1914 sous le titre *La nécrologie civile dinantaise des 23-24 août 1914* (fig. 197). Elle était vendue 15 centimes, au profit de la caisse de secours. Encadrée de noir, sans commentaires, elle donnait les nom et prénoms, l'âge et la profession de chaque exhumé, ainsi que le numéro d'ordre et celui des plaques des cercueils. Malgré sa concision, ou plutôt à cause d'elle, cette liste était un éloquent et terrible réquisitoire contre les troupes saxonnes qui prétendaient que les relations données par les habitants survivants de Dinant rapportaient uniquement et avec une exagération intentionnelle ce que les troupes allemandes avaient fait pour se défendre contre « la participation de la population à la lutte (1) ». Puisqu'on ne voulait pas croire le témoignage des vivants, on eut recours à celui des morts. *Et les morts parlèrent!*

L'autorité occupante se rendit bien vite compte de l'effet produit par cette première liste; aussi s'empressa-t-elle de faire une descente chez l'imprimeur, et de lui interdire sous les peines les plus sévères toute publication de ce genre. Le dépôt fut saisi, mais comment empêcher la divulgation des feuilles qui circulaient déjà? *Par ordre de l'autorité militaire*, le ff. de bourgmestre publia un arrêté ordonnant à tous ceux qui en détenaient un exemplaire de le remettre immédiatement (fig. 198).

Dix jours plus tard, nouvel avis (fig. 199) : les listes furent dissimulées avec plus de soin.

Son Eminence le Cardinal Mercier apprit qu'à l'étranger le récit des événements de Dinant était attendu avec impatience. Il nous sollicita d'en publier un aperçu pour répondre aux calomnies allemandes sur la prétendue participation de la population civile au combat. *Le Nécrologe Dinantais* parut en février 1915; il donnait en appendice les noms de 606 fusillés. « Cette liste était incomplète », néanmoins elle fit sensation. Elle se répandit à l'étranger comme en Belgique, et fit bientôt le tour du monde : la vérité était en marche.

Nous terminons notre histoire du *Sac de Dinant*, en publiant la liste, cette fois complète, des victimes innocentes de la cruauté saxonne. Il est juste de rendre ce posthume hommage à la mémoire de tous ces noms. Beaucoup seraient restés obscurs. Ils sont devenus grands devant l'histoire et devant Dieu, et prendront place à côté de ceux de nos héros tombés sur le champ de bataille, puisque les uns comme les autres versèrent leur sang pour la plus noble et la plus sainte des causes : celle de la Justice et du Droit.

(1) *Livre Blanc*, p. 124.

LISTE DES VICTIMES

DE L'AGGLOMÉRATION DINANTAISE

OBSERVATIONS

Nous indiquons les nom et prénom, la profession, la parenté et l'âge des victimes, ainsi que l'année et le numéro des actes de décès qui ont été dressés.

Au cours du récit, des fautes (inévitables!) se sont glissées dans l'orthographe des noms propres : le lecteur les redressera aisément à l'aide de la liste.

L'âge des victimes est celui donné par leur acte de décès, sauf quelques rectifications nécessaires, contrôlées avec soin.

Pour ce qui concerne la parenté ou l'alliance, nous avons cru devoir nous arrêter en ligne collatérale au degré de frère et sœur, beau-frère et belle-sœur ; l'indication des parentés plus éloignées nous aurait menés trop loin. Nous avons adopté l'usage courant, qui attribue la qualité de beaux-frères aux maris de deux sœurs.

Sauf indication contraire, les actes de décès appartiennent à l'état-civil de Dinant.

De même, toutes les personnes dont la résidence n'est pas indiquée, habitaient Dinant en août 1914.

AVANT LE 23 AOÛT

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
1	HASTIR THÉRÈSE veuve Michel, ménagère (1) . Mère de 3, aïeule de 8 et 9.	80	—
2	Georges Auguste , époux Gosset, chauffeur à l'usine à gaz (2) Père de 7, frère de 93.	58	1915, 86
3	Michel Hyacinthe , journalier Fils de 1.	57	—
4	Moussoux Léon , époux Disière, hôtelier (3)	55	1914, 135
5	Pirson Narcisse , époux Tamignaux, facteur des postes (4) De Bouvignes.	47	Bouvignes, 1914, 10
6	ROUELLE MARCELLINE , épouse Petit, ménagère (5)	40	1920, 33
7	Georges, Adelin , époux Patigny, menuisier (6) Fils de 2, beau-frère de 392.	34	1914, 662
8	Petit Joseph , ouvrier de fabrique Frère de 9, petit-fils de 1.	17	1916, 86
9	Petit Noël Frère de 8, petit-fils de 1.	12	1916, 87

(1) Carbonisée dans sa cave, à la " Cité ", le 21 août, avec son fils Hyacinthe (n° 3), et ses deux petits-fils, Joseph et Noël Petit (n° 8 et 9).

(2) Tué rue Saint-Pierre le 21 août.

(3) Tué rue Saint-Jacques le 15 août, en relevant des blessés français.

(4) Tué route de Namur le 15 août, en rentrant de son service.

(5) Blessée rue Saint-Jacques le 21 août, et transportée à l'hôpital, où elle mourut le 23.

(6) Carbonisé dans sa cave, à la " Cité ", le 21 août.

LE 23 AOUT

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
PRÉ CAPELLE			
10	Jacquet Gustave, époux Doneux, meunier Père de 20.	63	1914, 426
11	Capelle Joseph, époux Bastin, cultivateur De <i>Lisogne</i> .	62	1914, 429
12	Leclerc Olivier, époux Dewez, cultivateur Père de 18, beau-père de 16. De <i>Lisogne</i> .	53	1914, 430
13	Bertulot Ernest, époux Jacques, marbrier	48	1914, 562
14	Modave Nestor, époux Vincent, cultivateur Beau-père de 17. De <i>Lisogne</i> .	40	1914, 433
15	Eloy Waldor, époux Ansotte, instituteur De <i>Lisogne</i> .	37	1914, 427
16	Piraux Adelin, époux Leclerc, marchand de bestiaux. Beau-fils de 12, beau-frère de 18. De <i>Lisogne</i> .	32	1914, 432
17	Dewez François, époux Modave, maréchal-ferrant Gendre de 14. De <i>Lisogne</i> .	32	1914, 434
18	Leclerc Pierre, cultivateur Fils de 12, beau-frère de 16. De <i>Lisogne</i> .	25	1914, 431
19	Culot Florent, entrepreneur. De <i>Lisogne</i> .	24	1914, 428
20	Jacquet Gustave, cultivateur. Fils de 10.	23	1914, 557
21	Dachelet Camille, domestique Frère de 22. De <i>Thynes</i> .	20	1914, 417
22	Dachelet Zéphyrin, domestique Frère de 21. De <i>Thynes</i> .	17	1914, 409

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
--------------------	--------------------------------------------	------	-------------------------------

FONDS DE LEFFE

A. — PAPETERIE (1).

23	Ronveaux Emile, époux Dejaye, menuisier Père de 217.	66	1915, 72
24	Gonze Léopold, dit Paul, veuf David, cordonnier . Père de 232.	65	1914, 415
25	Migeotte Adolphe, époux Henrion, cultivateur . . Père de 63 et 89, beau-père de 65, beau-frère de 201 et 211.	62	1914, 396
26	Dubois Joseph, époux Beauraing, journalier. . . . Beau-père de 60, 62 et 72.	62	1914, 400
27	Calson Alfred, menuisier.	61	1914, 389
28	Englebert Victor-Joseph, dit Honoré, époux Remacle, garçon-brasseur. Beau-frère de 32, 196 et 612.	60	1914, 379
29	Jacquet Victor, époux Bulens, ouvrier de fabrique . Père de 71, frère de 31, beau-frère de 36 et 39.	60	1914, 386
30	Eliet Arthur, époux Marchant, tisseur (Français) . Beau-père de 56, beau-frère de 122.	56	1914, 324
31	Jacquet Henri, époux Texhy, voiturier Frère de 29, beau-frère de 215.	55	1914, 442
32	Gaudinne François, époux Remacle, menuisier . . Père de 86 et de 157, beau-frère de 28, 196 et 612.	54	1914, 380
33	Geudvert Emile, époux Willot, cordonnier Père de 81.	54	1914, 394
34	Bouche Gustave, époux Mazy, cordonnier Beau-frère de 52.	53	1914, 391
35	Monin Félix, époux Michel, fileur Père de 72, 75 et 113, beau-père de 67 et 228, frère de 204, beau-frère de 467.	53	1914, 423
36	Bulens Henri, veuf Demanet, époux Graindorge, fileur Père de 155, beau-père de 54, frère de 39, beau-frère de 29 et 41.	53	1914, 451
37	Cartigny, Hubert, époux Firmin, marbier. Père de 73 et 76.	53	1919, 62

(1) Toutes les victimes qui figurent sous cette rubrique ont été inhumées dans le jardin de François Gaudinne, entre Alprée et la Papeterie, à l'exception de Paul Gonze, dont le cadavre a été enterré à part, et de Lambert Colignon et Léon Cartigny, dont les cadavres n'ont pas été retrouvés.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
38	Questiaux Ferdinand, époux Fivet, tisseur . . . Beau-frère de 406.	51	1914, 403
39	Bulens Louis, époux Limet, ouvrier de fabrique . Frère de 36, beau-frère de 29 et 245.	51	1914, 436
40	Ravet François, époux Wéron, entrepreneur . .	50	1914, 382
41	Migeotte Louis, époux Graindorge, fileur . . . Père de 79, 87 et 88, beau-père de 437, beau-frère de 36.	50	1914, 445
42	Duchêne Émile, époux Pairoux, chauffeur à la fabrique Frère de 201.	49	1914, 407
43	Delaey Camille, époux Delaey, tisseur Père de 84.	48	1914, 387
44	Goffaux Pierre, époux Rouffiange, ouvrier de fabrique Père de 80, gendre de 92, beau-frère de 64, 102 et 615. De Godinne.	48	1914, 402
45	Dehu Victorien, époux Gilles, journalier	48	1914, 455
46	Piret Joseph, époux Finfe, ouvrier de fabrique . . Frère de 124, beau-frère de 96 et 361.	47	1914, 384
47	Absil Joseph, ouvrier de fabrique	46	1914, 395
48	Fondaire Ernest, époux Robert, tailleur de pierres . Père de 85, 90 et 109.	46	1914, 624
49	Dehez Sylvain, époux Bulens, agent d'assurances .	43	1914, 444
50	Colignon Lambert, veuf Suray, époux Lefèvre, tailleur d'habits	43	1919, 138
51	Nepper Louis, époux Bultot, cultivateur Père de 83, frère de 397, beau-frère de 116, 117 et 118.	42	1914, 413
52	Mazy Ulysse, tailleur d'habits Beau-frère de 34.	41	1914, 458
53	Monty Alexandre, époux Colignon, rejointoyeur .	39	1914, 408
54	Zwollen Edouard, époux Bulens, marchand de charbons Gendre de 36, frère de 615, beau-frère de 97, 100 et 145.	38	1914, 438
55	Dessy Jules, époux Carpentier, magasinier	38	1914, 448
56	Evrard Jean-Baptiste, époux Eliet, tisseur (Fran- çais) (1). Gendre de 30.	38	1914, 453
57	Donné, Camille, époux Cassart, tisseur Beau-frère de 60 et 289.	36	1914, 398

(1) Evrard, J.-B., avait été reconnu inapte au service militaire.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
58	Georges Alfred, époux Chabotier, tisseur Fils de 93, gendre de 643, frère de 100, beau-frère de 68, 111, 405 et 453.	36	1914, 414
59	Hottelet Arthur, époux Genot, ouvrier de fabrique. Gendre de 618, beau-frère de 74.	36	1914, 456
60	Cassart François, époux Dubois, ouvrier de fabrique Gendre de 26, frère de 289 et 414, beau-frère de 57, 62 et 72.	36	1914, 457
61	Capelle Joseph, époux Morelle, facteur des postes	35	1914, 424
62	Warnant Alzir, époux Dubois, journalier Gendre de 26, frère de 69 et 77, beau-frère de 60 et 72.	34	1914, 401
63	Migeotte Émile, époux Pirlot, voiturier Fils de 25, frère de 89, beau-frère de 65.	32	1914, 397
64	Rouffiange Désiré, époux Bovy, tisseur Fils de 92, gendre de 259, beau-frère de 44, 102, 266, 268 et 615.	32	1914, 405
65	Baclin Jules, époux Migeotte, marbrier Gendre de 25, beau-frère de 63 et 89.	32	1918, 50
66	Habran Émile, époux Nemry, tonnelier	31	1914, 385
67	Paquet Armand, époux Monin, chaudronnier Gendre de 35, beau-frère de 72, 75, 113 et 228.	30	1914, 437
68	Collignon Camille, époux Chabotier, tisseur Fils de 96, gendre de 643, frère de 110, beau-frère de 58, 107, 111, 405 et 453.	30	1914, 439
69	Warnant Urbain, époux Sorée, journalier Frère de 62 et 77.	30	1916, 61
70	Herman Joseph, époux Wallon, journalier <i>De Celles.</i>	29	1914, 446
71	Jacquet Camille, époux Pire, tisseur Fils de 29, gendre de 97, beau-frère de 108.	29	1914, 449
72	Monin Henri, époux Dubois, ouvrier de fabrique Fils de 35, gendre de 26, frère de 75 et 113, beau-frère de 60, 62, 67 et 228.	28	1914, 378
73	Cartigny Léon, époux Merget, ouvrier de fabrique. Fils de 37, frère de 76.	28	1919, 78
74	Monin Pierre, époux Genot, tisseur Fils de 282, gendre de 618, frère de 296 et 298, beau-frère de 59.	27	1915, 67

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
75	Monin Charles, époux Fauquet, ouvrier de fabrique Fils de 35, gendre de 168, frère de 72 et 113, beau-frère de 67, 228 et 446.	26	1914, 452
76	Cartigny Henri, époux Winand, ouvrier de fabri- que Fils de 37, frère de 73.	25	1915, 38
77	Warnant Félix, journalier Frère de 62 et 69.	24	1914, 377
78	Mouton René, employé Fils de 135.	19	1914, 381
79	Migeotte Camille, tisseur. Fils de 41, frère de 87 et 88, beau-frère de 437	19	1914, 447
80	Goffaux Marcel, rattacheur Fils de 44, petit-fils de 92. De Godinne.	18	1914, 404
81	Geudvert Albert, tisseur Fils de 33.	17	1914, 390
82	Godinne Georges, journalier (1)	17	1914, 399
83	Nepper Émile, étudiant Fils de 51.	16	1914, 392
84	Delaey Georges, rattacheur Fils de 43.	16	1914, 393
85	Fondaire Robert, tisseur Fils de 48, frère de 90 et 109.	16	1914, 412
86	Gaudinne Jules, menuisier Fils de 32, frère de 157.	16	1914, 443
87	Migeotte Henri, rattacheur Fils de 41, frère de 79 et 88, beau-frère de 437.	16	1914, 450
88	Migeotte Alphonse, rattacheur Fils de 41, frère de 79 et 87, beau-frère de 437.	15	1915, 76
89	Migeotte Constant Fils de 25, frère de 63, beau-frère de 65.	14	1914, 406
90	Fondaire Marcel Fils de 48, frère de 85 et 109.	14	1914, 454

(1) Fils du premier mariage de Catherine-Angélique Finfe, épouse en secondes noccs de Joseph Piret, n° 46.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
B. — ENTRÉE DES FONDS DE L'EFFE (1)			
91	Lissoir Pierre, veuf Augustin, cultivateur (A) . . . Père de 103, beau-père de 206 et 622.	71	1914, 369
92	Rouffiange Charles, époux Roselle, maçon (S) . . . Père de 64, beau-père de 44, 102 et 615, aïeul de 80, 112 et 616.	68	1914, 351
93	Georges Henri, veuf Fécherolle, serrurier (S) . . . Père de 58 et 100, frère de 2, beau-frère de 253 et 282.	68	1914, 357
94	SARAZIN HORTENSE, épouse Jacquet, ménagère (2). Epouse de 617.	59	1914, 341
95	Pécasse Florent, veuf Finje, époux Fécherolle, tisseur (S)	56	1914, 349
96	Collignon Xavier, époux Piret, tisseur (3) Père de 68 et 110, beau-père de 107, beau-frère de 46 et 124.	55	1914, 375
97	Pire Emile, époux Zwollen, sans profession (S). Père de 108, beau-père de 71, beau-frère de 54, 100, 145 et 615.	53	1914, 355
98	Jacqmain Auguste, époux Beuraing, tailleur d'habits (S).	51	1914, 365
99	Hamblenne Hubert, époux Bietlot, menuisier (S) Gendre de 250, beau-frère de 205, 214 et 239.	45	1914, 364
100	Georges Joseph, époux Zwollen, tisseur (S) Fils de 93, frère de 58, beau-frère de 54, 97, 145 et 615.	44	1914, 360
101	Hennuy Alexis, époux Materne, tisseur (A) Père de 114 et 234, gendre de 309 et 310, frère de 102, beau-frère de 289.	43	1914, 370
102	Hennuy Gustave, époux Rouffiange, tisseur (A). Père de 112, gendre de 92, frère de 101, beau-frère de 44, 64, 289 et 615.	36	1914, 373
103	Lissoir Camille, époux Pécasse, boucher (A) Fils de 91, beau-frère de 206 et 622.	33	1914, 371
104	Libert Nestor, époux Capelle, cocher (S) De Dorinne.	30	1914, 354

(1) Les victimes dont les noms sont suivis de (A) ont été inhumées dans le jardin de M. l'avocat Adam ; celles dont les noms sont suivis de (S), dans la cour du couvent des Sœurs.

(2) Tuée et inhumée dans son jardin.

(3) Tué et inhumé dans son jardin.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
105	Banse Gustave, époux Buzin, tisseur (S)	30	1914, 356
106	Darville Arthur, époux Dancart, employé (S) . . . Beau-frère de 430. De Beauraing	26	1914, 366
107	Vérenne Arthur, époux Collignon, tisseur (S) . . . Gendre de 96, beau-frère de 68 et 110.	24	1914, 353
108	Pire Antoine, tisseur (S) Fils de 97, beau-frère de 71.	21	1914, 350
109	FONDAIRE PAULINE, ouvrière de fabrique (1) . . . Fille de 48, sœur de 85 et 90.	18	1914, 459
110	Collignon Arthur, ouvrier de fabrique (S) Fils de 96, frère de 68, beau-frère de 107.	16	1914, 368
111	Chabotier Louis, ouvrier de fabrique (S) Fils de 643, frère de 405 et 453, beau-frère de 58 et 68.	16	1919, 81
112	Hennuy Marcel, tisseur (A) Fils de 102, petit-fils de 92.	15	1914, 372
113	Monin Alphonse, tisseur (S) Fils de 35, frère de 72 et 75, beau-frère de 67 et 228.	14	1914, 343
114	Hennuy Georges, ouvrier de fabrique (A) Fils de 101, frère de 234.	14	1914, 374

FERME DE MALAISE

115	Englebert Alexis, journalier	61	1914, 422
116	Bultot Alexis, cultivateur Frère de 117 et 118, beau-frère de 51.	34	1914, 419
117	Bultot Jules, époux Mazy, cultivateur Frère de 116 et 118, beau-frère de 51 et 119.	31	1914, 418
118	Bultot Joseph, cultivateur Frère de 116 et 117, beau-frère de 51	29	1914, 420
119	Mazy Lucien, tisseur Beau-frère de 117.	26	1914, 425
120	Goffin Eugène, domestique Fils de 382	15	1914, 421

(1) Voir page 75.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

PLACE DE L'ABBAYE

A. — PREMIÈRE FUSILLADE COLLECTIVE

121	Bon Célestin, domestique (Français)	74	1914, 268
122	Seguin Jules, époux Eliet, tisseur (Français). . . Beau-frère de 30.	67	1914, 266
123	Servais Adolphe, époux Casaquy, ancien secrétaire de la Ville Père de 156, 160 et 163, beau-frère de 133.	63	1914, 256
124	Piret Victor, époux Bruggemans, facteur des postes Frère de 46, beau-frère de 96.	63	1914, 267
125	Michel Lambert, époux Bodart, boulanger Père de 143 et 146.	63	1914, 326
126	Quoilin Désiré, époux Riffart, contremaitre. . . . Père de 149 et 152, beau-père de 213, frère de 200 et 283, beau-frère de 202.	59	1914, 255
127	Lupsin Alphonse, époux Deskeuve, ouvrier carrier	59	1914, 334
128	Andrianne Victor, époux Gaudinne, concierge . . . Beau-frère de 169, 176 et 177.	59	1915, 78
129	Deloge Alphonse, époux Didion, boucher Père de 159, beau-père de 220, beau-frère de 256.	58	1914, 246
130	Laurent Joseph, époux Piette, négociant	56	1919, 80
131	Laforêt Camille, époux Louis, ouvrier brasseur. . . Père de 150, beau-père de 631.	55	1914, 344
132	Mathieu Emile, époux Laforêt, mécanicien Beau-frère de 173.	51	1914, 338
133	Casaquy Auguste, époux Docquier, journalier . . . Beau-frère de 123.	49	1914, 345
134	Dôme Adolphe, époux Simonis, professeur au Collège Communal	48	1914, 212
135	Mouton Jules, époux Marette, négociant Père de 78, beau-frère de 177, 203 et 210.	48	1914, 238
136	Marchal Jules, époux Ansiaux, magasinier Frère de 169 et 622.	47	1914, 239
137	Demotte Modeste, époux Martin, tisseur Frère de 140, beau-frère de 218.	45	1914, 333
138	Guillaume Emile, époux Gilbert, instituteur.	44	1914, 257
139	Jaumaux Camille, époux Ligot, tisseur Père de 161.	44	1914, 262

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
140	Demotte Elisée, époux Englebert, doucheur . . . Frère de 137, beau-frère de 218.	41	1914, 234
141	Lion Alexis, époux Gonze, peintre en bâtiments . . . Frère de 153 et 231, beau-frère de 226.	41	1914, 315
142	Simon Florian, époux Aury, ouvrier de fabrique . . .	39	1914, 207
143	Michel Jules, époux Sanglier, magasinier Fils de 125, frère de 146, beau-frère de 145 et 210.	39	1914, 328
144	Masson Victor, époux Fauquet, contremaître Frère de 175, beau-frère de 151 et 187.	39	1914, 340
145	Sanglier Joseph, époux Zwollen, employé Beau-frère de 54, 97, 100, 143, 210 et 615.	37	1914, 211
146	Michel Léon, époux Servais, employé Fils de 125, frère de 143.	36	1914, 325
147	Coupienne Joseph, époux Lorent, tisseur. Frère de 404.	36	1914, 332
148	Fécherolle Joseph, époux Fiévet, tisseur Gendre de 238, beau-frère de 216.	33	1914, 250
149	Quoilin Fernand, époux Grandremy, employé Fils de 126, frère de 152, beau-frère de 213.	33	1914, 331
150	Laforêt Xavier, ouvrier brasseur Fils de 131, beau-frère de 631.	31	1914, 339
151	Fauquet Louis, époux Polita, coiffeur Frère de 187, beau-frère de 144, 182 et 218.	30	1914, 240
152	Quoilin Anselme, époux Genicot, employé Fils de 126, frère de 149, beau-frère de 213.	28	1914, 237
153	Lion Joseph, époux Gilbert, voyageur de commerce Frère de 141 et 231, beau-frère de 226.	28	1914, 242
154	Georges Louis, employé Fils de 620.	28	1914, 251
155	Bulens Alfred, époux Disy, fileur Fils de 36, gendre de 246.	26	1914, 235
156	Servais Georges, ébéniste Fils de 123, frère de 160 et 163.	26	1914, 335
157	Gaudinne Edouard, époux Collard, menuisier Fils de 32, frère de 86.	24	1914, 283
158	Laforêt Adolphe, ouvrier de fabrique Frère de 162.	23	1914, 241
159	Deloge Edmond, boucher. Fils de 129, beau-frère de 220.	23	1914, 253

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
160	Servais Léon, boulanger Fils de 123, frère de 156 et 163.	23	1914, 254
161	Jaumaux Georges, ouvrier de fabrique Fils de 139.	18	1914, 252
162	Laforêt Camille, ouvrier de fabrique Frère de 158.	18	1914, 276
163	Servais Louis, tourneur en bois. Fils de 123, frère de 156, 160.	18	1914, 327

B. — DEUXIÈME FUSILLADE COLLECTIVE

164	Himmer Remy, époux Doury, directeur de fabrique (Français).	65	1914, 222
165	Poncelet Henri, époux Willem, journalier Père de 186 et 225.	61	1914, 229
166	Goard François, époux Scuffleire, sans profession Beau-père de 183, 185 et 669, aïeul de 674. <i>Devant-Bouvignes.</i>	60	1914, 311
167	Louis Désiré, époux Henry, contremaître. Père de 191 et 192, frère de 285, beau-frère de 244.	55	1914, 305
168	Fauquet Théophile, époux Lefèvre, tisseur (Français). Beau-père de 75 et 446. <i>Devant-Bouvignes.</i>	52	1914, 294
169	Marchal Michel, époux Gaudinne, tailleur d'habits. Père de 193, frère de 136 et 622, beau-frère de 128, 176 et 177.	50	1914, 312
170	Giaux Victor, époux Damoiseaux, menuisier. <i>Devant-Bouvignes.</i>	49	1914, 286
171	Blanchard Henri, époux Gourdinne, tisseur (Français). <i>Devant-Bouvignes.</i>	48	1914, 302
172	Simonet Arthur, époux Thirifays, employé	47	1914, 318
173	Croin Lambert, époux Laforêt, tisseur Beau-frère de 132.	46	1914, 313
174	Deloge Ferdinand, époux Rolin, contremaître Père de 194.	44	1914, 319
175	Masson Camille, époux Warzée, contremaître Frère de 144.	42	1914, 301

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
176	Bultot Emile, époux Gaudinne, tisseur. Père de 190, beau-frère de 128, 169 et 177.	39	1914, 309
177	Marette Hubert, époux Gaudinne, employé. Frère de 210, beau-frère de 128, 135, 169, 176 et 203.	38	1914, 292
178	Van Buggenhout Jean, époux Polita, ouvrier bétonnier Beau-frère de 151, 182 et 218.	37	1914, 287
179	Laforêt Joseph, époux Pening, tisseur. Frère de 419. <i>Devant-Bouvignes.</i>	37	1914, 288
180	Georges Camille, époux Toussaint, boulanger. Beau-frère de 226 et 241.	36	1914, 275
181	Donnay Léon, époux Marcotte, peintre en bâtiments. <i>Devant-Bouvignes.</i>	36	1914, 320
182	Polita Joachim, menuisier Frère de 218, beau-frère de 151 et 178.	32	1914, 317
183	Charlot Léon, époux Goard, tisseur Gendre de 166, beau-frère de 184, 185 et 669.	25	1914, 225
184	Delaey Emile, époux Charlot, tisseur Frère de 185 et 189, beau-frère de 183.	24	1914, 284
185	Delaey Camille, époux Goard, rattacheur. Gendre de 166, frère de 184 et 189, beau-frère de 183 et 669	23	1914, 314
186	Poncelet Gustave, époux Voisin, ouvrier gazier. Fils de 165, frère de 225.	22	1914, 310
187	Fauquet Antoine-Zéphyrin, dit Edmond, époux Rodrigue, tisseur. Frère de 151, beau-frère de 144.	22	1914, 316
188	Lejeune Charles, dit Raymond, tourneur en bois	20	1914, 274
189	Delaey Arthur, époux Limet, tisseur Frère de 184 et 185, gendre de 247.	20	1914, 279
190	Bultot Alphonse, employé. Fils de 176.	20	1914, 289
191	Louis Désiré, employé. Fils de 167, frère de 192.	20	1914, 291
192	Louis Vital, étudiant Fils de 167, frère de 191.	18	1914, 226
193	Marchal Henri, tailleur d'habits. Fils de 169.	18	1914, 295
194	Deloge Eugène, tisseur Fils de 174.	15	1914, 220

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

C. — MASSACRES ISOLÉS OU PAR PETITS GROUPES

(Place de l'Abbaye ou environs immédiats.)

195	Laloux Victor-Lambert, dit Jules, veuf Hénenne, tailleur de pierres Beau-père de 209.	76	1914, 660
196	Piette Adrien, époux Remacle, journalier Père de 207, aïeul de 249, beau-frère de 28, 32 et 612.	73	1914, 281
197	Milcamps Lucien, époux Paquet, ancien éclusier Père de 220. <i>Devant-Bouvignes.</i>	68	1914, 216
198	Fonder François, époux Simal, négociant Père de 425.	62	1914, 258
199	Laffut Isidore, époux Schepkens, contremaître Beau-frère de 212. <i>Devant-Bouvignes.</i>	61	1914, 249
200	Quoilin Joseph, époux Piret, contremaître Frère de 126 et 283.	56	1914, 299
201	Duchêne Ernest, veuf Henrion, tisseur (1) Frère de 42, beau-frère de 25 et 211.	55	1914, 270
202	Rifflart Nestor, tisseur Beau-frère de 126.	55	1914, 282
203	Delvigne Jules, époux Marette, menuisier Beau-frère de 135, 177 et 210. <i>Devant-Bouvignes.</i>	48	1914, 247
204	Monin J.-B., époux divorcé Michel, tisseur (2) Frère de 35.	47	1914, 300
205	Maudoux Armand, époux Bietlot, encolleur Gendre de 250, beau-frère de 99, 214 et 239.	46	1914, 269
206	Grenier Joseph, époux Lissoir, journalier Gendre de 91, beau-frère de 103 et 622.	46	1914, 285
207	Piette Joseph, époux Louis, boulanger Fils de 196.	45	1914, 230
208	Fallay Jacques, époux Chenu, négociant	44	1914, 236
209	Junius Joseph, époux Laloux, mécanicien Gendre de 195.	43	1914, 336
210	Marette Joseph, époux Sanglier, contremaître Frère de 177, beau-frère de 135, 143, 145 et 203.	42	1914, 272
211	Henrion Alphonse, époux Beaussart, tisseur Beau-frère de 25 et 201.	41	1914, 214

(1) Duchêne Jules, fils d'Ernest, qui habitait Loyers (Lisogne), a été fusillé à Thynges dans la nuit du 22 au 23 août. (Voir t. IV, p. 161.)

(2) L'épouse de Monin J.-B., était la sœur de Michel Léon, n° 467.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
212	Lenain Théodule, époux Schepkens, contremaître . Père de 236, beau-frère de 199. <i>Devant-Bouvignes.</i>	40	1914, 243
213	Prignon Octave, époux Quoilin, receveur communal Gendre de 126, beau-frère de 149 et 152.	40	1914, 303
214	Bietlot Jean, époux Dewez, ouvrier brasseur . . . Fils de 250, beau-frère de 99, 205 et 239.	40	1914, 337
215	Texhy Joseph, époux Lemaire, tisseur Beau-frère de 31.	39	1914, 213
216	Ravet Joseph, époux Fiévet, tourneur en bois . . . Gendre de 238, frère de 219, beau-frère de 148 et 224.	39	1914, 308
217	Ronveaux Joseph, époux Lejeune, menuisier . . . Fils de 23.	38	1914, 224
218	Polita Léon, époux Demotte, tisseur Frère de 182, beau-frère de 137, 140, 151 et 178.	37	1914, 233
219	Ravet François, tourneur en bois Frère de 216, beau-frère de 224.	37	1914, 304
220	Milcamps Jules, époux Deloge, aide-éclusier . . . Fils de 197, gendre de 129, beau-frère de 159.	36	1914, 223
221	Jacquet Louis, époux Piret, tisseur.	36	1914, 231
222	Disy Luc, veuf Flahaut, ouvrier de fabrique . . . Frère de 625.	35	1914, 244
223	Bradt Julien, époux Jourdevant, cordonnier . . .	33	1914, 293
224	Arès Armand, époux Ravet, menuisier Fils de 358, beau-frère de 216 et 219.	33	1914, 306
225	Poncelet Pierre, époux Pierroux, tisseur Fils de 165, frère de 186. <i>Devant-Bouvignes.</i>	32	1914, 264
226	Toussaint Louis, époux Lion, encolleur Beau-frère de 141, 153, 180, 231 et 241.	32	1914, 271
227	LAMAND MARIE, veuve Joris, ménagère	31	1914, 232
228	Haustenne Emile, époux Monin, ouvrier carrier . . Gendre de 35, beau-frère de 67, 72, 75 et 113.	30	1914, 330
229	Henry Désiré, fileur	27	1914, 208
230	Paquet Armand, tourneur en bois Frère de 632, beau-frère de 633.	27	1914, 263
231	Lion Arthur, tisseur Frère de 141 et 153, beau-frère de 226	26	1914, 265
232	Gonze François, dit Jules, menuisier Fils de 24.	25	1914, 221

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
233	RASSENEUX LÉOPOLDINE, ouvrière de fabrique	19	1914, 278
234	Hennuy Jules, tisseur Fils de 101, frère de 114.	18	1914, 210
235	Ansotte Hector, étudiant.	18	1914, 245
236	Lenain Théodule-Jules-Joseph, dit Émile, employé Fils de 212. <i>Devant-Bouvignes.</i>	17	1914, 209
237	Thibaux Edmond, étudiant (Français)	15	1914, 248

DEVANT-BOUVIGNES

238	Fiévet Arnould, veuf Thys, sans profession Beau-père de 148 et de 216.	72	Bouvignes (1), 1914, 13
239	Absil Lambert, époux Bietlot, tailleur de pierres . Gendre de 250, beau-frère de 99, 205 et 214.	59	Bouvignes, 1914, 16
240	Pirson Alexandre, époux Migeotte, ouvrier brasseur	52	Bouvignes, 1914, 12
241	Henry Camille, époux Toussaint, ouvrier de fabrique Beau-frère de 180 et 226.	30	Bouvignes, 1914, 14

LEFFE (ENDROITS DIVERS)

A. — AQUEDUC

242	Bony Jean-Antoine, en religion Frère Herman-Joseph, convers	60	1914, 296
243	Perreu Nicolas-Urbain, en religion Père Nicolas, chanoine prémontré.	40	1914, 297

B. — RUE LONGUE.

244	Naus Charles, époux Louis, mécanicien Frère de 254, beau-frère de 167, 252 et 285.	57	1914, 298
245	Poncelet Victor, époux Laurent, industriel	41	1914, 206

(1) Les n^{os} 238 à 241 étaient de *Devant-Bouvignes*.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

C. — IMPASSE SAINT-GEORGES.

246	Disy Jacques, veuf Quevrin, journalier Beau-père de 155.	55	1914, 323
247	Limet Jules, époux Gothot, tisseur Beau-père de 189, beau-frère de 39.	46	1914, 321
248	Warnant Pierre, forain	—	(Cerceuil n° 258)
249	Piette Adrien, voyageur de commerce Petit-fils de 196.	20	1914, 322

RUE SAINT-PIERRE

250	Bietlot Charles, veuf Thône, sans profession Père de 214, beau-père de 99, 205 et 239.	76	1914, 376
251	Barzin Léopold, époux Didion, greffier-adjoint honnoraire du tribunal	71	1914, 488
252	Lion Joseph, époux Naus, typographe Epoux de 254, père de 262, beau-frère de 244.	69	1914, 491
253	Mathieux Eugène, époux Fécherolle, ouvrier brasseur Frère de 357, beau-frère de 93 et 282.	69	1914, 506
254	NAUS JOSÉPHINE, épouse Lion, ménagère Epoux de 252, mère de 262, sœur de 244.	67	1914, 492
255	Longville Félix, époux Thomas, commissaire de police	63	1914, 489
256	Kinif Joseph, époux Didion, boulanger Beau-frère de 129.	61	1914, 490
257	De Muyter Constantin, époux Absil, magasinier	60	1914, 500
258	Coupienne Joseph, époux Fécherolle, cordonnier Père de 264, frère de 281 et 621.	58	1914, 497
259	DEFAYS MARIE, épouse Bovy, ménagère Mère de 266 et 268, belle-mère de 64, aïeule de 271.	54	1914, 504
260	Corbisier Joseph, époux Cosyns, appareilleur à l'usine à gaz Père de 270.	42	1914, 1
261	Solbrun Eli, veuf Charlier, époux Mabile, voi- turier	40	1914, 468
262	Lion Charles, époux Lepas, tailleur d'habits Fils de 252 et 254.	40	1914, 493

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
263	Winand Antoine-Joseph, dit Antony, époux Hanquet, tailleur d'habits Frère de 265.	36	1914, 435
264	Coupienne Camille, époux Arcius, boulanger . . Fils de 258.	32	1914, 498
265	Winand Victor, époux Libert, cordonnier Frère de 263.	30	1914, 499
266	BOVY ADÈLE, ménagère Mère de 271, fille de 259, sœur de 268, belle-sœur de 64.	29	1914, 503
267	Michel Emile, tailleur d'habits	27	1914, 633
268	BOVY HÉLOÏSE, épouse Gérard, ouvrière de fabrique Fille de 259, sœur de 266, belle-sœur de 64.	23	1914, 502
269	Delaey Philippe, ouvrier à l'usine à gaz	20	1920, 89
270	Corbisier Frédéric, appareilleur à l'usine à gaz. . Fils de 260.	17	1914, 2
271	Bovy Marcel. Fils de 266, petit-fils de 259.	4	1914, 505

COLLÈGE COMMUNAL

272	Mercenier Nicolas, domestique	72	1914, 494
273	Dony Adelin, concierge	70	1914, 495
274	Barré Georges, époux Toussaint, employé (Français) Beau-frère de 676.	55	1914, 496
275	Perez Villazo Vicente, domestique (Espagnol) . .	20	1921, 49

MUR DU JARDIN LAURENT (1)

276	Simon Étienne, veuf Himmer, époux Rasquin, rentier	78	1914, 486
277	Nicaise Gustave, rentier Frère de 278.	77	1914, 478

(1) Dans le récit (p. 107) nous avons renseigné 27 victimes. Dans le nombre nous comprenions Joseph Lahaye. Pendant l'impression de l'ouvrage, il nous a été signalé que J. Lahaye, pris à la brasserie Nicaise, s'est échappé avant d'être mis au mur, mais fut blessé dans sa fuite; le lendemain, il fut découvert dans les jardins de la Montagne, blessé une seconde fois, puis traîné à la caserne et finalement fusillé. Son nom figure au n° 619.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
278	Nicaise Léon, rentier Frère de 277.	75	1914, 470
279	Simonet Félix, veuf Godinne, rentier	72	1914, 464
280	Mosty Eugène, époux Watrisse, ouvrier brasseur. Beau-père de 294.	58	1914, 462
281	Coupienne Émile, époux Piret, cordonnier Frère de 258 et 621.	54	1914, 482
282	Monin Hyacinthe, époux Fécherolle, tisseur Père de 74, 296 et 298, frère de 567, beau-frère de 93 et 253.	53	1914, 466
283	Quoilin Anselme, époux Thomas, employé Frère de 126 et 200, beau-frère de 286.	53	1914, 479
284	Junius Prosper, époux Charnel, professeur au Collège communal	51	1914, 463
285	Louis Xavier, époux Lahaye, contremaître Père de 301, frère de 167, beau-frère de 244 et 287.	51	1914, 473
286	Disy Vital, veuf Struvay, époux Thomas, tisseur Beau-frère de 283.	48	1914, 483
287	Lahaye Eugène, dit Genius, boulanger Beau-frère de 285.	47	1914, 467
288	Sinzot Léon, veuf Lion, époux Marlier, ouvrier au chemin de fer du Nord-Belge.	43	1914, 485
289	Cassart Hyacinthe, époux Hennuy, ouvrier de fabrique Père de 299, beau-père de 297, frère de 60, beau-frère de 57, 101, 102 et 414.	43	1914, 487
290	Hiernaux Jules, époux Gigot, confiseur	41	1914, 480
291	Monin Jules, époux Staquet, brasseur.	40	1914, 475
292	Noël Alexandre, époux Ansothe, plafonneur.	40	1914, 484
293	Feret Alphonse, époux Cassart, voiturier. Père de 300.	38	1914, 460
294	Fontaine Désiré, époux Mosty, cabaretier. Gendre de 280.	32	1914, 477
295	Barthélemy Gustave, époux Mabille, ouvrier de fabrique Frère de 297.	30	1914, 474
296	Monin Arthur, époux Hego, tisseur Fils de 282, frère de 74 et 298.	25	1914, 476

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
297	Barthélemy Jean-Baptiste, époux Cassart, tisseur. Gendre de 289, frère de 295, beau-frère de 299.	23	1914, 472
298	Monin Eugène, ouvrier de fabrique Fils de 282, frère de 74 et 296.	19	1914, 469
299	Cassart Alexis, ouvrier de fabrique. Fils de 289, beau-frère de 297.	17	1914, 461
300	Feret Louis, ouvrier de fabrique Fils de 293.	16	1914, 471
301	Louis Benjamin, ouvrier de fabrique Fils de 285.	15	1914, 465

RUE DES BASSES TANNERIES

302	Gillain Alfred, époux Adam, mécanicien Beau-frère de 303.	64	1914, 481
303	Charlier Auguste, époux Adam, voiturier (1) Beau-frère de 302.	56	1914, 215

RUE SAX

304	Lion Amand, veuf Godard, horloger Père de 308.	63	1914, 29
305	Colin Auguste, époux Nihoul, maçon (2)	60	Anhée, 1915, 11
306	Bourdon Joseph, époux Derulle, cabaretier.	56	1914, 32
307	Remy Eudore, docteur en médecine	39	—
308	Lion Jules, horloger Fils de 304.	27	1914, 30

RUE SAINT-JACQUES

309	Materne Jules, épouse Taton, maraîcher. Epoux de 310, beau-père de 101.	70	1914, 514
310	TATON FERDINANDE, épouse Materne, ménagère Epouse de 309, belle-mère de 101.	62	1914, 522

(1) Blessé le 23 août, mort à l'hôpital le 10 octobre.

(2) Son cadavre a été retiré des eaux de la Meuse à l'écluse de Houx, territoire d'Anhée. (Voir p. 121.)

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age	Numéro de l'acte de décès.
311	Herman Alphonse, époux Pirot, peintre en bâtiments	48	1914, 508
312	Vilain Alexandre, époux Rodric, négociant	40	1914, 516
313	Sibret Alfred, cultivateur. <i>De Drébanche.</i>	18	1914, 519

PONT D'AMOUR

314	Monard Jules, époux Toussaint, rentier	79	1914, 518
315	Couillard Auguste, veuf Roulin, ébéniste. <i>Père de 321.</i>	71	1914, 515
316	Inconnu	—	(Cercueil n° 467)
317	Inconnu	—	(Cercueil n° 468)
318	Inconnu	—	(Cercueil n° 471)

TIENNE D'ORSY

319	Bouchat Théophile, époux Delvosal, négociant	68	1914, 43
320	Simon Léon, époux Gilles, peintre en bâtiments	55	1914, 509
321	Couillard Armand, ébéniste <i>Fils de 315.</i>	34	1914, 507

MONTAGNE DE LA CROIX

322	Marine Joseph, veuf Bernier, ouvrier brasseur	55	1914, 119
323	Jacquet Joseph, veuf Joyeux, époux Quaini, garde-chasse	45	1914, 118
324	Firmin Joseph, époux Donnay, tailleur d'habits. <i>Père de 451, 455 et 457.</i>	43	1914, 90
325	Georges Alexandre, veuf Simon, menuisier <i>Frère de 333.</i>	36	1914, 114
326	Belot Jules, journalier. <i>Frère de 344.</i>	29	1914, 115

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, état-civil, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------------------	------	----------------------------

RUE DU FAUBOURG SAINT-NICOLAS

327	Colignon Victor, tisseur (1)	42	—
328	Pécasse Joseph, époux Delaey, ouvrier carrier . .	38	1914, 144
329	ALTENHOVEN MARIE, sans profession (2) . .	14	1914, 4

PLACE D'ARMES ET PRISON

330	ANCIAUX EUPHROSINE, veuve Stevaux, rentière.	85	1914, 60
331	LEGROS MARIE, épouse Thonon, négociante (3).	51	1914, 109
332	Bailly Félix, époux Roulin, employé	41	1914, 120
333	Georges Auguste, époux Somme, tailleur d'habits . Frère de 325.	39	1914, 79
334	Lebrun Joseph, tailleur d'habits.	19	1914, 116
335	MICHAT ANDRÉE	3	1914, 640

IMPASSE SAINT-ROCH

336	Manteau Edmond, veuf Josis, veuf Mottet, époux Courtois, cabaretier	70	1914, 185
337	Vaugin Augustin-Arille, dit Henri, époux Jacquain, cocher	64	1914, 183
338	Lebrun Joseph, «la petite semaine», sans profession(4)	59	—
339	Lambert Victor, dit Edmond, époux Douxchamps, camionneur (S ^t -Pierre.)	43	1914, 197
340	LAVERGE MÉLANIE, épouse Anciaux, ménagère . Épouse de 469, belle-sœur de 434.	38	1914, 188
341	Dobbeleer Jules, époux Reince, confiseur	36	1914, 187
342	Thirifays Lambert, rentier	33	1914, 194
343	Février Eugène, époux Devanelle, magasinier . .	33	1914, 205

(1) Décédé le 25 août; voir note 1, page 256.

(2) Décédée le 2 septembre; voir note 3, page 137.

(3) Décédée le lendemain.

(4) Voir note 1, page 156.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
344	Belot Charles, journalier Frère de 326.	32	1914, 186
345	Romain Henri, époux Mathieux, ouvrier de ferme . Gendre de 357, frère de 666, beau-frère de 443.	30	1914, 196
346	Sauvage Joseph, époux Delblouck, tisseur Frère de 350, beau-frère de 625.	28	1914, 190
347	Brihaye Alfred, garçon d'hôtel	25	1914, 184
348	Toussaint Victor, fontainier Fils de 366. (Fonds de Leffe.)	24	1914, 200
349	Wilmotte Camille, époux Fastrès, receveur de tramways Gendre de 465, beau-frère de 388. De Schaerbeek.	23	1914, 191
350	Sauvage Auguste, employé Frère de 346, beau-frère de 625.	22	1914, 189
351	Vérenne Marcel, ébéniste Fils de 375, frère de 447.	17	1914, 192
352	Roucoux Edmond, cordonnier Frère de 354.	17	1914, 195
353	Lemaire Camille, boucher Fils de 395, petit-fils de 555.	17	1914, 198
354	Roucoux Maurice, tisseur Frère de 352.	16	1914, 193

MUR DU JARDIN TSCHOFFEN. (1)

355	Disy Julien, époux Marchal, magasinier	68	1914, 74
356	Piérard Olivier, veuf Somme, époux Somme, rentier	67	1914, 113
357	Mathieux Auguste, veuf Remacle, commissionnaire Père de 443, beau-père de 345, frère de 253.	67	1914, 151
358	Arès Emile, veuf Ramont, époux Moreau, cocher . Père de 224.	66	1914, 147
359	Jacquet Jules, époux Pierret, voyageur de com- merce	65	1914, 99

(1) Nous indiquons la résidence des victimes étrangères au quartier Saint-Nicolas.

N. B. — A la page 22, nous avons renseigné 109 victimes, et à la page 125, seulement 107. Alors qu'il ne nous était plus possible de modifier les premières feuilles tirées définitivement, nous avons cru devoir, par souci d'exactitude, mentionner à part Henri Fécherolle et Jean Finfe, qui ont été seulement blessés à la fusillade du mur Tschoffen et ont été retrouvés pendus dans les environs.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
360	Corbiau Paul, rentier (S ^t -Médard.)	61	1914, 52
361	Finfe Joseph, veuf Didion, époux Finfe, ouvrier carrier Père de 422 et 464, beau-frère de 46, 386 et 419. (S ^t -Jacques.)	60	1914, 137
362	Culot Edouard, époux Marchal, négociant	59	1914, 95
363	Philippart Jean, époux Stevens, coupeur d'habits	59	1914, 160
364	Fivet Auguste, époux Baudart, peintre en bâtiments. Frère de 628, beau-frère de 630.	59	1914, 166
365	Vinstock Frédéric, époux Mossiat, voiturier Père de 441 et 460.	57	1914, 89
366	Toussaint Joseph, époux Marlet, tisseur Père de 348. (Fonds de Leffe.)	56	1914, 103
367	Mazy Joseph-Julien, dit Ernest, époux Tarsigny, ouvrier brasseur	55	1914, 145
368	Broutoux Emmanuel, époux Cretser, premier commis au bureau des hypothèques Beau-père de 431.	54	1914, 164
369	Lemer François, époux Dartois, plafonneur	53	1914, 70
370	Lecocq Louis, organiste	53	1914, 91
371	Lepage Camille, époux Focant, voiturier Beau-frère de 378. (S ^t -Paul.)	53	1914, 97
372	Péduzy Joseph, époux Laurent, tonnelier.	50	1914, 61
373	Fisette Camille, époux Lemineur, négociant. Beau-frère de 389.	50	1914, 80
374	Charlier Théodule, époux Charlier, vitrier Frère de 568.	48	1914, 50
375	Vérenne Arthur, époux Wolvert, voiturier Père de 351 et 448.	48	1914, 65
376	Adnet Ferdinand, époux Desonniaux, louageur de voitures.	48	1914, 75
377	Roba Joseph, époux Colignon, agent de police Beau-frère de 385 et 409.	48	1914, 93
378	Somme Grégoire, époux Bouchat, cordonnier Beau-frère de 371.	48	1914, 98
379	Angot Emile, époux Disy, fileur.	48	1914, 149
380	Godain Clément, époux Limage, mouleur en sable. (S ^t -Jacques.)	48	1914, 154

Numéro d'o. dre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
381	Maury Alphonse, époux Hourlay, maréchal-ferrant. (S ^t -Paul.)	48	1914, 158
382	Goffin Eugène, époux Louis, ouvrier brasseur . . . Père de 120. (S ^t -Jacques.)	47	1914, 152
383	Colle Camille, époux Martin, négociant Père de 450 et 458.	47	1914, 157
384	Patigny Henri, époux Godart, garçon d'hôtel . . . (S ^t -Jacques.)	47	1914, 661
385	Colignon Joseph, époux Toupet, tisseur Père de 459, frère de 409, beau-frère de 377. (S ^t -Paul.)	46	1914, 112
386	Lambert François, époux Finfe, tisseur Beau-frère de 46, 361 et 419.	46	1914, 128
387	Pairoux Alfred, époux Collignon, boucher Beau-frère de 397.	45	1914, 72
388	Dandoy Gustave, époux Fastrès, ouvrier brasseur . Gendre de 465, beau-frère de 349.	44	1914, 53
389	Lemineur Jules, époux Bony, serrurier Beau-frère de 373.	44	1914, 73
390	Fauconnier Théophile, employé. Frère de 402. (Rue Sax.)	44	1914, 123
391	Fabry Albert, époux Rose, négociant D'Anseremme.	44	1914, 140
392	Patigny Jean-Baptiste, époux Oger, camionneur . . Beau-frère de 7. (S ^t -Jacques.)	43	1914, 64
393	Wasseige Xavier, époux Henry, banquier Père de 449 et 452.	43	1914, 111
394	Bauduin Edouard, époux Van Rysselberghe, employé Beau-frère de 440.	42	1914, 51
395	Lemaire Jules, époux Beaujot, boucher Père de 353, fils de 555.	42	1914, 84
396	Lemaire Jean, époux Mahieu, tailleur d'habits . . .	41	1914, 66
397	Nepper Émile, époux Pairoux, boucher Frère de 51, beau-frère de 387. (S ^t -Jacques.)	41	1914, 105
398	Fécherolle Henri, époux Herman, plombier	40	1914, 49
399	Meurat Alfred, époux Bourdon, cordonnier Beau-frère de 571.	40	1914, 148
400	Dujeux François, dit Vital, camionneur	39	1914, 94
401	Collard Florent, époux Jadot, plafonneur. Gendre de 642, frère de 411.	39	1914, 104

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
402	Fauconnier Auguste, magasinier Frère de 390. (Rue Sax.)	39	1914, 134
403	Somme Constant, époux Servais, menuisier	39	1914, 139
404	Coupienne Henri, époux Massaut, rattacheur Frère de 147.	38	1914, 63
405	Chabotier Joseph, tisseur. Fils de 643, frère de 111 et 453, beau-frère de 58 et 68. (Fonds de Leffe.)	38	1914, 69
406	Pirot Joseph, époux Questiaux, matelassier Beau-frère de 38.	38	1914, 76
407	Panier Fernand, époux Hubin, pharmacien (Rue Sax.)	38	1914, 108
408	Mossiat Jules, sommelier.	38	1914, 122
409	Colignon Louis, tisseur Frère de 385, beau-frère de 377. (S'-Paul.)	38	1914, 664
410	Binamé Alphonse, époux Dor, cimentier	37	1914, 55
411	Collard Henri, époux Jadot, plafonneur Gendre de 642, frère de 401.	37	1914, 136
412	Hubert Octave, époux Sorée, agent de police Beau-frère de 461.	36	1914, 54
413	Fivet Auguste, époux Smets, comptable	36	1914, 71
414	Jaumot Alexandre, époux Cassart, journalier Beau-frère de 60 et 289. (Rue des Tanneries.)	36	1914, 77
415	Bouille Amand, maréchal-ferrant	36	1914, 132
416	Genet Alfred, époux Alvoine, cuisinier (Français)	35	(Cercueil n° 97)
417	Paquet Louis, époux Deville, pharmacien (Rue Sax.)	34	1914, 96
418	Vilain Fernand, époux Leblanc, professeur de musique.	34	1914, 126
419	Laforêt Alphonse, époux Finfe, tisseur Frère de 179, beau-frère de 46, 361 et 386. (S'-Pierre.)	34	1914, 142
420	Lebrun Alphonse, époux Georges, tailleur d'habits	33	1914, 83
421	Bastin Herman, époux Hopiard, facteur des postes Beau-frère de 430.	33	1914, 138
422	Finfe Julien, époux Watrisse, tisseur Fils de 361, frère de 464 (S'-Jacques.)	32	1914, 88
423	Lamberty Louis, époux Thonon, tonnelier	32	1914, 131
424	Flostroy Emile, époux Lecomte, boulanger	31	1914, 92

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
425	Fonder Jean-Baptiste, époux Magnette, architecte . Fils de 198.	31	1914, 106
426	Maurer Octave, ouvrier brasseur (Froidvau.)	31	1914, 110
427	Février Georges, ouvrier tanneur De Tournai (1).	31	1914, 666
428	Thianche Désiré, époux Jassogne, magasinier . . . Beau-frère de 438 et 561.	30	1914, 121
429	Bourguet Eugène, époux Burlet, journalier	30	1914, 174
430	Hopiard Émile, époux Darville, employé Beau-frère de 106 et 421.	29	1914, 125
431	Huberland Camille, époux Broutoux, employé . . . Gendre de 368.	28	1914, 100
432	Gelinne Gustave, ouvrier carrossier Frère de 437.	28	1914, 127
433	Gillet Jules, époux Louis, marbrier.	28	1914, 153
434	Ory Alphonse, époux Anciaux, boulanger (2) Beau-frère de 340 et 469. (S ^t -Jacques.)	27	1914, 8
435	Mossiat Frédéric, époux Thirion, confiseur	27	1914, 68
436	Renard Albert, époux Vermeulen, cocher (S ^t -Paul.)	27	1914, 82
437	Gelinne Georges, époux Migeotte, tailleur d'habits. Gendre de 41, frère de 432, beau-frère de 79, 87 et 88. (S ^t -Pierre.)	27	1914, 133
438	Jassogne Léon, cordonnier Frère de 561, beau-frère de 428. (S ^t -Jacques.)	26	1914, 59
439	Somme Hyacinthe, boulanger	26	1914, 162
440	Grigniet François, époux Bauduin, employé (3) . . . Beau-frère de 394.	26	1914, 165
441	Vinstock Fernand, tisseur	25	1914, 85
442	Somme Adelin, époux Fécherolle, électricien	25	1914, 155
443	Mathieux François, tailleur d'habits Fils de 357, beau-frère de 345.	23	1914, 129

(1) Résidait à Dinant depuis quelque temps.

(2) Blessé à la fusillade, recueilli le lundi matin chez les Sœurs de charité (p. 254), où il est mort le 4 septembre; son cadavre a été inhumé le lendemain au cimetière.

(3) Grigniet, blessé à la fusillade, a été recueilli et transporté le lundi (voir page 254) à la prison où il est mort le 26 août; son cadavre a été inhumé provisoirement dans le jardin particulier du Directeur.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
444	Neuret Auguste, époux Michel, tisseur Gendre de 467.	22	1914, 143
445	Colle Henri, peintre en bâtiments (S ^t -Médard.)	22	1914, 156
446	Lenel Auguste, époux Fauquet, coiffeur Gendre de 168, beau-frère de 75. (Rue Petite.)	21	1914, 48
447	Kestemont François, garçon de café - De Rhodc-Saint-Genèse.	21	1915, 61
448	Vérenne Georges, employé Fils de 375, frère de 351.	20	1914, 78
449	Wasseige Pierre, étudiant Fils de 393, frère de 452.	20	1914, 124
450	Colle Georges, étudiant Fils de 383, frère de 458.	—	(Cercueil n° 109)
451	Firmin Alexis, tailleur d'habits Fils de 324, frère de 455 et 457.	19	1914, 87
452	Wasseige Jacques, étudiant Fils de 393, frère de 449.	19	1914, 161
453	Chabotier Jules, tisseur Fils de 643, frère de 111 et 405, beau-frère de 58 et 68. (Fonds de Leffe.)	18	1914, 67
454	Somme Léon, électricien Frère de 442.	18	1914, 150
455	Firmin Léon, typographe Fils de 324, frère de 451 et 457.	18	1914, 176
456	Fécherolle Marcel, tisseur Fils de 463, beau-frère de 442. (S ^t -Jacques.)	17	1914, 130
457	Firmin Joseph, apprenti-mécanicien Fils de 324, frère de 451 et 455.	16	1914, 101
458	Colle Léon, étudiant Fils de 383, frère de 450.	16	1914, 107
459	Colignon Georges, tisseur Fils de 385. (S ^t -Paul.)	16	1914, 141
460	Vinstock Jules, étudiant Fils de 365, frère de 441.	15	1914, 102
461	Sorée Vital, ouvrier de fabrique Beau-frère de 412.	15	1914, 146
462	Inconnu		(Cercueil n° 16)

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
	<i>Nous ajouterons à cette liste :</i>		
463	Fécherolle Henri, époux Puissant, tisseur (1) . . . Père de 456, beau-père de 442. (S ^t -Jacques.)	46	1914, 177
464	Finfe Jean, époux Watrisse, ouvrier de fabrique (2). Fils de 361, frère de 422. (S ^t -Jacques.)	23	1914, 117

QUARTIER SAINT-NICOLAS

(ENDROITS DIVERS.)

465	Fastrès François, époux Donit, maçon (3). Beau-père de 349 et 388.	68	1914, 201
466	MARLIER FLORE, veuve De Laet, marchande de primeurs (4)	58	1914, 159
467	Michel Léon, époux Ravignat, marchand de chiffons (5). Beau-frère de 35, beau-père de 444.	49	1914, 202
468	Poncin Jules, époux Seillier, tailleur de pierres (6). De Spontin.	48	1914, 42
469	BATTEUX MARIE, servante (7) De Bovigny.	42	1914, 62
470	Anciaux Robert, époux Laverge, agent de police (8). Epoux de 340.	32	1914, 173
471	Bovy Constant, chauffeur d'automobile (9) De Scoville (Mobiville).	23	1914, 182
472	Simon Auguste, vannier (10)	22	1914, 169

(1) Blessé à la fusillade, retrouvé pendu dans le jardin de Mathieu Han, Montagne de la Croix.

(2) Blessé à la fusillade, retrouvé pendu dans le jardin de Piedfort, Place d'Armes.

(3) Tué le soir, Promenade de Meuse, au coin de la rue du Cheval Noir.

(4) Tuée le soir, rue des Fossés.

(5) Tué le matin, au Couret.

(6) Tué le matin, rue de la Grêle, dans la cour d'Ignace Nossaint.

(7) Retrouvée dans la cave de la maison Spineto, rue Grande.

(8) Blessé chez lui (Al'Bau) l'après-midi. Anciaux, aidé par Albert Maury, s'est trainé le soir chez les Sœurs de charité, rue d'Enfer, où il est mort.

(9) Retrouvé dans les jardins du Casino.

(10) Tué Place Saint-Nicolas.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
--------------------	--------------------------------------------	------	-------------------------------

LES RIVAGES

473	Schelbach Jules, époux Cassart, bourrelier	59	1914, 553
474	MARSIGNY MADELEINE , sans profession	22	1914, 81
475	NINITE NELLY , épouse Rodrigue, ménagère (1) . Mère de 476.	18	1914, 575
476	Rodrigue Jean (2) Fils de 475.	6 mois	1914, 621

MUR DU JARDIN BOURDON

477	ANDRÉ MARIE , veuve Pinsmaille, sans profession. Mère de 494 et 505, belle-mère de 483, aïeule de 534 et 541. De <i>Neffe-Anseremme</i> .	88	1914, 531
478	Collard Joseph , époux Burton, ancien cantonnier au chemin de fer du Nord-Belge Epoux de 480, aïeul de 531. De <i>Neffe-Anseremme</i> .	77	1914, 608
479	Collard Emile , veuf Brasseur, cordonnier (<i>Rivages</i> .)	75	1914, 580
480	BURTON EUPHRASIE , épouse Collard, maraîchère Epouse de 478, aïeule de 531. De <i>Neffe-Anseremme</i> .	75	1914, 606
481	Bourdon Alexandre , époux Bourguignon, négociant. Epoux de 484, frère de 487, beau-frère de 493. (<i>Rivages</i> .)	74	1914, 591
482	LECOMTE JOSEPHINE , veuve Bourdon, ménagère Mère de 518 et 570. De <i>Neffe-Anseremme</i> .	73	1914, 659
483	Morelle Joseph , époux Pinsmaille, charron Epoux de 494, père de 534 et 541, gendre de 477, beau- frère de 505. De <i>Neffe-Anseremme</i> .	69	1914, 540
484	BOURGUIGNON CLOTILDE , épouse Bourdon, sans profession Epouse de 481, belle-sœur de 487 et 493. (<i>Rivages</i> .)	68	1914, 592
485	Lagneau Ernest , ouvrier de fabrique (Français) . . (<i>Rivages</i> .)	67	1914, 579
486	PIRLOT FÉLICIE , veuve Toussaint, maraîchère . De <i>Neffe-Anseremme</i> .	67	1914, 587

(1) Morte le lundi 24 août.

(2) Mort quelques jours plus tard, chez les Sœurs Clarisses, à Neffe.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
487	Bourdon Edmond, époux Rase, greffier-adjoint du tribunal. Epoux de 493, père de 535 et 538, frère de 481, beau-frère de 484. (Rivages.)	62	1914, 604
488	Martin Pierre, époux Godfrind, coutelier (1). Père de 527, 532 et 536. (S'-Jacques.)	60	1914, 570
489	Kinique Edmond, époux Hamblenne, magasinier . Epoux de 492, père de 530, 533 et 540. (Rivages.)	57	1914, 574
490	PONCELET HENRIETTE, veuve Bétemps, ménagère. Mère de 522, belle-mère de 529, aïeule de 550. De Neffe-Anseremme.	54	1914, 589
491	Dominé Nestor, époux Molitor, cantonnier de l'Etat . D'Anseremme.	51	1914, 535
492	HAMBLENNÉ CATHERINE, épouse Kinique, ménagère Epouse de 489, mère de 530, 533 et 540. (Rivages.)	51	1914, 595
493	RASE EMMA, épouse Bourdon, sans profession . Epouse de 487, mère de 535 et 538, belle-sœur de 481 et 484. (Rivages.)	50	1914, 588
494	PINSMAILLE MARIE, épouse Morelle, ménagère. Epouse de 483, mère de 534 et 541, fille de 477, sœur de 505. De Neffe-Anseremme.	49	1914, 541
495	Dury Émile, époux Dardenne, cordonnier (Rivages.)	49	1914, 594
496	Diffrang Émile, époux Jadin, tisseur (Rivages.)	49	1914, 648
497	Culot Henri, époux Baudart, magasinier Père de 525, beau-père de 528. (Rivages.)	48	1914, 601
498	Lebrun Henri, époux Collard, facteur des postes . (Rivages.)	48	1914, 639
499	Gaudinne Alphonse (dit Bayant), époux Minet, maçon Epoux de 504, père de 545. (Rivages.)	47	1914, 543
500	Warzée Octave, époux Servais, contremaître . . . D'Anseremme.	47	1914, 565
501	Marchot Joseph, époux Paquet, charron Epoux de 514, père de 547. De Neffe-Anseremme.	46	1914, 572
502	Baujot Alfred, époux Looze, batelier Epoux de 509, père de 539 et 546. De Neffe-Anseremme.	46	1914, 578

(1) Venu à Neffe le 22, avec sa famille.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès
503	POLLET LOUISE, veuve Javaux, ménagère. . . . Sœur de 507 et 517, belle-sœur de 516. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	46	1914, 600
504	MINET MARIE, épouse Gaudinne, ménagère. . . . Epouse de 499, mère de 545. (Rivages.)	45	1914, 545
505	PINSMAILLE ADÈLE, maraîchère. Fille de 477, sœur de 494, belle-sœur de 483. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	44	1914, 563
506	Dubois Xavier, époux Menu, colporteur. Beau-frère de 667. (Rivages.)	44	1914, 573
507	Pollet Auguste, époux Deskeuve, maraîcher. . . . Epoux de 516, père de 552, frère de 503 et 517, beau-frère de 511. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	43	1914, 530
508	Rolin Jules, époux Houbion, employé. (Rivages.)	43	1914, 593
509	LOOZE MARIE, épouse Baujot, ménagère. . . . Epouse de 502, mère de 539 et 546. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	43	(Cercueil n° 513)
510	FASTRÈS ODILE, veuve Genon, maraîchère. . . . Mère de 549. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	42	1914, 576
511	Deskeuve Jean, cantonnier de l'Etat. Frère de 516, beau-frère de 507. D' <i>Anseremme.</i>	39	1914, 529
512	Dupont Léon, époux Dumont, garde particulier. . . Epoux de 513, père de 543 et 544. De <i>Drébanche.</i>	38	1914, 532
513	DUMONT CLÉMENTINE, épouse Dumont, ménagère. Epouse de 512, mère de 543 et 544. De <i>Drébanche.</i>	38	1914, 667
514	PAQUET MARIE, épouse Marchot, ménagère. . . . Epouse de 501, mère de 547. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	37	(Cercueil n° 515)
515	Vanderhaegen Arthur, époux Georges, tisseur. . . . (Rivages.)	36	1914, 533
516	DESKEUVE MARIE, épouse Pollet, maraîchère. . . . Epouse de 507, mère de 552, sœur de 511, belle-sœur de 503 et 517. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	36	1914, 599
517	POLLET EUGÉNIE, épouse Struvay, couturière. . . . Mère de 542 et 548, sœur de 503 et 507, belle-sœur de 516. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	36	1914, 609
518	BOURDON Jeanne, couturière. Fille de 482, sœur de 570. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	33	1914, 583
519	Sovet Emile, époux Van Nieuwenhuize, cuisinier. . . . (Rivages.)	32	1914, 568
520	Clette Léopold, époux Royaux, garde particulier. . . . De <i>Drébanche.</i>	32	1914, 607

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
521	Watrisse Emile, époux Deruisseaux, tisseur (Rivages.)	28	1914, 569
522	Bétemps Auguste, époux Burnay, jardinier Epoux de 529, père de 550, fils de 490. De Neffe-Anseremme.	27	1914, 542
523	Fivet Ferdinand, époux Léonard, ébéniste Epoux de 524, père de 553. De Neffe-Anseremme.	25	1914, 663
524	LÉONARD FRANÇOISE, épouse Fivet, ménagère. Epouse de 523, mère de 553. De Neffe-Anseremme.	25	(Cercueil n° 504)
525	Culot Gustave, ouvrier de fabrique Fils de 497, beau-frère de 528. (Rivages.)	24	1914, 582
526	Roulin Joseph (dit Cajot), magasinier Frère de 602 et 607. De Neffe-Anseremme.	23	1914, 534
527	Martin Joseph, ouvrier de fabrique Fils de 488, frère de 532 et 536. (S ^t -Jacques.)	23	1914, 536
528	Étienne Auguste, époux Culot, voiturier Gendre de 497, beau-frère de 525. (Rivages.)	23	1914, 597
529	BURNAY ZOË, épouse Bétemps, ménagère. Epouse de 522, mère de 550, belle-fille de 490. De Neffe-Anseremme.	22	1914, 646
530	KINIQUE LOUISE, ménagère Fille de 489 et 492, sœur de 533 et 540. (Rivages.)	21	1914, 605
531	PAQUET MARIE, sans profession (1). Petite-fille de 478 et 480. De Liège.	19	1914, 598
532	MARTIN HENRIETTE, ouvrière de fabrique Fille de 488, sœur de 527 et 536. (S ^t -Jacques.)	19	1914, 602
533	Kinique Joseph, diamantaire Fils de 489 et 492, frère de 530 et 540. (Rivages.)	19	(Cercueil n° 531)
534	Morelle Jules, étudiant Fils de 483 et 494, petit-fils de 477, frère de 541. De Neffe-Anseremme.	17	1914, 567
535	Bourdon Henri, étudiant Fils de 487 et 493, frère de 538. (Rivages.)	17	1914, 577
536	MARTIN MARIE, ouvrière de fabrique Fille de 488, sœur de 527 et 532. (S ^t -Jacques.)	17	1914, 590
537	Baras Auguste, étudiant De Neffe-Anseremme.	15	1914, 571
538	BOURDON JEANNE, écolière Fille de 487 et 493, sœur de 535. (Rivages.)	13	1914, 581

(1) Venue récemment à Neffe, chez ses grands-parents.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
539	BAUJOT MARTHE, écolière Fille de 502 et 509, sœur de 546. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	13	1914, 596
540	Kinique Jules, étudiant Fils de 489 et 492, frère de 520 et 533. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	12	(Cercueil n° 520)
541	MORELLE MARGUERITE, écolière Fille de 483 et 494, petite-fille de 477, sœur de 534. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	11	1914, 566
542	Struvay René, écolier Fils de 517, frère de 548. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	11	1920, 38
543	Dupont René, écolier Fils de 512 et 513, frère de 544. De <i>Drébanche.</i>	10	1914, 537
544	Dupont Joseph, écolier Fils de 512 et 513, frère de 543. De <i>Drébanche.</i>	8	1914, 558
545	Gaudinne Florent, écolier Fils de 499 et 504. (<i>Rivages.</i>)	7	1914, 539
546	BAUJOT MARIA Fille de 502 et 506, sœur de 539. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	5	1914, 603
547	MARCHOT GILDA Fille de 501 et 514. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	2	1914, 555
548	STRUVAY CLAIRE Fille de 517, sœur de 542. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	2	1914, 584
549	GENON GILDA Fille de 510. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	19 mois.	1914, 610
550	Bétemps Maurice Fils de 522 et 529, petit-fils de 490. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	19 mois.	1914, 629
551	Balleux Félix (1). Fils de 602. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	16 mois.	1914, 585
552	POLLET NELLY Fille de 507 et 516. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	12 mois.	1914, 611
553	FIVET MARIETTE Fille de 523 et 524. De <i>Neffe-Anseremme.</i>	3 sem.	1914, 586
<i>Nous ajouterons à cette liste :</i>			
554	Lemer Charles, écolier (2) D' <i>Anseremme.</i>	13 ans.	1914, 538

(1) Fusillé sur les bras de son oncle, Roulin Joseph (n° 526).

(2) Tué sur le territoire d'Anseremme, tandis qu'il se sauvait pour ne pas être pris comme ses voisins, et inhumé dans le jardin Bourdon.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

HAUTEURS DE LA RIVE DROITE

555	LEMINEUR Joséphine, veuve Lemaire, sans profession (1) Mère de 395, aïeule de 353.	72	—
556	Delvaux Henri, veuf Lambert, fabricant de pianos (2)	54	1918, 71
557	Alardo Martin, époux Samson, fermier (3) Père de 563, 564 et 565.	53	1914, 178
558	MAILLEN Marie-Thérèse, dite MARIA, négociante (4)	42	1915, 84
559	Hautot Joseph, cultivateur (5) Frère de 560.	34	1914, 203
560	Hautot Emile, cultivateur (6) Frère de 559.	30	1914, 204
561	JASSOGNE THÉODORINE, ouvrière de fabrique (7) Sœur de 438, belle-sœur de 428.	27	1914, 47
562	MAQUET ELMIRE, ouvrière de fabrique (8)	22	—
563	Alardo Isidore, cultivateur (9) Fils de 557, frère de 564 et 565.	20	1914, 179
564	Alardo Joseph, cultivateur (10) Fils de 557, frère de 563 et 565.	18	1914, 180
565	Alardo Martin, cultivateur (11) Fils de 557, frère de 563 et 564.	17	1914, 181

(1) Tuée le soir aux Caracolles.

(2) Blessé le vendredi, il fut tué le dimanche (ferme Alardo).

(3) Tué à Bonair avec ses deux fils Isidore et Martin.

(4) A disparu le 23 au soir; son cadavre fut retrouvé sur les hauteurs en mai 1915.

(5) Tué près de Bonair.

(6) Tué dans la cour de la ferme avec Joseph Alardo.

(7) Blessée mortellement aux Caracolles.

(8) Tuée le soir aux Caracolles.

(9) Tué à Bonair.

(10) Tué dans la cour de la ferme avec Emile Hautot.

(11) Tué à Bonair.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
FAUBOURG DE NEFFE.			
A. AQUEDUC.			
566	Séha Vital, tailleur. ND. (1)	59	1914, 617
567	Monin Nicolas, veuf Giaux, pâtissier (2) Frère de 282 (Rue Petite.)	56	1914, 19
568	Charlier Saturnin, époux Houbin, garçon de magasin Frère de 374, père de 578, 579 et 583. NA.	40	1914, 612
569	BULTOT LÉONIE, épouse Bourguignon, ménagère. Epouse de 576, mère de 588, sœur de 573, belle-sœur de 572. (Rivages.)	39	1914, 618
570	Bourdon Louis, époux Albert, cultivateur (3) Fils de 482, frère de 518. ND.	39	1915, 75
571	DELIEUX THÉRÈSE, épouse Meurat, ménagère Mère de 585, 586 et 587, belle-sœur de 399. NA.	38	1914, 28
572	DUFRENNE RENÉE, épouse Bultot, ménagère. Epouse de 573, mère de 581 et 584, belle-sœur de 569 et 576. ND.	37	1914, 23
573	Bultot Norbert, époux Dufrenne, camionneur Epoux de 572, père de 581 et 584, frère de 569, beau-frère de 576. ND.	35	1914, 620
574	TOUSSAINT CÉLINE, ménagère NA.	33	1914, 20
575	LALOUX CHARLOTTE, épouse Florin, ménagère. NA.	32	1914, 22
576	Bourguignon Jean-Baptiste, époux Bultot, camionneur Epoux de 569, père de 588, beau-frère de 572 et 573. (Rivages.)	29	1914, 615
577	GUSTIN MARGUERITE, couturière Sœur de 582. NA.	20	1914, 630
578	Charlier Maurice, employé au chemin de fer du Nord-Belge Fils de 568, frère de 579 et 583. NA.	16	1914, 614

(1) NA = Neffe-Anseremme ; ND = Neffe-Dinant.

(2) Père d'Aline Monin, blessée avec lui, transportée à l'hôpital le 29 août, sortie le 30 juin 1915.

(3) Transporté à l'hôpital de Dinant le 29 août ; mort du tétanos le 6 septembre.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
579	CHARLIER ANNA, sans profession Fille de 568, sœur de 578 et 583. <i>NA.</i>	15	1914, 21
580	Pollet Edouard, tisseur <i>ND.</i>	15	1914, 619
581	Bultot Camille-Joseph-Ghislain, dit Maurice, tisseur Fils de 572 et 573, frère de 584. <i>ND.</i>	14	1914, 45
582	Gustin Edmond, écolier Frère de 577. <i>NA.</i>	10	1915, 80
583	CHARLIER GEORGETTE, écolière Fille de 568, sœur de 678 et 579. <i>NA.</i>	9	1914, 24
584	Bultot Norbert, écolier Fils de 572 et 573, frère de 581. <i>ND.</i>	9	1914, 631
585	Meurat Emile, écolier. Fils de 571, frère de 586 et 587. <i>NA.</i>	7	1914, 26
586	MEURAT EVA, écolière. Fille de 571, sœur de 585 et 587. <i>NA.</i>	6	1914, 27
587	Meurat Victor Fils de 571, frère de 585 et 586. <i>NA.</i>	2 1/2	1914, 41
588	Bourguignon Edmond Fils de 569 et 575. <i>(Rivages).</i>	16 mois.	1914, 628

B. ENDROITS DIVERS.

589	MOUTON JUSTINE, veuve Dauphin, ménagère . Mère de 595 et 598, aïeule de 600 et 603. <i>NA. (Maison Dauphin).</i>	76	1914, 546
590	Dasty Désiré, veuf Thonon, rentier <i>NA. (Maison Leloup).</i>	74	1914, 625
591	MATAGNE CLOTILDE, veuve Even, sans pro- fession <i>NA. (Maison Even).</i>	71	1914, 627
592	PATARD MARIE, épouse GUERRY, ménagère . Mère de 599, belle-mère de 601. <i>NA. (Maison Even).</i>	57	1914, 665
593	GEORGES APOLLINE, épouse Hottelet, ména- gère. <i>ND. (Chez elle).</i>	54	1914, 556

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
594	Hardy Edouard, tisseur Frère de 596. <i>ND. (Contre le talus du chemin de fer).</i>	50	1914, 554
595	Dauphin Léopold, époux Patinet, tisseur Père de 600 et 603, fils de 589, frère de 598. <i>ND. (Maison Dauphin).</i>	49	1914, 547
596	Hardy Octave, vannier Frère de 594. <i>ND. (Contre le talus du chemin de fer).</i>	39	1914, 613
597	Burniaux Ernest, époux Saint-Guillain, coupeur d'habits <i>NA. (Maison Even).</i>	36	1914, 552
598	Dauphin Désiré, magasinier Fils de 589, frère de 595. <i>NA. (Maison Dauphin).</i>	35	1914, 549
599	Guerry Joseph, époux Wartique, employé au Commissariat d'arrondissement Epoux de 601, fils de 592. <i>NA. (Maison Even).</i>	31	1914, 623
600	DAUPHIN JOSÉPHINE, tisseuse Fille de 595, petite-fille de 589, sœur de 603. <i>ND. (Maison Dauphin).</i>	20	1914, 548
601	WARTIQUE RACHEL, épouse Guerry, sans profession Epouse de 599, belle-fille de 592. <i>NA. (Maison Even).</i>	20	1914, 622
602	ROULIN GERMAINE, veuve Balleux, lingère Mère de 551, sœur de 526 et de 607. <i>NA. (Maison Roulin).</i>	20	1914, 635
603	Dauphin Camille, tisseur Fils 595, petit-fils de 589, frère de 600. <i>ND. (Maison Dauphin).</i>	18	1914, 550
604	LEMPEREUR JEANNE, téléphoniste <i>NA. (Dans son jardin).</i>	16	1914, 551
605	Gillain Robert, tisseur. <i>ND. (Maison Dauphin).</i>	14	1914, 632
606	HERMAN JULIETTE, écolière. <i>NA. (Maison Roulin).</i>	13	1914, 636
607	ROULIN HENRIETTE, écolière Sœur de 526 et 602. <i>NA. (Maison Roulin).</i>	12	1914, 634
608	Inconnu, linge marqué H. A. (1)	?	(Cercueil n° 603)

(1) Retiré des eaux de la Meuse, et inhumé provisoirement dans le jardin Capelle.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

SAINT-MÉDARD

609	LEPAS LOUISE, ouvrière de fabrique (1) (Rue Petite.)	16	1914, 16
-----	-------------------------------------------------------------------	----	----------

BOUVIGNES

610	Gillet Omer, époux Haan, forgeron (2)	45	} Bouvignes, 1914, 17
611	VANDEPUTTE HENRIETTE, servante De Aye.	21	

LE 24 AOUT

FONDS DE LEFFE

612	Remacle Victor, époux Warny, journalier Beau-père de 614, beau-frère de 28, 32 et 196.	68	1914, 388
613	Grandjean Désiré, époux Goblet, charpentier	56	1915, 34
614	Mazy Antoine, époux Remacle, menuisier Gendre de 612.	49	1914, 383
615	Zwollen Joseph, veuf Rouffiange, tisseur Père de 616, gendre de 92, frère de 54, beau-frère de 44, 64, 97, 100, 102 et 145.	42	1914, 410
616	Zwollen Georges, tisseur Fils de 615, petit-fils de 92.	15	1914, 411

COUR DU COUVENT DES SŒURS, A LEFFE

617	Jacquet Alexandre, veuf Schultz, époux Sarazin, tisseur Epoux de 94, beau-père de 623.	66	1914, 348
618	Genot Félicien, époux Montellier, tourneur en fer. Beau-père de 59 et 74.	64	1914, 352
619	Lahaye Joseph, veuf Leroux, pâtissier (Rue S ^t -Pierre.)	55	1914, 219

(1) Blessée le 23 août, décédée à l'hôpital le 12 septembre.

(2) Blessé le 23 août, décédé le 26.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
620	Georges Amand, époux Gérard, employé . . . Père de 154.	53	1914, 362
621	Coupienne Victor, époux Pécasse, ouvrier bras- seur Frère de 258 et 281. (Rue S ^t -Pierre.)	51	1914, 361
622	Marchal Camille, époux Lissoir, tisseur Gendre de 91, frère de 136 et 169, beau-frère de 103 et 206. Devant-Bouvignes.	44	1914, 363
623	Charlier Henri, époux Jacquet, tisseur Gendre de 617.	40	1914, 358
624	Carriaux Charles, manœuvre Devant-Bouvignes.	36	—
625	Disy Georges, époux Sauvage, ouvrier de fabrique . Frère de 222, beau-frère de 346 et 350. Devant-Bouvignes.	34	1914, 359
626	Thomas Joseph-Emile, dit Alphonse, époux Lamy, boulangier Devant-Bouvignes.	23	1914, 347

RUE SAINT-PIERRE

627	Hubin Emile, époux Wanarick, plafonneur	77	1914, 513
628	Fivet Camille, époux Delaire, peintre en bâtiments. Epoux de 630, frère de 364.	55	1919, 108
629	Jacquet Gaston, époux Lenel, boulangier	41	1914, 512
630	DELAIRE MARIE, épouse Fivet, ménagère Epouse de 628, belle-sœur de 364.	36	1919, 108
631	Lamour Emile, époux Laforêt, ébéniste Gendre de 131, beau-frère de 150.	27	1914, 511

DRY LES WAINES

632	Paquet Floris, fileur Frère de 230, beau-frère de 633.	22	1915, 82
633	Libert Léon, époux Paquet, ouvrier de fabrique. . Beau-frère de 230 et 632.	21	1914, 510

Numéro d'ordre	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

PONT D'AMOUR

634	TOUSSAINT MARIE , épouse Schram, ménagère . Epouse de 635, mère de 636.	66	1914, 561
635	Schram Egide , époux Toussaint, tourneur en bois Epoux de 634, père de 636.	64	1914, 560
636	Schram Arthur , tisseur Fils de 634 et 635.	28	1914, 559

RUE GRANDE

637	COLIN HÉLOÏSE , sans profession (1)	75	1915, 42
-----	------------------------------------------------------	----	----------

PLACE DE MEUSE

638	Ferré Pierre , Oblat de Marie Immaculée (Fran- çais)	63	1919, 85
639	Monin Fernand , époux Vanheden, négociant (2) . Epoux de 640.	55	1914, 259
640	VANHEDEN LÉOPOLDINE , épouse Monin, négociante (3). Epouse de 639.	55	1914, 342
641	Trinteler Eugène , époux Courtois, marchand de poissons.	47	1914, 167

RUE DES FOSSÉS

642	BAUSSART DIEUDONNÉE , veuve Jadot, ména- gère. Belle-mère de 401 et 411.	78	1914, 170
643	DETINNE AUGUSTINE , veuve Chabotier, ména- gère. Mère de 111, 405 et 453, belle-mère de 58 et 68.	61	1914, 168

(1) Carbonisée chez elle. Elle était impotente et avait perdu l'usage de ses facultés. Un jugement du tribunal de première instance de Dinant, en date du 22 mai 1913, avait prononcé son interdiction.

(2) Décédé le 9 octobre.

(3) Décédée le 25 août, chez les Sœurs de charité.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
ROCHER BAYARD			
644	Houbion Eugène, époux Nanquette, batelier.	76	1914, 524
645	MEURISSE MARCELLINE, veuve Héenne, ménagère Mère de 647.	59	1914, 524
646	Ledent Gilles, terrassier De Liège.	29	1915, 102
647	Héenne René, tisseur Fils de 645.	21	1914, 525
HERBUCHENNE			
648	Martin Alphonse, domestique de ferme (1)	62	1921, 26
649	Hauteclaire Henri, époux Chaboteau, ouvrier carrier (2)	44	1915, 45
NEFFE			
650	DELIMOY VICTORINE, épouse Toussaint, sans profession (3) (Neffe-Anseremme.)	81	1914, 616
651	Vinstock Louis, tisseur (Neffe-Dinant.)	19	1914, 637
SAINT-MÉDARD			
652	Lenoir Victor, époux Laurent, journalier. Epoux de de 653.	58	1914, 58
653	LAURENT MARIE, épouse Lenoir, journalière (4). Epouse de 652.	57	1914, 12
654	Demillier Arthur, garçon d'hôtel De Lessive.	24	1919, 7
655	Didion Callixte, garçon d'hôtel De Celles.	20	1920, 17

(1) Voir le récit de Joseph Marot, page 205.

(2) Hauteclaire s'est trouvé le dimanche soir sur le plateau d'Herbuchenne avec les « prisonniers de Cassel ». On suppose qu'il a cherché à se sauver. Son cadavre a été exhumé le 6 mai 1915, à l'entrée du « Bois du Baron ».

(3) Voir p. 223.

(4) Décédée à l'hôpital le 10 septembre.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

BOUVIGNES

656	Dure Léon-Joseph, journalier	50	Bouvignes, 1914, 15
-----	----------------------------------------	----	------------------------

LE 25 AOUT

657	Gaudinne Joseph, époux Ansotte, vidangeur (1). Aïeul de 661.	71	1919, 83
658	THIRIFAYS, ADELE, épouse Coulonvaux, sans profession (2)	57	1914, 657
659	Guillaume Charles, époux Mélot, négociant (3).	38	1914, 564
660	Pinsmaille Charles, typographe (4).	34	1914, 527
661	Gaudinne René (5) Petit-fils de 657.	18	1914, 528

LE 26 AOUT

<i>a) Décédé chez les Sœurs de Charité :</i>			
662	Houbion Jules, époux D'Heur, tonnelier	50	1914, 175
<i>b) Tué à Herbuchenne (Bois du Baron) :</i>			
663	Halloy Gustave, maçon	48	1914, 38
<i>c) Fusillé à Mouchenne :</i>			
664	Eugène Emile, époux Dannevoye, cultivateur De Fosses.	39	1914, 638

(1) Voir le récit de Joseph Marot page 205. C'est par erreur que Marot donne à Gaudinne le prénom de Florent. Gaudinne n'était guère connu sous le nom de « petit Cassart ».

(2) Voir page 254.

(3) Escapé de la fusillade du mur Tschoffen; voir le récit de Louis Godart, page 175.

(4) Voir page 202.

(5) Voir page 202.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
	d) Exécutés à Leffe (impasse Saint-Georges) :		
665	Hansen Alexis, époux Marlet, manœuvre. (Rue En Rbée.)	54	1914, 517
666	Romain Camille, époux Hellenbrandt, commis- sionnaire Frère de 345. (Rue En Rbée.)	40	1914, 521
667	Menu Hubert, époux Malaise, ouvrier débardeur . Beau-frère de 506. (Rue des 3 Escabelles.)	39	1914, 523
668	Charlier Jules, époux Watrissse, journalier (Rue S ^t -Jacques.)	35	1914, 520

LE 28 AOÛT

669	PÉCASSE HERMANCE, épouse Goard (1) Mère de 674, belle-fille de 166, belle-sœur de 183 et 185.	38	1919, 113
-----	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	-----------

DISPARUS

670	Ponthieux François, veuf Houbion, jardinier (2) .	84	—
671	PAQUET EMILIE, veuve Marchal, ménagère (3) .	76	—
672	Delcourt Louis, veuf Beguin, manœuvre (4) . . .	56	—
673	Serville Guillaume, domestique de ferme (5) . . . D'Anseremme.	51	—
674	GOARD MARIE-LOUISE (6) Fille de 669, petite-fille de 166.	5	—

(1) M^{me} Goard était gérante de la maison Brasseur, rue Grande. Le lundi 24 août, au lieu de se rendre aux Allemands, qui emmenaient vers Leffe les habitants du quartier, elle se dissimula avec sa fille (n^o 674) à l'étage de l'atelier; M. et M^{me} Lelièvre, ses voisins, allèrent l'y rejoindre. Pendant la nuit, les progrès de l'incendie forcèrent les réfugiés à quitter leur retraite. Les Lelièvre se retirèrent à l'hôtel Herman, Place de Meuse. Le cadavre de M^{me} Goard, carbonisé, fut retrouvé le 28 août sur l'escalier du fort; le cadavre de l'enfant n'a pas été retrouvé.

(2) Ponthieux se trouvait le 22 août, à Bouvignes, chez M. Amand. Le 24, au matin, il voulut rentrer à Dinant, et depuis lors on a complètement perdu ses traces.

(3) E. Paquet n'était plus saine d'esprit. Elle fut amenée dans un état lamentable à l'église de Leffe par deux Allemands le 25 août au soir; elle s'en échappa le lendemain matin. A partir de ce moment on perd complètement ses traces.

(4) On croit que le cadavre exhumé près du jardin Hautot, à Herbuchenne (cercueil n^o 641), est celui de Delcourt.

(5) Serville, dit Yaume, domestique chez Andrienne, au Rondchêne, est rentré ivre le samedi 22 août au soir et s'est couché dans la grange. On suppose qu'il y a été carbonisé.

(6) Voir la note du 669.

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
-----------------	--------------------------------------------	------	----------------------------

HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION TUÉS DANS D'AUTRES LOCALITÉS

675	Lenel Henri, époux Hénuzet, hôtelier (1)	59	1915, 26
676	Toussaint Fernand, époux Derenne, peintre en bâtiments (2) Beau-frère de 274.	51	Conneux, 1914, 7
677	Pestiaux Emile, époux Bagnée, ouvrier agricole (3)	46	Sorinne, 1918, 3
678	Vandurme Amand, époux Fivet, comptable (4) . . .	43	Surice, 1919, 28
679	Schlernitzaner Georges, époux Piette, négociant (5).	42	Conneux, 1914, 6
680	Guillaume Charles, époux Benoit, garde particulier (6)	41	Haut-le-Wastia, 1914, 7
681	Gaspard Gustave (abbé), professeur au Collège N.-D. de Belle-Vue (7). De Thon-Samson.	34	Surice, 1919, 24
682	Jacquet Victor, époux Dekairelle, fileur (8)	34	Tamines, 1914, 213

(1) Lenel faisait partie du convoi des « prisonniers de Cassel ». Le jeudi 27 août, dans l'après-midi, il fut pris d'un accès de folie, et fut « abattu » aux environs de Gräveneck, dans la vallée de la Lahn.

(2) Toussaint faisait aussi partie du convoi. Il chercha à s'esquiver à Conjoux le mardi matin, 25 août, et fut tué.

(3) Son cadavre a été exhumé à Sorinne. Les circonstances de la mort ne sont pas connues.

(4) Vandurme habitait les Rivages : Madame y était institutrice. Ils ont fui le samedi 22 août et sont arrivés à Surice le 24 août chez des parents. Vandurme a été fusillé le 25 août.

(5) Schlernitzaner était atteint de tuberculose. Il accompagna les « prisonniers de Cassel » jusqu'à Conjoux et y fut abandonné le mardi matin, 25 août. Il mourut le jour même à l'ambulance du château.

(6) Guillaume était garde de la propriété de Meez ; sa maison fut bombardée le 15 août. Il s'enfuit d'abord à Falaën, puis se rendit à Haut-le-Wastia le 20 août. La bataille du 23 mit en fuite les habitants ; certains rentrèrent le lendemain. Le 25 au matin, on trouva dans les Fonds de Floye Charles Guillaume, Narcisse Borsut et Ambroise Léonard attachés à des arbres, les corps percés de balles.

(7) M. l'abbé Gaspard quitta le collège de Bellevue, le dimanche 23 août après-midi, quand les obus y mirent le feu. Dans sa fuite, il s'arrêta à Surice et y fut fusillé le 25 août.

(8) Jacquet habitait rue Saint-Jacques ; il se sauva le 18 août avec sa famille et se rendit à Tamines chez son frère Jules. Il fut fusillé le 22 août ; Jules Jacquet est un « escapé ».

Numéro d'ordre.	Nom, prénom, profession, degré de parenté.	Age.	Numéro de l'acte de décès.
683	Rousseau Léon, Substitut du Procureur du Roi de Nivelles (1)	34	Sorinne, 1914, 1
684	Visée Eugène. époux Godenne. garçon d'hôtel (2) De Gblin.	29	Rosée, 1914, 18
685	Beaussart Fernand, écolier (3) De Bouvignes.	9	Hastière-par-delà, 1914, 5

(1) M. Rousseau, en vacances à Dinant dans sa famille, avait passé le 23 août de la rue des 3 Escabelles dans les locaux de la Société Coopérative « *Les Ouvriers réunis* », Place de Meuse, et avait eu ainsi la vie sauve. Le mardi matin, à ses compagnons qui se rendaient aux Allemands, il déclara son intention de rejoindre son poste. Son cadavre a été retrouvé à Sorinne.

(2) En service à Dinant, *Hôtel des Voyageurs*, d'où il s'enfuit le 22 août. Il fut tué dans la campagne à Rosée le 25 août.

(3) Tué le 23 août à Hastière-par-delà : voir volume IV, page 57 .

ERRATA ET ADDENDA

TOME IV.

- P. 6, ligne 1. Au lieu de : *de la 8^e brigade (général Mangin)*, lire : du 148^e d'infanterie (colonel Cadoux).
- P. 7, ligne 16. Au lieu de : *du 15 août*, lire : du 22 août.
- P. 7, dernier alinéa, remplacer les huit dernières lignes comme suit : le gros de la division Deligny est dirigé sur Anthée avec deux bataillons de la brigade Mangin dont le colonel Cadoux a pris le commandement à Bioul. La brigade provisoire de cavalerie du X^e corps, en réserve à Ermeton-sur-Biert, devance ces troupes et se porte au delà d'Onhaye, d'où elle revient sans avoir découvert l'ennemi. Arrivé à Anthée à 17 h. 30, le détachement du colonel Cadoux, bientôt renforcé de l'artillerie de la 51^e division de réserve, se heurte, à 19 heures, à Onhaye, à une avant-garde de la III^e armée allemande, qu'il culbute.
- P. 11, premier alinéa. Après les mots *heurtée à aucune résistance*, ajouter : il y avait cependant dans cette région le corps de cavalerie française du général Sordet, avec son artillerie et son soutien d'infanterie constitué par le 45^e (colonel Grumbach), avec lequel marchait le général Mangin, commandant la 8^e brigade d'infanterie. (Supprimer la fin de l'alinéa).
- Pp. 11, 12 et 13. Les indications contenues au tome VI permettront de rectifier le tableau des unités des XII^e et XIX^e corps saxon, en séparant notamment le XII^e corps de réserve.
- P. 24. Rapport n^o 318, 2^e alinéa. Au lieu de : *145^e chasseurs à pied de Laon*, mettre : 45^e régiment d'infanterie de Laon.
- P. 28, ligne 2. Au lieu de : *commandant le 23^e dragons de Versailles*, lire : commandant le corps de cavalerie.
- ligne 7. Au lieu de : *lancer la division*, lire : lancer le corps de cavalerie ou une division.
- P. 40, ligne 8. Au lieu de : *avec sa division*. lire : avec le 45^e régiment d'infanterie de sa brigade.
- P. 41, ligne 17. Au lieu de : *de la division Mangin*, lire : du 45^e régiment d'infanterie de la brigade Mangin.

- P. 54. Hastière-par-delà et p. 65, Hermeton-sur-Meuse. Les recherches effectuées par le parquet de Dinant permettront de donner au tome VI des indications plus précises sur les troupes qui saccagèrent ces deux localités.
- P. 55, ligne 17. Au lieu de : *le 7 août*, lire : le 6 août.
- P. 63, avant-dernière ligne. Au lieu de : *le 7 août*, lire : le 6 août ;
 — — — au lieu de : *capitaine Bertrand*, lire : Commandant Bertrand.
- P. 150, note 1, ligne 8 Modifier le passage : *le capitaine chargea.....*, comme suit : le capitaine chargea le sous-lieutenant Lucas avec les deux sections de son peloton d'accentuer.....
- P. 154, note 1, ligne 4. Au lieu de 10 à 12 *fantassins de la Garde*, lire : 10 à 12 cavaliers à pied de la Garde.
 — — ligne 6. Au lieu de : Une salve de l'*escadron français*, lire : de l'escouade française.
- P. 193, ligne 18. Au lieu de : Colonel du 77^e, lire : du 73^e.

TOME V.

- P. 20, avant-dernière ligne. Au lieu de : *soixante et onze*, lire : soixante-huit.
- P. 22, ligne 29. Au lieu de : *cent neuf* victimes, lire : cent dix victimes.
- P. 23, ligne 8. Au lieu de : *quatre-vingt-neuf* otages, lire : quatre-vingt-dix otages.
 — ligne 9. Au lieu de : *soixante-seize* sont tués, lire : soixante-dix-sept sont tués.
 Au lieu de : *trente-huit femmes*, lire : trente-quatre du sexe féminin.
- ligne 10. Au lieu de : *sept enfants de moins de deux ans*, lire : sept enfants de deux ans et en-dessous.
- P. 30, ligne 19. Au lieu de : à aucune *attaque de violence*, lire : à aucune attaque ou violences.
- P. 44, ligne 11. Au lieu de : on retrouva *les cadavres carbonisés*, lire : on retrouva longtemps après des os calcinés, c'étaient ceux de...
 — ligne 12 Au lieu de : *et de deux neveux*, lire : et de ses deux petits-fils.
- P. 61, ligne 7. Au lieu de : *soixante et onze* hommes, lire : soixante-huit hommes.
- P. 64, ligne 29 et p. 90, ligne 17. Au lieu de : *Marburg*, lire : Marbourg.
 — fig. 17. Au lieu de : *Jules Bultot*, lire : Joseph Bultot.
 — fig. 18. Au lieu de : *Joseph Bultot*, lire : Jules Bultot.
- P. 96, fig. 68. Au lieu de : *Emile Lenain, fils*, lire : Edmond Thibaut.
 — fig. 69. Au lieu de : *Edmond Thibaut*, lire : Emile Lenain, fils.
 — fig. 75. Au lieu de : *Jean-Baptiste Piette*, lire : Joseph Piette.
- P. 104, ligne 8. Au lieu de : Frères de la *Doctrine chrétienne*, lire : Frères des Ecoles chrétiennes.
 — ligne 20. Au lieu de : *Bon-Secours*, lire : Bonsecours.

- P. 107. Pour le nombre des victimes de la rue des Tanneries, voir la note de la page 298.
- P. 149, ligne 17. Au lieu de : *bientôt apparaît dans le couloir...*, lire : bientôt un appel retentit dans le couloir : un docteur ! Le docteur Drion est avec nous : il traverse la cour et se rend auprès des blessés.
- P. 164, rapport 455, ligne 7. Au lieu de : nous avons pris la rue des Trois-Escabelles, près de la maison..., lire : nous avons pris la rue des Trois-Escabelles. Près de la maison Leblanc, qui brûlait, mon petit m'a crié...
- P. 173, note 1, N. B. Au lieu de *Mathieu Ham*, lire : *Mathieu Han*.
- P. 185, ligne 4. Au lieu de : L'ingénieur Ermisch, *attaché en qualité de capitaine de réserve à la 1^{re} compagnie*, lire : attaché à la 3^e compagnie du bataillon des pionniers n° 12... (Il faut supprimer la note 1.)
- A la page 187, nous avons allégué le témoignage du *Journal de Guerre* de l'Etat-Major du XII^e corps. Une étude plus approfondie de la question nous a fait découvrir que ce *Journal* vise non pas la construction du pont au Rocher Bayard par le régiment n° 101 le dimanche soir — alors qu'il n'y avait plus de canons français, mais tout au plus quelques soldats d'infanterie — mais la tentative du régiment n° 100 le *matin* du 23 août.
- Nous croyons intéressant de donner quelques explications au sujet de cette tentative; son échec pourrait expliquer — en partie du moins — la conduite inqualifiable des troupes allemandes dans le faubourg Saint-Nicolas :

« Le 23 août, ... on pouvait conclure, d'après les rapports reçus, que le passage pouvait, sans trop de difficultés, se faire l'après-midi. Mais les troupes du XII^e corps eurent à soutenir un rude combat contre l'ennemi qui restait sur la rive ouest de la Meuse. Le combat fut vif surtout à cause de la participation des habitants. C'est ainsi que, au moment où le régiment des Grenadiers de la Garde n° 100 eut mis à l'eau les premiers pontons, un feu violent partit des maisons environnantes; la troupe se trouva dans la situation désagréable d'être attaquée de la rive ouest par l'infanterie et l'artillerie ennemies et de dos par les habitants. La conséquence la plus fâcheuse de cette lutte fut que, par suite des coups de feu, une partie des pontons furent mis hors d'état de servir au passage..... (1).

« Le 23 août, je suis arrivé à Dinant avec une partie de la 1^{re} compagnie des pionniers de campagne et me suis joint au détachement du comte Kielmannsegg. Nous reçûmes une très vive fusillade des maisons, entre autres endroits également sur la rive de la Meuse, mais pas seulement de la rive opposée. Les tireurs étaient des civils sans insignes militaires. J'ai vu moi-même plusieurs civils les armes à la main..... (2). »

Ainsi donc le détachement du comte Kielmannsegg a tenté de passer la Meuse le 23 août. — Que sait-on à Dinant de cet événement militaire, dont notre récit ne parle pas ?

(1) Annexe 1 : Extrait du *Journal de Guerre* de l'Etat-Major du XII^e corps d'armée (1^{er} Royal Saxon).

(2) Annexe 5 : témoignage du lieutenant Brink, 1^{re} compagnie de campagne du bataillon des pionniers n° 12.

M. le docteur Cousot nous déclare : « Des barques, peu nombreuses, sont descendues par la Montagne de la Croix. A quel moment? Entre 9 et 15 heures ; je ne puis préciser davantage. Je ne sais où elles sont allées. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'elles n'ont pas tardé à remonter la Montagne, au galop des chevaux qui les traînaient (1). »

M. Cousot avait fait une vague allusion à ces barques dans le rapport qu'il nous a remis en 1915 ; tous les autres rapports sont muets. Vainement, nous avons interrogé de nombreux habitants des faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Paul, choisis parmi ceux que les Allemands ont conduits à la prison ou chez Bouille à différentes heures de la journée : aucun n'apporte le moindre renseignement.

En sera-t-il de même à Neffe? Les habitants de Neffe-Dinant sont seuls en cause. Les uns ont quitté l'agglomération avant le 23 août ; les autres, réfugiés dans la partie la plus reculée de leurs caves (ils étaient bombardés depuis le matin) n'ont rien vu. Un seul, Louis Vanderstorme, nous apprend : « Entre 10 et 11 heures, les Allemands, comme s'ils voulaient accoster à la rampe en face de chez moi, ont mis à l'eau quelques barques, trois ou quatre, à l'endroit où débouche dans la Meuse l'égout du Trou du Loup ; quelques autres barques attendaient derrière les premières sur le terrain vague situé tout juste en amont de la prison. Les Allemands ne sont pas restés longtemps ; ils sont partis avec leurs barques et je ne sais ce qu'ils sont devenus. »

Nous en connaissons assez : le lieu est désigné (2), l'heure est suffisamment précise. « On nous a tiré dans le dos! » raconte le *Livre Blanc*. Est-il besoin de rappeler qu'à partir de 9 heures, tous les habitants de la rue du Faubourg Saint-Paul étaient enfermés dans le cellulaire de la prison sous la garde des soldats allemands (3)?

Le soir, les « prisonniers de Cassel », conduits à Herbuchenne, ont remarqué une barque culbutée sur le côté droit de la Montagne de la Croix, à cent mètres plus haut que le « Rossignol » ; certains (4) ajoutent « culbutée avec son attelage ». Les familles P. Altenhoven et H. Georges, les seules qui eussent pu être suspectées à cause du voisinage, n'étaient pas chez elles à l'arrivée des Allemands (5).

Les grenadiers de la Garde ont subi un échec. Les Dinantais n'y sont pour rien.»

P. 189. ligne 12. Au lieu de sept vieillards, lire : six vieillards.

— ligne 13. Au lieu de quinze enfants en dessous de quatorze ans, lire : seize enfants.

(1) Confirmé pas les personnes qui étaient réfugiées avec M. Cousot dans la cave de M. Nossaint ; voir note 2 de la page 127.

(2) Actuellement l'endroit n'est plus propice pour l'embarquement ; les déblais provenant des maisons incendiées ont relevé le niveau de la rive.

(3) Voir le récit, page 138.

(4) Entre autres MM. Léon et Charles Lambert, de Neffe.

(5) Voir le récit, note 2 de la page 128.

TABLE DES MATIÈRES

II. *Le Sac de Dinant.*

AVANT-PROPOS	5
------------------------	---

CHAPITRE I.

Les préliminaires des journées sanglantes.

I. La ville de Dinant	25
II. Au lendemain de l'ultimatum allemand	29
III. Les premières escarmouches.	32
IV. La bataille du 15 août	35
V. La semaine du 16 au 22 août	42

CHAPITRE II.

<i>La journée du 23 août</i>	51
I. La marche en avant de la 32 ^e division par les Fonds de Leffe	55
§ 1. — <i>Assassinat de Désiré Grandjean.</i>	56
§ 2. — <i>Les treize victimes du Pré Capelle.</i>	57
§ 3. — <i>À la « Papeterie »</i>	60

§ 4. — <i>Incendie de la ferme de « Malaise » et meurtre des familles Nepper-Bultot.</i>	64
§ 5. — <i>Au moulin d'Alprée.</i>	67
§ 6. — <i>Dans la rue des « Fonds de Leffe ».</i>	68
§ 7. — <i>L'abbaye des Prémontrés et la paroisse de Leffe</i>	80
§ 3. — <i>À la « Manufacture de Tissus »</i>	91
§ 9. — <i>La section de Devant-Bouvignes.</i>	95

II. La descente de la 46^e brigade par la rue Saint-Jacques et sa conduite dans le quartier Saint-Pierre 99

§ 1. — <i>L'arrivée en ville de la 46^e brigade.</i>	104
§ 2. — <i>Les massacres de la rue des Tanneries.</i>	107
§ 3. — <i>Les tueries de la rue Saint-Pierre</i>	109
§ 4. — <i>Les crimes de la rue Sax et de la rue Petite</i>	116

III. Les opérations du 100^e régiment dans le faubourg Saint-Nicolas 123

§ 1. — <i>Les premières victimes.</i>	126
§ 2. — <i>La chasse à l'homme</i>	128
§ 3. — <i>Le rempart humain.</i>	134
§ 4. — <i>À la forge Bouille</i>	142
§ 5. — <i>À la prison</i>	148
§ 6. — <i>Les premiers massacres</i>	150
§ 7. — <i>Le lugubre cortège</i>	155
§ 8. — <i>L'hécatombe du mur Tschoffen</i>	158
§ 9. — <i>Le sort des veuves et des orphelins</i>	164
§ 10. — <i>Les dernières victimes</i>	171
§ 11. — <i>Les « escapés »</i>	173
§ 12. — <i>Vers le Rocher Bayard.</i>	181

IV. L'arrivée du 101^e régiment par la route du Froidvau 184

§ 1. — <i>La fusillade collective du mur Bourdon</i>	184
§ 2. — <i>L'envahissement du quartier de « la Dinantaise »</i>	200
§ 3. — <i>Sur le plateau d'Herbuchenne</i>	202

V. Sur la rive gauche de la Meuse. 206

§ 1. — <i>La paroisse de Neffe</i>	206
§ 2. — <i>Le faubourg Saint-Médard</i>	228
§ 3. — <i>La commune de Bouvignes</i>	236

CHAPITRE III.

<i>Au lendemain des massacres</i>	242
I. Les dernières tueries dans le quartier Saint-Pierre	248
II. De la Collégiale au Palais de Justice	249
III. Au quartier Saint-Nicolas	254
IV. Les prisonniers de Leffe	259
V. Les 416 civils dinantais prisonniers en Allemagne	269
VI. L'inhumation des victimes	277
<i>Liste des victimes de l'agglomération dinantaise</i>	281
Errata et Addenda	327

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures.	Pages.
1. Vue panoramique de Dinant, avant-guerre	26
2. Numéro du 9 août 1914 du journal local <i>Le Réveil</i>	27
3. Deuxième page du numéro du 9 août 1914 du journal <i>Le Réveil</i>	27
4. La « Papeterie » dans les Fonds de Leffe, où furent assassinés soixante et onze civils	60
5. Moulin Capelle	60
6. Maison Servais, sur la place de l'Abbaye, à Leffe, devant laquelle furent exécutées plus de cent victimes.	60
7. Moulin d'Alprée, à l'entrée des Fonds de Leffe, où les femmes avec leurs enfants furent détenues prisonnières	60
8. M ^{me} Servais Remacle photographiée dans son jardin, à Leffe, où l'on avait enterré plus de cent quarante victimes	60
9. Fac-simile de l'affiche attachée par les Allemands à un arbre du Pré Capelle	61
10. Edouard Gaudinne, fils, fusillé dans les Fonds de Leffe	64
11. François Gaudinne, père, id. id.	64
12. Jules Gaudinne, fils, id. id.	64
13. Louis Nepper, père, id. id.	64
14. Emile Nepper, fils, id. id.	64
15. Victor Remacle, id. id.	64
16. Antoine Mazy, id. id.	64
17. Jules Bultot, id. id.	64
18. Joseph Bultot, id. id.	64
19. Lucien Mazy, id. id.	64
20. Xavier Collignon, père, id. id.	65
21. Camille Collignon, fils, id. id.	65
22. Arthur Collignon, fils, id. id.	65
23. Alexis Hennuy, id. id.	65
24. Armand Maudoux, id. id.	65
25. Ernest Fondaire, père, id. id.	65
26. Pauline Fondaire, fille, id. id.	65

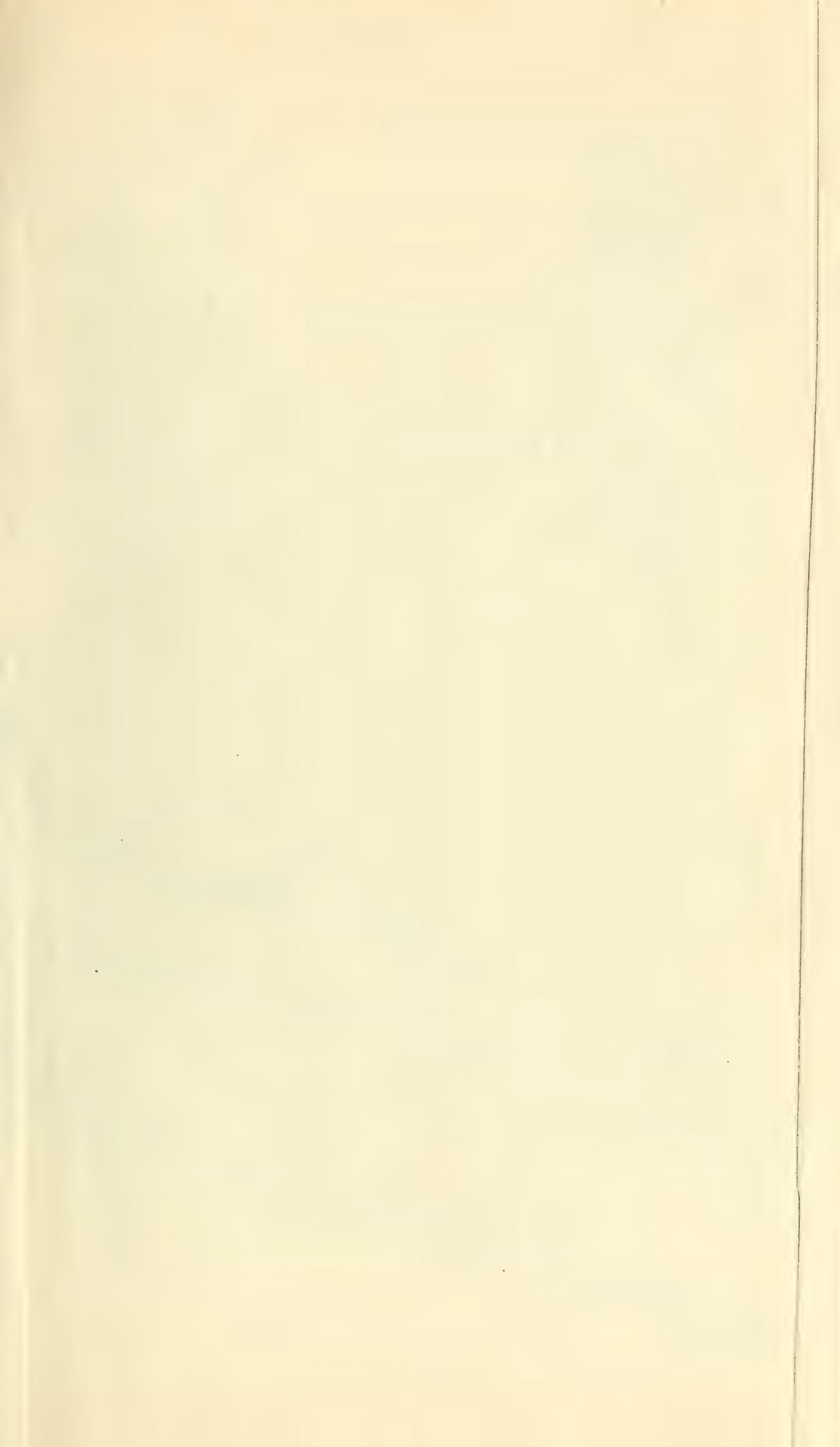
Figures.	Pages.
27. Léon Donnay, fusillé dans les Fonds de Leffe.	65
28. Joseph Absil, id. id.	65
29. Hubert Hamblenne, id. id.	65
30. Arthur Verenne, id. id.	65
31. Armand Paquet, id. id.	65
32. L'Abbaye des Prémontrés et la Manufacture de Tissus à Leffe	80
33. La Manufacture de Tissus de Leffe détruite	80
34. Groupe des ecclésiastiques de Dinant et des environs détenus prison- niers à Marche	80
35. Reçu des 15,000 francs imposés comme contribution de guerre aux Prémontrés de Leffe	80
36. Désiré Louis, fils, fusillé sur la place de l'Abbaye	81
37. Désiré Louis, père, id. id.	81
38. Vital Louis, fils, id. id.	81
39. Joseph Junius, id. id.	81
40. Remy Himmer, directeur de la Manufacture de Tissus de Leffe, consul de la République Argentine, fusillé avec la plupart de ses ouvriers. . . .	81
41. Louis Toussaint, fusillé sur la place de l'Abbaye	81
42. Joseph Lion, id. id.	81
43. Alexis Lion, id. id.	81
44. Arthur Lion, id. id.	81
45. Anselme Quoilin, fils, id. id.	90
46. Désiré Quoilin, père, id. id.	90
47. Fernand Quoilin, fils, id. id.	90
48. Octave Pignon-Quoilin, id. id.	90
49. Joseph Quoilin, id. id.	90
50. Anselme Quoilin, fusillé rue des Tanneries.	90
51. Hyacinthe Monin, père, id. id.	90
52. Arthur Monin, fils, id. id.	90
53. Félix Monin, père, fusillé dans les Fonds de Leffe	90
54. Henri Monin, fils, id. id.	90
55. Charles Monin, fils, id. id.	90
56. Alphonse Monin, fils, id. id.	90
57. Emile Coupienne, fusillé rue des Tanneries	91
58. Félix Longville, commissaire de police, fusillé rue Saint-Pierre	91
59. Vital Disy, fusillé rue des Tanneries	91
60. Prosper Junius, victime de son dévouement, assassiné rue des Tanneries	91
61. Victor Poncelet, fusillé à Leffe, en présence de sa femme et de ses sept enfants	91
62. Charles Naus, tué à Leffe, et dont le cadavre fut coupé en deux. . . .	91
63. Charles Bietlot, tué chez lui, rue Saint-Pierre	91
64. Marie Defays, épouse Bovy, tuée rue Saint-Pierre, avec son petit-fils Marcel Bovy (4 ans)	91
65. Eloïse Bovy, épouse Gérard, tuée rue Saint-Pierre	91

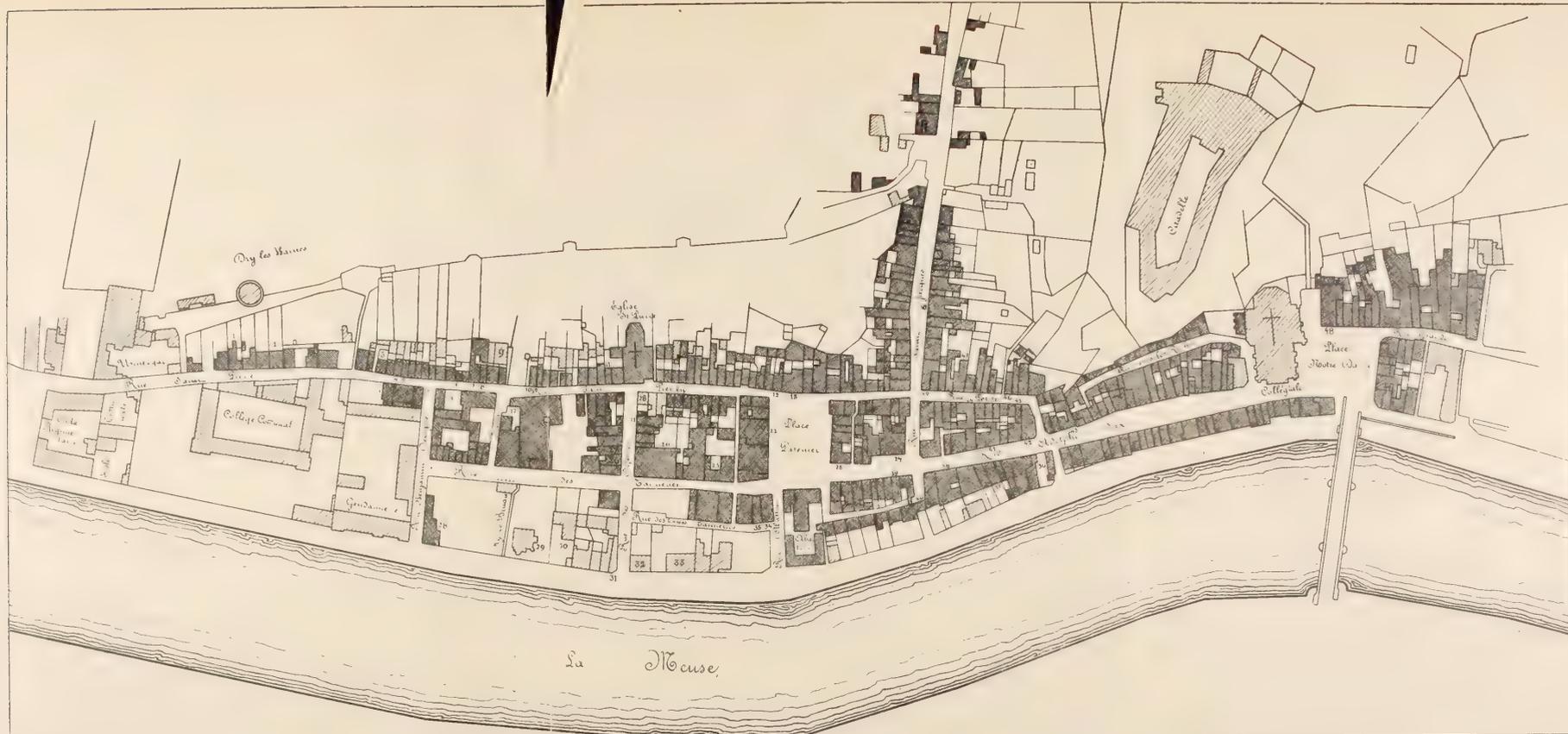
Figures.		Pages.
66.	Isidore Laffut, fusillé sur la place de l'Abbaye	96
67.	Théodule Lenain, père, id. id.	96
68.	Émile Lenain, fils, id. id.	96
69.	Edmond Thibaut, id. id.	96
70.	Adolphe Servais, père, id. id.	96
71.	Georges Servais, fils, id. id.	96
72.	Jean Bietlot, id. id.	96
73.	Émile Haustenne, id. id.	96
74.	A. Piette-Remacle, père, id. id.	96
75.	Jean-Baptiste Piette, fils, id. id.	96
76.	Adrien Piette, petit-fils, id. id.	96
77.	Lucien Milcamps, id. id.	96
78.	Augustine Detinne, veuve Chabotier, tuée rue des Fossés	97
79.	Marie Lamand, veuve Jooris, tuée à Leffe	97
80.	Henriette Vandeputte, tuée à Bouvignes	97
81.	Marie Taton, épouse Materne, tuée rue Saint-Jacques	97
82.	Jules Materne-Taton, tué rue Saint-Jacques.	97
83.	Martin Alardo et ses trois fils fusillés sur le plateau d'Herbuchenne .	97
84.	Elvire Petit, blessée rue Saint-Jacques dans la nuit du 21 août.	97
85.	Léon Simon, fusillé au « Tienne d'Orsy »	97
86.	Louise Lepas, blessée mortellement à Saint-Médard	97
87.	Théodorine Jassogne, tuée aux « Caracolles »	97
88.	Omer Gillet, tué à Bouvignes	97
89.	Les charrois allemands descendant la rue Saint-Jacques, fin août 1914	116
90.	Transport des blessés français	116
91.	Transfert des blessés français sur la rive gauche, le 18 août 1914 . . .	116
92.	Rue Saint-Jacques après l'incendie des 21 et 23 août 1914	116
93.	Maison épargnée grâce à une recommandation écrite sur la porte.	116
94.	Rue Adolphe Sax, avant la guerre	117
95.	Rue Adolphe Sax, en septembre 1914	117
96.	Rue Adolphe Sax	117
97.	Rue Petite.	117
98.	Ruines des maisons devant la Collégiale	117
99.	Place Patenier	117
100.	Dinant en aval, avant le sac de la ville	122
101.	Dinant en aval, après le 23 août 1914	122
102.	Dinant en amont, avant le sac de la ville	123
103.	Dinant en amont, après le 23 août 1914	123
104.	La Collégiale de Dinant et le pont détruit	128
105.	La Collégiale de Dinant vue à vol d'oiseau	128
106.	Ruines de l'église Saint-Pierre	128
107.	Ruines de l'église Saint-Nicolas.	128
108.	Les ruines de la Poste et de l'Hôtel de Ville.	129
109.	Les ruines du Collège de Bellevue	129

Figures.	Pages.
110. Rue Grande	129
111. <i>Hôtel des Ardennes</i> , rue Léopold	129
112. Rue Grande	129
113. La Banque Centrale de la Meuse	129
114. La Banque Centrale de la Meuse	129
115. Le mur du jardin de M. Tschoffen	144
116. Une fosse commune dans le jardin de M. Tschoffen	144
117. Autre fosse commune dans le jardin de M. Tschoffen	144
118. Un groupe de veuves recueillies à l'ouvroir de Dinant	144
119. La forge et l'écurie Bouille	144
120. Jean-Baptiste Fonder, fusillé au mur Tschoffen	145
121. Jules Chabotier, id. id.	145
122. François Grigniet, id. id.	145
123. Pierre Wasseige, fils, id. id.	145
124. Xavier Wasseige, père, id. id.	145
125. Jacques Wasseige, fils, id. id.	145
126. Robert Anciaux, blessé mortellement chez lui	145
127. Joseph Roba, fusillé au mur Tschoffen	145
128. Octave Hubert, id. id.	145
129. Reconnaissance des bons soins prodigués par M. François Laurent aux troupes allemandes le 23 août	167
130. Le Rocher Bayard et le « Port » aux Rivages	188
131. L'aqueduc de Neffe.	188
132. Ruines de la fabrique de tissus « La Dinantaise »	188
133. Le mur Bourdon aux Rivages	188
134. Jeanne Bourdon, victime de la fusillade du mur Bourdon.	189
135. Henri Bourdon, id. id.	189
136. Félix Bourdon, seul survivant de la famille	189
137. Edmond Bourdon-Rase, victime de la fusillade du mur Bourdon.	189
138. Emma Rase, épouse Bourdon, id. id.	189
139. Jeanne Bourdon, id. id.	189
140. Alexandre Bourdon-Bourguignon, id. id.	189
141. Célestine Bourguignon, épouse Bourdon, id. id.	189
142. Jules Barras, id. id.	196
143. Marie-Louise Pollet, blessé au mur Bourdon	196
144. Jules Morelle, fusillé au mur Bourdon	196
145. La famille Baujot, dont 4 membres ont été fusillés au mur Bourdon.	196
146. Germaine Roulin, épouse Balleux, tuée à Neffe.	196
147. Félix Balleux, fusillé au mur Bourdon.	196
148. Nelly Ninite, épouse Rodrigue, tuée chez elle avec son bébé de 5 mois.	196
149. Jules Kinique, victime de la fusillade du mur Bourdon.	197
150. Louise Kinique, id. id.	197
151. Joseph Kinique, id. id.	197
152. Jean Collard-Burton, id. id.	197

Figures.	Pages.
153. Marie Paquet, victime de la fusillade du mur Bourdon	197
154. Euphrasie Burton, épouse Collard, id. id.	197
155. Ferdinand Fivet, id. id.	197
156. Félicie Pirlot, veuve Toussaint, id. id.	197
157. Eugène Houbion, tué le 24 août près du Rocher Bayard	197
158. Lambert Thirifays, martyrisé devant la forge Bouille.	204
159. Madeleine Marsigny, exposée aux balles françaises et blessée mortel- lement	204
160. Célestin Jassogne, fusillé au mur Tschoffen.	204
161. Henri Collard, id. id.	204
162. Joseph Firmin, tué sur le seuil de sa porte, Montagne de la Croix, et ses trois fils fusillés au mur Tschoffen	204
163. François Collard, fusillé au mur Tschoffen	204
164. Joseph Thianche, id. id.	204
165. Auguste Fauconnier, id. id.	204
166. Herman Bastin, id. id.	204
167. L'artillerie allemande traversant la Meuse au Rocher Bayard, le 24 août 1914	205
168. Les charrois allemands traversant la Meuse, à Dinant, le 28 août 1914.	205
169. La Grand'Place de Dinant, fin août 1914	205
170. Réfection du pont de Dinant, septembre 1914	205
Victimes de Neffe :	
171. — Léopold Dauphin	214
172. — Justine Mouton, veuve Dauphin, mère de Léopold et Désiré Dauphin	214
173. — Désiré Dauphin	214
174. — Camille Dauphin, fils de Léopold Dauphin.	214
175. — Joséphine Dauphin, fille de Léopold Dauphin.	214
176. — Ernest Burniaux	214
177. — Joseph Guerry-Wartique	214
178. — Marie Patard, veuve Guerry, mère de Joseph Guerry	214
179. — Rachel Wartique, épouse Guerry.	214
Victimes des massacres de l'aqueduc de Neffe :	
180. — Marguerite Gustin	215
181. — Les enfants Charlier, dont trois ont été massacrés avec leur père	215
182. — Edmond Gustin	215
183. — Vital Séha	215
184. — Charlotte Laloux, épousé Florin	215
185. — Norbert Bultot.	215
186. — Jean-Baptiste Bourguignon	215
187. — Émile Meurat, fils	215
188. — Marie-Thérèse Delieux, épouse Meurat	215
189. — Eva Meurat, fille	215
190. Attestation de l'innocence d'un certain nombre d'habitants remise à M. Mühlen, par le lieutenant Sachs	233

Figures.	Pages.
191. Les attachés militaires aux grandes manœuvres de 1913	248
192. Les attachés militaires allemand et italien aux grandes manœuvres de 1913 à Dinant	248
193. Le colonel Beeger, commandant militaire de Dinant, avec son État- Major	248
194. Le colonel von Skopnik, commandant civil de Dinant.	248
195. Le colonel Beeger, se faisant photographe devant les ruines de Dinant	248
196. Officiers allemands photographiés dans la propriété de M. Georges Henry, servant de résidence au colonel Beeger	248
197. Première liste des exhumations	249
198. La défense formelle de posséder <i>La Nécrologie civile dinantaise</i> est portée à la connaissance du public	249
199. Nouvelle défense de détenir la liste des exhumations	249
200. Exhumations derrière la prison, à Dinant.	249
201. Mise en bière des victimes exhumées dans le jardin Servais, à Leffe .	249
202. Permis de circuler délivré à M. Legrand, le 25 août	257
203. Permis de circuler délivré à M. Legrand, le 26 août	258
204. Specimen de laissez-passer délivré à la sortie de prison de Leffe le 27 août	262
205. Laissez-passer délivré le 28 août au P. Norbert par le capitaine Mohrman	263
206. Permis d'inhumation délivré à M. Dony, le 29 août 1914.	228
207. Copie de l'état descriptif des valeurs enlevées aux prisonniers dinantais	270
208. Invitation au service célébré à Leffe le 11 mars 1919, pour le repos de l'âme des fusillés de la Manufacture de Tissus de Leffe.	271
209. Certificat de contrôle délivré aux prisonniers dinantais à leur retour de Cassel	271
210. Plan du faubourg de Leffe et de la section de Devant-Bouvignes.	
211. Plan du quartier Saint-Pierre.	
212. Plan de la ville depuis la place Notre-Dame jusqu'à la rue des Fossés.	
213. Plan du quartier Saint-Pierre.	
214. Plan général de la commune de Dinant et des environs.	





LÉGENDE

Fig. 211. — Plan du quartier Saint-Pierre.

Echelle de 1 à 2500.

- | | | | | |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| 1. Charles Lion. | 11. Fernand Toussaint. | 21. Joseph Lion-Naus. | 31. Clément Detal. | 41. Auguste Couillard. |
| 2. Georges Barré. | 12. Jules Becker. | 22. Georges Cousot. | 32. W. van Ryckevorsel. | 42. Veuve Maillen. |
| 3. Auguste Georges. | 13. La maison du Peuple. | 23. Adelin Pérot-Dewez. | 33. Alfred Virez. | 43. Joseph Bourdon et Amand Lion. |
| 4. Victor Coupienne. | 14. (Fait défaut sur le Plan.) | 24. L'Hôtel Saint-Jacques (Léon De Barsy). | 34. Auguste Charlier. | 44. Nicolas Monin. |
| 5. Famille Delaey. | 15. Félix Longville. | 25. L'Hôtel de la Paix (J. Mathieux). | 35. Alfred Gillain. | 45. Nicolas Lepas. |
| 6. Veuve Winand-Coupienne. | 16. « Le Bon Pain. » | 26. Prosper Junius. | 36. Le docteur Capelle. | 46. Alexandre Vilain. |
| 7. Léopold Barzin. | 17. La Brasserie Nicaise (Jules Monin). | 27. Léon et Gustave Nicaise. | 37. Léon Simon-Gilles. | 47. Théophile Bouchat. |
| 8. Eli Solbrun-Mabille. | 18. Xavier Louis. | 28. Camille Laurent. | 38. Famille Herbecq. | 48. L'Hôtel de la Citadelle. |
| 9. Famille Bovy. | 19. Camille Fivet. | 29. Edgard Himmer. | 39. Louis Paquet. | 49. Veuve Lahaye-Simonet. |
| 10. Catherine Bietlot. | 20. La boulangerie et les écuries de la Maison du Peuple. | 30. Edouard Capelle | 40. Le « Restia » (Le Rateau). | 50. L'Hôtel de l'Etoile (Jules Sohet). |



Echelle de 1 à 2500.

LÉGENDE

Fig. 212. — Plan de la ville depuis la place Notre-Dame jusqu'à la rue des Fossés.

- | | | |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1. Le docteur Remy. | 13. Le docteur Mabile. | 25. M ^{me} veuve Eugène Henry. |
| 2. La Poste. | 14. Alphonse Legros-Hastière (maison particulière). | 26. La Banque centrale de la Meuse. |
| 3. Léon Legrand. | 15. La famille Burton-Rivir. | 27. Victor Thirifays. |
| 4. Jardin Blanchard. | 16. Georges Hennuy. | 28. Le docteur Vermer. |
| 5. Les Sœurs de l'Immaculée Conception. | 17. Eugène Grand'montagne. | 29. Eugène Pierre et Georges Moisse. |
| 6. Jules Houbion. | 18. La Banque populaire. | 30. Alphonse Legros-Hastière (magasins). |
| 7. Louis Arnould. | 19. Veuve A. Degraux (maison particulière). | 31. Les magasins Degraux. |
| 8. L'Hôtel Delimoy. | 20. L'Hôtel de la Tête d'Or. | 32. Paul Laurent. |
| 9. Georges Henry. | 21. Héloïse Colin. | 33. Les Sœurs de Notre-Dame. |
| 10. L'Hôtel Herman. | 22. Hadelin Henin. | 34. Les Frères de la Doctrine chrétienne. |
| 11. M ^{me} veuve Capelle-Piret. | 23. Le Comptoir commercial (Robe). | 35. L'abbé Tichon. |
| 12. Le docteur Disière. | 24. Léon Sasserath. | 36. Ruelle des Veaux. |

LÉGENDE

(Les numéros en encadrés indiquent en noir.)

- 1 Pierre Altenhoven
- 2 Joseph Huiot
- 3 Le mur et le jardin Bourdon
- 4 La Danantaise
- 5 Alfred Beaujot et Fernand Fivet
- 6 Veuve Betemps et Joseph Morelle
- 7 Louis Hermin
- 8 Veux Roulin-Detaille
- 9 Emile Dony
- 10 Charles Messieurs Lambert
- 11 Hector Mathieu
- 12 Le Couvent des Clarisses
- 13 Victor Jacquemart
- 14 L'égise de Neffe
- 15 Veux Evén
- 16 Desre Dauphin
- 17 Emile Lempereur
- 18 Saturnin Charlier
- 19 L'Arrière
- 20 Louis Florin
- 21 M. et M^{me} Mouton
- 22 La ferme de Neffe - Le Merinos
- 23 Le Couvent des Dominicaines
- 24 L'Hospice
- 25 L'Hotel des Postes
- 26 La Station
- 27 Le Couvent Notre-Dame de Bellevue
- 28 Le Château de Bonsecours
(M. Joseph del Marmot)
- 29 Entrepôt de la Gare
- 30 Villa des Persenches
(M. et M^{me} Lempereur)
- 31 Institut hydrothérapique
- 32 La métairie Charlot
- 33 La métairie Derulle-Piette
- 34 Ernest Le Boulenger
- 35 M^{me} Veuve Poncelet
- 36 Célestin Rodrigue
- 37 Maison inoccupée
(Appartenance à M. Pimpurnaux)
- 38 La scierie Defain
- 39 Georges Wilmart
- 40 Henri Poncelet
- 41 Joseph Pimpurnaux
- 42 Villa des Hironnelles
- 43 Camille Bouchat
- 44 Sainte-Hermeline
(Propriété de M. J. Evette)
- 45 Château de Bouvignes
(M. Louis Aman)
- 46 Le Presbytere de Bouvignes
- 47 L'Hospice
- 48 L'Eglise
- 49 La Maison Blanche
- 50 Achille Stephenne
- 51 La Cité
- 52 Eglise Schram
- 53 Jules Materne-Taton
- 54 François Gaudin
- 55 Adolphe Derivois et Henri
- 56 Villa de M. Hector Adm

N.B. - Sur le plan général, les numéros en encadrés indiquent en noir les parcelles appartenant à la Commune de Dinant.

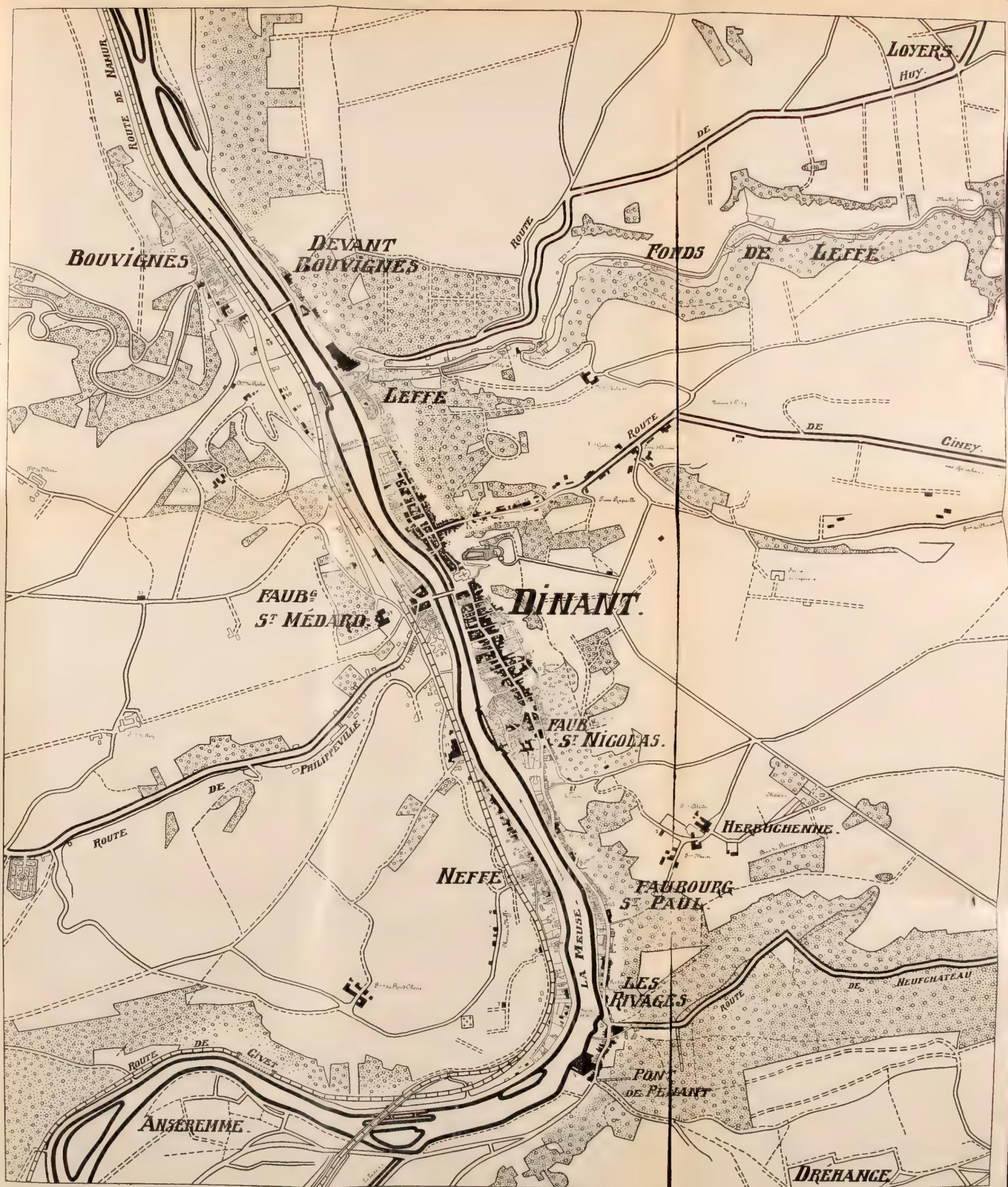


Fig. 214. — Plan general de la Commune de Dinant et des environs.

Echelle de 1 à 10,000

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

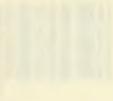
--	--	--



a39003



001882066b



1 - 0

0 0

D 5 4 1 . D 6 2 5 1 9 1 9 V 4 |||| 2

D O C U M E N T S P O U R S E R V I R

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	07	01	05	04	10	8